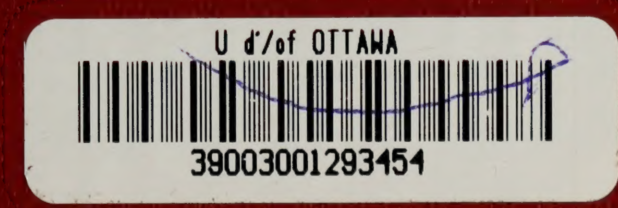
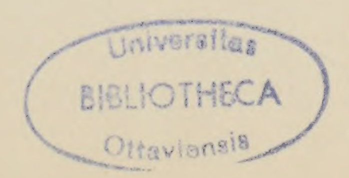



Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

HISTOIRE

DES FRANÇAIS



HISTOIRE

DES

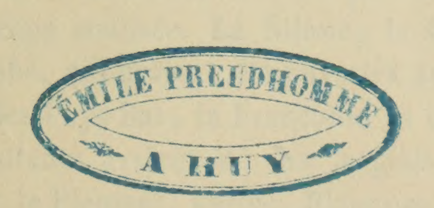
FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT PÉTERSBOURG, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE, DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC.

17

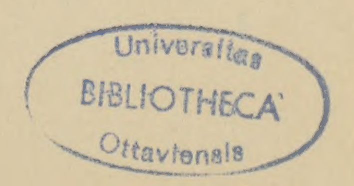


BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849





HISTOIRE

DES FRANÇAIS

HUITIÈME PARTIE (SUITE)

CHAPITRE LI.

Efforts de Louis XV pour obtenir la paix. Bataille de Lawfeld. Sac de Berg-op-Zoom. Défaite de Belle-Isle dans les Alpes. Siége de Maestricht. Paix d'Aix-la-Chapelle. Gouvernement de Mme de Pompadour. Honteux désordres du roi. Émeute à Paris. 1747-1750.

La guerre pour la succession d'Autriche avait tour à tour porté ses ravages dans toutes les parties de l'Europe. Les États de cette maison, en Allemagne, en Bohême, en Italie, avaient été les premiers envahis, les premiers ruinés; mais bientôt la reine de Hongrie s'était vengée en versant des flots de barbares, tirés des provinces limitrophes de la Turquie, sur l'Europe civilisée. La Silésie, la Bohême, la Saxe, la Bavière et la Souabe, qui avaient été ouvertes aux pandours, avaient plus souffert que les Pays-Bas, la Franconie et la Westphalie, où les principaux combattants avaient été des Anglais et des Français. En Italie, le Milanais, le Piémont, Parme, Plaisance, Modène et l'État de Gênes, avaient été dévorés par des armées qui se croyaient tout permis dans un pays qui paraissait si riche. Mais les neutres eux-mêmes n'avaient pas été épargnés, et l'État de l'Église, qui n'avait aucun intérêt dans la guerre, avait été ravagé avec une cupidité barbare. La France avait vu les armées ennemies pénétrer en Alsace, en Lorraine, en Provence et en Bretagne. Les Anglais avaient fait un débarquement dans cette dernière province, avec l'intention de brûler Lorient à la fin de septembre 1746, mais ils furent bientôt obligés de se rembarquer

sans avoir remporté aucun avantage [1]. L'Angleterre, de son côté, qui depuis longtemps ne connaissait des calamités de la guerre que les relations de ses guerriers, avait été menacée et mise à contribution par une armée de montagnards demi-sauvages qui l'avait traversée depuis l'extrémité de l'Écosse jusqu'à quarante lieues de Londres; l'Espagne, à son tour, avait été troublée par les descentes que les Anglais avaient faites, tantôt sur ses côtes, tantôt dans ses colonies; son commerce du nouveau monde avait été la proie de leurs armateurs, et l'administration brutale et désordonnée à laquelle elle était soumise la ruinait presque autant qu'une invasion des ennemis. Les couronnes du Nord, la Suède, la Russie, la Pologne, avaient eu leur part aux calamités de l'Europe, et tandis qu'on vantait sans cesse les progrès de la civilisation au XVIIIe siècle, on ne pouvait guère reconnaître, au milieu de tant de maux, d'autres perfectionnements que dans l'art de détruire les hommes, dans celui d'exploiter jusqu'aux dernières ressources des peuples par des contributions militaires, et dans celui de fermer aux malheureux opprimés tout abord jusqu'au trône, tout recours pour faire entendre leurs plaintes.

La France se préparait à commencer une septième campagne, et cependant il lui aurait été impossible de dire dans quel but elle allait désormais combattre. Elle ne se souvenait plus du premier objet de la guerre: elle ne songeait plus à empêcher la prépondérance en Allemagne de la nouvelle maison de Lorraine-Autriche, ou la perpétuité de la dignité impériale dans une même famille. La Bavière et la Prusse avaient fait la paix sans la France; la Sardaigne s'était déclarée contre elle: en sorte que Louis XV n'avait plus d'intérêt à agrandir ces trois États pour les opposer à la puissance autrichienne. Le roi avait bien fait quelques conquêtes dans les Pays-Bas, mais il n'avait ni le désir ni l'espoir de les garder. S'il avait eu, en y conduisant ses armées, quelque autre but que celui de se faire la réputation de prince guerrier, c'était tout au plus celui de donner ainsi de l'inquiétude à la Hollande et à l'Angleterre, et de leur inspirer des désirs de paix. Il n'avait point encouragé le prétendant à son expédition, il ne l'avait point connue d'avance, et quoiqu'il eût profité de la diversion qu'avait faite ce prince, il ne se croyait point obligé à faire de nouveaux efforts pour l'asseoir sur le trône de ses pères. Il s'était engagé envers l'Espagne à l'aider à

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VII, c. 14, p. 168. — Smollett, Hist. of England, t. XVI, c. 9, § 15, p. 208.

procurer un établissement à l'infant don Philippe en Italie, mais cet objet lui importait assez peu, et il était tout prêt à y renoncer, si, comme il pouvait s'y attendre, le nouveau roi d'Espagne ne voulait plus faire aucun sacrifice pour un frère du second lit qui lui inspirait peu d'intérêt.

Si aucune grande vue politique n'appelait la France à continuer ses combats ou ses efforts, les dispositions personnelles de Louis XV l'y appelaient moins encore. Il s'abandonnait tous les jours davantage à l'attrait des voluptés; indolent par caractère, incapable d'attention et de travail, se renfermant en lui-même, n'ayant d'affection pour personne, ne se confiant point, et ne parlant le plus souvent que par monosyllabes, il n'essayait de secouer cet état de torpeur que par l'intempérance ou le libertinage. M[me] de Pompadour, qui se souciait peu de ses affections, mais qui voulait le dominer, ne conservait son empire qu'en lui procurant une succession de plaisirs. Elle avait la passion du luxe, que ses flatteurs déguisaient en l'appelant le goût des beaux arts, et elle avait réussi à subjuguer à cet égard la volonté de Louis XV, qui avait pour l'économie un penchant qu'on aurait pu taxer d'avarice. Ses premières maîtresses ne lui avaient rien coûté; M[me] de Mailly surtout avait montré un désintéressement extraordinaire. Mais M[me] de Pompadour, qui faisait une dépense extravagante, arrachait chaque jour au roi de nouveaux présents. Six mois après la déclaration des amours du roi pour elle, elle avait déjà de ses dons 180,000 livres de rente, un logement à la cour, un autre dans toutes les maisons royales, et le marquisat de Pompadour. En 1746, elle acheta la terre de la Selle pour 155,000 livres, et en dépensa 60,000 au château; la même année, le roi lui donna 750,000 livres pour acquérir le château et la terre de Crécy, et le roi lui délivra 500,000 livres de l'augmentation de la charge de trésorier des écuries, et en créa une seconde de 500,000 livres à son profit. Au premier janvier suivant, le roi lui donna pour étrennes de belles tablettes garnies de diamants, dans lesquelles elle trouva un billet de 150,000 livres payables au porteur. Son frère, qui se fit appeler d'abord le marquis de Vandières, nom que les rieurs changèrent en celui de marquis d'*avant hier*, ce qui lui fit prendre celui de marquis de Marigny, eut la direction générale des bâtiments et la capitainerie de Grenelle; et dès lors, jusqu'à la fin de sa vie, de semblables libéralités furent prodiguées à la favorite [1].

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, ch. 7, p. 172. — Lacretelle, t. III, l. X, page 154.

Les heureux fruits de la longue économie du cardinal de Fleury étaient dissipés. « Le contrôleur général Orry avoit déclaré qu'il ne » savoit plus où trouver de l'argent ; les intendants des provinces » avoient fait savoir au bureau de la guerre qu'il étoit impossible de » lever une nouvelle milice, et celui de Guienne avoit écrit que sa » province étoit à la veille de mourir de faim [1]. » Mme de Pompadour ne pardonna point à Orry l'obstacle qu'elle trouvait en lui, et elle n'eut pas de repos qu'elle ne l'eût fait renvoyer ; mais elle avait eu de la peine à y réussir, car le roi sentait le besoin qu'il avait de lui tant que durait la guerre ; aussi témoignait-elle la plus vive impatience de voir conclure la paix, et demandait-elle avec instance au roi d'en presser la négociation. Louis, dans son indolence, trouvait plus commode de céder contre sa persuasion que de disputer. Ses ministres lui faisaient souvent faire des choses contraires à son opinion, et il se contentait alors de dire qu'il s'en lavait les mains : sa maîtresse l'avait fait renoncer à une régularité dans ses dépenses qui était pour lui un goût et une habitude plus encore qu'un principe ; dès lors il fermait les yeux sur les embarras du trésor royal pour ne plus s'occuper que de son pécule particulier. Il continuait à jouer un jeu ruineux, jusqu'à perdre ou gagner quatre mille louis dans une soirée ; mais il soldait ses pertes par des acquits du comptant sur le trésor royal, tandis qu'il mettait ses profits dans son épargne privée.

Au reste, ce n'était par seulement par indolence ou par désir d'épargner son argent que Louis XV désirait la paix. Il était susceptible de compassion : la vue d'un champ de bataille couvert de morts et de blessés lui causait un sentiment de douleur et d'horreur ; et cependant, non-seulement il voulait l'observer lui-même, mais il avait soin de le montrer à son fils comme une leçon utile pour lui faire bien connaître toutes les calamités de la guerre et l'en détourner. Il y avait chez ce roi une bonté réelle, mais cette bonté des âmes faibles, qui ne sont frappées des maux qu'autant qu'ils rencontrent leurs regards, et qui ne savent les prévenir ni par des efforts sur elles-mêmes, ni par des sacrifices [2].

Il faut dire aussi que l'école philosophique s'efforçait alors de faire sentir aux hommes que la prospérité, la paix, la justice, la sûreté, sont

[1] Mém. de M. de Saint-Séverin, dans Flassan. Diplomatie française, t. V, p. 428.
[2] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VII, ch. 17, p. 252.

préférables à la gloire des combats, que les classes les plus obscurés de la nation ont droit au bonheur comme les autres, que les gouvernements ont des devoirs envers les peuples qui leur sont soumis, et que l'humanité était offensée par la manière folle et barbare dont les rois précipitaient leurs sujets dans les chances de la guerre. Or, cette école commençait à diriger l'opinion publique. Plusieurs des ministres de Louis XV étaient d'honnêtes gens, des hommes bienfaisants et sensibles qui s'étaient formés,qui s'étaient éclairés par la philosophie du XVIII[e] siècle, et qui avaient pitié des souffrances qu'ils devaient infliger aux provinces pour recruter et nourrir l'armée. Ils énonçaient dans le conseil ces sentiments d'humanité qui se retrouvaient dans les écrits du jour comme dans les conversations de tous les salons, et ils avaient ainsi fait impression sur l'âme de Louis XV, qui, lorsqu'il se réveillait de l'ivresse des voluptés, cherchait à apaiser sa conscience en se rendant le témoignage qu'il voulait le bien de ses sujets, qu'il évitait, selon son pouvoir, de leur faire éprouver les calamités de la guerre. En ce point surtout il différait de Philippe V, de sa femme et de Marie-Thérèse. Ceux-ci, dont on vantait sans cesse le zèle religieux, confiaient sans partage leur âme à leur confesseur, et ne sentaient jamais que les remords qu'on leur commandait d'avoir; aussi leur conscience était-elle toujours tranquille, soit qu'ils exposassent leurs sujets ou leurs ennemis à toutes les horreurs des combats, ou au massacre et au pillage qui en sont les conséquences.

On aurait pu s'attendre à ce que la mort de Philippe V écartât les obstacles que l'Espagne avait jusqu'alors apportés à la pacification de l'Europe, et à ce que Ferdinand VI entrât mieux que son père dans les vues de Louis XV, qui, dans les négociations entamées dès cette époque, avait pour but unique le rétablissement de la paix sans rien prétendre pour lui-même ; mais tout était difficile quand on voulait agir de concert avec l'Espagne. L'arrogance de ce cabinet, l'apathie avec laquelle il considérait la détresse du pays, et le désordre incurable de l'administration qui lui semblait une garantie qu'il ne pourrait pas tomber plus bas, sa politique de promettre sans songer à tenir, son habitude de demander tout aux autres au lieu d'agir lui-même, en faisaient le plus incommode et le plus dangereux des alliés. D'ailleurs la mort du roi n'avait réellement rien changé encore à la cour d'Espagne. Dans les dernières années de Philippe V, la reine n'avait point trouvé de meilleur moyen d'assujettir son mari à ses volontés que d'employer

sur lui le charme de la musique, auquel il était fort sensible. Un chanteur napolitain, Farinelli, doué de la plus admirable voix de *soprano* dont on ait gardé le souvenir, avait été appelé du théâtre de Londres par Élisabeth Farnèse. Son unique tâche fut, pendant plusieurs années, de chanter tous les soirs quatre ariettes, constamment les mêmes, d'après les ordres et l'uniformité du goût du roi. C'était au moyen de ce charme qu'on obtenait de Philippe qu'il voulût bien se lever de son lit, se soumettre à quelques soins de propreté, et signer les décrets qui lui étaient présentés. Mais Philippe V fut à peine mort qu'il fallut bien avouer que Ferdinand VI, son fils, était tombé dans la même mélancolie. Déjà depuis un mois il se refusait à changer de linge et à se laisser raser. La reine sa femme, Marie-Madelaine-Barbe de Portugal, à qui Farinelli donnait des leçons de musique, et qui avait une grande amitié pour lui, eut recours à son tour au talent du *soprano* pour charmer le nouveau roi, et il réussit mieux encore qu'avec son père. Dès cette époque, Ferdinand VI se conduisit au dehors à peu près comme un être raisonnable, et Farinelli obtint auprès de la reine un crédit si prodigieux, que dès lors il devint presque le seul canal de toutes les grâces. Il n'en fit jamais qu'un noble et judicieux usage, ce qui n'empêcha point que l'amitié de la reine pour le chanteur, âgé de près de quarante-cinq ans, ne fût calomniée [1].

Un roi plongé dans une telle mélancolie, et si incapable d'agir et de penser, ne pouvait pas changer la politique du cabinet de Madrid et lui donner une impulsion nouvelle. Il n'aimait pas sa belle-mère, Élisabeth Farnèse, mais il ne lui fit point éprouver son ressentiment. Il confirma toutes les donations que son père lui avait faites; lui permettant de résider à son choix à Saint-Ildephonse ou à Madrid. Il laissa Villarias à la tête des affaires étrangères, et confia les autres départements au marquis de la Ensenada; il écrivit à son frère don Philippe dans les termes les plus affectueux, lui promettant son aide pour lui assurer une souveraineté, mais pourtant lui retirant toute part au commandement de l'armée [2], et il donna ordre, ou plutôt son ministre pour lui, au marquis de Las Minas, de ménager excessivement ses troupes, et de ne les exposer jamais. « Il ne reste, disait le ministre, qu'une vingtaine de mille hommes de toutes les forces de la monarchie de

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VI, ch. 29, p. 345. — Biogr. univ., art. Farinelli, t. XIV, p. 161.

[2] W. Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, t. IV, ch. 48, p. 1.

Castille ; les provinces sont dépeuplées et dans l'impossibilité de les recruter. Conservons bien ce précieux débris, gardons-nous de l'aventurer, voyons ce que produiront les promesses des Français pour l'établissement de don Philippe, mais ne commettons plus rien au hasard. » Et les Français de l'armée des Alpes disaient que l'armée espagnole n'était pas plus utile à la cause commune *que si elle eût été de carton* [1].

Bientôt les Anglais se firent un mérite auprès du cabinet de Madrid d'avoir détourné l'armée autrichienne qui était destinée à reconquérir Naples, pour la porter sur la Provence. Une correspondance secrète fut entamée entre M. Keene, résident anglais à Lisbonne, et l'ambassadeur espagnol Sotomayor. Il s'agissait d'accepter la médiation du Portugal entre l'Espagne et l'Angleterre ; mais la cour de Madrid persistait à soutenir que l'honneur national et les affections particulières du souverain demandaient également l'établissement de don Philippe ; et l'un de ses agents écrivait le 25 juin 1747 : « La guerre contre » nous n'a point d'objet, parce que la Providence nous a mis dans la » position où nous sommes, et parce que nous voilà tellement habitués » à la misère et aux souffrances, que nous ne pouvons pas tomber plus » bas. La guerre dût-elle durer encore vingt ans, vous nous trouve- » riez toujours résignés et calmes [2]. »

Cette sécurité, que l'Espagne trouvait dans sa détresse même, s'accordait bien avec le jugement qu'en portait le marquis d'Argenson et la résolution qu'il voulait inspirer à Louis XV, de la servir, mais sans la consulter. Réduit à chercher des alliés plus secourables, et à remplacer le roi de Prusse et l'électeur de Bavière, que la France avait perdus, il s'adressa à l'électeur de Saxe, quoiqu'il le sût tout dévoué à la maison d'Autriche. Le maréchal de Saxe fut l'intermédiaire de cette négociation, et ce fut à la part qu'il voulut bien y prendre, plus qu'à son génie militaire, qu'il dut le commandement en chef de l'armée et le rappel du prince de Conti, peu avant la bataille de Raucoux. La France crut avoir remporté un succès en faisant accepter à Auguste III un subside de deux millions de francs, auquel l'Espagne promettait d'ajouter encore huit cent mille francs par année. Ce n'était pas tout, la fille d'Auguste, Marie Joséphine, était choisie pour remplacer la

[1] Mém. d'Argenson, p. 402.
[2] Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, ch. 48, p. 10.

fille de Philippe V, morte le 22 juillet précédent ; elle épousa le dauphin le 9 février 1747. La nouvelle dauphine était plus agréable de figure que la précédente ; elle avait de la grâce, beaucoup de désir de plaire, une instruction soignée, une imagination vive et douce. On remarqua ses manières agréables avec la reine, dont son père avait détrôné le père. La reine voyant à son bras un portrait, le troisième jour de son mariage, ne douta point que ce ne fût celui d'Auguste III, et lui demanda à le voir. — « Voyez, ma mère, comme il est ressemblant ! » C'était celui de Stanislas qu'elle lui avait substitué [1]. Le choix de la dauphine était heureux, mais l'alliance avec son père était peu désirable. C'était un prince sans caractère, sans talents, sans vertus, dominé uniquement par son indigne favori, le comte de Bruhl, qui était toujours fort disposé à se vendre, mais qui, en retour du subside qu'il avait obtenu pour son maître, et d'une si brillante alliance, ne promettait qu'une stérile neutralité, qu'on aurait pu payer moins cher [2].

Au reste, dans ce moment où la France éprouvait si cruellement l'embarras de ses finances, il semblait qu'elle ne connaissait d'autres moyens de se procurer des alliances, que de les acheter au poids de l'or ; c'était l'Angleterre, qui, en multipliant ses subsides aux puissances du continent, l'avait mise dans cette nécessité. L'alliance défensive avec le Danemarck, qui devait expirer en 1748, fut renouvelée deux ans avant d'être arrivée à son terme, par la prolongation d'un subside annuel de quatre cent mille écus. L'électeur palatin et l'électeur de Cologne acceptèrent aussi des subsides de la France ; ce qu'il y eut d'étrange à l'égard du dernier, c'est que le ministère français consentit à cacher soigneusement son traité, pour ne pas lui faire perdre le subside qu'il tirait en même temps de l'Angleterre. Il était difficile de prendre confiance dans un prince pour lequel il fallait se prêter à de si honteux ménagements. Toutefois les négociations avec les princes d'Allemagne eurent le succès qu'on avait attendu le ministère ; ces princes travaillèrent à maintenir la neutralité de l'Allemagne, et ils empêchèrent l'Empire d'embrasser la querelle du nouvel Empereur [3].

Le marquis d'Argenson, celui des ministres de Louis XV qui était

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, ch. 6, p. 135.

[2] Flassan, Hist. de la diplomatie, t. V, p. 300.

[3] *Ibid.*, p. 301-307.

le plus intimement lié avec la secte philosophique, et qui portait avec le plus de bonne foi ses principes dans le gouvernement, n'eut point la satisfaction de mener à leur terme les négociations pour la paix auxquelles il avait apporté tout son zèle. Sa politique avait été jusqu'alors d'abaisser les grandes puissances et d'agrandir les petites, sans chercher à conquérir de nouveaux États pour la maison de France, qu'il regardait comme en possédant déjà bien assez. Il voulait de bonne foi la prospérité de l'État et le perfectionnement de son organisation sociale. Mais, se fiant à sa propre loyauté, il négligeait trop souvent les moyens de plaire; il brusquait ceux qu'il n'estimait pas, il dénigrait ses adversaires, et ne cédait jamais qu'à regret. Il était brouillé avec sa femme, avec son fils le marquis de Paulmy, avec son gendre M. de Maillebois, avec son frère le comte d'Argenson, avec tous les courtisans enfin et tous les ministres; chez lui, le caractère ne secondait pas l'esprit, et il ne sut point se rendre influent par les procédés et les manières. Il déplaisait surtout à Mme de Pompadour, qui engagea le roi à le renvoyer, au mois de janvier 1747, et à nommer, pour le remplacer, Brûlart de Sillery, marquis de Puysieux [1].

Ce nouveau ministre assistait alors, et depuis le mois de septembre précédent, à des conférences qui avaient été ouvertes à Breda entre la France et l'Angleterre, pour traiter de la paix générale, par la médiation de la Hollande. Les états généraux qui en avaient fait la proposition, prétendaient être toujours neutres, et n'avoir jusqu'alors pris part à la guerre que comme auxiliaires, en accomplissement de leurs traités avec l'Angleterre. Leurs ministres, MM. de Wassenaër et de Gélis, avaient déjà échangé avec M. d'Argenson des projets et des contre-projets qui avaient resserré la négociation dans des termes assez rapprochés, lorsqu'ils engagèrent le roi à nommer un plénipotentiaire qui se rencontrerait avec le plénipotentiaire anglais dans une place neutre; de cette manière on évitait les lenteurs de la correspondance, et cependant on avait de meilleures chances pour s'entendre que dans un congrès général, où chaque puissance aurait élevé ses prétentions, où la France se serait trouvée gênée à chaque pas par l'Espagne qui demandait tout à l'Angleterre, et par l'Autriche qui ne voulait rien céder. M. d'Argenson faisait observer que comme la France et l'Angleterre avaient seules

[1] Flassan, Diplomatie, t. V, p. 349-352. — Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VII, ch. 15, p. 207.

de l'argent pour payer la guerre, si elles se trouvaient une fois d'accord, il leur serait aisé d'engager leurs alliés à se ranger aux termes dont elles seraient convenues. Lord Sandwich fut nommé par l'Angleterre pour assister aux conférences; mais dès la première entrevue il protesta qu'il n'entamerait aucune affaire avant que l'on eût admis au congrès des ministres autrichiens et piémontais, que l'Angleterre, disait-il, y avait déjà invités. Cette prétention n'avait point été annoncée d'avance à la cour de France ; les ministres autrichiens et piémontais n'étaient point arrivés, et n'étaient pas même choisis. La demande de lord Sandwich semblait de nature à ne pouvoir que retarder la négociation, à y jeter même de l'aigreur ; et en effet, le cabinet français déclara qu'il suspendait des conférences où l'on était si peu d'accord sur l'entrée même en négociation; qu'il consentait à assembler à Aix-la-Chapelle un conseil général ; mais que la saison était arrivée où il lui convenait de commencer les opérations militaires ; que de plus il ne pouvait pas admettre plus longtemps la prétention des Provinces-Unies de combattre contre lui sans se reconnaître pour ennemies, et en conséquence il leur déclara la guerre le 17 avril 1747 [1].

Le roi croyait toujours en effet qu'il lui convenait de paraître à ses armées, et comme celle de Flandre était la plus rapprochée, celle où il était le plus sûr d'obtenir des succès, il se proposait de pousser les avantages qu'il y avait obtenus les années précédentes; et les Pays-Bas autrichiens étant conquis presque en entier, à la réserve de Luxembourg, de tenter aussi des conquêtes dans les Provinces-Unies. Toutefois, la première conséquence de cette déclaration de guerre fut de faire prévaloir en Hollande le parti anglais, celui du prince d'Orange, sur la magistrature des villes, qui avait toujours montré de la prédilection pour la France. Guillaume IV de Nassau-Dietz, qui portait le titre de prince d'Orange en vertu du testament de Guillaume III, dont il était petit-neveu par les femmes, était âgé de trente-six ans; il était stathouder héréditaire de Frise, et il avait plus tard été élu par les provinces de Groningue, de Gueldre et de Zutphen. Cependant la vigueur de la république, la richesse et le talent se trouvaient concentrés dans les provinces de Hollande et de Zélande, qui étaient franchement attachées aux institutions républicaines, et qui avaient jusqu'alors repoussé les prétentions du prince d'Orange à être nommé chef de l'État.

[1] Flassan, Diplomatie, t. V, p. 373.

Malheureusement il existe, dans les classes inférieures du peuple, une impatience de l'ordre existant, quel qu'il soit, un désir aveugle de changement qu'on prend souvent pour amour de la liberté, tandis que dans les républiques cette même inquiétude se change en amour du despotisme. Dans les villes opulentes de la Hollande et de la Zélande, c'était toujours la populace qui voulait déférer le pouvoir absolu au prince d'Orange, tout comme à Florence c'était la populace qui avait appelé les Médicis au pouvoir absolu. La déclaration de guerre de la France donna occasion à cette populace de s'écrier qu'il lui fallait un maître pour la défendre. Le cri funeste de *Oranje boven* (Orange par-dessus) commença à se faire entendre dans les carrefours. Guillaume IV avait épousé, en 1734, une fille de George II, et l'argent du monarque anglais fut prodigué afin d'accroître la popularité de son gendre. Au moment où les Français entrèrent dans la Flandre hollandaise et le pays de Catsand, la masse des fugitifs qui se précipitèrent dans la Zélande augmenta la fermentation populaire. Le 25 avril 1747, la multitude soulevée à Veere, à Flessingue, à Middelbourg, força la magistrature à proclamer Guillaume IV stathouder, capitaine et amiral général. Le 28, les états de la province de Zélande ratifièrent, par un décret public, l'élection des villes. Bientôt les villes de la Hollande suivirent cet exemple, puis la populace de La Haye contraignit les députés aux états généraux à faire de lui le chef de toute la confédération. Le 3 mai il fut reconnu par les provinces de Hollande et d'Utrecht, le 11 par celle d'Overyssel; le 23 octobre, le stathoudérat, de même que les charges de capitaine et d'amiral général furent déclarés héréditaires dans la ligne féminine comme masculine; l'héritier présomptif étant alors une princesse âgée de quatre ans. Ce fut ainsi que l'ancienne république des Provinces-Unies fut virtuellement changée en monarchie, par la frénésie du peuple, en faveur d'un homme qui n'était distingué ni par son caractère, ni par ses talents, ni par ses services [1].

Les Hollandais ne s'étaient point préparés à la guerre, et les villes de la Flandre hollandaise qui avaient résisté à Louis XIV et à Vauban, et dont plusieurs passaient pour imprenables, furent soumises en un mois de temps, par le maréchal de Saxe et le maréchal de Lowendahl, avec la plus étonnante rapidité; Helvoetsluis, Issendyck, le Sas de Gand,

[1] Kerroux, Abrégé de l'histoire de la Hollande, t. IV, ch. 19, p. 1288. — Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VII, ch. 15, p. 207. — Art de vérifier les dates, t. XIV, p. 487. — Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. 23, p. 227.

Hulst, La Perle, Liefkenshoeck, Axel et Sandberg tinrent à peine quelques jours [1]. Le maréchal de Saxe se proposait d'assiéger Maestricht, mais il jugeait qu'avant d'attaquer une aussi grande ville il fallait gagner une bataille. Le roi partit de Tongres à la fin de juin, pour s'y trouver. L'armée des alliés, à ce qu'on assurait en France, était de dix mille hommes plus forte que l'armée française. Le duc de Cumberland la commandait; sous lui le prince de Waldeck était à la tête des Hollandais; le nouveau stathouder avait bien essayé de se montrer à l'armée, mais on l'y avait trouvé fort ignorant dans l'art militaire, et fort jaloux de son beau-frrèe, le duc de Cumberland; il n'y resta pas. Le maréchal de Berthiany était à la tête des Autrichiens. Les alliés occupaient une position formidable en avant de Lawfeldt; des revêtements terrassés, garnis de batteries dont les feux se croisaient, formaient une citadelle de chaque verger de ce village. Cependant le maréchal de Saxe résolut de forcer cette position; il fit, dans la nuit du 1er au 2 juillet toutes ses dispositions, et il prit la précaution de tenir le roi sur les hauteurs de Heerderen, à une distance telle que la crise de Fontenoy ne pût point se renouveler. Au point du jour, une pluie d'orage présentait partout de nouveaux obstacles à l'ardeur des soldats; le terrain était glissant, la poudre était mouillée; trois fois le village de Lawfeldt fut attaqué par les Français, trois fois ils furent repoussés. Le maréchal de Saxe manœuvra pour tourner cette position, et tandis qu'il attirait sur lui l'attention et les forces du duc de Cumberland, une quatrième attaque de front rendit enfin les Français maîtres de Lawfeldt; mais ils s'y trouvèrent sous le feu d'autres redoutes qui dominaient ce village. Bientôt ils y furent chargés et rompus par le vicomte Ligonier, fils d'un réfugié français qui commandait la cavalerie anglaise. Le maréchal, rassemblant toutes ses forces, enveloppa Ligonier et le contraignit à mettre bas les armes, avec le corps qu'il commandait; mais pendant ce temps le duc de Cumberland se retirait en bon ordre par le chemin de Maestricht. La bataille était gagnée, il est vrai, mais pas de manière à la rendre décisive. Les Français, épuisés de fatigue, n'essayèrent pas de poursuivre leurs ennemis. La perte, de part et d'autre, fut évaluée, à peu près à six mille hommes tués ou blessés; la prise de vingt-neuf pièces de canon et de neuf drapeaux était presque le seul avantage dont pût

[1] D'Espagnac, Maréchal de Saxe, t. II, l. X, p. 319.

se vanter le maréchal de Saxe et féliciter Louis XV, lorsque, le soir du même jour, il arriva sur le champ de bataille [1].

Après un succès si incomplet, on ne pouvait songer à assiéger Maestricht. Pour avoir toutefois un trophée de sa dernière victoire, le maréchal de Saxe envoya Lowendahl, dès le 4 juillet, investir Berg-op-Zoom. Cette place, chef-d'œuvre de Cohorn, était réputée imprenable. La tranchée fut ouverte seulement dans la nuit du 14 au 15 août. Le prince de Waldeck, qui s'avança pour secourir la ville, fut repoussé. Mais le baron de Cronstrom, qui commandait dans la place, avait douze mille hommes sous ses ordres : malheureusement, c'était un vieillard de quatre-vingts ans, qui, voyant que ses fortifications étaient à peine entamées par le canon, se croyait à l'abri de tout danger. Cependant un assaut fut donné le 16 septembre, à quatre heures du matin, avec un succès que n'attendaient point les assiégeants eux-mêmes. Ils pénétrèrent de toutes parts dans la ville ; et comme les soldats s'y défendaient encore, on les poursuivit dans les rues et dans les maisons : le massacre fut épouvantable ; les habitants paisibles partagèrent le sort des guerriers ; un grand nombre d'entre eux fut égorgé ; aucun outrage ne fut épargné aux autres, et le sac de Berg-op-Zoom fut un de ces événements funestes que, dans notre jeunesse, nous avons encore entendu les vieillards raconter avec terreur [2].

La guerre continuait en même temps en Italie ; mais le ministère français, tout occupé de procurer des succès à l'armée où se trouvait le roi, avait réuni dans les Pays-Bas toutes les forces, toutes les ressources militaires dont il disposait, tandis que l'armée des Alpes était négligée, et que les Espagnols, pour lesquels elle combattait, s'y refusaient à toute action vigoureuse. Les Autrichiens et les Piémontais voulaient à tout prix se venger de la république de Gênes, qui avait arrêté leurs succès de l'année précédente ; et le roi George II, toujours prodigue de l'argent des Anglais, avait fait accorder un subside de 150,000 livres sterling au roi de Sardaigne, et autant à l'impératrice pour le siége de Gênes. Mais les alliés ne purent faire aucun progrès considérable dans cette attaque ; les habitants des campagnes, presque autant que ceux

[1] D'Espagnac, t. II, l. X, p. 352-383. — Mém. du maréchal de Saxe, t. IV, p. 291. — Lacretelle, t. II, p. 388. — Voltaire, ch. 26, p. 277. — Smollett, t. XVI, ch. 9, § 21, p. 218. — Lord Mahon, t. III, ch. 30, p. 527.

[2] *Ibid.*, p. 421-433. — Lacretelle, t. II, p. 393. — Voltaire, ch. 26, page 279.

de la ville, trouvaient pour leur résister des ressources inépuisables dans leur patriotisme. Le duc de Boufflers, qui leur avait amené des troupes françaises, et qui les aidait de sa valeur et de son expérience, s'y fit universellement respecter. Il y mourut le 2 juillet 1747 de la petite vérole ; il fut remplacé par le duc de Richelieu, qui l'égalait en bravoure, mais non point en intégrité. Richelieu cependant leur amenait de nouvelles troupes et de l'argent, et il obtint également l'affection des Génois. Les Espagnols leur envoyèrent de leur côté trois mille soldats, et promirent de leur payer chaque mois 250,000 fr.; mais les subsides que promettaient les Espagnols n'arrivaient jamais ni à leur échéance, ni même longtemps après [1].

L'armée réelle du midi, cependant, était celle que commandait Belle-Isle. Il s'agissait de la faire rentrer en Italie, car elle était toujours au pied des Alpes du côté de la France, mais chacun des chemins qui y conduisent avait déjà été signalé par quelque désastre. Las Minas insistait pour qu'on suivît de nouveau la route de Nice, tandis que les Français proposaient tour à tour le passage par la vallée de la Stura, que fermaient Demonte et Coni, et le passage du Mont-Cenis que fermait la Brunette ; mais plus on étudiait ces routes, et plus on jugeait difficile de se rendre maître des forteresses qui les défendaient. Enfin, le frère du maréchal, le chevalier devenu comte de Belle-Isle, crut avoir découvert un chemin par lequel il traverserait toutes les montagnes les plus âpres, en évitant toutes les forteresses du roi de Sardaigne. En partant de Briançon, il comptait franchir la chaîne qui sépare la vallée de la Dora de celle du Chiusone, de manière à éviter les deux forteresses d'Exiles et de Fénestrelles, déboucher dans le Val de Sangone, et descendre enfin de Giaveno, de manière à éviter aussi la Brunette. Il fut convenu qu'avec son corps d'armée, le chevalier de Belle-Isle, en suivant cette route, formerait la gauche de l'armée d'invasion, que son frère le maréchal, avec l'autre aile, descendrait par la vallée de la Stura pour menacer Cuneo, et fixer l'attention du roi de Sardaigne qui avait rassemblé son armée dans la province de Saluces ; qu'enfin Las Minas, pendant le même temps, pénétrerait par la rivière de Gênes, et que les trois divisions se réuniraient dans les plaines du Piémont.

Le chevalier de Belle-Isle partit en effet de Briançon, et passa le

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VII, ch. 16, p. 222. — Muratori, Annali, p. 484. — Botta, Storia d'Italia, t. IX, l. XLV, p. 252-260. — Voltaire, ch. 21. p. 219.

mont Genèvre le 14 et le 15 juillet. Le comte du Bricherasco, chargé de défendre ce passage, n'avait sous ses ordres que quatorze bataillons, dix piémontais, quatre autrichiens, et quelques compagnies de vaudois. Il se retira en combattant, d'abord au col de Sestrière, puis à Pragelas. Mais lorsqu'il vit que le chevalier de Belle-Isle, avec quarante bataillons et neuf canons de campagne, au lieu de suivre les vallées, s'engageait dans les hautes montagnes qui séparent la Dora du Chiusone, il vint prendre position derrière des retranchements en murailles sèches qu'il avait fait préparer d'avance au travers du col de l'Assiette (c'est ainsi qu'on nomme le sommet de cette montagne, qui, au centre de la chaîne, présente une sorte de plaine). C'était le 19 juillet que les Français s'avancèrent à l'attaque de cette fortification grossièrement construite qui n'avait ni fossés, ni palissades, ni artillerie d'aucune espèce. Bricherasco, sentant toutefois que le sort du Piémont dépendait de sa résistance, ne se laissa point décourager par l'immense supériorité de nombre des Français. En effet, au moment où ils approchaient, ils furent assaillis par un feu de mousqueterie dont tous les coups portaient, tandis qu'ils ne pouvaient pas même voir leurs ennemis. Des trois divisions que le chevalier de Belle-Isle avait faites de sa petite armée, une seule, en suivant le col de l'Assiette, avait pu arriver jusqu'au pied du rempart ; les deux autres, qui devaient s'avancer de droite et de gauche, furent arrêtées par des précipices. La colonne du milieu cependant, composée de vingt-deux compagnies de grenadiers, s'acharnait contre la muraille sèche qui couvrait les Piémontais, et en arrachait les pierres l'une après l'autre. Le chevalier de Belle-Isle, désespéré de ne pouvoir vaincre la résistance qu'il rencontrait, saisit un drapeau, et, s'élançant sur les Piémontais, parvint à le planter au sommet de leur retranchement ; mais dans ce moment même il fut frappé d'un coup de baïonnette dans le bras, et de deux coups de mousquet dans la tête et dans la poitrine. Il tomba mort, et ses soldats découragés prirent la fuite. Ils revinrent à Briançon, et les Français renoncèrent, pour cette année, à passer les Alpes [1]. Tant en morts que blessés et prisonniers, ils avaient perdu plus de cinq mille hommes, parmi lesquels on comptait trois cents officiers.

Pendant ces mêmes campagnes où Louis XV s'enorgueillissait des

[1] Botta, Storia d'Italia, XLV, p. 270. — Muratori, Ann., p. 500. — Voltaire, ch. 22, p. 220. — Lacretelle, l. VIII, p. 398. — Biogr. univ., t. IV, p. 107.

victoires de Fontenoy, de Raucoux et Lawfeldt, qui ne procuraient ni à la France ni à ses alliés aucun avantage durable, la marine française était détruite par les désastres qui la frappaient coup sur coup. En 1745, les Anglais s'étaient emparés de la forteresse de Louisbourg destinée à protéger les pêcheries dans l'île du cap Breton, ce qui causa la perte d'un grand nombre de vaisseaux français, qui entrèrent successivement dans ce port, sans savoir qu'il avait changé de maître. Pour le recouvrer, un armement considérable fut préparé en 1746 sur les côtes de Bretagne; mais de fréquentes tempêtes, puis la mort du duc d'Anville, qui devait le commander, l'empêchèrent de mettre à la mer. L'année suivante, deux nouvelles escadres durent sortir ensemble du port de Brest; l'une, sous les ordres du chef d'escadre de la Jonquière, devait se diriger vers le cap Breton et l'Amérique; l'autre, sous M. de Saint-Georges, devait se rendre aux Indes orientales. Des transports et des vaisseaux de commerce en grand nombre devaient faire route sous leur protection; mais la force de la marine royale consistait seulement en six vaisseaux de guerre et quatre frégates. Avant que les deux amiraux se fussent séparés à la hauteur du cap Finistère, ils furent rencontrés le 3 mai par les deux amiraux Anson et Warren, qui avaient ensemble dix-sept vaisseaux sous leurs ordres. Malgré l'immense disproportion des forces, les Français ne refusèrent point le combat, les vaisseaux de ligne se dévouant pour arrêter les Anglais, tandis que leur convoi faisait force de voiles pour se mettre en sûreté, sous la protection des seules frégates. Les Anglais rendirent hommage à la valeur et à l'habileté que montrèrent les marins français dans ce combat inégal, où ils furent enfin accablés par le nombre, et les six vaisseaux furent pris. Dans l'automne de la même année, une autre escadre de neuf vaisseaux de ligne et quelques frégates sortit encore de Brest, sous les ordres du chef d'escadre de l'Étendeur, avec un nombreux convoi de vaisseaux marchands; elle fut rencontrée le 14 octobre, près de l'île d'Aix, par l'amiral Hawks, qui avait sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne. L'amiral français montra le même dévouement, ses marins la même bravoure, et le résultat fut également funeste. Des neuf vaisseaux, sept furent pris, les deux autres réussirent à rentrer à Brest à la faveur de la nuit [1].

Dans l'Inde, il est vrai, deux hommes de génie, qui s'étaient élevés par leurs seuls talents, semblaient sur le point d'opérer une révolution,

[1] Smollett, Hist. of England, t. XVI, ch. 9, § 25, p. 225. — Lacretelle, l. VIII, p. 406. — Voltaire, ch. 28, p. 303.

et de fonder pour les Français le vaste empire que les Anglais y ont élevé plus tard. L'un était la Bourdonnais, d'abord armateur, puis gouverneur général des îles de France et de Bourbon, auquel ces îles durent le rétablissement de l'ordre et de la prospérité, à l'époque même que Bernardin de Saint-Pierre a rendue si poétique pour les lecteurs français par le roman de *Paul et Virginie*; l'autre, Dupleix, fondateur de Chandernagor, s'était fait nommer gouverneur général des établissements français dans l'Inde. Il vivait à Pondichéry avec le luxe d'un roi, il avait eu des succès contre les Anglais, et il étendait ses conquêtes dans le Bengale : mais le génie de cet homme, qui cherchait bien plus à élever sa fortune par la guerre qu'à servir son pays, a plus d'analogie à celui d'un aventurier audacieux et cruel qu'à celui d'un honorable guerrier ; on reculerait d'effroi, si l'on représentait avec détail les actes de cruauté au moyen desquels il remplissait son trésor ; il était de plus animé contre la Bourdonnais d'une jalousie féroce ; il l'avait cependant appelé à son aide des mers de l'Afrique. La Bourdonnais, avec une flotte de neuf vaisseaux et trois mille hommes de débarquement, se rendit maître de Madras le 21 septembre 1746, et il permit à cette ville de se racheter du pillage par une contribution de 9 millions de livres. Dupleix cassa cette capitulation, pilla et brûla la ville, et, accusant son rival de trahir la France par son humanité, le contraignit de s'en retourner à l'île de France. Peu de temps après, la Bourdonnais rentra dans sa patrie ; mais le ministère, n'écoutant que les dénonciations de Dupleix, qui annonçait chaque jour à la compagnie des Indes de nouvelles victoires, fit arrêter la Bourdonnais, le jeta dans les cachots de la Bastille sans vouloir l'entendre, sans lui permettre aucun moyen de se justifier, et l'y retint trois ans et demi. Lorsque la Bourdonnais fut enfin remis en liberté, il trouva sa fortune pillée et dispersée, sa femme et ses enfants dans l'indigence ; atteint lui-même d'une douloureuse maladie, gagnée dans les prisons, il ne traîna plus qu'une existence misérable jusqu'à sa mort survenue en 1755 [1].

Nous avons dit que parmi les prisonniers anglais, faits à la bataille de Lawfeldt, il se trouvait un Français de naissance, le général Ligonier. Cet officier ayant été amené à Louis XV le jour même du combat, le roi avait bien voulu le renvoyer sur parole, en l'assurant que la vic-

[1] Lally-Tollendal, art. Dupleix, dans la Biogr. univ., t. XII, p. 279-291. — Langlès, art. Mahé de la Bourdonnais, *ibid.*, t. XXVI, p. 157. — Voltaire, ch. 29, p. 307. — Lacretelle, l. VIII, p. 408.

toire qu'il venait de remporter ne diminuait en rien son désir de rendre la paix à l'Europe. Le maréchal de Saxe, de son côté, lui remit un mémoire de M. de Puysieux, en date du 5 août, dans lequel ce ministre des affaires étrangères annonçait que la France était prête à restituer toutes ses conquêtes, et faisait voir en même temps que les prétentions annoncées par les parties belligérantes n'étaient point si opposées qu'il ne fût facile de s'entendre [1]. Le roi proposait des communications personnelles avec le duc de Cumberland, pendant que les deux armées seraient dans leurs quartiers d'hiver. George II aurait volontiers confié l'honneur de la négociation à son fils favori, mais ses ministres se défiaient de lui ; ils commençaient à désirer sincèrement la paix, ils s'inquiétaient des dépenses toujours croissantes de campagnes toujours malheureuses, et des subsides que le roi voulait offrir à de nouvelles puissances pour les engager dans la guerre ; ils répugnaient à soudoyer trente mille Russes que l'impératrice Élisabeth avait rassemblés en Livonie pour être prêts à entrer en Allemagne l'année suivante, et ils croyaient imprudent de charger d'une négociation de paix un prince connu pour la violence de son caractère et sa complète ignorance de la diplomatie. Ils finirent par lui dépêcher en toute hâte le comte de Sandwich, le même qui avait été envoyé à Breda, pour assister Cumberland de ses conseils. Cet ambassadeur passa bientôt à Aix-la-Chapelle où devait s'assembler un congrès, et où le comte de Saint-Severin se rendit aussi pour représenter la France [2].

Mais on ne tarda pas à reconnaître que les alliés n'étaient pas sincères dans ce désir de la paix, qu'ils avaient manifesté en retour des premières ouvertures de la France. L'impératrice-reine n'avait point pardonné à la France son agression, et elle désirait toujours en tirer vengeance : le duc de Cumberland et le prince d'Orange, opposés en toute autre chose, voulaient tous deux la guerre, l'un pour conserver sa réputation militaire, l'autre pour acquérir celle qu'il sentait lui manquer. George II, pour plaire à l'Empereur, ou pour satisfaire quelque autre de ses passions qui se rapportaient toutes à l'Allemagne, mettait en avant les prétentions les plus déraisonnables. Les uns et les autres s'accordèrent à user de tant de lenteur dans les opérations préliminaires, que le congrès d'Aix-la-Chapelle ne put pas s'ouvrir avant le commencement de 1748. Aussi entendit-on plusieurs fois les deux

[1] Flassan, t. V, p. 385.

[2] Lord Mahon, Hist. of England, ch. 58, p. 531. — Voltaire, ch. 26, p. 275.

maréchaux de Saxe et de Lowendahl, répéter : *La paix est dans Maestricht*, persuadés qu'ils étaient qu'il ne fallait rien moins que cette importante conquête pour triompher de l'obstination des alliés.

(1748.) Cependant les préparatifs pour l'attaque de Maestricht furent faits dans le plus grand secret. Crémilles et Pâris Duverney furent les seuls admis par le maréchal de Saxe à connaître ses plans pour les arrangements des marches et des subsistances [1]. Deux armées françaises devaient se réunir sous les murs de Maestricht : l'une, sous les ordres de Lowendahl, devait arriver par la droite de la Meuse en traversant le Luxembourg ; l'autre, sous le maréchal de Saxe, devait opérer sur la gauche de ce fleuve, pour y retenir les alliés en menaçant Breda. Dès le 20 mars, Saxe se rendit à Bruxelles, et Lowendahl commença son mouvement le 1er avril. Le 15 du même mois les deux armées arrivèrent l'une vis-à-vis de l'autre, des deux côtés de la Meuse, et la grande place de Maestricht fut investie. Le duc de Cumberland avait, de son côté, réuni les troupes autrichiennes et anglaises à Ruremonde ; on prétendait qu'il avait quatre-vingt mille hommes sous ses ordres, et qu'il attendait en outre un corps que lui amenait le prince de Wolfenbuttel, pour attaquer les Français ; mais le maréchal avait établi sa ligne de défense derrière le ruisseau de Lonaken, qu'il avait garni de vingt-trois redoutes, et il ne craignait point l'agression des alliés, qu'il savait, au reste, être bien moins forts qu'on ne le publiait. On paraissait reconnaître que Cumberland ne pourrait plus éviter de voir prendre Maestricht sous ses yeux [2].

Ce fut pour sauver cette dernière catastrophe que les comtes de Saint-Severin et de Sandwich, ainsi que les plénipotentiaires hollandais, signèrent, le 30 avril 1748, les préliminaires de paix qui furent plus tard convertis en un traité définitif. Pour l'honneur des armes de la France, il fut convenu que la ville de Maestricht leur serait livrée, et que la marche des Russes, qui étaient déjà entrés en Franconie, au nombre de trente-cinq mille hommes, serait arrêtée. Les négociations continuèrent cependant tout l'été, et ce fut seulement le 18 octobre que fut signé à Aix-la-Chapelle le traité de paix définitif, entre les rois de France et d'Angleterre, l'Empereur et l'impératrice-reine, les rois d'Es-

[1] D'Espagnac, t. II, l. XI, p. 457. — Mém. de Noailles, t. LXXIV, de la Coll., p. 23. L'auteur attribue à un Mémoire du duc de Noailles le plan de cette campagne.

[2] D'Espagnac, l. XI, p. 460-506. — Voltaire, c. 26, p. 282.

pagne et de Sardaigne, les Provinces-Unies, le duc de Modène et la république de Gênes. Par ce traité, l'impératrice-reine était rétablie dans la pleine et paisible possession de tout ce qui lui appartenait avant la guerre, sauf les cessions stipulées ci-après. Les Provinces-Unies, le roi de Sardaigne, le duc de Modène et la république de Gênes devaient également être rétablis dans l'état antérieur à la guerre. Les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla devaient appartenir à l'infant don Philippe, et à ses héritiers mâles et légitimes, de la même manière qu'ils avaient été possédés par les précédents souverains de ces États. Un court délai, mais proportionné aux distances, était fixé pour les restitutions réciproques aux Pays-Bas, en Amérique, et aux Indes. Toutes choses devaient y être remises sur le pied où elles étaient ou devaient être avant la guerre. Dunkerque devait demeurer fortifié du côté de terre en l'état où il était alors ; du côté de la mer, au contraire, les fortifications devaient rester abattues, selon la teneur des anciens traités. Toutes les puissances intervenantes au traité garantissaient de nouveau la pragmatique sanction, tout comme l'exécution du présent traité. Un article de plus avait été convenu à la signature des préliminaires, mais ce n'avait été qu'après de longues discussions ; on ne le répéta point dans le traité d'Aix-la-Chapelle, encore qu'il demeurât convenu qu'il serait exécuté à la rigueur : c'était que le prince Édouard, fils du prétendant, ne pourrait continuer à résider en France, ni même être admis à séjourner à Avignon, ou en Suisse, en cas qu'il voulût s'y retirer [1]. Dès le 7 mai, le baron d'Aylva, gouverneur de Maestricht, ouvrit cette place aux deux maréchaux de France qui l'assiégeaient, et tous les pays qui avaient été ravagés par la guerre apprirent avec des transports de joie qu'ils étaient enfin arrivés au terme de leurs longues calamités [2].

Mais si les peuples se réjouissaient, les souverains étaient loin de se résigner si facilement à renoncer à leurs projets ambitieux ; l'impératrice-reine était indignée de ce que l'Angleterre l'avait contrainte à céder à la fortune. Promettant beaucoup, et ne tenant jamais ses promesses, déjà elle avait montré une grande irritation de ce que le ministère anglais avait voulu retenir la moitié du subside qui lui était promis, jusqu'à ce que les deux armées de soixante mille hommes chacune qu'elle devait maintenir, l'une aux Pays-Bas, l'autre en Italie,

[1] Flassan, Diplomatie, t. V, p. 429.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 385-429.

fussent réellement sur pied, et elle lui gardait rancune de s'être enfin rabattu à en retenir le quart, ou 400,000 livres sterling, en compensation de ce qu'elles étaient si inférieures en nombre à ce qu'elles devaient être. Le comte de Kaunitz, ministre de l'impératrice à Aix-la-Chapelle, qui depuis devint si puissant, insistait sur l'exécution du traité de Worms en son entier, et menaçait de réclamer la restitution des concessions précédemment faites par l'Autriche au roi de Prusse et au roi de Sardaigne, si on y changeait quelque chose. Lorsque enfin l'impératrice se fut soumise au traité, et que l'ambassadeur anglais, M. Keith, lui demanda une audience pour la féliciter à cette occasion, elle lui fit répondre que des compliments de condoléance seraient moins déplacés, et qu'il l'obligerait de lui épargner un entretien qui ne pourrait être que très-désagréable pour elle et pour lui [1]. Ainsi se préparait la rupture entre l'Angleterre et l'Autriche, et le changement complet dans le système des alliances qui devait éclater sous peu d'années.

Les Provinces Unies, qui sentaient l'imminence de leur danger, qui craignaient de voir l'armée française au milieu de la Hollande, ou seulement un ordre donné aux généraux français de raser les forteresses qu'ils devaient ensuite rendre à la paix, secondaient le ministère anglais de tout leur pouvoir dans ses intentions pacifiques, et le comte de Bentink, ambassadeur hollandais, avait été des premiers à signer les préliminaires ; mais le prince d'Orange, aussi présomptueux qu'incapable, s'opposait à la pacification. C'était lui déjà qui avait causé la prise de Maestricht, car au lieu de cinquante mille hommes qu'il devait conduire au duc de Cumberland, il n'en amena pas dix mille. Le roi de Sardaigne se refusait obstinément à la restitution de Finale et à l'abandon de ses prétentions sur Plaisance qui lui avait été promise. La cour de Madrid, si récalcitrante pendant le règne précédent, ne demandait plus que le repos. Ferdinand VI, accablé de mélancolie, faible de corps, incapable d'esprit, et se jugeant lui-même inhabile à toute autre occupation que la chasse ou la musique, ne se mêlait de rien, et la reine Barbe qui le gouvernait n'avait ni énergie ni capacité ; elle ne songeait qu'à grossir son pécule particulier en vendant son influence, même aux ministres et ambassadeurs étrangers, et pendant tout son règne sa politique se borna à conserver la paix à tout prix. Mais le roi Charles III de Naples retarda longtemps la paix définitive. Dans les

[1] Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, c. 108, t. V, p. 170-178.

préliminaires, on était convenu que si Ferdinand mourait et si Charles montait sur le trône d'Espagne, les Deux-Siciles passeraient à son frère don Philippe ; il exigea et obtint enfin que dans ce cas son second fils lui succédât. Le peuple anglais lui-même, qui, ne voyant jamais la guerre dans ses foyers, n'en connaît pas toutes les horreurs, était beaucoup moins disposé à la paix que les ministres qui le représentaient : il s'indignait surtout de ce qu'ils avaient consenti à donner à la France deux otages pour la restitution du cap Breton, condition bien naturelle cependant, puisque les Français n'attendaient point que cette restitution fût effectuée pour rendre toutes les places qu'ils avaient conquises dans les Pays-Bas [1].

Il restait pour la France à exécuter la partie la plus désagréable des préliminaires d'Aix-la-Chapelle, à renvoyer le prince Charles-Édouard. A son retour d'Écosse, il avait été bien reçu par Louis XV, de bruyants applaudissements avaient accueilli sa première apparition à l'Opéra, des pensions avaient été accordées à quelques-uns des pauvres Écossais qui l'avaient suivi ; mais le roi s'était décidément refusé à tenter une expédition en sa faveur. Au commencement de l'année 1747, il se rendit secrètement à Madrid pour solliciter dans le même but le roi d'Espagne ; mais ce roi, qui ne voulait que la paix, le fit repartir au bout de quelques heures. Il s'adressa ensuite au roi de Prusse, lui demandant en mariage une princesse de sa famille, déterminé qu'il était à épouser une protestante pour calmer les appréhensions de ses partisans. Mais tandis qu'il leur faisait des avances, et que Frédéric II paraissait vouloir embrasser ses intérêts, il apprit inopinément que son frère avait été nommé cardinal le 3 juillet 1747, ce qui ne pouvait qu'augmenter la défiance des protestants anglais à son égard. Cette résolution qu'on lui avait cachée le brouilla avec son père, son frère et sa famille, et lui inspira de la répugnance pour le séjour de Rome. Il comptait donc vivre à Paris, et il avait obtenu la parole de Louis XV qu'il n'en serait pas

[1] Coxe, Maison d'Autriche, c. 108. p. 170-178. — Coxe, l'Espagne sous les Bourbons. t. IV, c. 49, p. 45. — Lord Mahon, t. III, c. 30, p. 545. — Smollett, c. 9, § 30-33, p. 233. — Kerroux, Hist. de Hollande, t. IV, c. 19, p. 1241. — Botta, Storia d'Italia, t. IX, l. XLV, p. 273-279. — Muratori, Annali, t. XVI, p. 511-526, et c'est ici que nous prenons à regret un congé définitif de ce consciencieux et érudit annaliste. — Lacretelle. t. II, l. VIII, p. 412. — Voltaire, c. 30, p. 321. Nous ne pourrons plus désormais non plus faire usage de lord Mahon ; mais quoique les brillants travaux de cet historien s'arrêtent aujourd'hui à la paix d'Aix-la-Chapelle, nous espérons que d'autres que nous les verront atteindre les temps modernes.

renvoyé. Mais il s'y montrait trop pour conserver la faveur du public : le courage par lequel il avait brillé dans son expédition prenait le caractère de l'arrogance et de l'insensibilité : plus il avait été abaissé par la fortune, plus il était résolu à ne pas plier, à ne reconnaître aucune autorité au-dessus de lui, à ne permettre à ses amis ou ses partisans de lui donner aucun conseil. Quand les nouvelles des massacres de ses partisans en Écosse, du jugement et de l'exécution de tous ses amis, de tous ses correspondants à Londres, vinrent glacer d'effroi les Parisiens, on continua à le voir paraître à tous les spectacles, à toutes les fêtes, à tous les bals, comme s'il y eût été insensible. Bientôt on remarqua aussi qu'il cherchait dans l'intempérance un remède contre l'adversité; il n'y trouva que l'avilissement.

La promesse que Louis XV avait faite au prince Édouard de ne pas le renvoyer était fort imprudente, car il devait connaître toute l'importance que l'Angleterre attacherait à son éloignement. D'ailleurs il est contraire au droit des gens de laisser stationner un prétendant dans un pays limitrophe et qui se dit neutre; c'est faire de sa demeure un foyer d'intrigues et de correspondances coupables, qui, lors même qu'elles ne causeraient pas un danger réel au gouvernement voisin, exposent toujours la liberté ou la vie d'êtres généreux et trompés qui se dévouent sans chances de succès pour la famille exilée; c'est enfin soumettre une nation entière à des lois rigoureuses, à un système d'espionnage et de police secrète pour la mettre en garde contre les menées d'un seul individu. En effet, l'Angleterre déclara que dans aucun cas elle ne consentirait à la paix si le prétendant n'était pas éloigné de ses frontières, et Louis XV dut redemander à Charles-Édouard la parole qu'il lui avait donnée. Le prince refusa de la rendre avec cette arrogance royale de gens qui croient que toute une nation doit se sacrifier pour les convenances ou les caprices même de l'un d'entre eux. Il n'était pas fait, dit-il, pour obéir aux ordres de Hanovre. Il menaça de brûler la cervelle à quiconque se présenterait pour l'arrêter ; il ne marcha qu'armé, et fit de sa maison un arsenal. Il repoussa avec hauteur la proposition de Louis XV, de l'établir à Fribourg en Suisse avec le titre de prince de Galles, une compagnie de gardes et une pension considérable; il ne céda pas davantage à une lettre que lui écrivit son père. Le ministère français, poussé à bout, fit enfin ce que la paix de l'Europe exigeait de lui. Le 10 décembre 1748, au moment où le prince Édouard descendait de carrosse pour entrer à l'Opéra, il fut arrêté par

un sergent aux gardes déguisé, qui le prit par derrière et lui tint les deux bras pour l'empêcher de tirer son épée. Le prince fut en même temps enlevé par quatre sergents aux gardes également déguisés, et conduit au Palais-Royal, où on lui ôta son épée, et où il fut fouillé par ordre du roi. On lui trouva un poignard et deux pistolets. Il fut garrotté avec des cordons de soie; il était blême de colère et d'étonnement. Mis dans un carrosse escorté de soldats ayant la baïonnette au bout du fusil, il fut d'abord conduit à Vincennes, et plus tard amené sur la frontière du pont de Beauvoisin où on le laissa libre. Bientôt il revint à Avignon, puis il visita Venise et l'Allemagne, prenant partout un grand soin de se cacher et ne datant point les lettres qu'il écrivait à son père. Sa demeure la plus habituelle fut le duché de Bouillon, dans la forêt des Ardennes. Il ne retourna point à Rome avant la mort de son père en 1766. Il mourut de paralysie le 30 janvier 1788 [1]. Presque tous les écrivains français ont parlé avec indignation de cette offense faite par leur gouvernement au dernier des Stuarts. Auraient-ils voulu que l'Europe entière fût exposée, pour complaire à ses caprices, aux calamités de la guerre pendant une année de plus?

(1749-1750.) « La période qui succéda à la paix d'Aix-la-Chapelle

[1] Lord Mahon, Hist, of Engl., t. III, c. 30, p. 552-560.—Lacretelle, t. III, l. X, p. 171. — Flassan, t. V, p. 430. — Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VII, c. 14, p. 173. — Biogr. univ., t XLIV, p. 102.

L'arrestation du prétendant donna lieu à un de ces actes de tyrannie, si fréquents alors, qu'ils n'excitaient ni surprise ni clameurs, si odieux cependant qu'une nation qui y est exposée ne saurait éviter de prendre en haine son gouvernement. « Un auteur moins célèbre par ses opuscules que par ses malheurs, le sieur » Desforges, étoit à l'Opéra en 1749 lorsque le prétendant fut arrêté. Il fut indigné » de cet acte de violence, il crut que l'honneur de la nation étoit compromis, et » il exhala ses plaintes dans une pièce de vers fort courue alors, qui commence » ainsi :

Peuple, jadis si fier, aujourd'hui si servile,
Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asile ...

» Il ne put prendre sur son amour-propre de garder l'*incognito*; il se confia à un » ami prétendu qui le trahit. Il fut arrêté et conduit au mont Saint-Michel, où il » resta trois ans dans la *cage*, qui n'est point une fable comme bien des gens le » prétendent. C'est un caveau creusé dans le roc, de huit pieds en carré, où le pri- » sonnier ne reçoit le jour que par les crevasses des marches de l'église. M. de » Broglie, abbé de Saint-Michel, eut pitié de ce malheureux. Il obtint enfin qu'il » eût l'abbaye pour prison. Ce ne fut qu'avec des précautions extrêmes qu'on put le » faire passer à la lumière, de cette longue et profonde obscurité... Mme la mar- » quise de Pompadour étant morte, il fut fait commissaire des guerres par le » maréchal de Broglie. » — Bachaumont, Mém. secrets, année 1768, t. II, p. 315.

» peut être considérée, dit Lacretelle, comme une régence exercée par
» la marquise de Pompadour. On croiroit le monarque absent si l'on
» n'étoit obligé de s'occuper quelquefois de ses débauches, de ses loisirs
» puérils et de ses combinaisons craintives. Le gouvernement est de-
» venu si foible que ce n'est plus lui qui imprime un mouvement à
» la nation. Elle s'agite, se divise, s'amuse de cabales, étudie des
» systèmes, cherche à se former une destinée nouvelle, obéit mal, et
» n'est point encore révoltée... La dévote Mme de Maintenon, douée de
» toutes les grâces de l'esprit, ne savoit comment amuser un roi dévot;
» il falloit moins d'efforts pour amuser un roi libertin, pour varier ses
» plaisirs et lui créer de futiles occupations. Dès que la favorite
» s'aperçut que sa puissance pouvoit survivre à l'amour qu'elle avoit
» inspiré à Louis XV, elle servit et dirigea son inconstance. Elle lui
» donna ou le laissa se former un infâme sérail afin d'écarter des ri-
» vales dangereuses. Elle devint premier ministre par le même moyen
» que le cardinal Dubois. Les lois de l'opinion sont si arbitraires que
» Mme de Pompadour réussit assez bien à échapper au mépris qui avoit
» poursuivi ce scandaleux ecclésiastique. La cour avoit d'abord affecté
» de dédaigner la fille de l'ignoble Poisson. Une vivacité inconsidérée,
» une coquetterie trop familière, et surtout des expressions qu'on appe-
» loit bourgeoises, trahissoient l'obscurité de sa naissance; mais le
» pouvoir, en l'élevant à ses propres yeux, mêla bientôt à ses agréments
» un peu de dignité. Persuadée qu'elle régneroit longtemps, elle sut
» le persuader à tout le monde. Mobile dans ses affections et dans ses
» goûts, elle écoutoit avec enthousiasme les plans nouveaux, secondoit
» les réputations nouvelles; tous les ambitieux devinrent ses partisans;
» les hommes cupides en grossirent le nombre parce qu'elle se garda
» bien d'imiter le désintéressement de Mme de Mailly et de la duchesse
» de Châteauroux... Elle faisoit, il est vrai, un usage splendide et
» même bienfaisant de son opulence : elle marioit de pauvres filles,
» soulageoit des vieillards, réparoit des villages dévastés par quelque
» fléau, en affectant, sur ce point, de suivre l'impulsion de la philoso-
» phie nouvelle. La cour bénissoit la marquise, et des acquits du
» comptant payoient les suffrages de la cour [1]. »

Avec les mœurs qu'il affichait effrontément, on aurait pu croire que Louis XV avait adopté les principes irréligieux de la régence et de son

[1] Lacretelle, t. III, l. X, p. 153.

siècle. Il n'en était rien cependant : par principes il était dévot, il se piquait d'une foi qu'il ne lui coûtait point de garder, mais il regardait la religion comme singulièrement indulgente pour les rois, et il trouvait en effet des confesseurs prêts à le dispenser des devoirs et des privations qui lui coûtaient trop à observer. D'ailleurs, devenu incapable de tout effort, il n'avait plus même de volonté ; lorsqu'il donnait son avis sur les affaires les plus importantes, il le proposait comme un particulier timide, judicieux, mais indifférent. Il cédait à un avis contraire, sans conviction et par fatigue, et n'était pas fâché quelquefois que l'événement vînt justifier ses prédictions. En même temps il craignait les regards du peuple ; il s'ennuyait de la contrainte des cérémonies, de la discussion des conseils, et il soupirait après ses petits appartements. Dans son oisiveté, il s'y essayait tour à tour à divers arts mécaniques; beaucoup de temps était aussi donné aux spectacles de ses petits cabinets, où Mme de Pompadour se plaisait à prendre un rôle. Elle ne partageait point la dévotion du roi ; elle regardait les ministres de la religion tout au moins comme ses ennemis personnels, et montrait de la prédilection pour ceux qu'on nommait les philosophes, pour Voltaire surtout, qui composa de petites pièces destinées à son théâtre; pour Quesnay, premier médecin ordinaire du roi et fondateur de l'école des économistes, dont quelques écrits furent imprimés par les mains de Louis XV lui-même ; pour l'abbé, depuis cardinal de Bernis, et pour le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, qui tous deux brillaient à la cour par leur esprit et leur galanterie [1].

Dans le même temps, il est vrai, se formait une cour animée de tout autres principes, qui laissait entrevoir une opposition gênante pour le roi. Son fils, le dauphin, né le 4 septembre 1729, était arrivé à sa vingtième année. Il avait été élevé dans les principes d'une dévotion sévère par le duc de Châtillon son gouverneur, et par Boyer, évêque de Mirepoix, son précepteur. Formé dans l'ordre des théatins, Boyer avait acquis quelque réputation comme prédicateur. Il avait du savoir, il était membre des trois académies, française, des sciences, et des inscriptions et belles-lettres; depuis la mort du cardinal de Fleury il avait la feuille des bénéfices, et comme il était tout dévoué aux jésuites, il

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, ch. 7, p. 156. — Le même, Anecdotes de la cour de France, partie II, ch. 2, p. 213. — Mém. de Mme Du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, p. 103-112. — Spectacles des petits cabinets de Louis XV, à la suite de Mme Du Hausset, p. 229.

remplissait de leurs disciples tous les rangs supérieurs du clergé. De même il avait inspiré à son élève une grande affection pour les jésuites et une grande confiance dans leurs enseignements. Le dauphin Louis aurait peut-être apporté sur le trône un esprit étroit et intolérant; mais il était très-sincère dans sa piété, très-consciencieusement attaché à ses devoirs, et, vis-à-vis de sa mère, fils très-soumis et très-tendre. La favorite déplaisait à toute la famille royale sans que cette défaveur lui causât beaucoup de souci. La reine, toujours patiente et résignée, ne laissait point percer au dehors son éloignement; elle ne paraissait occupée que des pauvres; les princesses, filles du roi, ne le voyaient qu'avec contrainte quelques moments chaque jour; le dauphin, qui avait été instruit de bonne heure de la conduite de son père, et qui la blâmait sévèrement dans le fond de son cœur, lui avait inspiré une jalousie secrète, et il vivait dans une gêne habituelle. Mais il témoignait à Mme de Pompadour un froid mépris, et celle-ci, qui se sentait intimidée en sa présence, le peignait au roi comme un prince ambitieux qui s'appuyait sur les jésuites et le clergé pour se faire un parti dans l'État [1].

Tout concourait donc à former à Versailles un parti dans la cour du jeune prince. Pendant les orgies, ou les perpétuelles récréations du roi avec ses maîtresses, le dauphin, relégué dans les appartements de la reine, y gémissait en secret avec elle, avec des jésuites, et surtout avec le duc et la duchesse de Luynes, des égarements du roi; et le jeune prince promettait à sa mère qu'il n'aimerait jamais que son épouse. Le dauphin et Mesdames se retiraient le soir avec la reine dans la ruelle de son lit, et tandis que dans les appartements de Louis XV on ne tenait que le langage du libertinage, et qu'on ne racontait que les anecdotes scandaleuses de la cour et de la ville, on parlait dans cette ruelle le langage de la vertu et de la religion [2].

Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, vivait habituellement en Lorraine, où il avait reçu le surnom de *Roi bienfaisant.* Né en 1677, ses habitudes étaient déjà celles d'un vieillard; on observait en lui le mélange de la galanterie et de la dévotion; tantôt il écrivait comme un prince dévot, tantôt avec les principes hardis d'un philosophe, et il prenait assez publiquement avec les femmes des libertés qu'il appelait

[1] Soulavie, t. VIII, ch. 4, p. 81; ch. 6, p. 122. — Biogr. univ., art. Louis, dauphin, t. XXV, p. 240, et t. V, p. 425, art. Boyer.
[2] *Ibid.*, ch. 6, p. 129.

des peccadilles. La cour de Lunéville était le séjour des plaisirs; les seigneurs et les dames de la reine y vivaient fort librement, et si Stanislas répandit des bienfaits autour de lui, il contribua d'autre part à corrompre les mœurs de la province, en général meilleures que celles de la capitale. Le comte de Tressan, Voltaire, le président Hénault, étaient au nombre des courtisans de Stanislas, qui contribuaient à donner à cette société, composée en grande partie de seigneurs lorrains et polonais, le goût et le ton français. Stanislas avait le goût du beau, il aimait passionnément les lettres et les arts; il travailla toute sa vie à l'embellissement de la capitale de sa province; il fonda des académies, il éleva une statue au roi son beau fils et son successeur. Il composa plusieurs ouvrages de littérature où règne un ton de bonté et de probité, et un ouvrage philosophique assez hardi pour que l'évêque de Verdun en empêchât longtemps la publication [1]. On prétend qu'au jeu on eut plus d'une fois à lui reprocher de légères friponneries. Quand il venait à Versailles, ce qui était rare, il y paraissait respectueux envers le roi, simple et tout uni avec la reine. Dans l'intérieur des appartements, il était avec elle comme un bon père, il la tutoyait, et lui demandait les services les plus communs, ceux qu'une fille rend à un simple bourgeois. La reine de Pologne, femme de Stanislas, n'avait jamais pu se naturaliser entièrement en France; elle s'occupait sans cesse de l'idée de retourner un jour en Pologne. A l'âge de soixante ans, elle était toujours jalouse de son mari. Ils regardaient leur revenu de deux millions quatre cent mille livres, qu'ils administraient avec beaucoup d'ordre et de prudence, comme un bienfait du roi, et cette condition dépendante contribua sans doute à rendre leur fille plus patiente et plus soumise envers son époux [2].

La cour s'était presque entièrement renouvelée depuis que Louis XV était sur le trône; le duc du Maine était mort en 1736, et son frère, le comte de Toulouse, en 1737. Au premier avaient succédé le prince de Dombes et le comte d'Eu, qui moururent, l'un en 1755, l'autre en 1775, sans postérité; le duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, né en 1725, mourut seulement en 1793, et il survécut à tous

[1] Lemontey, qui avait entre ses mains plusieurs lettres de Stanislas, avertit « qu'il ne peut douter que les ouvrages qui ont paru sous son nom n'aient été retouchés par d'autres mains, car ses propres manuscrits attestent qu'il étoit hors d'état de se servir correctement de notre langue. » — Hist. de la régence, ch. 27, p. 202, note.

[2] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, ch. 1, p. 1-38.

ses enfants, excepté la duchesse d'Orléans, mère du roi des Français. Il avait combattu avec distinction dans la guerre qui venait de se terminer, mais dès lors il s'était retiré de la vie publique, et tandis qu'il n'était plus occupé que d'œuvres de bienfaisance, il se livrait à une sombre mélancolie, et à des pensées ascétiques. Ainsi s'éteignait cette ligne des princes légitimés qui avait excité tant de jalousie sous le règne précédent, et qui avait partagé la cour au commencement de celui de Louis XV [1]. A la mort du duc du Maine, et au mariage du duc de Penthièvre, en 1740, le duc d'Orléans, le comte de Charolais et les princesses avaient recommencé leurs clameurs contre les bâtards, ne voulant point qu'on assimilât avec eux les enfants nés de cette souche. Le roi voulut assigner au prince de Lamballe, fils de Penthièvre, né en 1747, un rang intermédiaire entre les princes du sang et les ducs et pairs, et ceux-ci renouvelèrent les protestations que Saint-Simon avait soutenues avec tant de passion; mais les esprits s'étaient calmés, et cette querelle s'éteignit en silence.

Le nombre des princes du sang avait aussi diminué. Le duc d'Orléans, fils du régent, avait fui le monde et tout abandonné à son fils, se réservant toutefois un million par an qu'il distribuait aux pauvres, tandis qu'il s'était mis en pension avec un seul laquais, pour un louis par jour, à l'abbaye de Sainte-Geneviève: il étudiait le grec, le syriaque, l'hébreu, le chaldéen, pour comprendre mieux la Sainte-Écriture, sur laquelle il a écrit des volumes énormes de commentaires. En mourant, en 1752, il déclara qu'il était attaché aux opinions de saint Thomas d'Aquin, ou plutôt des jansénistes. Son fils, né en 1725, épousa en 1743 la fille du prince de Conti, ce qui amena une réconciliation entre ces deux branches de la maison de Bourbon, qui avaient cessé de se voir. Le duc de Bourbon, qui avait été premier ministre, était mort en 1740; son fils, né en 1736, et qui a vécu jusqu'à nos jours, était encore sous la tutelle du comte de Charolais son oncle. Ce prince, qui avait à se faire pardonner sa conduite odieuse durant sa jeunesse, montrait alors de l'ordre et de la fierté, tandis que le comte de Clermont et le prince de Conti étaient accablés de dettes et vivaient dans le libertinage, et que la conduite de la princesse de Conti l'exposait à la médisance publique, même dans ce siècle où l'on était bien peu scrupuleux [2].

[1] Soulavie, t. VIII, ch. 2, p. 39. — Biogr. universelle, t. XXXIII, p. 321.
[2] *Ibid.*, p. 51.

Ainsi Louis XV, s'il laissait dépérir l'autorité royale entre ses mains, n'avait point lieu de craindre que les princes du sang s'en emparassent; ils n'avaient aucune consistance, et leur considération n'était pas moins ébranlée que la sienne. Le pouvoir demeurait sans partage au ministère, qui recevait les ordres de la favorite. Elle avait forcé Philibert Orry à se démettre du contrôle général, et elle l'avait fait remplacer, le 4 décembre 1745, par Jean-Baptiste de Machault d'Arnonville, qui, lui ayant montré beaucoup de déférence, lui dut son avancement. « Madame, comme s'exprime Mme Du Hausset, lui avoit obligation » d'avoir fait régler son traitement et payer ses dettes. » Aussi le fit-elle nommer ministre d'État en 1749, garde des sceaux en 1750, et ministre de la marine en 1754[1]. Le marquis de Puysieux aux affaires étrangères, et le comte de Saint-Florentin, chargé des affaires du clergé, se soumettaient sans résistance aux inspirations de la marquise. Le comte d'Argenson, au ministère de la guerre, était beaucoup moins souple. M. de Maurepas, qui riait de tout, qui amusait le roi, mais qui détestait toutes les maîtresses, avait provoqué son ressentiment; elle ne l'appelait que M. Faquinet. Une épigramme blessante pour elle, qu'il fit circuler, et qui lui fut attribuée, décida enfin sa disgrâce; il fut renvoyé et exilé au mois d'avril 1749, et Antoine-Louis Rouillé lui fut donné pour successeur au département de la marine. Le chancelier d'Aguesseau se maintenait par la dignité de son nom, mais il avait soin de se renfermer dans les travaux de législation. Richelieu conservait aussi la faveur dont il jouissait auprès du roi, sans briguer beaucoup celle de la marquise[2].

Mais, au milieu des frivolités qui occupaient la cour, une question grave, et qui devait remuer la nation tout entière, celle des finances, devait nécessairement se présenter. M. de Machault, en arrivant au contrôle général, y avait trouvé un grand désordre, suite nécessaire des dépenses de la guerre, de la destruction de la marine par les Anglais, et plus encore, suite du laisser-aller du roi, de ses dépenses scandaleuses, des libéralités qu'on lui arrachait, et de la résolution qu'il emblait avoir prise de ne plus songer à mettre l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Avec un tel prince, avec un tel caractère, la réforme des abus était impossible; tout ce que Machault pouvait entreprendre, c'était d'augmenter les revenus. Il l'entreprit par son édit du

[1] Mém. de Mme Du Hausset, p. 60. — Soulavie, t. VIII, ch. 7, p. 168.
[2] Biogr. univ., t. XXVII, p. 546.

vingtième, du mois de mai 1749, et en général les Français lui surent gré d'avoir osé heurter de front les difficultés au lieu de se laisser entraîner d'expédients en expédients pour faire face aux besoins du jour ; ils l'applaudirent surtout d'avoir attaqué le privilége, en cherchant à faire porter également l'impôt sur tous les Français [1].

Si l'on jugeait du caractère de Louis XV par le préambule de l'édit du vingtième, on croirait trouver en lui le monarque le plus compatissant, le plus prudent, le plus constamment occupé du bonheur de ses sujets, le plus soucieux de l'avenir. « Depuis la paix, dit-il, que la » divine Providence a accordée à nos vœux, et que nous désirions principalement pour le bonheur de nos fidèles sujets, nous n'avons pensé » qu'aux moyens de leur donner des marques de la satisfaction que » nous avons du zèle qu'ils nous ont témoigné pour soutenir la gloire » de notre couronne et celle de nos armes ; nous n'avons pas attendu » que la paix fût publiée, ni que les dépenses de la guerre fussent » totalement cessées, pour ordonner la suppression de l'ustensile [2], et » celle de quelques autres droits qui nous ont paru leur être le plus à » charge. Nous nous sommes occupé depuis de la réforme de nos » troupes, dans la vue de pouvoir porter plus loin les témoignages de » notre attention pour le soulagement de nos sujets, et nous nous » sommes fait rendre compte de la situation actuelle de nos revenus, » et des charges auxquelles ils sont affectés. Nous avons reconnu qu'indépendamment de l'obligation dans laquelle nous nous trouvons de » payer encore aujourd'hui les arrérages des dettes que la nécessité des » circonstances a accumulées pendant les guerres dont le règne du » feu roi, notre très-honoré seigneur et bisaïeul a été presque continuellement agité, ces dettes se sont très-considérablement accrues » pendant les deux dernières guerres que nous avons eu à soutenir » depuis l'année 1733, et qu'elles sont d'autant plus augmentées, que » pour satisfaire aux différents besoins qui se sont succédé, nous avons » préféré la voie des emprunts, à d'autres qui auroient pu être plus » onéreuses à nos peuples. »

En effet, les dettes n'avaient cessé de s'accroître, et dans le moment même où Machault publiait l'édit du vingtième, il ouvrit un nouvel emprunt de trente-six millions. Le 29 août 1741, un édit du roi

[1] Anciennes lois françaises, t. XXII, p. 223. — Soulavie, t. VIII, ch. 8, p. 186.

[2] On désignait sous ce nom le lit garni de draps, verre, écuelle, feu et chandelle que l'hôte devait fournir au soldat.

avait déjà ordonné la levée d'un impôt du dixième de tous les revenus, qui devait cesser avec la guerre : le contrôleur général supprimait cet impôt, mais celui du vingtième de ces mêmes revenus, qu'il lui substituait, devait, selon son estimation, rendre davantage encore : car il comptait l'étendre sur tous les privilégiés, sur tous les grands et les nobles, sur le clergé tout entier, sur les parlements et la magistrature, qui, de même que tous les gens en place et tous leurs subordonnés, jusqu'aux degrés les plus inférieurs, étaient, par une disposition bizarre des lois françaises, exempts de toute contribution; en sorte que, dans ce royaume accablé de tant de charges, c'était aux pauvres seuls qu'on demandait de l'argent, tandis que les riches étaient dispensés de payer. Ce n'était pas tout, l'impôt du vingtième devait être perçu dans les pays d'État qui avaient le privilége de se taxer et de percevoir leurs impôts eux-mêmes, comme dans les provinces qui n'étaient point représentées. Il attaquait à la fois tous les priviléges, tout ce que les provinces et les corporations étaient accoutumées à considérer comme leurs libertés. Aussi excita-t-il une résistance de la part des parlements, des pays d'État et du clergé, qui se renouvela pendant toute la période suivante, et qui maintint une fermentation sourde, mais toujours croissante, pendant le reste du règne de Louis XV[1].

Dans la lutte qui allait s'engager, Louis XV avait malheureusement donné un chef redoutable à ceux qui devaient être ses adversaires, en élevant à l'archevêché de Paris Christophe de Beaumont, homme remarquable par la pureté de ses mœurs, et par son caractère inflexible. Élevé chez les Sulpiciens, dans la dépendance des jésuites, et dans la haine pour les opinions jansénistes ; avec une figure noble, des grâces et de l'amabilité, il avait été connu de la duchesse douairière d'Uzès, comme il était grand vicaire de Blois, et c'était elle qui lui avait fait obtenir l'évêché de Baïonne, en 1741. Il fut le premier prélat qui fit les honneurs de la France à la première dauphine, lorsqu'elle arriva d'Espagne ; et par reconnaissance, cette princesse lui fit obtenir, en 1745, l'archevêché de Vienne. C'est de là que Boyer l'appela pour le porter au siége de Paris, comme le meilleur champion qu'il pût donner au parti jésuitique : il y arriva le 28 octobre 1746. On remarqua que le lendemain, lorsqu'il fut présenté au roi, la maréchale de Duras voulut lui faire baiser Mesdames, selon le cérémonial usité, comme

[1] Soulavie, t. VIII, ch. 8, p. 190.

duc de Saint-Cloud, mais qu'il recula avec une sorte d'effroi, lorsqu'elles lui présentèrent leur joli visage [1].

La lutte entre le ministère et tous les corps privilégiés ne s'annonçait encore que par une sourde fermentation. L'opinion publique était bien plus occupée de la lutte entre les divers systèmes de philosophie et de politique. Soit dans les écrits qui inondaient la capitale, soit dans les conversations des salons, les jansénistes attaquaient l'influence de la cour de Rome, les molinistes soumettaient la religion à la politique ; les philosophes attaquaient les uns comme les autres, et étaient à leur tour dénoncés par tous deux ; eux-mêmes étaient partagés entre ceux qui suivaient la morale relâchée de Voltaire, de Diderot, de Duclos, ceux qui s'attachaient à la haute politique de Montesquieu, et ceux qui admiraient la vertu sévère, objet des hommages tout au moins de J.-J. Rousseau ; une école nouvelle, celle des économistes, s'occupait de l'étude de la distribution des richesses ; Quesnay, le marquis de Mirabeau, l'abbé de la Rivière, abordaient ainsi la politique, par le côté des intérêts matériels ; ils révélaient les abus effroyables sous lesquels le peuple était écrasé ; mais, en général, plus ennemis des corps privilégiés que de l'autorité royale, ils semblaient, par leurs principes, favoriser surtout le despotisme.

Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui avait conservé l'oreille du roi malgré la défaveur de la favorite, se plaisait à opposer le clergé au parlement qu'il n'aimait pas, tandis qu'en secret il protégeait les philosophes. La monarchie paraissait aller en décadence, et l'on éprouvait cependant, sur plusieurs points, des améliorations notables. Si le gouvernement était faible et peu vigilant, la nation était active ; elle profitait de la paix pour se livrer à un vaste commerce qui, n'étant point, comme aujourd'hui, supérieur à ses besoins, ne lui offrant point des objets de consommation qu'elle n'a pas demandés, qu'elle ne peut acheter, ne s'étouffait pas par sa propre concurrence, et ne l'accablait pas sous les richesses qu'il multipliait [2].

Paris s'embellissait chaque jour ; ce fut alors que les faubourgs Saint-Honoré et Saint-Germain se couvrirent de beaux hôtels, que les boulevards, plantés d'arbres, s'animèrent par une multitude de jeux, de spectacles et de réunions destinées au plaisir ; qu'on commença à bâtir des quais le long de la Seine. La fontaine de Grenelle fut élevée en 1739 ;

[1] Soulavie, t. VIII, ch. 9, p. 206.
[2] Lacretelle, t. III, l. X, p. 209.

l'École militaire fut fondée en 1751, et en même temps, de l'autre côté de la rivière, les Champs-Élysées furent plantés d'arbres; des grandes routes furent ouvertes par l'intendant des finances Trudaine, avec intelligence et magnificence; seulement il leur donna trop de largeur pour qu'elles pussent être bien entretenues. Les grandes villes, à leur tour, surtout celles où florissait le commerce, bâtirent des hôpitaux, des théâtres, des bourses, des halles au blé ; les campagnes elles-mêmes commencèrent à s'orner de châteaux somptueux, bâtis tantôt par les représentants de l'ancienne aristocratie, tantôt par des financiers récemment enrichis. Les manufactures s'étaient relevées au point où Colbert les avait portées avant la révocation de l'édit de Nantes ; celles des soieries et des draps fins l'emportaient sur leurs rivales dans tout le reste de l'Europe. L'agriculture à son tour s'efforçait de lutter contre l'oppression d'un mauvais régime fiscal ; mais dans les provinces comprises sous le bail des cinq grosses fermes, aucune amélioration n'était praticable; mille vexations journalières, se combinant avec les préjugés qu'entretient la misère, en arrêtaient absolument l'essor. Il régnait plus d'activité dans les pays d'état : le Languedoc jouissait d'une administration habile et patriotique. La Bourgogne se trouvait trop près de la cour pour que ses habitants y conservassent au même degré le sentiment national, et pour que les grands propriétaires y fixassent leur résidence. La Bretagne demeurait plus indépendante, plus fière, plus attachée à ses priviléges; mais elle était ignorante; sa langue, inconnue au reste de la France, la maintenait à demi-barbare, et elle ne manifestait pas moins de zèle pour défendre tous les abus dont elle était victime, que toutes ses libertés. C'était seulement dans la Flandre et dans l'Alsace qu'on voyait les progrès de la science mis à profit pour éclairer l'agriculture. Les colonies, enfin, s'étaient enrichies au delà de toute attente. Ni la Louisiane, il est vrai, ni le Canada, ne pouvaient encore se relever du mal que leur avaient fait les imprudentes spéculations du système; mais Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, les îles de France et de Bourbon, tous les lieux enfin où l'on cultivait le sucre, le café, le coton, l'indigo et le cacao, avaient vu s'élever dans leur sein des fortunes rapides, en dépit de beaucoup de lois oppressives, et du funeste système de l'esclavage; parce que le goût pour les denrées coloniales s'était rapidement étendu, tandis que leur production était limitée, et que l'activité d'une demande croissante donnait aux colons tous les profits d'un monopole [1].

[1] Lacretelle, t. III, l. X, p. 213-221.

« L'Europe entière, dit Voltaire, ne vit guère luire de plus beaux » jours que depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, jusque vers » l'an 1755. Le commerce florissait de Pétersbourg jusqu'à Cadix ; » les beaux-arts étaient partout en honneur ; on voyait entre toutes » les nations une correspondance mutuelle : l'Europe ressemblait à une » grande famille réunie après des différends [1]. » Mais la prospérité matérielle ne saurait suffire à un peuple, lorsqu'il méprise son gouvernement, et dans aucun temps peut-être les chefs des États ne s'étaient montrés plus méprisables. Comme aucune nation n'était alors plus intelligente que la nation française, aucune aussi ne ressentait plus de dégoût pour son monarque. Parmi les vices des souverains, il y en a qui affectent plus directement le bonheur des nations que l'intempérance et le libertinage, mais il n'y en a aucun qui les dégrade davantage. Louis XV, que la nature avait doué de tous les avantages, de tous les dons extérieurs qui commandent le respect et l'amour ; lui qui, si récemment encore, dans sa maladie, avait inspiré au peuple la tendresse la plus enthousiaste, était déjà soupçonné par ce même peuple d'être capable de tous les forfaits, parce que, dans la capitale, on entendait sourdement murmurer les plaintes d'un grand nombre de familles à qui leurs filles avaient été enlevées pour les destiner aux plaisirs du monarque, du moment qu'elles attiraient l'attention sur elles par leur beauté.

La police s'était fait une habitude de purger de temps en temps la capitale de la population misérable qui y était attirée par l'espérance de s'y faire un gagne-pain, ou par le travail, ou même par le vice ; pour cela elle faisait refluer sur les petites villes et les campagnes les gens sans aveu qui les avaient quittées pour venir à Paris. Nicolas Berryer, fils d'un procureur général du grand conseil, et lui-même conseiller au parlement et maître des requêtes, était, depuis 1747, lieutenant de police ; il avait gagné les bonnes grâces de Mme de Pompadour, par la délation et l'espionnage ; il mit beaucoup de zèle et d'habileté à déjouer les manœuvres employées contre la favorite, à découvrir et à punir les auteurs des libelles qu'on faisait contre elle. La Bastille fut, par ses soins, peuplée des nombreux ennemis de Mme de Pompadour, et Berryer réussit auprès d'elle autant par les choses qu'il lui cachait sur elle-même, que par celles qu'il lui confiait sur tout le monde. Au mois de mai 1750 (d'autres disent 1755),

[1] Siècle de Louis XV, t. II, ch. 31, p. 325.

Berryer faisait procéder à un de ces enlèvements périodiques des vagabonds; ses agents y mettaient plus de violence que de coutume, et quelques-uns d'entre eux enlevèrent des enfants qui tenaient à des familles un peu aisées, comptant d'amener ainsi leurs parents à les racheter, ou des jeunes filles qui avaient attiré l'attention par leur jolie figure. Les mères remplissaient les places publiques des cris du désespoir; les unes rapportaient que les agents de la police leur avaient demandé de l'or pour leur rendre leurs enfants, d'autres répétaient une fable absurde, mais qui se liait à l'idée qu'on s'était formée des mœurs du roi. Les médecins, disait-on, lui avaient conseillé de prendre des bains du sang le plus pur qu'on pourrait trouver pour réparer le sien, qui avait été altéré par la débauche. La fureur s'empara de la multitude; elle attaqua les exempts de police, l'un d'eux fut tué, beaucoup d'autres furent maltraités et poursuivis. Un attroupement furieux se forma devant l'hôtel de la police, situé alors rue Saint-Honoré, près de Saint-Roch. Toutes les vitres furent cassées par une grêle de pierres; Berryer s'évada par une porte de derrière. Sa femme, qui était fort belle et fort spirituelle, et qui lui avait apporté une grande fortune, fit ouvrir les grandes portes de l'hôtel, et parut en peignoir sur son balcon. Sa figure et son courage imposèrent aux séditieux qui se retirèrent pour aller de même menacer le premier président du parlement de Paris, Maupeou, dans son hôtel. La fureur était au comble, on parlait d'escalader les murs. Maupeou fit ouvrir les portes et parla aux séditieux, comme un magistrat intrépide. « Je connais vos chefs, leur dit-il, ils vont être arrêtés. » A ces mots tous s'enfuirent, et la révolte fut dissipée. Quelques mutins furent pendus les jours suivants. Les enlèvements continuèrent, mais les agents de police eurent ordre d'y procéder avec plus de ménagements. Quant à Berryer, quoiqu'il se fût montré inhabile, dur et lâche, il ne perdit point la protection de la marquise, qui le réservait à des emplois plus importants [1].

Depuis ce tumulte, Louis XV évita plus qu'il n'avait encore fait, de se montrer aux regards des Parisiens. Tandis que des opinions démocratiques commençaient à se répandre dans la nation, et qu'elles étaient accréditées par l'éloquence de ses meilleurs écrivains, une barrière infranchissable était élevée par la cour entre le roi et tout ce qui n'était pas noble de race. Sous Louis XIV, il y avait encore eu des rapports

[1] Lacretelle, t. III, l. X, p. 177. — Biogr. univ., t. IV, p. 343, art. Berryer.

fréquents entre le roi et ses sujets des diverses classes. On l'avait vu, à la naissance de son premier fils, inviter des bourgeois à sa table. Quelquefois les magistrats allaient lui faire la cour, et il leur permettait de s'adresser à lui-même pour les affaires de leur ressort, ou les grâces qu'ils croyaient mériter. Mais pendant le règne de Louis XV et celui de Louis XVI, on ne peut citer une circonstance où un magistrat du parlement, s'il n'était pas dans le ministère, ait parlé au roi, excepté pour le haranguer. Jamais les magistrats ne paraissaient à la cour comme courtisans : le peuple était tenu à une bien plus grande distance encore. Cependant il se pressait toujours avec une avide curiosité sur son passage, lorsque le monarque se rendait de Versailles à Compiègne, seule circonstance où il fût appelé à traverser Paris. Pour éviter à Louis XV cette occasion unique de se montrer aux regards de son peuple, on construisit à la hâte un chemin de Versailles à Saint-Denis, qui fut appelé le chemin de la Révolte, et qui porte encore ce nom aujourd'hui, comme un souvenir de cette aliénation du peuple d'avec son roi, qui signala le milieu du dix-huitième siècle [1].

[1] Mém. de Mme du Hausset, Introd., p. 1. — Lacretelle, l. X, p. 178.

CHAPITRE LII.

Anarchie dans l'État. Querelle des billets de confession. Le roi exile tour à tour le parlement, puis l'archevêque de Paris. Persécution des protestants. Marie-Thérèse recherche l'alliance de la France, et fait des avances à Mme de Pompadour, Guerre contre l'Angleterre au sujet de l'Acadie. Alliance avec l'Autriche. — 1750-1756.

La France semblait, au milieu du XVIIIe siècle, plus puissante, plus prospère que dans aucun des siècles précédents ; jamais Paris n'avait été plus brillant, et son séjour plus recherché par les étrangers ; jamais les écrivains français n'avaient exercé plus d'influence sur toute l'Europe; jamais toutes les cours ne s'étaient plus empressées de se mettre au fait des affaires de France, d'adopter les modes françaises, les opinions françaises, et de donner à la France, par un tacite assentiment, la suprématie en Europe. Toutefois, jamais aussi, sans cause apparente, sans factions, sans prétentions d'aucune part à disputer l'autorité suprême, sans guerre civile, la désorganisation sociale n'avait pénétré plus avant, jusqu'au cœur du gouvernement. Ce n'était pas le peuple qui disputait l'autorité du roi ; il ne songeait point encore qu'il y eût aucun droit : ce n'étaient pas les grands; proprement en France, il n'y en avait plus ; il n'y était resté que des courtisans : ce n'étaient pas de puissants corps politiques qui osaient prétendre à représenter la nation; on semblait ne plus se souvenir qu'il y eût eu en France des états généraux, leur nom n'était prononcé par personne. Les états provinciaux qui existaient encore en Languedoc, en Bretagne, en Bourgogne et dans quelques autres provinces, tout en s'efforçant de défendre les intérêts du peuple et la régularité de l'administration, osaient à peine rappeler que leurs provinces avaient des droits et des libertés, et se déclaraient implicitement soumis à l'autorité royale. Les parlements qui se proposaient de maintenir l'empire des lois, l'indépendance de la couronne vis-à-vis de la cour de Rome, l'obéissance du clergé,

partaient toujours, comme d'un principe fondamental, de l'autorité absolue du monarque ; ce fut pour eux un trait de courage longtemps repoussé par leurs scrupules, que de mettre en doute la légalité d'actes purement arbitraires, quand ils procédaient du roi.

Et cependant l'anarchie était au centre de l'État, elle était profonde, elle était menaçante ; l'anarchie ne venait d'aucune cause extérieure, elle était tout entière dans le cœur du monarque. Louis XV ne manquait point d'esprit ou de jugement ; il appréciait assez bien les hommes, il prévoyait assez bien les conséquences d'une résolution ou d'un événement, quand il voulait s'en donner la peine. Ce qui lui manquait, c'était le caractère, c'était la volonté. On ne s'en apercevait point au premier abord, à travers les formes sèches et dures avec lesquelles il délivrait ses commandements ; comme il n'aimait personne, il ne semblait ni séduit ni entraîné ; comme on ne le persuadait point, qu'on ne le ramenait jamais, qu'il opposait un long silence, puis une courte négative, aux arguments, aux sollicitations par lesquelles on s'efforçait de lui suggérer un avis, à la première impression on aurait plutôt été disposé à le croire obstiné. Mais il faut une certaine activité de pensée pour avoir une volonté, il faut peser bien ou mal les objets en discussion pour choisir, il faut vouloir faire son métier de roi, et Louis XV ne le voulait pas ; en même temps qu'il était dévoré par l'ennui, par l'oisiveté, il repoussait avec une répugnance invincible les occupations qui étaient pour lui un devoir, et dans lesquelles il eût bientôt trouvé une distraction puissante et un plaisir. Il laissait aux ministres le soin de conduire toutes ses affaires, les appuyant seulement de loin en loin, par des coups d'autorité, et comme ses ministres n'étaient point d'accord, il ne pouvait être conséquent lorsqu'il faisait intervenir sa parole royale pour seconder tantôt l'un tantôt l'autre. Plusieurs rois, avant Louis XV, avaient été tout aussi faibles et plus incapables, mais ils s'étaient laissé gouverner par quelque prince, quelque ministre, qui avaient plus de volonté et plus de suite qu'eux-mêmes ; ce fut le sort de Louis XV de déposer les rênes de l'État d'abord entre les mains d'un vieux prêtre arrivé à l'âge où l'homme a besoin d'appui et ne peut plus en donner, ensuite entre les mains d'une femme légère, frivole et inconséquente, sans que personne songeât à les leur arracher.

M[me] de Pompadour était toujours la maîtresse en titre, mais l'état de sa santé, secrètement dérangée, l'avait si complétement séparée

du roi, qu'elle en avait profité pour écrire à son mari, le Normand d'Étioles, qu'elle avait cessé de l'offenser. « Je reconnois mon tort, lui » disait-elle, et je veux le réparer. Déjà le point capital de ma faute a » cessé, il ne me reste plus que d'en faire cesser les apparences, ce » que je souhaite ardemment; je suis résolue d'effacer, par ma con- » duite à venir, ce qu'il y a eu d'irrégulier dans ma conduite passée. » Reprenez-moi, vous ne me verrez plus occupée qu'à édifier le monde » par l'union où je vivrai avec vous, autant que j'ai pu le scandaliser » par ma séparation [1]... » Le but de cette démarche de Mme de Pompadour était de se faire nommer dame du palais de la reine, ce que la douce Marie avait refusé timidement, en disant seulement « qu'il y auroit trop d'indécence pour elle à accorder cette place à une personne qui vivoit dans une scandaleuse séparation de son mari, n'osant pas même s'approcher des autels pour y recevoir la communion; qu'elle, pour sa personne, ne trouvoit rien à dire à l'innocence de son commerce et de ses liaisons avec le roi, mais que cela ne réparoit nullement la brèche que Mme de Pompadour faisoit à sa réputation. » C'est en raison de cette réponse de la reine que la cessation du scandale devenait une affaire importante, non seulement pour la cour qui était aux pieds de Mme de Pompadour, mais pour le royaume, mais pour les puissances étrangères elles-mêmes, puisque cette femme faisait réellement les fonctions de premier ministre, et que tout le monde à son tour était appelé à traiter avec elle.

Malgré la lettre qu'elle venait d'écrire à son mari, Mme de Pompadour n'avait aucune intention de s'éloigner de Louis XV, ni lui d'y consentir. Aussi, avant que la lettre fût portée, le prince de Soubise se rendit chez M. d'Étioles, et lui annonça que dans quelques heures on lui remettrait une lettre de Mme de Pompadour; qu'à la vérité il était maître de faire ce qu'il voudrait, et qu'on ne prétendait pas forcer sa résolution, puisqu'au contraire on voulait que sa réponse fût entièrement libre; mais qu'il lui conseillait, en qualité d'ami, de ne point accepter les offres contenues dans la lettre; que s'il le faisait il ne manquerait pas de désobliger le roi. Pour donner plus de poids à ce conseil, il lui remit une ordonnance du roi portant une augmentation très-considérable dans ses droits de finance. M. d'Étioles aurait alors été bien embarrassé de reprendre sa femme qu'il n'aimait et n'estimait

[1] Anecdotes de la cour de France, ch. 24, p. 9.

plus; il se défendit pourtant autant qu'il le fallait pour accroître le mérite de sa complaisance, et sauver les apparences de son mépris envers une personne dont il pouvait tout espérer et tout craindre. Puis il répondit à sa femme qu'il lui pardonnait sincèrement, mais que sa résolution était prise de ne plus habiter avec elle ; quoique conçu dans les termes les plus mesurés, les plus polis et les plus respectueux, le refus était clair et aussi clair qu'on pouvait le souhaiter. Mme de Pompadour eut grand soin de faire voir la copie de sa lettre et la réponse de son mari ; dès lors, au lieu d'un évêque, elle en trouva vingt disposés à lui accorder l'indulgence plénière, et à la conduire eux-mêmes aux autels pour communier. Elle ne put, il est vrai, obtenir un jésuite pour confesseur ; la société, peut-être pour ménager le dauphin en qui elle avait mis son espoir, ne voulut permettre à aucun de ses membres de lui donner l'absolution si elle ne s'éloignait pas de la cour ; et ce fut la cause du profond ressentiment de la favorite contre cet ordre ; mais cette interdiction était secrète, le scandale public était levé : Mme de Pompadour, qui avait déjà reçu les honneurs du Louvre, c'est-à-dire le tabouret et la faculté de s'asseoir en présence de la reine, après lui avoir été présentée pour en recevoir un baiser, et qui les avait réclamés en s'autorisant de l'exemple de Mme de Montespan, à laquelle Louis XIV les avait accordés, encore qu'elle ne fût point duchesse, fut, comme elle le désirait, nommée dame du palais de la reine ; et il faut dire qu'elle se comporta toujours envers elle avec tout le respect et toute la soumission qu'elle lui devait [1].

Tandis que le premier lien de Mme de Pompadour avec le roi était rompu, elle s'étudiait sans relâche à trouver de nouveaux moyens de l'amuser, de le distraire ; ses concerts, ses spectacles dans les petits appartements étaient tous les jours plus soignés ; une attention continuelle était apportée à varier les plaisirs d'un homme qui n'en trouvait aucun dans l'accomplissement de ses devoirs, qui repoussait toute occupation sérieuse ; mais Mme de Pompadour connaissait assez le roi pour savoir qu'il lui fallait des maîtresses. Sa jalousie pour écarter toutes celles qui auraient pu la supplanter, qui avaient un rang dans le monde, de l'esprit, de la conversation, était vigilante et furieuse, tandis qu'elle se prêtait volontiers à introduire auprès de lui des jeunes filles dont elle croyait n'avoir rien à redouter. Le marquis de Lugeac, neveu

[1] Anecdotes de la cour de France, p. I, ch. 4 et 5, p. 83-108.

de Mme de Pompadour, s'entendait pour cet infâme métier avec Lebel, valet de chambre du roi, et ils étaient toujours sûrs d'être secondés au besoin par l'intendant de police. Bientôt Mme de Pompadour découvrit que Louis XV pourrait lui-même s'amuser à faire l'éducation de ces jeunes malheureuses. Des petites filles de neuf à douze ans, lorsqu'elles avaient attiré les regards des gens de la police par leur beauté, étaient enlevées à leurs mères par plusieurs artifices, conduites à Versailles, et retenues dans les parties les plus élevées et les plus inaccessibles des petits appartements du roi. Là il passait des heures avec elles : chacune d'elles avait deux bonnes pour la servir ; le roi toutefois s'amusait à les habiller, à les lacer, à leur faire des exemples pour écrire, aussi plusieurs arrivèrent-elles à avoir une écriture absolument semblable à la sienne. Il avait le plus grand soin de les instruire lui-même des devoirs de la religion ; il leur apprenait à lire, à écrire et à prier Dieu comme un maître de pension. Il ne se lassait pas de leur tenir le langage de la dévotion. Il faisait plus, il priait lui-même à deux genoux avec elles, toujours avec sa piété accoutumée, et cependant, dès le commencement de cette éducation si soignée, il les destinait au déshonneur. Mme de Pompadour, qui ne faisait pas semblant de s'apercevoir du train de vie de son ami, lui donna vers 1753 la charmante retraite de l'Hermitage dans le parc de Versailles, sur la route de Saint-Germain. Ce bâtiment et le jardin avaient été construits et plantés pour elle, avec toutes les recherches de la volupté, aux frais du trésor royal; elle prétendit s'en être ennuyée, et elle voulut donner au roi les moyens d'éviter la publicité dans ses rendez-vous de galanterie. Bientôt quelques maisons élégantes furent bâties dans l'enclos attenant qu'on nommait le Parc aux Cerfs. Elles furent destinées à recevoir les jeunes filles qui attendaient les embrassements de leur maître. Elles étaient soignées dans leurs couches, mais leurs enfants leur étaient toujours enlevés pour être placés dans des colléges ou des couvents; jamais ils ne devaient revoir leur mère, qui de son côté ne revoyait jamais le roi. Le nombre des malheureuses qui passèrent successivement au Parc aux Cerfs est immense; à leur sortie elles étaient mariées à des hommes vils ou crédules auxquels elles apportaient une bonne dot. Quelques unes conservaient un traitement fort considérable. « Les dépenses du Parc aux » Cerfs, dit Lacretelle, se payoient avec des acquits du comptant. » Il est difficile de les évaluer; mais il ne peut y avoir aucune » exagération à affirmer qu'elles coûtèrent plus de 100 millions à

» l'État. Dans quelques libelles on les porte jusqu'à un milliard [1]. »

Mais ce n'étaient pas seulement les débauches de Louis XV qui le rendaient incapable de remplir ses devoirs de roi ; dans tout l'ensemble de sa vie, on retrouvait cet égoïsme paresseux qui lui faisait repousser toute contention d'esprit, et laisser flotter son âme de distractions en distractions. Mme Campan représente sa vie intérieure, à une époque beaucoup plus tardive, il est vrai, mais il ne paraît point que, dans l'intervalle, ses habitudes eussent changé. « Le roi, dit-elle, ne pensoit » qu'au plaisir de la chasse : on auroit pu croire que les courtisans se » permettoient une épigramme, quand on leur entendoit dire sérieu- » sement les jours où Louis XV ne chassoit pas : Le roi ne fait rien » aujourd'hui. Les petits voyages étoient aussi une affaire très-impor- » tante pour le roi. Le premier jour de l'an, il marquoit sur son alma- » nach les jours de départ pour Compiègne, pour Fontainebleau, pour » Choisy, etc. Les plus grandes affaires, les événements les plus im- » portants ne dérangeoient jamais cette distribution de son temps. » L'étiquette existoit encore à la cour, avec toutes les formes qu'elle » avoit reçues sous Louis XIV; il n'y manquoit que la dignité. Quant » à la gaîté, il n'en étoit plus question : de lieu de réunion où l'on vît » se déployer l'esprit et la grâce des Français, il n'en falloit point cher- » cher à Versailles. Le foyer de l'esprit et des lumières étoit à Paris.

(1750-1756.) » Séparer Louis de Bourbon du roi de France étoit, » comme on le sait, ce que le monarque trouvoit de plus piquant » dans sa royale existence. *Ils l'ont voulu ainsi*, *ils ont pensé que* » *c'étoit pour le mieux*; c'étoit sa façon de parler quand les opérations » des ministres n'avoient pas de succès. Le roi aimoit à traiter lui- » même la honteuse partie de ses dépenses privées. Il vendit un jour » à un premier commis de la guerre une maison où il avoit logé une » de ses maîtresses : le contrat fut passé au nom de Louis de Bourbon; » l'acquéreur porta lui-même au roi, dans son cabinet particulier, un » sac contenant en or le prix de sa maison.

» Louis XV voyoit très-peu sa famille ; il descendoit tous les matins, » par un escalier dérobé, dans l'appartement de Mme Adélaïde (l'aînée » de ses filles, née le 23 mars 1732). Souvent il y apportoit et y prenoit » du café qu'il avoit fait lui-même. Mme Adélaïde tiroit un cordon de

[1] Lacretelle, l. X, p. 169-170. — Anecdotes de la cour de France, p. II, ch. 3-5, p. 218-252. — Mme du Hausset, p. 103-112.

» sonnette qui avertissoit Mme Victoire de la visite du roi. Mme Vic-
» toire, en se levant pour aller chez sa sœur, sonnoit Mme Sophie, qui,
» à son tour, sonnoit Mme Louise. Les appartements des princesses
» étaient très-vastes. Mme Louise logeoit dans l'appartement le plus
» reculé. Cette dernière fille du roi étoit contrefaite et fort petite ; pour
» se rendre à la réunion quotidienne, la pauvre princesse traversoit, en
» courant à toutes jambes, un grand nombre de chambres : et malgré
» son empressement, elle n'avoit souvent que le temps d'embrasser
» son père qui partoit de là pour la chasse.

» Tous les soirs à six heures, Mesdames interrompoient la lecture
» que je leur faisois pour se rendre avec les princes chez Louis XV :
» cette visite s'appeloit le débotter du roi, et étoit accompagnée d'une
» sorte d'étiquette. Les princesses passoient un énorme panier qui sou-
» tenoit une jupe chamarrée d'or ou de broderie : elles attachoient
» autour de leur taille une longue queue, et cachoient le négligé du
» reste de leur habillement, par un grand mantelet de taffetas noir,
» qui les enveloppoit jusque sous le menton. Les chevaliers d'honneur,
» les dames, les pages, les écuyers, les huissiers portant de gros flam-
» beaux les accompagnoient chez le roi. En un instant, tout le palais,
» habituellement solitaire, se trouvoit en mouvement; le roi baisoit
» chaque princesse au front, et la visite étoit si courte, que la lecture, in-
» terrompue par cette visite, recommençoit souvent au bout d'un quart-
» d'heure. Mesdames rentroient chez elles, dénouoient les cordons de
» leurs jupes et de leurs queues, reprenoient leur tapisserie, et moi
» mon livre [1]. »

Le dérèglement des mœurs, qui était affiché à la cour avec une impudence qu'on n'avait point égalée dans les siècles précédents, se reproduisait chez les courtisans à l'exemple du maître, et eux à leur tour contribuaient ainsi à aliéner la nation de son gouvernement ; non-seulement ils couraient après toutes les voluptés illicites, mais ils y mettaient leur gloire, et le renom de séducteur était celui qu'ils ambitionnaient le plus. Ils songeaient bien moins à l'amour, même aux désirs, qu'aux succès de l'amour-propre ; ils se plaisaient à publier leurs bonnes fortunes et leurs perfidies, souvent ils s'efforçaient de ternir la réputation des femmes les plus vertueuses, et c'était un des artifices habituels du duc de Richelieu, de faire veiller ses équipages dans plusieurs

[1] Mém. de Mme Campan, t. I, ch. 1, p. 12.

quartiers à la fois pour faire croire qu'il avait des rendez-vous nocturnes dans des lieux où on ne le connaissait même pas. Le nombre des familles qui, à Paris, étaient déshonorées par les désordres du roi ou de ses courtisans était donc très-considérable; mais le scandale faisait encore plus d'ennemis à la cour que les offenses directes. Ceux que le peuple devait respecter s'étaient étudiés à se rendre méprisables, et depuis que l'autorité semblait faire sa principale affaire de protéger le vice, la société marchait rapidement vers sa dissolution.

En même temps, les vices du roi agissaient d'une manière plus directe encore sur le bien-être, sur l'aisance de toutes les familles du royaume. C'était à eux qu'il fallait attribuer le désordre des finances, les emprunts qui se multipliaient, et les impôts nouveaux dont on grevait la population. Le luxe extravagant de la favorite, le goût qu'elle avait excité chez le roi pour les bâtiments, les objets d'art et les spectacles, le jeu ruineux auquel Louis XV appelait ses courtisans, faisaient disparaître les millions bien plus rapidement que toutes les maîtresses subalternes. Chaque courtisan à son tour éprouvait les besoins que multiplie la rage des plaisirs; chacun sollicitait et obtenait des grâces pécuniaires, et les acquits du comptant, qui ne laissaient aucune trace de l'objet de la dépense, se multipliaient au point de tenir le contrôleur des finances dans un embarras continuel. Par un enchaînement imprévu, ce furent ainsi les vices personnels du monarque qui, en produisant au trésor un déficit qu'on ne pouvait combler, mirent aux prises, au milieu du XVIIIe siècle, le clergé et les parlements, renouvelèrent les persécutions religieuses, alarmèrent tous les corps sur leurs priviléges, en faisant voir qu'on prétendait mettre le bon plaisir au-dessus d'eux tous, excitèrent les fermentations de l'esprit de parti avant même qu'il eût trouvé des sujets dignes d'occuper l'opinion publique, et donnèrent enfin à toute la France le sentiment de la complète dissolution du pouvoir social.

Nous avons vu qu'au mois de mai 1749, M. de Machault qui, depuis quatre ans, avait remplacé Orry au contrôle général, avait fait rendre un édit qui soumettait à une contribution du vingtième de leur revenu tous les Français, quelle que fût leur condition, et par quelque privilége qu'ils se fussent jusqu'alors dispensés de payer l'impôt. Il y avait quelque chose de si choquant et de si absurde dans cette exemption des riches qui prétendaient ne point devoir contribuer aux dépenses nationales, tandis que tout le fardeau retombait sur les pauvres; l'opinion publique, réveillée par Quesnay et par les économistes qui représentaient

l'agriculture comme la source unique des richesses, commençait tellement à se prononcer contre les grands propriétaires qui prétendaient ne rien devoir, que l'opposition au vingtième fut moins ouverte, moins obstinée qu'on ne s'y attendait d'abord. Le clergé seul osa résister avec obstination, tandis qu'on ne parla point de l'opposition de la noblesse, excepté dans les pays d'États où elle se confondait avec les vœux de tout le peuple. Le parlement envoya au roi trois de ses présidents pour lui faire des remontrances contre le vingtième, non pas au nom des privilégiés, mais du peuple, disait-il, qui était déjà accablé par les taxes. Le roi leur répondit qu'il voulait que le lendemain son édit fût enregistré, et qu'on vînt lui en rendre compte avant deux heures à Choisy. On délibéra de nouveau, mais avec pusillanimité et embarras, et il fut résolu que le premier président supplierait le roi d'avoir compassion de son peuple, déjà épuisé par la guerre, et si le monarque persistait dans sa volonté, le parlement, déchargeant ainsi sa conscience, procéderait à l'enregistrement.

En effet, l'enregistrement eut lieu ; le parlement se contentant d'insister sur la fixation et la durée de l'impôt, et sur sa destination au payement des dettes, non aux dépenses courantes. Mais loin d'acquitter les dettes, le contrôleur général, forcé par la prodigalité du roi, ne songeait qu'à en contracter de nouvelles ; les capitalistes de la France et de l'étranger avaient commencé à trouver qu'aucun revenu n'était plus commode à percevoir que celui des fonds publics, et ils s'empressaient d'apporter leur argent, sans se soucier de connaître l'état réel des finances. Cette extrême facilité favorisait d'autre part les dissipations du gouvernement : jamais il ne se trouvait arrêté par un besoin réel ; le présent était facile, et personne ne prenait soin de l'avenir sur lequel un fardeau écrasant était rejeté. En même temps que l'édit du vingtième, il en avait paru un autre qui créait 1,800,000 livres de rente au denier vingt, faisant un capital de 36 millions. Puis, au mois de mai 1751, un nouvel édit porta création de 2 millions de rentes viagères sur l'hôtel de ville et de 900,000 livres de rentes héréditaires sur la ferme des postes. Le tout estimé équivaloir à un emprunt de 50 millions. Le parlement se crut obligé à faire des représentations nouvelles. Louis XV les écouta avec beaucoup de sang-froid, et répondit qu'il les croyait dictées par le zèle pour son service ; mais il ajouta que cet emprunt était nécessaire, et qu'il n'entendait pas que les remontrances fussent imprimées. Le parlement voulut tenter de faire d'itératives remontrances,

et le roi lui répondit : *Un plus long délai ne pourrait que me déplaire.* Fort de l'opposition des autres corps de l'État contre l'établissement du vingtième, le parlement observa, cette fois, qu'on ne pouvait concilier cette nouvelle augmentation de la dette de l'État avec l'édit de l'établissement du vingtième destiné à les éteindre ; et le roi, environné de son conseil de dépêches, répondit avec le ton d'un maître mécontent : *J'ai eu assez de patience et de bonté, je veux être obéi dans le jour.* L'édit fut enregistré, en effet, mais avec la clause, *du très-exprès commandement du roi* [1].

Les états d'Artois, de Bourgogne, de Bretagne et de Languedoc, se plaignirent très-hautement de ce que la cour, par l'établissement uniforme du vingtième sur tous les biens, tendait à abolir le droit de consentir le don gratuit qu'ils accordaient au prince. Les états de Bretagne furent ceux dont l'opposition fut la plus vigoureuse ; ils déclarèrent d'une voix unanime qu'il n'y aurait pas de vingtième levé en Bretagne. Il fut résolu de faire des remontrances au roi, mais les commissaires qu'il avait nommés déclarèrent que, sous peine de désobéissance, aucun député ne devait sortir de Rennes. Les membres des états renoncèrent à la députation; mais malgré la défense du roi, ils se séparèrent. Cependant Machault reconnaissait que les pays d'état étaient les mieux administrés de France, ceux où les rentrées étaient le plus assurées. Il était assez disposé à se prêter à ce que la perception fût faite par une commission mixte, nommée de concert par les états et le roi ; il menaçait bien de supprimer les états, mais il aurait regretté de le faire ; il négocia donc sans réussir à obtenir le vingtième, et ses négociations durèrent aussi longtemps que son ministère [2].

Dans le vrai, on commençait à reconnaître que c'était sur les biens du clergé que Machault comptait principalement pour subvenir aux besoins de l'État, soit que ce fût son intention dès le principe, ou que l'opposition qu'il trouvait dans les autres corps lui fît naître le désir de s'adresser à une corporation qu'on croyait infiniment riche, et qui, n'ayant dans ses biens qu'un intérêt viager, pouvait être dépouillée du fonds lui-même, si l'on trouvait moyen de pourvoir à la subsistance des

[1] Decrusy et Taillandier, Lois françaises, t. XXII, p. 223-225 et 248.— Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, ch. 8, p. 189-192. — Lacretelle, t. III, l. X, p. 180. — Biogr. univ., art. Machault, t. XXVI, p. 45.

[2] Soulavie, t. VIII, ch. 8, p. 192-202.

occupants actuels. La suppression de plusieurs monastères lui paraissait le moyen le plus sûr de ramener au trésor l'abondance. Il avait commencé par faire rendre, au mois d'août 1749, un édit sur les établissements et les acquisitions des gens de mainmorte, où se fondant sur ce que les biens immeubles qui passent entre leurs mains cessent pour toujours d'être dans le commerce, il renouvelait la défense de faire aucun nouvel établissement de chapitres, colléges, séminaires, maisons ou communautés religieuses, hôpitaux et communautés, sans une permission expresse, portée par lettres-patentes enregistrées au parlement du ressort, laissant voir dans toute cette loi, qui est assez longue, qu'il regardait non-seulement l'accroissement, mais l'existence de ces propriétés ecclésiastiques comme un mal pour le royaume [1].

Une année plus tard, le 17 août 1750, il fit un pas de plus par l'ordonnance qui enjoignit à tous les bénéficiers du clergé de donner dans six mois, pour tout délai, des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices. D'après le préambule, l'objet de cet édit était surtout d'assurer l'égalité des répartitions « de ces subsides dont la fidélité du » clergé lui impose l'obligation, et qu'il a fournis dans tous les temps » pour subvenir et contribuer aux nécessités publiques. » Toutefois, disait le roi, « notre intention est que ces déclarations soient mises » sous nos yeux, pour connoître par nous-même la véritable valeur des » biens du clergé de France, et éclaircir les préventions désavanta- » geuses auxquelles l'ignorance de cet objet à donné lieu [2]. »

Le parlement, qui avait toujours ressenti à l'égard du clergé la plus vive jalousie, vit avec plaisir que le ministère songeait à diminuer ses richesses et ses priviléges, et ce fut sa principale raison pour montrer moins de vigueur qu'on ne s'y attendait, à repousser l'édit du vingtième : le parti philosophique, dont Machault recevait les inspirations, se réjouissait de toute brouillerie entre l'État et l'Église; et Mme de Pompadour, qui regardait les prêtres comme ses ennemis personnels, applaudissait au projet de les dépouiller.

L'Église reconnut bien vite de quel danger elle était menacée. Le vieil évêque de Marseille écrivit au contrôleur général : « Ne nous » mettez pas dans la nécessité de désobéir à Dieu ou au roi, vous savez » lequel des deux auroit la préférence [3]. » Cependant, quoique les

[1] Lois françaises, t. XXII, p. 226.
[2] *Ibid.*, p. 256.
[3] Voltaire, Siècle de Louis XV, t. II, ch. 56, p. 2.

prêtres n'oublient pas plus que les autres hommes leurs intérêts temporels, ils répugnent en général à engager une querelle sur des affaires d'argent, et le clergé de France réussit assez vite à changer l'objet de la discussion. Dès la publication de l'édit du vingtième, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, avait réuni chez lui quinze ou seize évêques qui se trouvaient dans la capitale : ils étaient convenus qu'ils devaient se conserver la prérogative d'offrir au roi des dons gratuits, et ne point permettre qu'on pût leur en faire perdre le mérite par la violence. Ces prélats, ayant rédigé leurs observations sur l'édit du vingtième, les firent présenter au roi par Boyer, évêque de Mirepoix ; ils les communiquèrent à tous les évêques du royaume, et tous répondirent également en réclamant le maintien des immunités de l'Église, et en refusant les déclarations demandées. Mais en même temps, comme s'ils pressentaient l'hostilité secrète des parlements qu'ils accusaient de jansénisme, ils s'entendirent pour les attaquer à leur tour sur leur propre terrain [1].

Les deux opinions des molinistes et des jansénistes avaient longtemps divisé le clergé de France ; mais depuis que Louis XIV avait embrassé avec tant de chaleur l'un des deux partis, toutes les promotions aux dignités de l'Église avaient été faites en un seul sens. Après le père la Chaise qui tenait pour lui la feuille des bénéfices, le père le Tellier, qui lui avait succédé, s'était montré bien plus intolérant ; puis Dubois, puis le cardinal de Fleury pour plaire à la cour de Rome, et enfin Boyer, évêque de Mirepoix, par conviction, n'avaient pas conféré une seule des dignités de l'Église sans s'être assurés que le récipiendaire, quels que fussent d'ailleurs sa conduite ou ses principes, était dévoué à la bulle *Unigenitus*. La Sorbonne, qui longtemps avait paru balancer l'autorité de Rome, était de même désormais tout entière acquise aux opinions molinistes. Le jansénisme s'était réfugié dans la savante congrégation de l'Oratoire, dans celle de Sainte-Geneviève et dans quelques couvents de filles. En même temps, hors du clergé, les hommes les plus pieux, les plus insensibles aux intérêts du monde, étaient demeurés fidèles à ces doctrines sévères. Les parlements les conservaient aussi, moins par zèle religieux que par opposition au clergé. Boyer et Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, lorsqu'ils reconnurent que les propriétés de l'Église étaient en danger, se figu-

[1] Soulavie, t. VIII, ch. 9, p. 213.

rèrent que l'attaque à laquelle ils étaient exposés, ne pouvait devenir sérieuse qu'en raison de l'hostilité de cette secte ennemie, et ils résolurent d'extirper entièrement de France des opinions déjà condamnées par l'Église. Les progrès de l'incrédulité provenaient, disaient-ils, du défaut d'un tribunal chargé de la surveiller et de la punir. Avec de la vigueur, on était encore à temps de débarrasser l'Église des jansénistes, des philosophes et des huguenots.

La vigueur et l'obstination la plus inflexible étaient les qualités par lesquelles l'archevêque de Paris l'emportait le plus sur tous les autres prélats. L'austérité de ses mœurs, l'abondance de ses aumônes qui n'étaient pas, il est vrai, distribuées avec beaucoup de discrétion [1], son élocution facile et brillante, son esprit cultivé et la beauté imposante de sa figure lui avaient gagné une haute considération. Au milieu d'une cour corrompue, et en face des progrès de la philosophie et des sciences, il avait conservé tout le zèle intolérant des temps de persécution. Il arma le clergé d'un pouvoir qu'on dit avoir été un moment exercé par le cardinal de Noailles ; il instruisit tous les curés qui dépendaient de lui, à demander aux mourants des certificats de confession avant de pouvoir licitement leur accorder le viatique et les saintes huiles ; et si le malade ne produisait pas le billet de confession, le nom du confesseur, et l'attestation qu'il avait accepté la bulle *Unigenitus*, le curé lui refusait les sacrements. En même temps toutes les chaires retentissaient des dénonciations des prédicateurs contre les hérétiques, schismatiques, novateurs, jansénistes et semi-pélagiens, de manière à ce que le public appliquât ces noms aux hommes auxquels les prêtres fanatiques refusaient les sacrements [2].

Ce n'était pas seulement les hommes pieux et sincèrement attachés aux mystères de l'Église, qui étaient plongés dans la douleur par le refus des sacrements à leurs derniers moments. Les tièdes, les incrédules ne redoutaient guère moins cette espèce de proscription. Eux-mêmes et leurs familles les regardaient comme une flétrissure à laquelle ils ne voulaient pas se soumettre ; le parlement repoussait, comme un établissement déguisé de l'inquisition, ce tribunal secret qui attendait chaque homme à la sortie de la vie, et qui, en ne condamnant que les moribonds, faisait cependant trembler les vivants. D'ailleurs il s'an-

[1] Mme du Hausset en rapporte quelques exemples fort comiques, p. 169.

[2] Arrêt du parlement de Paris qui défend les refus de sacrements, 18 avril 1752. Lois françaises, t. XXII, p. 251.

nonçait par les rigueurs les plus effrayantes. Ni les plus hautes dignités, ni les vertus les plus recommandables ne mettaient les mourants à l'abri d'un odieux interrogatoire. On distinguait surtout, parmi les ministres les plus dévoués aux rigueurs de l'archevêque, le curé de Saint-Étienne du Mont, Bouettin, qui, élevé lui-même parmi les jansénistes, poursuivait avec une sorte de fureur le parti qu'il avait quitté. On n'entendait parler que des menaces par lesquelles il troublait les derniers moments de ses ouailles les plus saintes. Une des premières victimes de son fanatisme fut le poëte latin Coffin, ami et successeur de Rollin dans la place de principal du collége de Beauvais, qui avait orné les hymnes de l'Église d'une poésie élégante et harmonieuse. De même que Rollin, Coffin était janséniste; le curé de Saint-Étienne vint à sa dernière heure le désoler en lui demandant la rétractation de ses erreurs. Le malade octogénaire s'indigna de cette violence, et mourut sans avoir été communié. Un neveu de Coffin, conseiller au Châtelet, obtint cependant par son courage, que les restes de cet homme pieux fussent reçus dans l'église. Mais six mois plus tard, ce neveu tomba à son tour dangereusement malade, et le même curé de Saint-Étienne du Mont, en lui refusant les sacrements, précipita sa mort [1].

Le parlement fit informer contre le curé fanatique et le décréta de prise de corps; le curé refusa de répondre, et l'archevêque de Paris déclara qu'il lui avait donné des ordres; que les billets de confession étaient un saint usage qu'il jugeait essentiel de remettre en vigueur, qu'il avait été employé avec succès à extirper l'hérésie des prétendus réformés, qu'il n'en aurait pas moins contre l'hérésie des appelants. Le parlement condamna le curé de Saint-Étienne du Mont, à une aumône de trois livres, peine qui était réputée flétrissante, et lui enjoignit de ne plus refuser les sacrements; mais le conseil cassa cet arrêt : « pour » empêcher les juges séculiers d'excéder les bornes de l'autorité qui » leur est confiée, en imposant aux ministres de l'Église des lois sur » des matières purement spirituelles, telles que la disposition des » choses saintes, dont ils ne tiennent le pouvoir que de Dieu seul [2]. » Ainsi se manifestait l'anarchie jusque dans le gouvernement : on ne

[1] Lacretelle, t. III, l. X, p. 188-190. — Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, ch. 10, p. 236. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. II, ch. 36, p. 3. — *Ibib.*, Hist. des parlements de Paris, ch. 65, p. 369. — Biogr. univ., art. Christophe de Beaumont, t. III, p. 645 et art. Coffin, t. IX, p. 186.

[2] Lois françaises, t. XXII, p. 252. — Arrêt du conseil à Versailles, 29 avril 1752.

savait plus à qui l'on devait obéir, du curé ou de l'archevêque, du parlement ou du conseil. L'archevêque de Paris, les curés, les jésuites, comprirent que l'occasion était belle pour brouiller la cour avec la magistrature : il leur suffisait d'exciter la colère du parlement, par de nouveaux actes d'inquisition bien signalés. Le roi se tairait, le parlement voudrait jouer le rôle du roi, le conseil crierait à l'usurpation, la favorite serait effrayée, les projets de Machault seraient abandonnés ; les philosophes, de leur côté, s'emporteraient à l'approche d'une persécution nouvelle ; le parlement, fidèle à la religion, rejetterait leur secours, condamnerait leur impiété, et la cour fatiguée reprendrait l'habitude de se soumettre aux jésuites. Tout arriva d'abord comme ils l'avaient prévu, ou plutôt comme ils l'avaient ordonné [1].

Une occasion éclatante se présenta bientôt; Louis duc d'Orléans, surnommé le dévot, était mourant à son monastère chéri de Sainte-Geneviève, et il expira en effet le 4 février 1752. Il était entouré de jansénistes inébranlables, dont il partageait les convictions. Le curé de Saint-Étienne mit de l'orgueil à venir le disputer à ses anciens confrères, et après l'avoir entendu, il lui refusa la communion ; mais le prince se fit administrer par son aumônier, et ne permit point qu'on poursuivît le curé, qui se désespérait de n'avoir point été dénoncé pour un fait si audacieux. Bientôt, toutefois, un autre de ses paroissiens, attaché à la maison d'Orléans, un ancien aumônier de l'abbesse de Chelles, vint lui offrir l'occasion qu'il cherchait. Le curé de Saint-Étienne ne manqua pas d'excommunier cet ecclésiastique à son lit de mort. Au bruit de cette nouvelle violence, toutes les chambres du parlement s'assemblèrent. Le curé de Saint-Étienne fut décrété encore une fois de prise de corps ; la cour se déclarait appelée à prévenir ou réprimer « le scandale causé par le refus public des sacrements qui seroit » fait à l'occasion de la constitution *Unigenitus*, en lui donnant le » caractère d'une règle de foi [2]. » Comme les motifs et le ton de cet arrêt s'accordaient avec les principes de tolérance que l'opinion publique avait adoptés, il excita le plus vif enthousiasme en faveur des magistrats. Le conseil cassa l'arrêt ; les molinistes redoublèrent de fureur. L'archevêque, usurpant un droit que ne lui donnait point sa place, destitua la supérieure de l'hôpital général de Paris, sous prétexte de

[1] Lacretelle, t. III, l. X, p. 191.
[2] Arrêt du 18 avril 1752, Lois françaises, t. XXII, p. 251.

son opposition à la bulle *Unigenitus*, le parlement l'accusa d'usurpation; il arrêta qu'on tiendrait l'assemblée de l'hôpital en l'absence des principaux administrateurs, et que les anciens subalternes révoqués y assisteraient. Deux de ceux-ci avaient été chez l'archevêque, qui, muni de lettres de cachet, arrêta leur démarche. Le roi envoya au parlement des lettres de jussion, auxquelles il répondit par des remontrances. Les magistrats, après les vacances, furent mandés à Versailles, avec l'ordre d'y porter leurs registres. Le roi leur défendit de délibérer, et garda les registres pour leur en ôter les moyens. Le parlement déclara que la défense de délibérer étant une interdiction générale, il ne pouvait plus continuer aucun service, et il cessa en effet ses fonctions [1]. Les évêques de province correspondants de l'archevêque de Paris répétaient les mêmes scènes. A Langres, on refusait d'enterrer les appelants; à Orléans, on recommandait au peuple de distinguer les molinistes d'avec les jansénistes, qui étaient excommuniés et livrés à Satan. Les parlements poursuivaient des refus scandaleux de sacrements à Montargis, à Joigny, à Sens, à Amiens, à Langres, à Tours et à Aix. On allait jusqu'à refuser l'eucharistie en présence du peuple assemblé et à la table de la communion. L'évêque de Montpellier, obligé par arrêt, de faire donner le viatique à un clerc janséniste qui se mourait, envoya son grand vicaire consommer les hosties consacrées dans tous les ciboires de Montpellier. Le roi était consterné de ces querelles scandaleuses: il blâmait tout à la fois et les rigueurs de l'archevêque et les poursuites du parlement. Les prédicateurs tonnaient contre les magistrats, ceux-ci faisaient arrêter les prédicateurs. Les jansénistes, pour avoir le plaisir de se faire refuser les sacrements, feignaient quelquefois d'être malades, et quelques incrédules, pour mieux fronder la cour, feignaient d'être jansénistes. Les jésuites jouaient leurs adversaires dans des comédies moins plaisantes que profanes, qu'ils faisaient répéter à leurs élèves; les jansénistes excellaient dans les caricatures, les philosophes se livraient aux discussions les plus hardies, et les libertins composaient et faisaient chanter au peuple des chansons impies. C'était un mélange inouï d'incrédulité et de fanatisme, de fureur et de gaieté [2].

Mme de Pompadour restait indécise au milieu de ces querelles;

[1] Soulavie, t. VIII, ch. 10, p. 244. — Lacretelle, t. III, l. X, p. 193. — Déclarations sur l'administration de l'hôpital du 24 mars 1751.

[2] *Ibid.*, p. 246.— Lacretelle, l. X, p. 195. — Voltaire. Siècle de Louis XV, t. II, ch. 36, p. 5, et Hist. du parlement de Paris, ch. 65, p. 369.

M. de Machault lui représentait que le moment était venu, grâce à l'animosité des parlements et au mécontentement du peuple, de réduire enfin les prérogatives du clergé, et de le forcer à supporter sa part des dépenses de l'État, de supprimer même quelques-uns des plus riches monastères, et d'employer leurs biens à combler le déficit des finances. Le comte d'Argenson, au contraire, insistait sur le danger de laisser les parlements développer leur esprit d'indépendance, et prétendre à limiter l'autorité royale. Les avis du contrôleur général plaisaient à la marquise, ceux du comte d'Argenson plaisaient au roi, et l'anarchie se perpétuait. Le parlement représentait que les gens d'Église étaient soumis aux lois de la police, et si S. M. persévérait à anéantir les actes par lesquels ce corps tentait de les réprimer, il le suppliait d'accepter sa démission; il cessa en effet ses fonctions, et tous les procès, soit civils soit criminels, demeurèrent suspendus. De leur côté, les curés de Paris suspendaient aussi les leurs, et laissaient mourir les fidèles sans secours. Le roi essaya de retirer la connaissance et la poursuite des cas ecclésiastiques aux chambres des enquêtes, formées surtout de jeunes gens, et de l'attribuer à la grande chambre, composée de magistrats plus graves et plus âgés ; mais la grande chambre s'offensa de ce que la cour paraissait croire qu'elle avait d'autres maximes que le corps entier du parlement, et six ou sept arrêts se suivirent avec rapidité, tous dirigés contre l'archevêque, ou les curés auxquels on enjoignit de communier les mourants dans l'heure où ils étaient appelés ; et après avoir prévenu d'avance l'archevêque, on saisit son temporel, montant à six cent mille livres de rente.

On ne saurait rendre l'étonnement, l'indignation de tout le clergé, en apprenant une telle mesure de rigueur contre son chef ; vingt-sept évêques se trouvaient alors à Paris : ils se réunirent autour des cardinaux de la Rochefoucauld et de Soubise, et se rendirent en hâte à Versailles pour se jeter aux pieds de Louis XV, en habits pontificaux. Louis XV redoutait toutes les scènes ; le comte de Saint-Florentin qui avait les cultes dans les attributions de son ministère, voulut empêcher les prélats de se présenter au roi. Ils n'avaient point, leur disait-il, le droit de s'assembler ainsi sans ordre, comme en un concile. Les deux cardinaux parurent seuls devant le roi, qui leur répondit très-brièvement, que déjà avant leur arrivée, il avait évoqué, par un arrêt de son conseil, l'affaire du refus des sacrements, et donné mainlevée de la saisie du temporel de l'archevêque de Paris.

Le dernier refus de sacrements auquel le roi faisait allusion, concernait une sœur Perpétue du couvent de Sainte-Agathe, qui, janséniste, ainsi que toute sa communauté, avait fait appeler le curé de Saint-Médard pour l'administrer, lequel lui avait refusé les sacrements. On prétendait qu'elle avait feint une maladie grave pour faire une scène, et d'Argenson, sous ce prétexte, la fit enlever et conduire en prison, ce qui ameuta toutes les dévotes du quartier. Le parlement, partageant l'irritation publique, chargea son premier président de demander au roi la permission de convoquer les pairs, et de l'inviter lui-même à se trouver à cette séance. Cette invitation fut trouvée fort audacieuse; le roi refusa l'assemblée des pairs, et remit au président un arrêt du conseil, dont le parlement refusa la lecture.

La sœur Perpétue avait été arrêtée par une lettre de cachet. Les parlements ne reconnaissaient point la légalité de ces ordres arbitraires; mais ils redoutaient, ils respectaient en silence ce sombre excercice du pouvoir, en vertu duquel tant d'honnêtes gens pourrissaient dans les cachots sans jugement. L'abbé de Chauvelin, homme adroit, éloquent, philosophe dans la société, janséniste au parlement, et qui ambitionnait l'honneur d'être chef d'opposition, osa proposer des remontrances contre les lettres de cachet. Malgré le premier président Maupeou, malgré la plupart des présidents et des vieux conseillers, on résolut que les lettres de cachet formeraient un des articles des remontrances. Trente-huit commissaires furent nommés pour les rédiger; leur projet fut soumis à l'examen des sept chambres des enquêtes et des requêtes, et après les plus grands débats, l'assemblée générale des chambres approuva, le 25 janvier 1753, les vingt-deux articles qui devaient servir de bases aux remontrances du parlement. La discussion fut longue encore, les remontrances furent agréées seulement dans l'assemblée des chambres du 5 avril; mais le roi déclarait qu'il ne recevrait aucune députation du parlement. Il insistait pour que cette cour enregistrât l'arrêt du conseil qui lui avait été communiqué, en vertu duquel il exigeait le silence et l'inaction sur les affaires du temps; tandis que le parlement arrêtait de demeurer assemblé, toute autre affaire cessante. Le roi était vivement irrité de ce que le parlement osait attaquer les lettres de cachet, qu'il regardait comme une de ses plus précieuses prérogatives. Mme de Pompadour, offensée par quelques propos d'un parlementaire, pressait elle-même le roi de faire un exemple; et le 4 mai 1753, quatre conseillers furent enlevés en vertu de lettres de cachet et conduits dans

quatre forteresses, tandis que tous les présidents des enquêtes et des requêtes étaient exilés en même temps.

La grande chambre s'assembla aussitôt pour protester contre ce coup d'État, et confirmer tous ses actes précédents. Un peuple immense entourait la cour de justice : il témoignait son indignation contre le clergé, contre le roi, contre sa maîtresse et contre les ministres ; il bénissait la magistrature et l'encourageait dans sa résistance. Le roi, irrité, expédia une nouvelle lettre de cachet qui exilait la grande chambre à Pontoise, et une ordonnance qui créait une chambre des vacations au couvent des Grands-Augustins pour tenir lieu de parlement. Cette ordonnance fut envoyée au Châtelet pour être enregistrée : le Châtelet refusa et persista dans son refus, malgré l'exil de son greffier et l'enlèvement de ses registres. Le roi transféra la chambre des vacations au Louvre en lui donnant le titre de chambre royale : elle n'en demeura pas moins honnie et méprisée ; ni les plaideurs ni les avocats ne voulurent paraître devant elle [1].

D'autre part, les jésuites et le clergé abusaient de leur victoire ; le scandale causé par le refus des sacrements se renouvelait chaque jour, et la cour elle-même ne pouvait plus le tolérer. Le roi et la favorite pouvaient craindre qu'un curé ne vînt leur demander à eux-mêmes un billet de confession. On profita, le 23 août 1754, de la naissance d'un second fils du dauphin, qui, depuis, fut le malheureux Louis XVI, pour ménager un rapprochement entre les partis. Un prélat vertueux, pacifique et plein d'aménité, le cardinal de la Rochefoucauld, promit d'engager les évêques à ne plus insister sur les billets de confession, mais il exigea en retour qu'on les délivrât de tout sujet d'inquiétude quant aux biens de l'Église, en renonçant aux projets du contrôleur général. L'exemption d'impôts accordée aux ecclésiastiques, et les abonnements obtenus par les pays d'état, avaient tellement dénaturé le projet de Machault, que le vingtième avait produit fort peu de chose ; ce ministre était dégoûté des finances, et il demanda lui-même de passer au ministère de la marine. Moreau de Séchelles lui succéda le 28 mai 1754 au contrôle général. Pendant qu'il dirigeait encore les finances, Machault avait fait rendre en 1753, un édit fameux, par

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, c. 10, p. 250-274. — Lacretelle, t. III, l. X, p. 201. — Siècle de Louis XV, c. 36, p. 10. — Hist. du parlement, c. 66, p. 378. — Biog. univ., art. Ab. Chauvelin, t. VIII, p. 309. — Recueil des remontrances du parlement en 2 vol. in-12.

lequel il rendait la liberté au commerce des grains dans l'intérieur de la France, et supprimait ainsi une des plus funestes entraves sous lesquelles gémissait l'agriculture [1].

Le parlement qui rentrait dans Paris se hâta d'enregistrer un édit qui prescrivait un silence absolu sur les matières de religion. Les jansénistes, les philosophes et le peuple s'accordaient à célébrer son retour. La déclaration du conseil d'État, « qu'on ne sauroit agiter ces » matières sans nuire également au bien de la religion et à celui de » l'État ; que le silence étoit le moyen le plus efficace pour arrêter le » cours d'un mal aussi dangereux ; que pour éloigner même de plus en » plus tout ce qui pourroit y apporter quelque obstacle, le roi avoit » résolu d'arrêter le cours et les effets de toutes les procédures ordon» nées à l'occasion des derniers troubles, » cette déclaration était reconnue comme inspirée par une haute sagesse [2] ; mais ce silence ne convenait point aux fanatiques. Peu de jours après, les refus de sacrements recommencèrent dans Paris. Le parlement à son tour informa et décréta ; les officiers de la justice renouvelèrent la guerre contre les officiers subalternes du clergé. La cour s'irrita de la conduite de l'archevêque, qui rompait le silence prescrit sur les matières de la religion, et elle lui ordonna de faire administrer les sacrements. L'ardent prélat saisit l'occasion qui s'offrait à lui de se faire persécuter, et déclara que son devoir était d'obéir à Dieu avant d'obéir aux hommes. Il fut exilé à son tour à Conflans, puis à Champeaux et à Lagny. L'archevêque d'Aix et l'évêque de Troyes furent également exilés. Le séditieux curé de Saint-Étienne du Mont fut condamné par le parlement à un bannissement perpétuel. Vers ce temps-là, des inquiétudes plus sérieuses sur la paix du royaume vinrent faire diversion à ces querelles de l'autel. D'ailleurs, l'évêque de Mirepoix était mort, le 20 août 1755, et la feuille des bénéfices avait été confiée au cardinal de la Rochefoucauld, qui apportait à ce ministère un esprit de paix, et qui n'offrit plus, comme avaient fait ses prédécesseurs, les évêchés et les abbayes en récompense à ceux des ecclésiastiques qui se signalaient par le zèle le plus turbulent [3].

[1] Lacretelle, t. III, l. X, p. 203.—Biogr. univ., art. la Rochefoucauld, t. XXXVIII, p. 309.

[2] Déclaration de Fontainebleau du 8 octobre 1754. — Lois françaises, t. XXII, p. 260.

[3] Soulavie, t. VIII, c. 12 et 13, p. 305-326. — Lacretelle, l. X, p. 208.

Au moment où le clergé avait jugé à propos de renouveler la persécution contre les jansénistes, il s'était cru obligé, par une sorte d'impartialité, de ranimer aussi la persécution contre les malheureux huguenots, qui cependant n'avaient donné aucune sorte de sujet de plainte au gouvernement. Pendant la guerre de la succession d'Autriche, loin d'entretenir quelque correspondance avec les Anglais et les Hollandais, leurs coreligionnaires, ils s'étaient montrés non moins zélés qu'aucun autre Français pour la défense du pays. Lors de l'édit du vingtième, ils s'étaient empressés de faire les déclarations de fortune demandées, et de payer régulièrement leur quote-part : cet empressement avait déplu aux ecclésiastiques, qui se refusaient à reconnaître la légalité de cet impôt universel. En 1751, l'évêque d'Agen, M. de Chabannes, adressa à M. de Machault une lettre qu'il rendit publique, « contre la tolérance des huguenots dans le royaume, » dans laquelle il rassemblait avec le zèle le plus amer, tout ce qu'il put inventer d'arguments et de calomnies. « Nous avions toujours espéré, disait-il, que Sa Majesté,
» instruite de leur mauvaise conduite, prendroit à la paix les mesures
» les plus efficaces pour tâcher de déraciner du royaume cette secte
» si ennemie de sa gloire ; cependant ils sont protégés. » Les évêques de Castres, de Lavaur, de Lodève, d'Alais, de Die et de Cahors agissaient dans le même sens. L'évêque de Nîmes montrait en général plus de charité ; toutefois il prit en 1752 une part bien funeste à la persécution. Le comte de Saint-Florentin, qui, comme ministre de la maison du roi, était chargé du département des cultes, ne crut pas devoir se refuser aux instances de ces prélats, et son active correspondance avec le vicomte de Saint-Priest, intendant du Languedoc pendant trente-quatre années, avec le duc de Richelieu, commandant de la province, et son remplaçant Ladeveze, enfin avec tous les autres commandants, le montre toujours comme le premier promoteur de toutes les mesures de rigueur [1].

Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, les troupes avaient été distribuées en cantonnements dans les provinces. Celles qui occupaient le bas Languedoc furent mises en campagne par détachements, au mois de novembre 1750, pour empêcher les protestants de tenir leurs assemblées au désert. Les ministres, d'autre part, persistaient à en inculquer l'obligation à tous les fidèles, comme celle d'un devoir absolu. Ils met-

[1] Coquerel, Hist. des églises du désert, t. II, l. III, c. 1, p. 1-12.

taient même une grande importance à les tenir le dimanche et en plein jour. Cependant ces assemblées étaient très-souvent surprises et attaquées dès cette époque; et les résultats étaient des plus funestes, car quoiqu'elles ne fissent point de résistance, les prisonniers qu'on leur enlevait étaient presque toujours condamnés à perpétuité, les hommes aux galères, et les femmes à la tour d'Aigues-Mortes. Les ministres durent donc se résigner à convoquer les assemblées aux jours ouvrables, et quelquefois la nuit, dans le plus grand secret, loin des villes, et jamais deux fois de suite le même jour, ou dans le même lieu, ni à la même heure, en établissant partout des sentinelles pour signaler la venue de l'ennemi. Les ministres avaient proposé que chaque assemblée attendît de pied ferme les détachements qui se présenteraient, et déclarât aux commandants que s'ils voulaient faire des prisonniers, ils devaient les arrêter tous, car ils étaient tous également coupables; mais cette résolution devint impraticable, parce que quelquefois la soldatesque faisait feu sur les assemblées, dès qu'elle les débusquait [1].

« Il y a des lois qui proscrivent les mariages et les baptêmes faits au
» désert, écrivait le comte de Saint-Florentin au procureur général du
» parlement d'Aix, et de ce que l'on ne peut les exécuter contre tous
» les contrevenants, il ne me paroît pas nécessaire de conclure, comme
» vous le faites, qu'il ne les faut exécuter contre aucun... L'utilité pu-
» blique sera plus grande, lorsque l'on fera tomber les peines sur les
» plus accrédités et les plus puissants. » Mais sous ce rapport, le zèle des évêques contrariait les intentions du ministre. Ce qui multipliait les mariages du désert, et ce qui rendait par conséquent la présence des ministres indispensable, c'étaient les prétentions des curés à imposer les épreuves les plus dures aux protestants. Les curés, d'après les ordres de leurs évêques, ne voulaient leur administrer les sacrements qu'autant que les époux donnaient des preuves convaincantes de leur conversion au catholicisme, et l'on en vit refuser pendant douze ans le mariage, à deux fiancés qui, pendant ces douze ans, s'étaient conformés aux rites de l'Église. La querelle entre le parlement et le clergé, sur les billets de confession, se représentait sur le même principe qu'avec les jansénistes. L'autorité temporelle prétendait que l'Église devait son ministère à tous ceux qui recouraient à elle; le clergé prétendait avoir le droit de scruter les consciences, et les malheureux protestants,

[1] Coquerel, Hist. des églises du désert, t. II, l. III, c. 1, p. 17-19.

opprimés en même temps par l'une et par l'autre, et victimes de deux systèmes qui s'excluaient réciproquement, ne pouvaient faire bénir leurs naissances et leurs mariages, ni par leurs propres pasteurs ni par les curés [1].

Tout à coup, sans que le clergé abandonnât son principe, qu'il y avait profanation à administrer les sacrements à ceux qu'il regardait comme hérétiques, il demanda, et il obtint une mesure de rigueur contre les huguenots qui était précisément le contre-pied de ce principe. A la fin du mois d'avril 1751, le gouvernement adressa aux consuls et aux curés de chaque communauté une circulaire qui leur enjoignait d'exhorter les protestants à faire porter aux églises paroissiales leurs enfants qui auraient été baptisés au désert, afin qu'on pût leur suppléer les cérémonies de l'église romaine, ne leur accordant que quinze jours pour le faire [2]. Les convertisseurs avaient adopté ce principe, qu'il valait mieux obtenir des conversions simulées que de n'en obtenir aucune, que même un simulacre de foi avait le double avantage de produire quelque unité apparente et d'assurer la conversion des races futures. D'ailleurs la soumission aux rites de l'Église, dans cette occasion solennelle, donnait aux intendants le droit d'appliquer aux protestants qui persisteraient dans leur croyance les peines bien plus sévères réservées pour les relaps.

Saint-Florentin paraissait croire qu'en contraignant tous les protestants à recevoir les sacrements catholiques, et en poursuivant en même temps les assemblées avec un redoublement de rigueur, il rendrait les ministres inutiles et les déterminerait à émigrer; il ne se faisait aucune idée de cette énergie que donnait et à eux et à leurs troupeaux le sentiment du devoir et de la conscience. Plus les protestants étaient opprimés, et plus ils considéraient comme une apostasie honteuse et criminelle le refus d'assister en commun au culte divin, plus ils repoussaient résolument la dissimulation de leur foi, la participation aux sacrements d'une église opposée. Les menaces ou la violence arrachaient quelquefois aux plus faibles des actes de conformité, mais ils s'empressaient ensuite d'en témoigner leurs remords et d'en faire pénitence devant l'assemblée des fidèles. Leurs pasteurs, tels qu'Antoine Court ou Paul Rabaud, accouraient au milieu d'eux du séminaire de Lau-

[1] Coquerel, Hist. des églises du désert, t. II, l. III, c. 1, p. 26-33.
[2] *Ibid.*, c. 2, p. 37.

sanne; ils erraient de cachette en cachette, toujours menacés de l'échafaud, toujours entourés d'espions, mais ils leur demandaient en retour cet héroïsme de tous les jours dont ils donnaient eux-mêmes de si admirables preuves.

Pendant toute l'année 1751, des détachements de soldats furent sans cesse en course dans tout le midi pour surprendre les assemblées du désert; plusieurs d'entre elles furent entourées; des prisonniers leur furent enlevés, les hommes furent condamnés aux galères à vie, les femmes à la prison perpétuelle : maintes fois les soldats tirèrent sur ces troupes désarmées et fugitives, et le champ de la prière fut souvent couvert de morts ou de blessés. Mais ce que l'intendant voulait avant tout, l'objet pour lequel il promettait les plus riches récompenses, c'était l'arrestation de quelques ministres. Il obtint ce succès au commencement de l'année 1752. Le proposant, François Bénezet, fut arrêté le 30 janvier près du Vigan, et le pasteur Molines, surnommé Fléchier, le 18 mars à Marcillargues. Bénezet, âgé de vingt-six ans, convaincu d'avoir prêché dans une assemblée du désert, fut pendu à Montpellier le 27 mars, chantant le psaume 51e, et offrant sa vie à Dieu avec un visage serein. Molines se laissa troubler par la peur, il fit abjuration, et au bout de quelque temps il parvint à s'enfuir et à se réfugier en Hollande. Mais son retour à l'église protestante ne put calmer sa conscience bourrelée par le remords; jusqu'à son extrême vieillesse, en 1778, on vit le pauvre apostat, la tête basse, le regard éteint, pleurer chaque jour la faiblesse que lui avaient arrachée de lâches persécuteurs [1].

Les conseils adressés aux protestants, pour faire rebaptiser leurs enfants, n'avaient eu que peu de succès. L'intendant, en 1752, se détermina à employer la force physique. Des dragons furent envoyés en garnison dans les villages protestants. Au Cailar, près de Nîmes, ils s'établirent chez les habitants, et y commirent toute sorte d'excès, plus vexatoires encore que cruels. Ils devaient traîner tous les enfants par force à l'église, afin que les prêtres pussent réhabiliter les baptêmes du désert. Si les parents résistaient, on emprisonnait les parents; si les parents s'absentaient, on les rappelait par voie de logements militaires ou de confiscation de biens. Le village fut bientôt dépeuplé par les brutalités de la soldatesque. De là les dragons furent envoyés à

[1] Coquerel, c. 2, p. 50-57 et pièces justificatives.

Codognan, puis dans tout ce qu'on nommait le pays bas, et la Vaunage. A la réserve de quelques familles qui réussirent à s'enfuir en pays étranger, toutes les autres durent succomber au bout d'un temps plus ou moins court. Le comte de Saint-Florentin était dans la joie, et pour l'arrestation des deux ministres, et pour les baptêmes forcés. Mais encouragés par le succès, les intendants et commandants militaires essayèrent de faire passer les troupes dans les montagnes du Languedoc, encore remplies des traditions de tous les combats des camisards. Les dragons arrivèrent dans la Gardonenque, dont les âpres vallées, qui séparent le Vidourle du Gardon, étaient habitées par une population toute réformée et pleine de vigueur et d'audace. On essaya aussi d'y enlever des enfants pour les rebaptiser, et plusieurs curés se chargèrent d'ouvrir le chemin aux soldats : ils tombèrent près de Ledignan, au milieu de paysans armés qui guettaient les mouvements de la cavalerie, et qui firent feu sur eux ; trois curés furent blessés, et deux d'entre eux, au bout de quelques mois, moururent de leurs blessures [1]. Ce funeste événement, bien contraire aux leçons de soumission et de patience que ne cessaient de donner les pasteurs, répandit la terreur dans toute la province. On crut voir recommencer la funeste guerre des camisards ; les protestants n'espéraient plus échapper aux vengeances de la cour, et les catholiques prévoyaient tout ce qu'avant cette époque ils pourraient avoir à souffrir.

Cependant l'événement fut contraire à la prévision universelle. Louis XV, dont le nom et les ordres sont sans cesse invoqués par le comte de Saint-Florentin, dans ses dépêches, ne savait probablement rien de ce qui se passait en Languedoc, et s'il assistait au conseil quand il en était question, il n'écoutait pas. Mais la mention du renouvellement de la guerre des camisards éveilla son attention ; fort égoïste, fort insouciant, il était pourtant accessible à la pitié. Il déclara « qu'il » appréhendoit d'en venir à des rigueurs qui sembleroient être une » espèce de guerre ouverte contre ses propres sujets. » Cette phrase se retrouve deux fois dans les dépêches du comte de Saint-Florentin. Cependant, ajoutait-il, l'intention de Sa Majesté est « d'écarter toujours » toute idée de tolérance, et, pour cet effet, elle désire que vous con- » tinuiez toujours à faire des exemples. » On mit beaucoup d'activité à rechercher ceux qui avaient tiré sur les curés, et l'on ne put les dé-

[1] Coquerel, t. II, c. 2, p. 58, et c. 3, p. 68.

couvrir. On continua d'enlever beaucoup d'enfants, mais on ne recourut plus aux dragonnades ; on enjoignit aux évêques de ne plus exiger des nouveaux convertis, qui voudraient faire bénir de nouveau des mariages célébrés au désert, de reconnaître que leurs enfants étaient bâtards; et pendant toute l'année 1753, on mit si peu de zèle à surveiller les assemblées du désert, qu'elles recommencèrent à être nombreuses, et que ceux qui avaient été contraints à des actes occasionnels de conformité, purent y être admis à la pénitence [1].

Mais en 1754, le maréchal de Richelieu revint visiter la province dont il était gouverneur ; c'était le temps où le roi avait exilé le parlement à Pontoise, et où il avait donné une pleine victoire à l'archevêque de Paris et au clergé sur la magistrature et les jansénistes ; la cour crut trouver une sorte de justice à châtier les huguenots en même temps que les jansénistes ; et Richelieu, le plus corrompu parmi les courtisans, et le plus incrédule de ceux qui se disaient disciples des philosophes, n'avait aucune répugnance à exercer les dernières rigueurs sur une secte religieuse plutôt que sur l'autre. A peine arrivé dans la province, il fit publier à Montpellier, le 16 février 1754, une instruction sanguinaire, sur la manière de traquer les assemblées, avec l'ordre de faire feu sur le premier groupe qui s'échapperait, parce que probablement ce serait celui où se trouverait le ministre, sur la manière de garder les prisonniers, enfin sur le plan de campagne tout entier qu'il fallait suivre pour faire, au nom du roi, la guerre à ses sujets [2]. En même temps, il promettait mille écus de récompense, payés sans retard et secrètement, à quiconque procurerait l'arrestation d'un ministre.

L'odieuse ordonnance de Richelieu eut un plein succès, et la persécution recommença avec plus de férocité que jamais. A défaut des *prédicants* qu'il ne pouvait atteindre, Richelieu donnait l'ordre d'arrêter leurs femmes et leurs enfants ; plusieurs assemblées furent surprises par les soldats, qui, en les découvrant, faisaient feu sur elles, tuaient ou blessaient quelques femmes ou quelques vieillards moins agiles dans leur fuite, et enlevaient des prisonniers qui étaient ensuite envoyés aux galères. Grâce à la récompense promise au délateur, un détachement réussit à arrêter, le 14 août 1754, le pasteur Étienne Teissier, dit Lafage, alors âgé de 31 ans, et revenu depuis trois ans de Lausanne où

[1] Coquerel, l. III, c. 3, p. 65-102.
[2] *Ibid.*, c. 5, p. 139 et 143.

il avait fait ses études; il avait été blessé d'un coup de feu, sur le toit d'une maison, dans laquelle il avait passé la nuit, et d'où il cherchait à s'échapper. Ce fut une raison pour l'intendant de hâter son supplice : il le condamna lui-même, le 17 août, sans l'intervention d'aucun juge, et le fit exécuter le même jour. Ce fut la dernière des exécutions de ministres ordonnées par un simple arrêt de l'intendant. Lafage fut aussi l'avant-dernier des martyrs du désert. Le dernier fut le pasteur Rochette, exécuté le 19 février 1762, par arrêt du parlement de Toulouse, avec trois gentilshommes verriers, qui lui avaient donné assistance [1]. Mais ni les fusillades sur les assemblées, ni les enlèvements d'enfants, ni les condamnations aux galères n'étaient près de cesser encore. Ce fut dans une assemblée du 1er janvier 1756 que Jean Fabre fut arrêté, ce protestant dont la piété filiale et les souffrances inspirèrent plus tard le drame de *l'Honnête criminel* à Fenouillot de Falbaire. Le poëte fit connaître à l'Europe l'héroïsme d'un fils qui se mit volontairement à la place de son vieux père, et qui gémit dans le bagne jusqu'au 21 mai 1762 qu'il fut délivré par le duc de Choiseul. Au moment de la dispersion de l'assemblée, Jean Fabre avait réussi à s'enfuir : mais voyant son malheureux père tombé dans les mains des soldats, il revint sur ses pas, se précipita au milieu d'eux, embrassa les genoux de leur chef, demanda comme un bienfait à prendre la place de l'auteur de ses jours, et malgré la résistance de l'infortuné vieillard, obtint à force de sollicitations et de larmes le consentement du commandant attendri pour ce généreux échange. Il fallut repousser avec une sorte de violence le père au désespoir, qui persévérait à réclamer ses fers. Le duc de Mirepoix, commandant de la province, devant qui le fils fut traduit à Montpellier, offrit de lui rendre la liberté si le ministre Paul Rabaud voulait sortir du royaume, mais Fabre s'immolant pour les intérêts de son église avec non moins de magnanimité qu'il s'était sacrifié pour son père, invita lui-même le pasteur et le troupeau à ne pas acheter sa grâce au prix qu'on voulait y mettre [2].

La politique étrangère, et les approches d'une guerre, qui bientôt devint universelle, apportèrent quelque diversion au système de persécution du ministère, et donnèrent quelque relâche aux malheureux protestants. La même cause suspendit aussi ou modéra la querelle entre

[1] Coquerel, t. II, c 6, p. 170, et l. IV, c. 1, p. 286.

[2] Coquerel, t. II, c. 6, p. 191. — Biogr. univ., t. XIV, p. 22, art. J. Fabre par Vincent Saint-Laurent. Il mourut le 31 mai 1797.

l'archevêque et le parlement de Paris. La profonde insouciance du roi, l'inconséquence, la vanité, le dépit de femme de Mme de Pompadour, avaient troublé l'Église, réveillé les animosités religieuses, et brouillé tour à tour le gouvernement avec le clergé et avec l'ordre judiciaire, de manière à former contre l'autorité royale une opposition qui, s'appuyant sur les deux ordres les plus considérés de l'État, ajoutait au mouvement déjà si prononcé de l'opinion publique, et faisait désirer à tous une réforme dans ces dépositaires du pouvoir, qui se montraient si ineptes, si indifférents au bien public et si méprisables. Les mêmes causes, la même nonchalance du roi, la même légèreté, la même vanité de sa maîtresse, changèrent le système politique de la France, lui firent abandonner ses alliances pour en contracter de nouvelles, et l'entraînèrent dans une guerre contraire à ses intérêts, et désastreuse dans ses résultats.

Au mois de septembre 1751 le comte de Kaunitz avait été nommé ambassadeur d'Autriche auprès de la cour de France. Cet homme, le plus habile politique qu'ait eu l'Autriche, unissait les goûts frivoles et la mollesse d'un Sybarite à l'esprit le plus net, à la conception la plus forte, à l'adresse la plus déliée. En 1753 il fut rappelé de ce poste pour remplacer le chancelier Bartenstein, dont l'arrogance était devenue insupportable à Marie-Thérèse, et il fut placé à la tête du gouvernement impérial ; il y demeura près de quarante années [1].

Kaunitz était de bonne heure revenu à un système qui s'était annoncé dans le cabinet autrichien dès les premières guerres de Louis XIV, celui d'unir l'Autriche à la France, et de les opposer en commun à toutes les puissances du second ordre. Les deux premières, si elles étaient étroitement alliées, auraient sans peine, disait-il, réduit toutes les autres à la dépendance, ramenant l'Europe à cette soumission envers la couronne impériale, qui depuis longtemps était le rêve des Allemands. La maison d'Autriche, plus intolérante encore que celle de France, supportait avec impatience son alliance avec les hérétiques ; et quoiqu'elle n'eût depuis longtemps fait la guerre qu'avec les subsides des puissances maritimes, les Anglais et les Hollandais n'étaient à ses yeux que d'insolents banquiers, auxquels elle ne croyait devoir aucune

[1] Coxe, Maison d'Autriche, t. V, c. 109, p 187. — Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 45 et 54. — Lacretelle, t. III, l. X, p. 163.—Duclos, Mém. secrets, t. II, p. 102. — Frédéric II, Hist. de la guerre de sept ans. Œuvres posthumes, t. III, c. 1, p. 25.

reconnaissance. La cupidité des Hollandais, et le ton arrogant que prirent les ministres britanniques, justifiaient, il faut le dire, ce mécontentement. Les Pays-Bas autrichiens avaient été entièrement sacrifiés aux puissances maritimes par le traité de barrière. Les places où les Hollandais tenaient garnison étaient en même temps honteusement négligées sous le point de vue militaire, et cruellement opprimées pour l'administration civile. Toutes les tentatives de l'Autriche pour conserver à la Flandre et au reste de la Belgique les avantages des manufactures, du commerce et des communications avec la mer étaient réprimées avec hauteur par les deux puissances qui se disaient protectrices de ces provinces.

Tandis que les notes du ministère britannique blessaient sans cesse l'orgueil autrichien, les anciens membres de l'Empire en Allemagne et en Italie avaient toujours eu des rapports respectueux avec leur chef. Ils avaient su les concilier avec la liberté et l'indépendance de ces États souverains, mais les empereurs de la maison d'Autriche n'en prétendaient pas moins y trouver des preuves de l'autorité illimitée qu'ils voulaient s'arroger. Les électeurs, les princes, les prélats, les villes libres, lorsqu'ils voulaient opposer leurs droits à la prérogative impériale, étaient traités comme des rebelles. Les ducs de Bavière et de Mantoue, et la république de Gênes, en avaient fait récemment la cruelle expérience. Le roi de Prusse et le roi de Sardaigne étaient eux-mêmes, aux yeux de la maison d'Autriche, des sujets qu'elle se reprochait d'avoir laissé trop grandir. L'ambition de Marie-Thérèse était de ramener tous les anciens membres de l'Empire à une dépendance absolue de son chef. Une politique dirigée vers l'abaissement des petits États pouvait être bonne pour l'Autriche, qui seule en aurait recueilli tous les profits; elle était fatale pour la France, qui n'avait jamais pu résister à la prépondérance impériale, qu'avec l'aide des puissances du second ordre [1].

Pour faire prévaloir ce système nouveau de l'alliance des deux plus grandes puissances du continent contre toutes les petites, Kaunitz comptait plus sur les passions des femmes que sur les motifs qui déterminent d'ordinaire les cabinets. L'impératrice-reine haïssait le roi de Prusse comme un sujet révolté, comme le premier infracteur de cette

[1] Friedrich Saalfeld, Allgemeine Geschichte der Neuestenzeit, 1815, t. I, p. 371. — Schlosser, Hist. de l'Europe au XVIII[e] siècle, t. I, l. II, c. 2, p. 218.

pragmatique sanction sur laquelle reposaient tous ses droits, comme le protecteur de ses sujets et de ses voisins protestants, enfin comme un ennemi de la religion. Le plus ardent de ses désirs était de l'humilier, de le dépouiller, et surtout de lui reprendre la Silésie. Kaunitz lui fit sentir qu'elle n'en viendrait à bout qu'en le détachant de la France. Pendant son séjour à Paris, il avait pu juger du crédit de Mme de Pompadour. Il avait travaillé avec assiduité à gagner ses bonnes grâces. Bientôt il associa l'impératrice-reine à ses cajoleries. Lorsque Kaunitz s'excusa d'avoir exigé d'elle un si grand sacrifice, elle lui répondit : « N'ai-je pas flatté Farinelli [1] ? » Marie-Thérèse consentit donc à faire des avances à une femme qu'elle devait mépriser, et alla jusqu'à l'appeler *ma cousine* en lui écrivant. Dès lors, Mme de Pompadour, enivrée de vanité, n'eut plus d'autre pensée que celle de se conformer aux désirs de *son amie* l'impératrice, et de faire contracter une alliance intime entre l'Autriche et la France. Deux autres femmes s'associaient encore à ces désirs de vengeance. Le roi de Prusse, qui n'avait pas épargné Mme de Pompadour dans ses amères plaisanteries, s'était montré plus sévère encore envers l'impératrice de Russie Élisabeth, et quoique cette princesse mît peu de mystère dans ses volages amours, elle s'offensait de ce qu'on voyait ce qu'elle ne prenait la peine de cacher à personne. Des vers satiriques de Frédéric II, contre elle, que la cour de Vienne lui fit connaître, la mirent en fureur. Enfin la reine de Pologne, fille de l'empereur Joseph Ier, employait toute son influence à exciter les ressentiments d'Auguste III, son mari, et à le faire entrer, comme électeur de Saxe, dans la ligue qui devait écraser le roi de Prusse [2].

Lorsque le chef d'un État est un homme faible et méprisable, lorsqu'il se laisse conduire par ceux qui flattent ses vices ou ses caprices, c'est dans ces basses intrigues qu'il faut souvent chercher la cause des révolutions les plus importantes, de celles qui quelquefois bouleversent la destinée des nations. Mais à côté de ces intérêts mesquins, il se trouve toujours des raisons d'État qu'on fait valoir seules ; aussi, lorsque l'on consulte les archives des affaires étrangères, ou qu'on lit les dépêches des ministres, on croit y voir que tous les meilleurs arguments ont été pesés et comparés, avant de prendre une détermination, et que

[1] Dispatch of M. Stanley to M. Pitt, 20 août 1761, apud Coxe, c. 110, p. 202.

[2] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. IX, c. 3, p. 74, et c. 4, p. 77. — Lacretelle, t. III, l. X, p. 251. — Duclos, Mém. secrets, p. 112. — Flassan, t. VI, p. 46. — Frédéric II, Œuvres posthumes, t. III, c. 2, p. 47.

le gouvernement n'avait écouté que la raison pour se décider. Mme de Pompadour avait le pouvoir de renvoyer les ministres et d'en nommer de nouveaux : ceux qui obtenaient les places voulaient avant tout les conserver, et pour cela plaire à la favorite. Ils empruntaient à sa passion leur politique, et ils employaient ensuite leur esprit et leur adresse à la rendre spécieuse. Alors ils trouvaient, comme on peut toujours faire, d'assez bonnes raisons pour soutenir les plus mauvaises causes.

Le cardinal de Tencin, qui était demeuré ministre d'État depuis la mort du cardinal de Fleury sans acquérir jamais beaucoup d'influence, ne prit définitivement sa retraite que le 8 mai 1751. Parvenu alors à l'âge de soixante et douze ans, il se retira dans son archevêché de Lyon. Le marquis de Puysieux donna aussi sa démission du ministère des affaires étrangères, en raison de sa mauvaise santé. Barberie de Saint-Contest, alors ambassadeur auprès des états généraux, lui fut donné pour successeur. Créature de Mme de Pompadour, il était doué de peu de talents, et il se laissait volontiers conduire par l'abbé et comte de Bernis, homme sémillant, poëte aimable, courtisan assidu de la favorite, qui avait été nommé à l'ambassade de Venise, et par lequel elle comptait faire prévaloir son projet d'alliance avec l'Autriche. Saint-Contest, qui n'était guère animé que par l'amour de la paix, mourut le 24 juillet 1754. Bernis n'était point encore entré au conseil du roi, et M. de Rouillé, d'une famille distinguée dans la robe, fut nommé le 28 juillet au ministère des affaires étrangères [1].

A cette époque, les négociations entre la France et l'Angleterre sur la restitution des prises faites en mer, sur le partage des îles Caraïbes, et sur les limites de l'Acadie, commençaient à exciter des inquiétudes sérieuses. Des commissaires avaient été nommés, dès le mois d'avril 1750, pour décider sur ces objets qu'on avait laissés en suspens, lorsqu'on avait signé le traité d'Aix-la-Chapelle. Mais le principe même sur lequel les Européens fondaient leurs droits aux possessions qu'ils avaient acquises dans le nouveau monde était à la fois si vague et si injuste, qu'il était impossible d'en tirer des déductions équitables. Les Anglais, comme les Français, admettaient que ceux qui avaient les premiers découvert un territoire nouveau, quoique habité par des indigènes, en devenaient propriétaires légitimes par la seule occupation d'un de ses points. Cette règle, tout injuste et arbitraire qu'elle fût, pouvait encore

[1] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 9-15. — Duclos, Mém. secrets, t. II, p. 109.

s'appliquer à une île que la nature elle-même a circonscrite. Mais comment fixer, sur un vaste continent, l'étendue de terrain auquel la découverte donnait droit? Comment faire entièrement abstraction du droit des indigènes, seuls souverains légitimes de ce pays, lorsqu'une fois on était entré en relation avec eux ? Comment désigner les parties d'un même continent, non encore découvertes ou reconnues, et dont les noms nationaux étaient ignorés des Européens, sur lesquelles une autre nation ne pourrait point faire d'établissement? Ainsi les Français faisaient remonter leurs droits sur le Canada à l'année 1513 , où ils en avaient fait la première découverte, ou tout au moins à l'année 1534 où ils y avaient formé un premier établissement. Mais sous ce nom ils n'avaient alors considéré que le pays arrosé par le fleuve de Saint-Laurent sans se faire aucune idée des vastes contrées qui s'étendent au nord et au midi de ce beau fleuve.

Cependant la côte, au midi de l'embouchure du Saint-Laurent, avait d'abord été parcourue par les vaisseaux des deux nations destinés au commerce et à la pêche, et bientôt après quelques colonies y avaient été fondées. Henri IV, en 1603, avait nommé un lieutenant général français pour tout le territoire compris entre le 40e et le 46e degré de latitude nord, auquel il donnait le nom d'Acadie ; et dans la même année, le roi Jacques Ier avait concédé à la compagnie anglaise de Virginie tout le pays situé entre le 34e et le 45e degré de latitude nord, ce qui comprenait la plus grande partie de l'Acadie de Henri IV. Puis, en 1621 , tout le reste de ce pays avait été compris sous le nom de Nouvelle-Écosse dans une nouvelle concession du même monarque. Sur quelle base était-il possible désormais de fixer les limites entre la Virginie, ou plutôt la Nouvelle-Angleterre, comme on commençait à appeler les colonies anglaises plus septentrionales, et le Canada, ou bien entre ce dernier et la Nouvelle-Écosse ou l'Acadie? Ces noms, appliqués à des pays inconnus, ne représentaient rien à l'imagination. Les Anglais faisaient valoir un traité de Saint-Germain de 1632, et divers actes du gouvernement français jusqu'en 1664, qui fixaient de certaines limites à l'Acadie, mais à cette époque le pays était désert et inconnu, et les négociateurs ne s'en formaient que l'idée la plus vague [1].

[1] Par le douzième article du traité d'Utrecht, la France avait cédé à l'Angleterre l'Acadie, ou la Nouvelle-Écosse, « en son entier, conformément à ses anciennes limites. »

La presqu'île à laquelle les Anglais donnaient le nom de Nouvelle-Écosse, du 44e au 50e degré de latitude nord, entre le golfe Saint-Laurent et l'Atlantique, n'avait guère d'importance que pour la guerre et les pêcheries des côtes; car la terre y est stérile, l'air toujours épaissi par les brouillards, et la température exposée aux excès du froid et du chaud; mais une contestation plus importante s'était élevée sur les limites du Haut-Canada. Les Français avaient poussé leurs établissements près des lacs Érié et Ontario; en s'étendant toujours plus au midi, ils avaient atteint les bords de l'Ohio ou belle rivière, et descendant le cours de ce fleuve, puis le Mississipi dans lequel il se jette, ils avaient rencontré l'autre colonie française de la Louisiane, et ils avaient lié l'une avec l'autre par une chaîne de postes qui, s'étendant derrière les Alhéganys, ou montagnes Bleues, coupaient à la Nouvelle-Angleterre, à la Virginie et aux colonies anglaises des côtes, leurs communications avec les nations sauvages du centre de l'Amérique, et la possibilité de s'emparer un jour de leur territoire. En même temps le gouvernement anglais, après le traité d'Aix-la-Chapelle, avait accordé à une compagnie de marchands anglais, formée à Londres, un privilége exclusif pour commercer avec les Indiens des bords de l'Ohio, et pour fonder des colonies sur cette rivière, offensant par cet acte en même temps tous les Indiens qui se crurent attaqués dans leur indépendance, les Virginiens qui se voyaient exclus du commerce auquel ils aspiraient, et les Français qui prétendaient que tout le bassin des grands fleuves, derrière les Alhéganys, faisait partie du Canada [1].

Le marquis Duquesne, gouverneur du Canada, écrivit aux gouverneurs de New-York et de Pensylvanie qu'il ne permettrait point aux Anglais de faire des établissements sur les bords de l'Ohio, qui faisaient partie du Canada, et que les marchands anglais qui y seraient trouvés seraient arrêtés; de son côté, Hamilton, gouverneur de Pensylvanie, envoya sommer le commandant d'un fort français, sur le lac Erié, près du Niagara, de l'évacuer, parce qu'il le déclarait être sur le territoire de sa province, et le porteur de cette sommation était le major George Washington qui s'illustra plus tard comme libérateur de son pays. L'année suivante, un officier français, M. de Jumonville, porteur d'une

[1] Flassan, Hist. de la Diplomatie française, t. VI, p. 25. — Smolett. Hist. of England, t. IV, c. 1, § 44, p. 300; t. V, c. 2, § 36, p. 40. — Botta, Storia della guerra Americana, l. I, p. 25. — Edmund Burke, the Annual Register for the year, 1758, c. 1, p. 1.

sommation aux Anglais pour qu'ils eussent à évacuer le territoire contesté, fut tué le 23 mai 1754 avec les trente hommes qu'il commandait, et les relations françaises signalèrent cette rencontre comme un acte de trahison [1]. Bientôt d'autres actes d'hostilité suivirent celui-là, et les Français et les Anglais continuèrent à se battre en Amérique assez longtemps avant que les deux gouvernements eussent pris la résolution de se faire la guerre. Les Anglais cependant repoussèrent les différentes offres d'arrangement qui leur furent faites : le peuple de Londres demandait la guerre avec emportement, et l'on soupçonnait le gouvernement britannique de la désirer pour ruiner le commerce des Français et leurs colonies d'Amérique, avant qu'ils se fussent assez élevés pour que leur rivalité devînt redoutable. Les ministres anglais continuaient à donner l'assurance qu'ils voulaient maintenir la paix ; toutefois ils firent partir de Plymouth, le 27 avril 1755, l'amiral Boscawen avec onze vaisseaux de ligne, et une frégate pour Terre-Neuve, afin d'intercepter la flotte française de M. Bois de la Mothe qui se rendait au Canada ; cependant, grâce aux brouillards qui règnent si fréquemment sur cette côte, la flotte française passa à portée des Anglais et entra dans le Saint-Laurent sans être aperçue ; mais deux vaisseaux qui s'en étaient détachés, *l'Alcide* et *le Lys*, lorsqu'ils vinrent à passer, le 10 juin, devant la pointe de Terre-Neuve, furent attaqués et pris tous les deux après une vigoureuse résistance. Aussitôt la mer se couvrit de corsaires anglais, et deux cent cinquante vaisseaux marchands qui naviguaient en pleine sécurité furent surpris avant toute déclaration de guerre, non sans donner aux Français occasion de se récrier sur la perfidie et le brigandage qui entachent les guerres maritimes d'un caractère si odieux, parce qu'on y permet à la cupidité privée de se mettre à la place de l'intérêt public [2].

D'autres causes de guerre éclataient dans le même temps aux grandes Indes : Dupleix, gouverneur de Pondichéry, aventurier audacieux et sans foi, y faisait la guerre pour son compte, au nom de la compagnie des Indes. Il contractait des alliances avec le Grand-Mogol, le soubab de Dekhan, avec divers nababs qu'il aidait à monter sur le trône, et qui ne s'y soutenaient guère que par des assassinats ou par les crimes les

[1] Smollett, c. 3, § 36, p. 91.—Lacretelle, t. III, p. 231. — Flassan, t. VI, p. 27.

[2] Flassan, t. VI, p. 33. — Mém. secrets de Duclos, t. II, p. 105. — Frédéric II, Guerre de sept ans, t. III, c. 3, p. 59. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. I, c. 31, p. 329.—Annual Register, 1758, c. 1, p. 4. — Smollett, t. IV, c. 4, § 4, p. 109.

plus odieux, mais qui payaient son assistance, tantôt par d'énormes rançons, tantôt par des concessions de vastes territoires à la compagnie des Indes. Dupleix, sans consulter le gouvernement français, avait acheté du Grand-Mogol lui-même la nababie ou vice-royauté de Carnate, et de 1750 à 1755, il avait déployé dans son gouvernement des talents pour la guerre, pour l'intrigue, pour l'administration, et plus encore pour le pillage, qui semblaient lui promettre l'établissement d'un empire français dans les Indes, si le gouvernement de la métropole l'eût secondé; mais Dupleix, qui s'était imprudemment engagé dans deux guerres à la fois, au Carnate et au Dekhan, y trouvait toujours pour adversaires les Anglais prêts à soutenir les princes qu'il voulait renverser. Trois hommes de rares talents, Saunders, Lawrence et Clive, lui suscitaient de toutes parts des ennemis, et ils recevaient d'Angleterre les secours abondants que Dupleix ne pouvait obtenir de France, qu'il avait même perdu le droit de demander en trompant la compagnie des Indes sur l'étendue de ses ressources. Dans l'année 1752, il avait eu deux armées détruites; une troisième fut prise tout entière. En même temps, il fut obligé d'avouer que les immenses trésors dont il s'était vanté s'étaient évanouis, et que toutes ses caisses étaient vides. Lorsque la nouvelle en parvint en France, on y désirait maintenir la paix avec l'Angleterre, et l'on s'en flattait encore. Dupleix fut rappelé en 1754, ses biens furent saisis; ses réclamations contre la compagnie des Indes, qu'il faisait monter à 13 millions, méconnues; pendant neuf ans il sollicita vainement le jugement de ses procès qu'une corporation trop puissante éludait par de vaines chicanes. Après avoir servi pendant trente ans avec gloire, après avoir disposé des trésors de l'Inde, et régné sur un grand empire, il languit dans l'indigence et mourut en 1763, trois jours après avoir publié un éloquent Mémoire pour sa justification [1].

Ni la prise des deux vaisseaux de guerre devant Terre-Neuve, ni la saisie des vaisseaux marchands français, ni les combats des Indes orientales, n'avaient été suivis immédiatement d'une déclaration de guerre; six mois se passèrent encore avant que la cour de Versailles se déterminât aux représailles. Toutefois elle commençait à reconnaître qu'il serait impossible d'éviter de rompre la paix, lorsque l'Europe fut alarmée par une suite de phénomènes désastreux qui signalèrent la

[1] Biogr. univ., art. Dupleix, par Lally-Tollendal, t. XII. p. 279-290. — Lacretelle l. X, p. 225-230. — Smollett, c. 3, § 17, p. 68.

fin de l'année 1755. Les côtes maritimes de l'Espagne et celles de l'Afrique éprouvèrent des secousses presque continuelles de tremblements de terre. La mer sortit de son lit près de Cadix, elle renversa ses digues en Hollande ; les villes de Maroc, de Fez et de Mequinez furent en partie détruites ; la petite ville de Setuval en Espagne fut engloutie: mais de ces désastres le plus affreux fut celui qui atteignit Lisbonne. Le 1er novembre 1755, une effroyable secousse de tremblement de terre renversa près d'un tiers de la ville de Lisbonne, écrasa les habitants sous les ruines, et dans cette journée seule fit périr quinze mille personnes. Mais les convulsions de la terre semblaient ne pouvoir s'arrêter, les secousses se succédèrent les unes aux autres pendant six semaines : de fréquents incendies s'allumaient au milieu des décombres ; ailleurs des inondations redoutables envahissaient tout un quartier ; toute police, tout gouvernement étaient suspendus ; le roi lui même (don Joseph) errait dans la campagne avec sa famille au milieu de ses sujets désolés, et des troupes de brigands s'étaient formées des rebuts de la capitale, pour piller le peu de richesses qui avaient échappé à ce grand désastre [1].

(1756.) Tous les potentats de l'Europe parurent un moment épouvantés à la nouvelle d'une si terrible calamité. Mais au lieu d'éviter au genre humain de nouveaux malheurs, ce tremblement de terre sembla donner le signal d'une guerre universelle, et la plus terrible du XVIIIe siècle. Les Portugais crurent devoir expier, par un sacrifice humain, les péchés que le ciel vengeait sur eux : un effroyable auto-da-fé fut la forme sous laquelle ils offrirent à Dieu leurs prières. Les cours de France et d'Autriche ne mêlèrent pas de sentiment religieux à leurs ressentiments, mais elles s'abandonnèrent sans scrupule au désir de détruire leurs ennemis. Dès le commencement de l'année 1756, la France fit, avec la plus grande activité, des armements par terre et par mer ; quinze nouveaux vaisseaux de ligne furent construits avec une célérité que les Anglais ne purent s'empêcher d'admirer. En même temps les côtes de l'Océan se couvrirent d'une armée nombreuse qui faisait craindre à l'Angleterre un débarquement. Les Français menaçaient aussi les îles de Jersey et de Guernesey. Les historiens anglais parlent avec indignation de la terreur que ce projet d'invasion causa en Angleterre. Burke dit que « la nation trembloit sous une honteuse

[1] History of Spain and Portugal, t. V, p. 256. — Voltaire, t. I, c. 31, p. 325. — Lacretelle, t. III, l. X, p. 234.

» terreur panique, trop publique pour que nous puissions la cacher,
» trop fatale dans ses conséquences pour que nous puissions l'oublier. »
George II demanda aux Hollandais le secours de six mille hommes auquel ils étaient engagés par leur traité. La France protesta que ce secours n'était point dû, puisque les Anglais étaient les agresseurs, et qu'elle le considérerait, de la part de la Hollande, comme une déclaration de guerre. Le stathouder Guillaume IV était mort le 22 octobre 1751. Sa veuve, fille de George II et princesse régente, n'osa point presser les Hollandais de rompre une neutralité dont leur État avait le plus extrême besoin. Le roi d'Angleterre n'insista pas sur sa demande, mais il se hâta de faire arriver des corps mercenaires de Hessois et d'Hanovriens pour défendre la Grande-Bretagne [1].

L'armée des côtes de Bretagne était sous les ordres du maréchal de Belle-Isle ; on prétendait alors qu'elle était forte de cent mille hommes; cependant le ministre de la guerre n'avait aucune intention de tenter un débarquement sur la côte opposée. C'était à l'île de Minorque qu'il en voulait. Le Port-Mahon était un des meilleurs de la Méditerranée ; cette île était heureusement placée pour servir de relâche et d'arsenal aux flottes anglaises, pour menacer pendant la guerre les côtes d'Espagne, de France et d'Italie, et pour favoriser pendant la paix le commerce des Anglais dans la Méditerranée. Des deux forteresses que les Anglais retenaient aux Espagnols en Europe, c'était Mahon et non Gibraltar auquel l'une et l'autre nation attachait de beaucoup le plus d'importance. Le maréchal de Richelieu, gouverneur de Languedoc, fut nommé pour commander l'armée de la Méditerranée, et fut chargé de cette expédition. Ce choix fut généralement blâmé : le public était fatigué du scandale monotone de ses aventures galantes, de la cruauté et de la perfidie qu'il y portait souvent. Mais la duchesse de Lauraguais, qui était alors éprise de lui, avait obtenu de Louis XV ce commandement pour Richelieu, et Mme de Pompadour, tout comme d'Argenson, ministre de la guerre, ne furent pas fâchés de mettre ce courtisan en évidence dans l'attente de le voir se perdre par ses fautes. On avait mis sous ses ordres une escadre de douze vaisseaux de ligne et une armée de trente mille hommes. La flotte française sortit de Toulon le 10 avril 1756 : elle était commandée par le marquis de la Galisson-

[1] Edmund Burke, Annual Register, 1758, c. 1, p. 5. — Smollett, t. V, c. 5, § 4, p. 156. — Soulavie, Mém. de Richelieu, t. IX, c. 5, p. 94.

nière, le meilleur marin qu'eût alors la France ; elle débarqua sans obstacle le 17 avril à Minorque ; et Richelieu s'empara sans coup férir des villes de Ciutadella et de Mahon, que les Anglais lui abandonnèrent pour concentrer toutes leurs troupes dans le fort Saint-Philippe. Ils avaient seulement quatre bataillons dans cette citadelle, mais elle était taillée dans le roc, environnée de fossés profonds de vingt et de trente pieds, protégée par beaucoup d'ouvrages extérieurs, et par quatre-vingts mines ; elle était enfin abondamment pourvue d'artillerie, de vivres et de munitions. Les Anglais s'étaient hâtés de dépêcher l'amiral Byng avec quatorze vaisseaux de ligne pour secourir l'île de Minorque ; mais la Galissonnière veillait à l'entrée du port ; le combat entre les deux escadres s'engagea le 20 mai ; les Français y développèrent une habileté dans la tactique navale qui déconcerta les manœuvres de leurs ennemis. L'amiral Byng, fatigué de plusieurs attaques infructueuses, et ne pouvant réussir ni à prendre ni à faire reculer aucun des vaisseaux français, fit cesser le combat, et ramena à Gibraltar sa flotte fort endommagée [1].

Le siége du fort Saint-Philippe n'avançait pas cependant. On n'avait fait encore que des brèches peu considérables aux ouvrages extérieurs de la forteresse. Les ingénieurs ne donnaient que des espérances fort éloignées : déjà on avait perdu beaucoup de monde par le feu des ennemis et par la maladie. Mais le maréchal de Richelieu avait eu l'art de gagner l'affection de ses soldats par sa gaieté, par sa libéralité, et par sa bravoure qui était des plus brillantes. *Celui qui se grisera*, leur avait-il dit, *n'aura pas l'honneur de paroître à la tranchée*. Il voulut tenter ce que pourrait faire leur ardeur. Quoique les brèches ne fussent point praticables, il ordonna un assaut dans la nuit du 27 au 28 juin. Il donna aux soldats des échelles qu'ils dressèrent contre les murs sous le feu de la plus formidable artillerie. Ces échelles n'avaient que treize pieds de hauteur et se trouvèrent trop courtes ; mais les soldats, grimpant sur les épaules les uns des autres, atteignirent les remparts. Cinq re-

[1] M. de la Galissonnière les suivit jusqu'à la hauteur de l'île de Laire, et revint, le 21, reprendre son poste à l'entrée du port pour barrer les secours qui auraient pu en son absence chercher à entrer dans la place. Il écrivit au maréchal de Richelieu : *J'ai préféré votre gloire à la mienne, et le principal objet de notre mission à l'honneur particulier que j'aurais pu retirer en poursuivant quelques vaisseaux ennemis qui m'ont paru très-maltraités.* — Mém. de Rochambeau, t. I, p. 76. Il servait alors dans l'armée de Richelieu.

doutes furent prises, et le gouverneur, le général Blackney, demanda et obtint dès le lendemain une belle capitulation.

Quoiqu'il y eût autant d'imprudence que de bravoure dans l'action de Richelieu, cet exploit le couvrit de gloire, il ne fut plus appelé que le vainqueur de Mahon; mais Mme de Pompadour en conçut de la jalousie, et aurait préféré qu'il ne revînt pas à la cour. Il fut obligé d'alléguer l'état de sa santé pour obtenir un congé. Quand il parut devant Louis XV, celui-ci, soit embarras, soit humeur, soit insouciance, ne sut lui adresser que ces mots : « Ah! vous voilà, monsieur le maréchal, » comment avez-vous trouvé les figues de Minorque? on les dit fort » bonnes. » Richelieu baissa les yeux et ne répondit pas. La Galissonnière, qui était bien plus réellement malade, et qui ne s'était embarqué que contre l'avis de ses médecins, fut forcé, par les progrès du mal, à se démettre de son commandement, et à se mettre en route pour Fontainebleau, mais il ne put pas dépasser Nemours, où il mourut le 26 octobre 1756. Les Anglais, humiliés d'avoir été vaincus, accusèrent fort injustement l'amiral Byng d'avoir mal fait son devoir; il fut condamné par un conseil de guerre et fusillé le 14 mars 1757 aux acclamations de la populace [1].

Le siége de Mahon était déjà commencé lorsque le roi d'Angleterre publia, le 18 mai 1756, une déclaration de guerre contre la France. La cour de Versailles qui, dès le 23 janvier précédent, avait fait mettre un embargo sur tous les navires anglais dans ses ports, publia à son tour, le 16 juin, sa déclaration de guerre. Elle y rappelait que les Anglais avaient été les agresseurs dès l'an 1754 en Amérique; qu'au mois de juin 1755, l'amiral Boscawen avait attaqué devant Terre-Neuve et pris deux vaisseaux de la marine royale, au mépris du droit des gens et de la foi des traités; qu'à l'instant les armateurs anglais avaient fondu sur le commerce de la France et pris un grand nombre de vaisseaux, quoique alors même Louis XV eût renvoyé en Angleterre une frégate dont sa marine s'était emparée, et qu'il eût permis aux bâtiments anglais de continuer tranquillement leur commerce dans les ports de France. Le manifeste se terminait par des plaintes sur l'extrême dureté

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. IX, c. 7, p. 109, avec un plan de Saint-Philippe. — Voltaire, Siècle de Louis XV, c. 31, p. 331, et Correspondance générale. Lettres du 20 décembre 1756, et 13 février 1757, t. LXV et LXVI. — Lacretelle, t. III, l. X, p. 249. — Biogr. univ., t. XVI, p. 367, art. La Galissonnière. — Smollett, t. V, c. 5, § 7-12, p. 160. — Mém. de Rochambeau, t. I, p. 75.

avec laquelle les Anglais traitaient les matelots et les soldats qu'ils avaient fait prisonniers [1].

L'expérience avait depuis longtemps enseigné à la France qu'elle devait éviter d'avoir en même temps une guerre continentale et une guerre maritime, car l'une ou l'autre demandait seule l'emploi de toute sa puissance. La guerre était devenue inévitable avec l'Angleterre : il lui convenait donc d'assurer sa neutralité sur le continent, et de diriger toute son activité et toute sa puissance vers la marine. C'était ce que Machault s'efforçait de faire comprendre à Louis XV, mais la favorite tenait à conclure une étroite alliance avec *son amie* l'impératrice-reine; le ministre de la guerre d'Argenson voulait réserver à son département l'activité et la gloire des combats; et tous les courtisans, qui montraient toujours un grand empressement à servir et à signaler leur valeur dans les armées de terre, étaient étrangers au service de mer, en sorte qu'ils désiraient tous que la guerre se portât sur le continent.

Le comte de Stahremberg, ministre de la cour impériale à Paris, était chargé de presser l'alliance que le comte de Kaunitz avait imaginée. Dès le 22 septembre 1755, il avait eu des conférences à Babiole, chez Mme de Pompadour, avec elle et l'abbé de Bernis. Stahremberg faisait les offres les plus séduisantes. La base de l'accord devait être que Marie-Thérèse renoncerait à jamais à l'alliance de l'Angleterre, et Louis XV à celle de la Prusse, que la première favoriserait l'ambition de la France qui avait toujours été de s'étendre du côté des Pays-Bas, tandis que c'était ce que les deux puissances maritimes redoutaient le plus. L'infant de Parme, don Philippe, devait passer d'Italie dans les Pays-Bas ; Mons était cédé à la France, Luxembourg était rasé ; la couronne de Pologne était rendue héréditaire, la Poméranie était cédée à la Suède ; la Russie entrait dans l'alliance des deux couronnes ; l'Europe enfin recevait une forme toute nouvelle. Le roi, favorable à ce projet, et craignant les objections du comte d'Argenson, de Puysieux et de Saint-Severin, ne voulut point qu'il fût rapporté en plein conseil, mais le référa à un comité composé de Machault, Rouillé, Séchelles, et du comte de Saint-Florentin, dans lequel le comte de Bernis, qui n'entrait pas au conseil, fut admis [2].

La première conférence de ce comité se tint le 20 octobre 1755. Il

[1] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 38.
[2] Duclos, Mém. secrets, t. II, p. 115.

paraît que, malgré les avantages offerts à la France, les négociateurs français, et Bernis lui-même, y démêlèrent les projets ambitieux de l'Autriche. L'échange du duché de Parme contre les Pays-Bas mettait l'Italie tout entière dans la dépendance de l'Empereur ; l'invasion de la Silésie par les Autrichiens lui soumettait de même l'Allemagne: tandis qu'il était fort douteux que la France réussît à établir l'infant don Philippe en Belgique, en dépit des deux puissances maritimes; et que l'alliance autrichienne serait de peu de ressource pour accomplir ce projet, puisqu'on savait bien que les armées de cette puissance ne s'ébranlaient jamais sans être payées par ses alliés.

Ce ne furent pas là les motifs d'hésitation qu'on opposa à M. de Stahremberg; toutefois on se borna à lui répondre qu'avant de se déterminer on voulait observer les démarches de l'Angleterre et de la Prusse. L'impératrice, mécontente, fit demander alors au cabinet de Versailles de présenter lui-même un plan, puisque le sien n'était pas accepté. Le comte de Bernis proposa alors entre les deux cours un traité d'union et de garantie de leurs États respectifs et de leurs alliés en Europe, ceux du roi de Prusse y étant compris, l'Angleterre seule exceptée, à cause des hostilités. Envers elle, l'impératrice devait garder la neutralité. L'impératrice, qui ne désirait l'alliance que pour écraser la Prusse, montra assez d'humeur; Louis XV lui-même n'était pas content de la proposition de ses ministres; cependant, la négociation n'était point rompue, et peut-être Stahremberg aurait signé dans l'attente que le roi de Prusse fournirait lui-même une occasion de commencer les hostilités, lorsqu'il fut informé à Paris qu'un traité venait d'être signé à Londres, le 16 janvier 1756, entre l'Angleterre et la Prusse.

Le roi de Prusse avait été recherché en même temps par la France et par l'Angleterre: le traité qu'il avait avec la première était à terme et devait expirer dans deux mois. Tout son désir était de maintenir la paix du nord de l'Allemagne ; il se croyait alors assuré de l'amitié de l'impératrice Élisabeth de Russie ; mais il connaissait toute la haine de Marie-Thérèse ; il savait aussi qu'elle recherchait la France, et il craignait que les Français ne se vengeassent sur l'électorat de Hanovre des hostilités de l'Angleterre. Louis XV lui avait envoyé le duc de Nivernois, homme de talent et d'un caractère aimable, pour renouveler avec lui le traité près d'expirer. Nivernois, arrivé à Berlin le 12 janvier 1756, avait commission de rattacher le roi de Prusse à l'alliance française. Dans ce but, il lui offrit la souveraineté de l'île de Tabago, comme

moyen d'ouvrir à la Prusse le commerce du golfe du Mexique. Frédéric regarda cette proposition comme à peine sérieuse, et pria le duc de Nivernois de jeter les yeux sur quelque autre plus propre que lui à devenir gouverneur de l'île de Barataria. Presqu'à ce moment, il fit signer à Londres, le 16 janvier 1756, son traité de garantie réciproque avec le roi d'Angleterre. Il ne fit point de difficulté d'en montrer l'original même, tel qu'il venait d'être signé, au duc de Nivernois. « Je sais que » votre cour, lui dit-il, traite avec celle de Vienne : qu'elles se bornent » de leur côté à une alliance défensive, et l'Allemagne ne sera point » troublée. »

Mais, en politique, les Français n'étaient point accoutumés à se mettre jamais à la place de ceux avec lesquels ils traitaient, et à comprendre d'autres intérêts que les leurs propres. « La nouvelle de cette » alliance, dit Frédéric II, causa une vive sensation à Versailles, dans » l'esprit de Louis XV et de son conseil ; peu s'en fallut qu'ils ne » dissent que le roi de Prusse s'étoit révolté contre la France... Il » ne s'agissoit à Versailles que de la défection du roi de Prusse qui » abandonnoit perfidement ses anciens alliés ; et la cour se répandit » en reproches qui firent juger qu'elle ne borneroit pas son ressenti- » ment à de simples paroles. »

Stahremberg sut profiter de cette exaspération qu'il voyait éclater en même temps et dans la nation et dans le roi, et il décida le conseil à changer tout le système des alliances de la France. En vain, M. de Machault représentait combien il était inconséquent, dans une guerre contre l'Angleterre, de s'unir avec une puissance qui ne pouvait pas assister la France d'un seul vaisseau. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, désirait trouver une occasion de faire agir les armées françaises sur le continent. Toutefois, il voulait se borner à l'invasion de l'électorat de Hanovre, comme moyen certain de réduire George II à faire la paix. Enfin, après de longs débats, le funeste traité de Versailles fut signé le 1er mai 1756. Par ce traité, l'impératrice-reine s'engageait à ne prendre aucune part, directement ni indirectement, aux différends qui s'étaient élevés entre la France et la Grande-Bretagne ; Louis XV, de son côté, s'engageait à respecter la neutralité des Pays-Bas autrichiens. A cette convention de neutralité, était joint un traité d'alliance défensive, signé le même jour par les mêmes plénipotentiaires. Par l'article 3, l'impératrice-reine s'engageait à garantir et à défendre tous les États et provinces actuellement possédés par S. M. T. C. en Europe,

contre les attaques de quelque puissance que ce fût, et pour toujours, le cas néanmoins de la présente guerre entre la France et l'Angleterre excepté. Par l'article 4, S. M. T. C. s'engageait envers l'impératrice-reine et ses successeurs et héritiers, selon l'ordre de la pragmatique sanction établie dans sa maison, à garantir et à défendre tous les royaumes et États qu'elle possédait alors en Europe. La mention de la pragmatique, et l'omission de tout souvenir des deux traités d'Aix-la-Chapelle et de Dresde, donnèrent lieu de croire qu'ils étaient regardés comme non avenus par les puissances contractantes. Les deux souverains s'engageaient à se fournir mutuellement un secours de vingt-quatre mille hommes effectifs, pour empêcher les attaques ou les invasions dont l'un ou l'autre pourrait être menacé. Ainsi, en dépouillant ce traité des obscurités qui en embarrassaient la rédaction, la France s'engageait à garantir l'Autriche des suites de la guerre qu'elle allait entreprendre, pour recouvrer ce qu'elle avait solennellement cédé, et l'Autriche déclarait qu'elle ne garantirait point la France dans la querelle que lui suscitait l'Angleterre [1].

Toutefois, si les deux puissances s'en étaient tenues à la lettre de leur traité ; si la France s'était contentée de défendre l'Autriche là où elle serait attaquée, de la défendre avec vingt-quatre mille hommes seulement, et si, achetant à ce prix la sécurité de sa frontière, elle avait tourné tous ses efforts vers la mer, pour porter des secours à ses établissements d'Amérique, ou pour menacer les côtes d'Angleterre d'une descente, elle aurait pu lutter contre cette puissance à armes égales ; mais le comte de Kaunitz connaissait bien la France, et le caractère de la femme légère et vaniteuse qui réglait ses destinées. M[me] de Pompadour voulait que la France brillât sur le continent, qu'elle secondât de toute sa puissance les projets de *son amie*. La noblesse de cour voulait se signaler à la guerre. Chacun des grands seigneurs qui approchaient du roi croyait pouvoir, avec de la bravoure seulement, paraître, comme le maréchal de Richelieu, un grand capitaine ; mais aucun d'eux ne pouvait espérer de gloire en faisant la guerre aux Anglais ; aucun

[1] Flassan, Hist. de la diplomatie française, t. VI, p. 50-54. — Frédéric II, Hist. de la guerre de sept ans, c. 3. p. 50-73. — Duclos, Mém. secrets, t. II, p. 119-123. Soulavie, Mém. de Richelieu, t. IX, c. 6, p. 101-108. — Lacretelle, t. III, l. X, p. 242. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. I, c. 32, p. 337. — Coxe, Maison d'Autriche, t. V, c. 110, p. 199-225. — Le texte du traité aux Mém. du marquis de Valori, t. II, p. 57-68.

d'eux ne pouvait se flatter que peu d'heures suffiraient pour devenir un bon marin. La France, quelques mois après, rendit offensif un traité qui n'avait été conclu que pour être défensif : elle oublia la guerre d'Angleterre, la seule importante pour elle, la seule où elle eût été provoquée, et elle dirigea ses principales forces vers le nord de l'Allemagne, gouffre malheureux où allèrent se perdre ses trésors, son sang et l'honneur de ses armes.

CHAPITRE LIII.

Les parlements se mettent en opposition avec le gouvernement du roi. Attentat de Damiens contre Louis XV. Guerre de sept ans. Premiers succès des Français dans le Hanovre. Convention de Closter Seven. Défaite des Français à Rosbach et à Crevelt. Obstination de Mme de Pompadour à ne point vouloir de paix. — 1756-1758.

Au moment où la France s'engageait à la fois dans une guerre maritime qui suffisait seule pour occuper ses forces et pour épuiser ses finances, et dans une guerre continentale pour laquelle elle avait déjà mis cent mille hommes en mouvement, elle aurait eu besoin de sentir dans son gouvernement quelque vigueur, quelque unité, quelque prudence. Jamais au contraire elle ne s'était trouvée plus désorganisée, et elle n'avait pris moins de confiance dans ceux qui devaient diriger ses efforts.

La dépendance où Mme de Pompadour tenait le ministère, dégoûtait les hommes honorables, qui ne pouvaient se soumettre à régler les affaires du gouvernement d'après les conseils ou les caprices d'une favorite, encore que la cour lui reprochât bien plus son défaut de naissance que son manque de vertu. L'ambition appelait pourtant un assez grand nombre de sujets à se présenter pour entrer dans les affaires. Mais ils ne réussissaient presque jamais à s'y affermir, tant le poste était rendu glissant par les difficultés toujours croissantes où le gouvernement se trouvait engagé, et par l'impossibilité de se maintenir, dès que quelques-uns de leurs projets contrariaient ceux de la favorite. De 1756 à 1763 vingt-cinq ministres au moins entrèrent successivement au conseil d'État; appelés et renvoyés tour à tour, non point tous à la fois, pour former un nouveau ministère, mais séparément, par des mutations qui se suivaient à de courts intervalles, qui nous présentent aujourd'hui un renouvellement continuel, très-difficile à suivre, et qui, dans le temps, ôtaient toute unité, toute consistance à l'administration.

Deux ministères pouvaient se regarder comme à peu près étrangers à la politique, celui de la feuille des bénéfices et celui du sceau. Le prélat qui tenait la feuille des bénéfices était chargé uniquement de régler les promotions dans l'ordre ecclésiastique ; c'était une sorte de directeur de la conscience du roi, dans cette partie importante de la distribution des grâces, qui avait une si grande influence sur le renouvellement du clergé et sur l'esprit qu'il revêtait. A Boyer, évêque de Mirepoix, précepteur du dauphin, homme de talent, mais fanatique, fort tourné en ridicule par Voltaire, et qui s'était toujours proposé pour premier objet dans la distribution des bénéfices la destruction du jansénisme, avait succédé, en 1755, le cardinal de la Rochefoucauld, qui tint la feuille jusqu'à sa mort survenue en 1757, et qui se proposa de calmer les haines et les dissentiments, et d'accorder les promotions aux membres du clergé qui se distinguaient par leur modération. Les esprits ardents de cet ordre, qui s'attachaient à l'archevêque de Beaumont, ne voulaient pas croire que ce pût être par charité chrétienne que des prêtres revêtaient ces sentiments pacifiques ; ils les accusaient de ne montrer de la douceur que pour trouver place sur la feuille des bénéfices, et ils les appelaient, par dérision, des feuillants ; à la Rochefoucauld, succéda Jarente, évêque d'Orléans, qui tint la feuille jusqu'à la fin de ce règne, et qui ne manqua d'aucune manière si ce n'est peut-être par ses mauvaises mœurs.

Guillaume II de Lamoignon, né en 1683, avait été en 1750 nommé chancelier de France, plus en raison de la distinction héréditaire acquise par sa famille dans la magistrature, que par la faveur du roi : aussi n'eut-il jamais les sceaux. Il s'était montré bon magistrat comme avocat général, comme président au parlement de Paris et premier président de la cour des aides; il était doué de connaissances agréables en littérature et possédait bien l'histoire : mais ses manières graves et lentes déplaisaient à la cour et surtout à la favorite. On n'avait rien à lui reprocher d'un autre côté dans les débats sur les billets de confession. Les philosophes, qui le croyaient secrètement disposé en leur faveur, ne lui pardonnèrent pas d'avoir révoqué, en 1759, le privilége de l'Encyclopédie. Mme de Pompadour, qui désirait mettre à sa place un magistrat plus souple que lui, le président Maupeou, lui fit demander en 1763 sa démission ; il la refusa et fut exilé. Maupeou le remplaça avec le titre de vice-chancelier, que Lamoignon ne voulut point reconnaître. Il se démit seulement en 1768 à l'âge de 85 ans, et Maupeou

le fils lui succéda. Lamoignon, qui vécut jusqu'en 1772, fut le père de l'immortel Malesherbes [1].

L'office de chancelier était inamovible; mais, lorsqu'il déplaisait à la cour, il était remplacé par un garde des sceaux. Machault, qui s'était signalé au ministère des finances, tint les sceaux de 1750 à 1757, et les réunit pendant quatre ans au ministère de la marine. Lorsque le roi exila Machault, il tint lui-même les sceaux, de 1757 au 13 octobre 1761, qu'il les remit à Berryer, alors ministre de la marine, Berryer mourut le 15 août 1762. Feydeau de Brou, qui lui succéda jusqu'à la nomination de Maupeou, ne les tint qu'une année. On a peine à comprendre comment le ministère de la justice et la direction de la magistrature pouvaient êtres livrés à une telle instabilité.

Le ministre de la maison du roi, Louis Phélippeaux, comte de Saint-Florentin, semblait le seul membre du ministère qui ne se ressentît point de l'instabilité du gouvernement. Appelé dès l'an 1725 à remplacer son père, lorsqu'il n'avait que dix-huit ans, il était déjà le sixième de sa branche investi de la charge de secrétaire d'État; il la conserva cinquante ans, jusqu'en juillet 1775, un an après la mort de Louis XV. Aucun homme en effet ne pouvait mieux s'accommoder de tous les abus et de toutes les maîtresses: signalé surtout par ses galanteries et ses prodigalités, mais souple, obéissant, prêt à servir avec dureté le pouvoir du jour, au moyen des lettres de cachet dont il était le grand dispensateur, il était en même temps très-actif et très-régulier dans son travail; et c'est une justice que lui rend Coquerel, après avoir dépouillé son immense correspondance relative aux huguenots, il était toujours prêt et toujours au fait de tous les détails, toutes les fois qu'il y avait quelque mal à faire [2].

Mais au moment d'une guerre, qui allait embraser à la fois l'Europe, l'Amérique et les Indes, les ministères importants étaient ceux des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et des finances, et c'étaient ceux aussi dans lesquels les caprices de la favorite portèrent le plus d'instabilité. M. Rouillé, d'une famille distinguée dans la robe, avait été chargé le 28 juillet 1764, du ministère des affaires étrangères: il avait alors soixante-cinq ans; il avait été intendant du commerce et commissaire du roi près la compagnie des Indes; il connaissait bien les

[1] Biogr. univ., t. XXII, p. 304.
[2] *Ibid.*, t. XXXIX, p. 572.

traités et les principes du droit des gens : mais on l'accusait d'avoir montré de la raideur dans les négociations avec l'Angleterre, relatives aux limites de l'Acadie, et l'on croyait qu'un ministre plus habile aurait évité la guerre. Il donna sa démission le 26 juin 1757 [1]. Il fut remplacé par l'abbé et comte de Bernis, alors âgé de 42 ans.

Celui-ci était issu d'une famille très-noble et très-ancienne, mais pauvre, du Vivarez ; il s'était fait connaître par des poésies légères qui avaient alors de la vogue, par la noblesse et la grâce de ses manières, par son esprit et ses reparties piquantes, et par la droiture de ses sentiments. Il avait été reçu dans la société de Mme de Pompadour, qui le goûtait fort, et il y avait longtemps lutté avec la pauvreté, lorsque enfin, grâce à son amitié, il fut nommé à l'ambassade de Venise où il montra du talent, puis à celle d'Espagne, où il ne se rendit point, parce qu'il négociait alors l'alliance avec l'Autriche ; nous avons vu qu'il l'avait déconseillée contre le sentiment du roi et de sa bienfaitrice. Cependant, comme son nom était attaché au traité de Versailles, du 1er mai 1756, il en fut rendu responsable par l'irritation du public. Lorsque les revers commencèrent, il dut donner sa démission en 1757, et l'année suivante il fut exilé le 1er novembre 1758, comme il venait d'obtenir de la cour de Rome le chapeau de cardinal [2]. Il fut remplacé par le duc de Choiseul, auparavant comte de Stainville. C'était un Lorrain qui était personnellement attaché au grand-duc de Toscane, alors empereur, et qui alors même était ambassadeur à Vienne, en sorte que la nomination de ce ministre, alors âgé de trente-sept ans, confirmait et resserrait l'influence que la cour d'Autriche exerçait alors sur celle de Versailles. Choiseul, qui fut encore nommé ministre de la guerre le 31 janvier 1761, et ministre de la marine le 14 octobre de la même année, remit alors à son cousin le duc de Praslin le ministère des affaires étrangères, conservant ainsi sous son influence immédiate les trois portefeuilles les plus importants, et donnant au gouvernement de Louis XV l'unité dont il avait manqué jusqu'alors [3].

Nous avons déjà fait connaître le comte d'Argenson qui était ministre de la guerre dès le 1er janvier 1743 ; il fut disgracié le 1er février 1757, avant même que les revers eussent commencé. Le marquis de Paulmy, son fils, auquel la survivance de sa place avait été promise, lui avait

[1] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 18 et 83.

[2] Biogr. univ., t. VI, p. 315.

[3] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 126.

été donné comme assistant ; il fut, un an après, enveloppé dans sa disgrâce. Le maréchal de Belle-Isle fut alors appelé au ministère de la guerre, avec le marquis de Crémille pour le seconder ; tous deux moururent en 1761, et le duc de Choiseul avec le marquis de Monteynard prirent leurs places, en sorte que six ministres, dans ce petit nombre d'années, furent successivement appelés à cette direction importante.

Il n'y eut pas plus de stabilité dans le ministère de la marine. Machault le garda de 1754 à 1757 ; puis M. de Moras, d'abord adjoint au ministère des finances, qui tint le portefeuille de la marine du 1er février 1757 au 1er juin 1758. Il fut alors remplacé par le marquis de Massiac, lieutenant général des armées navales, auquel M. de Mesi fut donné pour adjoint. Au bout de peu de mois, tous deux cédèrent la place à Berryer, qui n'avait fait d'apprentissage de cette administration que comme intendant de police. Il renonça, en 1761, à la marine, pour être fait garde des sceaux, et Choiseul prit son portefeuille. Et c'était pendant que la France était engagée dans une guerre désastreuse avec la plus formidable des puissances maritimes, qu'elle appelait les hommes destinés à diriger les armements de ses flottes à se succéder les uns aux autres avec tant de rapidité, qu'ils devaient abandonner le timon des affaires longtemps avant d'avoir achevé leur apprentissage.

Mais c'était plus encore dans la direction des finances que l'instabilité du gouvernement se faisait remarquer ; et là elle était la conséquence des désordres accumulés des administrations précédentes, des embarras toujours croissants, de la souffrance des contribuables, de l'impossibilité où se trouvait le trésor de faire face à ses engagements : en appelant sans cesse des hommes nouveaux aux finances, on croyait s'épargner la confusion de manquer aux promesses qu'avaient faites ceux qui les avaient précédés, et l'État était dans la condition d'un malade désespéré, livré aux empiriques, et qui en change sans cesse parce qu'il n'en trouve aucun qui le soulage. Moreau de Séchelles avait été appelé au contrôle général, le 28 mai 1754, et il y resta jusqu'en avril 1756. Moras, qui passa ensuite à la marine, lui avait été adjoint dans ses fonctions. Puis Jean de Boulogne occupa le contrôle général du 25 août 1757 jusqu'au 4 mars 1759 qu'il fut remplacé par Étienne de Silhouette, le seul de ces administrateurs qui ait laissé un nom, quoiqu'il ne soit resté que huit mois en place. Formé dans les emplois, et s'étant fait connaître aussi par des traductions, il avait étudié l'administration de l'Italie et de l'Angleterre où il avait voyagé, et il se

proposait, comme le fit plus tard M. Necker, de rétablir les finances de France par l'économie et le crédit. Il attaqua en effet de grandes dilapidations, et il obtint des réformes même dans la maison du roi : mais il n'avait ni assez de caractère ni assez de réputation pour suivre ses projets avec vigueur. Bientôt ceux qui souffraient de ces économies, se réunirent contre lui pour l'accabler sous les traits du ridicule ; le nom de Silhouette fut donné à toute invention qui dénotait une épargne excessive. Son caractère, son désintéressement furent accusés, peut-être calomniés, et avant la fin de l'année il fut contraint de donner sa démission. Bertin, qui le remplaça au contrôle général du 21 novembre 1759 jusqu'en 1763, dégoûté des innovations et des réformes, par l'expérience de ses prédécesseurs, recommença à se traîner dans l'ornière commune. Il fut remplacé le 21 octobre par Laverdy, de qui on attendait plus de talents.

La France, fatiguée de ce ministère sans cesse renouvelé, cherchait son gouvernement et ne le trouvait nulle part. Elle avait fini par bien connaître l'insouciance du roi, et son aversion pour toutes les affaires ; elle ne pouvait mettre le conseil à la place du monarque, car le conseil non-seulement changeait sans cesse, mais il n'avait ni unité, ni accord, et chaque ministre agissait indépendamment des autres. Aucune passion politique n'agitait pourtant encore le pays ; quelques hommes de lettres, quelques penseurs dissertaient, il est vrai, sur le but du gouvernement, sur les causes qui auraient pu produire la prospérité générale, sur les abus et les moyens d'y porter remède ; mais en général tous les philosophes, tous les écrivains, frappés de l'abus que le clergé avait fait de son pouvoir, s'étaient rués contre l'autorité religieuse, non contre l'autorité civile : ne voulant voir dans la religion que les fables, les superstitions et la tyrannie par lesquelles elle était défigurée, ils s'acharnaient à la détruire, ils attaquaient ses consolations, ses espérances, son enseignement moral avec non moins d'amertume que le fanatisme des dévots ; ils venaient, sous la direction de Diderot et de d'Alembert, de former une puissante coalition, qui devait concourir à un immense ouvrage, l'Encyclopédie, destinée à contenir tout le cercle des connaissances humaines, mais dont l'idée dominante était de renverser la religion ; et la passion même avec laquelle ils l'attaquaient, faisait diversion à la politique : tout ce qu'ils demandaient au gouvernement, c'était de les laisser travailler en paix à leur ouvrage de destruction. D'ailleurs, toutes ces questions théoriques étaient

discutées seulement dans les salons ; elles ne descendaient point parmi le peuple. Ce peuple, accoutumé à obéir, n'avait point d'amour pour le souverain, point d'orgueil à se dire Français, point de reconnaissance pour un ordre de choses presque toujours oppressif ; mais sa ressource était d'y peu songer, de ranger les souffrances sociales parmi les maux inévitables, et de les supporter comme on fait un mauvais climat ou les intempéries des saisons, en se disant bien qu'on ne gagne à s'en plaindre que de les rendre plus intolérables.

Toutefois les esclaves eux-mêmes ne peuvent se résigner à obéir que lorsqu'ils savent quel est leur maître, tandis que les Français éprouvaient avec impatience qu'ils étaient soumis à trois autorités à la fois, celle du roi ou de son ministère, celle du clergé, et celle du parlement ; or ces trois autorités étaient en opposition ouverte l'une avec l'autre ; aussi le sujet le plus empressé à obéir ne pouvait se conformer à la fois à trois directions contraires ; c'était souvent lorsqu'il s'efforçait le plus de faire ce qui lui était ordonné qu'il encourait des châtiments. La guerre qui venait de commencer, devait forcer le roi à recourir au clergé pour des dons gratuits, aux parlements pour enregistrer des édits bursaux. Ces deux corps le sentaient, aussi redoublaient-ils d'efforts pour saisir de nouveau leur ancienne autorité, et en faire usage avec plus de vigueur. Pendant l'exil de l'archevêque de Paris, plusieurs curés cherchèrent à se faire persécuter, pour se donner ainsi plus d'importance. Le parlement s'acharnait contre eux, mais il se ravalait en même temps par des débats avec la Sorbonne sur des subtilités théologiques.

Le parlement avait repris ses fonctions et enregistré les lettres-patentes de son rétablissement ; l'archevêque de Paris était aussi revenu, et le roi croyait avoir tout pacifié par l'arrêt du conseil sur le silence en matière religieuse ; mais les curés voyant que des récompenses ecclésiastiques étaient accordées aux plus fanatiques, recommencèrent à demander aux mourants des billets de confession ; et le parlement, qui ne voulait pas les tolérer, se préparait à sévir de nouveau par des décrets ou des saisies contre le prélat. Le roi, pour éviter le scandale, envoya le maréchal de Richelieu auprès de Christophe de Beaumont, le priant de donner la paix à l'Église, et lui promettant de réprimer également les saillies du parlement. — Ma conscience ne me permet aucun accommodement, répondit l'archevêque.—Beau monseigneur, répliqua le maréchal, votre conscience est une lanterne sourde

qui n'éclaire que vous.—Et le roi fit signer par d'Argenson, l'ami du prélat, une lettre de cachet qui l'exilait à Conflans. Le roi, en signant la lettre, ajouta de sa main : « *Et il partira ce soir ou demain matin.* » Le parlement, qui avait fait des remontrances contre les lettres de cachet, coucha sans scrupule sur ses registres celle qui châtiait le premier prélat du royaume[1].

Le parlement, en effet, oubliait les principes qu'il avait professés sur la liberté, sur la légalité, dès qu'il s'agissait de ses ressentiments ; il n'était inébranlable que lorsque ses propres prérogatives ou sa juridiction étaient mises en question. Le roi, qui se défiait du parlement, qui le regardait comme toujours disposé à entraver son gouvernement, songeait déjà à faire agir à sa place le grand conseil, corps de judicature qui s'était toujours montré beaucoup plus souple. Par une déclaration du 10 octobre 1755, le roi avait attribué à son grand conseil le droit qui appartenait au seul parlement, d'intimer ses ordres aux tribunaux inférieurs. Le parlement opposa les plus vives remontrances à cet arrêt qui renversait la hiérarchie. « Le grand conseil, disait-il, n'avait aucun territoire : il n'était qu'un corps d'attribution, toléré plutôt qu'établi légitimement. » Le roi répondait qu'il n'avait pas voulu attribuer au grand conseil une juridiction plus étendue que celle dont il jouissait, mais il insistait sur l'obéissance qu'il exigeait des corps de judicature. La querelle s'aigrissait entre le parlement et le grand conseil ; le premier invita les princes du sang et les pairs du royaume à se rendre à la prochaine séance, le 18 février 1756, pour maintenir l'ordre hiérarchique, *attendu l'indécence et la continuité des entreprises du grand conseil, pour renverser la police du royaume.* Le roi, averti, fit défendre aux princes du sang et aux pairs de se trouver à cette assemblée ; mais le lendemain les princes du sang, animés surtout par le prince de Conti, et de leur côté, les pairs, protestèrent contre une défense qui compromettait, disaient-ils, les lois fondamentales et l'essence de la pairie. Les parlements de province étaient dans la même agitation ; celui de Normandie refusait d'enregistrer un édit du roi qui supprimait le bailliage de Bayeux, et la salle de ses séances était envahie par le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, avec ses soldats. Ce fut alors que le parlement de Paris commença à songer à s'appuyer sur une confédération entre tous les parlements du

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, ch. 12, p. 305.

royaume ; à les représenter comme formant un seul corps, chargé du dépôt du pouvoir législatif de la nation, et divisé seulement en *classes*, d'où il tirait le nom de ce nouveau système [1].

Les parlementaires, sans communications avec la cour, où ils n'étaient jamais admis, dédaignés par la noblesse, accusés d'hérésie par le clergé, et n'ayant guère de rapports avec le peuple que par la sévérité des châtiments qu'ils lui infligeaient, n'avaient qu'un moyen de se rendre populaires, c'était de repousser les impôts nouveaux, et ils en usaient presque toujours sans discrétion. Ils ne se souciaient ni des besoins de l'État, ni de la justice, qui exigeait que tous les sujets supportassent dans les charges de l'État une part proportionnelle à leurs jouissances ; ni des principes économiques d'après lesquels on devait chercher comment ces charges pouvaient être rendues moins onéreuses au peuple. Ils refusaient tout et toujours. Les nécessités de la double guerre qui commençait avaient déterminé le contrôleur général à envoyer au parlement, le 7 juillet 1756, trois déclarations. Par la première, il établissait un nouveau vingtième pareil à celui qui se percevait bien ou mal depuis 1749 ; par la seconde, le roi ordonnait, pendant dix ans, la continuation des deux sous pour livre du dixième créé en décembre 1746, créant en même temps sur ce fonds 1,800,000 livres de rentes héréditaires ; par la troisième, il prorogeait des droits arrivés à leur terme, qui se percevaient dans la ville de Paris. Le parlement arrêta des remontrances; le roi refusa de les entendre : le premier président se rendit auprès de lui pour insister ; le roi lui répondit : « Mon parlement abuse de mes bontés ; je veux que mes déclarations soient enregistrées, sans délai, dès demain. Je ne recevrai plus à ce sujet ni représentations, ni remontrances. » Le premier président demandait cette réponse par écrit : « Elle est assez courte pour la retenir, répliqua le roi. » Le parlement refusa de rien enregistrer, et nomma des commissaires pour réitérer ses remontrances. Le roi, qui reçut le premier président, le 14 août, à Compiègne, chercha vainement à rapprocher les esprits avant d'en venir à un lit de justice.

Il fallut bien enfin recourir à cet expédient : ce fut le 21 août 1756 que le roi vint tenir son lit de justice dans toute la pompe d'un appareil militaire, pour faire enregistrer ses trois déclarations. Le chancelier qui

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, ch. 12, p. 312-326. — Lacretelle, t. III, l. XI, p. 264. — Voltaire, Histoire du parlement de Paris, ch. 66, p. 387.

parla pour lui, représenta les justes motifs de la guerre, la nécessité de nouvelles impositions, les regrets du roi d'être forcé de charger ses peuples. Il dit ensuite : Le roi permet qu'on se lève. Car le premier président et ses confrères, selon le cérémonial, s'étaient mis à genoux. Mais il était de règle qu'en présence du roi toute autorité s'évanouissait, et qu'on pouvait tout au plus donner des avis, non des suffrages ou des voix délibératives ; le président répondit donc avec humilité, et les trois édits furent enregistrés. Toutefois, dès le lendemain, le parlement, la chambre des comptes et la cour des aides, renouvelèrent leurs remontrances; les parlements de Toulouse, de Grenoble, de Douai, en firent aussi : cependant, les impôts furent perçus, et le peuple obéit aux ordres du roi [1].

Pendant ce temps, Christophe de Beaumont recommençait de son côté les hostilités : il défendait aux Parisiens, sous peine d'excommunication, de garder chez eux les remontrances et les imprimés extraits des registres du parlement. Il défendait, sous les mêmes peines, d'obéir à la magistrature ; « il se félicitoit d'avoir su trouver, pour les fonctions » pastorales, des hommes capables de refuser les choses saintes aux » pécheurs. » Il rassemblait en un seul tableau, depuis les premiers siècles de l'Église, tous les exemples de la désobéissance des évêques aux ordres souverains, pour en conclure leur indépendance absolue de l'autorité dans les matières spirituelles. Une lettre encyclique de Benoît XIV, adressée à tous les évêques du royaume, qui voulait modérer son zèle en ordonnant de refuser le viatique aux seuls réfractaires notoires, c'est-à-dire publiquement condamnés, et de se contenter de représenter aux réfractaires qui n'étaient pas notoires, qu'ils allaient se rendre coupables d'un sacrilége en communiant, ne suffit point pour ramener le fougueux prélat à l'obéissance envers le chef de l'Église. Il laissait entendre que le pape, ou du moins son ministre, le cardinal Passionei, était janséniste [2].

Ces querelles causaient au roi beaucoup d'inquiétude. Un jour, il entra chez Mme de Pompadour. « Il étoit tout échauffé, dit Mme du » Hausset. — Qu'avez-vous ? lui dit madame. — Ces grandes robes et » le clergé, répondit-il, sont toujours aux couteaux tirés. Ils me désolent » par leurs querelles. Mais je déteste bien plus les grandes robes. Mon

[1] Soulavie, t. VIII, ch. 13, p. 326.
[2] *Ibid.*, p. 333.

» clergé au fond m'est attaché et fidèle, les autres voudroient me mettre » en tutelle. — La fermeté, lui dit madame, peut seule les réduire. — » Robert de Saint-Vincent (conseiller janséniste) est un boutefeu que » je voudrois pouvoir exiler; mais ce sera un train terrible. D'un » autre côté l'archevêque est une tête de fer qui cherche querelle... » Le roi se promenait agité, « puis, tout d'un coup, il dit : — Le régent » a eu bien tort de leur rendre le droit de faire des remontrances; ils » finiront par perdre l'État. — Ah! sire, dit M. de Gontaut, il est » bien fort pour que de petits robins puissent l'ébranler. — Vous ne » savez pas ce qu'ils font et ce qu'ils pensent, reprit le roi : c'est une » assemblée de républicains [1]. »

Louis XV prit enfin son parti : un lit de justice lui avait suffi pour faire enregistrer les impôts; il se décida à se rendre, le 13 décembre 1756, à un second lit de justice pour frapper un plus grand coup contre le parlement. Il lui porta de même trois déclarations; la première pour faire rendre le respect et la soumission à la bulle *Unigenitus*, tout en empêchant l'abus qu'on en pourrait faire, et prescrivant dans cette vue un silence absolu sur des questions qui, disait-il, ne peuvent tendre qu'à troubler la tranquillité publique [2]. Par la seconde, il supprimait deux chambres des enquêtes, et plus de soixante offices dans le parlement de Paris; il voulait que les enquêtes ne pussent prendre séance dans la grand'chambre que de l'avis de la grand'chambre elle-même; et que les chambres assemblées fussent obligées d'enregistrer les actes du conseil du roi, après les remontrances, sauf à en faire de nouvelles après l'enregistrement. Par la troisième, il changeait la constitution politique du parlement; il accordait à la seule grand'chambre la connaissance des appels; le parlement ne pouvait s'assembler que par la décision de la grand'chambre; la voix délibérative n'était accordée qu'après dix ans de service aux conseillers; nulle dénonciation ne pouvait se faire que par le ministère du procureur général, et il était défendu au parlement de suspendre la justice sous peine de désobéissance.

Ce coup d'État fut regardé par le parlement comme le signal du bouleversement de la monarchie. Sa douleur, son indignation, furent

[1] Mém de Mme du Hausset, p. 95.

[2] Cependant voici un article contenu dans l'édit « malgré la loi du silence, les » évêques pourront dire tout ce qu'ils voudront, pourvu que ce soit avec charité. » — Lois françaises, t. XXII, p. 269. — Soulavie, ch. 23, p. 345. — Lacretelle, t. III, l. XI, p. 267. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. II, ch. 36, p. 21.

extrêmes. Mais la fermentation n'était guère moindre parmi le peuple que parmi les magistrats : on savait gré à ceux-ci d'avoir lutté pour repousser des impôts onéreux ; on les remerciait d'avoir protégé contre la tyrannie des curés les jansénistes mourants, presque tous hommes de sainte vie, et qui s'étaient rendus chers au peuple par leurs aumônes ; en général le sentiment religieux, qui était encore très-vif parmi le peuple, se déclarait beaucoup plus pour les jansénistes que pour le clergé. Quand le roi sortit du lit de justice, le peuple le vit passer en silence ; bientôt à la consternation succédèrent quelques clameurs ; on entendit les mots de tyran des Français, et ceux de coquine du roi appliqués à Mme de Pompadour. Cette fermentation augmenta le courage des magistrats : le même jour, 13 décembre, presque tous donnèrent leur démission ; et le lendemain il n'y eut ni procureur ni avocat qui voulût plaider en la grand'chambre. Un petit nombre seulement de membres de la grand'chambre était resté à son poste. Le roi les manda à Versailles, leur fit l'accueil le plus gracieux, leur recommanda de s'entremettre pour que leurs collègues suivissent leur exemple, sans attendre les ordres qu'il serait forcé de leur donner. Il était d'abord lui-même consterné, et ne savait quelles suites il ne devait pas redouter de la suspension et de la désorganisation de la justice ; toutefois, lorsque les membres restants de la grand'chambre firent au roi de nouvelles remontrances pour le rappel des membres démis, en protestant qu'ils étaient tous également animés d'un zèle sans bornes, et qu'ils ne différaient que par la manière de l'exprimer, il leur répondit qu'il regardait les offices de ceux qui avaient donné leur démission comme vacants, et qu'il ne pouvait être question de les rassembler. « Il y a quatre ans que l'on m'ennuie, ajouta-t-il, je ne changerai rien à mes édits, mais je veux être obéi. » Le 30 décembre, ces mêmes membres de la grand'chambre allèrent encore le supplier à genoux, et ils ne purent jamais rien en obtenir [1].

La fermentation du peuple allait croissant, il ne se rendait guère compte ni de ce qu'il voulait, ni de ce qu'il craignait, mais il était dans cet état d'effervescence qui, faisant sortir d'eux-mêmes les gens raisonnables, agit avec un double pouvoir sur les têtes déjà portées à la folie, et les livre aux dernières extravagances.

(1757.) Très-peu de jours après cette dernière tentative de la grand'-

[1] Soulavie, Mém. de Richelieu, t. VIII, ch. 13, p. 347-351.

chambre, le 5 janvier 1757, comme le roi montait en voiture, à six heures du soir, pour se rendre de Versailles à Trianon, la foule s'était pressée comme de coutume sous la voûte spacieuse du palais, pour le voir passer; le froid était fort rigoureux, et presque tous les spectateurs, de même que les courtisans, étaient couverts de redingotes; la place d'ailleurs était mal éclairée. Tout à coup, un homme s'avança entre les gardes, comme s'il était un officier de la maison, frappa le roi d'un coup de canif au-dessus de la cinquième côte, et rentra ensuite au milieu des spectateurs. Le roi porta la main sur sa blessure, en tira quelques gouttes de sang, et, se retournant, reconnut l'assassin qui avait conservé son chapeau sur la tête, il dit « *C'est ce Monsieur qui m'a frappé*, qu'on l'arrête, et qu'on ne lui fasse point de mal. » Toujours, depuis, quand il parlait de lui, il l'appelait « ce Monsieur. » Au moment où l'assassin fut arrêté, ce dernier s'écria : « Qu'on prenne garde à monsieur le dauphin, et qu'on ne le laisse point sortir de toute la journée [1]. »

La blessure du roi était si légère qu'elle n'aurait pu donner la moindre inquiétude si l'on ne s'était pas figuré que le canif était peut-être empoisonné. Louis XV, rempli de cette idée, se crut à son dernier moment. Il demanda avec empressement les secours de la religion; la reine était accourue auprès de lui; M[me] de Pompadour était délaissée par tous les courtisans, et bientôt le roi lui envoya le garde des sceaux Machault pour l'engager à s'éloigner du château. Louis XV avait toutes les faiblesses qui peuvent dégrader un caractère; il craignait la douleur, il craignait la mort, il craignait l'enfer. Quoique sans fièvre, il resta plusieurs jours au lit, et il renvoya au dauphin, qui jusqu'alors n'avait eu aucune part dans l'État, la décision de toutes les affaires [2].

Cependant, plus on acquérait de lumières sur l'événement qui avait causé tant de trouble, plus on devait se convaincre que c'était l'acte d'un fou, sans complice, sans parti, sans projet qui pût s'expliquer par aucune idée raisonnable. Cet homme, Robert-François Damiens, né en Artois, âgé de quarante-deux ans, avait été laquais tour à tour chez des jésuites et chez des conseillers au parlement. Il avait frappé le roi

[1] M[me] du Hausset, p. 164. — Lacretelle, t III, l. XI, p. 269. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. II, ch. 37, p. 23. — Soulavie, t. VIII, ch. 14, p. 352.

[2] M[me] du Hausset raconte à quel point, dans une autre occasion, le roi fut troublé pour avoir trouvé un homme dans sa chambre. C'était un cuisinier qui s'était égaré, p. 173.

avec un petit canif; mais le même manche portait une lame longue et pointue, à ressort, faite en guise de poignard, dont il n'avait pas fait usage ; en sorte que, comme il l'affirmait, il n'avait point eu l'intention de tuer le roi, mais seulement de le blesser pour lui donner un avertissement. Le garde des sceaux, Machault, un moment après le crime, saisissant Damiens au collet, dans la salle des gardes, lui avait fait tenailler les jambes en présence du chancelier Lamoignon et de Rouillé, ministre des affaires étrangères, par deux gardes du corps, armés de pinces rougies au feu, qui s'offrirent volontairement à faire ainsi l'office du bourreau. Les tourments auxquels Damiens fut livré dès ce moment, et dans la suite de la procédure, ne servirent qu'à rendre ses discours plus incohérents et ses dépositions plus contradictoires. Il écrivit, ou dicta plutôt une lettre au roi où l'on trouvait plusieurs indices de folie, et, en effet, il en avait été affecté toute sa vie. Tantôt il accusait l'archevêque de Paris, « ce coquin dont les refus étoient cause de tout le mal ; » tantôt divers conseillers au parlement de Paris dont il donnait la liste, et que le roi, disait-il, devait rappeler ; tantôt le chirurgien qui avait refusé de le saigner la veille, et s'il l'avait fait, disait-il, rien ne serait arrivé. Mais toujours, au milieu même des plus atroces douleurs, perçait l'orgueil, le désir de jouer un rôle, une plaisanterie féroce, et le plaisir d'effrayer ceux qui le questionnaient, en leur faisant craindre qu'il ne les dénonçât.

Cependant l'attentat qui venait d'étonner la France était exploité d'une manière cruelle par les passions alors en jeu, qui, sans se le proposer, avaient eu beaucoup de part à le produire. Les jésuites, les constitutionnaires s'écriaient : Voilà donc comment le parlement se venge ! voilà le fruit de ses remontrances ! Les parlementaires et les jansénistes, au contraire, affectaient de dire : On reconnaît bien là les coups des disciples de Loyola ; ils sont impatients de voir régner le dauphin, prince qui est entièrement dans leur dépendance. Chacun montrait de l'ardeur pour remonter aux causes du crime, pour reconnaître les complices ; le prince de Conti était le plus âpre de tous à suivre les moindres indices, à multiplier les interrogatoires de ceux qui avaient jamais approché de Damiens. On fit venir d'Avignon une machine extraordinaire pour la torture, telle qu'on n'en avait vu jamais de semblable en France, en sorte qu'on croyait impossible qu'un être humain la supportât sans tout avouer. Les conseillers démis du parlement demandaient avec instance à reprendre leurs places pour pouvoir

siéger parmi les juges. Il y avait dans toute la nation une effroyable émulation à témoigner sa fidélité au roi, en enchérissant sur tous les autres par plus de cruauté envers un malheureux maniaque. Enfin le procès fut instruit, la sentence fut prononcée, et le 28 mars, à quatre heures après midi, Damiens fut livré à un épouvantable supplice qui dura plusieurs heures. Il fut tenaillé, du plomb fondu fut versé dans ses plaies; puis on voulut l'écarteler, des chevaux lancés devaient emporter ses membres, mais ils ne purent les arracher; on entendait à chaque effort des hurlements effroyables; mais les jambes et les bras ne cédèrent que quand les bourreaux en eurent coupé les tendons, et cependant des femmes de la cour avaient loué à grand prix des fenêtres pour assister à cet horrible spectacle; les membres épars furent ensuite consumés dans un bûcher et les cendres jetées au vent. Le père, la femme et la fille de Damiens, quoiqu'ils n'eussent pas été accusés, furent bannis du royaume à perpétuité, sous peine de mort s'ils y rentraient, et tous ceux qui portaient le même nom que lui furent obligés d'en changer [1].

Dès que le roi fut bien convaincu qu'il n'avait aucun mal, qu'il pouvait quitter le lit et reprendre sa vie habituelle, il ne sentit plus que de la rancune contre ceux devant qui il avait montré sa faiblesse. « Ce prince, dit Besenval, plus troublé qu'il ne devoit l'être de la » légère blessure qu'il avoit reçue, crut apaiser le mécontentement » qu'il supposoit en livrant les rênes de l'État à M. le dauphin, dont » il dit, avec plus de foiblesse que de dignité, *qu'il gouverneroit* » *mieux que lui*. On assure même qu'à l'instant où ses médecins » n'avoient pas la plus légère inquiétude, la sienne étoit telle, que, » croyant expirer, il se faisoit donner à tout moment l'absolution par » l'abbé de Rochecour, aumônier de quartier. Le grand talent à la cour » est de bien juger les circonstances et de savoir en profiter. M. d'Ar- » genson se trompa dans celle-ci : il devoit penser que la terreur peu » motivée du roi passeroit aussi vite qu'elle étoit venue, et qu'il cher- » cheroit à se ressaisir du pouvoir avec la même promptitude qu'il » l'avoit abandonné. Telle est la marche de toutes les âmes foibles; le » ministre oublia cette vérité. Dans le premier conseil qui se tint » après l'assassinat du roi, M. d'Argenson proposa, devant M. le dau-

[1] Lacretelle, t. III, l. XI, p. 270-284. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. II, ch. 37, p. 27-34. — *Ibid.*, Hist. du parlement de Paris, ch. 67, p. 390. — Soulavie, t. IX, ch. 1, p. 10-38. — Biogr. univ., t. X, p. 464.

» phin qui présidoit, que les ministres allassent travailler chez ce » prince, comme lieutenant-général du royaume, jusqu'à l'entier réta- » blissement du roi. Il résulta de cette faute, que M. le dauphin, peu » susceptible d'ambition, ne sut aucun gré au ministre de sa démarche, » et que le roi, à peine convalescent, sentit revenir dans son cœur » toute la déplaisance que lui avoit toujours inspirée son fils, qu'il » l'écarta des affaires, et ne pardonna jamais à M. d'Argenson la marque » de dévouement qu'il lui avoit donnée dans cette occasion. Quand on » ose être ingrat, au moins faudroit-il être plus adroit [1]. »

Malgré l'intimation de M. de Machault, qui l'avait fait comme un conseil donné en son nom propre, M[me] de Pompadour n'était point partie, et Louis XV se sentait gêné d'avoir dans son ministre un confident de sa faiblesse. Il fut plusieurs jours sans retourner chez la favorite, jusqu'à ce que passant un jour devant l'escalier qui conduisait chez elle, l'habitude, qui avait sur lui plus de pouvoir que l'affection, l'y entraîna. M[me] de Pompadour lui fit des plaintes sur d'Argenson, qui avait toujours été son ennemi, et qui tout récemment avait refusé assez rudement de ratifier un ordre qu'elle avait donné à l'un de ses subalternes. « Fort bien, dit le roi, je suis tout disposé à renvoyer M. d'Argenson, mais renvoyons en même temps M. de Machault. »

La favorite rédigea aussitôt les deux lettres ; le roi ne changea rien à celle qu'on adressait à M. de Machault, mais il corrigea celle qui était destinée à M. d'Argenson, et il la rendit aussi sèche que dure. Ils furent tous deux exilés dans leurs terres ; Machault, toutefois, conservait une pension de trente mille livres. C'étaient les deux rivaux, les champions de deux systèmes opposés, mais c'étaient aussi les deux seuls hommes d'État que la France eût encore dans ses conseils. Leur disgrâce affermit le crédit de l'abbé de Bernis, qui, dans le moment de terreur qui suivit l'assassinat du roi, était demeuré fidèle à la favorite [2].

A l'époque où Louis XV renvoyait de ses conseils les deux hommes qui avaient le plus de talent et le plus d'énergie, il aurait eu plus que jamais besoin d'être secondé par un ministère habile. La guerre avait commencé dans le Nord, et elle présentait cette cruelle alternative, que

[1] Mém. de Besenval, t. I, p. 208.

[2] *Ibid.*, p. 214. — Morceaux historiques à la suite de M[me] du Hausset, p. 302. — Mém. de M[me] du Hausset, p. 133. — Lacretelle, l. XI, p. 285. — Le marquis de Paulmy d'Argenson, qui remplaça son oncle au ministère de la guerre, était alors brouillé avec lui.

si les grandes puissances auxquelles la France venait de s'allier remportaient des victoires éclatantes, l'équilibre de l'Europe se trouverait rompu à son désavantage; que si au contraire elles avaient des revers, ce serait la France qui devrait prodiguer ses trésors et son sang pour les soutenir. Au commencement des hostilités, c'était la seconde de ces alternatives qui paraissait devoir se réaliser. Frédéric II avait eu de bonne heure connaissance de la ligue formidable formée contre lui. Il avait eu copie du traité de partage de presque tous ses États, conclu entre les deux impératrices Marie-Thérèse et Élisabeth, et l'électeur de Saxe roi de Pologne, traité qu'on dissimulait soigneusement à la France; ce qui cependant avait déterminé la Suède, par un subside, à entrer dans une ligue dont elle ne connaissait pas le but. Marie-Thérèse, implacable dans ses vengeances, avait engagé presque toutes les puissances du continent à s'unir contre le roi de Prusse; chacune devait avoir une part de ses dépouilles, et on ne lui laisserait que le margraviat de Brandebourg. La couronne de Pologne devait être rendue héréditaire dans la famille d'Auguste III, qui promettait de céder à l'Autriche quelques provinces de cette république en échange des provinces de Prusse qu'il devait acquérir.

C'était de la chancellerie même de Saxe que la copie de ce traité, par l'infidélité d'un secrétaire, était parvenue à Frédéric II; c'était aussi contre l'électeur de Saxe qu'il éprouvait le ressentiment le plus violent. Il savait qu'une armée de cinquante mille hommes, que la Russie destinait à l'invasion de la Prusse, ne pourrait entrer en campagne qu'au printemps suivant. Il avait lieu de croire que les autres confédérés aussi n'étaient pas encore prêts. Il résolut de commencer lui-même les hostilités, se résignant à paraître l'agresseur plutôt que d'attendre à être attaqué à son désavantage. Il attaqua donc, le premier, le moins redoutable de ses adversaires, le roi de Pologne, dans son électorat de Saxe; transportant ainsi la guerre sur un théâtre étranger, et contraignant ses ennemis à nourrir ses armées. Le 29 août 1766, il entra en Saxe avec cinquante-huit mille combattants; en peu de jours il se rendit maître de tout l'électorat. Le 10 septembre il s'empara de Dresde; il fit ouvrir devant lui les archives, malgré la résistance énergique de la reine de Pologne, qui seule était demeurée dans le palais: il en tira l'original de ce traité par lequel Auguste III s'était uni à ses ennemis pour partager ses États, et il publia cette pièce pour sa justification. Bloquant ensuite avec trente mille hommes le camp formidable où Auguste III

s'était retiré sur les bords de l'Elbe, entre Pirna et Konigstein, il marcha contre l'armée autrichienne, qui, sous les ordres du maréchal Brown, arrivait aussi de Bohême sur l'Elbe. Il la rencontra auprès du village de Lowositz, remporta sur elle, le 1er octobre, une victoire sanglante, et la repoussa jusqu'au delà de la rivière Eger. Il revint alors sur les Saxons, et quoique leur camp passât pour inexpugnable, il les contraignit à capituler le 15 octobre, au nombre de dix-sept mille hommes. Comptant sur la communauté de langage, sur celle de religion, sur l'enthousiasme que ses talents et ses victoires inspiraient à ses troupes, il ne craignit pas de faire entrer presque tous les Saxons dans ses régiments prussiens. Il accorda ensuite au roi de Pologne, réfugié à Konigstein, un passe-port pour se retirer dans son royaume de Pologne, qui demeurait neutre au milieu de cette querelle. Mais les malheureux habitants de l'électorat de Saxe payèrent pour la perfidie de leur souverain : Frédéric II se montra pour eux sans pitié; il les écrasa de contributions, et sembla vouloir leur faire supporter à eux seuls tout le fardeau de la guerre [1].

Cette première victoire ne diminuait guère les dangers du roi de Prusse. Il était attaqué par une ligue si formidable, il pouvait être écrasé par des armées si nombreuses, que sa chute semblait seulement différée.

La France était jusqu'alors en paix avec le roi de Prusse. Elle n'avait de guerre qu'avec l'Angleterre, et elle s'était même prêtée à une négociation entreprise par la cour d'Autriche pour conserver à l'électorat de Hanovre sa neutralité, négociation qui échoua par la faute de George II, encore qu'il y fût le plus intéressé [2]. L'affaire essentielle pour les Français devait être de poursuivre leurs avantages contre les Anglais, d'envoyer des renforts au Canada, où deux braves officiers, le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, et le marquis de Montcalm faisaient la guerre avec succès au midi des grands lacs, et venaient de s'emparer des forts d'Ontario et d'Oswego [3]. Mais la cour

[1] Frédéric II, Guerre de sept ans, t. III, ch. 4, p. 84. — D'Archenholtz, Hist. de la guerre de sept ans, p. 5. — Coxe, Histoire de la maison d'Autriche, t. V, ch. 3, p. 226. — Edmund Burke, Annual Register, 1758, ch. 1, p. 8. — Soulavie, t. IX, ch. 8, p. 130. — Lacretelle, t. III, l. XI, p. 256. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. I, ch. 32, p. 334. [2] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 84.

[3] Smollett, History of England, t. V, ch. 5, § 34, p. 197. Nous aurons quelquefois recours à cette histoire, tout indigne qu'elle soit de la réputation que Smollett s'était acquise dans d'autres branches de la littérature. Il paraît y avoir travaillé uniquement pour gagner les honoraires que lui offrait son libraire, et pour cela il

de France oubliait en quelque sorte le Canada, et laissait ces braves gens s'épuiser par leurs victoires mêmes, M[me] de Pompadour, ulcérée contre le roi de Prusse, dont on lui avait répété les sarcasmes et les épigrammes, enivrée par les cajoleries de Marie-Thérèse, mettait plus d'empressement à la ruine de Frédéric II que les souverains qui avaient à lui redemander des provinces. Au lieu de vingt-quatre mille auxiliaires qu'elle avait promis à l'impératrice, elle en faisait entrer cent mille en Allemagne. Quoiqu'elle regardât la dauphine comme son ennemie, elle s'unit avec elle pour exciter le ressentiment de Louis XV, et lui persuader qu'il ne pouvait en honneur abandonner le père et la mère de cette princesse, chassés de Dresde par le roi de Prusse. En effet, le gouvernement français déclara, que comme garant du traité de Westphalie, il devait, aussi bien que le roi de Suède, intervenir pour arrêter les hostilités que les Prussiens venaient de commettre en Saxe ; une armée fut, sous ce prétexte, mise sous les ordres du maréchal d'Estrées, et elle s'empara des États que le roi de Prusse possédait sur les bords du Weser, sans faire précéder ces hostilités d'aucune démarche auprès de Frédéric II, pour l'engager à respecter les traités dont Louis XV prétendait être garant [1].

On portait à quatre-vingt mille hommes l'armée du maréchal d'Estrées ; sous lui servaient Contades, Chevert, Saint-Germain, et les meilleurs capitaines qu'eût alors la France. Comme la neutralité du Hanovre n'avait pas été acceptée, ils se proposaient d'y pénétrer, et de contraindre ainsi l'Angleterre à leur faire quelques concessions en Amérique. Une seconde armée, sous les ordres du prince de Soubise, qu'on disait de vingt-cinq mille hommes, avait passé aussi le Rhin, et s'était rendue maîtresse des duchés de Clèves et de Gueldre [2]. Frédéric II n'essaya point de défendre ces provinces ou celle de Frise ; il abandonna ce soin au duc de Cumberland, qui rassemblait à la hâte, pour couvrir le Hanovre, une armée mercenaire composée surtout des troupes de Hanovre, de Brunswick et de Hesse, et il ne songea qu'à combattre les Autrichiens.

En effet, la seule chance d'existence pour Frédéric II, c'était d'écraser

se contentait souvent de copier les feuilles quotidiennes publiées à Londres. Mais c'est sous ce rapport même que son récit nous est souvent utile, comme conservant des relations originales que nous ne pourrions plus trouver ailleurs.

[1] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 75-82.

[2] Annual Register, 1758, ch. 3, p. 14. -- Correspondance du comte de Saint-Germain, t. I, p. 100. — Mém. de Rochambeau, t. I, p. 84.

isolément ses ennemis avant qu'ils pussent se réunir contre lui. Des cinq puissances qui avaient conjuré sa ruine, il n'y en avait aucune qui, prise séparément, ne l'emportât sur lui par l'étendue et la population de ses États ou ses ressources pécuniaires. Toute sa puissance était dans son génie, puis dans cette armée que son père avait formée, mais qu'il avait lui-même si fort perfectionnée en lui enseignant une rapidité, une précision de manœuvres, un aplomb dont aucuns autres soldats n'approchaient, et qui doublaient la force des Prussiens. A l'enthousiasme qu'il avait réussi à leur inspirer, on aurait cru ses troupes animées par un ardent patriotisme, et cependant il les avait recrutées de déserteurs et de vagabonds, pour la plupart étrangers à ses États héréditaires; mais aux yeux de ces soldats, la patrie c'était Frédéric lui-même. La confiance dans la supériorité de ses lumières, l'admiration, l'amour, redoublaient leurs forces, et sous ses ordres rien ne leur paraissait impossible.

Vers la fin d'avril, Frédéric II entra en Bohême. Au commencement de mai, les quatre divisions dont se composait son armée et qui arrivaient par des chemins différents, se réunirent autour de Prague. Les maréchaux Braun et de Daun commandaient les Autrichiens, et ils étaient eux-mêmes sous les ordres du prince Charles de Lorraine, frère de l'Empereur, dont le roi de Prusse ignorait la présence en Bohême. Braun, avec 70,000 hommes, avait pris une position avantageuse près de la montagne de Ziska, au-dessus de Prague. Le roi de Prusse résolut de l'y forcer avant qu'il eût été rejoint par le maréchal de Daun, qui occupait la Moravie. Il passa la Mulda le 4 mai; le 6, il livra aux Autrichiens la terrible bataille de Prague. Il paraît que, comptant attaquer dans l'ordre oblique, il refusait sa droite, qui n'était point destinée au combat, mais que le général qui la commandait, emporté par son ardeur, franchit le ravin et les obstacles qui devaient l'arrêter, et que cette faute rendit l'action bien plus meurtrière. Les Prussiens gagnèrent la bataille, mais elle dura douze heures; 24,000 Autrichiens et 18,000 Prussiens y furent tués ou blessés. L'Europe n'avait point encore vu une semblable boucherie. Le maréchal Schwerin, qui commandait en second les Prussiens, et le maréchal Braun, second parmi les Autrichiens, y furent tués tous les deux. Un massacre aussi effroyable, au commencement d'une campagne, semblait devoir ensuite condamner les deux partis à un long repos [1].

[1] Frédéric II, Hist. de la guerre de sept ans, ch. 6, p. 139-155. — Archenholtz

Mais le repos n'était pas permis au roi de Prusse ; le prince Charles de Lorraine était dans Prague avec quarante mille hommes, et quoique la ville fût mauvaise, le roi de Prusse n'était pas en état de la prendre, lorsqu'elle était défendue par une semblable garnison. Il essaya de la réduire par le blocus, mais pendant ce temps, le maréchal Daun, le plus habile, comme le plus prudent des généraux autrichiens, s'approchait avec une armée que des renforts successifs avaient portée à soixante mille hommes. Malgré les dangers d'une seconde bataille, le roi de Prusse reconnut qu'il ne devait pas hésiter à la livrer, car, pour l'éviter, il fallait lever le siége de Prague, et se trouver ensuite exposé à l'attaque des deux armées ennemies. S'il gagnait la bataille, il anéantissait pour cette campagne toutes les forces de l'Autriche ; s'il la perdait, sa condition ne devenait guère plus mauvaise qu'elle ne l'était déjà. Il marcha donc contre Daun, avec une partie seulement de son armée, tandis que l'autre restait devant Prague. Il trouva le maréchal autrichien campé près du village de Kolin ; mais sa position était formidable, et, de plus, il s'en fallait d'un bon tiers que Frédéric eût autant de monde que lui. Il l'attaqua cependant le 19 juin. Le projet du roi, comme dans la précédente bataille, était de ne combattre qu'avec une seule de ses ailes, qu'il aurait incessamment fortifiée, en y faisant passer l'infanterie placée à l'autre aile, et de refuser absolument sa droite ; mais l'ardeur de M. de Mannstein, qui commandait la droite, déjoua de nouveau cette combinaison. Il attaqua les troupes vis-à-vis de lui, il les repoussa, il se crut victorieux, et ce fut par là au contraire qu'il fit perdre la bataille, car elle se trouva engagée sur toute la ligne. Après des efforts de valeur incroyables, Frédéric II dut renoncer à forcer la position du maréchal Daun, à Kolin ; il ordonna la retraite, mais, dans cette funeste journée, le roi perdit quatorze mille hommes, tués, blessés ou prisonniers. D'autre part, il avait fait tant de mal à l'ennemi, qu'il ne fut pas poursuivi. En quittant le champ de bataille, il dut courir toute la nuit à l'armée qu'il avait laissée devant Prague, pour lui faire lever le blocus, et se retirer à temps. Ce qui fut exécuté dès le 20 juin 1747 [1].

Malgré la fermeté que le roi de Prusse continuait à montrer, sa con-

Hist. de la guerre de sept ans, p. 25. — Coxe, Maison d'Autriche, t. V, ch. 112, page 240.

[1] Frédéric II, ch 6, p. 160-176. — Archenholtz, p. 35. — Coxe, ch. 112, p. 247. — Burke, Annual Register, ch. 3, p. 17.

dition semblait désespérée: son armée était encore admirable de discipline, de courage et de dévouement; mais elle s'usait dans des batailles qui jamais n'avaient été si multipliées ni si meurtrières. Le nombre des soldats qu'il avait déjà perdus, surpassait de beaucoup celui que son père, créateur de la puissance militaire de la Prusse, comptait dans toute son armée. Quatre-vingt mille Russes, cependant, s'avançaient dans la Prusse orientale; les Suédois faisaient des incursions dans la Poméranie prussienne; l'armée française, enfin, venait de soumettre le Hanovre; un corps qui en avait été détaché entrait dans la Saxe: c'était à ces Français qu'il était le plus pressant de s'opposer.

Mme de Pompadour, qui avait la vanité, non-seulement de nommer les ministres et les généraux, mais de discuter avec eux les plans de campagne, avait voulu que la conquête du Hanovre servît de gage à la France, pour recouvrer les colonies qu'elle était exposée à perdre. Malgré la réputation que venait d'acquérir le maréchal de Richelieu par la conquête de Mahon, elle n'avait point voulu lui confier l'armée d'Allemagne; elle ne l'avait point trouvé assez souple avec elle, et elle était blessée de ce qu'il avait éludé la proposition de faire épouser à son fils une fille qu'elle avait eue de son mari. Au reste elle avait fait peut-être, pour commander l'armée, un beaucoup meilleur choix dans le maréchal d'Estrées; c'était Louis-César Letellier, connu d'abord sous le nom de chevalier de Louvois, et qui avait succédé aux noms et armes d'Estrées, du chef de sa mère, sœur du dernier maréchal d'Estrées. Il s'était distingué à la bataille de Fontenoy, puis à celles de Raucoux et de Lawfeldt. Mais quoiqu'il sût bien la guerre, les jeunes gens de la cour lui reprochaient d'être trop méthodique et trop précautionneux [1]. Mme de Pompadour lui adjoignit le comte de Maillebois qui, formé par son père dans la guerre précédente, avait acquis le renom de grand tacticien, mais qui ne tarda pas à développer, au lieu des talents pour la guerre qu'on attendait de lui, une jalousie envieuse de ses chefs, beaucoup d'intrigue, et une ambition prête à sacrifier l'intérêt de l'armée à son propre avancement. Un autre officier de plus de mérite, le comte de Saint-Germain, servait aussi dans cette armée avec le titre de lieutenant général: aucun Français n'avait si bien étudié l'art de la guerre; mais au service d'Autriche, puis de Bavière, il avait trop adopté les systèmes de tactique et de discipline allemande; il voulait que ses soldats fussent,

[1] Biogr. univ., t. XIII, p. 413.

comme ceux du roi de Prusse, de simples machines qui obéissent sans réflexion, sans hésitation à l'impulsion du commandant. Cette immobilité, cette obéissance aveugle convenait peu à l'impétuosité française, et la dureté de caractère de Saint-Germain causait du mécontentement parmi les soldats, tandis que son extrême causticité, les railleries mordantes qu'il se permettait contre les généraux, et les fautes et les revers qu'il annonçait comme inévitables, indisposaient contre lui tous les officiers supérieurs [1].

Le maréchal d'Estrées entrait en Allemagne par les États que le roi de Prusse possédait sur le bas Rhin, et qui étaient disséminés trop au loin pour qu'il essayât de les défendre. Aussi Clèves, Wesel, Cologne ouvrirent leurs portes du 6 au 8 avril. Le duc de Cumberland, qui s'était chargé de défendre la Hesse, reculait vers les rives du Weser, à mesure que les Français avançaient. Ce prince, se défiant de troupes mercenaires peu instruites, et formées du mélange de plusieurs nations, se montrait faible et irrésolu. D'autre part, dans l'armée française, on reprochait à d'Estrées de ne pas le pousser avec plus de vigueur; les partisans de Richelieu intriguaient pour lui, soit à l'armée, soit à la cour. Lui-même avait mis tout son art, toute sa souplesse, à regagner la faveur de la marquise. Il y avait enfin réussi : Mme de Pompadour venait de lui donner commission de relever le marquis d'Estrées. Mais en chemin, Richelieu s'arrêta quelques jours à Strasbourg auprès de la duchesse de Lauraguais sa maîtresse, au zèle de laquelle il attribuait sa nomination. Ce retard donna au maréchal d'Estrées le temps de gagner la bataille d'Hastenbeck.

Cumberland, avec l'intention de protéger Hameln, que menaçait d'Estrées, s'était fortement retranché derrière le Weser : sa droite appuyée sur Hameln, sa gauche au village de Hastenbeck, son centre couvert par des hauteurs boisées, où il avait placé des batteries ; d'Estrées l'y attaqua le 26 juillet. L'intrépide Chevert se chargea d'emporter la redoute qui protégeait le centre ; il réussit, mais au lieu de s'y arrêter, il poussa en avant pour tourner le centre de Cumberland ; l'armée française s'avançait, et avait dépassé ces hauteurs, lorsque le prince

[1] « Ainsi votre commandant vous a chargé de voir de vos yeux où est l'ennemi, » disoit-il à un aide-de-camp, suivez-moi, et il le mène à la fenêtre d'où il braque » sa lunette. — Que voyez-vous ? — Notre quartier-général. — Bon, c'est là qu'est » l'ennemi. » — Vie du comte de Saint-Germain, p. 15. — Biogr. univ., t. XXXIX, p. 581. — Lacretelle, t. III, l. XI, p. 298.

héréditaire de Brunswick, ou selon d'autres M. de Hardemberg, marchant par les bois pour rejoindre son armée en retraite, surprit sur cette hauteur le régiment d'Eu auquel Chevert en avait confié la garde, et qui, regardant l'affaire comme terminée, s'était débandé, avec l'indiscipline française. La plupart des soldats dormaient, d'autres étaient en chemise, d'autres s'étaient écartés pour chercher de l'eau. Les Allemands n'eurent pas de peine à culbuter dans la vallée une troupe aussi peu sur ses gardes, et s'emparèrent des pièces de canons dont ils tirèrent quelques volées contre la cavalerie française. Comme elle marchait avec une pleine confiance, elle fut fort étonnée de s'entendre canonner sur les derrières de sa droite. Maillebois, qui se trouvait exposé à ce feu, ne douta pas que Chevert n'eût été tourné et contraint de mettre bas les armes. Il fit ce qu'il y avait à faire, mais les avis qu'il transmit au maréchal d'Estrées étaient alarmants, et l'arrêtèrent tout court, au moment où, par une nouvelle attaque, il aurait mis en déroute Cumberland; et comme Maillebois avait déjà manifesté beaucoup de jalousie contre son chef, et cherchait à le décrier, on l'accusa de l'avoir trompé par de faux avis, pour lui enlever l'honneur de la victoire. Cependant le corps allemand qui s'était emparé des hauteurs n'était point assez fort pour s'y maintenir, et il avait continué sa retraite. Cumberland, qui ne s'était point aperçu du trouble que cet accident avait jeté dans l'armée française, et qui voyait son centre mis en désordre par Chevert, faisait doubler le pas à ses troupes pour se retirer du champ de bataille, et le maréchal d'Estrées qui, quelques moments auparavant, prenait ses dispositions pour faire sa retraite en bon ordre, s'aperçut que la bataille était gagnée, quand il l'espérait le moins. Il ne poursuivit que mollement le duc de Cumberland, qui se conduisit comme s'il eût éprouvé une déroute complète, en abandonnant la défense de Hameln [1].

Le maréchal de Richelieu, en apprenant la victoire que d'Estrées venait de gagner, fut embarrassé du rôle qu'il allait jouer, celui de relever dans son commandement un général victorieux. « Il me fit » appeler, écrit Rochambeau, et demanda mon avis sur le parti qu'il » convenoit de prendre.—Il n'y en a qu'un d'honnête, lui répondis-je; » celui de rester à Cassel, et d'y attendre de nouveaux ordres. —

[1] Mém. du baron de Besenval, t. I, p. 40. — Mém. de Rochambeau, t. I, p. 89. — Lacretelle, t. III, l. XI, p. 301. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. I, ch. 32, p. 344. — Soulavie, t. IX, ch. 9, p. 155. — Frédéric II, Hist. de la guerre de sept ans, ch. 6, p. 190.

» Monsieur, me répliqua le vieux courtisan, j'ai toute ma vie été la » dupe des bons procédés. — Le comte de Maillebois vint au devant » de nous à Cassel; lorsqu'il entra dans le cabinet du maréchal de » Richelieu, le comte d'Egmont me dit : Cet homme-là ne vient pas » ici pour appuyer votre avis. En effet, nous continuâmes notre » route [1]. »

L'entrevue des deux maréchaux, le 2 août, fut décente de part et d'autre; quelques jours après, le maréchal d'Estrées partit, emportant les regrets les plus vifs et les plus flatteurs de son armée. Le mécontentement contre d'Estrées avait fait place à une vive sympathie pour lui. Maillebois fut accusé d'avoir, par jalousie, compromis la victoire d'Hastenbeck et de l'avoir rendue incomplète. Il fut déféré au tribunal des maréchaux de France, qui ne prononcèrent pas de jugement. Toutefois le roi le fit enfermer dans la forteresse de Doulens, et le priva de ses emplois.

Richelieu sentait qu'il avait beaucoup à faire pour regagner l'affection de ses soldats, et le moyen qu'il prit pour y parvenir fut de leur permettre la plus extrême licence; il voulait les enrichir et s'enrichir lui-même par les contributions qu'il levait, mais il se proposait en même temps de ruiner de fond en comble les États du nord de l'Allemagne, et particulièrement le Hanovre. Jamais tant de violence et de pillage n'avaient été exercés au nom d'un peuple civilisé; ses propres soldats ne l'appelaient plus que le *père la maraude*. Cependant son adversaire, le duc de Cumberland, lui abandonnait une gloire facile; déterminé à ne point livrer de combats, et reculant toujours devant les Français, il se laissa repousser entre l'Elbe et le Weser, comme dans une nasse sans issue, et parvenu près de l'embouchure de ces deux rivières, dans une situation désespérée, il consentit à signer, le 8 septembre 1757, la convention de Closter Seven, que le comte de Lynar, ministre de Danemarck et espèce d'illuminé, négocia pour lui avec le maréchal de Richelieu. Par cette convention, les Français devaient demeurer maîtres de l'électorat de Hanovre, du landgraviat de Bremen, et de la principauté de Verden. Les troupes de Brunswick, de Hesse, de Saxe-Gotha, et généralement tous les alliés du Hanovre devaient se retirer dans leurs pays respectifs, et garder la plus parfaite neutralité jusqu'à la fin de la guerre, tandis que les Hanovriens devaient passer au delà de l'Elbe.

[1] Mém. de Rochambeau, p. 92.

Le duc de Cumberland, qui capitulait ainsi, à la tête d'une armée de trente-huit mille hommes, repassa en Angleterre, où la voix publique l'accusait d'avoir souillé les lauriers qu'il avait gagnés à la bataille de Culloden. Le roi de Prusse voyait anéantir son seul allié, et ses États, jusqu'alors défendus par l'armée hanovrienne, ouverts du côté du couchant; car Richelieu détacha aussitôt Rochambeau pour s'emparer du pays d'Halberstadt, et menacer Magdebourg, tandis que Soubise, réuni au prince d'Hildburghausen qui commandait l'armée de l'Empire, entrait en Saxe par Gotha. Toutefois, lorsque la convention fut mieux connue, elle ne causa pas moins de mécontentement à la cour de France qu'à ses ennemis. On s'était attendu à ce que Richelieu ou détruirait dans un combat l'armée hanovrienne, ou la contraindrait par une capitulation purement militaire à poser les armes. Rien de semblable n'était arrivé, la convention de Closter Seven participait de la nature d'un traité : elle engageait des princes à observer la neutralité, elle assignait des quartiers d'hiver à leurs troupes; mais elle les laissait armées et intactes; en même temps elle ne stipulait rien sur le sort des pays occupés par l'armée française et elle les laissait à la discrétion du vainqueur. On eût dit que le maréchal de Richelieu n'avait eu qu'une seule pensée, celle de se garantir sans inquiétude le pillage de l'électorat de Hanovre; il y procédait avec une impudence, avec une âpreté dont on n'avait point encore vu d'exemples : comme ces concussions étaient devenues un objet de raillerie à Paris, et qu'il en riait lui-même, il ne croyait plus devoir en ressentir de honte; il acceptait le nom de pavillon de Hanovre, que les Français donnèrent à un bâtiment élégant qu'il éleva à Paris avec le produit de ses rapines. Mais en même temps il donna la preuve qu'il était également au-dessous de sa réputation comme négociateur et comme général, et que le bonheur ou la témérité auxquels il avait dû la conquête de Mahon n'auraient pas dû se changer pour lui en un titre de gloire [1].

Tandis que le maréchal de Richelieu s'avançait lentement vers

[1] Le texte même de la convention est rapporté par Smollett. — Hist. of Engl., t. VI, ch. 7, § 47, p. 34. — Annual Register, ch. 4, p. 18. — Duclos, Mém. secrets, p. 140. — Rochambeau, p. 98. — Soulavie, t. IX, ch. 10, p. 192. Il prétend que Richelieu était secrètement en correspondance avec le roi de Prusse, et voulut l'épargner par jalousie de la maison d'Autriche. — Frédéric II, Hist. de la guerre de sept ans, ch. 6, p. 198. — Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 92.

Magdebourg, où le prince Ferdinand de Brunswick eut le temps de se jeter avant lui, avec quelques bataillons, le prince de Soubise, avec vingt-cinq mille Français, s'était réuni à l'armée des cercles et entrait en Saxe. Le roi de Prusse paraissait perdu, depuis qu'il était abandonné par l'Angleterre. Après la bataille de Kolin, il avait dû évacuer la Bohême ; les Autrichiens, qui l'occupaient en force, menaçaient la Silésie; les Russes, suivis de hordes de Tartares, s'emparaient de Mémel et ruinaient tous ses environs ; les Suédois dévastaient la Poméranie : ses épargnes étaient épuisées; ses peuples accablés de contributions par ses ennemis ne pouvaient remplir de nouveau son trésor. Dans cette position terrible, quoiqu'il fût déterminé à affronter l'orage, à vivre et à mourir en roi, il ne pouvait s'empêcher de tourner ses regards vers une mort volontaire comme le seul asile qui lui demeurât ouvert, pour éviter les dernières humiliations; et accablé comme il l'était par les soucis autant que par les affaires, il trouva encore le temps d'adresser au marquis d'Argens, sur sa situation désespérée, une épître en vers français qui n'est pas dépourvue de beauté [1].

[1] Lacretelle, t. III, l. XI, p. 308. — Voltaire, Siècle de Louis XV, c. 33, p. 346. — Épître au marquis d'Argens ; Erfurt, 23 septembre 1757. Œuvres posthumes de Frédéric II, t. VII, p. 175.

Ami, le sort en est jeté,
Las du destin qui m'importune,
Las de ployer dans l'infortune,
Sous le poids de l'adversité,
J'accourcis le terme arrêté,
Que la nature, notre mère,
A mes jours remplis de misère,
A daigné départir par prodigalité.

. . . .

Depuis longtemps pour moi l'astre de la lumière
N'éclaira que des jours signalés par mes maux.
Depuis longtemps Morphée, avare de pavots,
N'en daigna plus jeter sur ma triste paupière.
Je disois au matin, les yeux chargés de pleurs :
Le jour qui dans peu va renaître
M'annonce de nouveaux malheurs.
Je disois à la nuit : Ton ombre va paroître.
Pour éterniser mes douleurs.

. . . .

Du bonheur de l'État la source s'est tarie;
La palme a disparu, les lauriers sont fanés,

Avant de prendre le parti extrême auquel Frédéric faisait allusion dans cette épître, il était résolu à combattre jusqu'à la dernière extrémité. Laissant cinquante-six mille hommes en Silésie, sous le duc de Bevern, pour tenir tête aux Autrichiens, il en prit seulement douze mille avec lui, pour marcher contre le prince de Soubise. Sur son chemin, il en recueillit encore dix mille que commandait le prince d'Anhalt, mais, pendant ce temps, il n'avait pu empêcher le général Haddick de pénétrer avec un corps autrichien jusqu'à Berlin, et d'y lever, pendant le peu d'heures qu'il y passa, une contribution de deux cent mille écus.

Frédéric II avançait toujours cependant, et le prince de Soubise qui avait reçu ordre de Versailles de prendre ses quartiers d'hiver, se repliait devant lui. On était à la fin d'octobre. Le roi de Prusse passa la Saale au pont de Weissenfeld. Il n'avait sous ses ordres que vingt mille hommes. Les alliés, qui reculaient devant lui, en avaient cinquante-cinq mille. Mais le commandement principal appartenait au prince de Saxe Hildburghausen, général ignorant et présomptueux. Les vingt-cinq mille Français que lui avait amenés Soubise étaient proprement le corps de troupes auxiliaires que la France, par le traité de Versailles, s'était engagée à fournir à l'Autriche, tandis que l'envoi de la grande

Mon âme de soupirs et de larmes nourrie
De tant de pertes attendrie,
Pourra-t-elle survivre aux jours infortunés
Qui sont près d'éclairer la fin de ma patrie!
Devoirs jadis sacrés, désormais superflus!
Défenseur de l'État, mon bras ne peut donc plus
Venger son nom, venger sa gloire!.....

. . . .

Vous, de la liberté, héros que je révère,
O mânes de Caton! ô mânes de Brutus!
C'est votre exemple qui m'éclaire,
C'est votre flambeau funéraire
Qui m'instruit du chemin peu connu du vulgaire
Qu'ont aux mortels tracé vos antiques vertus.
Tes simples citoyens, Rome, en des temps sublimes,
Étaient-ils donc plus magnanimes,
Qu'en ce siècle les plus grands rois?
Il en est un encor qui, jaloux de ses droits,
Fermement résolu de vivre et mourir libre,
De lâches préjugés venant braver les lois,
Imite les vertus du Tibre.

armée de cent mille hommes, sous d'Estrées, puis sous Richelieu, était une œuvre de surérogation à laquelle Louis XV n'était nullement obligé. Soubise était connu comme l'ami de cœur du roi : passionné pour les mêmes plaisirs, adonné aux mêmes vices, il lui plaisait par son tour d'esprit et sa conversation ; il le servait dans ses goûts et ses fantaisies, moins par bassesse d'âme que par sympathie. Il était bienveillant, loyal, et très-brave, mais fort peu versé dans l'art militaire, et assez modeste pour déférer aisément à l'opinion d'autrui. Il n'inspirait aucune confiance aux soldats, qui ne voyaient en lui qu'un courtisan, et une créature de Mme de Pompadour. Les troupes des cercles, plus nombreuses que celles des Français auxquels elles étaient associées, étaient peu exercées et mal d'accord entre elles. Pour la plupart, elles étaient protestantes ; elles ressentaient elles-mêmes cette admiration, cet enthousiasme pour l'héroïsme du roi de Prusse, qui électrisait alors toute l'Allemagne, tandis qu'au contraire elles étaient ulcérées par l'insolence et la rapacité des Français auxquels elles se trouvaient associés, et qu'elles avaient vu piller la Thuringe et le Hanovre.

Lorsque Frédéric II eut tracé son camp à Rosbach, il s'y tint immobile pendant quelques jours, d'autant qu'il avait reconnu qu'outre l'immense supériorité du nombre, ses ennemis avaient encore celle de sa position ; mais les deux généraux alliés, lorsqu'ils se furent assurés de la faiblesse comparative de l'armée du roi de Prusse, eurent honte d'avoir tant reculé devant lui. Ils formèrent le projet de l'envelopper, et ils se flattèrent de lui couper la retraite, en filant sur Mersebourg. Le 5 novembre, ils mirent leur armée en marche pour exécuter cette manœuvre. Le roi de Prusse les observait du haut d'une colline où il avait placé une batterie. Son armée était cachée derrière ses tentes ; il ne troublait par aucun mouvement la sécurité des alliés. Il les voyait côtoyer sa gauche ; il entendait leurs clairons et leurs timbales. Tout à coup, à deux heures après midi, il donna le signal d'abattre les tentes, et les Prussiens se présentèrent en ordre de bataille à leurs ennemis qui marchaient presque au hasard. Frédéric II manœuvra pour tourner ceux qui avaient voulu le tourner lui-même. Seidlitz, avec la cavalerie prussienne, se glissa par des bas-fonds derrière la cavalerie française, la chargea, la mit en fuite, et vint tomber sur les colonnes d'infanterie qui n'étaient point encore formées. Les batteries des Prussiens, établies sur les hauteurs, écrasaient les Français, dont les canons, au contraire, arrêtés dans des bas-fonds, ne faisaient aucun effet contre les collines.

En une heure et demie, la bataille fut décidée; les troupes des cercles s'enfuirent les premières à vau-de-route ; mais les Français les suivirent de près; la déconfiture fut universelle, et cette journée honteuse coûta aux alliés plus de dix mille hommes, dont sept mille furent faits prisonniers [1].

On ne saurait trouver dans l'histoire un exemple à comparer au roi de Prusse dans son héroïque résistance à la plus formidable confédération. Tel qu'un lion réduit aux abois, il s'élançait tour à tour sur chacun de ses assaillants, le faisait fuir ou le terrassait, et continuait ce combat effrayant d'un seul contre tous, non pas des semaines, mais des années. A peine avait-il mis en déroute les Français, qu'il se reporta rapidement sur la Silésie envahie par quatre-vingt mille Autrichiens. Schweidnitz avait été pris le 11 novembre, puis le prince de Bevern, commandant les Prussiens, avait été battu devant Breslaw le 22, où il avait perdu huit mille hommes ; et deux jours après, Breslaw, capitale de la Silésie, avait ouvert ses portes aux Autrichiens. Frédéric II, arrivé le 24 en Silésie, reçut toutes ces nouvelles accablantes à la fois. Il estimait cependant que s'il ne chassait pas avant l'hiver les Autrichiens de la Silésie, cette province serait à jamais perdue pour lui. Le maréchal Daun l'occupait avec soixante mille combattants. Frédéric, après avoir recueilli les débris de l'armée du prince de Bevern, n'en avait que trente-trois mille, et si ceux qui l'avaient suivi de Rosbach étaient pleins d'enthousiasme après leur victoire, ceux au contraire qui avaient partagé les revers de Bevern, étaient découragés et abattus. Frédéric mit tout son art, toute sa puissance sur l'imagination des soldats à ranimer leur confiance, puis il marcha sans perdre de temps sur le maréchal Daun qu'il atteignit le 5 décembre entre le village de Leuthen et le grand bois de Lissa ; il l'attaqua par sa droite en refusant sa gauche, mais en se précautionnant contre le danger qui avait compro-

[1] Soulavie, t. IX, c. 11, p. 220. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. I, c. 33, p. 346. — *Id.*, Correspondance générale, t. V, p. 101, du 2 décembre, au comte d'Argental. — Lettres du comte de Saint-Germain, t. I, p. 156-169, et relation de la bataille apostillée par lui, p. 215. Saint-Germain, qui commandait une assez forte réserve, au lieu de l'engager dans le combat, se contenta de couvrir les fuyards. Il avait si souvent critiqué ses collègues, qu'il ne fut pas épargné par eux à son tour. Lacretelle, t. III, l. XI, p. 314. — Duclos, Mém. secrets, t. II, p. 149. — Biogr. univ., art. Soubise, t. XLIII, p. 153.—Frédéric II, Guerre de sept ans, c. 6, p. 211. — Archenholtz, Guerre de sept ans, p. 53.—Annual Register, c. 5, p. 22. — Smollett, t. VI, c. 8, § 18, p. 62.

mis sa victoire à Prague, et causé sa défaite à Kolin, de voir les troupes qu'il ne destinait point à combattre s'élancer dans le champ de bataille. Il réussit; la bataille, commencée à une heure après midi, se prolongea jusqu'à huit heures par une nuit obscure, et les Autrichiens furent mis en pleine déroute; leur perte en blessés et en tués fut prodigieuse; des corps entiers furent faits prisonniers; Breslaw et Lignitz furent repris; Schweidnitz, seul, demeura aux Autrichiens qui évacuèrent avant la fin de l'année tout le reste de la Silésie, et rentrèrent en Bohême affaiblis de quarante et un mille hommes par les pertes qu'ils avaient faites durant cette courte campagne [1].

Les armées prussiennes, dans cette terrible campagne, avaient livré sept batailles rangées ; outre celle de Kolin, ils avaient encore perdu celle de Jagerndorff, que le vieux général Lehwald avait été obligé de risquer le 29 août, dans la Prusse orientale, contre le général russe Apraxin. Toutefois ce combat même avait été glorieux, car Lehwald n'avait que vingt-quatre mille Prussiens à opposer à quatre-vingt mille Russes, qui, au lieu de profiter de leur victoire, étaient retournés prendre leurs quartiers d'hiver en Pologne. Après leur retraite, Lehwald avait encore chassé les Suédois de la Poméranie, où ils n'avaient, il est vrai, fait que peu de progrès, combattant moins par acharnement que pour gagner les subsides que leur promettait la France [2]. Les armées autrichiennes avaient éprouvé plusieurs défaites; les Français qui, depuis quelque temps, ne donnaient guère à Frédéric que le titre de marquis de Brandebourg, étaient cruellement humiliés par leur déroute à Rosbach. Toutefois, tant de victoires ne suffisaient point pour le sauver; ses ennemis, irrités de tous leurs revers, ne voulaient point de paix qu'ils n'en eussent lavé la honte.

C'était, d'autre part, un élément réel de puissance que cette gloire que Frédéric II avait acquise dans une lutte si disproportionnée. Les gouvernements pouvaient s'acharner contre lui, mais les peuples voyaient en lui un héros; les Français eux-mêmes ne pouvaient se défendre de l'admiration que leur inspirait un tel adversaire. D'ailleurs, accoutumés depuis deux siècles et demi à regarder la maison d'Autriche comme leur véritable ennemie, ils ne pouvaient cesser de se dire qu'ils se battaient contre leur intérêt le plus évident. Tous les habitants du nord de l'Allemagne voyaient dans Frédéric le champion du protestantisme;

[1] Frédéric II, Guerre de sept ans, c. 6, p. 224-248.

[2] *Ibid.*, p. 248.

et malgré l'indifférence qu'il professait pour toutes les croyances religieuses, il était vrai que tous ses intérêts se liaient à ceux de la liberté de conscience, et que ses ennemis au contraire continuaient alors même à persécuter les protestants dans leurs États. Enfin, la nation anglaise tout entière ressentait pour lui le plus vif enthousiasme. Le duc de Cumberland, décrédité par sa convention de Closter Seven, avait été obligé de se retirer des affaires, et il avait entraîné M. Fox dans sa disgrâce. M. Pitt, qui depuis fut le grand lord Chatham, avait été mis à la tête des affaires. Le plus éloquent des hommes d'État de l'Angleterre, il en était aussi le plus énergique; il avait donné à l'administration une nouvelle vigueur; surtout il prenait à tâche de soutenir le roi de Prusse, et il venait de lui faire accorder un subside annuel de quatre millions d'écus ou seize millions de francs. Avec cet argent, Frédéric II put recruter assez rapidement ses armées. Dans toute l'Allemagne, la désolation et les dangers étaient si grands pour tous les paysans, que le camp d'un héros leur paraissait comparativement un lieu de sûreté. On ne peut penser, sans frémir, à l'état où demeuraient des milliers de malades et de blessés abandonnés sur les champs de bataille. Le plus grand nombre d'entre eux n'avaient pu sans doute être transportés dans les hôpitaux; mais lors même qu'ils y trouvaient un refuge, les maladies épidémiques y faisaient des ravages plus terribles encore que ceux de la guerre; c'étaient des espèces de fièvres chaudes accompagnées de tous les symptômes de la peste. Dès le premier jour de la maladie, les malheureux tombaient dans le délire, il leur venait des charbons au cou ou aux aisselles, et ils succombaient le troisième jour. Par l'emploi de l'émétique, on réussit enfin à les sauver. Mais les soldats prussiens, presque toujours en action, ignoraient le sort de leurs compagnons d'armes délaissés; et sans être découragés par tant de souffrances, c'était toujours aux drapeaux du héros qu'accouraient toutes les recrues allemandes [1].

(1758.) Pendant l'hiver de 1757 à 1758, le cabinet de Vienne parut un moment revenir à des sentiments plus pacifiques; les armées autrichiennes étaient comme anéanties; il fallait les former de nouvelles recrues qu'on osait à peine opposer à des guerriers aussi exercés que les Prussiens; les arsenaux, les magasins, les approvisionnements de tout genre étaient dans un état pire, et la maison d'Autriche, accou-

[1] Frédéric II, Guerre de sept ans, c. 7, p. 267.

tumée dans toutes les guerres précédentes à se reposer sur les subsides de l'Angleterre, s'inquiétait de devoir faire face à tout avec ses propres ressources. L'empereur François aurait désiré la paix, mais il était absolument sans crédit dans le gouvernement de sa femme; il aimait l'argent, il s'intéressait dans les fournitures de vivres, et il bornait son activité à des spéculations mercantiles. Marie-Thérèse était implacable; après peu de semaines de découragement elle ne songea plus qu'à tirer vengeance du roi de Prusse, et son ministre Kaunitz mit en œuvre tous ses rares talents pour lui en procurer les moyens. Toutefois, après une aussi terrible campagne, et qui s'était prolongée aussi avant dans l'hiver que celle de l'année précédente, on attendit que le printemps fût avancé pour recommencer les opérations militaires; mais la correspondance entre les trois femmes qui voulaient se venger de Frédéric II, Mme de Pompadour, Marie-Thérèse et l'impératrice Élisabeth, redoublait d'activité. La dernière, il est vrai, qui jusqu'alors avait été secondée avec tant de zèle par son chancelier Bestucheff, se plaignait de ne plus trouver en lui la même ardeur. Le neveu et l'héritier présomptif d'Élisabeth, le grand-duc Pierre, laissait éclater pour Frédéric II une admiration, une passion, qui faisaient prévoir qu'au moment où il monterait sur le trône, il se réconcilierait avec lui, et Bestucheff, qui ne croyait point que la vie de l'impératrice Élisabeth dût encore être longue, cherchait d'avance à se faire bien venir de son successeur. C'était l'explication la plus probable de la retraite des Russes sous le général Apraxin, après sa victoire à Jagernsdorff.

Avec non moins de ressentiment que les deux impératrices, Mme de Pompadour s'acharnait à anéantir la monarchie prussienne pour se venger des outrages et des sarcasmes de Frédéric II. Elle s'étonnait que son amie Marie-Thérèse parût vaciller dans ses projets; elle s'indignait de ce que les plus sages parmi les membres du conseil et les courtisans parlaient de paix; de ce que l'abbé de Bernis, qu'elle avait porté au ministère des affaires étrangères, et qui avait contribué à resserrer ses liens avec l'Autriche, lui représentait le désordre des finances, le danger des colonies, l'avantage de traiter, tandis que le souvenir d'Hastenbeck et de Closter Seven rendait la paix encore honorable: elle se figurait montrer un grand caractère en ne se laissant ébranler ni par les représentations ni par les revers; elle voulait, disait-elle, imiter la constance de Louis XIV durant la guerre de la succession d'Espagne, et dans les petits cabinets de Versailles elle jouait la matrone romaine.

La grande affaire de la cour de Versailles était alors la convention de Closter Seven : elle avait été négociée par le ministre du roi de Danemarck, parce que ce souverain était garant des duchés de Brême et de Verden, envahis par les Français, et qu'il ne voulait pas, à leur occasion, s'engager dans la guerre ; mais le ministère avait réprimandé le président Ogier, ambassadeur français en Danemarck, pour s'en être mêlé; il avait insisté auprès du maréchal de Richelieu, pour qu'il y insérât des articles additionnels qui expliquassent tout ce que cette convention avait d'incertain. L'abbé de Bernis voulait que la neutralité du Hanovre fût convenue pour tout le temps de la guerre, que les troupes hanovriennes fussent dispersées, que les troupes auxiliaires de Hesse, de Brunswick, de Saxe-Gotha et de la Lippe, fussent ou désarmées ou du moins obligées à ne point servir contre la France et ses alliés, pendant toute la durée de la guerre. Dans la discussion de ces conditions, l'on reconnut que ni Richelieu, ni le duc de Cumberland n'avaient aucun pouvoir pour conclure un traité. Restait à savoir si la convention de Closter Seven était une pure capitulation militaire, qui n'a point besoin de ratification : de part et d'autre, on l'avait niée tour à tour, de manière que dans le fait, elle ne liait plus personne.

La défaite du prince de Soubise à Rosbach, la dispersion de la grande armée du maréchal de Richelieu dans des quartiers éloignés, avaient dissipé la crainte que les Français inspiraient au nord de l'Allemagne. George II en profita pour déclarer que la convention avait été violée par ceux mêmes qui l'avaient imposée. Son fils Cumberland était revenu en Angleterre. George II demanda au roi de Prusse de lui céder le prince Ferdinand de Brunswick, frère du duc régnant, qui avait été formé à l'art de la guerre par Frédéric ; à ce prince se joignit son neveu, le prince héréditaire de Brunswick. Les armées de Prusse ne possédaient pas deux meilleurs généraux. L'armée hanovrienne, rejointe par ses divers auxiliaires, se remit en mouvement. Avant la fin de la campagne elle fut renforcée par douze mille Anglais que lui amenait le duc de Marlborough.

La cour de Versailles, irritée de la légèreté de Richelieu, l'avait rappelé ; mais elle l'avait remplacé par le comte de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui, pour être arrière-petit-fils du grand Condé, n'en était pas plus propre à commander les armées. Quoiqu'il eût paru déjà dans les camps et qu'il y eût montré de la valeur, on ne l'avait encore noté que pour son amour désordonné des plaisirs [1]. L'ar-

[1] En apprenant le choix de l'abbé de Clermont pour général, Frédéric II avait

mée que Richelieu lui remit, au mois de février 1758, se composait encore de quatre-vingt mille hommes, mais dispersés sur une grande étendue de terrain. Le prince Ferdinand ne lui laissa pas le temps de les rassembler. En ouvrant la campagne, il n'avait que trente mille hommes, qui, trois mois auparavant, avaient été sauvés avec peine de la honte de se rendre prisonniers de guerre par une capitulation ambiguë. A leur tête, il coupa la communication des corps français et les contraignit à une retraite précipitée. Brême, Brunswick et Hanovre furent successivement évacués; Minden fut pris. Le comte de Clermont repassa le Weser à Hameln, et bientôt après le Rhin, laissant à l'ennemi tout ce que les Français avaient occupé en Allemagne, et onze mille prisonniers [1].

Clermont avait réparti ses troupes dans les duchés de Clèves et de Juliers, et dans l'électorat de Cologne: il se croyait couvert par le Rhin; mais il ne sut pas défendre le passage de ce grand fleuve, que le prince Ferdinand franchit le 1er juin, près d'Emmerich. Clermont voulut alors précipiter sa retraite, mais le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, alors ministre de la guerre, le fit résoudre à attendre l'ennemi dans la forte position de Crefeldt. Il y fut attaqué le 23 juin. A la possession d'un bois qui couvrait la plaine, où était déployée l'armée française, paraissait attaché le sort de la bataille. Le prince héréditaire se chargea de le forcer, et il y pénétra avec l'infanterie. Après trois heures d'un combat opiniâtre, dans lequel Gisors fut tué à la tête de ses carabiniers, les Français en furent chassés. Clermont donna l'ordre de la retraite et l'exemple de la fuite. Sept mille Français demeurèrent sur le champ de bataille de Crefeldt; les dragons prussiens, irrités de certaines railleries qu'ils avaient essuyées de la part de leurs ennemis,

dit: *J'espère qu'il sera bientôt relevé par l'archevêque de Paris.* On racontait aussi, sans doute dans l'armée prussienne, que le nouveau général avait fait au roi le rapport suivant: « J'ai trouvé l'armée de votre majesté divisée en trois parties, l'une au-dessus de terre composée de pillards et de maraudeurs, la seconde est sous terre, et la troisième dans les hôpitaux; et il demandoit s'il devoit se retirer avec la première troupe ou attendre qu'elle eût rejoint l'une des deux autres. » Archenholtz, Guerre de sept ans, p. 124.

[1] Soulavie, t. IX, c. 12, p. 228.—Mém. secrets de Duclos, t. II, p. 152. — Mém. de Rochambeau, t. I, p. 101-107. — Mém. du prince de Montbarey, t. I, p. 146. — Correspondance du comte de Saint-Germain, t. II, p 1. — Lacretelle, t. III, l. XI, p. 330. — Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 104. — Frédéric II, Guerre de sept ans, c. 8, p. 271.—Archenholtz, p. 125.—Coxe, c. 113, p. 269.—Annual Register, c. 8, p. 54.

ne leur firent pas de quartier. Ferdinand s'empara de Nuys, de Ruremonde, et de la forteresse de Dusseldorf. L'indolent abbé de Saint-Germain-des-Prés fut enfin rappelé, et le maréchal de Contades vint le remplacer. C'était le quatrième général qui, dans le court espace de deux ans, était envoyé par la cour de Versailles à cette armée [1].

Contades était un bon général, mais la tâche de réorganiser l'armée, de lui inspirer de la confiance en elle-même, d'effacer aussi le mépris que les Allemands avaient conçu pour elle, n'était pas facile et demandait du temps. Dans un Mémoire du comte de Saint-Germain, écrit au commencement de cette année, il insistait sur les vices du système militaire français qui lui paraissaient tels qu'on ne pouvait le corriger que par une refonte complète. Il accusait surtout la multiplicité des officiers généraux qui avilissait leur grade et les condamnait à l'oisiveté et à l'inexpérience [2], le nombre excessif des officiers inférieurs, presque tous très-pauvres, le système de laisser les compagnies aux frais de leurs capitaines (en effet, le capitaine ne voulant pas perdre une recrue qui lui coûtait beaucoup, pour la conserver croyait devoir tout lui permettre et fermer les yeux sur toutes ses fautes) ; la brièveté des enrôlements, les soldats français quittant le service avant d'avoir acquis aucune expérience ; enfin la misère du soldat, si grande qu'elle faisait saigner le cœur. « Il passe ses jours, dit Saint-Germain, dans un état » abject et méprisé, et vit comme un dogue enchaîné que l'on destine » au combat [3]. »

Les Allemands étaient plus frappés encore de cette indiscipline, et c'était en comparant les armées françaises à celles des autres puissances qu'ils s'étaient pénétrés de l'idée qu'à nombre égal elles ne pouvaient leur tenir tête. « Dans les marches de leurs armées, dit Archenholtz, » dans leurs camps, même sur les champs de bataille, il ne régnoit ni

[1] Mém. de Rochambeau, p. 112. — Montbarey, t. I, p. 164.

[2] Lorsque Saint-Germain parvint plus tard au ministère de la guerre, la réforme qu'il voulut introduire « rouloit principalement, dit Rochambeau, sur la suppres- » sion de tous les corps à priviléges, par lesquels notre militaire étoit peuplé » d'officiers généraux qui, dans le cours de leurs fonctions, dans les différentes » troupes qui entouroient le trône, n'avoient fait d'autre service réel que celui de » capitaine de cavalerie et d'infanterie, et de réduire la moitié des capitaines pour » donner plus de considération à cet état. » — Mém. historiques et militaires de Rochambeau, t. I, p. 223.

[3] Mém. sur les vices du militaire français, janvier 1758. — Correspondance du comte de Saint-Germain, t. I, p. 196-212.

» subordination, ni discipline, ni ordre. — Même les officiers subal- » ternes menoient des maîtresses avec eux. — L'armée étoit-elle en » marche, on voyoit au milieu d'elle ces courtisanes traînées dans des » carosses, et fréquemment à côté de leur amant qui abandonnoit sa » troupe pour elles. On trouvoit au milieu des camps français tout ce » que le luxe peut étaler aux yeux dans les résidences les plus brillantes. » On y voyoit tout ce qui peut faire l'objet des besoins les plus simples » comme des plus recherchés ; des boutiques sans nombre ; des maga- » sins entiers d'étoffes de soie, de marchandises de mode, d'essences » odorantes, de parasols, bourses à cheveux et boîtes à mouches. On » vit même une fois, à l'armée du prince de Soubise, douze mille cha- » riots appartenant à des marchands et vivandiers, sans compter le » train nécessaire pour les officiers. Parmi les gardes du corps, l'esca- » dron du duc de Villeroi avoit seul une suite de douze cents chevaux » dont le plus grand nombre servoit à traîner ses bagages. Cette quan- » tité immense de chariots rendoit la subsistance des troupes beaucoup » plus difficile ; elle augmentoit le désordre dans les camps et dans les » marches, et arrêtoit les mouvements de l'armée. — On se rioit des » ordres du général, et l'on ne s'y conformoit que lorsqu'on pouvoit le » faire sans trop de gêne [1]. »

Le prince de Soubise désirait avec ardeur laver l'affront qu'il avait reçu à Rosbach, et le roi et Mme de Pompadour avaient trop d'amitié pour lui pour ne pas lui en fournir l'occasion. Au moment où le maréchal de Contades obtint le commandement sur le Rhin, Soubise reçut ordre de pénétrer avec une armée de cinquante mille hommes dans le pays de Hesse, quoi qu'il pût lui en coûter. L'éloignement de Ferdinand faisait envisager cette province comme une conquête facile, et en même temps c'était un moyen d'écarter du Rhin l'armée des alliés. Belle-Isle avait donné à ces deux généraux des ordres féroces, voulant imprimer aux Allemands la terreur par la cruauté s'il ne le pouvait par les victoires. « Il sera nécessaire, disait-il, de faire un désert de toutes les contrées » situées au front du cordon que nous tirerons l'hiver, afin qu'il soit » impossible à l'ennemi de s'approcher de nous. » Mais les Allemands, même en nombre fort inférieur, ne voulaient pas reculer devant les Français. Le prince d'Isembourg, qui n'avait que cinq mille hommes pour défendre la Hesse, ne put pas les déterminer à se retirer devant le duc

[1] Archenholtz, Hist. de la guerre de sept ans, p. 119.

de Broglie, qui, avec douze mille hommes, venait les attaquer entre Cassel et Minden. Isembourg prit une bonne position près du village de Sangershausen, et il y reçut la bataille le 23 juillet: les Hessois se défendirent pendant cinq heures comme des lions; ils durent enfin céder au nombre après avoir laissé sur le champ de bataille quinze cents hommes tués, blessés ou prisonniers, et presque toute leur artillerie [1].

Avant même ce combat, la position du prince Ferdinand au delà du Rhin commençait à devenir inquiétante: Soubise, avec les Français, ravageait de nouveau la Hesse, le Hanovre et la Westphalie, il s'étendait jusqu'au Weser; Contades, sur le Rhin, le serrait de près; les vivres commençaient à manquer à ses troupes; des pluies continuelles avaient dégradé les chemins et inondé les bords des rivières. Ferdinand désirait repasser le Rhin pour se rapprocher du Hanovre, et se réunir aux troupes anglaises qui devaient débarquer dans le nord de l'Allemagne. Ce passage était difficile en présence d'une armée supérieure; un vaillant combat du général Imhof, qui repoussa les Français à Rees, près de Wesel, et qui assura à Ferdinand la possession d'un pont de bateau et d'un grand magasin à Emmerich, lui permit de sortir de cette situation critique: il repassa le Rhin le 9 et le 10 juillet, et peu après il rencontra les troupes anglaises qui avaient débarqué à Embden. Soubise eut cependant sa revanche à Lutternberg: il y attaqua, le 10 octobre, le général Oberg qui défendait la Hesse avec vingt mille hommes, le battit, lui tua quinze cents hommes, et lui prit vingt-huit canons. Louis XV attendait avec impatience ce premier succès de son ami; il l'en récompensa en lui envoyant, neuf jours après, le bâton de maréchal de France [2].

Malgré l'avantage remporté dans les deux combats de Sangershausen et Lutternberg, la seconde campagne des Français contre les Prussiens ajoutait à leur humiliation. La défaite de Crefeldt avait redoublé les douleurs de celle de Rosbach; officiers et soldats, tous sentaient leur infériorité, non que la bravoure française ne fût toujours la même, que les troupes ne donnassent même des preuves de leur gaieté, de leur dévouement, de leur résignation; mais elles ne connaissaient ni l'obéissance ni la discipline; elles étaient mauvaises manœuvrières, et les

[1] Archenholtz, p. 138. — Mém. de Rochambeau, p. 121. — Frédéric II, Guerre de sept ans, ch. 8, p. 277.

[2] *Ibid.*, p. 142. — Duclos, Mém. secrets, t. II, p. 159. — Mém. de Rochambeau, t. I, p. 123. — Frédéric II, ch. 8, p. 282.

mouvements pour se mettre en bataille, pour changer le front, que les Prussiens exécutaient avec la rapidité de l'éclair, il leur fallait des heures pour les accomplir, au milieu de la confusion, des clameurs de tous les officiers, et des ordres contradictoires. Les soldats ne prenaient aucune confiance en leurs chefs : ils ne voyaient se développer parmi eux aucun talent ; des intrigues de cour les élevaient ou les disgraciaient ; leurs disgrâces n'étaient pas seulement expliquées par leurs fautes ; souvent on soupçonnait des trahisons, non pas il est vrai pour favoriser les ennemis, mais pour perdre quelque rival, et jamais ces fautes n'étaient punies. Une nation fière ne saurait se soumettre qu'avec répugnance à la toute-puissance d'une maîtresse ; les Français attribuaient à Mme de Pompadour leurs revers, leur humiliation, et la cause même de leurs malheurs, une alliance contraire à leurs affections et à leurs intérêts ; c'était pour le roi de Prusse, pour le prince Ferdinand qu'ils réservaient tout leur enthousiasme. A leurs yeux mêmes leurs ennemis étaient des grands hommes, tandis qu'ils n'attendaient que des bévues de la part de leurs chefs. Le ressentiment public n'éclatait pas, il est vrai, avec indignation, ce n'était point le caractère du peuple : il se moquait plutôt impitoyablement, pour éviter de se fâcher ; la société était inondée de chansons, d'épigrammes contre les généraux, les ministres, la maîtresse et le roi ; mais le ton de presque toutes était si grossier, qu'elles furent bientôt condamnées à l'oubli.

Néanmoins les revers des Français ne sauvaient point leur adversaire Frédéric II ; il était accablé par trop d'ennemis à la fois, et la retraite du comte de Clermont lui laissait encore sur les bras plus d'armées qu'il n'en pouvait combattre. Le roi de Prusse avait développé son génie dans les progrès qu'il avait fait faire à deux des branches principales de l'art de la guerre, la tactique et la stratégie. Aucun général ne savait dans une bataille faire mouvoir ses troupes avec plus de promptitude et de précision, aucun aussi ne savait prendre mieux ses avantages dans le plan d'une campagne, dans les marches et dans les retraites ; mais il n'avait point donné une égale attention à l'arme du génie ; il n'était point supérieur aux autres hommes dans l'art des siéges. Il ne semble pas non plus qu'il fût secondé par d'habiles ingénieurs ; d'ailleurs l'état de ses finances, le manque d'arsenaux et de parcs d'artillerie suffisants le gênait dans cette partie si dispendieuse de l'art de la guerre ; aussi perdit-il presque toujours les fruits d'une campagne glorieuse, quand après avoir chassé ses ennemis d'une province, il essayait de soumettre

les villes qui semblaient abandonnées à sa discrétion ; et la guerre de sept ans, signalée par bien plus de batailles, et des batailles plus sanglantes qu'aucune de celles qui l'avaient précédée, n'a transmis à notre mémoire aucun siége bien remarquable.

Pendant que le prince Ferdinand repoussait les Français des bouches de l'Elbe jusqu'au Rhin, le roi de Prusse avait recouvré toute la Silésie. Le maréchal Daun, occupé de reformer les armées autrichiennes presque détruites dans la précédente campagne, et d'accoutumer ses recrues au maniement des armes, ne se pressait pas de s'approcher de lui. Frédéric qui voulait faire vivre ses troupes aux dépens des pays ennemis, et porter la guerre loin de la Saxe, de la Silésie et de la Bohême si souvent ravagées, avait formé le projet de pénétrer en Moravie. Il réussit à tromper Daun, à gagner sur lui quelques marches, et au commencement de mai, il arriva avant lui dans les plaines d'Olmutz. Le maréchal Keith, jacobite écossais, l'ami de Frédéric, et un de ses généraux en qui il prenait le plus de confiance, fit l'investissement d'Olmutz, et ouvrit la tranchée le 27 mai. Il fallait, pour presser ce siége, que les convois que le roi de Prusse faisait venir de ses arsenaux et des magasins de Silésie, arrivassent régulièrement ; les premiers firent heureusement leur route ; mais le plus important qui venait de Neiss, fut attaqué le 28 juin par le maréchal Daun, et enlevé : il fallut se résoudre à lever le siége, dans la nuit du 1er au 2 juillet, en prenant la route de la Bohême [1].

D'ailleurs il importait à Frédéric II de se presser pour aller tenir tête à une formidable armée russe qui, sous les ordres du général Fermor, s'était avancée de la Prusse sur les frontières de la Poméranie et de la Nouvelle-Marche. Il laissa une partie de son armée au maréchal Keith, dans le camp de Landshut, pour garder les frontières de la Silésie; avec le reste il marcha contre les Russes. « Il pouvoit, dit-il, employer trois » semaines à cette expédition; mais comment la terminer si vite sans » en venir aux mains? Le maréchal Daun qu'il avoit quitté à Jaromir, » pouvoit dans cet intervalle se tourner ou vers la Silésie ou vers la » Saxe, et il falloit pouvoir s'y rendre selon que le besoin le deman» deroit. » Ainsi l'habileté de Frédéric à tirer son ennemi d'une bonne position, à lui en faire prendre une mauvaise, lui devenait inutile. Il n'avait point le temps de s'exercer, il fallait combattre. Au reste, il pouvait compter sur l'ardeur, sur la fureur de toute son armée, qui

[1] Frédéric II, Guerre de sept ans, ch. 8, p. 288.

brûlait de se venger des atrocités commises par les Russes dans la Prusse et le Brandebourg. Il les attaqua le 25 août à Zorndorff près de Custrin. Les Prussiens ne voulaient point donner de quartier, ils ne voulaient point laisser de retraite à une armée qu'ils regardaient déjà comme vaincue; mais une terreur panique qui fit reculer tout à coup l'aile gauche des Prussiens, et d'autre part l'obstination inébranlable des Russes qui se laissaient tuer sur place sans reculer jamais, prolongèrent jusqu'à la fin du jour cette effroyable boucherie: dix-neuf mille Russes furent tués ou blessés, trois mille demeurèrent prisonniers; mais leur position ne fut point forcée; les deux armées passèrent la nuit sur le champ de bataille. Le lendemain, Fermor, avec les restes de son armée, reprit la route de Pologne; de son côté, Frédéric II, qui avait perdu dix mille hommes dans ce carnage, se hâta de se diriger vers la Saxe, où son frère, le prince Henri, avait besoin de son secours [1].

Frédéric, après cette terrible bataille, ne donna pas à ses troupes un moment de repos; et peut-être était-ce le moyen de les tenir en garde contre les maladies et la tristesse qu'auraient engendrées chez elles les horreurs dont elles étaient entourées : il trouva le prince Henri qui se défendait en grand capitaine, sous le canon de Dresde, contre le maréchal Daun ; il était menacé en même temps par le comte Laudon qui arrivait de la basse Lusace, et par le prince de Deux-Ponts, qui s'avançait avec l'armée de l'Empire. La position des Prussiens était devenue extrêmement critique ; mais Frédéric II avait calculé si juste ses mouvements qu'en quinze jours de temps, après avoir battu les Russes, il vint rejoindre son frère, et, par sa présence, détermina le général Laudon à se replier vers la Lusace, le prince de Deux-Ponts à s'arrêter à Pirna, et le maréchal Daun à s'éloigner de Dresde [2].

Daun revint prendre position à son camp fortifié de Stolpen, d'où il se trouvait en communication avec l'armée de l'Empire; Frédéric s'était avancé jusqu'à Bautzen, puis à Hochkirchen, d'où il communiquait de son côté avec le prince Henri. Ces deux habiles généraux se surveillaient, s'épiaient, cherchaient réciproquement à se couper la retraite. Frédéric désirait ardemment trouver l'occasion de livrer bataille à Daun, ce général si précautionneux qui l'avait toujours évité. Il ne s'attendait guère à ce que ce fût lui qui vînt le chercher et qui

[1] Frédéric II, Guerre de sept ans, ch. 8, p. 303. — Annual Register, fév. 1758, ch. 11, p. 81. — Archenholtz, p. 90.
[2] *Ibid.*, ch. 8, p. 314.

tentât de le surprendre. Toutefois, le 14 octobre à cinq heures du matin, Daun, qui avait fait marcher son armée en trois divisions, par la nuit la plus noire, arriva sans bruit sur la grande batterie des Prussiens, à Hochkirchen, lorsque toute l'armée était encore endormie, l'enleva, força le camp et repoussa les Prussiens, qui, dans trois attaques successives, s'efforcèrent de reprendre leur position. Le maréchal Keith et le prince François de Brunswick furent tous deux tués dans ces efforts infructueux. Frédéric fut enfin contraint d'abandonner son camp, avec une perte de cent canons et de près du tiers de son armée. Cependant telle était la puissance qu'exerçait Frédéric sur l'esprit des soldats et la confiance qu'il avait réussi à leur inspirer, qu'il conserva à leurs yeux, malgré cette surprise, toute sa réputation de vigilance et d'habileté, et que, se retirant à un mille de distance seulement, il opposa aux Autrichiens toujours la même fière contenance, leur fit lever le siége de Neiss et renoncer à celui de Dresde, et qu'enfin il contraignit le maréchal Daun d'abandonner la Saxe et la Silésie, pour aller prendre des quartiers d'hiver dans les provinces héréditaires de l'Autriche [1].

Ces événements attiraient l'attention de la cour de France; car Mme de Pompadour, oubliant presque la guerre entre la France et l'Angleterre, ne songeait qu'à accabler le roi de Prusse : elle croyait faire preuve d'un grand caractère en poursuivant la guerre malgré ses revers; elle ne voulait écouter aucune remontrance des contrôleurs des finances, qu'elle changeait fréquemment, sur la détresse du trésor et l'impossibilité de trouver de nouvelles ressources; elle ne doutait point qu'elle ne fît admirer sa forte tête en discutant avec les ministres et les généraux leurs plans de campagnes. Elle ne croyait pas même devoir s'occuper de la défense des côtes de France; et cependant les Anglais les avaient menacées à plusieurs reprises. Le 23 septembre 1757, ils s'étaient présentés devant Rochefort, mais n'avaient pas osé débarquer. Le 5 juin 1758, au contraire, ayant débarqué dans la baie de Cancale, ils marchèrent sur Saint-Malo. La ville était à l'abri d'un coup de main, mais le port n'était pas défendu; les Anglais y brûlèrent environ cent vaisseaux marchands ou corsaires, et de vastes magasins d'effets maritimes, en sorte que la perte de la France fut estimée à douze millions. De nouveau, ils débarquèrent le 7 avril près de Cherbourg; ils

[1] Annual Register, 1758, ch. 12, p. 58. — Archenholtz, p. 102. — Frédéric II, ch. 8, p. 319.

trouvèrent la ville ouverte et sans défense et ils y brûlèrent vingt sept vaisseaux. Les travaux que Belidor avait commencés pour la défense du port de Cherbourg et pour les chantiers, qui avaient déjà coûté des sommes immenses, mais qui étaient abandonnés depuis quelques années, furent entièrement détruits ; des otages furent embarqués pour assurer le payement d'une contribution, et les Anglais, ayant passé dix jours en France pour achever leur œuvre de destruction, se rembarquèrent sans avoir eu à essuyer un coup de fusil. Encouragés par l'état d'abandon où ils avaient trouvé les côtes, ils firent encore une descente à Saint-Lunar, près de Saint-Malo, d'où ils passèrent ensuite à Saint-Cast, sans que l'on puisse comprendre quel était leur but, sauf celui d'humilier les Français ; mais cette fois le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, avait eu le temps de rassembler douze bataillons et six escadrons de troupes de ligne, avec lesquels il tomba sur les Anglais, le 4 septembre, et les força à se rembarquer après leur avoir tué assez de monde, et fait cinq ou six cents prisonniers. Ce petit succès ne suffisait point pour effacer le sentiment profond d'humiliation que cette campagne avait laissé dans toute la France [1].

Annual Register, 1758, ch. 13, p. 69. — Lacretelle, t. III, p. 345. — Smollett, t. VI, ch. 8, § 47-50, p. 134. — Duclos, Mém. secrets, p. 160.

CHAPITRE LIV.

Perte des flottes et des colonies. Ministère du duc de Choiseul. Accusations dirigées contre les jésuites. Haine des parlements contre eux. Leur suppression. Pacte de famille avec l'Espagne. Fin de la guerre de sept ans. Traités de Paris et d'Hubertsbourg. — 1758-1763.

La France, pendant la guerre de sept ans, présentait le contraste le plus étrange, le plus difficile à concevoir. La vraie nation, celle qui habitait les provinces, qui payait les impôts, qui recrutait les armées, était réduite à un état de souffrance, de pénurie, d'oppression, qu'elle n'avait pas connu même dans les siècles de la plus grande barbarie. La France au contraire que connaissaient les étrangers, celle qui se montrait à Paris, à Versailles et dans quelques grandes villes, était plus brillante, plus opulente, plus enjouée, qu'aux plus beaux temps du règne de Louis XIV. Dans les campagnes, la taille, la gabelle écrasaient l'agriculture ; les paysans, à peine vêtus, à peine nourris, cachaient encore le peu qui leur restait, car des habits non déguenillés, du pain de froment, de la viande sur leur table, les auraient aussitôt fait dénoncer comme riches, et surcharger à la taille : de meilleurs attelages, des chaumières bien entretenues, des clôtures en bon état, auraient eu pour eux les mêmes résultats. La crainte de l'impôt arrêtait non-seulement la jouissance, mais le travail productif; le paysan soumis à tous les caprices de quiconque se regardait comme son supérieur, devait trembler devant les percepteurs de toutes les contributions, devant l'intendant et ses subdélégués, devant son propre seigneur, d'autant plus âpre à exiger les droits féodaux les plus oppressifs qu'il était lui-même plus pauvre. Le bourgeois dans les villes, un peu moins opprimé, n'avait cependant de garantie ni dans ses officiers municipaux, demeurés sans crédit, ni dans le sacerdoce, l'ordre judiciaire ou l'intendance, qui toujours jaloux les uns des autres, et souvent en guerre ouverte, cher-

chaient à s'atteindre indirectement dans la personne de leurs subordonnés respectifs. A Paris, d'immenses richesses circulaient parmi les fermiers généraux et tous les financiers. Les grands seigneurs venaient y dépenser les revenus de leurs terres ; les courtisans, comblés des faveurs de la cour, répandaient l'argent d'une main prodigue chez tous ceux qui servaient leurs plaisirs. De très-grandes fortunes s'étaient élevées dans la banque et dans le commerce ; les Suisses, les Hollandais protestants y fondaient des établissements, sans songer seulement à la persécution qui écrasait toujours le Midi ; les emprunts, les actions de la compagnie des Indes, attiraient les capitaux de tous ceux qui, dans la robe, la finance et la bourgeoisie voulaient s'assurer un revenu régulier sans prendre de souci ; et les boutiquiers, les artisans, appelés à servir tant de gens riches, étaient toujours assurés, par l'industrie et un travail modéré, de vivre dans l'abondance. Dans la province, enfin, les études étaient limitées au très-petit nombre d'hommes qui voulaient s'ouvrir une carrière par les lettres ; les autres ne lisaient point, ne voyaient jamais de journaux ou de gazettes, et savaient à peine le nom des célébrités dont la France parisienne s'enorgueillissait, tandis qu'à Paris, à la cour, et dans cette partie de la noblesse qui communiquait avec la capitale, la vie intellectuelle faisait oublier tous les autres intérêts. Les nouvelles du théâtre, celles du monde littéraire, celles de la société, étaient considérées comme la grande affaire de la nation ; les étrangers qui venaient jouir de la vie de Paris les recueillaient avec avidité, les transmettaient au reste de l'Europe, et les cours où l'on prétendait faire cas des progrès de l'esprit entretenaient à Paris des missions littéraires, avec presque autant de soin que leurs missions diplomatiques, pour être toujours au courant du mouvement des idées, dans la capitale intellectuelle du monde civilisé.

Ce goût si vif pour les jeux aussi bien que pour les travaux de la pensée éprouvait à peine quelque diversion à l'occasion de la guerre. On ne prenait pas un intérêt assez vif à la politique pour décider que l'alliance de l'Autriche ne convenait pas aux intérêts de la France : on la jugeait seulement contraire à ses affections et à ses habitudes ; on voyait que cette guerre épuisait le trésor, décimait les armées, et accablait d'humiliations ces guerriers français qui avaient longtemps joui d'un si grand renom militaire ; mais la haute société n'avait point assez de sérieux dans l'esprit pour en montrer du chagrin ou de la colère ; elle y trouvait seulement un sujet inépuisable d'épigrammes et de plaisanteries.

Il est vrai que la France aurait probablement senti plus vivement les calamités de la guerre, si elle avait pu les considérer comme compromettant son indépendance; mais elle s'était engagée comme auxiliaire dans des combats aussi peu généreux que peu utiles; elle se mettait en cinquième pour accabler un petit prince, et quelques revers qu'eussent éprouvés Soubise ou le comte de Clermont, elle ne s'inquiétait point de la crainte de voir les Prussiens entrer en France. Une autre lutte, il est vrai, était engagée dans les colonies, sur un territoire réputé français, et la nation commençait à être menacée de la perte de ses possessions les plus importantes. Mais les événements du Canada, du golfe du Mexique et des Grandes-Indes, étaient trop éloignés pour que les Français se donnassent la peine de les bien comprendre, et ce n'est pas même dans des relations françaises qu'on retrouve quelques souvenirs d'une lutte où leurs enfants méritaient réellement plus de gloire.

Les colons et français et anglais qui s'étaient établis en Amérique avaient prospéré et s'étaient multipliés en silence, peut-être même d'autant plus qu'on les avait plus oubliés. Les ministères de la marine et du commerce songeaient tout au plus aux îles à sucre du golfe du Mexique, et aux pêcheries du banc de Terre-Neuve, qui donnaient un grand aliment à la navigation, et qui introduisaient des retours nombreux dans les ports de France ; toutefois, il s'était formé en silence, sur les bords du Saint-Laurent, et à portée des deux capitales du Canada, Québec et Montréal, une race de bons et industrieux cultivateurs, vrais paysans français, qui avaient conservé la gaieté, le courage, les mœurs et toutes les habitudes de leur patrie, et qui, sans s'élever à une grande prospérité, vivaient dans l'abondance, se multipliaient assez rapidement, et étaient dévoués de cœur à la France ; parmi eux, les jeunes gens, les esprits aventureux, négligeaient souvent le labourage pour la chasse et les expéditions lointaines. Aucune nation européenne n'avait su mieux s'associer avec les peuples indigènes à peau rouge, adopter leurs habitudes, profiter de leurs instincts, et leur communiquer en même temps l'habileté et les armes de l'Europe. Aussi, à partir des lacs du Canada, on retrouvait dans toutes les directions des chasseurs français mêlés avec les tribus sauvages, leur communiquant leurs ressentiments, les entraînant, quand ils voulaient, à la guerre, et établissant une communication par les vallées de l'Ohio et du Mississipi, à travers ces solitudes sans fin, de Québec jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

Les colonies anglaises, disséminées sur toute la longueur de la côte, depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à la Floride, contenaient une population beaucoup plus nombreuse que celle des Français au Canada, plus industrieuse, plus commerçante, et faisant des progrès beaucoup plus rapides vers la richesse, plus occupée aussi de ses droits politiques ; car, dès l'an 1754, elle avait élevé des prétentions à l'union de toutes les colonies sous un seul gouvernement, avec une législature indépendante, et le droit de se taxer elle-même; mais les Anglais d'Amérique, quoiqu'ils formassent une bonne milice, étaient moins belliqueux que les Français, soit parce qu'ils étaient plus sédentaires et plus industrieux, soit parce qu'ayant accumulé plus de richesses, dans leurs maisons et leurs plantations, ils avaient plus à perdre. Les Anglais aussi, dans leurs transactions avec les indigènes, ne songeaient qu'à gagner; ils les offensaient par leur arrogance et le ton de supériorité qu'ils affectaient; ils les irritaient en même temps par leur avidité mercantile. Aussi de l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à celle du Mississipi, toutes les nations de peau rouge étaient toujours prêtes à prendre les armes avec les Français contre les Anglais [1].

Les seigneurs de la cour de France désiraient peu, en général, être envoyés dans ces possessions lointaines. Aussi le gouvernement du Canada demeurait-il presque toujours dans les mêmes familles. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, nommé dès 1689 gouverneur de Montréal, s'y distingua par son courage et la fermeté de son administration ; en 1703 il fut nommé gouverneur de tout le Canada, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue à Québec le 10 septembre 1725. Il fut remplacé par le chevalier de Beauharnais et ensuite par le second marquis de Vaudreuil, son fils, qui commandait au Canada, pendant la guerre de sept ans [2]. Il y était secondé par le marquis de Montcalm, né près de Nîmes en 1712, maréchal de camp en 1756 et envoyé au Canada la même année, avec un régiment de son nom, pour diriger la défense des colonies françaises. Malgré l'abandon où le laissa la métropole, la faiblesse de son armée, la rigueur du climat et un dénûment presque absolu, il eut tout l'avantage des combats pendant les premières années de la guerre [3], parce qu'aucun homme ne sut mieux que lui unir les qualités qui pouvaient attacher et charmer les soldats qu'il

[1] Botta, Della guerra Americana, l. I. p. 27.
[2] Biogr univ., t. XLVIII, p. 19.
[3] *Ibid.*, t. XXIX, p. 469.

avait amenés d'Europe, les colons canadiens qu'il engageait à quitter leur charrue pour le suivre, et les peaux rouges qui s'associaient à ses expéditions, et qui, marchant de nuit, inaperçus, à travers les bois, tombaient sur les habitations écartées des Anglais, et les détruisaient longtemps avant qu'on soupçonnât leur approche.

Mais malgré les instantes demandes des Canadiens, le gouvernement de Mme de Pompadour ne songeait point à leur envoyer de secours. M. Pitt, au contraire, apportant une même vigueur dans tous les départements de la guerre, avait destiné des forces considérables à subjuguer, dans toutes les parties de l'Amérique, les Français, qui, abandonnés à eux-mêmes, ne pouvaient tarder plus longtemps à succomber. La première attaque des Anglais fut dirigée contre Louisbourg, le port, l'arsenal et la place de guerre qui, aux yeux des Français, avaient le plus d'importance pour protéger l'entrée du golfe et du fleuve Saint-Laurent. Louisbourg est bâti sur l'île du cap Breton, qui ferme l'entrée de ce golfe; c'était le point capital et pour la défense du Canada, et pour celle des pêcheries françaises. Les Français y avaient alors cinq vaisseaux de guerre, une garnison de deux mille cinq cents hommes commandés par le chevalier Daucourt, et cinq ou six cents volontaires. L'amiral Boscawen, secondé par les généraux Amherst et Wolfe, partit d'Angleterre le 19 février 1758, pour Halifax, où les forces destinées à l'attaque de Louisbourg devaient se réunir. Cent cinquante et un vaisseaux anglais transportèrent sur l'île du cap Breton environ quatorze mille hommes; la descente s'opéra le 8 juin, malgré les difficultés et les dangers qu'opposait une barre redoutable. Les fortifications de la ville étaient en mauvais état; l'amiral anglais réussit à prendre ou à brûler les cinq vaisseaux français qui étaient dans le port, et Louisbourg dut enfin se rendre le 26 juillet. Parmi les soldats et les équipages des vaisseaux, les Anglais firent plus de cinq mille prisonniers[1].

Mais le gouvernement anglais avait en même temps préparé deux autres puissantes attaques contre les Français du continent américain; l'une devait partir de l'État de New-York, pour s'emparer des forts de Ticonderoga et de Crown-Point, ou Fort-Frédéric, sur les lacs Saint-Georges (Saint-Sacrement) et Champlain, lacs étroits et allongés qui divisent aujourd'hui les États de New-York et de Vermont; l'autre

[1] Annual Register, t. I, ch. 13, p. 70. — Smollett, t. VI, ch. 9, § 4, p. 162.

devait partir de la Pensylvanie pour attaquer le fort Duquesne sur l'Ohio. La première sous les ordres du général Abercrombie, était forte de seize mille hommes ; outre les troupes de ligne et les milices américaines, elle était munie d'une bonne artillerie. Elle arriva le 5 juillet par le lac Saint-Georges, et le 8 elle tenta l'attaque de Ticonderoga ; mais quoique les Français n'eussent pas plus de quatre ou cinq mille hommes dans cette position, leur résistance fut si valeureuse, derrière les abattis d'arbres dont ils s'étaient couverts, que les Anglais, après avoir perdu lord Howe, l'un de leurs chefs, et plus de deux mille soldats, furent mis en fuite et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils eurent regagné les bords du lac Saint-Georges. La troisième expédition, partie de Pensylvanie, sous les ordres du général Forbes, eut un plus heureux succès. Les Français, quoiqu'ils eussent d'abord mis en fuite l'avant-garde anglaise avec assez de perte, reconnurent bientôt l'impossibilité de se maintenir au fort Duquesne, trop éloigné du reste de leurs établissements ; ils l'abandonnèrent le 24 novembre, et les Anglais le rasèrent de fond en comble [1].

Malgré l'échec que les Anglais avaient éprouvé à Ticonderoga, la situation des Français au Canada était devenue bien plus critique au commencement de l'année qu'elle ne l'avait été dans les campagnes précédentes. L'arsenal de Louisbourg était perdu ; l'entrée du fleuve Saint-Laurent était ouverte aux flottes anglaises, et la communication entre les deux colonies du Canada et de la Louisiane était coupée par l'abandon du fort Duquesne : l'administration de M. Pitt profita avec vigueur de ces avantages. Comme M. de Montcalm avait jusqu'alors réussi, en concentrant ses forces, à faire face sans une trop grande infériorité de nombre, sur les points divers où il était successivement attaqué ; les Anglais résolurent de combiner trois attaques en même temps ; l'une sur Québec, par une flotte puissante qui remonterait le Saint-Laurent, une autre sur Crown-Point et Ticonderoga, une troisième sur les forts qui lient les lacs Érié et Ontario, et surtout sur celui de Niagara.

Le succès de cette triple attaque ne fut que trop complet, il enleva à la France sa plus belle et sa plus puissante colonie, la seule qui eût des chances de féconder à l'avenir la naissance d'une nouvelle nation française dans une autre partie du monde. Le général Amherst rassembla

[1] Annual Register, t. I, p. 72 et 74. — Smollett, t. VI, ch. 9, § 4, p. 168.

dans l'État de New-York les troupes de ligne et les milices de la Nouvelle-Angleterre ; il parut devant Ticonderoga le 7 juillet ; les Français, réduits par leur petit nombre à concentrer leurs forces, après une courte défense, se retirèrent à Crown-Point, qu'ils nommaient Fort-Frédéric. Au milieu d'août ils durent évacuer encore cette position, toutefois leur commandant Burlamachi se fortifia à l'île aux Noix, à l'extrémité du lac Champlain ; et comme il avait encore sous ses ordres trois mille cinq cents hommes, il réussit à fermer le chemin de Québec au général Amherst, et à l'empêcher de seconder l'attaque du général Wolfe contre cette ville.

Le général Prideaux avait été chargé de l'attaque de Niagara ; ce fort situé près de la fameuse cataracte pouvait être considéré comme le point militaire le plus important du Canada ; il commande, en effet, le passage qui sert de communication entre le lac Érié et le lac Ontario, en sorte qu'il sert de clef à la navigation de ces vastes mers intérieures ; il commande en même temps la seule communication par terre entre les régions situées au nord et au midi du fleuve et des grands lacs. Les Français connaissaient toute la valeur de cette position admirable ; mais abandonnés comme ils étaient par la mère-patrie, ayant consumé pendant cinq ans leurs soldats, leurs armes, leurs munitions, à se défendre par leurs seules ressources, ils n'avaient pu mettre que six cents hommes dans Niagara, et ils n'en purent pas rassembler plus de dix-sept cents parmi les milices canadiennes et leurs sauvages alliés, pour marcher à la délivrance de cette forteresse. Le général Prideaux en avait commencé l'attaque depuis peu de jours, lorsque le 20 juillet il fut tué à la tranchée ; sir W. Johnson, qui le remplaça, continua l'attaque avec la même vigueur ; le 25 juillet il livra bataille à la petite armée qui s'avançait au secours de la place assiégée, il la défit avec un grand carnage, et le même jour le fort capitula, et la garnison de six cents hommes qu'il contenait se livra prisonnière de guerre [1].

(1759.) Mais l'attaque la plus importante devait être faite par la flotte, qui, partie d'Angleterre au milieu de février, sous les ordres des amiraux Saunders et Holmes, reçut à son bord, à Louisbourg, à la fin d'avril, le général Wolfe avec huit mille hommes des meilleures troupes anglaises, et vint débarquer le 26 juin, sans éprouver de résistance, à l'île d'Orléans. Cette île fertile et bien cultivée, qui a vingt milles

[1] Annual Register, t. II, 1759, ch. 6, p. 29. — Smollett, t. VII, l. IV, ch. 11, § 13, p. 56.

de longueur et sept ou huit de large, ferme le port de Québec, port magnifique, qui, quoique éloigné de cent vingt lieues de la mer, peut contenir dans un bassin d'eau douce cent vaisseaux de ligne, à couvert de tous les vents. Jusqu'à Québec, le Saint-Laurent a constamment quatre ou cinq lieues de large, et sa navigation est sûre pour les plus grands vaisseaux ; là il se resserre tout à coup jusqu'à un mille de largeur, d'où vient le nom de Québec, qui, dans la langue des Algonquins, veut dire détroit. La ville qui s'élève au-dessus de ce magnifique port est bâtie sur un roc escarpé, au confluent du Saint-Laurent avec la rivière de Saint-Charles qui vient du nord-ouest. Au-dessus de la ville, entre ces deux rivières, le pays est coupé par des ravins profonds, et presque impraticable pour une armée. Montcalm, en réunissant le petit nombre de troupes de ligne qui lui restaient, ses milices canadiennes et les Indiens qui lui étaient dévoués, avait environ dix mille hommes sous ses ordres. Il occupait un camp retranché en amont de la ville, sur les rochers de Montmorency, au-dessus de la petite rivière du même nom : et tous les efforts des Anglais ne purent longtemps le déterminer à en sortir. Ceux-ci avaient compté que les généraux Amherst et Johnson viendraient les joindre devant Québec, l'un par le lac Champlain, l'autre par le lac Ontario ; mais quoique tous deux eussent réussi dans leur expédition, ils avaient à traverser une trop grande étendue de pays encore sauvage pour pouvoir combiner ainsi leurs opérations ; d'ailleurs entre le lac Ontario et Québec, il fallait franchir le passage de Montréal, où résidait le gourverneur général, M. de Vaudreuil, avec une petite armée de réserve. En comptant leurs forces de mer et leurs forces de terre, les Anglais devant Québec étaient infiniment supérieurs aux Français; mais il ne semblait guère possible de tirer parti de la flotte. Elle pouvait, il est vrai, bombarder la basse ville bâtie au pied des escarpements sur lesquels la haute est située ; mais après cette œuvre de destruction qui n'aurait pas été sans danger, l'attaque n'en aurait pas été plus avancée. Le général Wolfe, perdant l'espérance de voir arriver à son aide les deux divisions d'Amherst et de Johnson, résolut d'attaquer seul Montcalm dans ses retranchements, et le 30 juillet il se fit débarquer à l'embouchure de la petite rivière de Montmorençy. Les grenadiers anglais se portèrent à l'attaque des retranchements de Montcalm avec beaucoup d'audace ; mais ils furent repoussés avec tant de vigueur, que Wolfe, en rendant compte de cette action, annonça à son gouvernement qu'il avait bien peu d'espérance de réussir avant

que l'approche de l'hiver et les glaces le forçassent d'abandonner la rivière.

Cependant, résolu à continuer ses efforts, Wolfe rembarqua son armée et la transporta sur le bord opposé du Saint-Laurent au sud-est. Il fit ensuite entrer la flotte plus avant dans la rivière, et elle s'avança jusqu'à douze lieues au-dessus de Québec. Par diverses fausses attaques il réussit à distraire l'attention de Montcalm. Enfin, dans la nuit du 13 septembre, ses bateaux, partis de trois lieues au-dessus du point où il voulait débarquer, se laissèrent aller à la dérive jusqu'au pied de ces rocs escarpés à l'extrémité desquels Québec est bâti. Débarquant dans l'obscurité, et s'enfonçant dans des buissons et des ronces, les soldats anglais gagnèrent le sommet de la plate-forme, et Montcalm apprit avec étonnement que l'armée de terre des ennemis se trouvait de niveau avec la haute ville sur la hauteur d'Abraham, et prête à l'attaque des fortifications qui n'avaient plus rien de redoutable, en même temps que la flotte foudroyait la basse ville. La bataille qu'il avait jusqu'alors évitée était désormais le seul moyen de sauver Québec; il s'y détermina à l'instant; il repassa la rivière Saint-Charles et vint attaquer les Anglais : mais dès le commencement de l'action il fut tué; son second en commandement fut mortellement blessé et mourut le lendemain. De son côté, le général Wolfe eut le poignet cassé et bientôt après la poitrine percée d'une balle; mais avant de mourir il eut le plaisir d'apprendre que la victoire était remportée. Monkton, qui prit sa place, fut abattu d'un coup de fusil presque aussitôt après, et ce fut le général Townshend qui recueillit la victoire, et qui reçut la capitulation de Québec, le 18 septembre [1].

Dès lors le Canada paraissait perdu, toute communication avec la France était interrompue, tout secours était impossible; toutefois ces braves gens, aussi Français de cœur que s'ils avaient vécu au milieu de la France, ne s'abandonnèrent point encore; les milices canadiennes, réunies par le chevalier de Lévis, qui, à la mort de Montcalm, succéda à son commandement, continuèrent la guerre, et firent même des tentatives hardies pour reprendre Québec; il fallut céder enfin à la fortune, et le 8 septembre 1760 le marquis de Vaudreuil signa à Montréal la capitulation par laquelle il livra le Canada tout entier aux armes britanniques [2].

[1] Annual Register, t. II, 1759, ch. 7, p. 35-44. — Smollett, t. VII, l. IV, ch. 11, § 17-28, p. 64-92.

[2] Biogr. universelle, art. Lévis, t. XXIV, p. 381. — Annual Register, tome III, 1760, ch. 2, p. 5. — State Papers, p. 220 et suiv.

Nous avons cru devoir exposer avec quelque détail la guerre par laquelle la France perdit une colonie plus étendue que la France d'Europe, habitée encore aujourd'hui par trois cent mille Français, et qui n'a pu dès lors se façonner entièrement au joug étranger. Nous passerons beaucoup plus rapidement sur les désastres qui atteignirent les possessions françaises dans les autres parties du monde, et dont il faut également emprunter la narration à la nation rivale, car les Français se sont refusés à donner aucun détail sur des combats dont les résultats étaient si funestes, encore que leurs compatriotes y eussent déployé souvent autant d'héroïsme que dans les victoires.

Dès l'année 1758, les Anglais avaient pris, le 1er mai, le fort qui commande l'entrée du Sénégal, et le 29 décembre ils s'étaient emparés de l'île de Gorée, excluant ainsi les Français de tous leurs établissements sur la côte occidentale de l'Afrique, et les privant du commerce de gomme, qui, jusqu'alors, leur avait été très-profitable [1]. Ce fut aussi dès l'an 1758, au mois de novembre, qu'une flotte de neuf vaisseaux de ligne et soixante transports, avec six régiments d'infanterie à bord, partit d'Angleterre pour attaquer les Français dans le golfe du Mexique. Le commodore Moore qui la commandait avait l'ordre de tenter la conquête de la Martinique; mais cette île était défendue par une bonne garnison, une milice bien exercée, et deux descentes, l'une près de Port-Royal le 6 janvier, l'autre près de Saint-Pierre le 19, furent également repoussées. Les Anglais se tournèrent alors contre la Guadeloupe: ils se présentèrent le 23 janvier devant Basse-Terre, sa capitale, et s'étant approchés de manière à imposer silence aux batteries de la citadelle et du port, ils continuèrent tout le jour et le lendemain à faire pleuvoir sur cette malheureuse ville des bombes et des boulets rouges. Les maisons, en partie de bois, les magasins remplis de rhum, de sucre et d'autres matières inflammables, prirent bientôt feu de toutes parts; la conflagration était épouvantable, et les Anglais, toujours acharnés à détruire le commerce, redoublaient leur feu pour empêcher les habitants de rien sauver; la ville entière fut détruite, et les Anglais, comme il arrive presque toujours dans ce genre d'exécution, ne perdirent presque personne. Le danger ne commença pour eux que lorsqu'ils descendirent à terre, et encore c'était plutôt à cause des fièvres du climat que de la résistance des habitants. Après divers combats et de nouveaux

[1] Annual Register, t. I, ch. 13, p. 75.

incendies, l'île entière capitula le 1er mai, et les petites îles de la Désirade et de Marie-Galante capitulèrent peu de jours après [1].

Si le public de Paris semblait à peine se distraire de ses plaisirs à la nouvelle de tant de désastres dans les régions lointaines, les ports de mer en étaient alarmés, et le commerce tout entier en ressentait la secousse. Ceux aussi sur qui pesait plus particulièrement la responsabilité des affaires commençaient à s'inquiéter des conséquences de la présomption et de l'imprudence de Mme de Pompadour. L'abbé et comte de Bernis, homme aimable, d'un esprit léger et gracieux, qu'elle avait fait ministre des affaires étrangères, quoiqu'il fût loin d'être un homme d'État, avait cependant assez d'intelligence de la situation de la France et assez de probité pour essayer de retenir sa protectrice et pour la solliciter de songer à faire la paix. Ne pouvant réussir à l'ébranler, il s'adressa au monarque, dont le sens était assez juste pour qu'il comprît aisément tous les dangers attachés à la continuation de la guerre, mais dont l'âme était si faible, qu'il était inutile de le convaincre ; quelque résolution qu'on lui fît adopter, il n'y persistait jamais contre sa maîtresse. Bernis avait cependant déjà fait quelques ouvertures de paix à Vienne, à Londres et à Berlin ; quand il les rapporta au conseil, le dauphin parla avec chaleur pour qu'on y donnât plus de suite, mais il ne fit aucune impression sur le roi. Auparavant, lorsqu'on reçut la nouvelle de la bataille de Creveldt, le dauphin avait demandé avec instance d'aller à l'armée; mais Louis XV, jaloux de son fils, ne voulait lui donner l'occasion ni de plaire aux soldats comme guerrier, ni de plaire au peuple comme pacificateur [2]. Ce n'est pas qu'il eût une haute opinion de lui. « Le dauphin, dit Mme du Hausset, étoit d'une lassitude extrême de » son rôle ; importuné sans cesse par des ambitieux qui faisoient les » Catons et les dévôts, il agissoit quelquefois par prévention contre un » ministre, mais bientôt il retomboit dans l'inaction et dans l'ennui. » Le roi disoit quelquefois : Mon fils est paresseux, et son caractère est » polonais, vif et changeant ; il n'a aucun goût ; la chasse, les femmes, » la bonne chère ne lui sont de rien ; il croit peut-être que s'il étoit à » ma place il seroit heureux ; dans les premiers temps il changeroit » tout, auroit l'air de recréer tout, et bientôt après il seroit peut-être » ennuyé de l'état de roi, comme il l'est du sien ; il est fait pour vivre

[1] Annual Register, 1759, t. II, ch. 3, p. 13.

[2] Soulavie, t. IX, ch. 12, p. 237. — Lacretelle, t. III, l. XI, p. 346. — Duclos, Mém. secrets, t. II, p. 165.

» en philosophe avec des gens d'esprit. Le roi ajoutait : Toutefois il » aime le bien, il est véritablement vertueux, et a des lumières [1]. »

Bernis, cependant, instruit de l'état désastreux des finances, avait fait consentir Marie-Thérèse à réduire à deux reprises le subside que la France lui avait promis ; il avait chargé le comte de Stainville, ambassadeur français à Vienne, de faire agréer à l'impératrice les bases d'une pacification avec le roi de Prusse ; Stainville, qui était Lorrain, et fils du seigneur du même nom qui avait été ministre du grand duc à Paris, était par sa famille, par ses habitudes, dévoué aux intérêts de l'Autriche ; mais il prenait plus conseil encore de son ambition qui était extrême. Il servait alors fidèlement Bernis : il savait qu'aucun ministre ne plaisait plus au roi, que Mme de Pompadour avait pour lui de l'engouement, que Bernis avait du talent, de l'adresse, et surtout un admirable esprit de conciliation, et qu'il avait rendu des services essentiels ; c'était lui qui avait réconcilié le parlement avec la cour, et qui, après sept mois de suspension, avait déterminé les magistrats à reprendre les jugements des procès ; c'était sur lui que comptaient les contrôleurs généraux pour faire enregistrer de nouveaux édits bursaux ; c'était lui encore qui avait calmé l'irritation de l'assemblée du clergé, et qui obtenait d'elle un don gratuit considérable ; c'était lui aussi qui, portant au dehors cette adresse conciliante, avait réussi à rétablir la paix entre le saint-siége et la république de Venise, au moment où l'on craignait que leur querelle ne fît éclater un schisme ; et Benoît XIV en avait été si touché qu'il avait offert de nommer Bernis cardinal, *proprio motu*. Stainville avait eu part à cette négociation et avait décidé Louis XV à accepter pour son ministre la promotion du pape ; la mort de Benoît XIV, survenue le 4 mai 1758, suspendit cette nomination, mais ne l'empêcha pas ; son successeur Rezzonico, promu le 6 juillet sous le nom de Clément XIII, se sentit obligé d'exécuter la promesse de son prédécesseur, pour laquelle la cour de Rome avait déjà reçu les remercîments du roi, et Bernis fut nommé cardinal le 2 octobre 1758.

Mais, dans l'intervalle, Stainville s'était aperçu que Bernis avait cessé de plaire à la favorite, qu'il l'avait blessée par son insistance pour la paix, et il avait aussitôt formé le projet de le remplacer. Dès lors il s'était attaché à déjouer les négociations pacifiques qu'il avait d'abord servies avec zèle ; il avait réveillé l'implacable ressentiment de Marie-

[1] Mém. de Mme du Hausset, p. 178.

Thérèse contre le roi de Prusse et entravé la négociation; il avait persuadé à l'impératrice et à Mme de Pompadour que l'Autriche et la France avaient encore de grandes ressources pour continuer la guerre, et comme Bernis ne voulait point être ministre pour servir un système opposé à ses idées, ce fut avec son agrément que Stainville fut choisi pour le remplacer. Il revint de Vienne, fut nommé ministre des affaires étrangères et duc de Choiseul, et la favorite, n'étant point satisfaite d'un changement de ministère qui semblait se faire de bon accord, fit exiler Bernis le 1er novembre 1758, comme il venait à peine de recevoir le chapeau de cardinal [1].

Le nouveau duc de Choiseul était né le 28 juin 1719. Selon Duclos, « Il étoit d'une figure petite et désagréable, mais avoit de la valeur, » de l'esprit, et encore plus d'audace. Il choisit, en entrant dans le » monde, le rôle d'homme à bonnes fortunes; ce qui prouve que tout » le monde y peut prétendre. Il ambitionnoit en même temps une » réputation de méchanceté, pour laquelle il avoit de merveilleuses » dispositions, et en tiroit vanité. On ne laisse pas avec cela d'en im» poser aux sots et de s'en faire craindre [2]. » Choiseul était d'une grande naissance, mais absolument sans fortune; aussi, comme il avait le goût du faste, il avait épousé, à la fin de 1750, la fille du millionnaire Crosat, qui lui apportait, avec beaucoup de biens, les qualités les plus dignes d'estime : de la retenue, de la modestie, de l'élévation dans le caractère, et une tendre affection, que les infidélités les plus outrageantes ne purent affaiblir [3]. Le mérite de la duchesse de Choiseul contribua pour beaucoup à donner de la consistance au parti du nouveau ministre. On le regardait comme le seul homme supérieur, au milieu des caractères faibles et des esprits bornés qu'on avait vus se succéder au ministère. Il était vif, entreprenant, ambitieux. « Per» sonne n'a peut-être possédé autant que lui l'art de séduire, » dit le baron de Besenval, qui paraît lui-même avoir cédé à cette séduction. « Il joint à une élocution facile les grâces qui donnent ce charme néces» saire pour persuader. Toujours vivement entraîné par le moment, » il est tellement pénétré du sentiment qui l'anime qu'il le commu-

[1] Duclos, Mém. secrets, t. II, p. 167-169. — Soulavie, t. IX, ch. 12, p. 239. — Lacretelle, t. III, p. 348. — Flassan, t. VI, p. 124.

[2] *Ibid.*, p. 172. On le regarde comme l'homme que Gresset voulut peindre dans la comédie du Méchant, donnée en 1747.

[3] Soulavie, ch. 13, p. 262.

» nique rapidement aux autres, ou qu'il abonde dans leur sens avec la » même facilité si c'est leur idée qui le frappe. Il résulte de cette » disposition un agrément très-rare pour ceux qui traitent des » affaires avec lui, même pour ceux qui sollicitent ses faveurs, d'autant » plus difficiles à obtenir de son obligeance que l'entrée de son cabinet » en est une très précieuse par sa rareté. S'il est prompt à recevoir » des impressions, elles s'effacent aussi avec la même rapidité ; son » inconcevable légèreté, en faisant beaucoup d'inconstants, lui a donné » beaucoup d'ennemis. Le plus petit obstacle qu'il rencontre, la plus » foible considération, lui font oublier ou violer la promesse la plus » solennelle. Sacrifier un homme, dans ce cas, ne lui paroît autre chose » qu'écarter un léger écueil qui suspend la marche rapide à laquelle » la fortune l'a toujours accoutumé [1]. »

Le premier acte du duc de Choiseul fut de changer en une alliance secrète, mais offensive, le traité avec la cour de Vienne, qui, en 1756, avait été conclu seulement comme défensif. La France laissait à l'impératrice le choix d'exiger, ou en nature ou en argent, le secours de vingt-quatre mille hommes qu'elle s'était engagée à lui fournir ; elle promettait de maintenir, tant que la guerre durerait, cent mille hommes en Allemagne, pour agir contre la Prusse ou ses alliés; elle s'engageait à payer seule le subside à la Suède, et l'entretien des troupes saxonnes ; elle s'engageait à favoriser l'élection du fils de l'impératrice, comme roi des Romains, et du fils d'Auguste III, comme roi de Pologne ; enfin, elle garantissait à l'Autriche la conquête de la Silésie, celle du comté de Glatz, et elle promettait de lui abandonner toutes les autres conquêtes que les Français pourraient faire dans les États du bas Rhin, sur le roi de Prusse. Ce traité, signé à Versailles le 30 décembre 1758, était sans doute le prix par lequel Choiseul achetait son entrée dans le ministère ; il était impossible de sacrifier plus cruellement la France à la passion de Mme de Pompadour, de prouver son absolu dévouement à son amie l'impératrice [2].

Le ministre de la guerre Belle-Isle était pleinement entré dans les vues de Choiseul, et il ouvrit la campagne, en 1759, avec les forces les plus redoutables. Les maréchaux de Contades et de Broglie, qu'on regardait alors comme les meilleurs capitaines qu'eussent les Français,

[1] Mém. de Besenval, t. I, p. 216. — Mém. du prince de Montbarey, t. I, p. 200.

[2] Flassan, Diplomatie, tome VI, page 129. — Extrait du traité dans Frédéric II, Guerre de sept ans, t. I, ch. 9, p. 352.

étaient en Allemagne avec plus de cent mille hommes. De Broglie s'était emparé par une tromperie à la fin de l'année précédente, de la ville libre de Francfort. Il avait demandé et obtenu le passage pour son corps d'armée, sous condition que ses troupes passeraient, régiment par régiment, escortées par celles de la ville; mais au moment où les premières compagnies passaient le pont, les autres se précipitèrent à leur suite, se saisirent des portes, désarmèrent leurs hôtes, et traitèrent Francfort en ville conquise [1]. Les Français en firent leur quartier général, et la possession de cette ville les mettait en pleine communication avec les Autrichiens et les troupes de l'Empire. Aux yeux du prince Ferdinand, qui commandait l'armée anglaise, hanovrienne et hessoise, le succès de la campagne tenait à recouvrer Francfort; mais Broglie avait choisi une forte position, au village de Berghem, pour couvrir Francfort. C'est là que Ferdinand vint l'attaquer, le 13 avril, avec trente mille hommes; l'action fut des plus meurtrières, le prince d'Isembourg y fut tué à la tête des Hessois : en moins de trois heures de temps, trois fois Berghem fut attaqué et trois fois les Anglais furent repoussés : Ferdinand lui-même rendit hommage à la belle manœuvre par laquelle Broglie tomba sur son flanc et le contraignit enfin à la retraite. Il perdit deux mille hommes et cinq canons dans ce combat; mais surtout il se trouva placé, vis-à-vis des Français, par son mauvais succès, dans une condition d'infériorité qui semblait devoir se prolonger pour le reste de la campagne. En effet, les Français marchèrent en avant jusqu'au Weser; ils s'emparèrent de Cassel, ils prirent d'assaut Minden, ils forcèrent Munster à capituler. De grands magasins, beaucoup de prisonniers tombèrent entre leurs mains, et la cour impériale, en récompense de cette victoire, créa le maréchal de Broglie prince de l'Empire [2].

Les Français se croyaient sûrs d'occuper de nouveau le Hanovre, et Belle-Isle donnait à Contades et à Broglie l'ordre de s'y maintenir en n'épargnant pas à ce pays les plus grandes rigueurs. Le prince Ferdinand savait bien qu'il ne pouvait le sauver que par une bataille; mais son armée était inférieure en nombre à celle des Français qui occupaient de plus une formidable position. Il s'agissait de les en faire sortir. Il quitta son camp sur les bords du Weser, le 29 juillet, se dirigeant sur le village de Hillen, fort à sa droite, et laissant seulement un corps de

[1] Archenholtz, Guerre de sept ans, p. 180.

[2] *Ibid.*, p. 183. — Annual Register, 1759, ch. 2, p. 8. — Lacretelle, t. III, p. 361. — Frédéric II, Guerre de sept ans, t. IV, ch. 10, p. 5.

cinq mille hommes, sous les ordres de Wangenheim, auprès de Minden. Contades crut le surprendre dans une faute grossière : il jugea que Ferdinand avait laissé à une trop grande distance un corps qu'il ne pouvait soutenir, et qu'il s'exposait à être coupé du Weser, duquel dépendait sa subsistance.

Le 1er août il marcha donc sur huit colonnes pour l'attaquer; quittant sa forte position, il passa les marais qui couvraient son front, et chargea le duc de Broglie d'attaquer le corps hanovrien laissé au bord de la rivière. Mais Broglie, arrivé au sommet d'une éminence qui lui en dérobait la vue, trouva avec surprise, au lieu d'un corps détaché, toute l'armée de Ferdinand qui était revenue sans qu'il le soupçonnât, et qui était rangée en excellent ordre, entre le Weser et les marais. L'espace manquait à l'armée française ; d'ailleurs, elle était lente dans ses manœuvres ; elle perdit beaucoup de temps à se mettre en bataille, et ne put le faire que dans un ordre bizarre, celui de laisser toute sa cavalerie au centre, et son infanterie sur les deux ailes. Malgré cette mauvaise disposition, la cavalerie française, qui était la fleur de l'armée, et qui était conduite par la vaillante noblesse de cour, attaqua avec la plus grande bravoure l'infanterie anglaise, mêlée de quelques bataillons hanovriens qui lui étaient opposés. La fermeté des Anglais contre ces charges répétées de cavalerie décida le gain de la bataille. Les escadrons français se fondirent devant leur feu roulant, et, foudroyés en même temps par l'artillerie, ils furent enfin réduits à prendre la fuite. Dans ce moment, le prince Ferdinand envoya l'ordre à lord George Sackville, qui commandait toute la cavalerie, de fondre sur les Français qui lâchaient le pied : leur destruction devait être complète ; le désordre était dans tous leurs rangs, l'espace leur manquait pour se reformer en bataille, s'ils en avaient eu l'habileté et l'énergie, et le chemin de la retraite leur était fermé; car le prince Ferdinand, avec une audacieuse prévoyance, au moment où il allait s'engager contre un ennemi supérieur en forces, avait détaché de son armée le prince héréditaire avec dix mille hommes, pour aller attaquer et détruire le corps français, qui, sous le duc de Brisach, à Gohfeld, couvrait la retraite des Français. L'armée de Contades devait être anéantie : hommes, chevaux, canons, drapeaux, tout serait tombé aux mains de l'ennemi. Le prince Ferdinand, confondu de l'inaction de Sackville , lui envoya coup sur coup trois de ses aides de camp, dont deux Anglais, pour lui répéter l'ordre de charger. Sackville prétendit qu'il ne comprenait pas, et il courut au prince demander

une explication. Pendant son absence, le marquis de Granby, qui commandait la seconde ligne, reçut un quatrième message et chargea sur-le-champ ; mais le moment critique était passé ; une bonne partie de l'armée française eut le temps de se mettre en sûreté. On assure que Sackville, qui ne manquait ni d'habileté ni de courage, nourrissait une basse jalousie contre le duc Ferdinand, et que ce fut à dessein qu'il lui ravit les plus beaux fruits de sa victoire [1].

Telle qu'elle était, la victoire de Ferdinand à Minden était encore désastreuse pour la France. L'armée de Contades y perdit huit mille hommes, tués, blessés et prisonniers, trente canons et dix sept drapeaux. Quelques jours après, les Français perdirent encore leurs gros bagages, leur caisse militaire, leurs archives de guerre, puis leurs magasins à Osnabruck, Minden, Bichfeld, Paderborn, et autres lieux, qui tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Le reste de l'armée, reculant rapidement à travers un pays mal pourvu de vivres, poursuivi et harassé continuellement par l'ennemi, dut encore dans sa retraite faire de nouvelles pertes ; en même temps les deux généraux français s'accusaient réciproquement de la perte de la bataille. Selon l'un, Broglie avait attaqué trop tard le corps qu'il était chargé de couper ; selon l'autre, Contades, ne l'avait pas soutenu assez à temps. Ils publièrent l'un contre l'autre des mémoires fort injurieux ; Contades fut destitué, et le prince Ferdinand ayant été obligé de s'affaiblir pour faire passer des secours au roi de Prusse, Broglie réussit à se maintenir dans la Hesse et une partie du Hanovre [2].

Le désastre de Minden et les revers éprouvés par une armée de cent mille hommes étaient d'autant plus humiliants pour la France, que le roi de Prusse contre lequel elle s'acharnait, accablé par les Autrichiens et les Russes, et perdant l'une après l'autre des batailles sanglantes, semblait réduit aux dernières extrémités. Pendant l'hiver il avait détruit les magasins que les Russes avaient rassemblés en Pologne ; mais leur armée, conduite par le général Soltikoff, ne s'en avança pas moins jusque sur les frontières du Brandebourg, où elle devait être jointe par le général Laudon, avec trente mille Autrichiens. Frédéric II avait envoyé le général Wedel pour commander son armée sur cette frontière, et il lui

[1] Archenholtz, p. 185-190. — Annual Register, t. II, ch. 4, p. 17-21. — Frédéric II, Guerre de sept ans, ch. 10, p. 11. — Smollett, t. IV, ch. 12, § 17, p. 117 ; ch. 13, § 2, p. 201.

[2] Lacretelle, t. III, p. 363.

avait enjoint d'empêcher cette jonction à tout prix. Wedel, arrivé le 22 juillet à l'armée, fut contraint dès le lendemain de livrer bataille à Soltikoff, près de Zullichau, avant d'avoir eu le temps de connaître ses troupes, leur force ou leur faiblesse, d'étudier son ennemi ou le terrain. Il était fort inférieur en forces ; il fut battu, il perdit six mille hommes, morts, blessés ou prisonniers, et il ne put empêcher la jonction des Russes avec les Autrichiens [1]. Frédéric II accourut pour sauver ses États de Brandebourg, laissant à son frère, le prince Henri, le soin de défendre la Silésie. Après s'être réuni à Wedel, il n'avait encore que quarante mille hommes pour opposer à soixante et dix mille. D'ailleurs, les Autrichiens et les Russes occupaient un camp retranché, sur des hauteurs, entre Francfort-sur-Oder et Kunersdorff, garni d'une formidable artillerie. Le temps manquait au roi de Prusse, obligé de faire face partout à la fois, et il résolut de livrer bataille dès le 12 août. Il s'était trop accoutumé à ne croire rien d'impossible à ses soldats, et à leur demander des efforts surhumains. Il ne connaissait pas suffisamment le champ de bataille à Kunersdorff, les marais, les bois qui coupaient la communication entre ses divers corps d'armée ; et quand il voulut les faire manœuvrer, il éprouva des retards inattendus. Cependant à midi, il attaqua l'aile gauche des Russes ; ses braves grenadiers, quoique des files entières fussent enlevées par la mitraille, emportèrent les batteries la baïonnette au bout du fusil, et à six heures ils avaient chassés les Russes de leurs retranchements, pris plus de cent canons et enlevé plusieurs milliers de prisonniers. La bataille était gagnée si Frédéric avait su s'arrêter : dans la nuit, l'armée russe aurait commencé sa retraite, mais le roi de Prusse voulait la détruire. En vain ses généraux lui représentèrent que les Prussiens, épuisés par quinze heures de marches, de travaux et de combats, n'en pouvaient plus ; que la cavalerie et l'artillerie nécessaires pour une nouvelle attaque étaient à l'extrémité de l'autre aile, séparées par un chemin difficile et coupé de marais. Frédéric s'obstina, il recommença l'attaque avec ce qu'il put amener de son aile gauche ; pendant le temps qu'il avait été forcé de perdre, les Russes s'étaient remis en ordre ; Laudon avec ses meilleures troupes et une puissante artillerie occupait la montagne du Spitzberg. Les Prussiens tentèrent en vain de gravir ses escarpements : accablés par l'artillerie ennemie, repoussés à la baïonnette, comme ils

[1] Archenholtz, p. 151. — Annual Register, t. II, ch. 5, p. 25. — Frédéric II, Guerre de sept ans, ch. 10, p. 26.

retombaient en désordre, ils furent enfin attaqués en flanc et à dos par Laudon, avec des troupes fraîches, et la bataille fut si complément perdue que pendant quelque temps il ne resta pas à Frédéric cinq mille hommes réunis. Jamais on n'avait vu une semblable boucherie. Les Prussiens perdirent à Kunersdorff huit mille morts et douze mille blessés; les Russes plus de seize mille hommes [1].

Le soir de cette horrible bataille, Frédéric II crut sa monarchie perdue. Il écrivit à Berlin qu'on mît les archives et les effets les plus précieux en sûreté; au général Schmettau, à Dresde, qu'il évacuât la ville en sauvant le trésor de cinq millions de rixdales, qui était sa dernière ressource. Schmettau, qui, peu auparavant, avait brûlé les faubourgs de Dresde pour découvrir les fortifications, obéit, et sauva le trésor par une capitulation que les Autrichiens observèrent fort mal; mais le grand nom de Frédéric, et la terreur qu'inspiraient ses grenadiers, servirent encore de sauvegarde au Brandebourg, après que l'armée était détruite. Soltikoff et Laudon n'avancèrent pas. Le prince Henri, avec à peine vingt mille hommes, garantit, contre les deux armées de Daun et du duc des Deux-Ponts, la Silésie et le reste de la Saxe; et, au bout de peu de jours, Frédéric, malgré deux batailles perdues, put annoncer au prince Ferdinand qu'il était hors de danger. Toutefois, de nouvelles calamités devaient encore l'atteindre cette année. Le général Finck, qu'il avait imprudemment envoyé dans les montagnes qui séparent la Saxe de la Bohême, pour alarmer Daun et lui faire évacuer Dresde, enveloppé par l'armée autrichienne, fut contraint, le 21 novembre, à poser les armes à Maxen, avec onze mille hommes; puis, dans les cantonnements misérables où l'armée dut ensuite entrer, les Prussiens, privés de logements, de chauffage, souvent de nourriture, et assaillis par un hiver rigoureux, perdirent plus de monde qu'ils n'avaient fait dans deux batailles [2].

Les combats qu'avait livrés le roi de Prusse pendant cette campagne, à l'autre extrémité de l'Allemagne, ne pouvaient avoir aucune influence sur les destinées de la France : aussi le public s'en occupait seulement avec cette curiosité avide qu'excite une lutte inégale; sa sympathie était pour le plus faible et le plus habile, et les Français ne songeaient

[1] Archenholtz, p. 154-160. — Annual Register, t. II, ch. 5, p. 25. — Frédéric II, ch. 10, p. 32.

[2] *Ibid.*, p. 172-179. — *Ibid.*, ch. 8, p. 45. — *Ibid.*, p. 53.

pas qu'il s'agît là de leurs affaires. On assurait que, même dans les camps français, les officiers ne pouvaient contenir leur admiration pour le prince Ferdinand, le prince Henri et le roi de Prusse. S'il y avait quelque ressentiment national, c'était seulement contre les Anglais ; aussi le public applaudissait-il au projet annoncé par le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, de tenter une invasion en Angleterre. Trois corps d'armée étaient préparés : l'un à Dunkerque était, disait-on, destiné contre l'Écosse, et Thurot, qui s'était fait un nom comme corsaire avant d'entrer dans la marine royale, se chargeait de l'y transporter ; un autre, que commandait M. de Chevert, devait s'embarquer au Havre pour l'Angleterre sur des bateaux plats ; un troisième, sous les ordres du duc d'Aiguillon, s'assemblait à Vannes pour passer en Irlande. La flotte de la Méditerranée, sous les ordres de M. de la Clue, et celle de Brest sous ceux de M. de Conflans, devaient entrer dans la Manche pour protéger les vaisseaux de transport. De leur côté les Anglais avaient chargé le commodore Boys de bloquer Dunkerque, l'amiral Rodney de bombarder le Havre, et l'amiral Hawkes de veiller sur la Bretagne, tandis que l'amiral Boscawen devait combattre l'escadre de Toulon. Les forces des deux parts étaient à peu près égales, et les Anglais admiraient l'activité avec laquelle la France avait construit de superbes vaisseaux de ligne en état de se mesurer sur toutes les mers avec les leurs. La Clue avait à Toulon douze vaisseaux de ligne et trois frégates. Il prit la mer le 14 août, se flattant d'échapper aux Anglais qui avaient été obligés de rentrer à Gibraltar pour réparer des avaries, et il serrait de près la côte d'Afrique ; déjà il avait dépassé Ceuta, lorsque Boscawen, averti de sa marche, se mit à sa poursuite avec quatorze vaisseaux de ligne et plusieurs frégates. Si la Clue avait formé sa ligne et présenté la bataille, le sort des armes aurait été au moins douteux. Il crut au contraire pouvoir échapper à un engagement en forçant de voiles ; il fut atteint le 18 août, vis-à-vis le cap Lagos, en Portugal, mais ses vaisseaux épars ne purent présenter qu'une faible résistance. Dès le commencement du combat, l'amiral la Clue fut blessé mortellement, il eut les deux jambes emportées par un boulet de canon ; *l'Océan* qu'il montait vint s'échouer, avec *le Redoutable*, sur la côte de Portugal, et tous deux y furent brûlés. *Le Centaure* et *le Modeste*, deux autres de ses plus beaux vaisseaux, furent pris, et le reste de sa flotte se réfugia avec peine dans la rade de Cadix [1].

[1] Annual Register, ch. 4, p. 22. — Lacretelle, t. III, p. 365.

Trois mois après ce grand désastre, dans des circonstances assez semblables, M. de Conflans, avec sa flotte, sortit le 14 novembre du port de Brest; la saison des tempêtes lui paraissait la plus favorable pour surprendre les Anglais, et en effet l'amiral Hawkes avait quitté les côtes de France pour venir jeter l'ancre à Torbay; mais des frégates anglaises surveillaient les mouvements de la flotte française, et deux heures après que Hawkes eut été averti de la sortie de Conflans, il était déjà en mer pour le chercher. Les deux escadres étaient de même force : vingt et un vaisseaux de ligne et quelques frégates ; elles se rencontrèrent le 20 novembre dans la baie de Quiberon ; le vent devenait à chaque heure plus violent, et annonçait pour la nuit une furieuse tempête qui portait contre le rivage. Au lieu d'accepter franchement la bataille, M. de Conflans crut qu'il pourrait tirer avantage de la tempête, et d'une côte hérissée d'écueils, mais qu'il connaissait bien, tandis qu'il estimait que les Anglais n'y pourraient manœuvrer qu'avec une grande défiance. Il maintint ses vaisseaux ensemble, mais il attendit. Hawkes, au contraire, malgré les représentations de son pilote, coupa la ligne française, en réservant son feu, et vint se placer côte à côte du *Soleil-Royal* que montait M. de Conflans. Il était déjà deux heures et demie après midi quand la bataille commença, et en deux heures de temps trois des vaisseaux français furent coulés à fond ; cependant la tempête se levait et devenait toujours plus furieuse ; l'obscurité était profonde, et de tous côtés on entendait tirer des canons de détresse, sans qu'il fût possible de distinguer s'ils partaient d'amis ou d'ennemis. Au matin les flottes se trouvèrent entremêlées ensemble, mais tout le désavantage était pour les Français ; le vaisseau amiral et un autre étaient échoués, et furent brûlés sur le rivage ; un vaisseau français était pris, deux avaient sombré, et le reste de la flotte, s'échappant en faisant force de voiles, entra dans l'embouchure de la Vilaine, après avoir jeté ses canons à la mer, et, une fois engagée dans ces eaux peu profondes, elle n'avait plus le moyen d'en sortir [1].

(1760.) C'était après tant de désastres que la France devait se préparer à entreprendre, en 1760, une nouvelle campagne. Il est vrai que les pertes mêmes qu'elle avait faites la mettaient à l'abri de nouvelles calamités. Ses amiraux ne couraient plus le risque d'être vaincus en se mesurant avec les Anglais, car la France n'avait plus de flottes ;

[1] Annual Register, ch. 10, p. 51. — Smollett, l. IV, ch. 10, § 50, p. 20. — Lacretelle, t. III, p. 366.

aucun désastre nouveau ne pouvait l'atteindre en Amérique, car elle n'avait plus ou presque plus de colonies. Il est vrai que de puissantes armées étaient encore destinées à agir en Allemagne. Le duc de Broglie, qui avait été créé maréchal de France le 16 décembre 1759, à quarante-deux ans, non sans exciter vivement la jalousie de généraux plus anciens que lui, avait été mis à la tête d'une armée de cent mille hommes, qui devait agir en Westphalie, tandis qu'une réserve de trente mille hommes était encore assemblée sur le Rhin. Mais la France ne semblait plus prendre intérêt à cette guerre ; les auteurs de Mémoires n'en parlent que confusément et avec dégoût. La nation entière sentait qu'elle servait une querelle qui lui était absolument étrangère, qu'elle était sacrifiée aux passions de quelques femmes, et que, tandis qu'elle multipliait ses pertes d'hommes et d'argent, qu'elle infligeait à l'humanité les souffrances les plus cruelles, elle n'acquérait pas même le vain renom des armes ; car pendant la suite de cette guerre, les Français ne livrèrent pas une grande bataille, et ne se signalèrent par aucune de ces grandes manœuvres militaires qui font la gloire d'un général.

L'intérêt qu'aurait pu exciter la guerre de Westphalie, entre le duc de Broglie et le prince Ferdinand de Brunswick, était encore affaibli par l'importance des combats qui se livraient en même temps en Prusse, où Frédéric II, accablé de calamités, semblait toujours sur le point d'être définitivement écrasé, et se relevait toujours avec un courage qu'on n'aurait pu attendre, de sa santé déjà épuisée par les fatigues et par l'âge, de sa monarchie ruinée, et de ses armées si souvent moissonnées par le fer, si constamment recrutées de prisonniers et de déserteurs, qu'il ne lui restait presque plus, non-seulement de vieux soldats, mais même de Prussiens sous ses drapeaux. Les souverains réunis contre ce monarque commandaient ensemble à plus de quatre-vingts millions d'âmes, tandis que Frédéric II n'en comptait pas sept millions parmi ses sujets. Toutefois cette guerre, qui désolait surtout les provinces de la Baltique, devenait chaque année plus étrangère à la France, et, s'il est vrai que les contemporains cherchaient eux-mêmes à fermer les yeux sur ces terribles événements, nous nous permettrons, avec plus de raison encore, d'en écarter de nous les tableaux. La longue continuation des combats avait augmenté la férocité et des généraux et des soldats ; le besoin d'argent, de vivres, d'hommes, devenait aussi tous les jours plus pressant. Les scènes de carnage de la guerre de sept ans (et jamais l'humanité ne fut affligée par plus de

batailles, et de batailles plus meurtrières) ne sont interrompues que par des scènes plus horribles encore, d'incendie et de pillage des grandes villes, de calamités effroyables infligées à des populations paisibles, de mortalité se répandant aussi bien dans les villes que dans les campagnes, par les milliers et milliers de malades et de blessés accumulés dans les hôpitaux, ou abandonnés dans les marches et sur les champs de bataille.

Les Russes étaient déjà maîtres du royaume de Prusse et menaçaient le Brandebourg ; les Suédois renouvelaient chaque année leurs attaques contre la Poméranie : mais le plan des cours de Vienne et de Pétersbourg était d'envahir à la fois la Saxe et la Silésie, pour forcer Frédéric à abandonner l'une ou l'autre [1]. Laudon, avec cinquante mille hommes, attaqua dans la Silésie le général prussien Fouquet, qui n'en avait que treize mille. Il le vainquit le 23 juin à Landshut, lui tua ou lui prit huit mille hommes, et le fit lui-même prisonnier. Bientôt après il prit Glatz, la seconde en importance des forteresses de la monarchie prussienne. De son côté, Frédéric II voulut chasser les Autrichiens de Dresde : il commença le 14 juillet à canonner cette ville des deux côtés de l'Elbe, mais il ne put empêcher le maréchal Daun de se mettre en communication avec la place assiégée. Désormais il était impossible de la prendre par un siége régulier. Frédéric essaya ce qu'il pourrait faire par la terreur et la cruauté, et c'est une des taches les plus odieuses qui ternissent sa mémoire : il s'obstina à lancer sur la ville des bombes et des boulets rouges, il y alluma des incendies en cent lieux divers, il détruisit plusieurs de ses plus beaux édifices ; il ensevelit sous les décombres de nombreuses familles, il les ruina presque toutes, et trente ans de paix ne suffirent pas pour effacer les calamités de ce siége exécrable. Puis Frédéric fut enfin obligé de le lever, le 22 juillet, sans avoir obtenu d'autre résultat que de rendre son nom à jamais odieux à la Saxe [2].

L'enchaînement de calamités qui depuis plus d'un an atteignaient coup sur coup le roi de Prusse parut alors un peu suspendu. Le Prussien Tavewien, qui devait défendre Breslau avec trois mille hommes seulement, et qui avait dans cette ville dix-neuf mille prisonniers, tandis qu'il était assiégé par Laudon avec cinquante mille hommes, eut le courage de lui tenir tête, jusqu'à ce que le prince Henri accourut à sa délivrance, et força les Autrichiens et les Russes à évacuer la Silésie.

[1] Archenholtz, p.200.

[2] *Ibid.*, p. 203-215. — Annual Register, t. III, ch. 4, p. 17.

Bientôt après, le 15 août, Frédéric livra bataille, à Liegnitz, au général Laudon, qui croyait le surprendre ; il lui tua trois mille hommes, lui fit six mille prisonniers, et lui prit quatre-vingts canons. Mais Frédéric épuisé, attaqué de toutes parts, ne pouvait faire face partout. Czernischeff, avec vingt mille Russes, et Lasny avec quatorze mille Autrichiens, se portèrent tout à coup, au mois d'octobre, sur Berlin, tandis que Frédéric était encore en Silésie. Cette grande ville, dépôt des arsenaux, des manufactures, et de toutes les richesses de la monarchie, n'était point susceptible de défense ; il fallut la livrer aux ennemis, payer 1,700,000 écus de contribution et éprouver les outrages, les spoliations, les destructions qu'autorisèrent les Autrichiens, qui s'y montrèrent plus cruels encore que les Russes. L'approche de Frédéric les détermina ensuite à se retirer. Bientôt après, Francfort-sur-l'Oder dut éprouver toute la cupidité des Russes et Leipsick celle des Prussiens; c'était par des souffrances corporelles insoutenables qu'on arrachait aux magistrats de ces villes des contributions qui réduisaient eux et leurs concitoyens à la misère. Enfin, le 3 novembre, la campagne fut terminée par la terrible bataille de Torgau. Frédéric II y attaqua le maréchal Daun, qui avec l'élite des forces autrichiennes occupait une position avantageuse sur les bords de l'Elbe, couverte par deux cents pièces de canon. La colonne que conduisait le roi de Prusse fut écrasée par l'artillerie autrichienne. Cinq mille cinq cents grenadiers prussiens qui faisaient la gloire et le nerf de son armée furent tués ou blessés en une demi heure de temps. Mais bientôt après le général prussien Liethen attaqua les Autrichiens par derrière ; et le maréchal Daun, qui avait déjà annoncé par un courrier sa victoire à l'impératrice, fut mis en déroute à la fin de la journée. Frédéric II, blessé lui-même, ignorait l'issue des combats qui se prolongèrent dans l'obscurité. Ce ne fut que le lendemain qu'il sut que l'armée autrichienne était en pleine retraite. Elle avait perdu vingt mille hommes, tués, blessés ou prisonniers; les Prussiens en avaient perdu quatre mille, et cet épouvantable massacre parut enfin avoir épuisé les forces des deux nations, qui dès lors, et jusqu'à la fin de la guerre, s'étudièrent à éviter des chocs aussi meurtriers [1].

A côté de cette lutte effroyable, la campagne du maréchal de Broglie contre le prince Ferdinand n'était presque qu'un jeu d'enfants. On y

[1] Archenholtz, p. 228-252.

faisait la petite guerre avec vivacité; il y avait beaucoup de villes prises et reprises, mais on les abandonnait aussi vite qu'on s'en était emparé. Le 10 juillet, le prince héréditaire attaqua l'avant-garde de l'armée française à Corbach, comme elle entrait dans le pays de Hanovre : il croyait n'avoir affaire qu'à un corps détaché; il fut repoussé, blessé lui-même, et il perdit nombre d'hommes et de canons ; mais le 16, il eut sa revanche près d'Empsdorff, où il rompit entièrement un corps français et lui fit deux mille prisonniers ; quelques officiers français défendirent des villes qui ne semblaient pas susceptibles d'une longue résistance, et c'est ainsi que dans la campagne suivante, un Narbonne obtint le glorieux surnom de Fritzlar, pour avoir arrêté trois jours les ennemis devant cette petite ville, et donné par là au maréchal de Broglie le temps de tirer l'armée d'un mauvais pas [1].

Ce maréchal, qui s'était longtemps tenu tranquille à Cassel, pénétra, au mois d'octobre 1760, l'intention du prince héréditaire de faire une diversion sur le bas Rhin, et il la déjoua en faisant marcher le marquis de Castries avec vingt-cinq mille hommes, à la défense de la place importante de Wesel. Le prince héréditaire perdit du temps en voulant attaquer cette place selon les règles. Castries montra au contraire une rare activité et beaucoup de talent pour conduire sa troupe jusqu'à Rheinberg, avant que Wesel fût entièrement investi. Il prit une forte position à Clostercamp. Le prince héréditaire essaya cependant de l'y surprendre dans la nuit du 15 au 16 octobre. Le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, avait été envoyé à la découverte, et s'était avancé à quelque distance de son corps. Un parti d'ennemis arriva sur lui sans bruit, l'entoura, le coucha en joue, et lui dit « Si tu fais le moindre bruit tu es mort. » D'Assas répondit seulement par ce cri : « A moi, Auvergne, voilà les ennemis! » et reçut la mort. Son dévouement sauva l'armée de Castries ; le prince héréditaire fut repoussé avec une perte de douze cents hommes , et abandonna le siége de Wesel [2].

Mais tandis qu'aux yeux des Français la guerre perdait chaque jour de son intérêt, les débats entre le parlement et le clergé acquéraient une nouvelle importance. Jusqu'à l'arrivée du duc de Choiseul au pouvoir, l'autorité avait paru hésiter entre l'Église et l'autorité judiciaire; Louis XV avait de l'humeur contre toutes deux, et aurait voulu leur

[1] Biogr. univ., t. XXX. p. 361.

[2] Besenval, t. I, p. 68-75. — Rochambeau, t. I, p. 156-163. — Lacretelle, t. III, p. 378. — Biogr. univ., t. II, p. 584. — Archenholtz, p. 185.

imposer également silence ; ses ministres se partageaient, et l'on disait de Machault et d'Argenson qu'ils se battaient à coup de clergé et de parlement. Choiseul, en arrivant aux affaires, fit une alliance étroite avec le parlement. L'opinion publique commençait à paraître plus importante que celle du monarque ; les parlements, par leur dignité extérieure, par les principes qu'ils professaient dans leurs remontrances, par leur opposition aux impôts, aux vexations des prêtres, aux emprisonnements arbitraires, avaient réussi à persuader au peuple qu'ils étaient une sorte de représentation nationale, et qu'ils se sacrifiaient pour la défense des intérêts et des libertés de la France. Leurs vues étroites, leur personnalité, leur ignorance des principes du gouvernement ne méritaient guère l'affection qu'ils avaient inspirée, mais enfin c'était avec eux que marchait l'opinion; c'était pour eux aussi que penchait la favorite, qui regardait toujours les prêtres comme ses ennemis, comme l'ayant perdue auprès du dauphin, et comme épiant l'occasion de la perdre auprès du roi. Choiseul crut donc trouver dans les parlements un principe de force ; en même temps, par ses opinions, par ses affections, il était opposé au clergé ; il s'était lié avec ceux qu'on nommait les philosophes et les esprits forts, et il aurait volontiers contribué à détruire entièrement la religion. Au commencement de sa carrière politique, lorsque, comme comte de Stainville, il était ambassadeur à Rome, il s'était brouillé avec les jésuites. C'est alors qu'il avait obtenu du pape Benoît XIV la lettre encyclique sur les billets de confession, et une lettre confidentielle à l'archevêque de Beaumont pour lui recommander plus de modération. Pendant que le pape dictait cette lettre, Choiseul étant rentré auprès du cardinal Valenti, alors secrétaire d'État, mais fort malade, lui apprit que le pape la rédigeait sans lui. « Ah ! » mon Dieu, s'écria Valenti en frappant sur la table, il va écrire une » hérésie [1]. »

Louis XV se croyait très-religieux: c'est-à-dire qu'il avait très-grande peur des prêtres, comme il avait peur du diable ; mais il n'échappait pas entièrement au mouvement philosophique non plus qu'aux doutes de son siècle, et Mme de Pompadour était là pour lui persuader que la philosophie dispensait de la morale en même temps que de la foi. Elle croyait et elle avait fait croire au roi qu'il existait une ligue ambitieuse et dévote, qui censurait avec amertume ses plaisirs scandaleux, et qui

[1] Besenval, t. I, p. 223-230.

détournait de lui l'affection de son peuple, pour la fixer sur le dauphin : celui-ci était tout dévoué aux jésuites ; il en avait fait ses amis et ses guides ; il les regardait comme les défenseurs de la religion et du pouvoir absolu, et comme les intrépides adversaires de ces magistrats qui ne cessaient de braver et d'inquiéter l'autorité royale. Mme de Pompadour se rappelait avec quel empressement le parti du dauphin avait voulu l'expulser de Versailles lors de l'attentat de Damiens ; elle savait que les jésuites, de concert avec la reine, avec ses filles, avec le dauphin et la dauphine, et tous ceux des seigneurs de la cour qui étaient attachés aux bonnes mœurs, cherchaient l'occasion d'amener Louis à un pieux repentir qui serait le signal de l'exil de sa maîtresse. Les jésuites, qui, dans d'autres occasions, avaient trouvé pour les rois une morale relâchée qui s'accommodait à leurs penchants, ou étaient devenus plus rigides dans leurs principes en raison même des dénonciations auxquelles ils avaient été en butte, ou avaient trouvé leur intérêt dans une plus stricte adhésion aux bonnes mœurs, car c'était leur rigorisme même qui les rendait chers au dauphin, avec lequel ils espéraient bientôt régner de nouveau sur la France.

Les jésuites étaient appelés à veiller d'autant plus scrupuleusement sur cette morale et ces principes qu'on leur attribuait, et qui avaient été l'objet de tant d'accusations, que leur ordre se trouvait alors compromis par des querelles qui leur étaient suscitées à la fois dans toutes les parties du monde. Les grands succès qu'ils avaient d'abord obtenus à la Chine, où ils avaient fondé une église nombreuse en ménageant les croyances et les coutumes du pays, avaient plus tard attiré sur cette église une persécution furieuse (1707-1724), lorsque la jalousie des dominicains, qui les avaient dénoncés, fixa sur eux, par des controverses intempestives, les regards et la jalousie du gouvernement chinois. En Amérique, leurs colonies des missions, et en particulier celles du Paraguai, avaient excité la jalousie des deux cours despotiques de Madrid et de Lisbonne. Ils avaient réussi à fixer des peuples sauvages, avant eux errants dans les forêts ; ils leur avaient enseigné, avec les premiers éléments de la religion, les premiers actes de la vie civile ; ils leur avaient fait bâtir des villages et des églises, cultiver des champs, accumuler des richesses. Ces richesses, il est vrai, n'étaient point pour eux : l'ordre en disposait ; mais il les employait à faire vivre les Indiens dans une grande aisance. Les missionnaires jésuites avaient résolu ce problème si difficile, devant lequel les Européens ont toujours échoué depuis, de faire passer les

hommes de la vie sauvage à la vie civilisée : plus notre expérience s'est accrue depuis lors, et plus notre admiration pour les succès des jésuites dans les missions doit augmenter. Ils n'employèrent que la charité, l'amour et une providence paternelle ; les autres peuples ont voulu élever les sauvages, par l'instruction, l'émulation, le commerce, l'industrie, et ils leur ont communiqué les passions des peuples civilisés, avant la raison qui pouvait les dompter et la police qui pouvait les contenir. Sur tout le globe, le contact de la race anglaise, hollandaise, française, avec les sauvages, les a fait fondre comme la cire devant un feu ardent. Dans les missions de l'Amérique au contraire, la race rouge multipliait rapidement sous la direction des jésuites. Leurs Indiens, disait-on, n'étaient encore que de grands enfants ; oui, mais après leur expulsion, les Espagnols, les Portugais, les Anglais, les Français en ont fait des tigres.

Les Indiens des missions ne connaissaient que les pères qui dirigeaient chaque village, n'obéissaient qu'aux pères ; et dans un arrangement de territoire, sur la frontière du Brésil, entre l'Espagne et le Portugal (1754-1756), les Indiens des missions avaient opposé quelque résistance aux ordres des deux rois ; Voltaire, dans *Candide* et dans ses *Facéties*, attaque les jésuites avec la dernière amertume pour leur *royauté du Paraguai*, et pour le recours aux armes des Indiens, lorsque des ordres arbitraires, insensés, de gouvernements aussi ignorants que cruels, venaient détruire leur existence : ce n'est pas la première fois qu'il oublie toutes les lois de l'humanité, de la justice, de la décence, lorsqu'il trouve l'occasion d'accuser des prêtres [1].

Tout à coup une accusation d'une toute autre nature éclata contre eux en Portugal, par suite de ce scandaleux libertinage des têtes couronnées, qui, au XVIII[e] siècle, semblait être devenu la plaie de toute l'Europe. Joseph, qui depuis 1750 régnait en Portugal, n'était pas moins dissolu dans ses mœurs que son père Jean V. Mais tandis que ce prince avait fait d'un couvent son harem, et qu'il avait perdu, avant l'âge, dans les bras des religieuses, sa santé et sa vie [2], Joseph allait chercher des maîtresses dans les maisons les plus puissantes du Portugal. Il avait abandonné sans partage le pouvoir royal, ou plutôt le plus impitoyable despotisme, à son ministre Sébastien Carvalho, marquis de Pombal, homme actif, passionné, doué de vastes connaissances, mais haineux, ombrageux, cruel, qui entreprit de réformer les finances, l'administra-

[1] Facéties, édit. de Baudouin, t. LXI, p. 165.
[2] Besenval, t. I, p. 99.

tion, le commerce, la marine, l'armée, et qui ne fit le bien qu'à coups de hache [1]. Pendant ce temps, Joseph ne se réservait de l'autorité royale que le droit de se faire amener les plus belles femmes de sa cour. Le grand maître de la maison du roi, duc d'Aveyro, avait à se plaindre d'un double outrage : sa femme et sa fille avaient été l'une après l'autre livrées au monarque voluptueux, et l'entremetteur, Texeira, valet de chambre du roi, le lui avait dit en face. La jeune marquise de Tavora avait à son tour, peu après son mariage, subi la même ignominie. Tous les membres de ces deux maisons partageaient le ressentiment des époux offensés ; et dans cette cour, plus africaine qu'européenne, on croyait encore qu'un tel outrage ne pouvait être lavé qu'avec du sang. On assure pourtant qu'avant de se hasarder au régicide, les offensés, suivant les usages d'Espagne, voulurent mettre leur conscience en repos, en consultant des théologiens casuistes. Ils s'adressèrent à trois jésuites célèbres, les pères Malagrida, Alexandre de Sousa et Mathos. Dans de telles consultations, on a toujours soin de cacher le nom des parties, et de donner le cas comme déjà arrivé. Il est probable qu'on en usa ainsi avec les trois jésuites ; mais toute la procédure ayant été enveloppée d'un secret impénétrable, on ne peut que le supposer. On répandit seulement le bruit qu'ils répondirent qu'après une telle provocation, l'homicide de l'offenseur ne serait qu'un péché véniel, et l'on assure qu'ils signèrent leur consultation. Peu de temps après, dans la nuit du 3 septembre 1758, comme le roi don Joseph revenait au palais de Belem, avec son valet de chambre Texeira, ministre de ses plaisirs, sa voiture fut assaillie par trois hommes à cheval ; l'un d'eux tira sur le cocher avec une carabine qui ne fit pas feu, les deux autres tirèrent sur la voiture, et le roi fut blessé au bras droit. Les assassins prirent la fuite, et pendant quelques mois on crut que la police n'avait aucun indice sur les auteurs de l'attentat [2].

Joseph, qui avait eu une grande frayeur, s'enferma pendant trois mois sans laisser parvenir d'autre personne jusqu'à lui que son chirurgien et son ministre Pombal. Ce ministre avait feint, après quelque

[1] Beitrage zur neueren Geschichte aus dem Britischen und franzosischen Reichs Archive von Friedrich von Raumer, III, Theil I, Band I, Hauptstuch, p. 8-24.

[2] Lacretelle, t. IV, p. 13. — Siècle de Louis XV, t. II, p. 36. — Frédéric II, Guerre de sept ans, t. I, ch. 9, p. 344. — Annual Register, for the year 1759, p. 210. — History of Spain and Portugal, Cabinet cyclopedia, t. V, p. 257. — Raumer dit n'avoir rien trouvé dans les archives de France et d'Angleterre qui éclaircisse le mystère de cette conspiration, p. 25-28.

temps, d'abandonner des recherches infructueuses. Tout à coup il fit arrêter, dans un même jour, le duc d'Aveyro, ses affidés, ses domestiques et tous les membres de la famille Tavora. Les jésuites furent en même temps gardés à vue dans leur monastère. Le procès fut aussitôt instruit par un tribunal extraordinaire dans les formes les plus terribles. Tous les accusés furent soumis à d'effroyables tortures; un seul, le duc d'Aveyro, se laissa arracher par la douleur des confessions qu'il révoqua ensuite. L'arrêt qui dictait la vengeance de la part de Joseph fut enfin prononcé le 13 janvier 1759. Le duc d'Aveyro, le marquis de Tavora, ses deux fils, don Louis et don Joseph, ses deux gendres, le comte d'Atonguya et don Joseph Romeiro, et plusieurs domestiques de ces seigneurs, en tout onze personnes, furent rompus vifs, brûlés, et leurs cendres jetées au vent. La marquise de Tavora eut la tête tranchée; elle passa de la prison à l'échafaud, sans avoir été interrogée. Quant à la jeune femme qui avait attiré ce désastre sur l'illustre et malheureuse famille à laquelle elle venait de s'allier, elle ne fut pas même nommée dans le procès; toutefois elle fut pour la vie enfermée dans un couvent. Les trois jésuites, Malagrida, Alexandre de Sousa et Mathos furent dénoncés comme complices de l'attentat; mais le pape ayant refusé un bref pour autoriser leur supplice, ils furent déférés à l'inquisition pour de prétendues hérésies ou actes de magie, et Malagrida fut brûlé le 20 septembre 1761; les deux autres moururent en prison. Mais sans attendre le jugement de son procès, le roi avait donné un édit le 3 septembre 1759, pour chasser tous les jésuites du Portugal. Tous leurs biens avaient été confisqués, et leurs personnes ayant été embarquées, on les jeta, dépourvus de tout, au nombre de plus de six cents, sur les côtes d'Italie [1].

L'atrocité des procédures de Lisbonne, l'invraisemblance ou l'absurdité des accusations intentées contre Malagrida, et la dureté avec laquelle avait été exécutée la déportation de cette foule de jésuites, parmi lesquels il y avait beaucoup de vieillards et de malades, comme aussi plusieurs hommes qui ont acquis un grand nom dans les lettres, semblèrent faire moins d'impression sur l'Europe, que l'accusation portée contre ces religieux de favoriser le régicide. La violence despotique de

[1] Biogr. univ., art. Aveyro, t. III, p. 106; art. Joseph I[er], t. XXII, p. 26; art. Pombal, t. XXXV, p. 265; art. Malagrida, t. XXVI, p. 316. — Mercure historique et politique pour novembre 1761, p. 295. — Débarquements de jésuites à Civita-Vecchia, Mercure historique, 1760, p. 6-10-160-162.

Pombal, qu'on savait être leur ennemi, la cruauté impitoyable et la poltronnerie de Joseph, n'empêchèrent pas les ennemis de l'ordre de donner créance à des accusations que les parlements de France avaient, de leur côté, portées contre lui, dès le temps de Henri IV.

Il était vrai qu'à cette époque, déjà reculée, quelques jésuites casuistes, fidèles à leur politique de mettre à l'aise la conscience des rois qui leur étaient favorables, avaient rassemblé dans l'histoire sacrée et profane des exemples de tyrannicide, avec leur justification, pour servir d'apologie aux conspirations que Philippe II provoquait partout contre les ennemis de l'Église. Il s'agissait de prouver que c'était bien fait de faire assassiner Élisabeth, le prince d'Orange ou le roi de Navarre; car c'était pour servir les passions et la politique d'un roi, jamais la vengeance des peuples, que les jésuites avaient quelquefois justifié le régicide. Mais la magistrature de France regardait l'ordre des jésuites comme un ancien ennemi qu'elle voulait écraser : accoutumée à chercher des crimes et à les établir sur des preuves légales qui ne satisfaisaient point la conscience, elle semblait renoncer à toute bonne foi, lorsqu'elle prenait la tâche de charger un prévenu. Les parlementaires, d'accord avec les jansénistes, employaient toute la subtilité de leur esprit à démêler, dans toutes les conspirations découvertes contre tous les rois, l'influence des jésuites. En voyant ce qui se passait en Portugal, il n'y avait plus à douter, disaient-ils, qu'ils n'eussent été les instigateurs de Damiens. Les philosophes qui, chaque jour, devenaient plus nombreux et acquéraient plus de pouvoir dans l'État, prétendaient être plus impartiaux et tenir la balance égale entre les jésuites et les jansénistes; mais ils en profitaient pour accueillir toutes les accusations contre les uns comme contre les autres, et les flétrir tous également [1]. Dans des écrits plus sérieux, ils s'attachaient en même temps à faire ressortir la fatale influence sur les affaires publiques du fanatisme et de la superstition; et ils applaudissaient à tous les projets pour abolir le plus puissant et le plus habile des ordres religieux, se croyant assurés qu'après celui-là les autres ne tarderaient pas à tomber [2].

Le duc de Choiseul, le seul homme brillant du nouveau ministère, marchait rapidement vers la place de premier ministre; au département de la guerre il avait d'abord réuni celui des affaires étrangères, puis il l'avait cédé au duc de Praslin, son docile parent; mais, à la place, il

[1] Voyez les Facéties de Voltaire, t. LXI, passim.

[2] Voyez Bachaumont, Mém. secrets, t. I, p. 30-33 et passim.

avait pris celui de la marine, et il tenait le contrôleur général dans sa dépendance. Il s'était en même temps assuré des parlements, en sorte qu'il pouvait tourner tous les pouvoirs de l'État contre les jésuites. Il avait lui-même été élevé dans leurs colléges. Voltaire leur devait aussi sa première éducation; car, on remarque avec étonnement que c'était par leurs leçons que s'étaient formés tous ceux qui contribuèrent le plus à renverser cette église que les jésuites avaient pour mission spéciale de défendre. Le duc de Choiseul, secondé par M[me] de Pompadour, eut peu de peine à faire entrer dans ses vues Louis XV, toujours troublé de l'attentat de Damiens; et, quant au dauphin, Choiseul s'était mis au-dessus de son opposition; il s'était brouillé ouvertement avec lui, jusqu'à lui dire : « Peut-être, monsieur, serai-je un jour assez mal-» heureux pour être votre sujet, mais, certainement, je ne serai jamais » à votre service [1]. »

Comme la fermentation s'accroissait en France contre les jésuites, un incident fournit au parlement de Paris l'occasion qu'il cherchait de procéder contre cet ordre. Les établissements des missions, où les convertis Indiens travaillaient pour un fonds commun administré par les pères, avaient amené ces religieux à se charger d'une immense administration économique: c'était leur affaire de nourrir et de vêtir tout un peuple, de pourvoir enfin à tous ses besoins. Ils faisaient donc en réalité le commerce. Le père la Valette, jésuite français, procureur des missions à la Martinique, y était chargé de ces vastes intérêts mercantiles; mais plusieurs de ses vaisseaux furent capturés par les Anglais, en 1755, avant toute déclaration de guerre, lorsqu'ils s'emparèrent, par surprise, de toute la marine marchande de France. Le père la Valette ne put faire face à une perte si énorme, et l'ordre, par un calcul sordide, prit le parti de l'abandonner, au lieu de payer ses dettes. Le sieur Lioncy, marchand de Lyon, le seul qui osât entrer en cause avec un corps religieux si puissant, actionna l'ordre entier pour 1,500,000 livres de lettres de change de la Valette, protestées, et le père fut contraint de déclarer une faillite de plus de trois millions. Il y eut, dans tout le commerce, un mouvement d'indignation et de scandale lorsqu'on apprit qu'un jésuite avait fait banqueroute. Les chefs de l'ordre, dans cette occasion, bien loin de faire preuve de cette prudence et de cette adresse qu'on s'était accoutumé à nommer *jésuitiques*, décla-

[1] Besenval, t. I, p. 253.

rèrent qu'ils ne pouvaient se reconnaître comme solidaires du père la Valette, puisque ce religieux avait transgressé les constitutions de leur ordre, par lesquelles le commerce leur était interdit [1].

La grand'chambre du parlement de Paris, devant laquelle ce procès avait été porté, trouva dans cette allégation, si contraire à des faits bien connus, un motif légitime pour demander communication de ces constitutions; les jésuites, après beaucoup de difficultés, livrèrent un exemplaire en deux volumes in-folio, d'une édition de ces constitutions faites à Prague en 1757. Quatre commissaires furent nommés pour examiner ce recueil, qui ne pouvait pas tomber entre les mains d'ennemis plus ardents de tout l'ordre. Et comme tous les parlements du royaume étaient animés d'un même esprit, d'une même curiosité, chacun d'eux trouva à son tour quelque prétexte pour obtenir la même communication.

(1761.) L'ordre fut condamné par la grand'chambre, le 8 mai 1761, son général, et tous ses membres solidairement, à satisfaire les créanciers du père la Vallette; mais il n'en fut pas quitte à ce prix: tous ses actes les plus mystérieux étaient livrés à l'inspection d'un corps de judicature acharné à le perdre. D'une extrémité à l'autre de la France, les parlementaires s'étudiaient à faire ressortir des institutions d'Ignace Loyola et de Laynez une conjuration contre l'ordre civil et le pouvoir politique des sociétés.

L'abbé de Chauvelin, conseiller au parlement de Paris, Montclar, procureur général du parlement d'Aix, et la Chalotais, procureur général au parlement de Rennes, se distinguèrent surtout dans cette polémique, où ils montrèrent plus d'esprit que de bonne foi; tandis que l'ordre, qui passait pour pouvoir donner des leçons de la politique la plus astucieuse, ne montra, pour sa défense, que faiblesse, que trouble et qu'incapacité. Il est vrai que bien peu d'hommes ont assez de force dans le caractère pour rester dignes d'eux-mêmes quand le torrent de l'opinion publique se déchaîne contre eux. Le concert d'accusations, et le plus souvent de calomnies, que nous trouvons contre les jésuites dans tous les écrits du temps, a quelque chose d'effrayant. Tout l'ordre judiciaire, tous ces vieux jansénistes si récemment persécutés à l'occasion des billets de confession, et si respectés pour leur piété; une grande partie du clergé séculier et des autres ordres monastiques,

[1] Mercure historique et politique de La Haye, 1761, Extrait du jugement de la grand'chambre du 8 mai, p. 317 et 382.

jaloux de celui qui les avait si longtemps primés, tous les philosophes et ceux qui se prétendaient esprits forts, tous les libertins qui ne voulaient plus de frein pour les mœurs, s'étaient réunis pour dénoncer les jésuites, et pour proclamer leur abaissement, comme un triomphe de la raison humaine [1]. En même temps, tous les souverains semblaient se déclarer contre eux. Les républiques de Venise et de Gênes venaient de limiter leurs priviléges ; à Vienne, une commission impériale les avait privés des chaires de théologie et de philosophie ; à Turin, le roi venait de sévir contre l'un d'eux ; tous les princes de la maison de Bourbon, à Madrid, à Naples, à Parme, se rangeaient parmi leurs ennemis : et cependant on voyait arriver les uns après les autres à Civita-Vecchia des vaisseaux chargés de ces pères. En 1759 c'étaient ceux du Portugal; en 1760, ceux de l'Amérique portugaise; en 1761, ceux de Goa et des Indes orientales. Ces derniers, au nombre de cinquante-neuf, à leur entrée dans la Méditerranée, eurent le malheur de tomber aux mains des Algériens, qui cependant se laissèrent toucher de compassion et les relâchèrent [2]. Lorsque l'univers entier semble ainsi conjuré contre quelques hommes, ils peuvent encore trouver le courage de la résignation ; mais où chercheraient-ils l'espérance sans laquelle on n'a plus ni prudence ni adresse ?

Mme de Pompadour aspirait surtout à se donner une réputation d'énergie dans le caractère, et elle croyait en avoir trouvé l'occasion en montrant qu'elle savait frapper un coup d'État. La même petitesse d'esprit avait aussi de l'influence sur le duc de Choiseul ; de plus, tous deux étaient bien aises de détourner l'attention publique des funestes événements de la guerre. Ils espéraient acquérir de la popularité en flattant à la fois les philosophes et les jansénistes, et couvrir les dépenses de la guerre par la confiscation des biens d'un ordre fort riche, au lieu d'être réduits à des réformes qui attristeraient le roi et aliéneraient la cour. Il fallait, il est vrai, triompher de l'opposition du monarque, qui, au milieu de ses débauches, conservait les scrupules et les terreurs de la dévotion, et qui laissait percer tour à tour son aversion contre les jansénistes et contre les philosophes ; mais sa maîtresse était accoutumée à le faire céder. Le parlement de Paris, par un arrêt du 6 août 1761,

[1] Lacretelle, t. IV, p. 28. — Siècle de Louis XV, t. II, p. 40. — Hist. des parlements de Paris, ch. 58, p. 406. — De la Destruction des jésuites en France, à la suite de Mme du Hausset, p. 247. — Bachaumont, Mém. secrets, passim.

[2] Mercure historique, août et septembre 1761, pages 75 et 148.

avait ajourné les jésuites à comparaître dans l'année, pour ouïr jugement sur leur constitution, et en attendant il avait ordonné la clôture de leurs colléges [1]. Le roi, dans son irrésolution accoutumée, imposa silence au parlement, et consulta une commission de quarante évêques. Ces prélats, après avoir examiné les constitutions des jésuites, se prononcèrent pour la conservation de cette société. Le roi accueillit leur décision avec plaisir, et rendit un édit qui laissait subsister les jésuites, en modifiant leurs constitutions. Le parlement, secrètement encouragé par le duc de Choiseul, refusa d'enregistrer cet édit. Le roi montra d'abord quelque humeur de cette résistance, mais bientôt il oublia son édit. Quelques mois après il le retira, et le parlement ayant attendu le terme fixé par l'ajournement de l'ordre, prononça, le 6 août 1762, un arrêt par lequel il condamnait l'institut des jésuites, les sécularisait, et ordonnait la vente de leurs biens [2]. Ces biens se trouvèrent avoir été en grande partie consumés par des séquestres, ou détournés, en sorte que le ministre des finances n'y trouva point la ressource sur laquelle il avait compté. On croyait le roi fort agité: il montra au contraire l'indifférence la plus apathique; lorsque Choiseul lui demanda son consentement final : *Soit*, répondit-il en riant, *je ne serai pas fâché de voir le père Desmarets* (son confesseur) *en abbé* [3].

Le ministère avait du moins réussi à faire diversion aux plaintes et aux clameurs qu'excitait la guerre. La France était humiliée par tous ses revers, mais elle sentait en même temps qu'elle ne courait pas de dangers : aussi elle détournait ses regards le plus qu'elle pouvait des événements militaires. Il n'y a peut-être aucune période de son histoire, où ceux qui exposaient leur vie dans les armées pour le service du pays aient moins cherché à assurer la mémoire de leurs actions. Le maréchal de Belle-Isle, le partisan le plus opiniâtre de cette guerre, était mort dans les premiers jours de l'année 1751; mais quoique, dès cette époque, quelques négociations pour la paix fussent entamées, le ministère n'avait point abandonné ses projets belliqueux; non seulement le duc de Choiseul était lui-même attaché de cœur à la maison d'Autriche, mais il savait que le moyen le plus sûr de plaire à la favorite, et par conséquent de s'affermir dans sa place, était de l'aider à montrer son dévouement à *son amie* Marie-Thérèse.

[1] L'arrêt est rapporté dans le Mercure historique, août 1761, pages 97 et 101.

[2] Lacretelle, t. IV, p. 32. — Soulavie, t. IX, ch. 18, p. 297. — Mercure historique, août 1762, p. 94.

[3] Besenval, t. I, p. 288.

La mort de quelques-uns des plus puissants souverains de l'Europe, du roi d'Espagne en 1759, du roi d'Angleterre en 1760, de l'impératrice de Russie en 1761, devait amener cependant de nouvelles combinaisons dans la politique, et des révolutions dans cette guerre si désastreuse pour l'Allemagne, si honteuse pour la coalition des plus grandes puissances contre le roi de Prusse. Ferdinand VI, prince indolent, vaporeux, s'était laissé gouverner par sa femme, Barbe de Portugal, qui ne lui était guère supérieure; elle s'était laissé diriger par Farinelli le chanteur, ou par l'ambassadeur d'Angleterre, sir Benjamin Keene, homme de beaucoup de talent, et qui savait tirer parti des faiblesses de la reine, et de son amour pour l'argent. Toutefois l'influence de l'Angleterre sur l'Espagne, se bornant à l'empêcher de prendre part à la guerre, fut plutôt heureuse; et quelques hommes de talent : Carvajal, Ensenada, le général Wall, et le duc d'Huescar, étant successivement entrés dans le ministère, le règne de Ferdinand VI fut, à tout prendre, pour l'Espagne une époque de prospérité. Mais la reine Barbe mourut le 27 août 1758, à la suite d'une longue maladie, et dès lors il ne fut plus possible de dissimuler que la mélancolie du roi était devenue une vraie folie, qui éclatait quelquefois par des accès de fureur. Il mourut enfin le 10 août 1759 à l'âge de quarante-six ans. Par son testament, il appelait à lui succéder son frère Charles IV, roi de Naples, et jusqu'à l'arrivée de ce prince, sa mère, la turbulente Élisabeth Farnèse, fut rappelée de Saint-Ildephonse pour gouverner comme régente [1].

Le nouveau roi, qui fut nommé en Espagne Charles III, s'était fait aimer et estimer à Naples; il ne manquait ni de talents ni de vertus, et d'ailleurs il avait donné sa confiance à un homme habile, Bernardo Tanucci, qui avait rétabli l'ordre dans les finances, dans l'administration, et dans les tribunaux des Deux-Siciles. Seulement Tanucci, qui était plébéien de naissance, et originairement avocat et professeur de droit à Pise, ne sut rien faire de mieux que de substituer le pouvoir des gens de loi à celui des nobles et du clergé, contre lesquels il ressentait beaucoup de jalousie. Il dut l'estime et la réputation dont il jouit alors, non-seulement dans les Deux-Siciles, mais en Europe, au courage avec lequel il mit des bornes à la puissance de la cour de Rome, et aux juridictions féodales qui opprimaient les sujets de Charles IV, tandis qu'on n'observa point assez qu'il élevait seulement le pouvoir absolu à

[1] Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, ch. 58, p. 263.

la place de la féodalité, et que n'avançant dans le tiers état que les gens de loi, il donnait à l'administration du royaume le caractère qui leur était propre, le manque de vérité, de dignité, de fidélité dans les promesses, et l'habitude de déguiser la pensée sous les paroles [1].

Le roi de Naples, appelé à régner en Espagne, avait six fils et deux filles, mais tous en bas âge, et le fils aîné, Philippe, âgé de douze ans, atteint par cette débilité mentale qui s'était déjà manifestée comme héréditaire dans la famille, était affecté de folie ou d'imbécillité, et reconnu par les médecins comme incurable. Charles montra du courage et du patriotisme en reconnaissant et proclamant lui-même, le 6 octobre 1759, cette incapacité de son fils, dans une assemblée des ambassadeurs, des ministres, des membres de la régence et des magistrats de la ville. Il y publia un édit par lequel il excluait son fils aîné de tout droit à ses couronnes; il appelait le second, Charles, à lui succéder comme prince des Asturies, dans la monarchie d'Espagne, et le troisième, Ferdinand, qu'il émancipa quoiqu'il ne fût âgé que de huit ans, à régner sur les Deux-Siciles avec une régence dont le seul membre influent était Bernard Tanucci; ayant réglé pour tous les cas à venir la succession au trône, et ayant poussé jusqu'au scrupule le soin de laisser à Naples tous les joyaux et toutes les appartenances de la couronne, il s'embarqua le même jour sur une flotte espagnole qui, en quatre jours, avec un vent favorable, le porta à Barcelone. Sur sa route, il accorda des grâces à la Catalogne et à l'Aragon; le 9 décembre seulement, il arriva à Madrid, où son premier acte, de concert avec sa mère, fut d'exiler Farinelli [2].

Le nouveau roi, Charles III, arrivait donc précédé d'une réputation favorable, comme ayant montré dans les Deux-Siciles des talents, de l'activité et du zèle pour le bien public. D'autre part, on pouvait croire qu'il écarterait la faction anti-française qui dominait alors dans les conseils de Madrid : il l'accusait de la défaveur et de l'espèce d'exil dans lequel sa mère avait toujours été tenue depuis la mort de Philippe V. Il n'avait point oublié l'insulte que lui avait faite la flotte anglaise en le menaçant de bombarder Naples, s'il ne renonçait pas à l'alliance de son père : il en garda le ressentiment toute sa vie; un autre motif encore devait influer sur ses alliances. Par le traité d'Aix-la-Cha-

[1] Pietro Colletta, Storia del Reame di Napoli, l. I, ch. 57-60, p. 146-155.

[2] Colletta, l. I, ch. 593, p. 15. — Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, t. IV, ch. 59, page 414.

pelle, il avait été réglé que si Charles venait à succéder à Ferdinand VI, don Philippe succéderait à Charles dans les Deux-Siciles; qu'alors les duchés de Parme et de Guastalla reviendraient à l'Autriche, et le duché de Plaisance au Piémont. Charles, qui voulait assurer les Deux-Siciles à son troisième fils, n'avait point donné son consentement à ce traité; mais il aurait eu lieu de craindre l'Autriche et la Sardaigne, si la première ne s'était pas trouvée à cette époque alliée avec la France, et n'avait pas consenti à maintenir don Philippe dans les États de Parme et de Plaisance, et à imposer silence au roi de Sardaigne [1].

Se fondant sur les dispositions et les intérêts du nouveau souverain, Choiseul travailla immédiatement à l'attirer dans l'alliance de la France et de l'Autriche, et à lui faire resserrer les liens qui unissaient les membres divers de la maison de Bourbon. Il aurait voulu que les royaumes de France, d'Espagne, des Deux-Siciles, et le duché de Parme, s'unissent par un nouveau pacte de famille, et s'engageassent à se garantir réciproquement leurs États. Il exposa au souverain espagnol la détresse à laquelle le trésor de France était réduit, la perte des colonies, la prépondérance de l'Angleterre, et il lui demanda avec instance une avance de 20 millions qu'il déclarait lui être nécessaire pour éviter la banqueroute. Charles était ébranlé; toutefois il ne voulut prendre aucun engagement avant de connaître mieux l'état du pays qu'il était appelé à gouverner. Il offrit seulement sa médiation; mais l'arrogance de M. Pitt, qui ne voulait point de paix jusqu'à ce que la France fût plus humiliée et plus affaiblie, indisposa toujours plus le nouveau roi d'Espagne. Pendant ce temps, le commerce espagnol renouvelait ses plaintes contre les Anglais. Ceux-ci continuaient leur commerce de contrebande sur toutes les côtes de l'Amérique espagnole, unissant la violence à la fraude pour écarter les vaisseaux gardes-côtes : ils continuaient aussi, les armes à la main, à venir couper le bois de campêche sur le territoire espagnol, et ils pourchassaient les vaisseaux espagnols qui venaient prendre part à la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve, selon le droit qui leur était réservé par le traité d'Utrecht. Des négociations directes ayant été ouvertes entre la France et l'Angleterre, Choiseul eut l'art de joindre les réclamations de l'Espagne sur ces trois objets aux demandes de la France. M. Pitt montra une grande indignation de ce qu'une puissance en guerre avec l'Angleterre

[1] Coxe, ch. 59, p. 415.

prétendait lui adresser des demandes en faveur d'une puissance en paix avec elle. Ces discussions s'aigrirent de plus en plus, et elles amenèrent enfin Charles III à signer, le 15 août 1761, le traité qui porte le nom de *pacte de famille* [1].

Par le pacte de famille, les rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles et l'infant duc de Parme s'unissaient en alliance perpétuelle, promettant que chacun d'eux aurait pour ennemie toute puissance ennemie de l'un d'eux ; quiconque attaquerait l'une des couronnes était censé attaquer toutes les autres, en sorte que les secours, limités d'abord à vingt-quatre mille hommes de la part de la France et de l'Espagne, devaient s'étendre ensuite à toutes les forces des deux monarchies. Les deux puissances étaient convenues de se confier toutes les alliances qu'elles formeraient dans la suite, ainsi que les négociations dans lesquelles elles s'engageraient, article qui attira plus d'une fois dans la suite les reproches de l'Espagne à la France. Charles III stipulait pour son fils, le nouveau roi des Deux-Siciles, et pour son frère don Philippe. Ces deux souverains ne donnèrent cependant point alors leur accession au traité. Le pacte de famille n'était que provisionnel, et ne s'appliquait pas à la guerre actuelle; mais le même jour une convention particulière et secrète fut signée aussi entre la France et l'Espagne, par laquelle la dernière s'engageait à déclarer la guerre à l'Angleterre le 1er mai 1762, si, avant cette époque, la paix n'était pas conclue entre les deux couronnes ; et, le même jour, la France devait consigner aux Espagnols l'île de Minorque qu'elle avait conquise [2].

Avant la signature de ce traité, George II était mort en Angleterre, le 25 octobre 1760, à l'âge de soixante et dix-sept ans, et son petit-fils George III était monté sur le trône. Le nouveau roi accordait toute sa confiance au comte de Bute, son confident, qui avait été son gouverneur, et la toute-puissance de M. Pitt, qui avait conduit les affaires de la guerre avec tant de talents, mais tant de hauteur, en était ébranlée. Lord Bute était loin d'avoir ou des talents ou un caractère à comparer à ceux de ce grand homme d'État. Il désirait la paix, ne fût-ce que pour se débarrasser d'un collègue dont la réputation éclipsait la sienne, et il soutenait l'opinion, assez générale parmi les Anglais, que c'était pour eux une mauvaise politique de se mêler des affaires du continent, et qu'ils y prodiguaient vainement leur sang et leur trésor. Cette

[1] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 281. — Coxe, ch. 60, p. 450.
[2] *Ibid.*, p. 288-326.

opinion était fondée, sans doute; mais il fallait l'adopter avant de se plonger dans la guerre; car il n'était pas loyal de contracter des alliances, de bouleverser les États, de s'emparer du premier rôle dans toutes les délibérations sur la paix ou la guerre, puis de s'en retirer tout à coup en déclarant que les Anglais avaient reconnu que ce n'étaient pas leurs affaires. Ce fut pourtant ainsi qu'en agit la nouvelle administration. Quoique George III, dans le premier discours qu'il tint à son parlement, eût solennellement promis de tenir tous les engagements pris envers les alliés, Bute ne voulut plus entendre parler de subsides à la Prusse, il commença par user de faux-fuyants et de subterfuges, et enfin il refusa nettement de les payer [1].

Cet abandon de l'Angleterre, dans l'état d'épuisement où était la monarchie prussienne, après dix-neuf batailles rangées, dans onze desquelles Frédéric II ou ses généraux avaient été défaits [2], après la dévastation de sa capitale et de ses provinces, l'incendie de ses magasins, la destruction de ses armées et d'une partie considérable de la population de son pays, cette cessation des subsides sur lesquels il avait dû compter, fut comme un dernier coup porté à sa puissance, et sous lequel il s'attendait lui-même à succomber. Dans l'état de faiblesse auquel il était réduit, n'ayant au commencement de la campagne que cinquante mille hommes à opposer à soixante-dix mille Russes et soixante mille Autrichiens, il prit pour la première fois le parti de se renfermer dans la défensive; il occupa un camp retranché à Buntzelwitz, non loin de Schweidnitz, et il y lassa la patience des Russes, qui, après avoir souffert de grandes privations, se retirèrent enfin le 13 septembre. Le roi se croyait délivré d'un grand danger; mais tout le nerf de son état militaire était dans ses armées : il ne formait ses garnisons que de transfuges et de convalescents, et, pendant qu'il suivait les Russes, Laudon, avec l'armée autrichienne, surprit Schweidnitz, le 1er octobre, et lui enleva dans cette ville ses magasins, ses arsenaux, sa caisse militaire, tous les objets les plus importants pour continuer la guerre. Après cette conquête, pour la première fois, les Autrichiens purent prendre leurs cantonnements dans la Silésie, dont ils occupaient près

[1] Annual Register, février 1760, ch. 10, p. 50. — Archenholtz, p. 272. — Frédéric II, Hist. de la guerre de sept ans, ch. 35, p. 284. — Cormick, Hist. of England, ch. 1. § 4, p. 10; § 16, p. 23.

[2] Le roi avait lui-même gagné sept victoires, ses généraux une seule, il avait été battu trois fois en personne. — Annual Register, 1761, ch. 6, p. 51.

de la moitié. Dans le même temps, une autre armée russe avait assiégé Colberg ; elle contraignit par la famine cette ville à capituler le 16 décembre, après quatre mois de siége, et cette armée victorieuse prit ses quartiers d'hiver dans la Poméranie. Le prince Henri de Prusse, enfin, qui défendait la Saxe contre le maréchal Daun, n'en avait pu préserver qu'une partie, et, soit l'armée autrichienne, soit l'armée des cercles, avaient pris leurs quartiers d'hiver en Saxe. Toutes les parties de la monarchie prussienne étaient dévastées et envahies ; il devenait désormais impossible de tirer d'aucune d'elles des recrues, des chevaux, des vivres, de l'argent. Frédéric II n'avait pas désormais plus de quarante mille hommes sous les armes, et il se croyait lui-même bien près du terme de son existence [1].

La condition du prince Ferdinand de Brunswick, qui, avec les Anglais et les Hanovriens, tenait tête aux Français, n'était pas tout à fait aussi déplorable, quoiqu'il eût à peine cinquante mille hommes à opposer sur le bas Rhin au prince de Soubise qui en commandait cent mille, tandis que le prince héréditaire, avec moins de monde encore, devait arrêter le maréchal de Broglie, qui en avait cinquante mille sur le Mein ; ils réussirent à les empêcher de faire aucun progrès important, par une suite de petits combats où les succès furent assez balancés. Le maréchal de Broglie, où plutôt le comte son frère, plus intrigant et plus ambitieux que lui, engagea le ministère à ordonner la réunion des deux armées françaises : Broglie avait pour lui l'opinion des militaires et du public, Soubise celle de la favorite ; aussi l'arrivée du maréchal fut-elle saluée par les acclamations et les applaudissements des soldats de Soubise. Cependant il justifia mal leur enthousiasme ; le 15 juillet, il attaqua le prince Ferdinand à Fillingshausen, quoiqu'il fût convenu avec le prince de Soubise que ce serait le lendemain seulement que l'action aurait lieu. On crut qu'il avait voulu le devancer pour avoir seul l'honneur de la victoire. De son côté, il prétendit que, forcé par l'ennemi à engager le combat plus tôt qu'il n'aurait voulu, il devait s'attendre à ce que Soubise, averti par une effroyable canonnade, marcherait à son secours sans attendre de nouveaux avis. Soubise n'arriva que le lendemain, entre neuf et dix heures du matin ; mais comme ses colonnes commençaient à s'engager, Broglie lui fit dire qu'il était battu et qu'il faisait sa retraite. Soubise fit aussi la sienne.

[1] Archenholtz, p. 273-298. — Frédéric II, ch. 14, p. 201. — Annual Register, 1761, ch. 8, p. 51.

La campagne continua avec des succès balancés, et les armées françaises furent, comme l'année précédente, mises en quartiers dans la Hesse. Mais Broglie, dans l'hiver, à la suggestion de son frère, publia un Mémoire très-offensant pour Soubise qu'il accusait de lui avoir fait perdre la bataille ; celui-ci répondit en rétorquant les accusations ; ces Mémoires furent jugés en plein conseil : la favorite se déclara pour Soubise ; Broglie fut privé du commandement des armées, du gouvernement de l'Alsace, et exilé à Broglie ; le comte son frère fut puni avec plus de rigueur encore ; mais le public s'était déjà accoutumé à renverser les jugements de la cour. On jouait *Tancrède* au Théâtre-Français, le jour où l'on apprit l'exil de Broglie, et les applaudissements fanatiques donnés à ces vers :

On dépouille Tancrède, on l'exile, on l'outrage ;
C'est le sort d'un héros d'être persécuté,

montrèrent assez que tout le public lui en faisait l'application [1].

Le manque de vigueur ou de concert des généraux français, en permettant aux deux princes de Brunswick de leur tenir tête avec des forces très-inférieures, ne servait qu'à prolonger l'agonie de l'Allemagne ; de même que le roi de Prusse ne recevait plus de subsides de l'Angleterre, on s'attendait d'un moment à l'autre à ce que le Hanovre et la Hesse fussent également abandonnés. On ne pouvait dire que la nation anglaise désirât la paix, mais elle paraissait décidée à ne plus s'occuper que de ses propres affaires, à pousser ses succès maritimes et ses conquêtes de colonies, et à laisser ses alliés d'Allemagne s'arranger comme ils pourraient. Le roi de Prusse montrait toujours au dehors le même courage, mais il se croyait désormais perdu sans espoir. Tout à coup il fut retiré de l'abîme par la mort de l'impératrice de Russie, Élisabeth Pétrowna, survenue à la fin de décembre 1761 [2]. Cette princesse voluptueuse, qui chaque jour s'abandonnait à de nouveaux amants, était parvenue à l'âge de cinquante et un ans ; depuis longtemps sa santé était chancelante, un crachement de sang l'emporta. Les Russes lui conservent un sentiment d'affection à cause de sa clémence ; elle ne voulut, pendant son règne, permettre aucun supplice capital ; mais

[1] Mém. de Rochambeau, t. I, p. 176-192. — Besenval, t. I, p. 54. — Lacretelle, t. III, p. 384. — Bachaumont, Mém. secrets, t. I, p. 34, 20 février 1762.

[2] Archenholtz dit le 25 décembre, Frédéric II, le 8 janvier, d'autres le 29, d'autres le 5.

elle se montra bien plus sanguinaire par sa haine contre le roi de Prusse qu'elle n'aurait fait par les supplices les plus nombreux et les plus sévères infligés à des criminels. Ses armées faisaient la guerre sans pitié; le meurtre, l'incendie, le pillage marquaient partout leur passage, et à cent mille soldats qui périrent pour obéir à ses ordres dans les combats, il faut ajouter au moins cent mille paysans qui périrent par tous les genres de souffrances qu'infligeaient ses armées. Son successeur, Pierre III, fils de sa sœur et d'un duc de Holstein-Gottorp, magnanime jusqu'au délire, rendait un culte à Frédéric II, en qui il voyait le premier général et le plus grand héros des temps modernes. A peine monté sur le trône, il lui témoigna combien il désirait son amitié. Frédéric ne montra pas moins d'empressement pour la paix : il n'y avait, disait-il, aucun motif de querelle entre les deux monarchies ; il n'était pas cependant sans inquiétude : les Russes étaient en possession de tout le royaume de Prusse, et les cours de Versailles et de Vienne leur en avaient garanti la souveraineté ; lord Bute, de son côté, avait annoncé au prince Galitzin, ministre russe à Londres, qu'il se faisait fort d'en obtenir la cession par Frédéric, tout comme celle de diverses provinces de la monarchie prussienne à la cour d'Autriche, pourvu que Pierre III ne se pressât point de faire une paix séparée [1]. L'empereur russe, indigné, envoya la dépêche de Galitzin à Frédéric, lui demanda son amitié, et ayant évacué tout ce qu'il possédait dans les États prussiens, signa son traité de paix le 5 mai, et bientôt après ordonna au général Czernicheff de joindre l'armée prussienne avec vingt mille Russes, et d'obéir sans restriction aux ordres de Frédéric.

Cette surprenante révolution rétablit les affaires du roi de Prusse, lorsqu'elles paraissaient le plus désespérées. Tous les États de Frédéric, depuis Breslaw jusqu'aux frontières de Russie, étaient délivrés d'ennemis; les Suédois, redoutant les suites du changement survenu à Pétersbourg, avaient, de leur côté, demandé et obtenu la paix (22 mai) en rétablissant toutes choses entre les deux monarchies sur le pied où elles étaient avant la guerre. Il ne restait plus à Frédéric d'ennemis que l'électeur de Saxe, roi de Pologne, qui, dépouillé de ses États d'Allemagne et ruiné, désirait ardemment la paix, et Marie-Thérèse qui

[1] Frédéric II, Hist. de la guerre de sept ans, ch. 15, p. 290. — Raumer, d'après les lettres du baron de Breteuil, ambassadeur français à Pétersbourg, fait ressortir les vices et l'incapacité de Pierre III, qui n'avait de recommandable que son admiration pour Frédéric II. 3e partie, t. I, ch. 6, p. 299.

commençait enfin à sentir le fardeau accablant de cette guerre atroce[1]. La France était bien aussi, nominalement, au nombre de ses ennemis, mais, depuis qu'elle avait entamé des négociations avec l'Angleterre, elle était convenue avec cette puissance de séparer la guerre maritime de la guerre continentale. Lord Bute y mettait de l'importance, pour que l'Angleterre, qui avait tant gagné dans la guerre pendant que son allié avait tant perdu, ne fût pas appelée à admettre des compensations entre eux; et Choiseul, tout occupé de son alliance d'Espagne, croyait de son côté trouver son intérêt à isoler la France de l'Allemagne.

(1762.) Dès le 26 mars 1761, la cour de France avait publié une déclaration, tant en son nom qu'en celui des cours de Vienne, de Pétersbourg, de Stockholm et de Varsovie, par laquelle ces puissances invitaient les cours de Londres et de Berlin à renouer les négociations, et proposaient la ville d'Augsbourg pour siége d'un congrès; mais, en même temps, Choiseul, pour gagner du temps, avait ouvert une négociation directe avec la cour de Londres dans laquelle il proposait, comme point convenu, la séparation de la guerre maritime d'avec la guerre d'Allemagne, et il offrait d'entrer en négociation sur la première, tout en témoignant le désir que la paix particulière de la France fût unie à la paix générale. D'après ce Mémoire, les deux couronnes devaient rester en possession de ce qu'elles avaient conquis l'une sur l'autre, et la situation où elles se trouveraient au 1er septembre 1761 aux Indes orientales, au 1er juillet en Afrique et en Amérique, au 1er mai en Europe, devrait servir de base au traité à négocier entre les deux puissances[2]. Cette proposition était très-défavorable à la France, car elle avait perdu presque toutes ses colonies, et, pour les recouvrer, elle n'avait à offrir en échange qu'une seule conquête, celle de l'île de Minorque, et l'évacuation du Hanovre; cependant, M. Pitt voulut rendre cette condition plus défavorable encore, en retardant l'époque fixée pour justifier de la possession, parce qu'il espérait dans l'intervalle accomplir quelques autres conquêtes. Sur ces entrefaites arrivèrent les demandes que la France faisait en faveur de l'Espagne; Pitt en prit occasion de faire rompre la négociation le 21 septembre 1761, après qu'elle eut traîné quelques mois. Il annonça à ses collègues qu'il ne doutait point

[1] Archenholtz, p. 309. — Frédéric II, Guerre de sept ans, ch. 15, p. 273-300. — Annual Register, 1762, ch. 3, p. 11. — Mercure historique et politique, février 1762, p. 127.

[2] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 383.

que l'Espagne ne fût secrètement déterminée à s'unir à la France, et il leur proposa de la prévenir, en s'emparant de ses flottes et de ses colonies, par une attaque subite, avant qu'elle fût sur ses gardes. Lord Bute s'opposa à cette agression violente qui lui paraissait une perfidie. Pitt alors donna sa démission le 6 octobre, et lord Bute fut son successeur à la tête du ministère.

La conquête sur laquelle Pitt avait compté pour compenser celle de Minorque, était déjà accomplie avant sa retraite. C'était celle de Belle-Isle, que le commodore Keppel attaqua le 7 avril 1761. Cette île, sur la côte de Bretagne, qui n'a que douze lieues de tour, qui ne compte que cinq mille habitants, pour la plupart misérables pêcheurs, et qui n'a que trois mauvais ports, sans profondeur, exposés aux tempêtes, avait peu de valeur et d'importance et pour la France et pour l'Angleterre; mais à cause de son voisinage des côtes, Pitt estimait que sa perte humilierait les Français, qu'ils seraient contraints de l'accepter ensuite en échange de Minorque, et que n'ayant rien autre à offrir en retour de toutes les colonies perdues, ils seraient réduits à les abandonner à l'Angleterre. Toutefois, la descente tentée au sud-est de l'île, près de la pointe de Locmaria ne réussit point; les Anglais furent repoussés avec perte de cinq cents hommes. Une autre tentative, le 25 avril, au pied de la côte la plus escarpée de l'île, et par conséquent la moins gardée, fut couronnée de plus de succès. Les Anglais, l'ayant escaladée, contraignirent le chevalier de Sainte-Croix, qui commandait dans l'île, à se retirer dans la petite ville, puis dans la citadelle de Palais. Il y fit une honorable défense; mais comme, malgré la proximité du continent, les Français, dépourvus de marine, ne purent lui faire passer aucun secours, il fut, le 7 juin, réduit à capituler [1]. Dans l'année, les Anglais se rendirent maîtres aussi de la Dominique, dans le golfe du Mexique; et aux Grandes-Indes, où M. de Lally avait eu d'abord des succès, les revers avaient commencé pour lui. Il avait été défait à Wandewach; la ville d'Arcot, les forteresses de Chitteput et Carrical lui avaient été enlevées; il avait été bloqué à Pondichéry, et il avait enfin été contraint de livrer cette ville aux Anglais le 15 janvier 1761 [2].

Le ministère de M. de Choiseul, qui sentait de plus en plus la nécessité de la paix, et qui reconnaissait d'autre part que sa condition était

[1] Annual Register, t. IV, ch. 3, p. 15.

[2] *Ibid.*, ch. 10, p. 54.

toujours plus défavorable pour la faire, se détermina à profiter de l'influence qu'il avait acquise sur le roi d'Espagne, afin de lui faire tenter une conquête qu'il supposait devoir alarmer l'Angleterre et la déterminer à des concessions : c'était celle du Portugal. Le 2 janvier 1762, Charles III déclara la guerre aux Anglais, et, conjointement avec la cour de France, il somma la cour de Portugal de renoncer à une neutralité qui, disait-il, était trop favorable au commerce anglais, et qui donnait à cette nation les moyens d'étendre sa tyrannie sur toutes les mers. Il n'y avait pas d'exemple d'une attaque plus injuste et moins provoquée, mais aux yeux de Choiseul ce n'était qu'un moyen de contraindre le ministère anglais à la paix, et il ne doutait pas qu'il ne fût efficace. L'incapacité et les vices du roi Joseph, la tyrannie effroyable du marquis de Pombal, qu'on disait être en horreur à toute la nation, et les conséquences du tremblement de terre qui, en renversant Lisbonne, avait ruiné les finances portugaises et entr'ouvert les fortifications des villes frontières, faisaient croire que le Portugal tout entier serait une conquête facile pour l'armée espagnole, que le prince de Beauvau vint joindre devant Almeida, avec douze bataillons français. En effet, ils prirent d'abord Miranda, Bragance et Chaves; mais la haine des paysans portugais contre les Espagnols leur fit trouver des moyens de résistance inattendus; la fierté du marquis de Pombal s'était révoltée de l'injustice qu'il éprouvait, et lui avait fait déployer une nouvelle énergie; les Anglais lui avaient accordé un subside de deux cent mille livres sterling, et l'on pouvait déjà reconnaître que l'attaque du Portugal serait aussi peu profitable qu'elle était peu honorable [1].

Mais Choiseul n'avait point assez calculé qu'en entraînant l'Espagne dans la guerre, c'était ce royaume qu'il exposait à de grandes calamités, et qu'il livrerait aux Anglais de nouvelles conquêtes qui rendraient la paix plus désavantageuse encore. En effet, la marine anglaise avait accueilli avec des transports de joie la déclaration de guerre de l'Espagne, qui livrait à ses déprédations les galions toujours si mal défendus et si chargés d'or et de marchandises précieuses. Les Espagnols étaient depuis longtemps le peuple de prédilection des corsaires. Bientôt le grand vaisseau d'Acapulco, qui tomba entre les mains des Anglais, rapporta seul trois millions de piastres. Mais les expéditions contre les colonies, pour lesquelles la cupidité privée s'unissait de

[1] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 466-467. — Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, c. 81, p. 493. — Annual Register, t. V, c. 1762, c. 2, p. 6.

même au patriotisme, eurent des résultats plus effrayants encore pour la monarchie espagnole. Depuis le ministère de Pitt, toutes les parties de l'administration étaient dans un si bel ordre, les flottes, les soldats, les arsenaux, tout était si prêt pour l'action, que la volonté du gouvernement était exécutée presque aussitôt qu'énoncée. Six semaines après que la nouvelle de la déclaration de guerre fut parvenue aux Indes orientales, l'amiral Pococke, avec vingt-neuf bâtiments et quatorze mille hommes, attaqua la Havane le 2 juin. C'était le grand dépôt du commerce, du trésor et des forces des Espagnols en Amérique. Ils comptaient sur la bonté des fortifications, sur la force de la garnison, sur la valeur et le patriotisme des deux chefs qui la commandaient, et qui tous deux se firent tuer ; enfin, sur le climat, qui devait exercer sur les Anglais son influence pernicieuse. Cependant, après un siége meurtrier de deux mois et dix jours, la Havane fut prise : elle fut traitée avec l'âpre cupidité qui caractérise les expéditions maritimes ; les vainqueurs y gagnèrent quinze millions de piastres, sans compter une quantité immense de munitions militaires et navales, neuf vaisseaux de ligne et trois frégates. Un second coup non moins funeste vint bientôt après frapper les Espagnols aux antipodes. Le général Draper, parti de Madras avec deux mille trois cents hommes, vint tenter la conquête des Philippines, il débarqua devant Manille, dans l'île de Luçon, le 24 septembre, avant qu'on y eût reçu la nouvelle de la déclaration de guerre ; l'archevêque et le commandant s'enfermèrent dans la citadelle : la ville, abandonnée aux Anglais, éprouva plusieurs jours de pillage et de violences, et quand la citadelle fut contrainte de se rendre à son tour, elle dut se racheter par une rançon de quatre millions de piastres [1].

La France, qui avait attiré de si promptes et de si cruelles calamités sur son alliée, n'y échappait point elle-même. Elle venait de perdre la Martinique. L'expédition contre cette île, qui, aux yeux des Français, était la forteresse des Antilles, avait été résolue dans la prévision d'une guerre avec l'Espagne, et pour qu'une flotte anglaise fût toute portée dans le golfe du Mexique lorsqu'elle commencerait. L'amiral Rodney, secondé par le général Monkton, parut devant la Martinique le 7 janvier 1762. Malgré la vaillante résistance des Français, il réussit à effectuer son débarquement ; par une attaque vigoureuse, il s'empara

[1] Coxe, Bourbons d'Espagne, c. 61, p. 482-493. — Annual Register, 1762, c. 8, p. 36.

des deux mornes qui commandent la ville de Fort-Royal ; cette ville fut alors contrainte à capituler le 4 février, et la ville de Saint-Pierre le 12. La Grenade, Saint-Louis et Saint-Vincent se rendirent ensuite, et de toutes leurs colonies du golfe du Mexique, il ne restait plus aux Français que Saint-Domingue [1].

Les armées de terre ne remportaient aucun succès qui pût compenser tant de désastres maritimes, et cependant les Anglais abandonnaient toujours plus leurs alliés du continent. Leur armée de vingt-cinq mille hommes se trouvait réduite à dix-sept mille ; et à la réserve d'un régiment écossais, elle n'avait reçu d'autre renfort pour cette campagne que des recrues inexpérimentées [2]. Les Français avaient toujours la même supériorité de forces, mais leur grande armée avait été mise sous les ordres des maréchaux d'Estrées et de Soubise, dont le premier était vieux et malade, et le second très-incapable ; le prince de Condé devait commander sous leurs ordres une réserve sur le bas Rhin. Tous trois avaient reçu du ministère l'ordre de se tenir sur la défensive. Le prince Ferdinand et le prince héréditaire de Brunswick s'en aperçurent bientôt, aussi ne cessèrent-ils d'attaquer les Français qui ne ripostaient point, et dans ces actions les alliés avaient presque toujours l'avantage. Le prince Ferdinand ayant passé la Dimel, dans la nuit du 23 au 24 juin, surprit les Français à Wilhelmsthal, les repoussa jusque sous les murs de Cassel, et leur tua ou leur prit quatre mille hommes. Peu de jours après, le général Rochambeau fut contraint d'abandonner, après une défense opiniâtre, des hauteurs qu'on lui avait fait occuper avec trop peu de monde, et les magasins français de Rothembourg tombèrent au pouvoir de l'ennemi. De nouveau, Ferdinand remporta, le 23 juillet, à Luttemberg, une victoire sur le prince Xavier de Saxe qui servait dans l'armée française. Puis, le 1er septembre, le prince héréditaire attaqua le prince de Condé près de Johannisberg ; la fortune parut d'abord se déclarer pour lui, mais la supériorité de nombre des Français, la force de leur position, et surtout une blessure dangereuse que reçut le prince de Brunswick, changèrent le sort du combat. De toute cette campagne Condé fut le seul général français qui remporta la victoire. Les alliés perdirent au Johannisberg deux mille quatre cents hommes. Cela n'empêcha pas le prince Ferdinand d'assiéger Cassel, place à la défense de laquelle était attachée la possession de tout le

[1] Annual Register, 1762, c. 7, p. 33.
[2] Archenholtz. p. 330.

landgraviat : elle se rendit le 1er novembre après douze jours de tranchée ouverte [1].

Quoique la révolution de Russie, qui avait sauvé le roi de Prusse, eût été bientôt suivie d'une contre-révolution, avant que les troupes russes qu'il avait unies à son armée eussent brûlé une seule amorce en sa faveur, que l'impératrice Catherine II eût détrôné son mari Pierre III, le 9 juillet, et l'eût privé de la vie six jours après, qu'elle eût rappelé Czernicheff, et qu'elle eût paru un moment sur le point de recommencer la guerre contre Frédéric II, celui-ci ne redoutait déjà plus ses ennemis : l'armée autrichienne avait été ruinée par les maladies; toutes les ressources de Marie-Thérèse étaient épuisées, et, malgré sa haine, elle commençait à désirer sincèrement la paix. Le 20 juillet, Frédéric II avait forcé les positions du maréchal Daun, sur les hauteurs retranchées de Burkersdorff, et lui avait tué ou fait prisonniers deux mille hommes. Il avait ensuite assiégé Schweidnitz qui s'était rendue à lui le 9 octobre, après soixante et trois jours de tranchée ouverte. Le 29 octobre le prince Henri remporta une victoire à Freiberg, en Saxe, sur les Autrichiens réunis à l'armée des cercles ; et tandis qu'une trêve fut conclue peu après pour la Saxe et la Silésie seulement, le général Kleist entra dans la Franconie pour lever des contributions sur les États de l'Empire qui avaient fait la guerre aux Prussiens, et les contraindre à renoncer à des hostilités si désastreuses pour l'Allemagne [2].

Le moment était arrivé où le désir ardent, le besoin de la paix dans toute l'Europe, l'emportait sur les passions aveugles qui pendant sept ans avaient fait répandre tant de sang. Choiseul avait vu tromper l'espérance que lui avait inspirée le pacte de famille. Lord Bute avait eu des succès; mais il savait qu'on les attribuait dans le public aux mesures prises avant lui par M. Pitt, tandis que c'était lui qu'on rendrait responsable des nouvelles charges que l'embarras des finances le forcerait à mettre sur le peuple : tous deux résolurent d'entrer sérieusement dans la négociation qui traînait depuis quelque temps, et de conclure. Le duc de Nivernais arriva, au nom de la France, à Londres, le 17 septembre, accompagné par le chevalier d'Eon qui lui servait de secrétaire d'ambassade. En même temps le duc de Bedford arriva à Paris pour traiter directement avec le duc de Choiseul. Tous deux apportèrent à leur négociation de la franchise et une ferme résolution de mettre fin

[1] Mém. de Rochambeau, t. I, p. 193-211.— Archenholtz, p. 330.

[2] Archenholtz, p. 314-344. — Frédéric II, Guerre de sept ans, c. 16, p. 304.

aux calamités de la guerre. Ils furent bientôt d'accord sur les conditions principales. La France s'était résolue à renoncer à ses possessions continentales en Amérique, et elle insistait seulement pour conserver les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, près du banc de Terre-Neuve, afin de protéger ses pêcheries de morue. Le chevalier Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, retarda la signature des préliminaires. On ne connaissait point encore l'issue de l'attaque des Anglais contre la Havane; et il était persuadé qu'elle amènerait quelque grand désastre sur les armes britanniques. Lorsqu'il apprit au contraire que la Havane avait capitulé le 12 août 1762, il dut se soumettre à des conditions plus dures que celles qu'il aurait pu obtenir auparavant. Les préliminaires furent enfin signés à Fontainebleau le 3 novembre 1762 : ils furent ensuite convertis en un traité définitif signé à Paris le 10 février 1763. Par ce traité, la France abandonnait à l'Angleterre toutes ses prétentions sur l'Acadie, le Canada et l'île du cap Breton. Elle recouvrait la Martinique, la Guadeloupe et les petites îles du golfe du Mexique qu'elle avait perdues, aussi bien que ses comptoirs en Afrique et dans les Indes orientales. Elle échangeait Minorque contre Belle-Isle, et elle évacuait tout ce qu'elle occupait dans le Hanovre ou la Westphalie des États du roi d'Angleterre et de ses alliés. L'Espagne reconnaissait aux Anglais le droit de couper du bois de campêche dans la baie de Honduras; elle leur cédait la Floride et la baie de Pensacola, et elle recouvrait la Havane et les Philippines. Mais en compensation des pertes auxquelles la France l'avait entraînée, cette puissance, par une convention secrète, signée en même temps que les préliminaires, cédait à l'Espagne la vaste et riche colonie de la Louisiane, qui était, il est vrai, presque déserte à cette époque [1].

(1763.) Les intérêts de l'Allemagne n'étaient entrés qu'accessoirement dans ces négociations; les puissances contractantes s'étaient obligées seulement à retirer leurs armées respectives du territoire de l'Empire, et à ne donner plus aucun secours à leurs alliés d'Allemagne; mais les puissances allemandes semblaient reconnaître qu'il leur était impossible de combattre quand la France et l'Angleterre ne les soudoyaient plus. Le 15 février 1763, un traité de paix fut signé à Hubertsbourg en Saxe, entre le roi de Prusse, l'impératrice et le roi de Pologne.

[1] Flassan, t. VI, p. 472. — Mercure historique et politique, novembre 1762, p. 314. — Texte des articles préliminaires, décembre, p. 588. — Texte du traité de paix, avril 1763, p. 224.

Toutes les conquêtes qui avaient été faites de part ou d'autre furent restituées. Marie-Thérèse, qui disputa quelque temps pour conserver la forteresse de Glatz, qu'elle déclarait nécessaire à couvrir la Bohême, finit par la rendre, et la Prusse, qui avait soutenu la guerre à la fois contre l'Autriche et l'Empire germanique, la Russie, la Suède, le roi de Pologne et la France, en sortit sans avoir perdu la moindre parcelle de son territoire. Mais cette guerre, entreprise avec tant de démence et soutenue avec tant de fureur, avait, selon le calcul de Frédéric II, coûté à la Prusse la vie de cent quatre-vingt mille soldats, à la Russie cent vingt mille, à l'Autriche cent quarante mille, à la France deux cent mille, à l'Angleterre, y compris les alliés à sa solde, cent soixante mille, à la Suède vingt-cinq mille, aux troupes des cercles vingt-huit mille. Et de même que cette effroyable boucherie n'avait eu sur le continent de l'Europe pour résultat aucune conquête, elle n'avait non plus établi aucun principe ou politique ou religieux, d'autant qu'il n'y en avait aucun qui fût en jeu : la vengeance et une cupidité insensée l'avaient allumée ; chacun avait voulu gagner, chacun s'aperçut enfin qu'il n'avait pu que perdre [1].

[1] Frédéric II, Guerre de sept ans, c. 17, p. 387-421. — Archenholtz, p. 334. — Annual Register, t. V, 1762, c. 9, p. 45. — Texte du traité d'Hubertsbourg. — Mercure historique et politique, mars 1763, p. 172.

CHAPITRE LV.

Une nouvelle lutte s'engage entre le roi et les parlements. Remontrances hardies. Décrets contre les commandants de province. Férocité des juges. Dernières persécutions. Supplices de Calas, de la Barre, de Lally. Diplomatie secrète. La Corse vendue à la France. Aspect de la cour. Mort de Mme de Pompadour, du Dauphin, de la Dauphine et de la reine.

Depuis le traité de Bretigny, la France n'avait point conclu de paix aussi humiliante que celle qu'elle venait de signer à Paris, pour terminer la guerre de sept ans. Aujourd'hui que nous connaissons mieux les vastes et riches pays qu'elle venait d'abandonner en Amérique, que nous y voyons naître et grandir des nations puissantes, que ses enfants qui se sont maintenus et qui ont prospéré à Québec, à Montréal et à la Nouvelle-Orléans, attestent l'importance des colonies auxquelles elle renonçait, cet abandon d'un pays appelé à de si hautes destinées paraît plus désastreux encore. Toutefois ce n'est point une raison pour blâmer les ministres qui négocièrent ou qui signèrent la paix de 1763. Elle était sage, elle était nécessaire, elle était aussi avantageuse que les circonstances pouvaient le permettre. Les Français n'avaient réussi dans rien de ce qu'ils s'étaient proposé par la guerre de sept ans ; ils avaient éprouvé les plus sanglantes défaites, et s'ils s'obstinaient à la guerre, ils avaient tout lieu de s'attendre à des revers plus accablants encore; jamais leurs généraux n'avaient paru plus universellement dépourvus de talents; jamais leurs soldats, toujours également braves, n'avaient été plus pauvres, plus mal tenus, plus souffrants, n'avaient eu moins de confiance en leurs chefs, et, en raison de leur mauvaise discipline, moins de confiance en eux-mêmes; jamais la France n'avait inspiré moins de crainte à ses ennemis. En implorant l'assistance de l'Espagne, elle n'avait fait que l'entraîner dans sa ruine, et une campagne de plus pouvait faire perdre à son alliée ses plus importantes colonies.

Quelque désastreuse que fût la paix, on n'entrevoit point dans les mémoires du temps que la France se sentît humiliée; Bachaumont semble n'y voir autre chose que le sujet qu'elle fournit aux poëtes pour des vers de félicitation et des divertissements pour les théâtres. A chaque page on sent, en lisant ses Mémoires, à quel point la France était devenue indifférente à sa politique, à sa puissance, à sa gloire. Ceux même qui prenaient plus d'intérêt aux affaires publiques, oubliaient les Français du Canada et de la Louisiane qui multipliaient en silence dans les bois, qui s'associaient avec les sauvages, mais qui ne fournissaient ni impôts au fisc, ni soldats aux armées, ni marchandises coloniales au commerce. Les petits établissements pour la pêche de la morue, à Saint-Pierre et à Miquelon, les petites îles de Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, de Tabago, cédées à l'Angleterre, paraissaient, aux yeux des armateurs de Saint-Malo, de Nantes et de Bordeaux, beaucoup plus importantes que tout le Canada et toute l'Acadie [1].

D'ailleurs la nation s'était accoutumée à se séparer toujours de plus en plus de son gouvernement, en raison même de ce que ses écrivains avaient commencé à aborder les études politiques. C'était l'époque où la secte des économistes se donnait le plus de mouvement, depuis que le marquis de Mirabeau avait publié, en 1755, son *Ami des hommes*; la secte des encyclopédistes se montrait plus puissante encore, et la publication de son immense ouvrage était devenue une affaire d'État; enfin J.-J. Rousseau, qui déjà en 1753 avait touché aux bases mêmes de la société humaine dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, publiait alors l'*Émile* et *le Contrat Social*; tous les esprits étaient en mouvement sur les plus hautes questions de l'organisation publique; mais les Français n'avaient pu s'en occuper sans être frappés de la déraison, de l'absurdité de leur propre administration dans toutes ses parties; de l'exclusion donnée au tiers état à tous les grades de l'armée, qui ôtait aux soldats toute émulation; des fardeaux accablants de la taille et de la corvée, qui ruinaient les campagnes et empêchaient tout progrès de l'agriculture; de la tyrannie des intendants et des subdélégués dans les provinces; de la cruauté de la justice criminelle, procédant par le secret et la torture, et se terminant par des supplices atroces, souvent non mérités; du désordre enfin et de la

[1] Bachaumont, Mémoires secrets, t. I, p. 133-143, et passim.

confusion des finances, où personne ne pouvait plus se reconnaître. C'est ainsi que tous les Français capables de réfléchir et de sentir, tous ceux qui formaient l'opinion publique, s'étaient accoutumés à se nourrir de l'espérance d'une réforme fondamentale ; ils prenaient pour la France l'honneur de ses nobles inspirations, et ils laissaient à son gouvernement, ou plutôt au roi, toute la honte de ses revers, conséquence inévitable des fautes dont elle avait à gémir, des vices de l'homme insouciant, sans honneur et sans désir du bien, qui ne régnait que pour satisfaire ses appétits grossiers et ceux de ses maîtresses [1].

C'était une circonstance bizarre, qu'en même temps que les Français se détachaient de leur gouvernement, leur roi s'en détachait, s'en isolait de son côté. Il avait bien nommé ses ministres, mais il ne les aimait pas, il ne leur donnait pas sa confiance. Le duc de Choiseul en particulier était pour lui trop brillant, trop spirituel, trop plein de projets et d'audace, trop novateur, trop imbu de la nouvelle philosophie. Louis XV redoutait une conversation avec des gens éminents par l'esprit, et c'était un rapport qu'il avait avec Louis XIV. Il semble qu'il était doué d'un sens droit, qu'il n'était pas dépourvu d'un certain sel épigrammatique, et l'on rapportait plusieurs mots de lui qui étaient assez piquants ; mais il était timide et paresseux, il parlait très-peu, si ce n'est avec ses familiers les plus intimes qu'il accablait de ses histoires de chasse cent fois répétées. D'ailleurs, habituellement livré à l'intempérance, son esprit s'était affaibli ; il était incapable d'attention et il n'avait mis aucune suite dans ses études. Il sentait donc son infériorité et redoutait de la laisser paraître ; il le craignait d'autant plus que ceux qui auraient pu lui être présentés jouissaient de plus de réputation. Esclave de ses penchants, jamais il n'avait su mettre sa conduite en accord avec ses principes, qui étaient d'autant plus tenaces que, ne réfléchissant point, ne raisonnant point, il les conservait tels qu'il les avait reçus dès sa première jeunesse, et ne les compromettait par aucune discussion. Il était croyant, il était dévot, surtout il avait une très-grande peur du diable et de l'enfer ; aussi était-il gêné par l'incrédulité de Mme de Pompadour et du maréchal de Richelieu qui lui était à charge ; toutefois, par faiblesse, il s'était conduit d'après leur conseil, et il avait laissé proscrire l'ordre des jésuites contre ses propres

[1] On ne peut qu'être frappé ici, écrivait le 21 février 1765 le ministre anglais à Paris, du désordre visible des affaires publiques, et du déclin de l'autorité royale. — Raumer, Bertraye, etc., etc.. IVe partie, IIe vol., p. 7.

affections. Il s'était accoutumé à regarder les jansénistes comme des sectaires et des rebelles, aussi n'entendait-il point leur donner la victoire ; mais la peur était toujours un des principaux mobiles de ses actions, et on avait tant répété que les jésuites excusaient le régicide, qu'il s'était accoutumé à le croire.

Le dogme de la puissance absolue du monarque était pour lui un principe tout aussi fondamental qu'aucun de ceux de sa croyance religieuse, et quoique aucun roi n'eût moins de volonté et ne gouvernât moins par lui-même, toute tentative pour limiter son pouvoir l'offensait cruellement. Aussi aucun événement public n'avait-il paru l'affecter autant que les remontrances du parlement, il y voyait un affront et un danger, et M. de Choiseul lui déplaisait doublement, en cherchant à capter l'opinion publique, et en affectant une considération distinguée pour ces grands corps judiciaires, que lui-même il méprisait comme des robins. Il laissait quelquefois percer sa désapprobation par un mot qui exprimait sa mauvaise humeur; il donnait même à entendre que la monarchie courait à sa ruine, mais qu'après tout peu lui importait, puisqu'elle durerait bien autant que lui; et il se gardait de contrarier les projets de son ministre, pour ne pas assumer sur lui-même la responsabilité des événements.

Bien peu après avoir réjoui ses sujets par la publication de la paix, et avoir fait naître en eux l'espérance que les impôts dont ils étaient accablés allaient être allégés, Louis XV fut au contraire obligé d'en demander de nouveaux, et il entra ainsi dans une de ces luttes avec les parlements qui lui étaient si odieuses. En effet, la guerre de sept ans avait ajouté plus de trente-quatre millions de rentes annuelles à la dette publique; elle avait laissé l'État sans vaisseaux, et Choiseul faisait des efforts gigantesques pour en faire construire de toutes parts. L'opulence du clergé, celle de la noblesse qui s'enrichissait par des mariages avec la haute finance, la richesse du commerce qui s'était réveillé avec énergie, et qui donnait aux ports de mer un mouvement inaccoutumé, semblaient offrir des ressources à l'État; mais tous les préjugés s'armaient contre toutes les réformes possibles. Le clergé, la noblesse et les parlements défendaient à l'envi l'immunité d'impôt des privilégiés; les économistes, avec leur grand axiome, *laissez faire et laissez passer*, repoussaient toute idée d'un impôt sur le commerce ou sur l'industrie, et quoique leur système fût essentiellement fondé sur la protection de l'agriculture, c'était sur elle cependant que retombait tout nouveau

fardeau, parce que l'on ignorait l'art d'atteindre les autres sources des richesses. Au moment de la paix, il fallait pourtant songer à rétablir quelque équilibre dans les finances, et Bertin, le contrôleur général, qui suivait les directions de Choiseul, prépara deux édits bursaux qu'il jugea bien ne pouvoir être acceptés librement par le parlement, en sorte qu'il les fit connaître seulement le 31 mai 1763, dans un lit de justice que Louis XV vint tenir à Paris, où il ne s'était pas montré depuis plusieurs années, et où il arriva avec le plus formidable appareil militaire. Les gardes française et suisse formaient une double haie sur son passage de l'extrémité du quai des Tuileries par les quais et le Pont-Neuf jusqu'au palais de Justice. Six princes du sang, trois pairs ecclésiastiques, vingt et un pairs laïques et quatre maréchaux de France prirent séance au parlement [1].

Par le premier des édits dont le chancelier donna lecture, le roi déclarait ses regrets de ne pouvoir soulager son peuple ni renoncer aux taxes de guerre dont le terme était expiré. Il prolongeait pour six années la perception du premier et du second vingtième, ainsi que des deux sols pour livre sur le dixième ; il prorogeait aussi les dons gratuits des villes et bourgs du royaume. De plus, pour régulariser la perception de ces impôts sur le revenu, il ordonnait un dénombrement de tous les biens-fonds du royaume, même de ceux de la couronne, des princes du sang, ecclésiastiques, nobles et privilégiés « voulant que » les impositions soient réparties proportionnellement sur tous ces » biens également. » L'autre édit fixait les conditions auxquelles l'État pourrait racheter toutes les rentes constituées sur le trésor royal, à un prix avantageux au débiteur, quelles que fussent les conditions du contrat [2]. Selon les usages du parlement, les magistrats reçurent à genoux ces lois, et les enregistrèrent en silence. Le cérémonial reçu ne permettait point de délibération en présence du roi. Mais le parlement ne comptait point se soumettre. Ainsi, le 18 juin, il arrêta, toutes les chambres assemblées, des remontrances dont le ton digne et ferme atteste en même temps et les progrès qu'avaient faits dans les esprits les doctrines sur les libertés publiques, et la connaissance plus approfondie qu'avaient acquise les magistrats des principes de la finance. Ils commençaient par réclamer, au nom de l'autorité royale elle-même, qui ne pouvait qu'être compromise par les actes violents et arbitraires

[1] Mercure historique, juin 1763, p. 371.
[2] *Ibid.*, p. 373.

de ceux qui substituaient des coups d'État aux formes antiques et légitimes. « Cet auguste dépôt, disaient-ils, plus assuré sous la garde du » respect et de l'amour que sous celle de la force et de la contrainte, » redoute toute commotion violente, souffre de tout usage indiscret » de ses propres forces, s'altère facilement au milieu de son propre » appareil, au milieu des coups d'autorité les plus éclatants, et se » répare très-difficilement... Méconnoître, disaient-ils plus loin, la » force irréfragable de lois immuables par leur nature, constitutives » de l'économie de l'État, ce seroit ébranler la solidité du trône même.» Ils affirmaient que « la vérification des lois au parlement est une de » ces ordonnances du royaume qui sont immuables; une de ces lois qui » ne peuvent être violées sans violer celle par laquelle les rois mêmes sont, » sans révoquer en doute la puissance et la souveraineté dudit seigneur » roi... Le lit de justice même, nonobstant l'étrange interversion de » ses anciens usages, dépose encore, par le langage muet de toutes ses » formes, de la nécessité de la vérification des lois en parlement, avant » qu'elles puissent avoir autorité. Son parlement supplie ledit seigneur » roi de tirer lui-même les conséquences, et de juger de l'autorité que » peut donner à un édit une publication semblable à celle qui s'est » faite le 31 mai dernier. Il répugne à la raison même de supposer » une vérification, sans délibération du tribunal [1].

» Si les instigateurs de cet acte de pouvoir absolu, poursuivaient-» ils, ont compromis l'autorité dudit seigneur roi avec la constitution la » plus essentielle et la plus sacrée de la monarchie, ou plutôt s'ils ont » compromis le nom et la présence dudit seigneur roi, avec son auto-» rité réelle, toujours protectrice des lois; un triomphe de cette nature » étoit le seul qui pût convenir à des projets enfantés pour la conster-» nation publique, contraires aux intérêts dudit seigneur roi, acca-» blants pour l'État, déjà rejetés par le vœu de son parlement. » Après ce langage, qui ne le cède en hardiesse à celui d'aucune assemblée représentative, les remontrances passaient à l'examen détaillé des édits que les ministres avaient voulu imposer au parlement. « Dans l'assemblée » la plus auguste de la nation, disaient-elles, en présence d'étrangers » réunis par l'éclat du spectacle, le chancelier de France annonce avec » justice et dignité l'inébranlable fidélité que ledit seigneur roi veut tou-» jours se prescrire sur tous ses engagements; et dans l'instant, il fait

[1] Mercure historique et politique de La Haye pour juillet 1763, p. 27-38.

» publier, au nom dudit seigneur roi, nombre de dispositions qui sont » des infractions manifestes des engagements les plus authentique- » ment contractés, des paroles les plus solennellement données, sur la » foi desquelles s'est suspendu le progrès de la dépopulation, sur la foi » desquelles son parlement a concouru à l'établissement de contribu- » tions éteintes par avance à l'expiration d'un délai, et déclarées inexi- » gibles au delà de ce terme, sans pouvoir être prorogées sous quelque » prétexte que ce soit; sur la foi desquelles, dans les temps passés, » les créanciers de l'État ont fourni au roi leurs fonds, liquidés aujour- » d'hui à moitié perte, ou soumis à des remboursements contraires à » la foi des traités et ruineux. »

Le parlement passait ensuite en revue tous les points qui, dans les édits nouveaux, violaient les engagements anciens, le danger et la destruction du crédit, la surcharge des peuples qui supporteraient les impositions nouvelles sept mois avant que les anciennes impositions de guerre fussent expirées; les dépenses énormes que nécessiterait la confection d'un cadastre, et l'arbitraire auquel l'évaluation de toutes les propriétés soumettrait les contribuables; le manque de foi avec lequel était détourné le vingtième spécialement affecté à la caisse d'amortissement; le désordre dans toutes les fortunes qu'introduirait la perception du centième denier; la banqueroute cachée sous le nom de liquidation des dettes. Il finissait en renouvelant ses instances auprès du roi, « pour rechercher d'autres moyens que tous ceux contenus dans » les édits publiés le 31 mai, pour rétablir les affaires... Car, aucun » des sujets dudit seigneur roi ne peut se persuader que la réforme des » abus multipliés, qui règnent dans toutes les branches de l'adminis- » tration des finances, ne présente pas à l'État des ressources plus éten- » dues que celles qui résulteroient des édits [1]. »

Ces remontrances furent présentées au roi, le 24 juin; il répondit brièvement et sèchement, qu'il connaissait les besoins et les efforts de ses peuples, qu'il avait pesé les raisons de son parlement, mais qu'il ne pouvait rien changer au plan qu'il s'était proposé. Le parlement ne se soumit point; le 10 juillet, il fit faire au roi d'itératives remontrances, puis, de troisièmes encore; mais Louis XV, qui n'entrait dans aucune discussion, s'en débarrassait en peu de mots. « Je veux bien, » dit-il au premier président, prendre en bonne part les remontrances

[1] Seconde partie des remontrances. — Mercure historique, août, 1768, p. 79-95.

» de mon parlement ; mais je vous charge de lui dire que son zèle doit
» avoir des bornes [1]. »

L'opposition ne se manifestait pas seulement dans le parlement de Paris : la cour des aides, et tous les parlements de province, suivirent son exemple ; toujours plus attachés au système qui les représentait comme formant un seul corps étendu sur tout le royaume, et divisé seulement en classes, ils secondaient avec ardeur le parlement de Paris qui leur donnait l'exemple ; ils ne montraient ni moins de courage, ni moins d'attachement aux principes, ni moins de désir de la liberté, ni moins d'éloquence ; seulement ils étaient disposés à outre-passer ceux qu'ils prenaient pour modèles, et leurs remontrances, plus vigoureuses, étaient quelquefois plus inconsidérées, tandis que Louis XV supportait avec plus d'impatience encore l'intervention des robins provinciaux que de ceux de la capitale, et se montrait plus enclin à les punir par des coups d'État. Les remontrances du parlement de Rouen surtout, du 5 août 1763, étaient des plus hardies [2]. Celles des parlements de Toulouse, de Grenoble, de Besançon, de Bordeaux, ne l'étaient guère moins. Les commandants de province furent envoyés à ces divers parlements, pour faire enregistrer d'autorité les édits du 31 mai ; le duc d'Harcourt se rendit dans ce but à Rouen ; le duc de Fitz-James à Toulouse, le duc de Richelieu à Bordeaux, et le marquis du Mesnil à Grenoble : mais les cours protestèrent contre toute transcription illégale qui serait faite sur leurs registres. Celle de Rouen réitéra, en présence du duc d'Harcourt, cette protestation : « A l'effet, dit-elle, de s'opposer
» de tout son pouvoir aux actes de violence que l'on renouvelle en
» toutes occasions pour priver les magistrats qui la composent de la
» liberté de leurs délibérations, elle déclare qu'elle réclamera sans
» cesse l'autorité des lois fondamentales du royaume, suivant lesquelles
» le parlement, associé au ministère de la législation, n'est point
» appelé à la vérification des actes royaux pour les approuver aveu-
» glément. » Le premier président rappela au duc d'Harcourt « que
» l'obligation étroite du serment qu'il a prêté en qualité de pair de
» France et de membre du parlement auroit dû l'empêcher de se
» charger d'ordres contraires au bien du service dudit seigneur roi et
» à ses vrais intérêts. » Tous les membres quittèrent ensuite l'as-

[1] Mercure historique pour septembre 1763, p. 156.

[2] Voyez leur texte dans le Mercure historique et politique de septembre 1763, p. 157-178.

semblée, à l'exception du premier président et du greffier, qui reçurent ordre exprès de ne point sortir de leurs places. L'enregistrement fut alors effectué d'autorité, mais, dès que les magistrats furent rentrés en séance, ils déclarèrent cet enregistrement nul, et défendirent l'exécution de l'édit. Un arrêt du conseil cassa l'arrêt du parlement de Rouen, et le fit biffer de ses registres, et, en retour, tous les membres du parlement donnèrent leur démission. Les choses se passaient à peu près de même à Bordeaux, à Toulouse, à Grenoble, à Aix en Provence, à Besançon où le duc de Randon avait été envoyé. Les parlements s'enflammaient par l'exemple les uns des autres, et la résistance de la magistrature devenait universelle. Au mois de décembre, le parlement de Toulouse rendit un arrêt ordonnant que le duc de Fitz-James serait appréhendé au corps, et conduit dans les prisons de la cour, pour rendre compte de ce qu'il venait de faire comme gouverneur de la province, et par les ordres immédiats de la couronne. Les parlements de Rouen et de Grenoble imitèrent cet exemple, à l'égard du duc d'Harcourt et de M. Dumesnil [1].

Il est probable que le roi ou Mme de Pompadour, dans leur humeur contre tout l'ordre judiciaire, voulurent rendre le chancelier Lamoignon responsable de l'opposition qu'ils rencontraient dans les parlements. On lui demanda sa démission qu'il refusa ; alors la cour l'exila, et nomma, pour le remplacer, le premier président Maupeou, homme aussi faible de talents que de caractère, mais qui avait fait preuve de servilité, qualité que Louis XV jugeait alors nécessaire. Comme de Brou était alors garde des sceaux et qu'on ne voulait pas le destituer [2], le roi donna à Maupeou le titre inusité de vice-chancelier, que le parlement refusa de reconnaître. On s'aperçut bientôt cependant de sa faiblesse dans les conseils, ou plutôt de sa nullité, et il ne serait pas demeuré longtemps en place, s'il n'eût pas été soutenu par son fils, plus studieux et moins ignorant que lui, qui, plus tard, fut chancelier, et frappa d'un grand coup d'État la magistrature [3].

Cependant le roi avait sacrifié le contrôleur général Bertin à la cla-

[1] Annual Register for 1764, t. VII, c. 2, p. 5. — Mercure historique et politique. 1763, p. 183 ; octobre, 1763, p. 212 et 243, et décembre 1763, p. 272.

[2] Il donna pourtant sa démission le 11 octobre 1763. — Mémoires secrets, t I, p. 228.

[3] Biogr. univ., art. Lamoignon, t. XXIII, p. 304 ; art. Maupeou, t. XXVII, p. 513.

meur publique, et l'avait remplacé par M. de l'Averdy, conseiller au parlement de Paris, qui avait une grande réputation de probité, qui annonça des réformes et des économies, et qui prétendit avoir découvert de grandes concussions de la part des fermiers généraux. Des lettres-patentes du roi, du 21 novembre 1763, explication de celles du 31 mai, indiquèrent de sa part un désir de rapprochement [1]. Puis d'autres lettres du 20 janvier 1764 imposèrent un silence absolu sur ce qui s'était passé jusqu'alors, annoncèrent des réformes et des économies, et surtout une enquête sur les moyens les moins onéreux de remédier au désordre des finances. « Si des voies, disait le roi, qui n'ont » été occasionnées que par des circonstances fâcheuses du besoin le » plus pressant des finances, ont pu donner lieu à des alarmes, nous » n'avions jamais d'autres intentions que de régner par l'observation » des lois et des formes sagement établies dans notre royaume, et de » conserver à ceux qui en sont les dépositaires et les ministres, la » liberté des fonctions qu'elles leur assurent [2]. »

Ainsi le roi cédait, mais comme c'était en imposant silence, il n'est pas facile de se faire une idée claire du compromis entre lui et le parlement, et c'est ainsi que beaucoup de querelles se sont terminées en France : dès que la passion publique ne s'en mêle plus, elles s'évanouissent en quelque sorte dans l'ombre. Ce mouvement si vif de liberté qui agitait la France, qui se manifestait dans les salons de Paris et de la cour, dans les livres qui occupaient le public, dans les remontrances qui émanaient de tous les corps judiciaires, faisait illusion au dehors, et l'on se figurait en Angleterre qu'il était le précurseur d'une révolution immédiate [3]. L'on se trompait, car il n'avait encore aucune profondeur; il n'y avait qu'une classe peu nombreuse qui songeât à une réforme radicale; chez elle tous les abus étaient ébranlés, tous les préjugés tournés en ridicule, et beaucoup de vérités salutaires et fondamentales étaient entraînées dans la ruine commune. Mais dans ce temps-là même, les provinces étaient toujours plongées dans une barbarie réelle, le pouvoir des intendants y était toujours brutalement despotique; le système financier y était au même degré vexatoire, injuste et ruineux; la misère des paysans y était toujours extrême, et l'ignorance y maintenait

[1] Mercure historique, janvier 1764, p. 17.
[2] *Ibid.*, février 1764, p. 100.
[3] Edmond Burke, Annual Register for 1764, c. 2, p. 10.

tous les préjugés les plus absurdes, toutes les haines les plus destructives de toute équité, de tout sentiment national.

« Si l'on persuade au seigneur roi, disait le parlement de Paris dans » ses remontrances, que son parlement exagère la misère des peuples » et le déplorable état des campagnes, on surprend sa religion. Il ne » faut que s'éloigner de la capitale pour ne plus apercevoir que dépé- » rissement, que traces d'émigrations, que misère et impuissance dans » ceux qui restent. On voit journellement des malheureux contraints » au payement d'impôts par la vente de leurs grains, de leurs bestiaux, » même de leurs outils. Si ces malheureux meurent d'indigence, si » leurs enfants, exténués par le défaut de subsistance, périssent de ma- » ladie, si leurs terres restent incultes, ce sont des hommes, ce sont des » productions que l'État perd journellement, et c'est sur le seigneur » roi, c'est sur son cœur paternel, c'est sur son intérêt même pécu- » niaire, que retombe le contre-coup d'aussi funestes exactions [1]. »

Le tableau de la misère du peuple que fait le parlement de Normandie n'est pas moins sombre. « Votre peuple, sire, est malheureux : » tout annonce cette affligeante vérité ; vos cours de parlement, seuls » organes de la nation, ne cessent point de le dire. Seroit-il possible » que le corps entier de la magistrature s'unît sans intérêt, pour pré- » senter à Votre Majesté un fantôme de misère? Non, sire, il n'est que » trop vrai et nous ne saurions assez le répéter, votre peuple est mal- » heureux... Il éprouve depuis longtemps le traitement le plus dur; » un déluge d'impôts et de servitude ravage impitoyablement nos villes » et nos campagnes. Les biens, l'industrie, la personne des citoyens, » tout est en proie à la bursalité; la pauvreté même et la pitié qui » l'assiste sont devenues ses tributaires et ses victimes. La ferme des » aides, dont les règlements attaquent toutes les conditions et le com- » merce en général, pèse sur le pauvre en particulier de la manière la » plus inhumaine. Celui à qui ses facultés ne permettent pas de pourvoir » de loin à sa subsistance est obligé d'y subvenir chaque jour à plus » grand frais, à cause des impôts mis sur le détail. Il est vexé à raison » de son impuissance. Si la charité fait offrir à un malheureux un » secours quelconque dont la nature soit du ressort des aides, l'aumône » est un crime aux yeux du traitant. Sous un roi très-chrétien, c'est » une contravention punissable d'amende. La ferme des gabelles ne

[1] Remontrances du 18 juin. — Mercure historique, août 1763, p. 86.

» présente pas un spectacle moins révoltant. Chaque paroisse est obligée
» de lever une quantité de sel relative au nombre de ses habitants; elle
» y satisfait. Le traitant, qui a lui-même déterminé cette quantité, n'a
» plus d'intérêt légitime à exercer. Cependant si les collecteurs ou
» syndics épargnent dans la répartition un indigent qui peut à peine
» se procurer du pain, cet indigent épargné est exposé aux poursuites
» les plus rigoureuses; il est contraint, avec la dernière dureté, à lever
» un prétendu supplément de sel, qu'il ne peut payer qu'aux dépens
» du premier nécessaire, et dont sa communauté s'est d'avance chargée
» pour lui [1]. »

Dans cette défense du peuple, dans cette résistance aux vexations dont on l'accablait, les parlements se montraient de courageux et loyaux représentants de la nation; mais c'était surtout parce qu'ils n'avaient pas le pouvoir et qu'ils ne jouaient qu'un rôle d'opposition. Au contraire, dans les fonctions qui leur étaient dévolues sans partage, ils se montraient accessibles à tous les préjugés, haineux, désireux d'exercer leur autorité, jaloux de prouver leur impartialité en punissant en même temps les opinions opposées, cherchant à faire excuser leur acharnement contre les jésuites, en ne sévissant pas avec moins de violence contre les incrédules que contre les huguenots. Ce fut probablement en partie par humeur contre Voltaire, qui avait le premier apporté d'Angleterre la pratique de l'inoculation, que le parlement l'interdit provisoirement le 5 juin 1763, tout en requérant les facultés de médecine et de théologie de donner un avis précis sur l'avantage physique qu'on pouvait en attendre tout comme sur le péché qu'elle pourrait faire encourir [2]. Cet arrêt, comme on devait s'y attendre, attira sur le parlement tous les sarcasmes ainsi que toute l'indignation de Voltaire.

Mais c'était surtout comme juges criminels que les parlements aggravaient la dure condition du peuple, et qu'ils lui faisaient éprouver la pire des tyrannies, celle de la férocité des tribunaux. Des procès cri-

[1] Remontrances du parlement de Rouen du 5 août 1763. — Mercure historique, septembre, p. 260. — Voyez encore sur la misère du peuple, les efforts de Turgot dans l'intendance de Limoges (Œuvres de Turgot, t. I, p. 54), et ceux du marquis de Mirabeau dans ses terres du Limousin. Mém. de Mirabeau, t. I, appendice au t. III, p. 387-439.

[2] Extrait des registres du 8 juin 1763, Mercure historique, juillet 1763, p. 12.— Bachaumont, Mém. secrets, t. I, p. 176. — M. de Lauraguais se fit exiler pour avoir tourné cet arrêt en ridicule.

minels, tous empreints de fanatisme et de fureur, se succédèrent avec rapidité et épouvantèrent la France. Le premier fut celui de François Rochette, prédicateur protestant, âgé de vingt-six ans, qui depuis vingt mois seulement avait été agrégé au saint ministère. Il était malade, et il se rendait avec deux guides de Montauban aux eaux de Saint-Antonin, lorsque la garde bourgeoise du bourg de Caussade, qui cherchait des voleurs, les arrête par erreur le 13 septembre 1761. Le ministre se nomma et ne cacha point son caractère, et la magistrature consulaire de Caussade, joyeuse de cette capture inattendue, résolut de le livrer aux conséquences terribles des édits contre les prédicants : le bruit de cette arrestation cependant se répandit parmi les protestants, et tandis qu'ils accouraient pour solliciter en faveur de leur ministre, des malveillants répandirent parmi les catholiques qu'ils prenaient les armes ; le tocsin sonna, les catholiques forcenés arborèrent des cocardes et des croix blanches, et s'excitèrent à se défaire une fois pour toutes des protestants. Parmi ceux contre lesquels ils lancèrent des dogues et qu'ils arrêtèrent enfin, après les avoir maltraités, se trouvaient trois gentilshommes verriers, jeunes, ardents et réformés pleins de zèle, les frères Grenier, qui, dans ce tumulte, étaient sortis armés, mais qui n'avaient fait aucun usage de leurs armes. Lorsqu'on se fut aperçu que la crainte d'un soulèvement des protestants n'était que le rêve d'une frénésie inquiète, on relâcha une foule de prisonniers, mais on en retint onze qui furent transférés à Cahors, puis à Montauban. Tous les protestants se mirent en mouvement pour intercéder en faveur de leurs frères captifs ; ils s'adressèrent à Mme Adélaïde de France, fille aînée de Louis XV, au duc de Richelieu, au duc de Fitz-James, à M. de Manibam, premier président du parlement de Toulouse. Ce fut en vain : ce parlement, toujours fanatique, ne cherchait que l'occasion de faire un exemple sur les protestants. Il évoqua le procès, d'abord traduit devant le grand prévôt de Montauban, juge, il est vrai, non moins redoutable par ses relations dévotes avec les jésuites et avec l'évêque. Les prisonniers furent transférés à Toulouse. Rochette, dans son interrogatoire, répondit sans déguisement qu'il était ministre, qu'il en avait exercé les fonctions, qu'il avait prêché la parole de Dieu, qu'il avait béni des mariages. Il n'en fallait pas davantage pour le faire condamner. La grand'chambre de Toulouse, le 18 février 1762, condamna François Rochette, « convaincu d'avoir fait les fonctions de ministre de la » religion prétendue réformée, » à être pendu, tête et pieds nus, en

chemise, ayant écriteaux devant et derrière, portant ces mots : *Ministre de la religion prétendue réformée ;* les trois frères Grenier à avoir la tête tranchée comme coupables de rébellion ; les deux guides aux galères, un autre détenu au bannissement, et quatre ministres qui avaient signé des attestations dont Rochette était porteur, à être pris et saisis au corps, partout où ils seront trouvés, pour ester à droit. Le lendemain, cette odieuse sentence fut exécutée : les quatre martyrs marchèrent au supplice avec le courage des héros et la résignation des saints, et la foule attendrie laissa voir par sa consternation que ses sentiments ne répondaient pas à la férocité des juges [1].

Peu de semaines après le supplice de Rochette, le 9 mars 1762, un négociant respectable de Toulouse, protestant du diocèse de Castres, Jean Calas, âgé de soixante et quatre ans, subit le supplice de la roue. Il avait été condamné par le parlement de Toulouse sur l'accusation absurde d'avoir tué son fils aîné qu'on avait trouvé pendu, le 13 octobre précédent, dans la maison paternelle, et qui, tourmenté d'une noire mélancolie, avait probablement mis fin lui-même à ses jours. La populace de cette ville, ignorante et fanatique, dont la haine contre les protestants était sans cesse alimentée par des confréries de pénitents, accusa Calas d'avoir fait périr son fils pour l'empêcher de se faire catholique. Elle prétendit que cet acte barbare n'était autre que l'accomplissement d'un vœu répété par tous les protestants dans les assemblées du désert, et les juges accueillirent ces accusations populaires qui n'étaient garanties par aucun témoin ; ils procédèrent par l'inquisition et la torture ; toute la famille Calas, le jeune Lavaysse, âgé de vingt ans, fils d'un célèbre avocat de Bordeaux, qui, pour son malheur, avait été ce jour-là retenu à souper par les Calas, furent soumis à cette effroyable forme de procédure avec cet acharnement, cette soif de supplices, ce désir ardent de trouver des coupables qui, à cette époque, entraient dans le caractère de presque tous les juges français ; et le parlement de Toulouse ajouta cette condamnation éclatante à tant d'autres condamnations non moins iniques, mais qui avaient eu moins de retentissement [2].

(1763-1766.) Après le supplice de Calas, sa veuve et ses enfants

[1] Coquerel, Hist. des églises du désert, l. V, c. 1, p. 267-298.

[2] Coquerel, l. IV, c. 2, p. 304-341. — Biogr. univ., t. VI, p. 503, art. Calas. — Les pièces originales concernant la mort des sieurs Calas, Œuvres de Voltaire, t. XXXVIII. — Politique et législation, t. I, p. 316.

vinrent chercher un refuge à Genève, d'où ils allèrent à Ferney implorer la commisération et les secours de Voltaire, dont la bienfaisance s'étendait presque aussi loin que la renommée. Cette atrocité souleva l'indignation de Voltaire; toutes ses affections étaient pour le duc de Choiseul, l'ami et le protecteur des parlements; il souhaitait alors même le succès de ces corps judiciaires dans la guerre qu'ils avaient déclarée aux jésuites et aux ordres monastiques; il voyait à quel point leurs remontrances les rendaient populaires, tandis qu'il était lui-même en disgrâce auprès de la cour, et comme exilé dans sa terre aux derniers confins du pays de Gex. En butte à l'inimitié ardente de tout le clergé et de tous les fanatiques, il lui fallait du courage pour se brouiller aussi avec l'ordre judiciaire. Il n'hésita pas: il souleva par ses écrits l'indignation de l'Europe contre le parlement de Toulouse; il s'adressa en même temps aux avocats les plus fameux de Paris, à Élie de Beaumont, à Loiseau de Mauléon, dont il excita le zèle; et il travailla avec tant de persévérance, qu'enfin l'arrêt du parlement de Toulouse fut cassé; un tribunal de cinquante maîtres des requêtes réhabilita, le 9 mars 1765, la mémoire de Calas, et le trésor public indemnisa sa famille, dont les biens avaient été confisqués. Mais, encore de nos jours, nous avons entendu des parlementaires, plus jaloux de la solidarité de réputation de l'ordre judiciaire que de la justice, condamner la mémoire de Calas, et accuser Voltaire d'avoir détruit le prestige de *la chose jugée* [1].

Peu de temps après la mort de Calas, une jeune fille de la même province, enlevée à ses parents et mise dans un couvent pour la forcer à changer de religion, se lassa des mauvais traitements qu'elle y éprouvait, s'échappa, et fut retrouvée noyée dans un puits. Les fanatiques du Languedoc essayèrent de faire retomber sur son père, nommé Sirven, les mêmes accusations qui avaient perdu Calas; mais Sirven réussit à s'échapper à pied, au travers des neiges. Sa femme, qu'il conduisait avec lui, succomba à la fatigue et à la douleur, elle mourut en route. Sirven, cependant, arrivé à Genève, implora l'aide de Voltaire, qui était devenu le recours des opprimés et le modérateur des opinions en France. Les esprits avaient été puissamment remués, par ce qu'il

[1] Lacretelle, t. IV, p. 99. — Condorcet, Vie de Voltaire, t. I, p. 123. — Correspondance générale de Voltaire, t. VI, p. 488. — Voltaire, Traité sur la tolérance à l'occasion du meurtre de Jean Calas, t. XXXVIII, p. 129. — Mercure historique, mars 1765, p. 207.

avait écrit lui-même ou fait écrire pour les Calas. Le parlement de Toulouse lui-même sentit la nécessité de faire oublier son précédent crime ; et Sirven, admis à purger sa contumace, fut déclaré innocent [1].

Le supplice de Rochette fut en effet le dernier infligé par un tribunal français à un ministre, pour avoir prêché la parole de Dieu ; et celui de Calas, le dernier infligé à un huguenot, sous prétexte d'un autre crime, mais en haine seulement de sa religion. Dès lors, la réaction de l'opinion publique contre l'intolérance pénétra jusque dans les provinces les plus fanatiques ; les assemblées du désert ne furent plus pourchassées par les soldats, elles commencèrent à se tenir avec une certaine publicité. Il est vrai que les prêtres ayant accusé les huguenots d'avoir *poussé le scandale* jusqu'à porter des chaises et des bancs sur les champs où ils se rassemblaient pour prier, les commandants militaires en Languedoc commencèrent par le leur interdire ; puis, deux ans après, ils fermèrent les yeux sur les acquisitions qu'ils faisaient de maisons ou de granges pour leur servir de lieux d'oraison. L'évêque de Mirepoix fit encore enlever des enfants dans une famille protestante, en même temps que le commandant militaire refusa de prêter main-forte à un curé, qui voulait pénétrer auprès d'une agonisante, avec l'intention de la faire traîner sur la claie si elle ne faisait pas abjuration. On n'envoya plus, pour cause de religion, des protestants aux galères ou des femmes à la tour de Constance ; mais on ne rendit point la liberté à ceux qui y étaient détenus : de toutes parts, on s'apercevait que l'ancien système de persécution tombait en désuétude, mais le gouvernement manquait d'énergie pour le corriger, et tous les ministres de la justice s'obstinaient à ne pas lâcher prise sur ceux qu'on leur avait abandonnés à tourmenter [2].

Ce n'était pas seulement contre les huguenots que la justice se montrait barbare : partout où la populace se laissait enflammer par le fanatisme, partout où les prêtres demandaient des victimes, les juges s'empressaient de leur accorder des sacrifices sanglants. Il y avait peu

[1] Condorcet, Vie de Voltaire, t. I, p. 128. Ce fut le nouveau parlement institué à Toulouse après le coup d'État de Maupeou contre la magistrature qui, en 1772, reconnut l'innocence de Sirven, sa femme et sa fille, condamnés depuis dix ans comme parricides ; Mercure historique de février 1772, p. 180. — Coquerel, Hist. des églises du désert, l. IV, t. II, c. 6, p. 472. — L'arrêt du conseil en faveur des Sirven est de mars 1768.

[2] Coquerel, l. IV, c. 3, p. 342-373.

de mois que l'arrêt des Calas avait été cassé, quand deux jeunes militaires, âgés de dix-huit ans, les chevaliers de la Barre et d'Étallonde, furent accusés d'avoir brisé la nuit un crucifix de bois placé sur un pont d'Abbeville. L'évêque d'Amiens demanda vengeance : il n'y avait pas de témoins du fait imputé ; mais on prouva seulement que dans un repas de corps, ces deux jeunes gens avaient chanté des chansons impies ou obscènes. D'Étallonde eut le bonheur de s'échapper ; la Barre, arrêté et traduit devant les juges d'Abbeville, fut condamné à être brûlé vif, après avoir eu la langue et la main droite coupées. le parlement de Paris, dans lequel la Barre avait beaucoup de parents, confirma cette sentence, en y apportant cette seule modification, que le malheureux jeune homme, dont les membres étaient déjà horriblement disloqués par la torture, aurait la tête tranchée avant d'être jeté dans les flammes. Des prêtres avaient persuadé aux parents de La Barre qu'ils se rendraient complices de son impiété s'ils empêchaient par leur crédit un châtiment qui devait venger le ciel. Cette horrible sentence fut exécutée le 1er juillet 1766. Voltaire fit de vains efforts pour adoucir le parlement, pour réveiller l'opinion publique, pour faire sentir la coupable absurdité de peines aussi disproportionnées avec les fautes. Le parlement s'était effrayé du débordement d'écrits irréligieux qui inondaient la nation. Il venait de condamner les jésuites : il voulut prouver que ce n'était pas pour faire cause commune avec les libertins et les esprits forts ; il voulut avertir la jeunesse, dès son entrée dans le monde, par un supplice qui la glaçât d'effroi. L'appui de Voltaire profita du moins à d'Étallonde, qui, soutenu de ses recommandations, fut bien reçu de Frédéric II, et s'avança dans l'armée prussienne [1].

Au reste, c'est peut-être encore faire trop d'honneur aux juges que d'attribuer leur cruauté au désir d'agir sur la morale publique : indépendamment d'une passion que l'habitude avait nourrie en eux et qu'on pourrait nommer celle de la chasse aux crimes, de ce sentiment de succès qu'ils attachaient à une conviction inattendue, ils semblaient chercher bassement la popularité en secondant les préventions publiques. C'est la seule explication que puisse admettre ce que Voltaire a nommé *la méprise d'Arras :* un nommé Montbailly, à Saint-Omer, le 19 no-

[1] Condorcet, Vie de Voltaire, t. I, p. 158. — Lacretelle, t. IV, p. 100. — Biogr. univ., art. la Barre, t. III, p. 414. — Mercure historique pour juillet 1766, p. 49. — Les écrits de Voltaire relatifs au chevalier de la Barre sont insérés au t. II des écrits politiques et législatifs, t. XXXIX des Œuvres, p. 100.

vembre 1770, s'était vu accuser de parricide avec sa femme, parce que sa mère, sujette à s'enivrer d'eau-de-vie et étouffée par l'embonpoint, avait été trouvée morte auprès de son lit, frappée sans doute d'apoplexie; une clameur sans preuves, sans indices, avait été soulevée dans la populace contre les enfants de cette femme, qui la veille leur avait fait une scène violente; les juges du lieu l'avaient méprisée, le conseil supérieur d'Artois ne voulut pas refuser à la rumeur publique le supplice qu'elle demandait [1].

Une cause plus retentissante occupa le parlement de Paris, peu après celle du chevalier de la Barre. Le lieutenant général comte de Lally eut la tête tranchée le 9 mai 1766, devant l'hôtel de ville, avec un bâillon dans la bouche, d'après un arrêt rendu le 6, qui le déclarait *convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi et de la compagnie des Indes.* Lally Tullendally, ou Tollendal, jacobite irlandais, né en 1702, avait été capitaine dans un régiment irlandais dès 1709; soldat dès sa naissance, toute son éducation avait été militaire, ses talents étaient du premier ordre; il avait servi avec distinction dans toutes les guerres de la France, tout comme dans l'armée du prétendant, auquel il avait voué une affection héréditaire et enthousiaste. Mais l'impétuosité de son caractère ne pouvait manquer d'offenser ceux qui servaient avec lui ou sous lui. « C'est du feu que son activité, » répondit M. d'Argenson, à la compagnie des Indes qui le demandait en 1756, pour commander une expédition dont il avait lui-même fourni le projet. « Il ne transige » pas sur la discipline, a en horreur tout ce qui ne marche pas droit, » se dépite contre tout ce qui ne va pas vite, ne tait rien de ce qu'il » sent, et l'exprime en termes qui ne s'oublient pas... A la première » négligence qui compromettra les armes du roi, à la première ap- » parence d'insubordination ou de friponnerie, M. de Lally tonnera » s'il ne sévit pas. On fera manquer ses opérations pour se venger de » lui. » Les députés de la compagnie, malgré cet avertissement, persistèrent. Cette activité prodigieuse, cette sévérité de discipline, cette franchise de caractère, étaient précisément, disaient-ils, ce dont la compagnie avait besoin pour faire disparaître les vices contraires dont elle était depuis si longtemps victime. Le comte de Lally fut nommé en 1756 commandant général de tous les établissements français aux Indes orientales, et tout ce que le comte d'Argenson avait prévu ar-

[1] Mém. secrets, t. III, p. 380. — Voltaire, La méprise d'Arras, t. III. — Politique et législation, Œuvres complètes, t. XL, p. 21.

riva, pour le malheur de la compagnie et pour celui de M. de Lally son ami.

Nous n'avons point essayé de rendre compte de la guerre des Indes sous l'administration de M. de Lally. Dans ce monde nouveau, où les événements sont si grands et les causes qui les produisent souvent si petites, on se perd dans une étude approfondie ; la géographie et la politique, les noms des lieux et ceux des hommes échappent à la mémoire ; et à moins d'une exposition qui serait sans fin, des mœurs, des intérêts, des hommes et des choses, un tableau des événements serait inintelligible. Lally, retardé par tous les contre-temps imaginables, arriva dans l'Inde seulement le 28 avril 1758, avec des ressources insuffisantes, et ayant à réparer deux défaites du comte d'Aché, commandant de la flotte. Il commença par obtenir des succès brillants dus à son activité et à son courage, mais il lui fallut bientôt lutter avec désavantage contre la supériorité de forces et de richesses des Anglais, et contre les ennemis qu'il se suscitait parmi les Français par les défauts de son caractère. Dans la disette où il se trouvait, il eut recours aux mesures les plus énergiques, mais les plus dures, pour soutenir la guerre avec l'argent et les ressources qu'il pouvait se procurer aux dépens de qui que ce fût. Durant le siége et le blocus de Pondichéry, il avait souffert et fait souffrir aux habitants toutes les horreurs de la famine, avant de se rendre prisonnier de guerre. Toute son administration excita les ressentiments les plus violents ; les administrateurs de la compagnie des Indes et les militaires qui avaient servi sous lui avaient tous quelque injure personnelle à venger, qu'ils s'efforçaient de confondre avec les calamités publiques. Son lieutenant, le marquis de Bussy-Castelnau, avait déclaré qu'il fallait que la tête de Lally tombât, ou la sienne.

Le 23 septembre 1761, Lally, arrivé prisonnier en Angleterre, apprit qu'un orage se formait à Paris contre lui par la réunion de tous ses ennemis. Il demanda et obtint du ministère anglais d'être renvoyé prisonnier sur parole pour venir le conjurer. Le 5 novembre il fut mis à la Bastille, et il y resta dix-neuf mois sans être interrogé. Ses ennemis étaient en crédit : Bussy avait épousé une Choiseul ; d'Aché était protégé par le grand-amiral ; tous ceux qui avaient éprouvé des pertes avec la compagnie des Indes aigrissaient l'opinion publique. Choiseul la flatta lâchement en laissant le parlement de Paris se saisir de ce grand procès. Un conseil de guerre ou un tribunal des maréchaux de France pouvaient seuls prononcer sur un long enchaînement d'opéra-

tions militaires, navales, politiques et administratives. Il était par trop absurde de voir les conseillers de la grand'chambre examiner dans quel temps et par quels moyens le gouverneur de l'Inde aurait dû assiéger les forts de la côte de Coromandel ; quelles fautes le comte de Lally avait commises dans l'expédition du Carnate et dans celle de Madras ; comment il avait pourvu à la défense de Pondichéry, et quel effet avaient dû produire sur ces trois opérations les trois batailles navales perdues par le comte d'Aché dans la mer des Indes. Lally avait été accusé de concussion et de trahison, crimes dont il était impossible de le convaincre : par une lâche équivoque, le parlement le déclara coupable d'avoir *trahi les intérêts du roi*, c'est-à-dire de les avoir mal servis, crime dont ce tribunal n'était pas juge, et qui, de plus, n'emportait point la peine qu'il prononçait. C'était de sa part un acte scandaleux d'ignorance et de présomption, c'était une satisfaction donnée à la haine que ressentait alors tout l'ordre judiciaire contre les commandants militaires, et qui se manifestait par les procès du parlement de Rouen contre le duc d'Harcourt, de celui de Rennes contre le duc d'Aiguillon, de celui de Toulouse contre le duc de Fitz-James, de celui de Grenoble contre le marquis du Ménil ; c'était enfin une offrande à la plus lâche de toutes les politiques, celle qui emploie la hache des bourreaux à flatter les passions populaires [1].

Voltaire, qui en avait appelé à l'opinion publique de chacune des erreurs ou des fautes des tribunaux, n'abandonna pas non plus Lally, encore qu'il se soulevât lui-même contre les propos violents, les actes inhumains qu'on lui reprochait, et que pour le défendre il dût braver en même temps l'animosité des parlements, le mécontentement du roi qui ne pouvait souffrir aucune espèce d'opposition, et l'aigreur du duc de Choiseul, son protecteur et son ami : rien ne le rebuta, et il consacra son activité, pendant le reste de sa vie, à défendre la mémoire de Lally. Ce ne fut qu'au moment de la mort de Voltaire, et après celle de Louis XV, que, grâce à la constance et à l'éloquence du fils de cette illustre victime, l'arrêt de condamnation fut enfin cassé le 21 mai 1778, après quoi un nouvel arrêt, du mois d'août 1779, réhabilita entièrement la mémoire de Thomas Arthur de Lally-Tollendal [2].

[1] Biogr. univ., art. Lally fourni par son fils, t. XXIII, p. 238-254.—Lacretelle, t. IV, p. 102. — Annual Register, for the year, 1766 (*Characters.*) p. 80. — Mercure historique, mai 1766, p. 307.

[2] Condorcet, Vie de Voltaire, t. I, p. 140. — Fragments historiques sur l'Inde, Siècle de Louis XV, t. II, p. 157.

Louis XV, qui n'aimait ni son ministère, ni son clergé, ni ses parlements, demeurait à peu près neutre entre eux, autant par dédain que par indolence. Il ne renonçait pourtant pas entièrement à toutes les affaires d'État; et tandis qu'il détournait autant qu'il pouvait ses regards des remontrances de ses parlements, de leurs querelles avec les commandants de province et de leur administration de la justice; qu'au lieu de tâcher d'arranger des affaires qui lui paraissaient désagréablement embrouillées, il se contentait d'imposer silence à tous les partis, il montrait du moins plus de curiosité pour les affaires étrangères. L'établissement de sa diplomatie secrète, alors en pleine activité, était tout à la fois une preuve de l'intérêt qu'excitaient encore en lui les relations extérieures de la France, et de la défiance que lui inspirait son propre ministère.

Cette diplomatie secrète datait de 1745, époque où le prince de Conti, qui avait plus de goût pour les affaires et plus d'activité que les autres princes du sang, avait commencé à travailler avec le roi à l'insu des ministres. Des offres secrètes avaient été faites à ce prince pour l'élever au trône de Pologne, et elles lui avaient donné occasion de demander la permission d'établir à l'étranger une correspondance qui serait dérobée à la connaissance des ministres. Le but que se proposait alors Conti était de séparer l'Autriche d'avec la Russie, et de maintenir l'indépendance de l'Allemagne en attachant plus intimement à la France la Prusse, la Suède, la Turquie et les puissances du second ordre. Il paraît que Louis XV trouva une sorte d'amusement dans cette activité sans résultat, dans cet espionnage dont il entourait ses ministres. Il portait ainsi au dehors cette même curiosité et cette même défiance qui l'avaient engagé à donner l'ordre à l'intendant des postes de lui apporter chaque dimanche un extrait de la correspondance qui passait par ses mains. Six ou sept commis de l'hôtel des postes étaient sans cesse occupés à décacheter les lettres sans gâter l'empreinte des cachets et à en faire des extraits; et le roi croyait travailler aux affaires de son royaume, quand il s'occupait des intrigues galantes qu'il découvrait ainsi, ou qu'il passait une partie de sa matinée à écrire au roi d'Espagne, au cardinal de Tencin, à l'abbé ou au comte de Broglie [1].

Louis XV continua pendant douze ans, par l'intermédiaire du prince de Conti, cette correspondance avec les cours de Constantinople, de

[1] Flassan, t. VI, p. 368. — Madame du Hausset, p, 65-68. — Besenval, t. I, p. 280.

Varsovie, de Stockholm et de Berlin, et il avait donné de sa main un ordre à ses ambassadeurs de préférer les instructions qu'il leur ferait passer par ce prince à celles qui leur viendraient directement des ministres; mais le traité de Vienne de 1756 ayant changé tout le système des alliances de la France, le prince de Conti, d'après le désir du roi, remit tous les papiers et chiffres de sa correspondance à M. Février, premier commis des affaires étrangères : Conti avait demandé le commandement d'une armée, mais M[me] de Pompadour le lui fit refuser; alors il se piqua, et renonça absolument aux affaires. Ce fut l'occasion que prit Louis XV pour mettre le comte de Broglie, conjointement avec M. Février, à la tête de cette correspondance secrète. Elle continua, avec un redoublement d'activité, pendant tout le ministère de M. de Choiseul, qui ne la soupçonnait pas d'abord, et n'en fut averti qu'assez tard. La politique secrète du roi se trouva dès lors plusieurs fois en opposition avec celle du ministre : il en résulta des longueurs, des contradictions et un relâchement dans la discipline et l'obéissance; mais comme le secret était soigneusement enjoint aux ambassadeurs, dans les cours où ils étaient chargés de la double correspondance, comme dans les autres ils ne connaissaient point leurs surveillants, ce bizarre système d'espionnage ne produisit autre chose qu'une anarchie diplomatique à peine remarquée au milieu de tant d'autres désordres [1].

La diplomatie française ne fut point, il est vrai, occupée à cette époque de négociations importantes. Dans le nord, la mort du roi de Pologne et celle de l'Empereur donnèrent lieu de réaliser les prévisions du traité de Vienne; Auguste III, roi de Pologne, après le traité d'Hubertsbourg, put rentrer dans son électorat de Saxe, le seul pays où il se sentît vraiment souverain; car, en Pologne, indépendamment des limites constitutionnelles de son autorité, la faiblesse de son caractère et son manque de talents, aussi bien que la pusillanimité avec laquelle il se laissait conduire par son favori, le comte de Bruhl, avaient développé des factions qui ne lui laissaient plus de part dans l'État. Celle des princes Czartoriski, soutenue par la Russie, ne songeait alors qu'à ôter à Bruhl la qualité de gentilhomme polonais. Auguste III croyait qu'il ne se retrouverait libre qu'à Dresde. Mais pendant six ans que la Saxe avait été occupée par les Prussiens, elle avait été ravagée et ruinée; sa femme était morte de douleur, et, de ses fils, l'aîné ne lui survécut que

[1] Flassan, t. VI, p. 371.

peu de mois ; un second avait été chassé du duché de Courlande, un autre exclu de l'évêché de Liége auquel il prétendait, et lui-même était de retour depuis peu de temps dans son palais, lorsqu'il y mourut le 5 octobre 1763, à l'âge de soixante et seize ans [1].

Le marquis de Paulmy, alors ambassadeur français à Varsovie, annonça le 15 mars 1764 au prince primat, que sa cour verrait avec plaisir monter sur le trône de Pologne le prince Xavier de Saxe, frère de la dauphine, qui avait combattu avec honneur dans les armées françaises, mais qu'elle reconnaissait le droit de la nation polonaise de se donner un chef avec la plus parfaite indépendance, et que, quel qu'il fût, soit Piast, soit prince étranger, il serait l'allié de la France [2]. Il s'en fallait beaucoup que l'impératrice Catherine II montrât le même respect pour l'indépendance polonaise. Elle mettait alors sa vanité et sa politique à placer son amant, le prince Stanislas Poniatowski, sur le trône de Pologne; et cette malheureuse république, dont les puissants citoyens s'occupaient bien plus de s'assurer à chacun d'eux l'indépendance que de conserver la dignité de leur patrie, se trouvant alors sans gouvernement, sans armée et sans trésor, une armée russe put s'avancer sans obstacle jusqu'à Varsovie, pour y protéger, disait-elle, l'élection. Le marquis de Paulmy crut contraire à la dignité du roi de France de demeurer en Pologne pour être témoin d'une scène de violence. Il prit congé du primat, le 7 juin 1764; l'ambassadeur d'Autriche et le résident d'Espagne se retirèrent peu après, abandonnant le champ libre à leurs adversaires, tandis que les ministres de Russie et de Prusse, dans une conférence publique avec les sénateurs et les nonces, le 8 août 1764, recommandèrent le comte Stanislas Poniatowski au choix des électeurs, et, en effet, il fut proclamé roi de Pologne le 7 septembre 1754. Dès lors, et jusqu'en 1787, la France aussi n'eut plus d'ambassadeur, ni même de résident à Varsovie [3].

De même que la France s'était engagée envers l'Autriche à favoriser l'élection d'un prince de Saxe en Pologne, elle lui avait promis aussi de seconder l'élection de Joseph, fils de Marie-Thérèse, pour roi des Romains; mais, dans l'une et l'autre élection, elle se contenta d'une

[1] Annual Register, t. VI, c. 8, p. 43.
[2] Flassan, t. VI, p. 519.
[3] *Ibid.*, p. 524. — Rulhière, Hist. de l'anarchie de Pologne, t. II, l. V et VI. — Mercure historique et politique de septembre 1764, p. 188. — Annual Register for 1764, c. 5, p. 11. — Frédéric II, Œuvres posthumes, t. V, c. 1.

adhésion de forme, et laissa faire. L'impératrice, par le traité d'Hubertsbourg, s'était assuré la coopération du roi de Prusse, qui était tout autrement efficace. En effet, l'archiduc Joseph fut nommé, sans opposition, roi des Romains, par le collége des électeurs à Francfort, le 27 mai 1764. Cette nomination écartait toute chance de trouble dans l'Empire, à la mort de l'empereur François, qui succomba, le 18 août 1765, à une attaque d'apoplexie. Son fils aîné, Joseph, alors âgé de vingt-quatre ans, lui succéda aussi paisiblement dans le titre d'empereur que si la monarchie eût été héréditaire; et le second, Pierre-Léopold, qui n'avait que dix-huit ans, prit le titre de grand-duc de Toscane. L'impératrice-reine avait un grand talent de représentation; elle jouait admirablement le rôle de reine, celui d'épouse, celui de mère : elle fut très-convenablement affligée, elle tint des propos de nature à être répétés sur « son compagnon, son ami, la joie de son cœur durant » quarante-deux ans [1]. Élevés ensemble, disait-elle, nous avons tou» jours eu les mêmes sentiments, et il a adouci mes chagrins en les » partageant. » Mais elle avait eu soin de ne pas partager aussi le pouvoir avec lui. Elle suivait une ligne politique opposée à celle qu'il aurait préférée, et, s'il n'avait pas été d'un caractère enjoué, doux et facile, il n'aurait pas pu supporter l'affectation avec laquelle il était exclu de toute autorité, de tout crédit. Le prince de Kaunitz continua, après sa mort comme auparavant, à être l'unique conseil de l'impératrice, et le nouvel empereur, Joseph II, dut se contenter de la dépendance dans laquelle avait toujours été tenu son père [2].

Au midi, la diplomatie française fut occupée, surtout en Espagne, à resserrer les liens entre les cours de Versailles et de Madrid. Choiseul se vantait d'avoir autant d'influence sur l'une que sur l'autre. Il avait réussi à faire écarter du ministère le général Wall, qui était tout Anglais de cœur, et à le remplacer par Grimaldi qui avait été ambassadeur à Paris, et qui était tout dévoué à la France. D'ailleurs, Charles III avait lui-même un vif attachement pour la patrie et pour la famille de ses pères, et, s'il n'avait pas été entraîné par sa passion désordonnée pour la chasse, à laquelle il consacrait beaucoup trop de temps, l'Espagne aurait eu plus à se louer de sa capacité. Il voyait bien que ce

[1] Elle n'en avait alors que quarante-huit.

[2] Coxe, Maison d'Autriche, t. V, c. 118, p. 337. — Annual Register, t. VIII, c. 1, p. 2. — Mercure historique pour septembre 1765, p. 199, et pour octobre p. 277.

royaume était épuisé et réduit à l'impuissance. Toutefois, il s'entretenait avec Choiseul de sa rancune contre les Anglais qui l'offensaient journellement par leur audacieuse contrebande à la baie de Honduras et sur toutes les côtes d'Amérique ; et comme, dans le même temps, le ministère anglais se brouillait toujours de plus en plus avec ses colonies, Choiseul et Grimaldi attendaient avec impatience le moment où ils pourraient se venger des humiliations de la dernière paix [1].

En Italie, c'était aussi par une politique de famille que Choiseul cherchait à relever l'influence de la France. Il resserrait l'alliance entre les diverses branches de la maison de Bourbon, et il s'attachait en même temps à les unir par des mariages aux maisons d'Autriche et de Savoie. Le nouveau grand-duc de Toscane, Léopold, épousa en 1765 Marie-Louise, fille du roi d'Espagne ; le prince des Asturies épousa une sœur du duc de Parme ; c'était désormais don Ferdinand, qui, le 18 juillet 1765, avait succédé à son père don Philippe. Le mariage de ce Ferdinand et de l'autre Ferdinand son cousin, roi de Naples, fut arrangé avec deux archiduchesses, filles de Marie-Thérèse ; et l'on parlait aussi de marier deux des petits-fils de Louis XV, comme on le fit plus tard, avec deux princesses de Sardaigne. On croyait toujours, quoiqu'on eût eu si souvent occasion d'être détrompé, à la puissance des alliances matrimoniales, et la maison de Bourbon se flattait par tous ces mariages d'unir les divers États d'Italie dans un seul intérêt.

La jalousie qu'avait inspirée l'Angleterre entrait dans tous ces arrangements ; cette jalousie fut aussi le motif d'un nouveau traité que M. de Choiseul conclut avec la république de Gênes, le 7 août 1764, relativement à la Corse. Cette île, que les armées françaises avaient déjà une première fois soumise aux Génois, n'était pas demeurée en leur puissance. Il y avait entre les Corses et les Génois une haine si acharnée, que l'un de ces peuples ne pouvait demeurer soumis à l'autre : par quelques conventions qu'ils fussent liés, jamais ils n'y restaient fidèles ; la défiance, la vengeance éclataient tout à coup par le crime d'un individu que tous ses compatriotes adoptaient bientôt. En 1755, les Corses appelèrent Pasquale Paoli, fils de ce Giacinto, qui avait été leur chef dans la précédente guerre, et qui, en 1739, s'était retiré à Naples, où il avait pris du service. Pasquale Paoli avait profité de son séjour à Naples pour recommencer son éducation ; il joignait une con-

[1] Coxe, Bourbons d'Espagne, t. IV, c. 62, p. 507.

naissance approfondie de l'antiquité à l'étude de la philosophie, de la législation, de l'art de la guerre; il aimait avec enthousiasme la liberté, c'était sa seule passion, et il n'en laissait aucune autre influer sur sa conduite; son caractère était calme et ferme, et la petite, mais énergique nation qui l'appelait, n'aurait pu choisir un plus digne chef [1]. Cependant Paoli passait pour avoir de la prédilection pour l'Angleterre; on sut bientôt qu'il correspondait avec Londres, et l'on eut lieu de croire que le gouvernement anglais, qui venait de perdre Port-Mahon, songeait à trouver une compensation dans la souveraineté de l'île de Corse. Pour se tenir en garde contre ce projet, le marquis de Castries avait amené trois mille Français en Corse, qui, introduits avec le consentement du gouvernement génois, demeurèrent neutres cependant entre les Génois et les Corses [2].

Malgré la présence des Français en Corse, Paoli, pendant la guerre de sept ans, avait réussi à donner une organisation sage et libre à sa patrie. Il portait le titre de général du royaume et chef de la magistrature suprême de Corse. Cette magistrature se composait de neuf membres, et elle était secondée par une diète qui s'assemblait au mois de mai de chaque année; elle était composée des représentants de toutes les communautés de l'île. Le siége du gouvernement de Paoli était à Corte, au milieu des montagnes, celui des Génois à Bastia. Après deux ans de séjour, le marquis de Castries s'était retiré avec les troupes françaises; de temps en temps il survenait quelques petits faits d'armes entre les Génois et les Corses, mais en général la domination génoise s'étendait fort peu au delà de Bastia, tandis que tout le reste de l'île obéissait à Paoli. Ce fut dans ces circonstances que, par le traité de Compiègne du 7 août 1764, la France s'engagea à envoyer en Corse sept bataillons français qui devaient tenir garnison à Bastia, Ajaccio, Calvi et San-Fiorenzo.

Le marquis de Marbeuf arriva avec ces troupes nouvelles; il ne devait point faire la guerre aux Corses, au contraire, il s'interposa de nouveau pour les réconcilier avec les Génois; la négociation fut aussi tentée à Versailles, où le colonel Buttafuoco fut envoyé par les Corses. Ils demandaient l'indépendance et offraient en retour un tribut annuel à la république, égal au revenu que lui avait rapporté l'île dans les meilleurs temps, et c'était seulement 40,000 fr. Les Génois ne voulaient, sous

[1] Botta, Storia d'Italia, t. IX, l. XLVI, p. 300.
[2] *Ibid.*, t. IX, l. XLVI, p. 313.

aucune condition, reconnaître les Corses pour indépendants. Sur ces entrefaites, l'arrivée de plusieurs colonies de jésuites renvoyés d'Espagne, et auxquels la république de Gênes accorda un asile dans les ports qu'elle possédait en Corse, fut sur le point de brouiller la France avec le sénat de Gênes. Choiseul donna ordre aux soldats français d'évacuer toute place où entreraient les jésuites. En effet, M. de Marbeuf se retira successivement à l'arrivée de ces religieux, d'Algonola, de Calvi et d'Ajaccio. De ces trois places, deux furent bientôt occupées par les Corses indépendants. La brouillerie entre les Génois et les Français avait relevé leurs espérances. Le sénat de Gênes, qui, après une guerre de quarante ans, n'avait pu soumettre l'île de Corse, qui se trouvait plus loin que jamais d'y parvenir, qui, en renonçant à sa conquête, ne voulait pas éprouver la mortification de voir ceux qu'il nommait des rebelles arriver enfin à l'indépendance, se détermina à signer à Versailles, le 15 mai 1768, un nouveau traité par lequel il cédait le royaume de Corse, avec ses forteresses, son artillerie et tous ses équipages de guerre à la France. Cette concession était faite, il est vrai, sous prétexte de servir de nantissement pour les dettes que la république avait contractées envers la France, mais on savait bien que ce n'était là qu'un voile pour empêcher les autres puissances, et l'Angleterre en particulier, de se plaindre de cette acquisition. L'Angleterre se plaignit en effet, mais elle se contenta de fournir secrètement des secours à Pasquale Paoli pour l'aider à résister aux attaques de la France sans se déclarer plus ouvertement [1].

Louis XV avait établi, dans l'administration intérieure, le même conflit abject et mystérieux, par lequel il prétendait contrôler la diplomatie. L'abbé de Broglie s'était chargé de cette branche de l'espionnage royal. Il entrait en relations secrètes avec tous ceux que des motifs de rivalité ou d'inimitié engageaient à scruter d'un œil sévère la conduite du duc de Choiseul. Ceux qui avaient montré de l'affection pour les jésuites, les amis du dauphin, ceux du duc d'Aiguillon, commandant de Bretagne, étaient recherchés avec empressement par l'abbé de Broglie.

Le duc d'Aiguillon était neveu du maréchal de Richelieu, et héritier de cette marquise de Combalet, nièce favorite du cardinal de Richelieu, pour laquelle il avait acheté le duché d'Aiguillon. Il était regardé

[1] Carlo Botta, t. IX, l. XLVI, p. 368. — Flassan, t. VII, p. 21-26.

comme le chef du parti du dauphin, de celui des jésuites et des défenseurs du pouvoir absolu. Ce n'était pas qu'il fût animé d'un grand zèle religieux ; au contraire, on lui attribuait un recueil des pièces les plus obscènes et les plus impies qui eussent circulé à la cour : mais c'était un courtisan brillant, plein d'esprit et de dextérité, que le maréchal de Richelieu mettait en avant pour rabaisser Choiseul dont il était jaloux. Dans son commandement de Bretagne il dénota, dit Besenval, « un caractère entier, ambitieux, méchant, et surtout vindi-
» catif. La guerre s'étant rallumée, les Anglais tentèrent une descente
» en Bretagne, à Saint-Cast. M. d'Aiguillon, averti à temps de cette
» irruption, s'y porta ; mais au lieu de se mettre à la tête des troupes,
» il monta dans un moulin, d'où il vit l'action, et les Anglais repoussés.
» M. de la Chalotais, procureur général du parlement de Rennes, eut
» l'imprudence de mander dans une lettre : *Notre commandant a vu*
» *l'action d'un moulin, où il s'est couvert de farine en guise de lau-*
» *riers*. Cela revint à M. d'Aiguillon, qui, dès ce moment, jura la
» perte de M. de la Chalotais, et il ne fut plus occupé que d'en trouver
» l'occasion. Elle se présenta, ou il la fit naître [1]. »

Aucune province du royaume n'était aussi jalouse de ses priviléges que la Bretagne ; elle se refusa avec courage à enregistrer les édits bursaux, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le duc d'Aiguillon la décida à offrir en équivalent un don gratuit de sept cent mille livres [2]. Pendant ces discussions, la Chalotais se montra parmi les plus ardents adversaires du duc d'Aiguillon. Déjà ce magistrat avait établi sa renommée dans l'examen de la constitution des jésuites. Aucun autre n'avait montré plus de zèle contre cet ordre ; aucun aussi n'était plus en butte à leur haine.

La Chalotais s'était illustré par des écrits sur l'éducation publique, auxquels la suppression de cet ordre avait donné lieu. Il était regardé comme un des premiers ornements de la magistrature française, mais il ne savait pas modérer ses paroles, et il offensait mortellement ses ennemis par sa véhémence ou par ses épigrammes. Tandis qu'il reprochait au duc d'Aiguillon son fait, ses exactions, ses infidélités, et qu'il déterminait le parlement de Rennes à informer contre lui, il l'ac-

[1] Mém. de Besenval, t. I, p. 362.

[2] Mercure historique de mars 1765, p. 166, avril 1765, p. 251, et mai 316. — Le parlement, humilié par la manière dont le roi avait reçu ses remontrances, donna en masse sa démission le 6 avril 1765.

cablait aussi de ses sarcasmes. Deux lettres anonymes ayant été adressées au roi sur les troubles de Bretagne, un jeune maître des requêtes, Calonne, qui les vit chez M. de la Vrillière, prétendit qu'il y reconnaissait l'écriture de M. de la Chalotais. Il fut arrêté le 11 novembre 1765, avec son fils Cavadens, aussi procureur général, et trois conseillers du parlement de Rennes. On les accusa, non-seulement d'avoir écrit ces billets séditieux, mais encore d'avoir voulu réunir tous les parlements. Ils ne devaient être considérés, disaient-ils, que comme un seul pour toute la France, divisé en classes pour rendre la justice dans les provinces, mais ne formant qu'un seul corps, participant de la puissance législative par l'enregistrement des édits. Le projet était dénoncé comme criminel, parce qu'il tendait à mettre des bornes à l'autorité royale. Tous les parlements s'animèrent d'un même zèle pour la défense d'un magistrat dont ils s'honoraient. Pour la première fois l'opinion publique s'émut vivement sur ce point. La Chalotais fut regardé comme une victime que les grands, les jésuites et l'autorité militaire voulaient sacrifier à l'établissement du despotisme, et l'on s'aperçut que la France, désormais remuée par les questions de liberté et de réforme, se partageait en deux grands partis, l'un progressif, l'autre réactionnaire, dont les chefs semblaient être les ducs de Choiseul et d'Aiguillon [1].

La lutte entre ces deux partis prenait chaque jour le caractère plus prononcé des grandes querelles politiques. Les parlements faisaient à leur tour explosion, et ceux qui, par leur éloignement ou le peu d'étendue de leur ressort, couraient risque d'être oubliés, comme celui de Pau, par exemple [2], semblaient prendre d'autant plus à tâche de réveiller le public par la vigueur de leurs remontrances; c'étaient ceux que la cour choisissait pour faire l'essai d'une sévérité qu'elle n'aurait osé exercer à Paris. Ces écrits politiques étaient lus d'autant plus avidement, ils faisaient d'autant plus de bruit que c'étaient les seuls qu'on pût publier en France sur ces graves matières, et qu'ils éclataient au milieu du silence universel. Dans cette désorganisation de la société, on pouvait douter si la France avait encore un système de gouverne-

[1] Soulavie a publié sous le titre de Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, 1 vol. in-8°, 1792, des notes informes que d'après leur mauvaise rédaction même nous devons supposer originales. Il est fort difficile de comprendre ce qu'elles contiennent sur la Chalotais, t. I, p. 1-34. — Besenval, t. I, p. 362.—Lacretelle, t. IV, p. 118.—Biogr. univ., art. Aiguillon, t. I, p. 344, art. la Chalotais, t. VII, p. 738.

[2] Mercure historique et politique pour juillet 1765, p. 41.

ment qu'elle se proposât de suivre, un avenir vers lequel on fût résolu de marcher, une religion de l'État qu'on voulût défendre, tandis que l'opinion l'attaquait avec acharnement, que la cour la bravait avec scandale, et que le clergé même qui ne vivait que par elle était prêt à la désavouer. Le trône restait seul à la nation, et le trône n'inspirait plus ni amour, ni respect, ni confiance.

Versailles avait conservé toute sa magnificence ; mais, après la signature de la paix, un sentiment de tristesse et de honte perçait à travers cette représentation. Louis XV, dont le regard avait toute la fierté qui manquait à son caractère, paraissait déconcerté lorsqu'un Anglais ou un Prussien lui était présenté. Même avec les Français, s'ils étaient étrangers à ses habitudes intimes, son air de contrainte et d'ennui, son silence glacial, arrêtaient toute expansion de sentiments. Les courtisans, compagnons ou ministres de ses plaisirs et de ses déréglements, obtenaient seuls de lui un gracieux accueil, en échangeant les confidences du libertinage. Les railleries qu'il leur adressait étaient quelquefois amères ; mais, si celui qu'il avait blessé se permettait une repartie spirituelle, le roi la supportait sans humeur ; il élevait le jeu de ses parties à un taux ruineux pour celui qu'il y admettait ; mais aussi lorsqu'il renversait la fortune de ses adversaires, il les en dédommageait quelquefois par des gouvernements ou des pensions. Il consacrait trois ou quatre heures de la journée à ce qu'il regardait comme son travail de roi, et qui n'était guère cependant que l'exercice de sa curiosité ; car il s'attachait à connaître toutes les intrigues de toutes les cours de l'Europe aussi bien que de la sienne. Il montrait aussi de l'intérêt pour les découvertes dans les sciences ou dans les arts mécaniques ; mais sa froideur pour les lettres était invincible ; il semblait avoir peur de ceux qui les cultivaient. Jamais il ne parlait sans humeur ou sans dédain affecté des philosophes, des encyclopédistes, et surtout de Voltaire. « Ces hommes-là, disait-il, perdront la monarchie. Je » crois bien que tant que je vivrai, je resterai toujours à peu près le » maître de faire ce que je voudrai ; mais, ma foi, après moi, M. le duc » de Bourgogne n'a qu'à se bien tenir [1]. »

Mme de Pompadour avait conservé sur le roi un empire qu'on ne pouvait comparer qu'à celui qu'avait exercé avant elle le cardinal de Fleury. Elle prenait avec lui le ton d'une amitié respectueuse et coura-

[1] Souvenirs du cardinal de Brienne à la suite de Mme du Hausset. p. 312. — Lacretelle, t VI. p. 38.

geuse. Malgré la perte de sa fraîcheur, sa beauté avait conservé quelque chose d'imposant, et, par la dignité de ses manières, elle réussissait à faire oublier tout ce que son rôle avait de honteux. Elle savait intimider jusqu'au maréchal de Richelieu, tandis que le prince de Soubise et d'autres grands seigneurs s'honoraient du titre de ses amis. Elle montrait de la vénération pour la reine ; mais, irritée de n'avoir pu vaincre les mépris du dauphin, elle tenait la cour éveillée sur ses ridicules, parlait de sa haire, de sa discipline, de ses retraites secrètes pour réciter son bréviaire en habit de jésuite. Quant aux princesses, filles du roi, elle les avait accoutumées à respecter extérieurement en elle le choix du monarque.

L'aptitude qu'elle avait à éprouver ou à jouer l'enthousiasme lui avait donné de grands moyens de captiver les gens de lettres et les artistes, dont elle flattait la vanité. Elle n'aimait guère des philosophes que l'indulgence qu'ils montraient alors pour les faiblesses de l'amour ; du reste, elle craignait leurs leçons, et elle cherchait à les détourner de leurs attaques contre la religion. Elle montrait beaucoup d'amitié au docteur Quesnay, et elle se déclarait convertie à la doctrine des économistes, dont il était le fondateur ; mais elle n'en mettait pas moins de chaleur à demander pour elle ou pour les siens des acquits du comptant, ou à plaider au nom de l'humanité contre toute réforme du contrôleur des finances, qui tendait à diminuer le luxe de la cour et attrister ainsi le monarque. Toujours comédienne, toujours occupée de jouer son rôle, elle vivait dans une agitation continuelle ; elle se désolait d'être l'objet de la haine de la nation, ce qu'elle ne pouvait se dissimuler, et ce chagrin accélérait les progrès d'une maladie propre à son sexe, dont elle était atteinte.

Un homme qu'elle avait élevé au pouvoir, et qu'on soupçonnait d'avoir été son amant, le duc de Choiseul, était aisément parvenu à cette popularité qu'elle ne pouvait obtenir. C'était elle qu'on accusait de la guerre, tandis qu'au duc de Choiseul on croyait avoir obligation de la paix. Ce duc, plus courtisan de l'opinion publique que de celle de son maître, en caressait les différents partis, et avait l'air de se présenter comme leur arbitre. Les philosophes démêlaient en lui un secret penchant à favoriser les réformes et les changements ; les magistrats voyaient avec plaisir qu'il cherchait son appui dans le parlement. Les seigneurs reconnaissaient qu'il avait consolidé à la cour leurs prétentions aristocratiques. Il prétendait être le réformateur de l'armée, et, pendant

son séjour à Vienne, il s'était montré grand admirateur de la discipline et de l'organisation allemande dans les régiments. Il voulut l'introduire en France, au risque d'étouffer les qualités propres au soldat français, sans pouvoir lui communiquer celles de ses voisins d'au delà du Rhin ; mais trop léger, trop occupé, trop pressé pour étudier lui-même, il se confiait à des écrivains, qui compilèrent pour lui, entre divers projets, l'ordonnance provisoire de 1764, sur l'organisation de l'armée, ordonnance souvent obscure, incomplète, contradictoire, qu'il n'avait probablement jamais lue, et qu'il tenait cependant à faire exécuter aussitôt, avec la promptitude et la fougue de son caractère. Les troupes y furent en effet soumises, tant bien que mal. Un changement dans leur organisation entraîna dans de grandes dépenses ; mais Choiseul se prêtait à toutes avec une main prodigue ; aucun ministre n'avait plus négligé toute économie dans l'administration de l'État [1]. Il portait dans ses affaires privées le même désordre. On assurait que sa femme lui avait apporté, de la fortune du financier Crosat, son oncle, un million de livres de revenus ; non-seulement il les dépensait avec magnificence ; mais il était encore accablé de dettes. Sa sœur, la duchesse de Grammont, qui lui ressemblait beaucoup par l'esprit et le caractère, et qui exerçait sur lui un grand pouvoir, travaillait à lui faire des partisans, mais souvent elle lui faisait plus d'ennemis encore par sa hauteur et ses manières tranchantes.

Le dauphin, la dauphine et la reine, n'obtenaient à la cour que de froids respects. L'archevêque de Paris, le clergé moliniste et les jésuites avaient formé au dauphin une cabale dévote, qui avait inspiré d'abord la crainte, puis le dédain, enfin la pitié. Ce prince supportait avec peine d'être si nul à la cour. Dans sa jeunesse, l'amour du travail et celui du bien public lui avaient inspiré une noble activité ; mais chaque tentative qu'il avait faite dès lors pour que son père lui confiât quelque partie de son pouvoir avait été marquée par une disgrâce ; il n'avait pu obtenir la permission de se montrer aux armées ; lorsqu'il essaya, pour sauver les jésuites, de remettre à son père un Mémoire où il accusait le duc de Choiseul d'avoir préparé leur ruine, il s'attira, de la part de ce ministre, le propos insolent que nous avons déjà rapporté. Vers 1762, sa santé commença à éprouver une altération visible : son visage, jusqu'alors vermeil, se décolora ; la gaieté qu'il avait conservée malgré ses

[1] Mém. du prince de Montbarey, t. I, p. 260.

principes austères fit place à une sombre mélancolie : ses courtisans pouvaient remarquer les progrès de sa maigreur, de sa pâleur, et commençaient à le croire menacé d'une maladie de poitrine ; l'espoir de le voir monter sur le trône s'évanouissait, et le dévouement de ceux qui en attendaient leur fortune se refroidissait. La tendresse et les vertus de sa femme furent alors les plus précieuses de ses consolations. Tous les plaisirs de cette princesse étaient renfermés dans ses devoirs. Son esprit avait de la justesse et de la sagacité; sa modestie et son sens exquis avaient plu à Louis XV, qui ne trouvait dans ses vertus ni pruderie ni pédanterie ; il la chargeait de consoler la reine dans son isolement, et d'adoucir les caprices hautains des princesses ses filles. En 1761, elle avait perdu son fils aîné qui portait le titre de duc de Bourgogne; lorsqu'elle commençait à trembler aussi pour son mari, elle le vit précédé au tombeau par l'altière favorite, qu'on accusait de tous les vices de Louis XV, pour se dispenser de le condamner lui-même [1].

La maladie secrète qui minait les forces de Mme de Pompadour avait fait explosion au printemps de 1764, par de vives douleurs. La cour était alors à Choisy ; mais malgré l'étiquette qui ne souffrait point qu'aucun individu, s'il n'était pas prince, mourût dans le palais du roi, Louis XV la fit conduire à Versailles : déjà elle connaissait son danger, et elle ne songeait plus qu'à mourir en reine. Aussi elle continuait à faire discuter devant elle les intérêts de l'État, et à faire nommer à divers emplois les personnes auxquelles elle accordait les derniers restes de sa faveur. Elle tenait trop à la considération pour ne pas satisfaire, dans ses derniers moments, aux devoirs de l'Église, en même temps qu'elle voulait conserver jusqu'à la fin l'approbation des philosophes. Son orgueil se refusa aux pleurs de la pénitence; toutefois le clergé se montra respectueux pour la favorite expirante. Elle eut plusieurs entretiens avec son curé ; et comme il voulait se retirer après le dernier: « Attendez, monsieur le curé, lui dit-elle, nous nous en irons » ensemble. » Elle mourut en effet ce jour-là même, 15 avril 1764. On assure que Louis ne versa pas une larme, ne parut point rêveur, ne chercha point la solitude. On raconte même qu'étant à sa fenêtre, comme les restes de Mme de Pompadour sortaient des cours du château, on lui entendit prononcer ces mots : « Madame la marquise aura » aujourd'hui un mauvais temps pour son voyage. » Mme de Pompa-

[1] Lacretelle, t. IV, p. 40-57. — Besenval, t. I, p. 248.

dour avait alors quarante-quatre ans; elle laissa tout son bien à son frère, le marquis de Marigny; le mari qu'elle avait abandonné dédaigna de recueillir la moindre partie de cette riche succession [1].

Le dauphin suivit de près la favorite, à laquelle il avait trop clairement laissé voir son mépris. Il expira le 20 décembre 1765, à l'âge de trente-six ans. Malgré le déclin de sa santé, il avait voulu commander les manœuvres d'un camp de plaisance formé à Compiègne, et l'on attribua aux fatigues qu'il y avait éprouvées l'accélération de sa maladie. Le fils, qui huit ans plus tard devait parvenir à la couronne sous le nom de Louis XVI, n'avait alors que onze ans. On recueillit comme une marque de sensibilité de la part d'un homme qui n'en donnait guère, l'exclamation de Louis XV lorsque cet enfant, entrant dans sa chambre, fut pour la première fois annoncé sous le nom de monseigneur le dauphin. « Pauvre France! un roi âgé de cinquante-cinq ans, » et un dauphin de onze! » Du reste, pendant la maladie de son fils, il lui avait rendu des soins assidus, sans qu'on remarquât en lui beaucoup de douleur. Le roi s'enferma ensuite, plus par bienséance que par affection, et ne voulut voir personne. « Cependant, dit M. de Be- » senval, le duc de Choiseul lui ayant écrit pour lui demander à le » voir, il le lui avoit permis, et, s'exprimant avec franchise, il lui avoit » avoué que la perte de son fils affectoit peu son cœur; qu'il le regret- » toit cependant beaucoup, par la peur qu'en avoient les parlements, » qui désormais n'ayant plus de frein ne pourroient plus être con- » tenus. » C'était le protecteur des jésuites, que la magistrature redoutait de voir régner avec le dauphin. Le reste de la nation, quoiqu'elle n'aimât pas les religieux et qu'elle craignît l'ascendant qu'ils auraient pu prendre sur un prince dévot, regretta cependant le dauphin, comme un homme vertueux, qui rétablirait l'ordre, l'économie et les bonnes mœurs [2].

[1] Lacretelle, t. IV, p. 60. — Biogr. univ., t. XXXV, p. 283-290.—Bachaumont, Mém. secrets, t. I, p. 276.—Mercure historique pour mai 1764, p. 509, et mai 1765 pour son testament, p. 526. — Il est étrange que Lacretelle se soit trompé d'une année sur l'époque de sa mort qu'il place en 1765.

[2] Besenval, t. I, p. 365, note. — Essai de M. de Meilhan sur le dauphin, à la suite de Madame du Hausset, p. 277 — Lacretelle, t. IV, p. 65. — Biogr. univ., t. XXV, p. 241. — L'académicien Thomas écrivit l'éloge du dauphin. On y lit ces paroles qui fournirent à Voltaire l'occasion d'un commentaire contre l'intolérance. « Le dauphin lisoit avec plaisir ces livres où la douce humanité lui peignoit tous » les hommes, et même ceux qui s'égarent, comme un peuple de frères. Auroit-il

(1765.) Ces deux morts avaient troublé l'imagination de Louis XV; d'autant plus que les excès de table et de libertinage auxquels il se livrait le portaient à la mélancolie, dans l'intervalle entre ses débauches. Il n'avait plus de maîtresse déclarée, et quoiqu'il n'eût pas renoncé à ses habitudes vicieuses, le Parc aux Cerfs était fermé ; il avait de longs entretiens avec la dauphine, qui évidemment gagnait sur lui de l'influence ; il laissait voir plus de complaisance aux princesses ses filles ; surtout il semblait prêt à se livrer à des pratiques de dévotion : un sermon le faisait tomber dans une profonde rêverie, et même les gens sages, même les jansénistes, tout scandalisés qu'ils étaient par sa vie précédente, s'alarmèrent de ces symptômes de conversion. Un caractère aussi faible, aussi lâche que celui de Louis XV ne pouvait secouer le joug des maîtresses que pour tomber sous celui des confesseurs ; et quelles vengeances, quelles rigueurs ne devait-on pas craindre des jésuites, s'ils redevenaient les maîtres, s'ils s'emparaient du roi pécheur, et s'ils lui indiquaient, comme moyens de pénitence, la persécution des jansénistes, celle des huguenots et de tous les rebelles de l'Église !

Les deuils se succédaient désormais rapidement dans la maison royale ; la reine, pour éviter à son père la fatigue du voyage qu'il avait coutume de faire, chaque année, à Versailles, et qui ne convenait plus à son âge fort avancé, était allée le voir, au mois d'août 1765, en Lorraine, et avait passé plusieurs jours avec lui ; elle fut alarmée, au commencement de l'année suivante, par la nouvelle d'un accident qui devait lui coûter la vie. Stanislas s'étant levé de bonne heure, selon sa coutume, le 5 février 1766, et s'approchant trop de la cheminée, le feu prit à sa robe de chambre ; il sonna, mais aucun valet ne se trouva à portée ; en s'efforçant d'éteindre lui-même le feu, il tomba sur la cheminée, la main dans les charbons ardents, et la douleur le fit évanouir ; un garde du corps averti par l'odeur, et croyant contraire à sa consigne d'entrer dans la chambre, appela les valets qui arrivèrent enfin, et retirèrent leur maître du feu. Les plaies du malheureux vieillard étaient effroyables, ses souffrances furent cruelles : cependant quoiqu'il eût déjà quatre-vingt-huit ans, il ne succomba que le 23 février. La dou-

» donc été persécuteur ou cruel ? Auroit-il adopté la férocité de ceux qui comptent » l'erreur parmi les crimes, et veulent tourmenter pour instruire ? *Ah!* dit-il » plus d'une fois, *ne persécutons point.* » — Petit commentaire sur l'éloge du dauphin de France. Voltaire, Mélanges littéraires, t. I, p. 222 ; Œuvres complètes, p. 18.

leur des Lorrains fut extrême; une foule pressée remplissait les avenues de Lunéville, où le monarque bienfaisant, comme on l'appelait, était mourant. Sa mort fut suivie de la réunion définitive des duchés de Lorraine et de Bar à la France ; mais en réalité, cette réunion était déjà effectuée dès l'année 1738. Stanislas ne s'était presque réservé dans le gouvernement qu'un rôle de protection et de bienfaisance ; la Lorraine était soumise à toutes les lois françaises, et Stanislas avait été contraint de lutter avec les cours souveraines de ses États, pour leur faire enregistrer l'édit du vingtième auquel les parlements de France avaient opposé tant de résistance. Il essaya aussi de suspendre l'arrêt pour la suppression des jésuites, et il obtint en effet de son gendre que cet arrêt ne serait point exécuté, tant qu'il vivrait, dans les duchés de Lorraine et de Bar. La réunion de ces duchés fit au reste si peu de sensation qu'il n'en est pas même fait mention dans les deux publications, sur les événements de l'année, faites en Hollande et en Angleterre [1].

(1767.) La mort de la dauphine, survenue le 13 mars 1767, à la suite d'une maladie de poitrine qui s'était développée à la même époque où l'on avait remarqué le déclin de la santé de son mari, rompit les habitudes pieuses que Louis XV commençait à prendre avec cette princesse, et enleva au parti des jésuites ses plus chères espérances. La rapidité des coups qui avaient frappé successivement la maison royale fit aussi circuler ces bruits de poison que la malignité publique semble toujours empressé d'adopter à la mort de tous les grands personnages. Rien ne ressemblait moins à des empoisonnements que les longues maladies auxquelles Mme de Pompadour, le duc de Bourgogne, la fille du roi, infante de Parme, morte le 6 décembre 1759, le dauphin et la dauphine avaient succombé. Cependant on s'alarma, ou l'on prétendit s'alarmer, comme on avait fait à la fin du règne de Louis XIV, de l'existence d'un complot pour détruire toute la maison royale. Les trois menins du dauphin, le comte de Périgord, le chevalier de Muy, et le marquis depuis duc de la Vauguyon, qui avaient un grand crédit sur son esprit, qui partageaient ses sentiments religieux, et qui avaient dû espérer de parvenir sous son règne à un grand pouvoir, éprouvaient des regrets trop amers de sa mort pour n'en pas accuser quelqu'un. La Vauguyon

[1] Le Mercure historique de La Haye pour 1766, et the Annual Register for 1766. — Biog. univ., art. Stanislas, tome XLIII, p. 439-454. — Art de vérifier les dates, tome XIII, page 425. — Mercure historique pour mars 1766, page 196.

avait bien plus de haine dans le caractère et d'intrigue dans l'esprit que de dévotion ; c'était celui qui avait su le mieux capter la confiance du dauphin, qui l'avait présenté à Louis XV pour être le gouverneur des trois princes ses fils; et cette nomination avait été enlevée aux ministres et à la favorite, malgré leur répugnance. Le duc d'Aiguillon, qui avait épousé la nièce et l'héritière du duc de la Vrillière, et qui entraînait ce ministre dans son parti, s'était déclaré l'antagoniste du duc de Choiseul. Ce fut lui qui, secondé par tout le parti jésuitique, dont le duc de la Vauguyon était en quelque sorte le chef, se chargea de faire inventer ces bruits d'empoisonnement, en accusant Choiseul. Richelieu, et tous ces courtisans qui ne reconnaissent les lois de la morale ni pour les autres, ni pour eux-mêmes, les accueillirent et les accréditèrent. La Vauguyon en nourrit l'âme de son élève, depuis Louis XVI, qui n'en fut jamais entièrement détrompé, et, malgré l'extrême invraisemblance de ces soupçons, cette calomnie a laissé des traces profondes dans tous les Mémoires du siècle [1].

(1768). La reine était malade depuis longtemps, et, à l'époque où le public fut averti pour la première fois de la maladie de la dauphine, on paraissait plus inquiet pour sa vie que pour celle de sa belle-fille [2]. Sa maladie ressemblait à la plupart de celles qui sont causées par de longs et cuisants chagrins. Les facultés de son âme s'arrêtaient; on eût dit qu'elle tombait dans un sommeil prolongé, mais très-inquiet ; plus

[1] Mém du prince de Montbarey, t. I, p. 322. — Lacretelle. t. IV. p. 70. — Soulavie, Mém. de Richelieu. tome IX. ch. 22, page 400. — *Ibid*, Mém. du règne de Louis XVI, t. I, ch. 3, p. 40.— Les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon* sont peut-être la plus informe, la plus indigne de foi des compilations pseudonymes de Soulavie, et cependant, parmi les matériaux qu'il y mettait en œuvre, il y en avait de précieux, surtout un recueil indigeste, mais plein de vues profondes, de morceaux écrits par Mirabeau, qui voulait peut-être en tirer plus tard des mélanges historiques. L'auteur des *Mémoires de Mirabeau* a retrouvé, dans les papiers qui lui sont restés de son père adoptif, non point le texte, mais les fragments d'un ouvrage écrit par ce grand orateur, dont il accuse Soulavie d'avoir fait un assemblage mal lié, et attribue au dernier l'invention des sixième et septième livres. Mais je suis fort porté à croire que cette interpolation et d'autres encore sont empruntées aux manuscrits d'Aiguillon et de Richelieu que Soulavie avait entre les mains, et que c'est à eux qu'il faut attribuer cette haine fertile en calomnies contre Choiseul, que le compilateur mercenaire, travaillant sans réflexion et sans critique, n'avait aucune raison de ressentir. — Voyez Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau, écrits par lui-même, par son père, son oncle et son fils adoptif. Paris, 1834, 8 volumes in-8°. tome IV, pages 84 et suivantes.

[2] Mercure historique, avril 1766, p. 271.

tard, des douleurs vives succédèrent à cet engourdissement. Elle mourut le 25 juin 1768. Soit que Louis fût moins préparé à cette mort qu'à celle de son fils, soit que les torts qu'il avait eus envers sa compagne excitassent en lui un repentir momentané, il montra la plus vive émotion en recevant ce nouveau coup. Il entra dans la chambre où la reine venait d'expirer, il embrassa ses restes inanimés, et, pendant plusieurs jours, il pleura la reine, environné de ses filles, et parut absorbé dans des pensées funèbres. Mais le réveil, après cet abattement, fut honteux. Il venait d'épuiser ce qui lui restait de sensibilité. Il laissa entendre à ceux qui l'approchaient qu'il voulait se distraire, qu'il voulait se consoler, et le Parc aux Cerfs fut rouvert. Ce débauché, presque sexagénaire, pour réveiller ses sens, se livra plus que jamais à l'intempérance. Il s'abandonna aussi à son penchant à l'avarice, et, tandis qu'il laissait s'accroître le désordre dans les finances publiques, il recourut aux moyens les plus sordides pour grossir ses honteuses épargnes. Desséché par le vice, il acheva de se rendre étranger à son peuple et à sa famille [1].

[1] Lacretelle, t. IV, p. 77. — Mercure historique et politique, juillet 1768, p. 56. — La reine, née le 23 juin 1703, était âgée de soixante-cinq ans.

CHAPITRE LVI.

La querelle entre le roi et les parlements s'aigrit de plus en plus. Projets belliqueux de Choiseul. D'Aiguillon, Maupeou et Terray, ses ennemis, s'allient avec une nouvelle maîtresse, Madame du Barry. Mariage du dauphin avec une archiduchesse. Disgrâce de Choiseul. Tous les anciens parlements supprimés. Parlement Maupeou. — 1765-1771.

Lorsque la génération qui avait vu la révolution française, la chute du trône, les horreurs du terrorisme, et les sanglantes convulsions auxquelles l'Europe entière fut livrée, portait en arrière ses regards sur le long règne de Louis XV, sa première impression était de regretter le calme et la prospérité dont il lui semblait que la France avait joui pendant soixante ans, et qui paraissaient attestés par l'opulence de la capitale, par les plaisirs dont on y jouissait, par ce prodigieux développement de l'esprit qui se manifestait et dans les livres et dans la conversation, par cette gaieté enfin qui semblait être devenue le caractère de la nation, et qui demeure empreinte presque uniquement sur les souvenirs qui nous restent de cette époque. Aujourd'hui que les passions se sont calmées, que les souffrances de la révolution et de la guerre universelle sont oubliées, peut-être même trop oubliées, il nous appartient de porter un regard plus philosophique sur les temps qui précédèrent, et de reconnaître à quel point ils préparaient l'avenir, combien cette révolution qui surprit les hommes, comme l'éclat du tonnerre, était nécessairement amenée par tous ses antécédents, combien cette société antique, qui imposait encore aux regards par sa grandeur, était vermoulue depuis longtemps, et privée de toute espèce de vigueur, lorsqu'on la vit tomber tout à coup, et se dissiper en poussière.

Nous avons cru nécessaire, pour préparer ce jugement, de remettre sous les yeux du lecteur la cour de France à cette époque, et ce monarque vers lequel les Français ne pouvaient tourner leurs regards sans rougir. Ses habitudes crapuleuses, l'effronterie de ses courtisans, l'abandon parmi eux de tout frein et de tout sentiment du devoir,

avaient préparé les esprits à croire à tous les vices et à tous les crimes : aussi les malheurs qui avaient frappé la famille du roi, dans les dernières années, quoiqu'ils fussent dans l'ordre de la nature, étaient-ils attribués, par ceux qui se croyaient habiles, à des actes de scélératesse, uniquement parce qu'ils ne voulaient pas croire que les dépositaires du pouvoir se refusassent à aucun crime, s'il leur était utile. Dans un portrait du duc de Choiseul qu'on a trouvé parmi les papiers de Louis XVI, écrit de sa main, et qu'on lui attribue, quoiqu'il soit peut-être du duc de la Vauguyon, il disait de lui : « Le duc de Choiseul tenoit de la » nature ce que les courtisans en reçoivent rarement, *un caractère*. » Hardi, entreprenant, décidé, il avoit un fonds d'énergie dans l'âme » qui le rendoit capable d'orgueil. Il avoit assez de talents pour passer » pour un génie, et assez de moyens pour s'en faire supposer davan- » tage. Il avoit de la force dans l'âme, de l'amour de la gloire, et une » telle fermeté en se décidant, qu'il bravoit les obstacles, et franchissoit » les écueils, croyant les affaires possibles parce qu'il les avoit conçues. » Le duc de Choiseul avoit un caractère atroce ; rien ne lui coûtoit » pour réussir dans le plan qu'il s'étoit proposé. Il avoit aussi le carac- » tère des gens foibles, lorsqu'il employoit la main d'autrui, pour se » cacher et pour agir. » Puis après avoir détaillé les fautes de son ministère, l'auteur ajoutait : « On reproche au duc de Choiseul des » opérations d'une autre nature ; on les lui reproche même assez publi- » quement. Lorsqu'un ou plusieurs crimes énormes sont probléma- » tiques pour la multitude, la nature de ces forfaits défend elle seule » d'en parler. Il faut se contenter de gémir en secret sur la perversité » du temps et des hommes [1]. »

Tandis que tant de mépris rejaillissait sur le roi, que des soupçons si effroyables se répandaient contre le ministre qu'on croyait encore tout-puissant, et qu'on disait même que Choiseul les laissait circuler pour inspirer à ses ennemis plus de crainte, la puissance militaire, à l'aide de laquelle un gouvernement même méprisé se maintient encore, avait été profondément ébranlée par la guerre de sept ans ; les Français n'avaient connu que des revers, et sur terre et sur mer ; la discipline avait été trouvée si relâchée qu'on travaillait à donner aux armées une organisation toute différente, et pendant le passage de l'une à l'autre elles n'en avaient, à vrai dire, plus aucune. Les soldats avaient perdu

[1] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. I, c. 6, p. 86.

toute confiance et dans leurs chefs et en eux-mêmes ; un traité, dont le public était chaque jour plus honteux, avait mis fin à la guerre de sept ans; mais les complications de la politique appelaient la France à exercer son influence sur le reste du monde, et son gouvernement ne tarda pas à y porter la même inconséquence, la même étourderie pour entreprendre, la même faiblesse pour soutenir, en sorte que les dernières années du règne de Louis XV ajoutèrent encore à sa déconsidération.

Cependant la partie du gouvernement, où l'on voyait se manifester le plus clairement la désorganisation de la monarchie, est surtout la querelle de l'autorité royale avec tous les parlements du royaume; nous croyons devoir la reprendre, avec quelque détail, et en présenter la suite dès l'année 1763.

(1763.) Nous avons vu que le 11 décembre 1763 le parlement de Toulouse avait rendu contre le duc de Fitz-James, commandant de la province, et exécutant les ordres du roi, un arrêt bien extraordinaire, et qui donnait à la responsabilité ministérielle autant d'étendue qu'elle en ait jamais reçue dans les États constitutionnels les plus libres. « La cour, toutes les chambres assemblées, disait ce parlement, considérant les outrages multipliés et les violences inouïes dont le duc » de Fitz-James, au mépris du serment qu'il a prêté en la cour des » pairs de France, s'est rendu coupable envers la justice souveraine du » roi, par l'abus qu'il a fait et du nom dudit seigneur roi, et de la » force qu'il a en main ; notamment en ce qu'ayant investi de gens de » guerre le sanctuaire des lois, il auroit menacé les ministres de la » justice dans le temple de la justice même, où la majesté royale réside » habituellement, et qu'ajoutant l'artifice à la violence... il auroit entrepris de sa seule autorité d'en écarter successivement tous les » membres... En ce que parvenu aux derniers excès de l'audace et du » délire, oubliant sa qualité de sujet, il auroit osé parler en souverain » aux membres de la cour, mettre à leur liberté des conditions insensées, la faire dépendre de l'impunité de tant de violences... a » ordonné que ledit duc de Fitz-James sera pris et saisi au corps, en » la part où il sera trouvé dans le royaume, conduit et amené sous » bonne et sûre garde dans les prisons de la conciergerie de la cour ; » et ne pouvant être appréhendé, ses biens seront saisis, etc. »

La cour de Toulouse cependant, considérant que la cour du parlement séant à Paris est éminemment la cour des pairs, le siége ordinaire

de la pairie, et plus à portée de convoquer lesdits pairs, avait ordonné que le duc de Fitz-James, s'il pouvait être appréhendé, fût envoyé au parlement de Paris, accompagné de toutes les copies collationnées des pièces du procès. Le parlement de Paris prit connaissance de ces pièces le 29 décembre. Il invita le roi à venir présider la chambre des pairs, mais Louis XV s'y refusa. Cependant le parlement de Paris ne voulut point permettre au parlement de Toulouse d'usurper une prérogative qu'il croyait lui appartenir exclusivement ; il déclara nul le décret du parlement de Toulouse, parce que le duc de Fitz-James, comme pair de France, était justiciable de la cour des pairs seulement ; en même temps il décida de porter aux pieds du trône des remontrances très-énergiques sur le traitement fait aux membres du parlement de Toulouse [1].

(1764.) Dans ces remontrances qui furent présentées au roi le 19 janvier 1764, la cour suffisamment garnie de pairs lui disait : « Que » son parlement a eu plusieurs fois à gémir des coups d'autorité dont » on a voulu l'accabler, mais qu'il n'a jamais eu à rougir de la main » qui les lui portoit. Qu'il étoit réservé à nos jours de voir des sujets » se placer entre le roi et les ministres essentiels de la justice souve- » raine, ceindre pour ainsi dire le bandeau royal, et s'approprier la » puissance du monarque. » Considérant ensuite tous les services que les parlements avaient rendus à l'autorité royale dès le commencement de la monarchie, les magistrats se déclaraient toujours dévoués à cette autorité appuyée sur les lois, toujours contraires à l'autorité despotique que les ministres voulaient y substituer, et qui ne reposait que sur la force. Le roi fut ébranlé par ces remontrances réitérées, il recula : il donna, le 20 janvier, à Versailles, des lettres-patentes par lesquelles il déclarait *qu'il n'avait jamais eu d'autre intention que de régner par l'observation des lois et des formes sagement établies dans son royaume*, *et de conserver à ceux qui en sont les dépositaires et les ministres la liberté des fonctions qu'elles leur assurent.* Puis, confirmant sa déclaration du 21 novembre, sur les recherches qu'il ordonnait de faire pour la réforme des finances, il imposa un silence absolu sur tout ce qui s'était passé jusqu'alors relativement aux objets qui avaient donné lieu à cette déclaration [2].

[1] L'arrêt du parlement de Toulouse et les remontrances de celui de Paris sont insérés au Mercure historique et politique de janvier 1764, p. 22-37.

[2] Voyez les secondes remontrances et les lettres-patentes, Mercure historique, février 1764, p. 81-102.

Le duc de Fitz-James et le marquis du Mesnil furent rappelés; on attribua à un accès d'hypocondrie la conduite du premier, et les membres des parlements de Grenoble et de Rouen furent invités, comme ceux de Toulouse, à reprendre leurs fonctions.

Il était toutefois au-dessus de la puissance royale d'imposer silence à des discussions qui touchaient aux bases mêmes de la constitution de la société. Les princes du sang et les pairs de France avaient intérêt à bien faire constater de quel tribunal ils étaient réellement justiciables. Des commissaires furent nommés pour examiner la question : « Si » toutes les classes du parlement ont droit de juger les pairs du royaume, » ou si ce droit appartient exclusivement à la cour souveraine de Paris. » Le prince de Conti, fidèle à la politique de ses pères, recherchait l'amitié du parlement, et faisait une étude suivie de la loi, ce qui le faisait surnommer par Louis XV *mon cousin l'avocat.* Il prit une part assez active à cette discussion, et les 28 et 29 mai, vingt et un princes du sang et ducs et pairs, s'étant rendus au parlement, il y fut prononcé que, par la constitution fondamentale de l'État, cette cour était uniquement et essentiellement celle des pairs [1].

Mais, autant le parlement de Paris était jaloux de sa prérogative, autant il regardait comme devant être la base de sa politique de se maintenir en bonne harmonie avec tous les autres parlements du royaume, afin de former de tout l'ordre judiciaire un corps compacte, qui pût tenir tête aux ministres, et partager avec le roi la puissance législative. Robert de Saint-Vincent, conseiller de la troisième chambre des enquêtes, rendit compte, le 7 juin, des inquiétudes qui agitaient les diverses classes du parlement (c'est-à-dire les parlements de province), à l'occasion de l'arrêté qui venait d'être rendu ; à leurs yeux, il portait atteinte à l'unité du parlement dont elles sont nécessairement des parties ; aussi se préparaient-elles, à la cessation des vacances, à réclamer le partage du droit de juger ce qui concerne les pairs et la pairie. En conséquence, le même jour, la cour rendit un nouvel arrêt portant : « Qu'elle main» tiendroit toujours le principe de l'unité du parlement, quoique » divisé en différentes classes, principe fondé sur la nature du parle» ment, sur son essence et sa constitution, principe consacré par les » lois du royaume ; et en conséquence... les membres des différentes » classes du parlement auront séance en la cour première, capitale

[1] Mercure historique de juin 1764, p. 373.

» et métropolitaine, unique siége de la cour des pairs, pour y exercer » les fonctions qui leur appartiennent [1]. »

Il paraît que l'intention du parlement de Paris était d'admettre, dans les séances où il serait question de la pairie, deux membres de chacun des autres parlements du royaume, députés à cet effet. On comptait alors dix-huit parlements dans tout le royaume. Mais le nombre de leurs membres, leur crédit et l'étendue de leur ressort étaient fort inégaux. C'était là cependant une bien grave innovation dans la constitution du royaume, et le roi témoigna avec raison son étonnement au premier président, de ce que sa cour avait pris une détermination si importante sans le consulter [2]. Mais si le roi trouvait que le parlement de Paris, accordait trop aux cours souveraines du reste du royaume, les parlements de province trouvaient qu'il ne leur accordait pas assez. Celui de Rouen prit l'initiative ; il prit, le 10 août, un arrêté dont nous croyons devoir transcrire les passages les plus essentiels ; « Suivant les » lois fondamentales de la monarchie, le parlement de France, seul et » unique conseil public, légal et nécessaire du souverain, est essen- » tiellement un comme le souverain dont il est le conseil et l'organe, » et comme la constitution politique de l'État, de laquelle il est gar- » dien et dépositaire. Les différentes classes du parlement, ayant » également le roi pour chef, et étant également chargées du maintien » de la constitution monarchique, sont toutes le même parlement. La » distinction des territoires assignés pour être l'objet immédiat de la » vigilance de chacune desdites classes ne fait entre elles aucune dis- » tinction de rang, de fonctions ni d'autorité. Ne composant toutes » ensemble qu'un même parlement indivisible, aucune d'elles ne peut » être dite la première..... Le parlement est également, dans chacune » desdites classes, la cour plénière universelle, capitale, métropolitaine » et souveraine de France... Dans cette cour réside inséparablement et » dans toute sa plénitude la majesté de la justice souveraine dudit sei- » gneur roi à l'autorité de laquelle, en chacune desdites classes du » parlement, dans l'étendue du ressort, tous les sujets dudit seigneur » roi, sans distinction de naissance, de rang, d'ordre et de dignité, » et sans aucun en excepter, sont également soumis [3]. »

Le roi répondit au parlement de Rouen, presque dans les mêmes

[1] Mercure historique, juillet 1764, p. 17.
[2] *Ibid.*, août 1764, p. 89.
[3] *Ibid.*, octobre 1764, p. 243.

termes qu'à celui de Paris. « Mon parlement n'auroit pas dû s'expli-
» quer sur des matières de si grande importance, sans s'être préala-
» blement adressé à ma personne. Je suis le vrai et le souverain con-
» servateur des lois et des règles fondamentales des ordres publics de
» mon royaume, et je veux que tout ce que l'on pourroit entreprendre,
» dans des affaires de cette nature, sans notre approbation, soit réputé
» comme nul et non avenu. »

Cependant, les parlements de province semblaient sur le point de se brouiller avec celui de Paris, sur le rang auquel ils prétendaient, et que les autres ne voulaient pas reconnaître, lorsqu'une nouvelle querelle entre les parlements et les commandants de province fut une occasion, pour tout l'ordre judiciaire, de se réunir contre ce qu'il nommait le despotisme ministériel. Le parlement de Toulouse y donna lieu en refusant d'enregistrer les lettres-patentes par lesquelles le roi établissait le duc de Fitz-James commandant général de la province du Languedoc, et le roi lui fit écrire : « qu'il désapprouvoit le ressentiment que ce
» parlement continuoit à montrer contre M. le duc de Fitz-James, qui,
» dans tout ce qu'il a fait à Toulouse, n'a agi que suivant les ordres
» dont S. M. l'avoit chargé [1]. »

(1763.) Mais une dispute bien plus envenimée éclatait en même temps entre les états de Bretagne qui embrassaient la cause du parlement de Rennes et le duc d'Aiguillon. Les états réclamaient les franchises et les immunités de la province que le parlement qui en était le gardien n'avait pu voir violées sans avoir recours à la justice du roi. Les députés des états de Bretagne, présentés le 2 novembre au roi, lui portèrent les remontrances votées, le 11 août, par le parlement de Rennes : « Le zèle de vos cours, disoit celui-ci, leur a souvent attiré
» des disgrâces ; mais il n'en fut jamais d'aussi accablantes que celles
» qu'éprouve aujourd'hui votre parlement. On a attaqué la fidélité qu'il
» vous a jurée et dont il ne s'est jamais écarté. On ose l'accuser d'avoir
» jeté des nuages sur une administration dont Votre Majesté est aussi
» satisfaite que la province. » Et, pour répondre à cette inculpation, les remontrances exposent les souffrances réelles du peuple. Ce tableau authentique de ce qui se passait dans les provinces, présenté au roi par les députés de la plus indépendante de ces provinces, mérite qu'on en conserve les principaux traits. Ces vexations éprouvées en Bretagne, et

[1] Mercure de novembre 1764, p. 306, et décembre, p. 377.

toutes attribuées au duc d'Aiguillon, étaient en même temps le fondement de l'accusation dirigée contre lui.

« Il étoit du devoir de votre parlement, Sire, de présenter à un roi, » père de ses sujets, les malheurs d'un peuple écrasé sous le poids de » corvées excessives et multipliées. Tandis que les conventions arrêtées » entre les états de la province et vos commissaires, concernant les » chemins, ont été exécutées, votre parlement a gardé le silence. Ces » conventions contiennent plusieurs dispositions, notamment celles qui » fixent à chaque corvéieur la distance de son atelier et la quantité de » toises de chemin qui lui incombe. Il ne doit aller qu'à deux lieues de » son clocher; il ne doit faire qu'une toise courante, à raison de 20 sous » de capitation. Cette tâche, une fois faite, il n'est tenu qu'à l'entre- » tenir, et il doit être à jamais déchargé de toutes autres corvées pour » les grands chemins. Ces dispositions, quelque onéreuses qu'elles » soient, mettoient le corvéieur dans le cas de travailler avec activité, » dans l'espérance de finir ses travaux; mais il est bien éloigné de voir » effectuer les promesses qui lui ont été faites. Tout est devenu arbi- » traire; il est transporté d'une route sur une autre; il doute encore si, » lorsqu'il aura fini sa tâche, on ne lui en destine pas une nouvelle; » on n'a plus d'égard à la distance de l'atelier auquel on l'attache, et » par des distinctions d'aplanissement, d'empierrement, de con- » struction, d'entretien, on le charge de faire en pierre des ponceaux » que des maçons seuls pouvoient construire. Ainsi, on ne se contente » pas de son temps et de son travail, on l'oblige encore à fournir, à » prix d'argent, le travail d'autrui. De là le découragement qui suit » toujours l'arbitraire; de là les peines et les garnisons fréquentes, dont » votre parlement, Sire, vous a porté les plaintes, avec autant de jus- » tice que de nécessité... Un malheureux corvéieur qui paie 40 sous » de capitation, et qui n'a pour vivre que ce qu'il peut gagner dans la » journée, sera tenu d'entretenir environ six toises courantes de chemin. » Cet entretien ne peut être évalué à moins de 9 livres par année, » c'est-à-dire le quadruple de la capitation. Comment la classe la plus » pauvre des citoyens, et la plus nécessaire de la nation, pourrait-elle » soutenir une surtaxe aussi accablante d'un impôt déjà excessif?...

» Il étoit encore, Sire, du devoir de votre parlement de vous repré- » senter que ce n'étoit pas dans le temps où l'État avoit besoin d'aussi » puissants secours qu'on devoit faire des dépenses superflues pour » l'embellissement des villes de la province... Elles sont obligées de

» recourir à des emprunts pour satisfaire à leurs charges ordinaires et » aux arrérages des nouvelles dettes qu'on leur a fait contracter. C'est » cependant, Sire, ce temps malheureux qu'on a saisi pour achever de » les écraser par des travaux qu'elles n'eussent pu entreprendre que » difficilement, si elles avoient été dans la plus grande opulence...

» (1764.) Mais, Sire, on vous assure que personne ne se plaint. Ne » seroit-il pas plus vrai de dire que personne n'ose se plaindre? Tous » les particuliers sont dans la dépendance, leur voix est étouffée par la » crainte. Il n'y a qu'un corps libre, toujours subsistant, tel que votre » parlement, qui puisse se faire entendre, et porter aux pieds du trône » le cri que la nation y porteroit elle-même, si votre parlement faisoit » une information juridique des faits dont il se plaint à Votre Majesté[1]. »

(1765.) Le roi ne voulait pas permettre qu'on lui parlât avec une telle indépendance; il ordonna au parlement de Rennes de se rendre à Versailles, au milieu de mars 1765; plusieurs mois s'écoulèrent presque toujours entre chaque communication du monarque avec ses parlements de province. La lenteur des formes judiciaires semblait s'étendre au cabinet qui correspondait avec les juges. Quatre-vingt-cinq membres du parlement de Rennes parurent, le 18 mars, devant le roi; son premier accueil fut sec et dédaigneux; la réponse qu'il leur donna par écrit, le surlendemain, ne le fut pas moins. « J'ai lu vos remontrances, leur » dit-il; elles sont dressées avec une véhémence que je désapprouve, et » je vous fais défense de les faire imprimer. Vous y dites que je n'ai » pas été instruit; rien n'est plus contraire à la vérité. J'ai lu tout ce » que vous avez fait, et on ne vous a adressé que ce que j'avois prescrit. » Retournez incessamment à Rennes; reprenez vos fonctions dès votre » retour; je vous l'ordonne expressément. Je ne répondrai sur le reste » qu'après que vous m'aurez obéi. C'est le seul moyen de regagner ma » bienveillance [2]. »

Loin de se soumettre, les magistrats bretons, de retour à Rennes, prirent, le 5 avril, un arrêté par lequel ils déclaraient que : « la cour, » vivement touchée d'avoir perdu la bienveillance du seigneur roi, par » les moyens qu'elle a cru les plus capables de la mériter, pénétrée de » douleur, en voyant que sa conduite a paru si irrégulière à S. M.; » qu'elle s'est portée à en faire les plus vifs reproches à son parlement,

[1] Remontrances du parlement de Bretagne du 11 août, Mercure historique, décembre 1764, p. 378-389.

[2] Mercure historique d'avril 1765, p. 251-252.

» avant même d'avoir lu les remontrances qu'il lui présentoit; consi-
» dérant que, des magistrats traités aux yeux de toute la France
» comme coupables de désobéissance et de manquement de respect à
» l'autorité royale, et auxquels S. M. a imputé d'avoir ruiné une pro-
» vince confiée à leurs soins, ne peuvent plus porter avec décence le
» nom de magistrats..., arrête que le dit seigneur roi sera très-hum-
» blement supplié de trouver bon qu'elle lui remette des pouvoirs
» dont il l'a jugée indigne... Et cependant, ladite cour a repris, dès
» ce jour, son service ordinaire, pour le continuer jusqu'à ce qu'il ait
» été autrement ordonné par S. M., et pourvoir à l'administration de
» la justice souveraine dans la province [1]. »

Il est dans la nature des querelles de s'envenimer tous les jours davantage : l'opinion publique réserve des couronnes aux membres les plus audacieux, et il s'établit ainsi une émulation à se dépasser les uns les autres. Le parlement de Pau, en Béarn, donnait en même temps sa démission : la noblesse bretonne embrassait avec chaleur la cause de ses magistrats, et elle montrait tant de zèle que le roi jugea à propos d'exiler une femme, la marquise de la Roche, accusée d'avoir écrit des vers patriotiques à l'honneur du parlement. Un conseil d'État, qui cassait deux arrêts du parlement, échauffa encore les esprits, et le 22 mai le parlement de Rennes donna de nouveau sa démission, et cessa cette fois ses fonctions [2].

Le roi avait nommé quinze commissaires, conseillers d'État et maîtres des requêtes, pour administrer la justice en Bretagne à défaut du parlement; mais tous les avocats et même tous les procureurs ayant refusé d'exercer leurs fonctions devant eux, ils durent s'en tenir à l'exercice de la justice criminelle, et toutes les causes civiles furent suspendues; tous les autres parlements déclaraient vivement, à leur tour, leur sympathie pour ceux qui étaient en souffrance; et celui de Dijon, qui n'avait point encore fait parler de lui, adressa au roi, le 7 mai 1765, des remontrances très-fortes en faveur de celui de Pau [3].

(1766.) Au commencement de l'année suivante, les parlements se flattèrent qu'il y avait un adoucissement à leur égard dans les dispositions du roi : la mort du dauphin, la tristesse de la cour semblèrent déterminer les esprits à laisser dormir les anciennes querelles; mais l'autorité se disposait dans le plus grand secret à agir contre tous les

[1] Mercure historique, mai 1765, p. 516. [2] *Ibid.*, juin 1765, p. 389.
[3] *Ibid.*, août, 1765, p. 103.

parlements. Le dimanche 2 mars, à onze heures du soir, les gardes du corps du roi eurent ordre de se rendre le lendemain de Versailles à Paris, et de prendre leur poste au palais où siége le parlement, suivant l'usage, lorsque le roi doit tenir son lit de justice; et le 3 mars, le roi arriva en habit et manteau violet, à dix heures et demie du matin, dans la cour du palais, au bas de l'escalier de la Sainte-Chapelle : le comte de Saint-Florentin et quatre conseillers d'État l'accompagnaient ; les princesses du sang l'avaient précédé, ainsi que plusieurs pairs ecclésiastiques et laïques. Les chambres ayant pris leur séance ordinaire, le roi en se découvrant, puis remettant son chapeau, dit : « Messieurs, » je suis venu pour répondre moi-même à toutes vos remontrances, » Il remit aussitôt sa réponse au comte de Saint-Florentin qui la fit lire par le dernier des conseillers d'État.

« Ce qui s'est passé, y était-il dit, dans nos parlements de Pau et » de Rennes, ne regarde pas mes autres parlements. J'en ai usé, à l'égard » de ces deux cours, comme il importoit à mon autorité, et je n'en » dois compte à personne. Je n'aurois pas d'autre réponse à faire à » tant de remontrances qui m'ont été faites à ce sujet, si leur réunion, » l'indécence du style, la témérité des principes les plus erronés, et l'af- » fectation d'expressions nouvelles pour les caractériser ne manifestoient » les conséquences pernicieuses de ce système d'*unité* que j'ai déjà » proscrit, et qu'on voudroit établir en principe, en même temps » qu'on ose le mettre en pratique.

» Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon royaume une associa- » tion qui feroit dégénérer en une association de résistance le lien na- » turel des mêmes devoirs et des obligations communes, ni qu'il s'in- » troduise dans la monarchie un corps imaginaire qui ne pourroit » qu'en troubler l'harmonie. La magistrature ne forme point un corps » ni un ordre séparé des trois ordres du royaume : les magistrats sont » mes officiers, chargés de m'acquitter du devoir vraiment royal de » rendre la justice à mes sujets, fonction qui les attache à ma personne, » et qui les rendra toujours recommandables à mes yeux ; je connois » l'importance de leurs services ; c'est donc une illusion qui ne tend » qu'à ébranler la confiance que d'imaginer *un projet formé d'anéantir* » *la magistrature* et de lui supposer *des ennemis auprès du trône*. » Ses seuls, ses vrais ennemis sont ceux qui, dans son propre sein, lui » font tenir un langage opposé à ses principes, qui lui font dire : *Que* » *tous les parlements ne forment qu'un seul et même corps, distri-*

» *bué en plusieurs classes; que ce corps nécessairement indivisible* » *est de l'essence de la monarchie et qu'il lui sert de base, qu'il est* » *le siége, le tribunal, l'organe de la nation; qu'il est le protecteur et* » *le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts, de ses droits;* » *qu'il lui répond de ce dépôt et seroit criminel envers elle s'il* » *l'abandonnoit; qu'il est comptable de toutes les parties du bien* » *public, non-seulement au roi, mais aussi à la nation; qu'il est* » *juge entre le roi et son peuple; que, gardien du lien respectif, il* » *maintient l'équilibre du gouvernement, en réprimant également* » *l'excès de la liberté et l'abus du pouvoir; que les parlements coo-* » *pèrent avec la puissance souveraine dans l'établissement des lois;* » *qu'ils peuvent quelquefois, par leur seul effort, s'affranchir d'une loi* » *enregistrée, et la regarder à juste titre comme non existante;* » *qu'ils doivent opposer une barrière insurmontable aux décisions* » *qu'ils attribuent à l'autorité arbitraire et qu'ils appellent des actes* » *illégaux, ainsi qu'aux ordres qu'ils prétendent surpris, et que s'il* » *en résulte un combat d'autorité, il est de leur devoir d'abandonner* » *leurs fonctions et de se démettre de leurs offices, sans que leurs* » *démissions puissent être reçues.*

» Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés si pernicieuses, » c'est faire injure à la magistrature, démentir son institution, trahir » ses intérêts et méconnoître les véritables lois fondamentales de » l'État, comme s'il étoit permis d'oublier que c'est en ma personne » seule que réside la puissance souveraine, dont le caractère propre est » l'esprit de conseil, de justice et de raison; que c'est de moi seul que » mes cours tiennent leur existence et leur autorité; que la plénitude » de cette autorité qu'elles n'exercent qu'en mon nom demeure tou- » jours en moi, et que l'usage n'en peut jamais être tourné contre » moi; que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans » dépendance et sans partage; que c'est par ma seule autorité que les » officiers de mes cours procèdent non à la formation, mais à l'enre- » gistrement, à la publication et à l'exécution de la loi, et qu'il leur » est permis de me remontrer ce qui est du devoir de bons et fidèles » conseillers; que l'ordre public tout entier émane de moi; que j'en » suis le gardien suprême; que mon peuple n'est qu'un avec moi, et » que les droits et les intérêts de *la nation*, dont on ose faire un corps » séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens, et ne » reposent qu'en mes mains. »

Le roi, dans cette réponse, exposait ensuite quelle devait être la nature des remontrances, comment elles devaient être tenues secrètes, et s'arrêter devant le *très-exprès commandement du roi :* il recommandait au parlement de Paris, comme cour des pairs, de donner l'exemple à toutes les autres cours du royaume. « Enfin, disait-il, ce spectacle scandaleux » d'une contradiction rivale de ma puissance souveraine me réduiroit » à la triste nécessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de » Dieu, pour préserver mes peuples des suites funestes de telles en- » treprises [1]. »

Ce discours si remarquable, qui met en présence les deux systèmes de l'autorité parlementaire et du pouvoir absolu, ne termina point la lutte entre eux. Le roi réprimanda tour à tour, d'une manière non moins hautaine, et en énonçant les mêmes principes, dans ce même mois de mars, le parlement de Rouen et celui de Grenoble ; un peu plus tard, celui de Besançon [2]. Il pressa en même temps le jugement des cinq ou six magistrats de Rennes, la Chalotais, Caradeux, et trois, puis quatre conseillers de ce parlement, qui étaient déférés devant les commissaires chargés de rendre justice à leur place et qui s'intitulaient le nouveau parlement de Rennes. Cependant cette affaire personnelle prenait, dans l'attention publique, la place de la question de principes. Les accusés, qui protestaient n'avoir eu aucune part à la fabrication des billets anonymes, attribués par Calonne à la Chalotais, récusaient les juges qu'on leur avait donnés, et en appelaient au parlement de Bordeaux ; les autres parlements, malgré les prohibitions du roi, continuaient à intercéder pour eux. Calonne mettait son amour-propre ou son ambition à les faire condamner, et l'on craignait pour leur tête. Afin de mettre un terme aux récusations, le roi évoqua la cause à lui-même, séant en son conseil. Toutefois la procédure s'y prolongea plusieurs années encore [3].

(1767.) Le duc de Choiseul voyait avec inquiétude s'engager cette lutte entre l'autorité royale et les parlements : il désirait la popularité ; il savait qu'elle s'attachait aux grands corps judiciaires et aux principes qu'ils travaillaient à accréditer ; il savait aussi que l'archevêque de Paris et tous ceux qui tenaient aux jésuites s'attaquaient aux parlements avec l'espérance de les entraîner dans leur chute ; enfin il sentait que le roi

[1] Procès-verbal du lit de justice du 3 mars 1766. — Mercure historique de mars, p. 174-181.

[2] Mercure historique, mars 1766, p. 182, avril, p. 268, et juillet, p. 47.

[3] *Ibid.*, décembre 1766, p. 378-391.

était surtout excité par son ennemi personnel, le duc d'Aiguillon, qui faisait agir son beau-père, le ministre Saint-Florentin, ou la Vrillière. Mais les affaires des parlements n'étaient point dans les attributions de Choiseul, et léger comme il l'était, il n'avait pas beaucoup de peine à oublier ce qu'il ne pouvait empêcher ou qui lui était désagréable. C'était pour lui une pénible circonstance que de songer que son ministère avait été marqué par le sacrifice de toutes les possessions françaises sur le continent de l'Amérique, et il cherchait à compenser ces pertes par quelques acquisitions. Ses amis prétendaient qu'il y avait réussi par l'acquisition de l'État d'Avignon et de l'île de Corse ; son ambition était loin d'être satisfaite cependant, et il songeait à entraîner de nouveau la France dans la guerre, pour y trouver l'occasion de nouvelles conquêtes. A l'époque où ilétait entré dans les affaires, M. de Bernis venait de présenter un mémoire au roi, dans lequel il lui démontrait la nécessité de faire la paix, parce que la France n'avait plus ni argent, ni généraux, ni vaisseaux. M. de Choiseul avait vu ce mémoire, et toutes les fois que le neveu de Bernis, ou son ami, l'abbé des Haisses, partaient pour aller le voir à sa retraite de Vic-sur-Aisne, Choiseul, qui était resté avec lui sur un ton de plaisanterie, leur disait : « Dites au cardinal que » nous n'avons ni argent, ni généraux, ni vaisseaux, mais que cependant » nous faisons et ferons encore la guerre. » Bernis, impatienté, chargea enfin des Haisses de lui répondre : « Son Éminence sait comme vous » que, sans argent, sans généraux, sans vaisseaux, l'on peut toujours » faire la guerre, mais non la bien faire [1]. » Choiseul n'en paraissait pas moins prêt à oublier cette leçon. Rempli d'idées et de projets, fier, brillant, actif, spirituel, mais léger et inconsidéré, il était prêt à se lancer de nouveau dans les chances des batailles, avec un peu plus de vaisseaux, il est vrai, qu'au moment où il avait terminé la dernière guerre, mais avec moins d'argent encore et moins de généraux.

Les deux acquisitions dont il se glorifiait avaient été faites sur des États qu'on ne pouvait qualifier d'ennemis, et qui n'avaient aucun moyen de se mesurer avec la France. L'occupation d'Avignon et du comtat Venaissin était liée à l'expulsion des jésuites. Le pape Clément VIII (Ressonico) était vivement attaché à cet ordre, et pour le sauver il avait fait usage de tous les moyens en son pouvoir, avec zèle, avec activité, mais non pas toujours avec prudence. L'argument qu'on

[1] Fragment de M. de Brienne, à la suite de Madame du Hausset, p. 310.

avait fait valoir d'abord auprès du roi, toujours facile à alarmer sur sa sûreté personnelle, puis sur le public, c'était l'accusation portée contre l'ordre de favoriser la doctrine du régicide : cette accusation serait bien vite tombée, pour peu qu'on eût apporté d'équité à son jugement ; mais les hommes d'État étaient plus alarmés de l'étendue du vœu d'obéissance imposé aux jésuites : ils affirmaient avec quelque raison que les jésuites, par leur serment, cessaient d'être Français, pour devenir uniquement sujets du pape, ou de leur général. Aussi, dans les négociations ouvertes avec Rome, par le ministre des affaires étrangères, avait-on voulu amener le général des jésuites Ricci, à nommer pour la France un vicaire français, et résidant en France, qui prêterait serment d'observer les lois du royaume. Le père Ricci répondit avec une franchise et une roideur peu jésuitiques : « Qu'ils restent comme ils sont ou qu'ils » cessent d'être [1]. » L'opinion continuait à se déchaîner contre eux. Le parlement condamnait journellement à être brûlés par la main du bourreau, tantôt des écrits des jésuites, tantôt des apologies de l'ordre, qui souvent étaient l'ouvrage des membres les plus éminents du clergé : l'ordre fut condamné, et les jésuites qui ne voulurent pas se soumettre au serment qu'on leur imposait furent réduits à quitter la France [2].

Cependant la persécution contre les jésuites s'étendait de pays en pays avec une rapidité qu'on a peine à s'expliquer. Choiseul en faisait désormais pour lui-même une affaire personnelle. Il s'attachait surtout à les faire chasser de tous les États de la maison de Bourbon, et il profita dans ce but de l'influence qu'il avait acquise sur Charles III. Ce monarque, qui donnait à la chasse la plus grande partie de son temps, avait cependant la prétention d'être réformateur, peut-être même philosophe. Il regardait avec quelque mépris les usages et les préjugés espagnols, et, en arrivant de Naples, il aurait volontiers donné à sa cour un aspect ou napolitain ou français. Deux Italiens, le Génois Grimaldi et le Napolitain Squillare, avaient été ses ministres. Grimaldi, qui avait le ministère des affaires étrangères, était tout dévoué à Choiseul ; Squillare, chargé des finances et de la guerre, penchait pour

[1] Sint ut sunt, aut non sint.

[2] Flassan, Diplomatie, t. VI, p. 484-510. — L'arrêt du parlement de Paris qui condamna l'ordre était du 6 août 1762. Il avait été suivi d'un grand nombre d'autres arrêts, sur le sequestre de leurs biens, le serment qu'ils devaient prêter sous peine de quitter la France, et la condamnation infamante de tous les écrits faits pour les justifier. On peut les voir dans les Mercures historiques de 1763 et 1764.

l'Angleterre. Il avait commencé à se rendre odieux en soumettant Madrid aux taxes sur les comestibles qu'il avait vues fructifier à Naples, mais il offensa bien plus profondément les Espagnols en voulant changer le costume national. Pour rétablir la sécurité dans les rues de Madrid, où les rencontres armées et les assassinats étaient très-fréquents, il fit éclairer la ville par cinq mille réverbères ; jusqu'alors on y avait été plongé la nuit dans une obscurité profonde. Il interdit en même temps *la capa y el sombrero*, le grand manteau et le grand chapeau rabattu, sous lesquels les hommes n'étaient pas moins méconnaissables que s'ils eussent été masqués. Cette ordonnance excita dans Madrid, le 26 mars 1766, le plus violent soulèvement : une partie de la garde wallonne, qui, seule, résista aux insurgés, fut massacrée ; le roi, contraint de paraître sur le balcon du palais, capitula avec le peuple; il abandonna le monopole des comestibles, il retira l'ordonnance funeste sur les chapeaux et les manteaux, il exila Squillare, et cependant il s'enfuit dans la nuit à Aranjuez, ne pouvant supporter la vue d'un peuple qui lui avait désobéi [1].

Charles III conservait un profond ressentiment de l'insurrection de Madrid, il la croyait l'ouvrage de quelque intrigue étrangère ; on réussit à lui persuader qu'elle était l'œuvre des jésuites, et ce fut le commencement de leur ruine en Espagne. Des bruits de complots, des accusations calomnieuses, des lettres apocryphes destinées à être interceptées, et qui le furent en effet, achevèrent de décider le roi. Il s'entendit avec le comte d'Aranda, président de Castille, homme énergique et taciturne, qui avait eu déjà avec Choiseul des relations secrètes. Ce fut lui qui, apportant à Charles III une écritoire de poche et du papier, lui fit écrire de sa propre main, sans témoins, dans son cabinet, le décret pour la suppression des jésuites ; il envoya des circulaires aux gouverneurs de chaque province, avec ordre de les ouvrir à une certaine heure et dans un endroit déterminé. Le 31 mars 1757, à minuit, fut le moment choisi pour l'exécution des ordres qu'elles portaient. Les religieux, chers à l'Espagne, devaient être enlevés tous au même moment, soustraits aux regards d'un peuple fanatique, et déportés, non-seulement sans accusation, sans jugement, mais sans que la cour de Madrid ait daigné depuis expliquer sa conduite. Les six colléges des jésuites à Madrid furent investis en même temps par des troupes. Les

[1] W. Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, t. IV, c. 64, p. 356.—Annual Register for 1766, t. IX, c. 3, p. 14.

pères furent forcés d'entrer dans des voitures préparées pour eux avec le peu d'effets qu'il leur fut possible de rassembler dans ce moment de surprise. Avant le jour ils étaient déjà bien loin de Madrid ; les dragons qui les accompagnaient ne permettaient aucune communication entre les voitures. On les entraîna vers la côte sans leur accorder un jour de repos, on les embarqua aussitôt sur des vaisseaux de transport qui ne devaient plus communiquer avec le rivage; et lorsqu'ils furent rassemblés, plusieurs frégates furent chargées de les escorter jusqu'à Civita-Vecchia. Charles III, par une lettre adressée au pape, le même jour 31 mars, les lui renvoyait comme ayant cessé d'être Espagnols pour devenir ses sujets, leur promettant, toutefois, une petite pension alimentaire de deux pauli, ou un peu plus d'un franc par jour. Le gouverneur de Civita-Vecchia, qui n'était point prévenu, ne voulut pas les recevoir, et ces malheureux, parmi lesquels il y avait beaucoup de vieillards et de malades, entassés comme des criminels à bord des bâtiments de transport, furent réduits pendant des semaines à courir des bordées en vue de la côte : beaucoup d'entre eux périrent. Enfin, la république de Gênes, touchée de compassion pour des religieux jusqu'alors l'objet de la vénération publique, et qui n'étaient accusés d'aucune offense, consentit qu'on débarquât les autres en Corse. Nous avons vu que Choiseul fut sur le point de se brouiller avec le sénat par ressentiment de cet acte d'humanité, et que ce fut par suite de cette querelle que la république céda la Corse à la France. La violente arrestation des jésuites, qui s'était faite en un même jour dans l'Espagne d'Europe, se poursuivait cependant avec le même secret et la même rigueur dans toutes les possessions de la monarchie espagnole. Au Mexique, au Pérou, au Chili, enfin aux Philippines, ils furent également investis dans leurs colléges, le même jour, à la même heure, leurs papiers saisis, leurs personnes arrêtées et embarquées : on craignait leur résistance dans les missions où ils étaient adorés par les nouveaux convertis; ils montrèrent au contraire une résignation et une humilité unies à un calme et à une fermeté vraiment héroïques [1].

Clément XIII regardait les jésuites comme les défenseurs les plus habiles et les plus constants de la religion et de l'Église ; il avait un tendre attachement pour leur ordre, leurs malheurs lui arrachaient sans cesse des larmes: il se reprochait en particulier la mort des infor-

[1] W. Coxe, Bourbons d'Espagne, t. V, c. 65, p. 1-15. — Annual Register, t. X, année 1767, c. 5, p. 27. —Mercure historique de décembre 1767, p. 354.

tunés qui avaient péri en vue de Civita-Vecchia ; il donna des ordres pour que tous ces déportés qui lui arrivaient successivement d'Europe et d'Amérique fussent distribués dans les États de l'Église, où plusieurs d'entre eux acquirent dans la suite une haute réputation littéraire. Mais en même temps, il adressa les plus vives instances à Charles III pour le fléchir. Loin d'y réussir, loin de déterminer ce monarque à motiver sa barbarie autrement que par les généralités les plus vagues, il ne put empêcher que Charles III et le duc de Choiseul entraînassent dans le même système de persécution les deux autres branches des Bourbons en Italie. Ferdinand de Naples, qui, depuis dix mois, était réputé majeur, mais qui abandonnait toujours le gouvernement à son ministre Tarucci, lequel se conduisait par les ordres d'Espagne, fit investir, au milieu de la nuit du 3 novembre 1767, tous les couvents et les colléges des jésuites, dans tout le royaume des Deux-Siciles : toutes les portes furent enfoncées, tous les meubles séquestrés, et les moines, auxquels on ne laissa prendre que leurs seuls habits, furent entraînés vers la plage la plus voisine où on les embarqua aussitôt. On ne permit ni aux malades ni à ceux qu'accablait la vieillesse de demeurer en arrière, et tout fut exécuté avec tant de précipitation, que ceux qu'on avait enlevés à Naples à minuit, au point du jour faisaient déjà voile vers Terracina [1].

(1768.) Parme, dont le souverain, trop jeune pour gouverner, obéissait à un Français, Guillaume du Tillot, qui agissait comme premier ministre, avait déjà attaqué de plusieurs manières les immunités ecclésiastiques et interdit les donations faites à l'Église par des séculiers. Lorsque Ferdinand de Parme supprima à son tour les jésuites et les chassa de ses États, ce fut pour le vieux pontife comme un affront qui lui était fait, non-seulement par un prince plus faible que lui, mais encore par un feudataire de l'Église. Le 20 janvier 1768, il publia une sentence par laquelle il annulait tout ce qui s'était fait contre l'autorité de l'Église dans *ses duchés* de Parme et de Plaisance, et il déclarait que les administrateurs de ses États avaient par le fait même encouru l'excommunication prononcée dans la bulle *In cœnâ Domini* [2].

[1] Général Colletta, Storia di Napoli, t. I, l. II, § 8, p. 168. — Mercure historique de janvier 1768, p. 32.

[2] Botta, Storia d'Italia, t. IX, l. XLVII, p. 432-437. — Le texte de la bulle, dans le Mercure historique de mars 1768, p. 157. — D'après un ordre du roi de Naples, auquel le grand-maître Pinto crut devoir déférer, les jésuites furent aussi expulsés de Malte le 22 avril 1768. Mercure historique de juin, p. 383.

Choiseul, qui attachait sa gloire au pacte de famille, se hâta de prêter main-forte au plus faible des princes Bourbons qu'il prétendait être opprimé par le pape. Quelque peu fondée que fût originairement la prétention de l'Église à la souveraineté de Parme et de Plaisance, c'était un fait établi depuis des siècles dans le droit public; et quoique les grandes puissances, en disposant de l'héritage des Farnèse par les divers traités du XVIIIe siècle, y eussent eu peu d'égard, elles n'avaient point, par leur silence, aboli un droit constamment invoqué et par le saint-siége qui le réclamait, et par les habitants de Parme et de Plaisance qui y trouvaient une garantie; mais le duc de Choiseul était charmé de trouver une occasion de querelle avec le saint-siége. Il n'avait point pardonné à Clément XIII d'avoir confirmé les jésuites dans tous leurs priviléges par sa bulle dite *Apostolicam*, de les avoir justifiés sur tous les points, d'avoir fait dans cette bulle l'éloge le plus pompeux de leur zèle, de leurs services et de leurs talents, justement à l'époque où tous les parlements du royaume les condamnaient, et où lui-même il sollicitait à Rome la suppression de l'ordre. Il s'entendit avec le roi de Portugal, le roi d'Espagne, le roi de Naples, qui, tous, avaient montré, plus encore que lui, leur inimitié contre l'ordre des jésuites; et il fit faire par le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, les représentations les plus fortes; mais il ne se donna pas même le temps d'en attendre l'effet: le 11 juin 1768, le marquis de Rochechouart prit possession d'Avignon et du comtat Venaissin, tandis que le ministre faisait publier un écrit anonyme dans lequel il attaquait les droits du pape sur ces petites provinces, car l'intention du ministre était de profiter de cette querelle pour les garder [1]. De la même manière, le roi de Naples prenait possession de Benevento et Pontecorvo, districts appartenant à l'Église et enclavés dans ses États. Le premier président, ainsi que neuf commissaires du parlement d'Aix avaient accompagné à Avignon le marquis de Rochechouart, et y avaient fait publier un décret de ce parlement qui réunissait la ville d'Avignon et le comtat Venaissin au domaine de la couronne, comme si c'était le prononcé d'une sentence juridique. A l'approche des deux régiments qui les escortaient, le vice-légat était parti immédiatement pour Nice; tous les biens des jésuites furent séquestrés, une garde fut établie à la porte de leur collége et de leur noviciat, et un économe fut chargé de

[1] Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 99.

fournir sur leurs revenus journellement à leur subsistance [1]. Les quatre cours de la maison de Bourbon n'étaient point satisfaites encore de cette exécution militaire ; de concert avec la maison de Bragance, elles revenaient à la charge auprès de Clément XIII pour obtenir la suppression de cet ordre religieux. Le vieux pontife, accablé de douleur, ne savait plus comment résister. Déjà il avait indiqué pour le 3 février 1769 un consistoire pour s'occuper de la suppression de l'ordre. Il mourut presque subitement, à l'âge de soixante et seize ans, dans la nuit même qui précédait ce jour qui lui semblait fatal, et qu'il désirait ardemment ne point voir [2].

L'autre conquête de Choiseul, quoique enlevée à un peuple bien plus faible, fut plus disputée. Pasquale Paoli, qui avait réussi à donner une organisation libre et forte à la Corse indépendante, et qui, dans le peu d'années qu'avait duré son gouvernement, lui avait fait faire des progrès rapides vers la prospérité, se confiait pleinement dans la bonne volonté de la France qui ne s'était présentée aux Corses que comme médiatrice, et il croyait toucher au moment où M. de Marbeuf, avec les régiments français, évacuerait les quatre places qui lui avaient été ouvertes par les Génois. Il apprit avec autant de surprise que d'indignation que Choiseul, en même temps qu'il l'endormait par des négociations, venait de signer, le 15 mai 1768, avec Gênes, le traité par lequel cette république vendait sa patrie à la France. Il apprit en même temps que de nouveaux bataillons français se rassemblaient en Provence, et que le marquis de Chauvelin devait les conduire en Corse. Il rassembla aussitôt un parlement à Corte, pour communiquer à ses compatriotes les nouvelles qu'il avait reçues. Ces généreux montagnards, lorsqu'ils apprirent qu'ils allaient être attaqués par toute la puissance de la France, sentirent bien qu'il ne restait pour eux aucune espérance ; mais ils ne voulurent pas succomber sans efforts, et abandonner à un souverain étranger une liberté et une indépendance pour lesquelles ils avaient combattu quarante ans avec une si héroïque valeur. Non-seulement Paoli se déclara prêt à soutenir avec eux cette lutte désespérée, mais il releva leur confiance dans l'avenir ; il laissa entrevoir des espérances de succès que peut-être il ne partageait point lui-même, et il rassembla de l'argent et des troupes hardies de volontaires et de tirail-

[1] Mercure historique, juillet 1768, p. 41.
[2] Biogr. univ., t. IX, p. 31.

leurs qui semblaient hors de toute proportion avec la population et l'étendue d'une île si pauvre [1].

Les rares talents de Paoli pour la guerre et la bravoure obstinée des Corses eurent d'abord plus de succès qu'ils ne devaient en espérer, dans une lutte si inégale. Ce fut le 30 juillet que les hostilités commencèrent. Marbeuf voulait la communication entre Bastia et San Fiorenzo, coupant ainsi d'avec le reste de l'île la petite province du Cap-Corse. Des combats sanglants furent livrés dans la chaîne de montagnes qui sépare ces deux villes, l'une au levant, l'autre au couchant de la pointe septentrionale de la Corse ; mais le terrain était trop étroit pour que les insurgés pussent s'y maintenir longtemps contre des troupes de ligne : après avoir causé aux Français assez de perte, Paoli évacua tout ce district [2].

Chauvelin avait été retenu en France par une maladie: quand enfin il débarqua dans l'île de Corse avec de nouveaux soldats, il chercha d'abord à se concilier les habitants par des proclamations pleines de bienveillance ; il tenta ensuite de s'étendre de Bastia vers le midi, dans la partie orientale de l'île, où il eut d'abord quelque succès ; au mois de septembre, les districts de Nebbio et de Casinca furent occupés par les Français ; mais Paoli avec son frère et ses braves compagnons d'armes, les surveillaient du haut des montagnes. Tout à coup, ils se précipitèrent sur eux, et les attaquèrent de toutes parts ; ils leur reprirent Loreto, après un assaut qui dura sept heures, ils leur coupèrent le passage au pont de Lago Beneditto, et les repoussèrent vers la rivière de Golo, alors grossie par les pluies, où des compagnies entières se noyèrent, en voulant se dérober aux Corses furieux. Ils leur reprirent enfin le Borgo de Mariana sous les yeux mêmes de Chauvelin, qui, le 9 octobre, fut obligé de se retirer vers Bastia en pleine déroute [3]. Le comte de Coigny, qui, avec huit cents soldats, voulait reprendre Murato, y fut tué le 29 octobre, et sa troupe dissipée. Ainsi finit la première campagne.

(1769.) Mais la lutte entre l'île de Corse, avec une population de moins de cent cinquante mille âmes, et la France, ne pouvait pas se

[1] Carlo Botta, Storia d'Italia, t. IX, l. XLVI, p. 369. — Biogr. univ., t. XXXII, p. 510.

[2] *Ibid.*, p. 381.

[3] *Ibid.*, p. 385-394. — Mém. de Dumouriez, l. I, c. 5, p. 105. — Annual Register, t. XI, c. 9, p. 58.

prolonger longtemps encore. Pendant l'hiver, les combats furent suspendus ; Chauvelin, qui était malade, demanda à être rappelé. Le lieutenant général comte de Vaux, déjà âgé de soixante et quatre ans, et qui s'était distingué dans toutes les guerres de ce règne, fut envoyé en Corse avec une armée formidable. Quarante-deux bataillons étaient sous ses ordres ; l'armée, jusqu'alors, s'était montrée indisciplinée et servait mal ; ce général avait une réputation effrayante d'autorité ; toutefois, son extérieur taciturne et rigide couvrait une âme sensible, juste, et même affectueuse. Il eut bientôt rétabli la discipline dans sa troupe ; plus tard, il réussit aussi à inspirer aux Corses de l'affection et de la reconnaissance ; il accorda sa confiance à Dumouriez, officier qui commençait à établir sa réputation, et qui connaissait bien la Corse, où il avait longtemps servi. D'ailleurs, comme il disposait de moyens très-considérables, son plan d'attaque, qui embrassait toute la Corse, devait nécessairement réussir. Quatre corps d'armée partant du nord, du levant et du couchant, devaient se réunir sur Corte ; en même temps, de moindres détachements devaient s'avancer aussi vers le centre de l'île, de Bonifacio à sa pointe méridionale, de Sartène au sud-ouest, de Aleria et Porto-Vecchio au sud-est. En effet, la Corse fut conquise en trois mois. La campagne avait commencé le 5 mai 1769. Elle fut encore signalée par quelques beaux faits d'armes des Corses : l'un après avoir passé le pont du Golo, à la chapelle Saint-Pierre, point culminant des montagnes de Corse, dont Dumouriez s'était emparé, et que de Vaux lui fit abandonner par un malentendu ; l'autre à Ponte-Nuovo, où les Corses surprirent les volontaires de l'armée, culbutèrent trois bataillons de grenadiers qui venaient les secourir, et furent enfin chassés par la supériorité du nombre et des armes. Ils n'étaient que quinze cents, dont plus du tiers se fit tuer.

Une dernière déroute des Corses, à Cassaveggio, décida du sort de l'île : Corte dut capituler; Pasquale Paoli se retira vers Porto-Vecchio, au sud-est de l'île ; et, après de vains efforts pour rallier encore ses partisans, il s'embarqua, le 13 juin 1769, sur un vaisseau anglais qui le porta à Livourne. Le grand duc Pierre-Léopold lui fit l'accueil le plus distingué, ainsi qu'aux trois cent quarante généreux proscrits de l'île de Corse, qui se réunirent alors en Toscane. Bientôt après, Paoli se rendit en Angleterre, où il reçut les hommages d'une nation qui voyait en lui un des plus glorieux champions de la liberté. Il y mourut seulement en 1807, après avoir été rappelé en France en 1789, puis

proscrit de nouveau durant la terreur. Pendant ce temps, le comte de Vaux s'efforçait de réconcilier les Corses à la domination de la France, par des règlements justes et bienfaisants ; Marbeuf ensuite, d'après les ordres du roi, convoqua à Bastia une consulte générale de la nation, pour le 15 septembre 1770 ; l'assemblée était composée de trois ordres : Marbeuf leur annonça que toutes les offenses de la guerre étaient pardonnées, que le roi désormais les adoptait et les aimait comme ses sujets, qu'il ne s'occuperait plus qu'à leur faire du bien ; après quoi, il reçut, au nom de Louis XV, le serment de fidélité de la nation corse [1].

Des deux conquêtes de Choiseul, la Corse resta à la France ; Avignon, au contraire, et le comtat Venaissin, ne tardèrent pas longtemps à être rendus à l'Église. Sur la nouvelle de la mort de Clément XIII, le cardinal de Bernis était parti pour Rome, chargé de défendre les intérêts de la France dans le futur conclave, et surtout de lui procurer un pape favorable aux prétentions des quatre cours, de Versailles, de Madrid, de Lisbonne et de Naples, pour la destruction de l'ordre des jésuites. Bernis arrêta son choix sur Laurent Ganganelli, moine cordelier, âgé de soixante et quatre ans, et fait cardinal par Clément XIII en 1759. On s'accordait à louer son instruction, sa modération, sa connaissance de l'état actuel des esprits et son équité. Après trois mois de conclave, les cardinaux du parti des Bourbons l'emportèrent, et Ganganelli fut élu le 19 mai 1769. Il prit le nom de Clément XIV. Il donna immédiatement des preuves de sa modération, en abandonnant la querelle entamée par son prédécesseur avec le duc de Parme, et en empêchant la lecture de la bulle *In cœnâ Domini.* Mais, lorsque Choiseul le fit requérir d'abolir l'ordre des jésuites, et de céder à la France et à Naples les enclaves d'Avignon et de Bénévent, il répondit qu'il ne pouvait supprimer un ordre sanctionné par dix-neuf de ses prédécesseurs, sans enquête, sans jugement ; que n'étant qu'administrateur des biens de l'Église, il ne pouvait aliéner aucune partie de sa souveraineté ; que toute cession qu'il ferait de ses provinces serait nulle de plein droit ; que toutefois il n'était point en état d'opposer la force à la force : le pût-il faire encore, il ne sacrifierait la vie d'aucun chrétien pour

[1] Mém. de Dumouriez. l. I, c. 6, p. 115-127. — Botta, Storia d'Italia, t. IX, l. XLVI, p. 395-423. — Annual Register, 1769, t. XII, c. 7, p. 40. Les combats ne cessèrent point avec cette soumission. La haine des Corses pour le jury fit souvent explosion par des insurrections et des assassinats, mais nous ne pouvons ici en suivre le détail.

maintenir une puissance purement temporelle. Toutefois, sa douceur et sa modération firent cesser l'aigreur avec laquelle la maison de Bourbon avait agi jusqu'alors envers le saint-siége; des négociations furent ouvertes quant à la restitution des deux petites provinces annexées au domaine de Provence; une instruction approfondie fut entamée sur les motifs politiques qui avaient décidé les cours les plus puissantes de l'Europe catholique à demander la suppresion d'un ordre religieux si accrédité; et ce fut seulement le 21 juillet 1773 que Clément XIV publia le bref par lequel il abolissait cet ordre, non en punition d'aucun méfait, mais comme mesure politique, et pour la paix de la chrétienté [1].

Nous avons dit que Choiseul ne voulait point se borner à sa guerre contre les jésuites et à la conquête d'Avignon et de la Corse, qu'il épiait au contraire l'occasion d'entraîner la France dans une guerre générale, pour effacer la honte du traité de Paris de 1763. Les circonstances lui paraissaient favorables pour se venger de l'Angleterre. Cette puissance était, il est vrai, arrivée au plus haut degré de prospérité commerciale; l'activité de ses manufactures, le nombre prodigieux de ses vaisseaux, attestaient l'immense accumulation de capitaux qui s'était faite dans son sein : l'ordre et la publicité de ses finances, la régularité de ses payements lui donnaient les moyens de percevoir les contributions avec moins de frais, d'emprunter à un moindre intérêt qu'aucun autre État; mais elle en avait abusé; elle se trouvait chargée d'une dette prodigieuse, et obligée de pourvoir à l'acquittement de nouveaux intérêts; elle était embarrassée à trouver une nouvelle matière imposable, surtout après avoir augmenté le fardeau dont elle se sentait assaillie, en partie pour fonder des établissements dans le nouveau monde, et y placer quelques-uns de ses enfants dans des circonstances où ils étaient assurés de prospérer; elle croyait commettre une injustice si elle faisait supporter aux seuls Anglais d'Europe tout le poids d'une dette dont les Anglais d'Amérique avaient tant profité. Ainsi commença, à l'occasion du bill du timbre, en 1764, cette lutte entre la métropole et les colonies, qui devait, au bout de dix années, donner naissance aux républiques de l'Amérique septentrionale. Le parlement anglais voulait forcer tous les sujets britanniques à supporter en commun des dépenses faites pour le bien de tous; et les colons répondaient que

[1] Biogr. univ., t. IX, art. Clément, XIV, p. 33. — Annual Register for 1769, t. XII, c. 5, p. 36.

c'était le principe fondamental de la constitution britannique qu'aucun sujet ne payait de taxes qu'autant qu'elles avaient été consenties par ses représentants. Le bill du timbre fut révoqué; mais le parlement lui substitua, en 1767, des impôts de consommation sur le thé et sur d'autres articles, qui, pas plus que le timbre, n'avaient été votés par les représentants des colonies. Quoique ces impôts fussent moins onéreux, ils n'en furent pas repoussés par les colons avec un consentement moins unanime; tous s'engagèrent réciproquement à n'admettre dans leur consommation aucune des marchandises qui avaient payé les taxes en Angleterre [1].

On assure que, dès cette époque, le duc de Choiseul avait commencé à faire aux Américains la promesse que la France et l'Espagne les seconderaient dans leur résistance. Choiseul avait inspiré à Charles III la plus entière confiance; il était parfaitement d'accord avec ses deux ministres, Grimaldi et Aranda, qui, hommes de talent, et forts de toute l'action d'un gouvernement absolu, ne négligeaient aucun soin pour reformer sur un nouveau plan l'administration intérieure et relever l'armée et la marine. Des améliorations importantes eurent lieu dans les finances par le zèle et la coopération des deux ministres; on introduisit dans l'armée cette tactique savante que les succès de Frédéric II avaient rendue l'admiration des autres nations, et l'ambassadeur anglais, dans ses dépêches, parlait avec autant d'étonnement que de douleur de la perfection extraordinaire de cette même tactique qu'adoptait l'Espagne, et surtout de l'augmentation de son armée. Il annonçait un accroissement pareil qui se faisait remarquer dans la marine; il appelait l'attention sur l'activité singulière qui animait ses chantiers et ses arsenaux, dans l'ancien comme dans le nouveau monde [2].

En voyant faire à Charles III des préparatifs militaires, on ne pouvait guère douter que son but secret ne fût de les tourner un jour ou l'autre contre l'Angleterre. Il n'avait jamais oublié l'injure que lui avait faite le commodore Martin, lorsque, la montre sur la table, il était venu le menacer de le bombarder à Naples, s'il ne s'engageait pas immédiatement à la neutralité. Les revers qu'il avait éprouvés dans la dernière guerre, et la cupidité effrénée qu'avaient manifestée les vain-

[1] Annual Register for the years 1764-1769.

[2] Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, d'après les dépêches de lord Rochefort, t. V, c. 66, p. 78.

queurs dans le pillage de la Havane et dans celui de Manille, ajoutaient encore à ce ressentiment ; et puis il ne se passait pas d'année sans qu'une audacieuse entreprise des contrebandiers anglais, soutenue avec arrogance par les officiers de la marine royale, révoltât l'orgueil de la nation et celui du roi.

Choiseul ne se relâchait pas, au contraire, dans ses efforts pour plaire au monarque espagnol. Le 21 avril 1764, il avait fait notifier aux habitants de la Louisiane qu'il les avait cédés à l'Espagne. Les colons en avaient reçu la nouvelle avec une profonde douleur ; ils avaient supplié le ministre de ne pas les séparer de la France, et, n'ayant pu l'ébranler, ils avaient annoncé le projet d'émigrer dans les colonies anglaises avec lesquelles l'Espagne leur interdisait d'avoir aucun commerce. Le général espagnol, O-'Reilly, s'étant présenté à l'embouchure du Mississipi, en juin 1769, pour prendre possession de la colonie avec cinq mille hommes de troupes embarqués à la Havane, une insurrection avait éclaté parmi les planteurs français résolus à repousser les Espagnols par la force. Les agents du gouvernement français eurent bien de la peine à les calmer et à les engager à se soumettre. Les Espagnols, selon leur usage, voulurent faire croire qu'ils étaient forts en se montrant cruels ; ils firent saisir six des principaux planteurs, auxquels ils firent trancher la tête, et ils en envoyèrent plusieurs autres dans les cachots de la Havane. La colonie parut soumise ; mais les plus riches planteurs émigrèrent. Le commerce abondonna la Nouvelle-Orléans, et l'Espagne se trouva n'avoir ajouté qu'un désert à son empire[1].

La possession d'un autre désert fut sur le point de faire éclater les hostilités ; il s'agissait des îles Falkland ou Malouines, situées non loin de l'entrée orientale du détroit de Magellan. Ces îles marécageuses, presque toujours couvertes de brouillards, sous un climat rigoureux, n'avaient de valeur que comme relâche pour la pêche au pôle antarctique, ou pour la contrebande dans l'Amérique du Sud. Les Français, en 1764, y envoyèrent une colonie à Port-Louis; mais ils se hâtèrent, sur les réclamations de l'Espagne, qui prétendait que la souveraineté de toute l'Amérique méridionale lui appartenait, de l'évacuer, et d'en livrer la possession au gouverneur de Buenos-Ayres. Les Anglais, à leur tour, en fondèrent une en 1766, au Port-Egmont, à l'autre extrémité de ce groupe d'îles. Le commandant espagnol de Port-Louis, devenu Puerto-

[1] Coxe, Bourbons d'Espagne, c. 66, p. 87.

Solidad, leur envoya ordre de se retirer; ils répondirent avec hauteur : alors le gouverneur de Buenos-Ayres envoya contre eux une expédition de seize cents hommes, qui n'eurent que quelques coups de canon à tirer pour reprendre possession de l'île [1].

Les Anglais montrèrent une grande indignation; le roi George III, à l'ouverture de son parlement, déclara que l'honneur de la nation et les droits du trône avaient été grièvement blessés, et qu'il était résolu à employer la force pour obtenir justice; les adresses du parlement contenaient les plus fortes assurances d'appui. En conséquence, le gouvernement espagnol fut sommé, en novembre 1770, de désavouer la conduite du gouverneur de Buenos-Ayres, et de restituer Port-Egmont. Charles III annonça à la France qu'il serait probablement bientôt dans le cas de réclamer les secours promis par le pacte de famille. Il armait, en attendant, avec activité, mais il chargeait le prince de Masserano, son ambassadeur à Londres, de gagner du temps pour attendre la réponse de la France, qui, de son côté, avait à se plaindre de l'arrogance anglaise. Lord Rochefort, qui venait de passer de l'ambassade de Madrid à celle de Paris, avait été chargé à son arrivée de demander l'évacuation immédiate de la Corse par les troupes françaises. Sans doute, les Corses étaient dignes d'un vif intérêt, mais le droit public européen les considérait toujours comme sujets de la république de Gênes à laquelle ils appartenaient depuis plusieurs siècles, et quand Gênes les cédait volontairement à la France, les puissances étrangères n'avaient aucun droit de s'y opposer. Choiseul termina une de ses réponses à lord Rochefort en lui disant : « Nous remplirons scrupu-
» leusement les conditions du dernier traité ; mais vous vous trom-
» periez étrangement si vous vous imaginiez que les menaces peuvent
» nous empêcher d'exécuter des projets qui ne sont pas contraires à nos
» engagements. Je ne ferois pas un seul pas dans ma chambre pour
» calmer vos alarmes [2]. »

Choiseul avait profité de la paix pour faire construire soixante vaisseaux de ligne et un grand nombre de frégates ; il saisissait toutes les occasions d'exercer ses équipages ; il cherchait aussi à exciter la jalousie des Hollandais contre la puissance qui les avait dépouillés de l'empire des mers; toutefois, tout ce qu'il pouvait espérer d'eux c'était qu'ils

[1] Coxe, Maison de Bourbon, t. V, c. 66, p. 92.

[2] Dépêches de lord Rochefort à lord Skelburne du 9 juin et 14 septembre 1768. Apud Coxe, c. 66, p. 91.

demeureraient neutres comme dans la guerre de sept ans. En même temps, sa plus grande difficulté venait de Louis XV lui-même auquel il devait soigneusement cacher ses projets et ses espérances. Ce prince, élevé par Fleury dans la crainte de la puissance anglaise, frémissait à la seule idée d'une troisième guerre maritime [1].

D'ailleurs, la politique était alors même compliquée par les projets ambitieux d'autres puissances, qui auraient dû engager l'Angleterre et la France à s'unir étroitement pour leur résister, bien loin de s'attaquer l'une l'autre.

En Prusse, Frédéric II était décidé à chercher le repos, à rétablir, comme administrateur, des États qu'il avait si cruellement ruinés comme guerrier, à éviter de nouvelles chances, après s'être vu si près de tout perdre par celles qu'il avait bravées, à ne plus se laisser enchaîner enfin par l'alliance et les subsides d'aucune puissance. Il conservait surtout un profond ressentiment contre l'Angleterre de la manière dont elle l'avait abandonné à la fin de la guerre de sept ans, et il nourrissait moins de haine contre ses anciens ennemis que contre son ancienne alliée [2]. En Autriche, l'empereur Joseph abandonnait la politique et l'administration à sa mère et à l'habile ministre en qui elle se confiait, et il ne se réservait qu'une influence un peu brusque parfois sur la discipline et la tactique des armées autrichiennes. Kaunitz sentait que, pour rétablir les finances, la population, l'administration intérieure, il n'avait guère moins à réparer que le roi de Prusse, et il voulait sincèrement la paix ; il persistait dans le système dont il avait été le premier promoteur, de l'alliance française, et il travaillait à la resserrer. Mais Catherine II avait porté sur le trône des vues beaucoup plus ambitieuses; elle savait bien que les vieux Moscovites ne lui pardonnaient ni le meurtre de son époux Pierre III, ni celui d'Ivan Antonowitch, l'héritier légitime du trône, massacré en 1764 dans la prison où il était retenu dès son enfance [3]. Le siècle était trop poli pour qu'on se permît de reprocher de grands crimes à une grande princesse; on s'efforçait même de les ensevelir dans un silence absolu : mais ce silence ne suffisait point pour en effacer la mémoire; tous les rois se sentirent

[1] Lacretelle, t. IV, p. 215. — M. de Besenval affirme au contraire que Choiseul, dont il était l'ami, malgré la fermeté de son langage, mettait tous ses soins à éviter la guerre. Mém. de Besenval, t. I, p. 254.

[2] Œuvres posthumes de Frédéric II, t. V, Mémoires de 1763 jusqu'à 1775.

[3] Rulhière, t. II, l. VI, p. 281.

menacés par de tels exemples, et Louis XV n'y songeait jamais sans éprouver de vives inquiétudes.

Plus Catherine II se sentait exposée à cette réprobation, et plus elle était avide de renommée et de tous les hommages de l'opinion publique ; elle flattait Voltaire, Diderot, d'Alembert, tous les philosophes français qu'elle regardait comme les distributeurs de la gloire. En même temps, elle voulait étonner l'Europe par des conquêtes, et leur donner le vernis trompeur d'une guerre entreprise pour le progrès de la civilisation. En 1768, elle avait commencé les hostilités contre l'empire turc : elle s'était bientôt emparée de la Moldavie et de la Valachie; elle avait coupé la communication entre le khan des Tatares de Crimée et le Grand Seigneur son suzerain, et elle paraissait sur le point d'accabler le premier. Les succès avaient été balancés de revers en 1769, mais dans la première bataille de Choczim, dans la seconde au même lieu, dans celle d'Oczacow, au passage du Niester par les Turcs, le carnage avait été effroyable, et toute l'étendue des frontières de ces deux empires était dans la désolation. La troisième campagne, celle de 1770, fut plus cruelle encore pour l'humanité. Le comte Orlow et l'amiral Elphinstone, Anglais au service de Russie, étaient entrés dans la Méditerranée. Ils avaient poussé les Grecs à la révolte, tout le Péloponèse se souleva contre les musulmans; les vengeances des opprimés, qui pendant un temps se sentirent les maîtres, furent terribles. Mais les Russes les abandonnèrent ensuite aux Turcs qu'ils avaient provoqués, et la plus grande partie de la population grecque fut massacrée, dans le temps même où toute la flotte turque était brûlée par les Russes le 5 juillet 1770, près Tchezmé [1].

En même temps, la Pologne était abandonnée à l'ambition et aux intrigues de Catherine II. Depuis qu'elle avait fait monter son amant, Stanislas-Auguste Poniatowski, en 1764, sur le trône de cette république, elle avait oublié toute l'affection qu'elle avait eue pour lui ; elle ne le traitait plus que comme un vassal qu'elle se plaisait à humilier, et le pays dont elle l'avait fait roi était une conquête qu'elle voulait ajouter à son empire ; après avoir seulement achevé de le diviser et de le ruiner, elle prit pour prétexte de son intervention dans les affaires de la république la condition des dissidents : on nommait ainsi en Pologne les chrétiens séparés de l'église catholique, les réformés de

[1] Rulhière, Anarchie de Pologne, t. II, l. VI, p. 272.

toute dénomination, les sociniens et les Grecs. Dans le temps où le reste de l'Europe était ensanglanté par des querelles religieuses, la Pologne avait professé la plus entière liberté de culte. Le nom même de dissident était alors appliqué à toutes les sectes également, pour indiquer seulement le dissentiment des opinions : ce n'était que dans ce siècle et à l'occasion des barbaries commises à Thorn, que les dissidents polonais avaient été privés de leurs droits politiques. Catherine II, par l'organe du prince Repnin, demanda avec hauteur et violence qu'ils leur fussent immédiatement restitués. Le parti soumis à l'influence russe s'unit par la confédération de Radom; il fit enlever l'évêque de Cracovie et huit des principaux sénateurs qu'il croyait opposés à la restitution des droits politiques aux dissidents. Cette brutale violation de l'indépendance d'un peuple libre força les Polonais à recourir aux armes ; l'évêque de Kaminiek se chargea de venger l'évêque de Cracovie, et la confédération de Bar, signée en 1768 par ceux qui voulaient maintenir l'exclusion, et plus encore l'indépendance de leur patrie, fut le signal d'une guerre contre les Russes qui devait bientôt être marquée par d'horribles malheurs [1].

Louis XV, par attachement à la religion catholique, était favorable à la confédération de Bar; le ministère anglais, pour protéger ses coreligionnaires, approuvait au contraire la tolérance que revendiquait Catherine II. Mais le sentiment religieux entrait pour peu de chose dans cette querelle. Une grande question de droit public était agitée : l'indépendance d'une des grandes nations de l'Europe était compromise; l'observateur le moins attentif pouvait reconnaître que Catherine II voulait s'emparer d'une vaste région, et que, pour l'intérêt de toute l'Europe, il convenait de la soustraire à son ambition ; l'Angleterre aurait probablement bientôt compris que son intérêt à l'égard des Polonais était le même que celui de la France, si elle ne s'était pas déjà aigrie contre le gouvernement français, si elle ne s'était pas mise en défiance de toute la maison de Bourbon, si enfin l'inquiétude croissante que lui causaient ses colonies ne l'avaient pas retenue dans l'inaction.

Louis XV, presque dès le moment où il avait pris connaissance des affaires de son royaume, avait dirigé vers la Pologne sa diplomatie

[1] Rulbière, Anarchie de Pologne, t. II, l. VII, p. 314, l. VIII, p. 413.— Annual Register for 1768, t. XI, c. 2, p. 8. — Ferrand, Hist. des trois démembrements de la Pologne, t. I, introd., p. 42. — Friedrich von Raumer Beitrage zur neueren Geschichte, IV Theil, 11-12 et 13 Hauptstück, p. 42 et suiv.

secrète, et de toutes les affaires de l'Europe c'étaient celles auxquelles il semblait le plus prendre d'intérêt. Choiseul se proposait d'unir les Turcs aux Polonais contre les Russes, d'obtenir de Marie-Thérèse passage pour une armée française à travers l'Autriche, de faire sentir au roi de Prusse et au roi de Suède que le moment était venu pour eux de secouer les chaînes que l'impératrice de Russie menaçait de donner à tout le Nord, et d'appuyer le mouvement général sur l'élan d'un peuple qui combattrait pour sa liberté. Mais la correspondance mystérieuse que dirigeait le comte de Broglie contrariait souvent celle du ministre, et jetait les patriotes polonais dans la perplexité [1].

Il s'agissait cependant des plus graves intérêts de l'humanité ; une guerre maritime et une guerre continentale semblaient sur le point de s'allumer en même temps. Le ministre à la tête du cabinet était animé par un sentiment vif de la dignité nationale; mais, léger, inconsidéré, se reposant sur les hasards de l'avenir, il allait peut-être engager son pays dans des entreprises au-dessus de ses forces. Ce ne furent point ces considérations qui arrêtèrent Louis XV : des intrigues de cour, et les vices du monarque changèrent tout à coup la politique de la France; un parti nombreux et redoutable commençait à se prononcer contre le duc de Choiseul : les affiliés des jésuites le représentaient comme un ennemi de la religion; les financiers comme un ennemi de l'autorité royale, contre laquelle il soutenait, même en matière d'impôts, l'autorité du parlement. Le maréchal de Richelieu, qui ne mesurait point son ambition sur ses talents, était jaloux de Choiseul, et cherchait à le perdre par des calomnies ; le duc d'Aiguillon se présentait plus ouvertement pour être son successeur; c'était lui surtout qui accusait le ministre de laisser humilier la dignité royale devant le parlement : dur, hautain, opiniâtre, il aurait voulu que le roi ne régnât que par des coups d'État. Ses partisans, et surtout les femmes auprès desquelles il avait eu de grands succès lorsqu'on le désignait sous le nom de *beau duc d'Agénois*, répétaient à Louis XV que ce n'était qu'en lui qu'il pourrait trouver la vigueur que demandaient les circonstances et le caractère indomptable du cardinal de Richelieu son grand-oncle. L'archevêque de Paris annonçait que la chute du duc de Choiseul serait le signal du triomphe de la religion, et le duc de la Vauguyon, chargé de l'éducation du dauphin, lui avait persuadé que le ministre avait été

[1] Rulhière, Hist. de l'anarchie de Pologne, t. II, l. VI, p. 174.

l'empoisonneur de sa famille. Tous faisaient impression sur l'âme faible de Louis XV, mais tous aussi le faisaient trembler; il ne pouvait se résigner à se mettre sous la direction de cet homme si roide, et que les Bretons peignaient comme un tyran farouche; il craignait également l'ascendant de l'archevêque de Paris dont il avait éprouvé l'obstination intraitable, lorsqu'il avait répandu le trouble dans Paris, à l'occasion des billets de confession [1].

Les ennemis de Choiseul redoutaient, ou qu'il ne fît contracter à Louis un second mariage, et il paraît qu'il y avait eu quelques négociations entamées dans ce but avec la maison d'Autriche, ou que sa sœur, la duchesse de Grammont, qui brillait, il est vrai, plus par l'esprit que par la figure, ne s'abaissât jusqu'à accepter le poste de Mme de Pompadour. Pendant ce temps une courtisane, nommée alors Mlle Lange, née en 1744 dans ce même village de Vaucouleurs d'où était sortie l'héroïque Jeanne d'Arc, fut conduite au monarque par le valet de chambre depuis longtemps chargé de lui trouver tous les jours de nouvelles maîtresses. Elle vivait alors avec le comte Jean du Barry, l'un des hommes les plus corrompus de la capitale, qui s'en servait pour attirer des joueurs au tripot sur lequel il fondait toute la dépense de sa maison. Malgré la vie qu'elle avait menée dès sa première jeunesse, sa beauté avait conservé le plus grand éclat. Son dévergondage, sa familiarité, la hardiesse avec laquelle elle tutoyait le roi en l'appelant *la France*, inspirèrent à ce vieux débauché une passion, une ivresse, qu'on ne le croyait plus capable de ressentir.

Quoique Louis avouât sa honteuse passion à tous ses familiers, la plupart ne voulaient pas croire à sa durée. Un jour qu'il sentait son abjection, il dit au duc de Noailles : « Je sais bien que je succède à » Sainte-Foy. — Sire, dit le duc en s'inclinant, comme Votre Majesté » succède à Pharamond [1]. » Richelieu seul, en montrant pour la courtisane une admiration sans réserve, encouragea le monarque à la combler d'honneurs. Elle venait de prendre le titre de comtesse du Barry, Guillaume, frère du comte Jean dont elle avait été la maîtresse, l'ayant épousée pour la livrer à son roi. Il fallait encore la faire présenter sous ce titre, pour que, reçue à la cour, elle pût s'y trouver sur le même pied où avait été Mme de Pompadour; mais les courtisans et les dames,

[1] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, c. 5, p. 60.—Lacretelle, t. IV, p. 219.
[2] Nouveaux mélanges, de Mad. Necker, t. II, p. 39.

même les plus déhontées, reculaient devant cette ignominie, et la présentation fut longtemps négociée comme une affaire d'État. Choiseul, qui avait voulu appuyer son pouvoir sur l'opinion publique, la duchesse de Grammont, qui se regardait comme tenant le premier rang à la cour, repoussaient de toutes leurs forces une association aussi dégradante. Les chansons, les libelles qui racontaient toutes les précédentes aventures de la nouvelle favorite, qui nommaient les plus marquants dans la foule de ceux auxquels elle s'était livrée, se retrouvaient partout, non seulement à Paris et à Versailles, mais dans le palais même du roi, et l'on soupçonnait Choiseul d'avoir contribué à les répandre. Le duc d'Aiguillon s'était pressé au contraire de se lier avec la nouvelle favorite. On assurait que ce n'était pas pour lui une nouvelle connaissance. Mais le roi ne pouvait être jaloux d'un homme qui, dans sa jeunesse, lui avait sacrifié par ambition la belle duchesse de Châteauroux [1].

Choiseul croyait pouvoir mépriser une intrigue si basse et qui s'appuyait sur une telle femme; mais elle acquérait de la puissance par les talents des hommes qui la dirigeaient, autant que par la faiblesse du monarque. Le chancelier Maupeou en était le chef. Il venait, le 16 septembre 1768, de succéder à son père, qui avait revêtu la simarre la veille, à la résignation du chancelier de Lamoignon, mais qui la lui avait transmise après l'avoir gardée seulement vingt-quatre heures. L'un et l'autre avaient été accusés de concussion et de vénalité; personne, dans le fils surtout, ne voulait voir un honnête homme. La nature lui avait refusé les avantages extérieurs de son père; sa taille était petite, un œil vif et perçant, mais dur, un sourcil épais et très-noir, un teint bilieux, donnaient à sa physionomie un air de malveillance qu'il tâchait pourtant d'adoucir par des manières affectueuses avec ses égaux, et familières avec ses inférieurs; on ne lui croyait qu'une demi-instruction, avec beaucoup de légèreté et de maladresse; rien de la dignité d'un magistrat, mais beaucoup de manége de cour et d'art dans l'intrigue. Toutefois ses talents se développèrent dans une situation nouvelle. A une grande souplesse il unit une grande force de caractère, une volonté inflexible de parvenir au pouvoir par tous les moyens, et la bassesse la plus honteuse pour s'y maintenir. Aucun homme ne fit plus

[1] Soulavie. Mém. de Louis XVI, t. I, c. 5, p. 68. — Lacretelle, t. IV, p. 248.— Biogr univ., t. III, p. 431.

lâchement sa cour à Mme du Barry, qu'il appelait sa cousine, prétendant avoir quelque parenté avec son mari [1].

A ce même parti se rattachait le nouveau contrôleur des finances, l'abbé Terray. Il avait remplacé, le 21 décembre 1769, Maynon d'Ynvan, successeur de l'Averdy qui avait autant de probité, mais aussi peu de talents que lui [2]. Terray, au contraire, conseiller clerc au parlement dès 1736, s'y était fait remarquer par une incroyable facilité, une aptitude surprenante à saisir et à débrouiller les affaires les plus compliquées. Lors de la démission générale des parlementaires, en 1755, il fut le seul des enquêtes à ne pas donner la sienne, et il s'acquit la protection de Mme de Pompadour en abandonnant les intérêts de sa compagnie. Dès lors il se fit connaître de la cour; ce n'est pas qu'il fût doué d'aucun des avantages extérieurs qui pouvaient y rendre les succès faciles : sa taille élevée ne faisait que mieux ressortir la gaucherie de son maintien ; sa figure était ignoble et renfrognée, son regard en dessous; il n'avait ni aisance ni grâce dans la conversation; mais il y suppléait par un cynisme d'actions et de paroles tout à fait en harmonie avec sa tournure de satyre, ce qui donnait à sa personne un caractère d'originalité grotesque qu'il soutenait par beaucoup d'esprit. Lorsqu'à l'âge de quarante ans il se sentit assez riche et assez protégé pour secouer impunément le joug des convenances ecclésiastiques, il se montra aussi insatiable que peu délicat dans ses plaisirs. L'abbé Terray s'était hâté de profiter de l'arrêt du conseil de 1764 qui permettait l'exportation des grains à l'étranger [3]. Cet arrêt, motivé sur les doctrines des économistes, n'avait servi en effet qu'à ouvrir la porte au plus odieux monopole. Une compagnie, à la tête de laquelle se trouvaient l'abbé Terray et le premier commis des finances, accaparait les grains, les faisait passer dans les îles de Jersey et de Guernesey, puis les faisait revenir pour les vendre avec profit, lorsque, par des opérations faites sur une très-grande échelle, elle avait causé une famine artificielle dans le royaume. Bientôt le roi s'associa pour son pécule particulier à ces scandaleuses opérations, et il montra pour ce commerce une activité cupide dont on ne le croyait plus capable.

La réputation de l'abbé Terray était faite pour l'habileté, la promp-

[1] Besenval, t. I, p. 421. — Biogr. univ., t. XXVII, p. 516. — Lacretelle, t. IV, p. 229.

[2] Mercure historique de janvier 1770, p. 46.

[3] *Voyez* cet arrêt au Mercure historique pour août 1764, p. 84.

titude et la clarté du travail, tout comme pour la dureté impitoyable et la volonté inflexible de trouver de l'argent, quoi qu'il pût coûter. C'est pour ces motifs qu'il fut fait contrôleur général des finances, et presque aussitôt il se mit à l'œuvre pour établir l'équilibre entre la recette et la dépense, par les impôts les plus odieux, le monopole des grains et la banqueroute [1].

Choiseul, en voyant dans quelles chaînes honteuses Louis XV était tombé, dut renoncer à lui faire contracter un second mariage. Ce fut alors qu'il songea à marier le dauphin, petit-fils du roi, et à lui faire épouser la plus jeune des archiduchesses d'Autriche, Marie-Antoinette, qui n'avait encore que quatorze ans. Ce ministre, né sujet de la maison de Lorraine, conservait pour elle beaucoup d'attachement, et il croyait pouvoir compter, en retour, sur l'appui de Marie-Thérèse et du prince de Kaunitz. Il avait adopté le système de ce dernier, celui d'une alliance entre les grandes puissances, et il croyait par là se mettre en état de dominer les petites, et de contrebalancer l'influence croissante de l'Angleterre. Ses adversaires le désignaient comme le chef de la faction autrichienne dans les conseils de France. Le duc d'Aiguillon se faisait au contraire un mérite d'être le chef de la faction anti-autrichienne, de celle qui était fidèle à la politique de son grand-oncle le cardinal de Richelieu, à la politique que lui avaient transmise François Ier et Henri IV. La maison de Bourbon, disait-il, ne s'était agrandie que des dépouilles qu'elle avait enlevées à la maison d'Autriche. L'alliance avec l'Empereur maintiendrait pour un temps la paix du continent; mais elle ne serait utile qu'à ce prince, car c'est à sa protection que tous les moindres États ne manqueraient pas de recourir; et quand ils seraient réduits à une sorte de vasselage, quand les grandes puissances se toucheraient de partout, la lutte entre elles ne pourrait manquer de se renouveler, mais alors elle serait terrible, et la France, qui aurait abandonné à l'ambition de l'Autriche tous les moindres États, se trouverait sans alliés. Malgré ces représentations, qui semblaient chaque jour se faire mieux écouter du roi, le mariage fut conclu par l'activité du duc de Choiseul. On parlait avec admiration de l'éducation que Marie-Thérèse avait donnée à ses filles, de son affection, de la gloire qu'elle semblait mettre à en être toujours entourée, de la douce liberté, de la familiarité qui régnait entre la mère et les filles. Marie-Antoinette, sans être d'une beauté

[1] Biogr. univ., art. Terray, t. XLV, p. 175-190. — Lacretelle, t. IV, p 234.

éclatante, était faite pour plaire par la régularité de ses traits, leur expression, leur dignité, la blancheur de son teint, la grâce et la majesté de son maintien. Ce fut pour cette princesse, destinée à tant de malheurs, une première circonstance fâcheuse, que d'arriver en France précédée par les faux rapports qu'avait accrédités sa mère sur une éducation toute d'apparences et de superficie ; c'en fut une plus fâcheuse encore d'avoir été choisie par un ministre chancelant au pouvoir, qui devait bientôt être remplacé par des ennemis acharnés, et qui donnerait occasion de la représenter à la cour, aux princesses de France, à son mari lui-même, comme l'instrument d'une faction étrangère [1].

Avant la célébration du mariage de son petit-fils, Louis XV avait obtenu le succès qui lui paraissait alors plus important que tout ce que pouvait résoudre son ministère sur la politique ou intérieure ou étrangère. La comtesse du Barry avait été présentée ; le roi avait obtenu de cinq ou six dames de la cour qu'elles voulussent bien l'accompagner dans cette occasion [2]. Le maréchal de Richelieu se fit l'ordonnateur de la fête, aussi orgueilleux d'introduire à la cour une prostituée qu'il l'avait été d'y apporter les clefs de Mahon. L'une des filles du roi, Madame Louise, qui était petite et difforme, venait de s'enfermer au couvent des carmélites ; les autres, de même que les princes du sang, cherchèrent peu à dissimuler leur désapprobation et leur répugnance [3].

Ce fut au plus fort de ce scandale que le mariage du dauphin fut annoncé au public. Malheureusement ce fut aussi à une époque où la classe pauvre de la nation était souffrante et mécontente. Depuis l'année 1768, et peut-être surtout en raison des spéculations de l'abbé Terray, le prix du pain avait sans cesse augmenté, la disette dès lors s'était accrue par des alarmes exagérées. Des assemblées de magistrats et de notables, réunies pour y porter remède, avaient au contraire fait songer aux gens craintifs qu'il leur convenait de faire des provisions pour un temps qui pouvait devenir plus fâcheux, et augmenter d'au-

[1] Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 37. — Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. I, introd., p. 19, c. 3, p. 49, et c. 5, p. 71. — Lacretelle, t. IV, p. 236.

[2] D'après les extraits de correspondance diplomatique recueillis par Raumer, Mad. du Barry fut présentée au roi, et ensuite à Mesdames de France, le 22 avril 1769, Beitrage von Raumer, t. IV, p. 335. — Le 10 mai suivant, elle dîna pour la première fois avec le roi, avec Mesdames de Mirepoix, de Flavacourt et de Béarn.

[3] Mém. de Mad. Campan, c. 1, p. 30. — Soulavie, Mém. de Louis XVI, t. I, c. 5, p. 70. — Lacretelle, t. IV, p. 228. Mad. Louise prit le voile le 11 avril 1770. Mercure historique, mai 1770, p. 432.

tant la demande sur les marchés. Dans le même temps l'abbé Terray commençait à faire paraître, chaque semaine, de nouveaux édits bursaux, qu'il appelait lui-même des mercuriales, parce qu'il les publiait le mercredi, et qu'il s'était mis sur le pied de plaisanter le premier sur l'argent qu'il prenait à chacun dans sa poche. C'est alors qu'on apprit que Louis XV voulait que les fêtes de ce mariage fussent célébrées avec une magnificence dont on n'avait point encore vu d'exemple, et qu'il y destinait vingt millions.

Le roi et le dauphin étaient venus recevoir la princesse à Compiègne. Là, le duc de Choiseul lui fut présenté, et selon les instructions de sa mère, elle lui fit tout l'accueil qu'elle devait au ministre qui l'avait appelée au trône de France ; elle soupa au château de la Muette avec le roi et le dauphin ; même les courtisans les plus corrompus remarquèrent avec scandale que parmi les dames de la cour que Louis XV invita à s'asseoir à la table de cette princesse, si jeune et si pure, était la comtesse du Barry. Deux jours après, le 16 mai 1770, le dauphin et la dauphine reçurent la bénédiction nuptiale dans la chapelle du roi [1]. Les fêtes commencèrent aussitôt à Paris et à Versailles ; elles furent attristées par l'aspect d'une foule de mendiants qui erraient sans cesse autour du château ; on ne trouva point que leur éclat répondît aux sommes prodigieuses qu'elles coûtèrent. La fête que donna la ville de Paris, le 30 mai, fut signalée par une effroyable catastrophe. Un feu d'artifice, qui avait attiré un énorme concours de spectateurs, fut tiré sur la place de Louis XV ; mais le principal débouché de cette place, la rue Royale, était alors en construction : elle était encombrée de matériaux ; des fossés profonds étaient demeurés ouverts ; les parapets de la rivière étaient garnis de curieux ; on dit qu'on n'avait point appelé un nombre suffisant de gardes françaises pour contenir la foule ; mais quand plus de cent mille spectateurs se pressent les uns sur les autres, aucune force n'est suffisante pour les contenir. Un mouvement de terreur fut imprimé à cette masse compacte par un accident arrivé au feu d'artifice. Les décorations en bois prirent feu. La foule applaudissait, lorsque les cris des ouvriers, périssant au milieu des flammes, l'avertirent que ce qu'elle prenait pour un jeu était une funeste réalité. Cette masse compacte qui entourait les échafaudages voulut fuir, mais repoussée, écrasée par les voitures et les chevaux, troublée aussi par

[1] Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 49. — Mém. de Weber, t. I, p. 36.

les cris d'alarme des filous qui voulaient augmenter le désordre, entassée, meurtrie, expirante, elle fut près d'une demi-heure sans pouvoir s'écouler. Sur le terrain qu'elle avait occupé on trouva cent trente-trois cadavres, avec un grand nombre de blessés ; et lorsqu'on eut recueilli tous ceux qui étaient tombés dans les fossés ou dans la rivière, tous ceux qui furent étouffés dans d'autres passages également encombrés, on porta à douze cents le nombre des victimes de cette fatale journée. Le trouble, la douleur du dauphin, de la dauphine furent extrêmes : le roi lui-même parut sensible à cette grande calamité; mais les secours apportés aux familles désolées ne furent point proportionnés à leur souffrance [1].

(1770.) Le ministre qui avait donné une épouse à l'héritier de la couronne pouvait se flatter que, sous un nouveau règne, elle deviendrait sa protectrice; mais il s'apercevait chaque jour davantage qu'il perdait l'affection du maître actuel, et que tandis qu'il obtenait l'appui de l'opinion publique, que les grands, les magistrats, les gens de lettres se déclaraient pour lui, le monarque, offensé et humilié par cette opinion qui le flétrissait, se laissait séduire tous les jours davantage par le triumvirat de d'Aiguillon, de Maupeou et de Terray. Ces trois hommes, qui prétendaient que le premier mérite d'un gouvernement était l'énergie, sa première garantie l'emploi de la force, pressaient Louis XV d'adopter des mesures plus vigoureuses pour faire taire les censeurs qui l'importunaient. De son côté, Choiseul, inquiet de leur influence croissante, mettait son espoir dans une guerre maritime pour se défendre contre eux, et celle-ci paraissait imminente sans qu'il pût être accusé de l'avoir provoquée. Les Espagnols s'irritaient de la contrebande toujours plus active que les Anglais poussaient dans leurs possessions de l'Amérique méridionale. Ils déclaraient que don Francisco Bussarelli, le gouverneur de Buenos-Ayres, qui avait recouvré Port-Egmont, n'avait point outre-passé les ordres de son roi; ils réclamaient de la cour de Versailles l'assistance promise par le pacte de famille, et Grimaldi recevait de Choiseul les assurances de secours les plus positives et les plus confidentielles. Plusieurs mesures de guerre avaient déjà été adoptées par la cour de Madrid, et le secrétaire d'ambassade anglais, M. Harris, depuis célèbre comme lord Malmesbury, avait déjà eu ordre de quitter Madrid, lorsque Charles III reçut une lettre de la propre main de

[1] Lacretelle, t. IV, p. 242. — Mém. de Mad. Campan, t. I, c. 3, p. 55. — Mercure historique pour juin 1770, p. 520.—Mém. du prince de Montbarey, t. II, p. 5.

Louis XV, qui portait : « Mon ministre vouloit la guerre, je ne la veux » point. » Charles, intimement convaincu, ainsi que son ministre, que l'Espagne n'était pas en état de se mesurer seule avec l'Angleterre, changea immédiatement de conduite. M. Harris, qui n'était encore qu'à vingt lieues de Madrid, rebroussa chemin aussitôt; bientôt il fut joint par lord Grantham, nouvel ambassadeur, empressé de profiter de l'irritation des Espagnols contre la France, qui s'était dérobée aux obligations du pacte de famille dans la première occasion où on lui en demandait l'accomplissement. Les Espagnols rendirent Port-Egmont aux Anglais, qui ne tardèrent pas à l'évacuer comme un établissement improfitable qui pouvait troubler l'harmonie de bons voisins, et la paix fut rétablie entre l'Angleterre et l'Espagne, à qui les îles Falkland demeurèrent [1].

D'Aiguillon, Maupeou et Terray n'avaient pas voulu laisser au ministre leur ennemi le crédit qui pouvait s'attacher à une guerre heureuse. Ils ne voulaient pas davantage compliquer leur position par l'embarras qu'elle jetterait dans les finances ou par l'aliment qu'elle fournirait aux mécontents : ils avaient donc jugé que le moment était venu de porter les derniers coups au duc de Choiseul, et ils avaient associé à leur complot la courtisane qui, après avoir fait en vain des avances à Choiseul et en avoir été rejetée, montrait pour le rôle politique auquel on l'appelait une dextérité qu'on n'aurait pas attendue d'elle. Il semble qu'elle avait compris que, pour dominer le roi, il fallait à cet être usé « une » Roxelane d'une gaîté familière, sans respect pour la dignité du sou» verain. Mme du Barry porta l'oubli des convenances jusqu'à vouloir un » jour assister au conseil d'État. Le roi eut la foiblesse d'y consentir; » elle y resta ridiculement perchée sur le bras de son fauteuil, et y fit » toutes les petites singeries enfantines qui doivent plaire aux vieux » sultans [2]. » Mais sa grande affaire, au milieu des jeux et des plaisanteries dont elle amusait le monarque, c'était de lui rappeler sans cesse la nécessité de renvoyer ses deux ministres, Choiseul et Praslin, et d'abattre les parlements. Du Barry prétendait être de la même famille que l'Écossais Barrymore, page qui accompagna Charles I[er] dans sa fuite. Maupeou, qui prétendait aussi lui être allié, fit présent à la

[1] Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, c. 66, p. 95-102. — La restitution du Port-Egmont fut annoncée à Londres par une note de Masserano, ambassadeur d'Espagne, du 22 janvier 1771 ; Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 53.

[2] Mém. de Mad. Campan, t. I, c. 1, p. 31.

comtesse d'un superbe tableau de Charles Ier, par Van Dyck, représentant ce prince dans une forêt, fuyant ses persécuteurs. Ce tableau fut placé dans le boudoir de la comtesse, en face de l'ottomane où Louis XV avait l'habitude de s'asseoir ; et quand ce prince fixait sa vue sur ce tableau, la favorite lui disait : « Eh bien, la France, tu vois ce tableau! » Si tu laisses faire ton parlement, il te fera couper la tête comme le » parlement d'Angleterre l'a fait couper à Charles. » Le roi souriait, mais ne se pressait pas d'obéir [1].

Ce fut, en effet, sur les parlements que le triumvirat résolut de frapper les grands coups avant de faire chasser les deux ministres qui se sentaient déjà bien ébranlés dans la faveur du roi. Louis XV avait cru pouvoir terminer les querelles du parlement de Bretagne en recourant à sa méthode accoutumée, celle d'abolir tous les actes antérieurs et d'imposer silence aux deux partis. Il avait supprimé les commissaires, rétabli son parlement de Rennes, déclaré qu'il reconnaissait l'innocence de MM. de la Chalotais, de Caradeuc et des quatre autres magistrats arrêtés, mais qu'il continuait à les tenir éloignés de leurs fonctions, parce qu'ils n'avaient pas sa confiance. En même temps il avait aboli toutes les procédures antérieures, et défendu de les poursuivre ou d'en faire mention [2]. Mais le parlement de Rennes ne voulait pas se soumettre à ce silence ; la Chalotais et Caradeuc avaient réclamé le droit de se justifier ; ils avaient recommencé des informations par lesquelles ils faisaient paraître que le duc d'Aiguillon et un nommé Andoard, son agent, avaient suborné de nombreux témoins contre ces magistrats ; que, pour les engager à rendre un faux témoignage, ils avaient employé les sollicitations, les menaces et l'argent, qu'ils avaient également essayé de corrompre les juges. Le parlement de Bretagne, prétendant avoir été amené ainsi sur la trace d'un crime, poursuivait des informations qui chargeaient toujours plus le duc d'Aiguillon. Tandis que le chancelier Maupeou lui donnait, au nom du roi, ordre sur ordre, non-seulement de suspendre la procédure, mais d'abolir toute celle qui avait été commencée et de n'en laisser subsister aucune trace, d'Aiguillon, à son tour, prétendait être en butte à un complot ;

[1] Biogr. univ., art. Barry, par M. de Salaberry, t. III, p. 431. — Mém. de Dumouriez, l. I, c. 7, p. 142. — Mad Campan, c. 1, p. 33. — Mém. de Weber, c. 1, p. 36. — Mém. secrets, t. III, p. 364.

[2] Le 9 juillet 1769, le duc de Duras était arrivé en Bretagne, chargé de pacifier la province en accordant ces diverses grâces —Annual Register, t. XII, c. 6, p. 47.

il accusait ses ennemis d'avoir suborné des témoins ; mais les Mémoires qu'il fit paraître furent, d'après les arrêts du parlement, lacérés et brûlés par le bourreau [1].

Nous ne devons point songer à nous engager dans cette volumineuse procédure, mais si d'Aiguillon y paraît comme un homme hautain, violent, décidé à des mesures despotiques, et qu'aucun scrupule ne pouvait arrêter, non-seulement le parlement de Rennes, mais tous les parlements de France font évidemment de la cause de MM. de la Chalotais et Caradeuc leur cause propre, ils sont déterminés à n'accorder au duc d'Aiguillon aucune justice, et à profiter de tous les moyens pour le flétrir.

Il semble que Maupeou, qui nourrissait une haine implacable contre le parlement de Paris qu'il avait présidé, qui savait qu'on y révoquait en doute son intégrité, et qui voulait le perdre, cherchait l'occasion de le commettre directement avec le roi ; il fit donc évoquer devant ce corps, comme cour des pairs, le procès intenté au duc d'Aiguillon par-devant le parlement de Bretagne. Tous les membres du parlement, ainsi que les pairs du royaume, se transportèrent, le 4 avril 1770, à Versailles, le roi voulant assister lui-même au jugement [2]. Maupeou se flattait que dès les premières séances, les conseillers manifesteraient une violence qui indisposerait Louis. Ils se contraignirent, et le roi se fatigua ; il renonça à se trouver aux séances de la cour des pairs avec un dédain affecté, en même temps qu'il donna au duc d'Aiguillon des signes éclatants de faveur. Alors, le parlement s'irrita, et fit tourner contre l'accusé la liberté que l'absence du monarque rendait à ses délibérations. Il condamna l'exil arbitraire de la Chalotais et de son fils, il discuta la valeur des lettres de cachet, il menaça les conseillers d'État qui avaient provoqué les mesures de la cour. La lutte commençait à prendre un caractère inquiétant ; le 26 juin, le parlement reçut les ordres du roi de se rendre le lendemain à Versailles, parce que Sa Majesté voulait y tenir un lit de justice. Avant d'obéir, le parlement fit les protestations d'usage contre les lits de justice, « comme ne pou-» vant, ne devant et n'entendant y délibérer. » A l'ouverture de la séance, le premier président d'Aligre déclara au roi que son parlement

[1] *Voyez* dans le Mercure historique et politique la plupart des pièces de ce procès, entre autres, mai 1770, p. 419-423, juin 1770, p. 533, juillet, p. 40-45-51, août, p. 117.

[2] Mercure historique, avril 1770, p. 325.

était justement alarmé du lieu, du jour et des circonstances dans lesquels ils lui plaisait de tenir son lit de justice. « En effet, Sire, » disait-il, votre parlement devoit-il craindre que, dès les premiers » pas d'une procédure commencée par ordre de Votre Majesté » avec toutes les solennités requises en pareil cas, et indispensa- » blement nécessaires pour opérer la condamnation ou la justification » d'un pair de France, le jour où on devoit rendre compte en votre » cour des pairs, en présence de Votre Majesté, des procédures com- » mencées pour y parvenir, dans le lieu même où Votre Majesté devoit » présider aux séances ordinaires de la cour des pairs, elle voudroit y » déployer l'appareil de sa toute puissance en y tenant son lit de justice, » au lieu de laisser le cours à une délibération libre, dont les opinions » seroient déterminées par les charges, et dont le résultat devroit passer » à la pluralité, après avoir compté les suffrages? » Maupeou répondit à ce discours, puis il lut des lettres-patentes, dans lesquelles il faisait dire au roi, après un court historique de la cause : « Par le compte » que nous nous sommes fait rendre des informations, nous avons » reconnu qu'une partie des témoins ont déposé de faits étrangers à » la plainte rendue par notre procureur général, que quelques-uns ont » représenté des arrêts de notre conseil, ont annexé à leurs dépositions » des ordres particuliers émanés de nous, et tenté de compromettre » aucuns de nos ministres. Nous avons pensé qu'il ne nous étoit pas » possible de laisser continuer une procédure qui tendroit à soumettre » à l'inspection des tribunaux le secret de notre administration, l'exé- » cution de nos ordres, et l'usage personnel d'une autorité dont nous ne » devons compte qu'à nous-même. Et, quelque intéressant qu'il puisse » être pour notre cousin le duc d'Aiguillon, et pour tous ceux qui ont été » nommés avec lui dans les procédures, de produire leur justification » dans les formes accoutumées, comme il est plus important pour notre » autorité de ne pas souffrir que les personnes que nous avons honorées » de notre confiance et chargées de l'exécution de nos ordres puissent » être compromises, recherchées ou inquiétées pour raison desdits » ordres, convaincu que la conduite de notre cousin le duc d'Aiguillon » et de ceux dénommés dans lesdites informations est irréprochable, » nous avons cru devoir faire usage de la plénitude de notre autorité » souveraine. Et pour éteindre jusqu'au souvenir d'une instruction qui » ne pourroit qu'entretenir une fermentation dangereuse et ranimer » les divisions qui troublent depuis trop longtemps notre province de

» Bretagne, nous avons jugé qu'il étoit de notre sagesse d'anéantir » toutes les procédures faites jusqu'à ce jour, même les plaintes pré- » sentées par notre cousin le duc d'Aiguillon, par nos procureurs » généraux en notre parlement de Bretagne et par le nommé Au- » douard [1]. »

Mais il était au-dessous de la puissance du roi d'imposer silence à ses juges. Ceux-ci trouvaient toujours moyen, avec un respect apparent, avec les expressions de l'obéissance la plus complète, de faire tout le contraire de ce qui leur était commandé. Le roi avait interdit aux princes et aux pairs de se trouver le lendemain à la séance du parlement; ils obéirent, tandis que les conseillers passèrent outre; ils se firent lire les informations déjà prises ; ils déclarèrent qu'elles contenaient des commencements de preuves graves et multipliées de plusieurs délits; que les lettres publiées à Versailles, le 27 juin, quelque couleur qu'on ait affecté de leur donner, étaient de véritables lettres d'abolition sous un nom déguisé, que ces lettres ne sont valables qu'autant qu'ayant été reconnues conformes aux charges, elles sont entérinées ; que celles-ci ne s'y trouvaient point conformes, en sorte qu'il devait être passé outre au jugement du procès. « Les charges qui en résultent, dirent-ils, » subsistent dans toute leur force, contre ledit duc d'Aiguillon, pair » de France. Ainsi, le duc d'Aiguillon se trouve gravement inculpé et » prévenu de soupçons, même de faits qui compromettent son honneur. » En conséquence, la cour ordonne que le duc d'Aiguillon sera averti » de ne point prendre sa séance en icelle cour, et de s'abstenir de faire » aucune fonction de pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu » en la cour des pairs, dans les formes et avec les solennités prescrites » par les lois et ordonnances que rien ne peut suppléer, il se soit plei- » nement purgé des soupçons et faits qui entachent son honneur [2]. » Dès le lendemain, cet arrêt fut cassé par le conseil d'État, qui enjoignit au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions de pair de France.

L'opposition entre l'autorité royale et le parlement commençait à porter le trouble dans la monarchie; tous les autres parlements du royaume se montraient animés du même esprit que celui de Paris ; ils

[1] Discours du premier président, p. 40, Lettres-patentes, 42, Mercure historique de juillet 1770. — Discours du chancelier, *ibid.*, août, p. 115.

[2] Arrêt du parlement, toutes les chambres assemblées, du 2 juillet 1770. Mercure historique, p. 52. — Lacretelle, t. IV, p. 252. — Soulavie, Mém. historiques et politiques, ch. 5, p. 81.

recommençaient à se dire les classes diverses d'un parlement unique ; ils s'animaient d'une même aigreur contre le duc d'Aiguillon, et ils applaudissaient à cet arrêt où la partialité était évidente, puisque ce pair du royaume était déclaré entaché dans son honneur, avant que la procédure fût assez avancée pour le juger. Pendant les vacances, aucunes propositions ne furent faites aux magistrats pour les adoucir. Ils rentrèrent comme en triomphe, plus obstinés que jamais dans leur opposition. Ils refusèrent d'enregistrer un édit qui leur interdisait de s'intituler seul parlement, de correspondre entre eux, et qui proscrivait le mot de *classes*, et, comme le roi ne punissait point, ils crurent qu'il n'osait point punir ; ils se reposèrent sur la protection de Choiseul qu'ils croyaient leur être secrètement favorable. Tout à coup, ils furent convoqués à Versailles pour le 7 décembre, à dix heures du matin. Ce devait être un nouveau lit de justice, tenu avec tout cet appareil militaire qui devait faire taire les juges. Dix princes du sang, un grand nombre de pairs, et, parmi eux, le duc d'Aiguillon, qui vint avec un froid dédain, prendre place au-dessus des juges qui avaient cru le flétrir, et les grands officiers de la couronne accompagnèrent le roi. Maupeou lut alors un édit, dans le préambule duquel le roi déclarait « qu'il ne tenoit sa couronne que de Dieu, qu'à lui seul appartenoit, sans dépendance et sans partage, le droit de faire des lois par lesquelles ses sujets devoient être conduits et gouvernés, que les représentations de ses cours ont des bornes, tandis qu'elles n'en peuvent mettre aucune à son autorité. » Puis il leur défendait d'annoncer davantage cette unité, cette indivisibilité, ces classes, qui faisaient de tout l'ordre judiciaire un seul corps en opposition à la couronne. Il déclarait cette doctrine séditieuse ; il interdisait la correspondance entre les parlements, les démissions données en corps, les arrêts pour retarder les enregistrements, « le tout sous peine de perte et privation de leurs offices, et » d'être poursuivis comme pour désobéissance à nos ordres. » Cette ordonnance fulminante fut, suivant l'usage des lits de justice, transcrite en silence sur les registres [1].

Mais le lendemain, tous les magistrats n'étant plus contenus par la présence du roi, arrivèrent au palais transportés de colère. Ils avaient été, disaient-ils, traités en criminels, la constitution du royaume était

[1] Voyez les pièces officielles, Mercure historique pour décembre 1770, p. 561, et pour janvier 1771, p. 52. — Lois françaises, t. XXII, p. 501. — Lacretelle, t. IV, p. 257. — Besenval, t. I, p. 567.

violée, et on voulait les rendre les organes de volontés despotiques. Ils eurent recours à ce qui toujours avait été leur grand moyen, celui de suspendre la justice. Ils étaient persuadés que, dans un pays où dominaient les formes et les habitudes au lieu des lois, il serait impossible de les remplacer, de trouver d'autres juges, de dresser un autre tribunal devant lequel les avocats consentissent à plaider. Cet expédient leur avait déjà réussi à plusieurs reprises, et Louis XV tremblait lui-même de l'effet qu'aurait sur le peuple la suspension des audiences. Ils rendirent un arrêt par lequel ils déclaraient « que, dans leur douleur pro» fonde, ils n'avoient point l'esprit assez libre pour décider des biens, » de la vie et de l'honneur des sujets du roi. » C'était précisément à quoi Maupeou avait voulu les amener. Il était secrètement résolu à détruire, une fois pour toutes, le parlement; mais il voulait lui laisser prononcer à lui-même sa propre déchéance : il était charmé de lui voir suspendre ses audiences, tandis que les prisons regorgeaient de prévenus qu'on ne jugeait point, que des milliers de familles demandaient en vain les décisions de procès qu'on ne terminait point. Il voulait laisser aux magistrats la responsabilité du désordre qu'ils causaient, tandis qu'il réservait pour l'autorité royale le rôle plus honorable de les solliciter de reprendre leurs fonctions.

Mais, tandis que Maupeou adressait coup sur coup, aux membres du parlement, des lettres de jussion, pour les rappeler aux audiences, il jugea que le moment était venu de porter au duc de Choiseul le coup dont ce ministre était menacé depuis longtemps : d'accord avec le duc d'Aiguillon et l'abbé Terray, il accusa Choiseul d'avoir préparé en secret la guerre maritime que Louis XV redoutait; d'avoir attiré à dessein l'attention des Anglais sur les îles Falkland, pour les abandonner ensuite; d'avoir excité l'Espagne à les ressaisir violemment; d'avoir prodigué les promesses à Charles III, pour qu'il réclamât les secours du pacte de famille [1]. Louis XV fut indigné contre son ministre qui s'était autant avancé sans lui faire confidence de ses propres affaires, et, le 24 décembre, le duc de la Vrillière, secrétaire d'État, se rendit à onze heures du matin chez le duc de Choiseul, à Versailles, pour lui remettre une lettre de cachet qui l'exilait à son château de Chanteloup près de

[1] L'abbé de la Ville, premier commis des affaires étrangères et autrefois jésuite, fut chargé, par le duc de la Vauguyon et Mad. du Barry, qui lui avaient fait sa leçon, de porter à Louis XV cette dénonciation. Mém. de Besenval, t. I, p. 259. — Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 45.

Tours, lui ordonnait de se démettre sur-le-champ de la charge de secrétaire d'État et de la surintendance des ports, et lui défendait de donner aucun ordre dans son gouvernement de Touraine. Quoique Choiseul déclarât que depuis quinze jours il s'attendait à cette disgrâce, il demanda deux ou trois jours de répit pour régler quelques affaires. Le roi répliqua par un ordre de vider les barrières, en vingt-quatre heures. Le duc de la Vrillière, le même jour, porta au duc de Praslin une autre lettre de cachet qui l'exilait à sa terre de Vaux-Praslin, près de Melun. La duchesse de Grammont fut également exilée. Le marquis de Monteynard fut chargé du ministère de la guerre; Bertin reçut, par intérim, le ministère des affaires étrangères, et l'abbé Terray celui de la marine [1].

(1771.) Débarrassé de Choiseul, Maupeou ne songea plus qu'à se défaire également du parlement. Celui-ci avait dressé de nouvelles remontrances, et le roi avait fait répondre au premier président par le duc de la Vrillière, qu'il n'entendrait aucune représentation de son parlement que celui-ci n'eût repris ses fonctions. Dès le 19 décembre, de troisièmes lettres de jussion avaient été adressées aux magistrats pour leur ordonner de reprendre l'administration de la justice, et ceux-ci avaient répondu qu'ils devaient à l'honneur de la justice, au bien du service du roi, et au maintien de la constitution de l'État, de ne point obtempérer [2]. Le langage du roi devenait cependant plus sévère. Les lettres de jussion du 4 janvier 1771 commençaient à se montrer menaçantes. Les magistrats, feignant de voir un retour du roi vers eux dans l'assurance qu'il donnait de « son attention à maintenir les lois du royaume, » arrêtèrent le 7 qu'ils reprendraient leurs fonctions, mais en renouvelant leurs protestations contre toute exécution de l'édit publié au lit de justice, qu'ils ne reconnaîtraient jamais comme loi de l'État. Et le roi ayant répliqué qu'il en maintiendrait toujours l'exécution, la cour cessa de nouveau ses fonctions [3]. Le 16 et le 18 janvier, il arriva au parquet de nouvelles lettres de jussion, toujours plus positives et plus menaçantes, auxquelles les magistrats répondaient : « Révoquez un édit qui attaque notre honneur et les droits de

[1] Mercure historique et politique, janvier 1771, p. 81. — Soulavie, Mém. historiques de Louis XVI, t. I, ch. 5, p. 82. — Mém. de Montbarey, t. II, p. 17. — Lacretelle, t. IV, p. 259.

[2] *Ibid.*, p. 72.

[3] *Ibid.*, février 1771, p. 170-177.

» la nation, ou nous ne remonterons plus sur des siéges avilis. » Ce n'était pas non plus l'intention de Maupeou qu'ils y remontassent. Tout à coup, dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, deux mousquetaires se présentèrent auprès du lit de chacun des membres du parlement, qu'ils firent éveiller, et leur remirent un ordre écrit du roi de reprendre leurs fonctions, en les sommant de répondre par les seuls mots de *oui* ou *non*, qu'ils devaient signer. La terreur de toutes les familles de la magistrature était extrême ; elles ne doutaient pas que des voitures ne les attendissent pour conduire les récalcitrants au Mont-Saint-Michel. Les magistrats, selon leur habitude, voulaient développer leur réponse, mais les mousquetaires avaient ordre de ne leur laisser écrire que le monosyllabe prescrit. Quarante seulement signèrent *oui*, et parmi ceux-là même, presque tous, en voyant la fermeté de leurs confrères, révoquèrent leurs signatures. Dans la nuit suivante des huissiers vinrent leur signifier un arrêt du grand conseil, qui déclarait leurs charges confisquées, qui leur interdisait d'en remplir les fonctions, et de prendre même la qualité de membres du parlement de Paris. Des mousquetaires succédèrent aux huissiers, et emmenèrent dès le lendemain les magistrats dans divers lieux d'exil très-éloignés de la capitale [1].

Alors le plan que le chancelier Maupeou avait conçu, et dont il préparait l'exécution, commença à se développer. Il voulait abolir le parlement de Paris d'une manière définitive, écarter cet obstacle qui avait si longtemps arrêté l'autorité royale, ôter aux juges les fonctions de législateurs et de dispensateurs de la bourse publique, auxquelles il faut convenir qu'ils n'avaient aucun titre rationnel, et qu'ils s'y montraient peu propres : mais il voulait, en même temps qu'il établissait un nouveau corps judiciaire, réformer les abus contre lesquels l'opinion publique s'était depuis longtemps prononcée ; en particulier, il voulait abolir la vénalité des offices, que tous les philosophes et tous les publicistes s'étaient accordés à attaquer, et qui était l'objet des sarcasmes sans cesse renouvelés de Voltaire. D'un même coup Maupeou voulait aussi détruire l'immense ressort du parlement de Paris, qui s'étendait de l'Artois et de la Champagne jusqu'à l'Auvergne. Les plaideurs ne pouvaient suivre les audiences sans des déplacements ruineux, tandis que Maupeou annonçait qu'il leur ferait trouver la justice à leurs portes.

[1] Mercure historique, février 1771, p. 182. — Arrêt du conseil du 20 janvier qui confisque les charges. Lois françaises, t. XXII, p. 510. — Lacretelle, t. IV, p. 263.

A ces améliorations très-réelles, Maupeou joignait encore la promesse d'un meilleur code de procédure civile et criminelle [1].

Le 23 janvier des lettres-patentes commirent provisoirement les officiers du grand conseil pour tenir la cour du parlement, et en exercer toutes les fonctions civiles et criminelles. Le grand conseil était un corps de magistrats, en quelque sorte surnuméraire. Depuis longtemps, par esprit de rivalité contre le parlement de Paris, il s'était montré beaucoup plus soumis que lui à l'autorité royale; d'autre part, il s'en fallait beaucoup qu'on trouvât en lui les talents, la capacité, la haute réputation qui brillaient dans les membres du parlement de Paris; toutefois les conseillers avaient l'habitude des affaires, et ils auraient pu remplir la place du corps qu'on supprimait, si leur nombre avait suffi aux fonctions auxquelles ils étaient appelés. Mais outre les membres du grand conseil, il fallait encore trouver de nouveaux juges, et c'était là que se présentait la grande difficulté. Presque tous les jurisconsultes qui tenaient à leur réputation avaient pris un engagement d'honneur de n'accepter aucune des fonctions éminentes que le roi pourrait leur offrir. Les avocats les plus considérés ne voulaient ni les remplir eux-mêmes, ni plaider devant ceux qui les rempliraient. Maupeou fut réduit à chercher parmi des hommes, appartenant il est vrai par leurs familles à la magistrature, mais qui, par quelques écarts, par les désordres de leur jeunesse ou leur peu de talent, avaient compromis leur réputation. C'est ainsi qu'il recruta lentement et péniblement le corps qu'on nomma *le parlement Maupeou*. Le discrédit dans lequel étaient tombés plusieurs de ses membres fut le principal obstacle à ce que la magistrature nouvelle pût gagner le respect du public [2].

Au mois de février, un édit fut enregistré au nouveau parlement, qui portait création de six nouvelles cours souveraines, entre lesquelles se trouvait réparti le ressort que Maupeou voulait retrancher au parlement de Paris; il leur donnait le nom de conseils supérieurs, et il les établissait dans les villes d'Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermont, Lyon et Poitiers. La justice devait y être rendue gratuitement, et les juges ne devaient recevoir d'autre rétribution que les gages attachés à

[1] Mém. de Weber, t. I, ch. 2, p. 96. — Mém. de l'abbé Georget, t. I, p. 205. — Lacretelle, t. IV, p. 265. — Biographie univ., t. XXVII, p. 515.

[2] Mém. de Besenval, tome I, page 373. — Liste de MM. les conseillers d'État et maîtres des requêtes qui composent le nouveau parlement, au 24 janvier 1771, Mercure historique de mars, p. 268.

eurs offices. Le préambule de cet édit, et de tous ceux qui parurent dans cette révolution judiciaire, était écrit avec noblesse ; il en appelait aux principes les plus sages en législation, et si l'on s'en tenait à la lecture des pièces officielles, au lieu de consulter les mémoires du temps, qui nous révèlent l'esprit despotique des triumvirs, les basses intrigues des chanceliers, et les vices d'un grand nombre des nouveaux magistrats, on ne verrait dans la destruction de l'ancien parlement et la création du nouveau que le progrès heureux des saines doctrines et la réforme des plus graves abus [1].

Cette réforme de l'ordre judiciaire fut complétée dans le lit de justice que Louis XV vint tenir le 15 avril 1771 au milieu de son nouveau parlement. Maupeou lui promettait que ce serait le dernier auquel il serait appelé ; après avoir pris sa place, le roi chargea son chancelier d'expliquer ses intentions, et le discours que Maupeou adressa à cette assemblée fut une apologie courte mais nerveuse de ce coup d'État, le plus grand du règne de Louis XV. « Messieurs, leur dit-il, Sa Majesté, » comptable à Dieu seul de l'administration de son royaume, pourroit » renfermer dans son cœur les motifs qui ont déterminé sa conduite ; » mais les vues de sagesse et de bien public qui ont présidé à ses » opérations demandent un hommage éclairé, et c'est par la confiance » la plus étendue qu'elle veut reconnoître un attachement aussi pur et » une fidélité aussi éprouvée que la vôtre.

» Les idées nouvelles qu'avoient adoptées quelques-uns de ses parle» ments, les principes qu'ils avoient hasardés sur la nature et les bornes » du pouvoir qui leur étoit confié, leurs démarches dirigées par ces » principes, forcèrent Sa Majesté à donner son édit du mois de » décembre dernier. Elle y rappela les faits qui l'avoient rendu néces» saire ; et ses officiers, qui ont prétendu que le tableau de ces faits » étoit avilissant pour eux, n'ont osé les contredire, et n'ont pu se » résoudre à en avouer l'irrégularité. A ces principes, à ces faits, elle » opposa les véritables maximes, des maximes que ses cours avoient » respectées dans les temps les plus orageux, et que sous son règne » même elles avoient vengées par les arrêts les plus solennels. Les » dispositions de cet édit n'en furent que l'application et la conséquence » nécessaire.

» Mais au lieu de se soumettre à une loi qui étoit l'expression même

[1] Le discours du chancelier et le nouvel édit se trouvent dans le Mercure historique d'avril 1771, p. 558. — Anciennes lois françaises, t. XXII, p. 512.

» des anciennes ordonnances, la première démarche des officiers du » parlement en fut l'infraction la plus caractérisée. S'ils n'avoient » manqué qu'au respect dû aux volontés du roi, Sa Majesté auroit pu » n'apercevoir dans leur conduite qu'un écart momentané, mais ils » sacrifioient l'intérêt des peuples à l'intérêt de leurs prétentions; et » en leur refusant la justice qu'ils leur devoient, ils troubloient l'ordre » public et en ébranloient les fondements. Tout faisoit à Sa Majesté » une loi de réprimer ce nouveau genre de résistance dont l'exemple » étoit dangereux, et dont les conséquences pouvoient devenir funestes.

» Cependant, elle abandonna d'abord ses officiers au sentiment de » leur devoir, et attendit de leurs propres réflexions le désaveu de leur » conduite. Obligée, enfin, de faire parler l'autorité, elle employa les » ménagements les plus marqués. L'inutilité des premières lettres de » jussion ne rebuta point sa patience, et en renouvelant les mêmes » ordres, elle daigna encore adoucir l'expression de ses volontés. Rendus » pour un moment à leurs devoirs, elle agréa leur retour, quelque im- » parfait qu'il fût, et se contenta d'improuver des protestations qu'ils » avoient osé lui présenter, et que peut-être il étoit de sa dignité de » ne pas recevoir. Mais, enhardis par sa bonté même, ils abdiquent » une seconde fois leurs fonctions, ils avouent hautement des prin- » cipes qu'ils n'avoient encore hasardés que d'une manière obscure et » équivoque. Ils prétendent élever une autorité rivale de l'autorité su- » prême, et établir un monstrueux équilibre dont l'effet seroit d'en- » chaîner l'administration et de plonger le royaume dans le désordre » de l'anarchie. Car, enfin, que resteroit-il au roi si les magistrats, » liés par une association générale, formoient un ordre nouveau qui » pût opposer au souverain une résistance active et combinée? si, » maîtres de suspendre ou d'abandonner à leur gré les fonctions de » leur ministère, ils pouvoient intercepter tout à la fois et dans toutes » les provinces le cours de la justice? si, enfin, le droit d'exercer une » portion de l'autorité royale étoit dans leurs mains le droit de ne re- » connoître aucune autorité! »

Le chancelier repoussait ensuite la prétention des magistrats que leur système fût appuyé sur les lois fondamentales de la monarchie. Il rappelait que le devoir de rendre la justice étant personnel à chaque magistrat en accomplissement de son serment, il ne pouvait dépendre de la pluralité des voix; et toutefois ceux qui s'étaient soumis un moment étaient bientôt venus, entraînés par l'exemple des autres, désavouer

leur obéissance. Ainsi, le roi s'était vu forcé à punir cette défection générale. Mais, disait-il en terminant : « Cette autorité qu'elle venge » avec éclat quand elle est méconnue, elle aime à la communiquer à » des magistrats fidèles et respectueux, et elle n'est jalouse de ses droits » que pour assurer le bonheur de ses peuples. »

Le premier président du nouveau parlement, voulant constater, selon les usages de l'ancien, que ce corps ne délibérait point dans un lit de justice, se contenta de dire : « Sire, dans un lieu, dans un jour où tout » annonce l'usage le plus absolu de votre puissance, nous ne pouvons » remplir d'autre devoir que celui du silence, du respect et de la sou- » mission. » Mais les gens du roi, de l'ancien parlement, qui n'avaient pas pu faire accepter leur démission avant que la séance fût terminée, ayant au contraire été invités à parler, l'avocat général Séguier, dans un discours énergique, exprima sa douleur de ne plus voir sur les bancs de la cour les magistrats qui composaient le premier tribunal du royaume, de ce qu'ils étaient remplacés par des étrangers, et il sollicita avec énergie la cessation des rigueurs auxquelles les premiers avaient été exposés, ainsi que leur rappel. Sans lui répondre, le chancelier fit lire un nouvel édit par lequel il supprimait la cour des aides. Dans la procession du 22 mars, à laquelle les cours souveraines assistaient par députation pour y entendre une grand'messe, les députés de la chambre des comptes et de la cour des aides, ayant aperçu une députation des gens du conseil à la place du parlement, n'avaient pas voulu la reconnaître : ils n'avaient donc fait qu'entrer par une porte et sortir par l'autre, sans même rendre le salut ordinaire. Lamoignon de Malesherbes, président de la cour des aides, semblait impatient d'éprouver, avec sa compagnie, le même sort que le parlement de Paris, aux principes duquel il s'était associé de tout son cœur, et il l'avait provoqué par des remontrances assidues et courageuses. L'avocat général Séguier avait de nouveau exprimé la douleur que lui causait l'édit qui venait d'être lu pour la suppression de la cour des aides, il en avait toutefois requis l'enregistrement : « D'après le très-exprès commandement de S. M. que sa présence nous impose. » Mais il avait ajouté : « C'est contre le » témoignage de notre conscience, dont nous déposons au pied du » trône la réclamation authentique. » Aucune suite ne fut donnée à ces courageuses paroles ; d'ailleurs, dès le lendemain, tout le parquet donna sa démission. Le roi fit lui-même la clôture du lit de justice en ces termes : « Vous venez d'entendre mes volontés. Je vous ordonne

» de vous y conformer, et de commencer vos fonctions dès lundi. Mon » chancelier vous installera aujourd'hui. Je défends toute délibération » contraire à mes édits, et toute démarche au sujet des anciens officiers » de mon parlement. Je ne changerai jamais[1]. »

[1] Le texte des édits comme celui des discours est inséré dans le Mercure historique et politique de La Haye, mars 1771, p. 265, avril 1771, p. 358, et mai 1771, p. 397-443.

CHAPITRE LVII.

Gouvernement d'Aiguillon, Maupeou et Terray, ou du triumvirat. Le pouvoir absolu ne peut lui donner de vigueur. Résistance de l'opinion publique. Mépris de l'étranger. Premier partage de la Pologne. Louis XV entraîné tour à tour vers la dévotion ou le libertinage. Sa maladie, sa mort. — 1771-1774.

Le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, contrôleur général, croyaient être devenus maîtres de la monarchie par l'exil de Choiseul et l'abolition du parlement de Paris, et ce triumvirat annonçait que la révolution qu'il avait accomplie rendait au roi l'autorité absolue, ou qu'elle retirait, comme ils le disaient, son sceptre du greffe. Parmi ceux que la révolution de 1789 a poussés dans les opinions extrêmes de la réaction, plusieurs ont professé leur admiration pour l'autorité illimitée des rois, comme étant l'essence du gouvernement de la France ; plusieurs ont prétendu que ces trois hommes avaient donné en effet une vigueur nouvelle à la monarchie, et que s'ils fussent demeurés au pouvoir, si la France fût restée soumise, pendant un temps plus long, aux mesures qu'ils avaient fait adopter, l'autorité royale se serait affermie, et que cette révolution, dont on voyait partout les germes, quoiqu'elle ne dût éclater que seize ans plus tard, pouvait encore être prévenue.

Ces partisans de l'absolutisme oublient que pour fonder un despotisme, il faut un despote, un homme qui pense, qui sente, qui veuille, et une nation qui, soit par enthousiasme pour lui, soit par lâcheté et dégoût d'elle-même, renonce à ses propres pensées, à ses sentiments, à ses volontés. Lorsque le despotisme existe déjà depuis longtemps, lorsqu'il a réussi à corrompre complétement la nation, à la plonger dans un sommeil léthargique, à l'accoutumer à la souffrance, comme à une conséquence inévitable de l'existence, et à détruire en elle tout espoir, tout désir de changement, cet état de langueur peut n'être

troublé par aucune convulsion, quand même un enfant, un idiot, un être souverainement méprisable occuperait le trône ; mais telle n'était point la condition de la France : l'esprit, le talent d'observation, la pensée s'y étaient développés plus que dans aucun autre pays de l'Europe, et depuis un siècle et demi l'attention nationale s'était fixée toujours plus sur les affaires publiques. Les débats politiques de la fronde avaient engagé tous les esprits élevés à s'occuper des bases fondamentales de la société : la frivolité de quelques chefs, la futilité des intrigues galantes avaient donné à toute cette période une apparence de mascarade, que les courtisans continuaient à couvrir d'un certain ridicule ; mais ils ne déracinaient point des esprits sérieux ces principes de liberté virile, qui avaient été proclamés dans la chambre de saint Louis. La gloire et la puissance de Louis XIV en avaient bien détourné l'attention publique, mais c'était en confirmant, en gravant toujours plus profondément dans les cœurs l'attachement à la nationalité française. Les sujets de Louis XIV s'étaient enorgueillis de ses victoires, de l'ascendant qu'il leur avait fait acquérir en Europe, de l'habileté qu'il avait déployée, et de tous les talents français par lesquels il avait été servi. Ils s'étaient empressés de lui rendre une aveugle obéissance, mais ils ne s'en associaient pas moins, de tout leur cœur, à ses projets, à son ambition, à ce qu'ils nommaient sa gloire. On se tromperait fort si on se figurait que l'action que la France exerçait alors sur le monde ne fût pas la manifestation d'une volonté, d'une passion nationale.

Dès l'époque de la guerre contre la ligue d'Augsbourg, malgré les victoires des armées, les souffrances commencèrent pour le peuple, et les plaintes et les accusations firent voir que la nation songeait à ses affaires. L'ambition du monarque, le fardeau des impôts et des levées d'hommes, le désordre croissant dans l'administration, provoquèrent non-seulement des lamentations, mais des idées de réforme, des aspirations vers un ordre social meilleur. Les écrits de Fénelon en rendent un éclatant témoignage. La guerre de la succession d'Espagne manifesta bien mieux cette opposition contre le gouvernement, qui éclatait de toutes parts. Les conséquences funestes de toutes les guerres précédentes pesaient sur celle-ci ; l'épuisement des arsenaux, la ruine des finances, la misère des provinces, l'irritation de leurs habitants contre la tyrannie des intendants, la perte de tous les grands capitaines moissonnés dans des combats sans cesse renouvelés, la haine et l'acharnement

des peuples étrangers, multipliaient les revers ; mais la cour, la capitale et la France accusaient le monarque ou Mme de Maintenon d'un enchaînement de circonstances dont ils n'étaient plus les maîtres, et l'esprit d'opposition était devenu universel durant les premières années du XVIIIe siècle.

On aurait pu croire que ce sentiment national était suspendu pendant les folies et le dévergondage de la régence. Au contraire, c'était l'opposition au gouvernement rigide et scrupuleux de Louis XIV qui se manifestait en revêtant ce nouveau caractère : on avait conçu tant de haine pour le joug auquel on avait été soumis, qu'on protestait contre son retour par des actions qui tenaient plus de l'ivresse que d'un mouvement rationnel. A cette même époque, pendant la régence, pendant le ministère du cardinal de Fleury, la France s'unit à l'Angleterre par une alliance intime, telle qu'elle n'avait jamais existé entre les deux pays, et l'Angleterre avait alors un gouvernement né d'une révolution qui avait limité le pouvoir royal ; le chef du ministère anglais, sir Robert Walpole, son frère Horace, ambassadeur anglais en France, étaient les représentants du parti whig ; aussi les principes du gouvernement anglais, de ce pouvoir populaire qui devait tempérer celui de la couronne, commençaient à être compris, à être discutés en France, et dans le moment où la philosophie spéculative acquérait son plus grand développement, où elle s'attaquait à tout ce qu'elle réputait être des abus ou des préjugés, il fallait bien s'attendre à ce que le principe même du gouvernement fût discuté à son tour.

Louis XV avait grandi cependant ; il avait attiré d'abord les regards par sa noble figure, par ses manières distinguées, par sa galanterie complaisante et respectueuse envers les femmes. La nation avait besoin d'aimer son roi, comme pour se justifier à ses propres yeux de ne s'être assurée d'autre garantie que ses vertus héréditaires. Lorsqu'il se rendit aux armées, elle se flatta qu'il allait développer à ses yeux la qualité qui fait le plus d'effet sur le peuple, encore que ce soit la plus vulgaire, la bravoure ; en effet il ne montra point de trouble dans le danger, mais aussi, rien de brillant, aucune activité, aucune ardeur entraînante. Lorsqu'il fut malade, elle se livra encore à une explosion d'amour pour lui ; toutefois ce fut la dernière. Le roi s'était fait enfin connaître pour ce qu'il était, et on aurait à peine trouvé dans toute la nation quelqu'un de plus dépourvu de vertus et de qualités. Égoïste, et uniquement occupé de lui-même, ne s'intéressant point assez à son propre gouver-

nement, à son propre royaume pour se donner la peine de faire prévaloir ses avis, et manifestant souvent sa désapprobation de ce qui se faisait en son nom, par les propos les plus imprudents ; ne tenant aucun compte de ses promesses, et manquant de foi à ses amis, sans pudeur, sans ménagement pour leurs intérêts ; adonné à l'ivrognerie, à la gourmandise, au libertinage, au point de vivre dans une crapule habituelle ; n'épargnant ni à sa femme l'éclat de ses infidélités, ni à ses filles la compagnie la plus scandaleuse ; avide au jeu, avare pour son pécule particulier, en même temps que prodigue du bien de l'État ; père dur et injuste envers le dauphin ; bravant tous les préceptes de la religion, et pourtant dévot avec crédulité et petitesse, troublé jusqu'au ridicule par l'approche du danger ou l'image de la mort, il semblait avoir eu pour mission spéciale d'appeler sur la royauté le mépris et le dégoût de la France.

Comme les mœurs nationales étaient loin d'être sévères, comme ceux mêmes qui parlaient de réformer l'État avaient d'abord voulu secouer le joug des prêtres, et avaient montré une extrême indulgence pour la recherche de tous les plaisirs, on riait des vices du roi tout comme de ceux de la cour ; mais ce rire n'empêchait pas le mépris, qui allait croissant, et se changeait en un profond dégoût, depuis que l'âge du roi rendait ses faiblesses plus honteuses. Le désir de garanties pour la société, l'étude des lois et des institutions qui mettaient d'autres peuples à l'abri d'abus aussi scandaleux, l'amour enfin de la liberté, se manifestaient sous toutes les formes. Les économistes invoquaient la liberté du commerce ; les philosophes la liberté religieuse ; les littérateurs la liberté de penser et d'écrire; tout le corps si puissant et si profondément offensé des parlementaires, la liberté des personnes, la liberté de la justice et la garantie des lois. Ce n'était pas une nation chez laquelle fermentaient de toutes parts de telles idées de réforme, qui pouvait se soumettre paisiblement au despotisme, lorsque c'était un tel monarque qui le lui imposait.

Cette résistance énergique de l'opinion se manifesta d'une manière dont la nation française n'avait point encore donné d'exemple, dès l'instant qu'on connut l'exil du duc de Choiseul : les trois hommes sous les efforts combinés desquels il succombait étaient représentés comme durs, hautains, haineux, désireux de provoquer des ennemis pour les abattre par les moyens les plus violents ; toutefois il y avait un sentiment si universel de la faiblesse du monarque, de la désorganisation absolue de

la société, que cet appel à la tyrannie, au lieu d'inspirer la terreur, ne provoqua que la résistance. Il y eut solitude au château de Versailles, affluence sans exemple à l'hôtel de Choiseul. Ce ministre avait fermé sa porte, était parti pour sa terre de Chanteloup; mais son départ fut un vrai triomphe, car le public vit une calamité nationale dans l'acte d'autorité qui le frappait. « Pour la première fois, dit son biographe, des » courtisans encensèrent le malheur, insultèrent au parti victorieux et » se plurent à braver les nouveaux distributeurs des grâces. Une seule » étoit universellement sollicitée avec un courage jusque-là sans » exemple, la permission d'aller à Chanteloup. Paris et les provinces » montrèrent les mêmes sentiments et les mêmes regrets. Le portrait » de l'illustre exilé fut sur toutes les tabatières; et dès que le roi, » fatigué d'importunités, n'eut trouvé d'autre moyen de s'y soustraire » que de ne plus rien défendre, la route de Chanteloup fut couverte de » voitures. Ces témoignages éclatants de la bienveillance générale » accrurent, comme on devait s'y attendre, la haine de ceux qui se » trouvoient ainsi en état de guerre contre l'opinion publique. Le » ministre si brillamment disgracié fut forcé de se démettre de la charge » de colonel général des Suisses, qu'on ne pouvoit lui ôter sans lui » faire son procès, et il ne reçut pas tous les dédommagements pécu- » niaires dont sa magnificence, devenue pour lui une habitude difficile » à vaincre, lui faisoit éprouver le besoin. Il y suppléa par la vente de » ses tableaux et des diamants de sa femme. Durant trois années, » l'heureux duc de Choiseul vécut dans le plus beau séjour, au sein » d'une société brillante et choisie dont il faisoit le charme. » Son exil finit à la mort de Louis XV : il ne vit pas les malheurs de son successeur, car il mourut au mois de mai 1785, avec d'immenses dettes, et ne laissant que de faibles débris de la fortune de sa femme [1].

L'opposition au coup d'État que venait de faire Louis XV se retrouvait partout autour de lui, même chez les princes de son sang. Un seul d'entre eux, le comte de la Marche, fils méprisé du prince de Conti, qu'on disait capable, si ce n'est souillé de tous les crimes, avait suivi le

[1] Biogr. univ., t. VIII, p. 430. — Cet article, qui ne porte pas de signature, est évidemment écrit par un des familiers du duc de Choiseul. — Lacretelle, t. IV, p. 260. — Mém. de Besenval, t. I, p. 264. — On peut juger de la haine de ses ennemis par cette phrase des Mémoires du duc d'Aiguillon : « L'exil, pour un ministre » de son espèce, est une tache ineffaçable à la mémoire du roi. M. de Choiseul » devoit être juridiquement poursuivi. » L. VII, page 172. — Mém. secrets de Bachaumont, t. III, p. 262.

roi au lit de justice, et se montrait disposé à servir le triumvirat. Tous les autres s'étaient réunis autour du lit de mort de l'abbé comte de Clermont, qui succombait alors à une maladie de langueur, et qui semblait vouloir faire oublier le souvenir de la bataille de Crevelt qu'il avait perdue, en honorant les derniers jours de sa vie par un acte courageux d'opposition: ce fut chez lui que la protestation fut rédigée et signée le 4 avril; il mourut le 16 juin. Le duc d'Orléans et son fils, le prince de Condé et son fils, le comte de Clermont et le prince de Conti, signèrent cette protestation. Treize d'entre les trente-sept ducs et pairs qu'il y avait alors, y apposèrent ensuite leur signature. C'était, disaient les princes, comme gentilshommes, pour la conservation des droits de la noblesse; comme pairs de France, nés, pour celle des droits des pairs et pairies, et comme princes du sang, pour les droits essentiels de la nation, les leurs, ceux de leur postérité, pour le maintien des lois qui les assurent, qu'ils protestaient particulièrement contre les surprises faites au roi par les personnes qui l'entourent et surtout par son chancelier; contre les violences auxquelles les membres du parlement de Paris ont été exposés et contre la confiscation de leurs charges, tandis « que c'étoit le droit des Français, un des plus utiles au monarque, et » des plus précieux aux Français, que d'avoir des corps de citoyens, » perpétuels et inamovibles, avoués dans tous les temps, par les rois » et par la nation, qui, et en quelque forme et dénomination qu'ils » aient existé, concentroient entre eux le droit général de tous les sujets » d'invoquer la loi... Que des fonctions si importantes exigent la » plus grande sûreté dans leur exercice, pour qu'en rendant la justice » au peuple, les membres qui composent ces corps n'eussent rien à » redouter des protections, des haines, des vengeances de l'autorité... » Que cette sûreté nécessaire ne sauroit exister sans l'inamovibilité de » droit... Que le droit des princes et pairs a de tous temps été de ne » pouvoir être jugés que par le corps premier et indestructible de la » nation, et par des juges inamovibles de droit. » Les princes protestaient encore contre l'établissement des membres du conseil au lieu du parlement, contre l'érection de nouveaux tribunaux, contre la création d'un nouveau parlement, et contre la présence volontaire ou forcée d'aucun prince du sang ou pair de France à ce parlement nouveau [1].

Les princes du sang avaient été animés par le sentiment national

[1] Voyez ces protestations au Mercure historique de mai 1771, p. 440, et de juin, p. 509-522. — Besenval, t. I, p. 369.

qui se réveillait si vivement, par les idées sur les droits des différents ordres qui fermentaient dans toutes les têtes ; mais ils n'avaient pas eux-mêmes assez d'énergie pour être longtemps fidèles à un système d'opposition, excepté Soissons qui sentait qu'il allait trouver un refuge dans la mort, et Conti qui se sentait assuré, quoi qu'il pût faire, d'être mal avec Louis XV. Dès que Soissons eut expiré, les autres, auxquels le roi retrancha une partie de leurs émoluments, faiblirent. Le prince de Condé se hâta de faire son accommodement avec la cour, et celui du duc de Bourbon, son fils, à peine sorti de l'enfance. « Le » duc d'Orléans et le duc de Chartres ne furent pas fâchés de recevoir » cet exemple de défection. Le premier sembloit avoir ordonné toute » sa vie pour échapper à l'ambition et ne rien fournir à l'histoire. Ses » goûts formoient un contraste parfait avec le zèle monastique qui » avoit rendu son père ridicule. Il n'avoit rien non plus des qualités » brillantes, ni de la fougue de son aïeul... Après avoir signé la » protestation des princes, il lui tardoit de reprendre ses habitudes et » de rouvrir son théâtre de société..... Son fils, le duc de Chartres, » d'un esprit plus vif et d'un caractère plus impétueux, joignoit à un » libertinage précoce un ton de mépris pour la religion, les mœurs et » l'autorité. On prenoit en lui, pour l'impulsion d'une âme ardente et » généreuse, un penchant indéfini pour toute espèce d'innovation. Il » avoit mis dans son opposition plus d'emportement que les autres » princes ; on fut étonné de le voir solliciter son retour comme un » enfant timide. Il manqua de fermeté pour des actes honorables, et » depuis il en manqua même pour des actes criminels [1]. »

Le chancelier Maupeou avait conduit son attaque contre les parlements avec tant de secret et d'habileté qu'on avait dû reconnaître en lui des talents qu'on lui refusait auparavant. Il avait même à la promptitude de la décision joint plus de modération qu'on n'en attendait de lui. Après avoir détruit les corps, il s'était efforcé de réconcilier les individus ; il leur avait permis de se faire un honneur d'un peu d'opposition, pourvu qu'ils cédassent enfin, et il avait montré de l'empressement à racheter leurs charges et à les rappeler de l'exil, pourvu qu'ils donnassent leur démission. Tous les membres de l'ordre judiciaire avaient d'abord paru résignés aux mêmes sacrifices, ou même empressés à réclamer leur part de châtiments que le public regardait comme des titres de gloire.

[1] Lacretelle, t. IV, l. XIII, p. 275. — Bachaumont, Mém. secrets, t. IV, décembre 1772, p. 93, mars 1773, p. 139, juin 1773, p. 183.

Le châtelet avait fait cause commune avec le parlement : il avait été des premiers à protester ; il fut aussi des premiers supprimé, non pas immédiatement toutefois, car Maupeou avait besoin de temps pour recruter sa nouvelle magistrature [1]. Le grand conseil, en faveur duquel la révolution semblait faite, ne l'accepta pas tout entier ; plusieurs membres ne voulurent pas devoir leur fortune à la ruine d'un ordre auquel ils tenaient par leurs familles et qui jouissait de l'estime publique, ils refusèrent les places au nouveau parlement qui leur étaient offertes et se firent exiler. Les avocats, les procureurs même avaient commencé par ne point vouloir plaider devant le nouveau parlement. Ils se trouvaient aux audiences pour ne pas contrevenir à l'ordre formel qu'ils en avaient reçu ; mais quand on appelait leurs causes, ils répondaient ou qu'ils avaient cessé d'en être chargés, ou que les parties étaient en voie d'arrangements, et au bout d'un quart d'heure les juges étaient forcés d'abandonner le tribunal, où ils n'avaient rien à faire [2]. Mais Maupeou ne montrait aucune impatience, il n'admettait pas un doute sur le succès final, il affectait d'être toujours de loisir, de plaisanter sur toute chose, et cependant la malignité de son caractère perçait dans tous les détails ; il avait choisi avec soin les lieux d'exil de tous les magistrats, pour tourmenter avec plus de rigueur tous ceux qui lui avaient résisté avec plus d'énergie [3].

Maupeou avait réservé ses premières rigueurs aux cours établies à Paris, le parlement, la cour des aides, le châtelet, la chambre des comptes, à laquelle il fit porter des ordres rigoureux par le comte de la Marche [4]. Il attendait les hostilités des parlements de province au lieu de les provoquer, voulant se donner le temps de rassembler les recrues dont il avait besoin pour former tant de nouveaux tribunaux ; mais, non-seulement ces parlements éprouvaient pour celui de Paris une vive sympathie ; mais ils avaient besoin d'éveiller l'imagination des peuples qui faisait toute leur force. Des remontrances du parlement d'Aix, des protestations du parlement de Rouen, du parlement de Rennes, de ceux de Toulouse, de Dijon, arrivaient les unes après les autres : Maupeou commença par les faire condamner, feignant même de les considérer comme apocryphes, et de ne point croire que des

[1] Mercure historique de mai 1771, p. 435, et de juin, p. 532.
[2] *Ibid.*, mars, p. 273 mai, p. 436.
[3] Biogr. univ., art. Maupeou, t. XXVII, p. 523.
[4] Mercure de juillet 1771, p. 76.

magistrats eussent manqué si complétement à leur devoir que de les publier ; mais dans le même temps, il prenait secrètement ses mesures pour remplacer tous ces tribunaux, et, du mois d'août à celui de décembre 1771, il supprima les parlements de Besançon, de Douai, de Toulouse, de Bordeaux, de Normandie, de Provence, et enfin tous les autres, les remplaçant par des corps qu'il composait uniquement de ses créatures [1]. La France ne pouvait plus longtemps se passer de justice, ni toutes les affaires demeurer en suspens : au mois de décembre, on vit plusieurs des avocats les plus célèbres, plaider devant le parlement de Maupeou, et dès lors, quoique le mécontentement fût toujours extrême, quoique les nouveaux magistrats fussent fréquemment livrés à la dérision du public, les affaires judiciaires reprirent un cours régulier.

Un homme de lettres d'un esprit brillant, mais d'une réputation équivoque, Beaumarchais, qui ne ressemblait pas mal au héros créé par son imagination, à son propre *Figaro*, poursuivit, contre le parlement Maupeou, cette guerre qui ne trouvait plus à se faire jour dans les remontrances. Il demandait aux héritiers de Pâris Duverney le payement d'un reste de compte peu considérable. Les parties étaient le comte de la Blache, et le conseiller Goëzmann, membre du nouveau parlement. En exposant les faits avec la clarté convenable et discutant ses droits avec la dialectique pressante qui lui était propre, il aurait convaincu les juges et gagné son procès sans bruit. En s'adressant aux passions avec autant d'adresse que de courage, Beaumarchais perdit sa cause, mais il occupa de lui la France entière. Pour la première fois peut-être, la malignité trouva réunies, dans une discussion juridique, des scènes de comédies, des anecdotes de romans, tout le fiel de la satire la plus amère, toute la puissance de la logique la plus serrée. C'est ainsi que l'opinion publique continuait à protester contre les nouvelles institutions, lors même que la résistance ouverte avait cessé [2].

Maupeou, qui ne pouvait prétendre à la considération, n'était que médiocrement affecté de ce que son parlement n'en obtenait aucune, quoiqu'il l'eût secrètement excité à présenter des remontrances sur quelques édits bursaux, et qu'il eût engagé le roi à y avoir égard [3] ; ce qui lui importait bien plus que l'administration de la justice, c'était

[1] Mercure de juillet, 1771, p. 81-85-273-375-459.

[2] Biogr. univ., art. Beaumarchais, t. III, p. 636. — Mém. secrets, septembre 1773, t. IV, p. 212.

[3] Mercure historique de 1771, août, p. 184.

d'avoir délivré le gouvernement de la censure d'un corps qui se croyait appelé à contrôler toutes ses lois. Aussi, sa victoire lui avait-elle inspiré un orgueil qui le rendait insupportable à ses collègues. Il s'annonçait comme le sauveur de la monarchie; la cour, au contraire, ne voulait voir en lui qu'un homme exercé à toutes les ruses du barreau, qui d'ailleurs avait déjà accompli le service qu'on attendait de lui. Le roi ne parlait plus des succès de Maupeou que comme d'une opération très-simple, à laquelle il ne fallait pas attacher tant d'importance ; et Mme du Barry, pour laquelle il se montrait moins obséquieux, se détachait à son tour de lui, pour exalter le seul duc d'Aiguillon. De son côté, l'abbé Terray aspirait secrètement à faire ôter les sceaux au chancelier, pour se les attribuer à lui-même [1].

L'abbé Terray se croyait en effet l'homme essentiel du triumvirat, l'homme qui devait trouver son avantage à décréditer ses collègues, pour demeurer premier ministre, et obtenir en même temps le chapeau de cardinal. Il avait commencé par alarmer le roi et le conseil sur la situation où il trouvait les finances; il avait montré que, dès l'année 1769, le déficit était de 35 millions par année, et que le banquier de la cour menaçait de discontinuer son service. Il avait accusé de profusion le duc de Choiseul, qui se justifia mieux qu'on ne s'y attendait. Le duc montra en effet que, tout prodigue qu'il était de sa propre fortune, il avait administré avec talent celle de l'État ; que les pensions accordées au grand nombre d'anciens officiers que son ordonnance du 10 décembre 1762, sur l'organisation de l'armée, avait déterminés à la retraite, n'avaient pas tardé à être compensées par des économies bien entendues ; que, pendant son ministère, il avait rendu à l'armée sa discipline et sa vigueur ; qu'il avait été le second fondateur des corps si distingués de l'artillerie et du génie, auxquels la France dut ses succès dans les guerres qui vinrent ensuite ; qu'en sept ans il avait réparé les pertes de la marine, et fait construire soixante-quatre vaisseaux de ligne, et cinquante frégates ou corvettes, et qu'il avait laissé tous les magasins de l'État abondamment pourvus [2].

Mais, quoiqu'on ne pût plus reprocher à Choiseul des dépenses qui avaient remis l'état militaire de la France sur un pied respectable, il n'en restait pas moins vrai que la recette était loin d'égaler la dépense, et, comme le roi ne voulait consentir à aucune diminution sur les

[1] Lacretelle, t. IV, p. 300.

[2] Biogr. univ., art. Choiseul, t. VIII, p. 434.—Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 50.

sommes destinées à son luxe ou à ses plaisirs, l'abbé Terray annonça qu'il n'y avait qu'un seul moyen de rétablir l'équilibre, c'était de le faire aux dépens des créanciers de l'État. Dès l'année 1770, il commença, par ses édits, à faire la guerre aux divers contrats de rente ; il prenait pour prétexte qu'ils avaient été conclus à des conditions trop onéreuses pour le trésor. Quelques-uns, qui étaient stipulés au cinq pour cent, furent réduits au quatre, d'autres au deux et demi ; il réduisit dans des proportions analogues les rentes viagères ; il frappa diverses dettes d'une retenue d'un dixième d'amortissement, il en soumit d'autres à l'impôt des deux vingtièmes ; il fit enfin une banqueroute partielle, car personne ne pouvait donner un autre nom à toutes ces réductions. Mais, quoiqu'il cherchât, dans les préambules de ces édits qui se succédaient si rapidement, à colorer chaque retranchement de quelque motif spécieux, dans la conversation il ne se gênait point pour qualifier lui-même ses mesures. Incapable de ressentiment comme de pitié, il faisait relâcher les individus arrêtés pour des propos indiscrets tenus dans les lieux publics sur son compte. *Il faut au moins les laisser crier*, disait-il, *puisqu'on les écorche*. Il passait condamnation sur tout ce qu'on pouvait lui dire en face de désobligeant sur ses opérations. Les agents du clergé lui représentèrent qu'une mesure prise à l'égard de leur ordre était injuste. Il répondit : *Qui vous dit que c'est juste? Suis-je fait pour autre chose?* Un autre jour, l'archevêque de Narbonne, Dillon lui disait, dans une pareille occasion : *Mais, monsieur, c'est prendre dans nos poches*. L'abbé Terray répondit froidement : *Où voulez-vous donc que je prenne?* Une de ses premières opérations atteignit les billets des fermes, qui tenaient alors lieu de banque publique. Ceux qui avaient des capitaux les confiaient aux fermiers généraux, et, mettre la main sur les billets des fermes, c'était violer le dépôt sacré des propriétés particulières. Il en résulta des procès, des banqueroutes et des suicides, ce qui était alors une affreuse nouveauté. Voltaire perdit, dans cette opération, 300,000 fr., qu'il avait déposés chez Magon et chez Laborde, banquiers de la cour ; il s'en vengea en vingt endroits de sa correspondance et de ses pièces fugitives, en jetant le ridicule sur l'administration du contrôleur général. Terray mit encore la main sur les tontines, où les artisans et les domestiques avaient placé leur pécule, et réduisit leurs rentes d'un dixième. Il appesantit son bras sur la compagnie des Indes à laquelle il porta les derniers coups. Par des opérations d'agiotage, il constitua

cette société débitrice d'une somme de 15 millions envers le trésor royal, tandis qu'au contraire elle avait à en réclamer 20 millions ; puis il finit par s'approprier tous les effets de la compagnie qui formaient un capital de 100 millions [1].

L'abbé Terray estimait que, plus on a pris aux créanciers de l'État, plus il convient de leur prendre encore, parce qu'en les ruinant on les forçait à se disperser et à se cacher ; on leur enlevait, avec la considération que donne la richesse, le moyen de se faire craindre, et ceux qui n'étaient pas atteints se consolaient par des épigrammes, d'un malheur qui ne les touchait pas. Mais, quoiqu'il eût diminué de 15 millions la dette annuelle de l'État, il était encore grevé de 63 millions pour l'intérêt des emprunts. A la fin de son ministère, en 1774, les dépenses montaient à 400 millions, les recettes à 375. Il restait donc toujours un déficit de 25 millions ; car les prodigalités de la cour allaient croissant avec les retranchements faits aux rentiers. Ainsi, malgré l'ordre admirable qu'il avait établi au milieu des opérations les plus compliquées, et quoique l'on reconnût qu'aucun financier ne savait à toute heure se rendre un compte plus net de la situation du trésor royal, le résultat de toutes ses spoliations était loin de répondre au but qu'il s'était proposé ; un emprunt de 31 millions qu'il fit ouvrir en Hollande, à un très gros-intérêt, ne se remplit pas ; il le transporta ensuite à Paris, sans y obtenir plus de succès. Il dut ainsi apprendre que les gouvernements portent la peine de la violation de la foi publique [2].

Dans cette pénurie du trésor public, il y avait du courage à charger la nation d'une dette nouvelle d'environ 100 millions, pour le remboursement de toutes les charges de judicature. Le roi avait commencé par en prononcer la confiscation ; à mesure que le gouvernement conçut de la sécurité, il se rapprocha de la justice. Le contrôleur général lui-même, malgré le plaisir qu'il semblait prendre à passer pour un financier impitoyable, voulut user de modération et d'équité envers ses confrères du parlement. Il fut le premier à solliciter dans le conseil en leur faveur. D'autre part, on vit bientôt les membres du parlement de Paris

[1] Biogr. univ., art. Terray, t. XLV, p. 181. — Lacretelle, t. IV, p. 290. — Voltaire, correspondance générale, t. X.

[2] Tous les Mercures historiques, depuis l'année 1770, donnent chaque mois la liste ou l'extrait des édits bursaux de l'abbé Terray. Si l'on est choqué de leur dureté et de leur injustice, on est forcé d'admirer aussi la prodigieuse activité du contrôleur général.

descendre à des prières auprès du chancelier, pour obtenir la levée de leur exil et le remboursement de leurs charges. On fit de leur liquidation la récompense des autres membres du parlement qui consentiraient à donner leur démission ; peu d'entre eux la refusèrent. Ils eurent le chagrin, en revenant à Paris, d'y voir les audiences du nouveau parlement suivies, et les procès instruits avec célérité [1].

Le troisième membre du triumvirat, le duc d'Aiguillon, auquel Louis XV avait confié, au mois de mai 1771, le portefeuille des affaires étrangères, n'était pas plus propre que les deux autres à réconcilier la France avec la nouvelle administration. Il s'était figuré qu'il ferait revivre son grand-oncle, le cardinal de Richelieu, parce qu'il était comme lui despote, dur et sans pitié ; mais on ne reproduit point un grand homme, en lui ressemblant seulement par ses défauts ou ses vices ; ce n'est pas que, sentant la défaveur du public, et combien la réputation de son prédécesseur lui était dangereuse, il ne tâchât de réparer, par une application excessive, ce qui pouvait lui manquer en connaissances positives. Il n'apportait point aux affaires étrangères un nouveau système, mais il se refroidissait seulement sur les alliances que Choiseul avait formées ; il se déclarait fidèle au pacte de famille avec toutes les branches de la maison de Bourbon ; mais il répétait avec affectation : « Dans le temps où Choiseul gouvernoit, les volontés » espagnoles étoient des lois pour la France ; moi, j'ai été forcé de » leur dire que la France est l'alliée, non pas la sujette du roi catho- » lique. » Grimaldi, de son côté, n'épargnait ni les plaintes, ni les invectives contre le nouveau ministère français. Il en résultait, non point une rupture ouverte, mais un refroidissement entre les deux cours de Versailles et de Madrid qui diminuait la considération de l'une et de l'autre [2] ; de même le duc d'Aiguillon n'entendait pas abandonner l'alliance contractée par Choiseul avec la maison d'Autriche ; mais, avant de parvenir au pouvoir, il n'avait cessé de déclamer contre elle : toutes ses affections et ses vues se tournaient du côté de la cour de Berlin, et les liaisons suivies qu'il entretenait avec des émissaires prussiens choquèrent tellement l'Autriche que, pendant le cours de son ministère,

[1] Lacretelle, t. IV, l. XIII, p. 276.—On voit, par les Mémoires secrets, Bachaumont, t. III, passim, que les conseillers et les avocats qui se soumettaient, avaient à braver les moqueries ou le dédain de la société, et surtout des femmes.

[2] Correspondance de lord Malmesbury, ap. Coxe, Bourbons d'Espagne, t. V, c. 66, p. 107.

elle suspendit ses rapports confidentiels avec la France [1]. Surtout d'Aiguillon qui, pour perdre Choiseul, l'avait représenté comme voulant allumer la guerre avec l'Angleterre, s'attachait à ne donner aucune offense au gouvernement britannique, dont il rencontraît la rivalité en toute occasion, et à lui céder, même aux dépens de la dignité de la France. De leûr côté, les Anglais n'étaient nullement en mesure de provoquer de nouvelles guerres; quoique leurs dissensions avec leurs colonies fussent pour le moment assoupies, ils sentaient que, d'un moment à l'autre, ils pouvaient voir éclater une guerre civile de l'autre côté de l'Atlantique, tandis que, chez eux-mêmes, les guerres de mécontentement n'avaient jamais paru plus actives et plus près de faire explosion [2].

La nomination du duc d'Aiguillon au ministère avait porté au comble l'irritation des Bretons, qui le regardaient comme leur ennemi personnel. Pour empêcher une révolte ouverte, le ministère avait fait passer un grand nombre de troupes dans leur province, et le duc de la Vrillière les avait menacés de dissoudre leurs états dans les vingt-quatre heures, s'ils continuaient à résister aux ordres du roi. Les états de Languedoc et de Bourgogne étaient également menacés; tous se soumirent en frémissant; mais ces assemblées, et tout le corps de la noblesse, et les commandants même des provinces laissaient percer un esprit de résistance qui commençait à être celui de toute la nation. Parmi ces derniers, le duc de Duras en Bretagne, le prince de Bauveau en Languedoc, donnèrent leur démission plutôt que de porter à leur province les ordres sévères du triumvirat [3].

Ce ministère, si décrié, d'un roi qui jouissait lui-même de si peu de considération, ne pouvait pas exercer au dehors une grande influence. C'est un grand malheur national que la guerre, c'est un grand crime de la part des ministres que de l'entreprendre légèrement: mais, d'autre part, c'est se priver de toute considération que de laisser comprendre à ses voisins qu'on ne la fera dans aucun cas; et le triumvirat, méprisé et détesté des Français, ne tarda pas à donner à l'Europe l'impression qu'il était un ministère de paix à tout prix, et que, dans les projets politiques que l'ambition ou la cupidité pouvaient dicter, il n'était pas nécessaire de tenir compte des volontés de la France.

[1] Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 116.
[2] Annual Register for 1771, t. XIV, c. 2, p. 12 et suiv.
[3] Lacretelle, t. IV, p. 279.

Le duc d'Aiguillon, qui s'apercevait que cette opinion commençait à prévaloir, essaya de relever son crédit par la part qu'il s'attribua dans la révolution de Suède. Depuis la mort de Charles XII, la Suède n'était plus qu'une aristocratie mal organisée, où le pouvoir monarchique était comme anéanti, et où le sénat qui gouvernait se laissait séduire par l'argent des puissances étrangères. C'est ainsi que les Russes et les Anglais s'y étaient assuré la majorité, par leurs libéralités à ceux qui composaient la faction des *bonnets*, tandis que la France avait perdu presque toute influence sur son ancienne alliée, et que la faction des *chapeaux* qui lui était dévouée, quoiqu'elle comptât plusieurs des maisons les plus illustres de la noblesse, était sans crédit. Le duc de Choiseul, pour rendre à la France son ancienne prépondérance sur la Suède, avait voulu aider le roi Adolphe-Frédéric II à recouvrer une partie des prérogatives qui lui avaient été enlevées : quelques changements avantageux avaient été obtenus en effet, en 1768; mais la France avait été rebutée par la faiblesse de caractère du roi régnant. Ce prince étant mort le 12 février 1771, tandis que le prince héréditaire son fils, Gustave III, se trouvait à Paris, le gouvernement français encouragea ce jeune homme de vingt cinq ans à tenter un coup plus décisif; Louis XV lui remit 400,000 écus, comme arrérages dus à la Suède depuis 1756, et le fit accompagner avec la qualité d'embassadeur, par le comte de Vergennes, qui avait donné, durant son ambassade à Constantinople, une assez haute opinion de ses talents et de sa prudence [1].

(1772.) Jamais prince, en parvenant à la couronne, ne fit profession de plus de respect pour les droits du peuple, de plus d'attachement à la constitution à laquelle il allait prêter serment, de plus de répugnance pour le despotisme que Gustave III. Ce fut le 28 février 1772 qu'il signa les capitulations qui limitaient son pouvoir, et il y ajouta de sa main des articles qui semblaient le lier davantage encore; le 22 mai il fut couronné en grande pompe, et peu de jours après il reçut le serment des états, auxquels il s'était de son côté lié par serment [2]. Dès ce temps-là cependant, il conspirait avec activité contre toutes les lois de son pays. Il avait envoyé un de ses frères dans la province de Scanie, pour y faire éclater une insurrection militaire qu'il organisait à Chris-

[1] Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 55.

[2] Annual Register, 1772, t. XV, ch. 5, p. 52. — Mercure historique, 1772, février, p. 140.

tianstadt, l'autre en Ostrogothie. Ces deux provinces les plus méridionales du royaume étaient aussi les plus garnies de troupes. L'insurrection de Christianstadt éclata en effet le 12 août 1772. Le manifeste des insurgés, les plaintes qu'ils articulaient contre le gouvernement étaient si vagues, qu'on aurait pu, d'après elles, deviner le but des auteurs de ce mouvement; les deux princes, à ce qu'il semblait, pour le réprimer, se mirent à la tête du reste des troupes des deux provinces; le roi parut d'abord s'accorder avec le sénat sur les mesures de sûreté qu'il convenait de prendre. Toutefois les sénateurs, ayant intercepté quelques lettres entre le roi et ses frères, étaient entrés en défiance. Le 19 août, comme il se rendait à leur assemblée, il y fut question de l'arrêter : s'échappant de leurs mains, il s'adressa avec chaleur et éloquence au régiment des gardes qui était en parade devant l'arsenal; il entraîna environ deux cents officiers ou soldats qu'il décida à lui faire un nouveau serment d'obéissance, et à se signaler en mettant comme lui un mouchoir blanc autour de leur bras; bientôt la cavalerie bourgeoise et le reste des troupes se réunirent à lui ; leur commandant fut arrêté, le sénat fut retenu prisonnier dans la salle de ses assemblées ; des proclamations, préparées d'avance, furent affichées et distribuées, dans lesquelles Gustave III persistait à dire qu'il tenait à honneur d'être le premier citoyen d'un peuple libre, qu'il maintiendrait la constitution, mais qu'il avait seulement voulu délivrer la Suède de l'usurpation d'une aristocratie oppressive.

Le 21 août la diète fut assemblée au *Plenum Plenorum*, mais aucun sénateur n'y fut admis. Des soldats entouraient de toutes parts le palais, des canons étaient braqués dans la cour, d'ailleurs on ne voyait nulle part aucun signe de résistance; les Suédois étaient sans affection pour le sénat, ils avaient été humiliés sous son gouvernement et constamment dominés par une influence étrangère ; la charte nouvelle, en cinquante-sept articles, que le roi fit lire, et qui fut aussitôt acceptée et jurée, conservait à peu près les bases de l'ancienne constitution, ou d'une monarchie représentative avec ses quatre ordres, et la révolution fut accomplie sans effusion de sang, sans pillage et sans violence, mais avec un art, une dissimulation et une hypocrisie qu'on n'aurait pas attendus d'un si jeune roi [1].

[1] Annual Register, 1772, t. XV, ch. 5, p. 46-70. — Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 60. — Mercure historique de septembre 1772, p. 229. — Frédéric II, Œuvres posthumes, t. V, ch. 1, p. 86.

Louis XV éprouva une vive satisfaction de la révolution de Suède ; il nomma M. de Vergennes, à qui il en attribuait le mérite, conseiller d'État d'épée, et lui fit écrire une lettre de félicitation par le duc d'Aiguillon. M. de Vergennes ne tarda pas à juger cependant que l'homme dont il avait ainsi accru le pouvoir n'en ferait jamais un usage bien profitable ou à la France ou à lui-même. « Ce prince, écrivait-il au » duc d'Aiguillon, n'a que le courage du moment, et la nature semble » en avoir fait un chef de conjurés plutôt qu'un souverain. Il conçoit » rapidement, mais les détails d'une grande administration le rebutent. » Il ne sait pas assurer par la prudence les succès de la force, et il n'a » pas tardé à s'aliéner le cœur de ses sujets en voulant introduire le » luxe d'une grande cour chez une nation condamnée, par la rigueur » du climat, à une pauvreté perpétuelle [1]. »

Une révolution à la cour de Danemarck occupa peu la France ; elle était cependant dirigée contre son intérêt. Dans ce royaume gouverné despotiquement, le roi Christiern VII, âgé de vingt-quatre ans, était devenu fou, par suite des excès de débauche auxquels il s'était livré. Sa femme, Caroline-Mathilde, sœur de George III, d'Angleterre, était légère, imprudente et galante ; elle accorda toute sa confiance à un médecin nommé Struensée, aventurier qu'elle fit comte, ministre d'État, et bientôt maître du royaume comme d'elle-même. Struensée, imbu de la littérature et de la philosophie françaises, était tout dans les intérêts de la France ; il fit disgracier ou exiler les ministres et conseillers danois, qui formaient à Copenhague le parti anglais ou russe. Ce parti se rallia autour de la reine-mère, princesse ambitieuse, jalouse de sa belle-fille, se prétendant dévote et se disant scandalisée par les mauvaises mœurs et les mauvais principes de Struensée, par la conduite de la reine régnante. Pendant un bal masqué donné à la cour la nuit du 16 janvier 1772, elle entra dans la chambre du roi son fils avec ses associés, le réveilla en sursaut, lui dit qu'il était trahi par sa femme qui songeait à le contraindre d'abdiquer, et lui fit signer l'ordre d'arrêter la jeune reine, les comtes de Struensée, Brandt et quelques autres. La reine, reléguée au château de Zell, dans les États de son frère, en Hanovre, y mourut le 10 mai 1775 ; Struensée et son frère périrent sur l'échafaud. Le nouveau gouvernement se jeta entièrement

[1] Flassan, Diplomatie, t. VI', p. 62 note.

entre les bras de la Russie, et la France perdit toute l'influence qu'elle avait jusqu'alors exercée en Danemarck [1].

Louis XV s'efforçait d'autant plus de trouver des motifs de se féliciter de la révolution que son ministre prétendait avoir faite en Suède pour rendre à la France un de ses anciens alliés, qu'il se sentait plus humilié de celle qui, alors même, s'opérait en Pologne sans son concours. La France n'avait pas alors d'ambassadeur en Pologne; depuis l'élection de Stanislas Poniatowski, qui s'était faite sous les baïonnettes des Russes, elle avait protesté en quelque sorte contre cette violation de l'indépendance nationale, par l'interruption des relations diplomatiques; elle était cependant engagée par honneur, par les promesses qu'elle avait prodiguées aux patriotes les plus distingués, par les secours même, quelque insignifiants qu'ils fussent, qu'elle leur avait fait passer, à maintenir l'indépendance polonaise. La France devait également sa protection à la Pologne pour le maintien de l'équilibre de l'Europe, et pour mettre des bornes au pouvoir toujours plus menaçant de la Russie.

Le duc de Choiseul l'avait senti; il n'avait point cessé de s'occuper des affaires de Pologne, se conformant en cela au goût de Louis XV, qui s'intéressait plus vivement aux intrigues et aux révolutions de ce pays qu'à aucun autre en Europe. Mais la Pologne, qui n'avait aucune alliance avec la France, se trouvait de plus entièrement hors de sa portée, les armées françaises n'y pouvaient arriver ni par terre ni par mer, et le gouvernement français ayant témoigné sa prédilection pour la confédération de Barr, formée en Podolie, au mois de mars 1768, pour réparer l'outrage fait le mois précédent à la diète, à laquelle le prince Repnin avait arraché de vive force le rétablissement des dissidents dans tous leurs droits, la France n'avait cependant appuyé cette confédération que par la promesse d'un subside de six mille ducats par mois, et par l'envoi de quelques militaires et de quelques aventuriers. Cette action faible et indirecte est indigne d'une grande nation; elle trompe ceux qu'elle paraît protéger, en nourrissant en eux des espérances qu'elle ne réalisera point, et la nation se compromet elle-même, en acceptant des échecs qu'elle n'a point essayé de détourner par des forces suffisantes. L'Angleterre, la Suède, la Prusse et le Danemarck avaient de leur côté déclaré leur partialité pour la confédération de

[1] Annual Register for 1772, tome XV, ch. 6. — Frédéric II. Mémoires de 1763 jusqu'à 1775, t. V, p. 89.

Radom, qui protégeait les dissidents, mais ces États s'en tenaient à leur donner de bonnes paroles. Au fait, c'était même plus qu'il ne leur en fallait. La confédération de Radom était soutenue par toutes les forces de la Russie, les armées russes occupaient les meilleures provinces de la Pologne, où elles vivaient à discrétion, et c'étaient les Russes, avec une poignée de dissidents confédérés à Radom, qui faisaient avec succès la guerre à la confédération de Barr, et à toute la Pologne.

Choiseul avait cherché à faire sentir à la cour d'Autriche combien il était important pour elle de maintenir l'indépendance de la Pologne, mais cette cour louvoyait et évitait de se prononcer[1]. Il avait aussi essayé d'intéresser en faveur des Polonais les Turcs, anciens et fidèles alliés de la république, mais depuis les liaisons plus étroites que la France avait contractées avec l'Autriche, la première avait perdu beaucoup de son crédit à Constantinople. Cependant Choiseul avait envoyé trois millions à M. de Vergennes, alors ambassadeur à la Porte, pour qu'il exhortât le divan par des libéralités. L'ambassadeur répondit qu'il le ferait, mais que les Turcs seraient infailliblement battus. Le Grand Seigneur, à sa persuasion, déclara la guerre à la Russie, le 30 octobre 1768, mais à ce moment même Vergennes fut rappelé. En se présentant au duc de Choiseul il lui dit, sans humeur comme sans importance : « La guerre a été déclarée à la Russie, et telle étoit la » volonté du roi, que j'ai exécutée dans tous ses points ; mais je rap- » porte les trois millions qu'on m'avoit envoyés pour cela ; je n'en ai » pas eu besoin [2]. »

Au reste les prévisions de Vergennes ne tardèrent pas à être justi-

[1] La cour de Vienne était au fond très-alarmée ; mais dans l'épuisement où elle était restée après la guerre de sept ans, elle redoutait fort de s'engager dans une nouvelle guerre; elle savait que dès le mois de mars 1764 une alliance intime avait été signée entre la Russie et le roi de Prusse, et que c'était grâce à cette alliance que Catherine avait réussi à faire élire Stanislas Poniatowski roi de Pologne. Elle avait voulu se rapprocher de la Prusse, mais Frédéric, quoique alarmé de son côté, avait résolu de demeurer fidèle à cette alliance ; le prince de Kaunitz armait, il faisait passer des régiments en Hongrie ; dès que la guerre entre les Russes et les Turcs eut éclaté, il offrit sa médiation concurremment avec la Prusse, il se montra plus tenace pour les intérêts des Turcs que les Turcs eux-mêmes, mais le cabinet de Versailles lui inspirait trop peu de confiance pour qu'il se hasardât à lui rien promettre. Frédéric II, Œuvres posthumes, t. V, p. 19, 39, etc. (De la politique depuis 1763 jusqu'à 1775.)

[2] Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 83.

fiées. Les Turcs, arrivés en 1769 sur les bords du Dniester, avec une armée qu'on prétendait être de trois cent mille hommes, le passèrent avec imprudence, pour se réunir aux Polonais de la confédération de Barr, et le repassèrent avec précipitation; leur arrière-garde, qu'ils avaient abandonnée sur l'autre bord, fut presque toute massacrée par les Russes. En 1770, l'entrée d'une flotte russe dans la Méditerranée, par le détroit de Gibraltar, augmenta les dangers de l'empire ottoman; les deux frères Théodore et Alexis Orloff, après avoir noué leurs intrigues dans les ports de l'Italie, soulevèrent le Péloponèse, tentative bien malheureuse, puisqu'elle n'eut d'autre résultat que de faire massacrer par les Turcs tous les habitants d'une moitié de la Grèce, qui s'étaient trop hâtés de se déclarer pour leurs prétendus libérateurs. Pendant ce temps, l'Écossais Elphinstone, amiral des Russes, avait incendié toute la flotte turque dans le petit golfe de Tchezmé. Il n'avait toutefois pas su tirer parti de sa victoire: il ne s'était point assez pressé de forcer le passage des Dardanelles, qu'un ingénieur français, le baron de Tost, se chargea de défendre. Ce fut la seule assistance que donnât la France à l'empire turc qu'elle avait entraîné dans une guerre imprudente; aussi les calamités de cet empire nuisaient à la considération du gouvernement français, qu'on savait les avoir causées, tandis qu'il n'y apportait ensuite aucun remède.

Les combats où se trouvaient engagés les confédérés de Barr avaient à peu près le même résultat. Leurs soulèvements avaient éclaté dans des provinces éloignées les unes des autres, ils s'y étaient défendus avec une bravoure désespérée; mais ils ne réussissaient point à agir de concert, d'ailleurs ils ne voulaient reconnaître entre eux aucune subordination, aussi éprouvaient-ils des échecs répétés qui livraient aux dévastations d'un ennemi barbare leurs campagnes ouvertes à toutes les invasions. Choiseul leur fit bien passer, au mois de juillet 1770, le général Dumouriez avec un certain nombre d'officiers français; mais les soldats, les aventuriers qui s'introduisaient avec eux en Pologne comme en contrebande, ne pouvaient être nombreux, il n'y en eut jamais plus de quinze à seize cents, et Dumouriez à son tour annonçait au ministre que le nombre des confédérés polonais n'était que de seize mille hommes, et, bientôt après, de huit mille seulement; Dumouriez fut battu à Landskron par le général Suwarow, le 22 juillet 1771; peu après il se brouilla avec les confédérés, et il revint en France [1].

[1] Mém. de Dumouriez, t. I, l. I, ch. 7 et 8.

Pendant ce temps le duc de Choiseul avait fait place au duc d'Aiguillon, qui, ne voulant employer aucune des créatures de son prédécesseur, chargea le baron de Vioménil, alors maréchal de camp, de la conduite des affaires du roi de France en Pologne. Vioménil partit au mois d'août 1771, avec un certain nombre d'officiers français et les secours d'argent que la France destinait aux confédérés. Dès sa première lettre, il annonçait combien sa commission était aride et désagréable, et que son obéissance aveugle pour les ordres du roi avait pu seule l'engager à l'accepter. « Il n'avoit trouvé, disait-il, que des troupes » ruinées, indisciplinées, sans consistance et sans ordre, la confédé- » ration n'ayant pour toutes ressources, et même pour existence dans » ce pays, que quelques maisons mal fortifiées et mal approvisionnées, » défendues par de foibles garnisons ; les soldats point payés, » presque nus, mal nourris, mal armés, et encore plus mal exercés [1]. » Il ranima toutefois le courage des confédérés, en débutant par la surprise du château de Cracovie, dans lequel ceux-ci soutinrent un siége glorieux ; mais ayant été obligé d'évacuer cette place, ainsi que la plupart de celles qu'ils possédaient, la Pologne resta dès lors à la merci de la Russie et de la Prusse.

Ce fut en effet la Prusse qui, la première, forma le projet de démembrer la Pologne. Pendant la guerre de sept ans, Frédéric II avait plusieurs fois pillé brutalement des provinces polonaises, malgré leur neutralité. Cette république était un voisin sans force, qui n'essayait pas même de se défendre, et qui était riche cependant en produits ruraux propres à satisfaire les besoins des armées. Le roi de Prusse désirait s'étendre du côté de la Baltique, s'emparer de la Prusse polonaise qui séparait son royaume de Prusse du reste de ses États, s'y donner une marine, et il convoitait surtout les places de Thorn et de Dantzick ; il n'avait sur ces provinces ni l'ombre d'un droit, ni l'ombre d'un grief contre les Polonais ; mais les voyant abandonnées aux rapines des Russes, il voulait y prendre sa part, plutôt que de laisser Catherine II disposer plus longtemps de toute la Pologne comme si elle en était seule souveraine. Dans un voyage que le prince Henri de Prusse fit à Pétersbourg en 1770, il parvint à faire goûter ce projet à l'impératrice, qui d'abord n'y avait trouvé aucun avantage pour elle [2].

[1] Lettres du baron de Vioménil sur les affaires de Pologne, Paris, 1808, p. 63-150-155.

[2] M. Ferrand expose avec beaucoup de détails nouveaux ces premières négocia-

D'autre part, il y avait eu dès le mois d'août 1769, une entrevue à Neiss, entre le roi de Prusse et Joseph II, dans laquelle le jeune Empereur semblait recevoir avidement les leçons de ce grand maître dans l'art de la guerre. Il y en eut une seconde l'année suivante à Neustadt en Moravie, et le cabinet de Versailles se croyait assuré que les deux monarques allemands s'y étaient occupés surtout des moyens de maintenir la barrière, si essentielle à leur indépendance, que la Pologne opposait aux invasions de la Russie. Il paraît au contraire que ce fut alors que Frédéric II et Joseph II convinrent entre eux de demander leur part dans la dépouille d'un voisin qui ne savait pas se défendre, et que jusqu'alors la Russie avait seule volé impunément. Marie-Thérèse, qui tenait très-fort à sa réputation de religion et d'intégrité, trouva moyen de persuader, ou tout au moins de faire dire qu'elle avait entendu avec une extrême répugnance la proposition de cette criante injustice, et qu'elle ne s'y était prêtée qu'à la dernière extrémité. Quoi qu'il en soit, ce fut son ambassadeur, le comte de Merci-Argenteau, qui donna à la France la première communication du traité de partage. Il vint annoncer au duc d'Aiguillon : « Que le danger que les troupes autri- » chiennes couroient, en s'opposant seules aux armées russes et prus- » siennes, avoit déterminé son souverain à laisser consommer un » démembrement qu'il ne pouvoit empêcher. L'ambassadeur ajoutoit » que son maître en reconnoissoit l'injustice, mais qu'il avoit cru » devoir y participer, pour en diminuer les effets et y mettre de justes » bornes. Il chercha à excuser le silence qui avoit été gardé par sa » cour dans la négociation pour le partage, sur le silence observé par » la France elle-même depuis la disgrâce de M. de Choiseul. Il repro- » cha au duc d'Aiguillon ses liaisons mystérieuses avec les émissaires » prussiens, et surtout la déclaration faite à M. de Sandoz (ministre » de Prusse), *que la cour de Versailles verroit avec indifférence tout ce* » *qui se passeroit en Pologne*. Il prétendit même que le roi de Prusse » avoit fait connoître à Vienne l'envie que la France avoit de se rap- » procher de lui ; d'où il concluoit que sa cour, ne pouvant compter » sur le concours de la France, avoit dû prendre des précautions contre » un orage auquel elle n'étoit point en état de résister seule [1]. »

tions. Histoire des trois démembrements de la Pologne, l. I, p. 59, 142. — Lettres de Vioménil, p. 104. (Souvenirs du comte ***.) Œuvres posthumes de Frédéric II, t. V, ch. 1, p. 59.

[1] Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 87.

Les résolutions dont M. de Merci-Argenteau donnait communication à la France se trouvaient contenues d'abord dans une convention du 17 février 1772, entre la Prusse et la Russie, à laquelle l'Autriche avait accédé le 4 mars suivant ; puis dans une autre convention conclue à Pétersbourg, le 5 août suivant, entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, touchant le démembrement définitif de la Pologne. Par ce traité, le plus scandaleux et le plus coupable qui ait jamais été conclu entre des peuples civilisés, ces trois États limitrophes de la Pologne, en pleine paix avec elle, n'ayant aucun grief à alléguer contre elle, aucun titre, aucune prétention sur les provinces qu'elles voulaient lui enlever ; mais l'ayant déjà au contraire abreuvée de provocations et d'outrages, ayant fait vivre leurs armées à discrétion dans ses provinces, et ayant accablé de contributions ses villes et ses campagnes, convenaient de s'attribuer chacun la souveraineté des parties de son territoire le plus à leur discrétion, savoir : l'Autriche d'environ deux mille cinq cents lieues carrées de terrain sur la rive gauche de la Vistule ; la Russie, d'environ trois mille le long de ses fontières, et la Prusse d'environ neuf cents sur la mer Baltique [1]. Cette dernière puissance ne peut alors obtenir le consentement de la Russie à ce que Thorn et Dantzick entrassent dans son partage ; mais Frédéric II regardait déjà ces deux républiques comme une proie assurée qui ne pouvait plus lui échapper.

Les puissances qui bordent l'Europe du côté des pays barbares de l'orient se sont mises depuis longtemps sur le pied de soustraire leur politique aux lois de la morale et de l'opinion publique, et elles ont usé largement de ce privilége pour commettre des actions qui déshonoreraient des peuples policés, si l'histoire en avait gardé de plus amples souvenirs. Plusieurs de ces forfaits, en Hongrie, en Transylvanie, et dans les contrées voisines étaient demeurés comme ignorés. Mais la Pologne avait longtemps occupé une place trop glorieuse dans la chrétienté pour que tous les regards ne se fixassent pas sur elle, et pour que la spoliation à laquelle elle était exposée n'excitât pas une indignation générale, et ne fît pas trembler tous les États plus faibles sur les dangers auxquels pouvait les exposer l'ambition de leurs voisins, si le droit et les traités ne comptaient plus pour rien ; à cette alarme se joignait,

[1] Le traité est publié avec les lettres du baron de Viomćnil, p. 137. Dans ce traité les trois puissances alléguaient bien de prétendus droits qu'elles revendiquaient sur le territoire qu'elles s'attribuaient, mais ils étaient si dénués de toute espèce de fondement que leur mention semblait plutôt une amère dérision.

pour les souverains de la maison de Bourbon, le sentiment de leur dignité insultée. La France en particulier, qui, quarante ans auparavant, avait allumée une guerre générale en Europe pour l'élection de Pologne, qui dans ce moment même avait envoyé des renforts aux Polonais, qui avait négocié avec la Turquie, l'Autriche, la Suède, pour leur procurer des secours, se regardait comme indignement jouée par les puissances copartageantes, qui avaient tout terminé sans seulement la consulter ; on assure que Louis XV, dans sa douleur, s'écria : « Je n'aurois pas » reçu cet affront, si Choiseul avoit toujours été ici, » et que le duc d'Aiguillon, inquiet de son ressentiment, lui proposa d'attaquer les Pays-Bas, si l'impératrice reine persistait dans la résolution d'y concourir : ce projet de vengeance flatta un moment la colère du roi ; cependant, lorsqu'il fut examiné dans le conseil, on reconnut bientôt que dans l'état désastreux où étaient les finances, avec le mécontentement qui éclatait de toutes parts dans le royaume et la disette qui affligeait plusieurs provinces, il fallait pas songer à la guerre, que cette agression ne porterait d'ailleurs aucun soulagement aux Polonais, auxquels les Français n'avaient pas de moyens de faire parvenir des secours ; qu'elle serait seulement favorable aux Russes et aux Prussiens qui se dispenseraient peut-être de laisser aux Autrichiens une part dans leurs conquêtes. Il fut ensuite proposé d'envoyer une flotte française dans la Baltique, pour intimider les Prussiens et les Russes, et en même temps de rassembler dans la Méditerranée une autre flotte assez puissante pour y retenir une flotte russe comme captive, en gage des intentions de l'impératrice. Le roi d'Espagne Charles III, qui partageait le ressentiment de Louis pour l'affront fait à sa maison, promit de coopérer à la tentative qui serait faite contre les Russes. Déjà il avait montré beaucoup de jalousie de l'introduction de leur flotte dans la Méditerranée, où l'on n'aurait point dû, disait-il, leur permettre de pénétrer.

(1773.) On apprit en effet, au commencement de l'année 1773, qu'on travaillait avec activité à des armements dans tous les ports de France et d'Espagne, tant sur l'Océan que sur la Méditerranée. « Ces » préparatifs, » dit le célèbre auteur de l'*Annual Register*, Edmund Burke, « excitèrent la jalousie de notre cour, qui, en raison de son » intime alliance avec la Russie, aussi bien que de son désir de pré- » server la tranquillité générale, ne pouvoit voir avec indifférence cette » puissance exclue de la Méditerranée, et une nouvelle guerre allumée

» tant dans le midi que dans le nord de l'Europe. Elle adressa donc » de fortes remontrances sur ce sujet, soit à Paris, soit à Madrid, et » elle les accompagna de la déclaration, que si ces cours persistoient » dans de telles mesures, la Grande-Bretagne se verroit contrainte à » envoyer dans la Méditerranée une flotte d'observation suffisante pour » pénétrer tout dessein qu'on pourroit avoir contre les Russes. En » même temps une flotte puissante fut équipée, dont le rendez-vous » fut fixé à Spithead. Ces préparatifs belliqueux furent continués » quelque temps de part et d'autre. Enfin la rigueur de notre gouver- » nement, et le caractère pacifique du roi français et de ses ministres, » calmèrent les dispositions hostiles qui paroissoient prévaloir à » Madrid [1]. »

Ces paroles du grand orateur et du grand patriote sont remarquables, non-seulement comme établissant la participation indirecte, mais très-efficace, de l'Angleterre dans le démembrement de la Pologne, mais comme montrant aussi jusqu'à quel point, dans sa politique, elle mettait en oubli ses notions du juste et de l'injuste, auprès de ce qu'elle regardait comme son intérêt immédiat [2]. Au reste, il faut convenir qu'en France même le sort de la Pologne n'excita point la sympathie qu'on aurait dû attendre d'une nation généreuse. Le public y songeait à peine ; tout occupé de sa haine et de son mépris pour son propre gouvernement, des sarcasmes et des libelles par lesquels il le poursuivait, il se réjouissait presque de ses revers dans la politique étrangère, comme d'une confirmation de son incapacité.

De plus les Français ne voulaient alors voir dans la guerre d'Orient qu'une seule chose, la tentative faite par les Russes de rendre la Grèce à la libre profession de la religion chrétienne et à la civilisation. Le peuple, dans tout le midi de l'Europe, avait été de tout temps nourri dans l'effroi et la haine des Turcs ; tout le clergé soupirait pour la dé-

[1] Annual Register for 1773, t. XVI, ch. 5, p. 51.

[2] Lorsqu'au commencement d'octobre 1772 les trois cours copartageantes donnèrent communication à Londres du traité de partage, le ministère anglais répondit au nom de George III : « Le roi veut bien supposer que les trois cours sont convaincues de la justice de leurs prétentions respectives, quoique Sa Majesté ne soit pas informée des motifs de leur conduite. » Raumer, Beitrage, t. IV, p. 501. — Les Anglais annoncèrent cependant avec assez de hauteur aux puissances copartageantes qu'ils se déclareraient contre elles, si le roi de Prusse gênait leur commerce à Dantzick et à l'embouchure de la Vistule. Frédéric II, Mémoires de 1763 à 1775, t. V, ch. 1, p. 97.

livrance des anciennes et primitives églises que les musulmans tenaient dans l'oppression : tous les philosophes, tous ceux qui chérissaient des souvenirs classiques ressentaient une profonde pitié pour la misère à laquelle étaient réduits les descendants des instituteurs du genre humain : toutes les femmes, que révoltait l'esclavage de leur sexe dans le Levant, faisaient des vœux en faveur des Russes. Catherine II, dans sa correspondance avec les hommes qui dirigeaient l'opinion publique, promettait de rendre ces belles contrées, ce noble peuple grec à la religion chrétienne, à la civilisation et à la liberté. Sans doute, il y avait bien de l'illusion dans de telles espérances. Ce n'étaient pas les Russes qui pouvaient apporter ou la civilisation ou la liberté; mais, entre deux États d'esclavage et de barbarie, tous deux déplorables, il faut pourtant reconnaître une différence. Sous le ciel rigoureux de la Russie, et sur une terre couverte de marécages, de sables et de forêts, la population et la richesse se sont augmentées avec une rapidité qui cause aujourd'hui de l'alarme à toute l'Europe. Tandis qu'au contraire, dans le plus heureux climat, et sur une terre capable de tout produire, la population et la richesse de l'empire turc décroissent dans une proportion effrayante. Pour des peuples aussi peu avancés qu'ils le sont l'un et l'autre, ces signes sont décisifs de la supériorité de l'un des deux gouvernements. Ils sont loin en effet tous deux de se trouver dans la condition où la concurrence universelle nous a placés, et où la production des choses, tout comme celle des hommes, dépasse l'emploi que nous en pouvons faire. Il y a adoucissement pour la condition humaine à passer de l'esclavage des Turcs à l'esclavage des Russes, et l'enthousiasme du dix-huitième siècle pour les conquêtes de Catherine II était mieux raisonné que notre froide politique, à nous qui nous efforçons de maintenir les plus belles régions de la terre sous une tyrannie, où chaque famille, tremblant pour sa vie, pour son honneur ou pour ses biens, est portée par ses plus généreux sentiments à ne pas vouloir se perpétuer.

L'œuvre d'iniquité s'accomplit cependant. Le roi de Pologne convoqua le sénat à Varsovie pour le 8 février 1773. Les puissances copartageantes firent connaître aux diétines leurs prétentions respectives, pour qu'elles autorisassent leurs députés à consentir au démembrement. La grande diète fut convoquée par le sénat pour le 19 avril. Pendant qu'elle s'assemblait, tout le pays fut rempli de troupes étrangères qui vivaient à discrétion sur les malheureux habi-

tants. Les ministres des puissances étrangères faisaient paraître coup sur coup des déclarations dans lesquelles ils menaçaient les Polonais des dernières calamités, s'ils n'accédaient pas au traité de partage. Entre toutes, celles de Benoît, ministre prussien à Varsovie, étaient les plus menaçantes et les plus outrageuses [1]. Malgré le danger imminent où elles se trouvaient, plusieurs députations protestèrent avec courage contre tout ce qui pourrait se faire dans une diète sans liberté, et aussitôt des partis de cinquante à cent hussards autrichiens ou prussiens prirent possession des maisons de ceux qui avaient protesté. Pendant trois jours, toute la ville de Varsovie se crut à la veille d'un pillage universel. En même temps, les ministres des puissances copartageantes firent publier les réponses des cours de France, d'Angleterre, de Suède et de La Haye aux lettres du roi, par lesquelles elles refusaient leur médiation et leur garantie, et déclaraient ne vouloir point se mêler des affaires de Pologne. Le 7 mai, une nouvelle sommation fut adressée par les trois puissances à la diète, exigeant d'elle son consentement avant huit jours, sous peine d'exécution militaire. C'est ainsi qu'il fut finalement extorqué par une majorité de cinquante-deux nonces contre cinquante. Les traités séparés de paix, d'alliance, de garantie et de partition, furent ensuite ratifiés par le roi de Pologne, le 19 septembre 1773 [2].

La guerre entre les Russes et les Turcs fut terminée peu après ce premier partage de la Pologne. Dans la campagne de 1774, le grand vizir, abandonné par ses troupes, dont les unes refusèrent de combattre, tandis que les autres désertèrent honteusement, se vit enfermé par les Russes dans son camp de Schumla. Toute résistance était devenue impossible, l'armée entière aurait pu être réduite à se rendre prisonnière. Le maréchal Romanzow et le prince Repnin lui accordèrent cependant, par le traité du 21 juillet 1772, des conditions moins dures que les Turcs n'auraient pu s'y attendre. Les principales étaient la cession du territoire entre le Bug et le Dniéper, et l'indépendance de la Crimée [3].

Il semblait que de toutes les parties de l'Europe on s'accordait pour

[1] Souvenirs du comte de ***. — Lettres de Vioménil, p. 130.

[2] Annual Register for 1773, t. XVI, ch. 4, p. 35. — Rulhière, Anarchie de Pologne, t. IV, l. XV, p. 271. — Ferrand, Histoire des trois démembrements, t. II, l. V.

[3] *Ibid.*, for 1774, t. XVII, ch. 1, p. 7. — Mercure historique pour 1774, p. 152. — Frédéric II, t. V, ch. 1, p. 111.

faire sentir au duc d'Aiguillon que la France était désormais sans pouvoir, sans influence, qu'aucun cabinet ne se croyait appelé à le consulter, à se conformer à ses désirs. De toutes les négociations entamées par le duc de Choiseul, et que le nouveau cabinet devait suivre, une seule fut couronnée de succès, et c'était probablement celle à laquelle il mettait le moins d'intérêt; il obtint du pape Ganganelli, Clément XIV, un bref en date du 20 juillet 1773, qui supprimait définitivement l'ordre des jésuites. Le triumvirat qui gouvernait alors la France était favorable à cet ordre ; il avait rallié tous ses partisans ; tous les anciens amis du dauphin. La haine que le duc d'Aiguillon portait à Choiseul lui aurait fait trouver du plaisir à défaire ce qu'avait fait ce ministre. Il craignit toutefois d'offenser ainsi les trois autres cours de la maison de Bourbon, et le roi de Portugal, qui mettaient tant d'acharnement à la destruction de cet ordre ; il craignit aussi de s'attirer de la part de toute l'Europe le reproche d'inconséquence, s'il refusait, lorsque la conjoncture devenait favorable, une décision que le ministère de France sollicitait à Rome depuis dix ans. Un dernier motif qui avait peut-être plus de poids que tous les autres, c'est que Louis XV commençait à paraître tourmenté de scrupules pour une mésintelligence si prolongée avec le saint-siége, et qu'il était impatient de lui restituer Avignon et le comtat Venaissin. Le pape, dans sa bulle, paraissait surtout s'être proposé d'établir que le saint-siége avait le droit de supprimer les ordres monastiques, sans enquête, sans jugement, et d'après les seules convenances de l'Église. Puis, passant en revue toutes les querelles suscitées aux jésuites, toutes les accusations intentées contre eux, sans les vérifier, sans les admettre, il en concluait que, pour le bien de la chrétienté, il valait mieux que cet ordre cessât d'exister. Une pleine réconciliation entre le saint-siége et toute la maison de Bourbon fut la conséquence de cette bulle, et le comtat Venaissin, Avignon, Bénévent et Ponte-Corvo furent restitués au siége apostolique [1].

(1774.) Dans cette carrière diplomatique où il avait si peu de succès, le duc d'Aiguillon s'aperçut encore avec inquiétude qu'il était l'objet de la part du roi d'une sorte de contre-police dirigée contre le ministère des affaires étrangères. M[me] du Barry l'instruisit de cette correspondance secrète : elle prit dans le cabinet du roi une lettre qui y était relative, et la communiqua incontinent au duc d'Aiguillon, supercherie

[1] Lacretelle, t. IV, p. 306. — Annual Register, t. XVI, ch. 5, p. 51.

dont le roi s'aperçut aussitôt, mais dont il dissimula son ressentiment. D'Aiguillon avait encore eu notion de cette correspondance par le baron de Bon, ministre du roi à Bruxelles, et par la saisie des lettres entre le comte de Broglie et Dumouriez qui était alors à Hambourg. Peut-être cette découverte aurait-elle amené plus tard la disgrâce du ministre ; mais Louis XV commença, suivant son usage, par sacrifier ses amis. Dumouriez fut mis à la Bastille, ainsi que les sieurs Favier, Ségur et Drouet, tous agents confidentiels de la diplomatie de Louis XV. Le comte de Broglie lui-même fut exilé à Ruffa, où il demeura jusqu'en 1775. Ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il ne laissa pas de suivre encore, du lieu de son exil, la correspondance secrète jusqu'à la mort du roi [1].

Le triumvirat ne se maintenait plus que péniblement au pouvoir. Les trois ministres, d'abord jaloux les uns des autres, s'étaient aigris toujours davantage, et l'on s'attendait à voir éclater une rupture ouverte entre eux. En même temps, la réaction de l'opinion contre lui semblait devenir tous les jours plus forte. On l'attribuait en partie à la faction du duc de Choiseul, qui demeurait parfaitement unie, et qui, ayant de nombreux adhérents dans toutes les administrations, faisait circuler avec une extrême hardiesse, dans tout le royaume, dans toute l'Europe, des libelles et des nouvelles écrites à la main, qui dévoilaient les turpitudes du roi, les actes arbitraires et l'incapacité de ses ministres. Parmi les écrits innombrables que chaque jour voyait éclore sur la politique, et qui avaient désormais remplacé dans l'intérêt des salons, ces nouveautés littéraires, ces vers, ces anecdotes galantes, dont peu d'années auparavant le public était uniquement occupé, on citait la lettre écrite au roi, par la noblesse de Normandie, comme noble, ferme et respectueuse. Elle exposait dans toute leur étendue l'infraction des lois de la province, l'excès du despotisme sous lequel elle gémissait ; mais elle en rejetait toutes les iniquités sur les abus d'un ministère oppressif, et sur l'obsession où il tenait le monarque. « C'est contre un acte de liberté » aussi naturel, disent les Mémoires secrets, que l'on sévit de la façon » la plus absolue et la plus méprisante. Un nommé Chenon, commis- » saire au Châtelet de Paris, et le sieur d'Hémery, exempt de police, » si fameux pour les captures, ont été envoyés seuls, et sans autre ap- » pareil de magistrats et de défense. Ils vont de château en château, et » forcent chaque gentilhomme à se rétracter, ou lui signifient une

[1] Flassan, Diplomatie, t. VII, p. 106. — Lacretelle, t. IV, p. 330. — Mém. secrets, t. IV, p. 222. — Mém. de Dumouriez, t. I, l. I, ch. 10, p. 252, l. II, ch. 1.

» lettre de cachet qui le dépayse et l'exile en un lieu qu'ils remplissent » suivant leurs instructions. La douceur avec laquelle cette mesure » s'exécuta, et l'existence de ces deux individus, qui, dans des temps » plus orageux, auroient disparu pour toujours depuis longtemps, sont » une preuve bien sensible de la soumission de cette noblesse qu'on » punit comme turbulente [1]. »

Le ministère ne se sentait pas seulement affaibli par la déconsidération qui s'attachait aux mauvaises mœurs du roi; il était en même temps alarmé des progrès que faisait en lui un sentiment religieux qui ne savait prendre d'autre forme que celle de la bigoterie. D'Aiguillon, Maupeou, Terray, avaient bien pu s'unir aux prêtres pour perdre Choiseul, mais rien n'était plus éloigné de leurs sentiments que la dévotion. L'archevêque de Paris, qui avait si longtemps fatigué Louis XV de son zèle, commençait à reprendre du crédit. Le roi faisait à sa fille Louise, qui s'était faite carmélite, de plus fréquentes visites dans son couvent, et celle-ci lui inspirait du respect par l'austérité de sa sainte vie. L'âme faible et vacillante de Louis XV ne résistait à aucun vice, mais elle s'ouvrait non moins facilement au remords; et s'il commençait une fois à écouter les dévots, s'il essayait de faire pénitence de toutes ses transgressions, on ne savait où il s'arrêterait dans ses humiliations, ses réparations et ses petitesses. On pressentait seulement que ce serait à l'esprit le plus étroit et le plus intolérant qu'il donnerait la préférence. Mme du Barry était extrêmement alarmée de ce penchant qu'elle voyait se développer de plus en plus dans le cœur du roi : elle savait bien qu'au moment où les prêtres se croiraient sûrs de leur triomphe elle serait congédiée. Elle avait développé beaucoup plus d'esprit, beaucoup plus d'intelligence des affaires, et même de capacité pour acquérir les manières du grand monde qu'on n'aurait dû en attendre de la bassesse crapuleuse de sa première vie, ou même des moyens auxquels elle avait toujours recours pour captiver le roi et pour enivrer ses sens. Sa gaieté inépuisable, sa familiarité avec son royal amant qu'elle accoutumait aux expressions les plus grossières, l'avaient d'abord amusé par leur nouveauté; mais il ne s'en lassait point, non plus que de son langage cynique, et de ses contes orduriers. Loin d'affecter à son égard aucune jalousie, elle était aussi empressée que l'avait été Mme de Pompadour à chercher, à trouver pour lui de nouvelles victimes, qu'elle sacrifiait à ses

[1] Mém. secrets de Bachaumont, t. IV, p. 77.

caresses; mais Louis revenait à elle avec des transports d'amour qui faisaient un contraste étrange et dégoûtant avec son âge. Ce fut au milieu de cette vie de vices, de passions, de craintes et de repentir, que la maladie vint tout à coup atteindre le monarque déjà sur les confins de la vieillesse. Affaibli par le libertinage et l'intempérance, il l'était aussi par la profonde mélancolie qui s'était emparée de lui, et qui, symptôme habituel de l'épuisement du vice, semblait surtout l'accabler depuis une année, et se manifestait souvent par la terreur. Il n'apprenait jamais sans un trouble profond la mort des personnes qu'il avait connues, et le 24 novembre 1773, le marquis de Chauvelin ayant été frappé, sous ses yeux, après souper, d'une apoplexie foudroyante, il en montra bien moins de douleur que d'épouvante [1].

« Le 28 avril 1774, dit Besenval, le roi se trouva mal, au Petit-
» Trianon, dans un de ces voyages de deux ou trois jours, dont il
» essayoit sans cesse de remplir l'inutilité de sa vie, pour chasser le
» désœuvrement et l'ennui qui le suivoient partout. Mme du Barry, crai-
» gnant que la moindre inquiétude sur son état ne rappelât en lui
» cette terreur du diable qui se réveilloit au plus petit prétexte, et ne
» lui fît demander un confesseur, vouloit le déterminer à rester à
» Trianon. Là, entouré de cette vile partie de courtisans qui s'étoit
» déclarée en sa faveur, elle n'avoit rien à craindre de la famille royale,
» ni des intrigues qu'on auroit pu faire contre elle. Mais M. d'Aiguil-
» lon, trouvant cette conduite trop hasardée, l'engagea à ramener le
» roi à Versailles, où il revint, d'après l'avis de la Martinière, premier
» chirurgien de S. M., qui opina pour ce retour, avec son honnêteté,
» sa franchise et sa brutalité ordinaires [2]. »

Le 29 avril le roi fut saigné : on ne soupçonnait point alors la nature de sa maladie; depuis on a dit qu'une jeune personne, fille d'un menuisier des environs, ayant attiré les regards du monarque, on avait fait venir cette enfant encore novice, et qui, se sentant déjà malade, avait eu beaucoup de peine à se prêter à ce qu'on exigeait d'elle. Elle ne s'était rendue qu'intimidée par les menaces et entraînée par l'espoir d'une grande fortune. On ignorait qu'elle eût le germe de la petite vérole, qu'elle communiqua au roi, et dont elle mourut avant lui [3].

[1] Bachaumont, Mém. secrets, t. IV, p. 245. — Soulavie, Mém. de Richelieu, t. IX, p. 466. — Lacretelle, t. IV, p. 341.

[2] Besenval, t. I, p. 289.

[3] Bachaumont, Mém. secrets, t. IV, p. 347.

D'autre part, Voltaire prétend que Louis dut sa maladie à la rencontre du convoi d'une variolée. La saignée faite au moment qui précédait l'éruption pouvait être fatale. Cette éruption se fit le jour même, elle fut abondante, et bientôt confluente; mais à la petite vérole se joignirent une maladie honteuse dont le roi portait depuis quelque temps le germe, et une fièvre maligne qui éclata en même temps. Dès lors le danger devint extrême. Le roi consulta la Martinière sur la nature des pustules qu'il voyait se multiplier d'une manière si effrayante. « Sire, » répondit le chirurgien, ces boutons sont trois jours à se former, trois » jours à suppurer, et trois jours à sécher. » Louis XV, qui n'avait point oublié les symptômes de la petite vérole, toujours si funeste à sa famille, le comprit. Il fit appeler Mme du Barry, et lui dit: « Ma mie, » j'ai la petite vérole, et mon mal est très-dangereux, à cause de mon » âge, et de mes autres maladies. Je ne dois pas oublier que je suis le » roi très-chrétien, et le fils aîné de l'Église. J'ai soixante et quatre ans, » le temps approche où il faudra peut-être nous séparer. Je veux préve» nir une scène semblable à celle de Metz; avertissez le duc d'Aiguil» lon de ce que je vous dis, afin qu'il s'arrange avec vous, si ma mala» die empire, pour nous séparer sans éclat [1]. »

Ce n'était pas sans éclat que les jansénistes voulaient qu'ils se séparassent. Ils prétendaient que, selon les canons de l'Église, l'administration des sacrements ne pouvait avoir lieu, *sans l'expulsion éclatante et antérieure de la concubine.* C'était ainsi qu'avait agi, à Metz, Fitz-James, évêque de Soissons, c'était ainsi que l'évêque de Carcassonne demandait qu'on agit encore; et tout le parti de Choiseul, qui se souciait fort peu de la religion, appuyait de tout son crédit les prêtres les plus rigoristes, pour embarrasser le duc d'Aiguillon. Celui-ci, au contraire, qui avait employé Mme du Barry pour abattre les parlements, pour exiler Choiseul et Praslin, ne voulait pas l'offenser. Il pouvait avoir encore besoin d'elle; il redoutait ses vengeances s'il la chassait honteusement, et que le roi, guérissant, la rappelât. Il s'alarmait du danger du roi, car sa mort mettrait sur le trône un jeune prince et une jeune princesse, bravés par Mme du Barry, délaissés par M. d'Aiguillon pour cette maîtresse, et que ceux qui les entouraient prenaient soin d'aigrir sur les outrages qu'on leur faisait et l'abandon où on les laissait [2].

[1] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. I, ch. 14, p. 155.
[2] Mém. de Besenval, t. I, p. 291.

Les ducs d'Aiguillon, de Richelieu et de Fronsac entouraient le roi, et ses ministres, Bertin, Maupeou et Terray, se souciaient peu de la religion, et voulaient seulement éviter au roi une secousse qu'ils croyaient suffisante pour le tuer; mais le parti moliniste et les prélats qui le dirigeaient, sur lesquels ils s'étaient jusqu'alors appuyés, se trouvaient dans une situation plus embarrassante. Le cardinal de la Roche-Aymon, grand aumônier de France, moins religieux que courtisan, était d'accord avec les Richelieu et la maîtresse. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, avait bien plus de zèle, mais d'autre part il avait bien plus d'animosité contre Choiseul et contre le parlement de Paris ; il savait que Mme du Barry l'avait délivré de l'un et de l'autre, et il redoutait d'avoir à lui faire un affront. Lorsque, le 1er mai, il se présenta pour la première fois, à onze heures et demie du matin, pour voir le roi malade, Richelieu l'arrêta, et le conjura de ne pas faire mourir Louis XV par une scène hors de propos. « Voulez-vous donc » persécuter votre amie au profit de votre ennemi? Oui, monsieur, » votre amie, et elle l'est si bien qu'elle m'a dit hier : — Que M. l'ar- » chevêque nous laisse, il aura sa calotte de cardinal, c'est moi qui » m'en charge et qui en réponds [1]. »

L'archevêque de Paris se trouva dans la chambre du roi, avec Mme Adélaïde, le duc d'Aumont, l'évêque de Senlis et le maréchal de Richelieu. Il convint avec eux de ne point parler ce jour-là de confession; cette circonspection satisfit tellement Louis XV, qu'à la sortie de l'archevêque il fit rappeler Mme du Barry, dont il baisa encore les belles mains avec attendrissement. Le 2 mai, il se trouva un peu mieux, au point que Mme du Barry reprit avec lui ses airs libres, et s'efforça de le divertir avec ses gentillesses et ses propos accoutumés. Le 3 mai l'archevêque de Paris revint à Versailles, et s'établit dans la maison des lazaristes, sans voir le roi. La lutte relative aux sacrements continuait toujours. D'après les ordres du duc d'Aiguillon, le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, avait renoncé aux devoirs de sa charge, sous prétexte qu'il y avait trop de monde dans la chambre du roi, et il les laissait remplir par la Borde, le valet de chambre de quartier ; celui-ci refusait l'entrée à tout le monde, sans tenir compte des droits que les courtisans prétendaient avoir. Il voulait empêcher

[1] Soulavie, Mém. de Louis XVI, ch. 14, p. 153. — Mém. de Richelieu, t. IX, ch. 29, p. 467. — Besenval, t. I, p. 298. — Mém. de Mme Campan, ch. 4, p. 75.

que l'on dît un mot qui aurait pu faire rentrer le roi en lui-même, et le déterminer à faire cesser le scandale [1].

« Dès que la petite vérole fut déclarée, toute communication fut » interceptée entre le roi et la famille royale, dont aucun n'avoit eu » cette maladie, à l'exception de Mme la dauphine. Il n'y eut que » Mme Adélaïde, Mme Victoire et Mme Sophie, qui crurent devoir à leur » père de s'enfermer avec lui. Ce courage et cette piété filiale ne firent » pas grand effet, soit parce que l'objet de ce devouement étoit plus » qu'indifférent, soit parce que Mesdames n'étoient pas aimées. Elles » avoient donné en trop d'occasions des preuves de la foiblesse de leur » caractère, et du peu de sincérité qui en est la suite, pour n'avoir » pas cessé depuis longtemps d'être intéressantes... Les princes se par- » tagèrent; M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé et M. le comte » de la Marche s'enfermèrent avec le roi; M. le duc de Chartres et » M. le duc de Bourbon restèrent avec le dauphin. M. le prince de » Conti avoit défense de paroître à la cour [2]. »

Avant la première visite de l'archevêque de Paris, le duc d'Orléans crut de son devoir de parler à Mme Adélaïde, comme à celle qui devait donner l'ordre; car, continue Besenval, « M. le dauphin n'étoit compté » pour rien, par qui que ce fût, et personne ne songeoit seulement » qu'il étoit dans les possibles que sous peu de jours il devînt le maître, » M. le duc d'Orléans demanda à cette princesse ce qu'elle pensoit sur » les sacrements, et s'il n'étoit pas temps de s'en occuper; elle lui » répondit que c'étoit aux médecins à en décider, et sur-le-champ ils » furent assemblés. Ils prononcèrent unanimement, que dès les pre- » miers instants ils les avoient proposés aux grands officiers, mais que » ces messieurs n'avoient pas osé le prendre sur eux. Que dans le moment » présent de la suppuration, ce seroit causer une révolution, et donner » le coup de la mort au roi... Mme Adélaïde saisit avec avidité le danger » que l'on feroit courir à son père, et elle chargea Richelieu d'aller » au-devant de l'archevêque, tandis que le duc d'Orléans ne devoit pas » quitter le roi, pour que le prélat ne lui dît rien qui pût l'effrayer [3]. »

Quoique le roi allât de plus mal en plus mal, les bulletins étaient toujours bons, et il n'y avait que les gens de l'intérieur, et leurs amis les plus intimes, qui sussent la vérité. D'Aiguillon sentit enfin qu'il

[1] Besenval, t. I, p. 295.
[2] *Ibid.*, p. 293.
[3] *Ibid.*, p. 296.

fallait faire cesser le scandale. Il alla prendre les ordres du roi, relativement à Mme du Barry. « Il faut la mener sans bruit à votre campagne de Ruelle, lui dit le roi : je saurai gré à Mme d'Aiguillon des soins qu'elle prendra pour elle. » La Borde lui amena encore Mme du Barry le 4 au soir, et lorsqu'elle ressortit, le trouble qu'on vit sur sa figure annonça qu'elle avait reçu son arrêt. Elle partit le lendemain 5 mai, à trois heures après midi, bien assurée que si le roi revenait de sa maladie, M. d'Aiguillon la ramènerait au chevet de son lit. Ce duc avait habilement conduit les affaires, car dorénavant on était libre d'administrer les sacrements, sans même parler de la maîtresse, puisqu'elle n'était plus dans le même lieu.

A peine Mme du Barry fut-elle partie, que le roi la demanda. Elle est partie, répondit-on à Louis XV. — Ah ! elle est partie ; il faut donc partir aussi : qu'on prie du moins à Sainte-Geneviève. — En effet, dans la nuit du 5 au 6, il demanda l'abbé Maudoux, son confesseur. On assure que celui-ci exigea que Mme du Barry s'éloignât à une plus grande distance, car Ruelle n'est qu'à deux lieues de Versailles, et que, par l'entremise du cardinal de la Roche-Aymon, il se contenta d'une déclaration qu'on publierait en son nom, au moment où on lui administrerait la communion, et qui fut rédigée en ces termes : « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets, et qu'il ne désire vivre que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples. » Le roi fut communié le 6, à six heures du matin, par le cardinal de la Roche-Aymon, grand aumônier. On remarqua que, la cérémonie achevée, comme le cardinal se retournait pour s'en aller, l'abbé Maudoux le tira par son rochet, et lui dit quelque chose à l'oreille ; le cardinal, élevant sur-le-champ la voix, prononça la formule qui avait été convenue. Il paraît qu'il avait promis aux partisans de la maîtresse de la supprimer, mais qu'arrêté, pressé par le confesseur, il avait eu honte de ne point tenir la parole donnée à ce dernier. Sur quoi le maréchal de Richelieu, d'une voix assez haute pour être entendu de tout le monde, gratifia le cardinal de l'épithète la plus insultante [1].

Les choses demeurèrent à peu près dans cet état jusqu'au 9 au soir, qu'on crut que le roi ne passerait pas la nuit, et qu'on lui donna l'extrême-onction. On se parlait à l'oreille de pourpre et de gangrène, et

[1] Besenval, t. I, p. 304. — Soulavie, Mém. de Richelieu, t. IX, ch. 29, p. 468.— *Ibid.*, Mém. de Louis XVI, t. I, ch. 14, p. 158.

l'infection dans sa chambre était affreuse. Il passa encore la nuit cependant, et n'expira que le 10 mai 1774, à deux heures après midi. Dès qu'il fut mort, chacun s'enfuit de Versailles; on se hâta d'enfermer le corps dans un double cercueil de plomb, qui n'empêchait qu'imparfaitement la puanteur de s'en exhaler. Plus de cinquante personnes gagnèrent la petite vérole, pour avoir seulement traversé la galerie de Versailles, et dix en moururent. Les trois filles du roi, Mesdames de France, en furent toutes trois atteintes, et dangereusement malades; tout le monde s'empressait de fuir une contagion qu'aucun intérêt ne donnait plus le courage de braver. Le corps fut transporté avec précipitation et presque sans pompe à Saint-Denis. Tous les Français semblaient également désirer de faire disparaître les restes d'un monarque qui avait si honteusement terni le lustre de la France, et sur lequel il est juste de laisser peser la responsabilité de tous les malheurs qui attendaient son successeur [1].

[1] Lacretelle, t. IV, p. 343. — Voltaire, Siècle de Louis XV, t. II, p. 79 et 409. — Soulavie, Mém. de Richelieu, t. IX, ch. 29, p. 471. — Mém. de Louis XVI, t. I, ch. 14, p. 160. — Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 76, 79 et notes, p. 340. — Mém. de Besenval, t. I, p. 307. — Bachaumont, Mém. secrets, t. IV, p. 342.

MA CONCLUSION.

Mon intention, en commençant cette histoire, était de la poursuivre jusqu'à l'assemblée des états généraux, en 1789. Elle aurait ainsi compris toutes les destinées de l'ancienne monarchie française, et elle se serait arrêtée à l'entrée d'une ère nouvelle, au moment où tout changeait en France, lorsque d'autres idées, d'autres passions devaient amener des événements qui n'avaient plus de ressemblance avec ceux qui avaient précédé. C'est au milieu de l'enchaînement de ces événements que nous nous trouvons aujourd'hui même, et ils sont tellement liés entre eux, qu'à moins de s'arrêter à l'entrée de la révolution, l'Histoire des Français ne pouvait être considérée comme terminée, aussi longtemps que la nation conservait son indépendance.

Ainsi le dernier volume devait contenir l'histoire des seize premières années du règne de Louis XVI, et se terminer par un coup d'œil jeté en arrière sur l'ensemble des révolutions dont le peuple français avait ressenti l'influence avant la chute de l'ancienne monarchie. J'aurais cherché à faire connaître comment elles avaient développé et fixé son caractère national, quelle part elles avaient laissé à un patriotisme qui ne se rattachait pas aux institutions du pays, quelle fusion elles avaient opérée entre des races diverses, et quelles distinctions profondes elles avaient aussi laissé subsister entre elles; quel degré de bonheur enfin, et quel mélange de souffrances ce corps social, qui allait se dissoudre pour faire place à un nouveau, avait assuré à ceux qui en étaient membres.

L'âge et la maladie en ont ordonné autrement. Depuis bientôt deux ans, je n'ai plus joui d'un seul jour de santé. Chaque mois, chaque semaine, j'ai pu reconnaître l'aggravation de mes maux, et la marche qui, pour être lente, n'en était pas moins sûre, par laquelle ils devaient arriver à leur terme. Dès lors, il a fallu me proposer un but que j'eusse

la possibilité d'atteindre. Avec une ferme volonté j'ai réussi, je suis arrivé à ce but auquel je me suis restreint; j'ai conduit ma narration jusqu'à la mort de Louis XV. Ce ne sont pas des efforts ordinaires qu'il m'a fallu pour ne pas me détourner un seul jour de mon travail, pour lui consacrer tout ce qu'il me restait de forces; mais aussi je suis à bout, il me serait impossible de faire un pas de plus.

Il est facile de comprendre que ce n'est pas sans d'amers regrets, qu'après vingt-quatre ans accomplis de travaux, un auteur s'arrête, presque en vue du but que dès le commencement il s'était proposé d'atteindre, lorsqu'il sent lui-même qu'encore quelques mois seulement des mêmes efforts l'y feraient parvenir. Aussi j'aime à me flatter que mes lecteurs, bien certains que la seule nécessité me contraint à prendre congé d'eux, accepteraient ce dernier volume auquel je renonce aujourd'hui, si, contre toute espérance, la force et la santé me revenaient pour l'écrire. Mais ce n'est pas sous le poids de la maladie, et déjà entré dans ma soixante et dixième année, que je dois accueillir les rêves d'un tel avenir. Plutôt, je l'espère, à la fin d'une si longue tâche, et placé en quelque sorte sur le seuil de cette porte qui sépare le temps de l'éternité, on me pardonnera de chercher quelque satisfaction dans la considération de ce que j'ai déjà accompli.

Des facultés diverses ont été départies à divers historiens; je connais celles qui me manquent, et qui sont échues en partage à quelques-uns de mes contemporains. Mais il est un témoignage que j'ose me rendre à moi-même, et j'ai la ferme confiance que la postérité le confirmera. L'ouvrage que je termine et que je présente au public est celui d'un écrivain consciencieux. J'ai toujours cherché la vérité, et je n'ai épargné ni travail ni dépense pour la découvrir. Je ne puis point me vanter d'avoir puisé dans des sources inconnues, d'avoir atteint des manuscrits qu'aucun autre n'a pu voir. Non : je m'en suis tenu aux livres imprimés; mais peu de gens se figurent quelle est leur masse effrayante, lorsqu'il s'agit de l'histoire, pendant quatorze siècles, d'une des plus puissantes et des plus actives nations de la terre. D'ailleurs, ce qui a ouvert pour moi de nouvelles sources de renseignements, ce qui a varié mon point de vue, c'est qu'autant que je l'ai pu, j'ai toujours consulté le narrateur étranger, en même temps que le narrateur français, sur chaque événement; que les préjugés et la partialité de l'un m'ont servi à démêler les préjugés et la partialité de l'autre, et que, ne cherchant que la vérité, je ne me suis jamais proposé ou d'exalter un peuple aux dépens d'un

autre peuple, ou d'orner mon histoire de ce qui avait de l'éclat et du mouvement dramatique, lorsque j'ai eu lieu de croire que cette parure n'était qu'un faux clinquant.

Ce n'est pas qu'en écrivant l'histoire des Français un sentiment profond et constant d'affection pour le peuple que je voulais faire connaître fût étranger à mon cœur. Je ne suis pas Français, mais ma famille qui s'éteint en moi, et dont le sort a été lié à celui de deux républiques, entre l'époque de l'extinction de la république de Pise, et celle de la naissance de la république de Genève, a trouvé pendant près d'un siècle un refuge en France ; même après l'avoir quittée, mes pères ont continué à combattre dans les armées françaises, et ils m'ont transmis avec le sang des sentiments français. D'ailleurs on aime ceux au service desquels on se consacre, et je n'ai pas travaillé vingt-quatre années à étudier la France de siècle en siècle, et sous tous les aspects, sans me lier plus intimement à elle, et sans faire des vœux pour sa gloire et pour son bonheur.

Mais il est à mes yeux, pour un historien, une mission plus haute que celle de travailler à étendre la renommée d'un peuple ; c'est celle de lui faire juger sans cesse tous les événements, d'après la grande pierre de touche de l'histoire, d'après le sentiment profond des lois de la morale ; c'est celle de flétrir sans ménagements la cruauté, la cupidité, la perfidie, de quelque côté qu'elles apparaissent ; celle d'arracher le masque dont trop souvent des écrivains officiels ont couvert des actions honteuses, s'efforçant de faire aux autres une illusion qu'ils ne se faisaient point à eux-mêmes. Beaucoup de haines nationales, profondément enracinées, beaucoup de préjugés hostiles, sont nés de ces fausses couleurs, et certes c'est une assez belle tâche que de travailler, en les détruisant, à rétablir la charité entre les nations. D'ailleurs, la justice, la vérité, la moralité, sont les bases de la philosophie de l'histoire ; plus on la regarde de haut, et plus on se convainc que les fautes amènent les souffrances, que les crimes amènent les châtiments. Les peuples paient bien assez cher les conséquences de leurs erreurs pour que ce soit le devoir de leurs instructeurs de ne point leur permettre de fermer les yeux sur les leçons qu'elles laissent après elles.

Il faut donc le dire, beaucoup de vices, beaucoup de crimes sont révélés dans ce long récit. Il ne faut point se flatter de pouvoir apprendre l'histoire, et demeurer en même temps dans une heureuse ignorance du mal. Peut-être, au contraire, trouvera-t-on que nul avant moi

n'avait fait ressortir si fortement les funestes conséquences qu'entraînent toujours les mœurs licencieuses des rois ou celles des peuples. Mais, je l'espère, jamais dans mes écrits on ne trouvera le vice indiqué autrement qu'avec le dégoût qu'il mérite ; jamais on ne le verra entouré de tableaux séduisants, ou il ne fournira des sujets à une dangereuse plaisanterie ; et j'aime à me dire que la jeune fille la plus modeste pourra lire à haute voix quelque partie que ce soit de ces dix-huit volumes, sans avoir jamais à rougir.

Je suis protestant ; mais j'espère qu'on ne me trouvera étranger à aucun sentiment religieux, d'amour, de foi, d'espérance, de charité, sous quelque étendard qu'il se manifeste. J'ai démasqué, j'ai combattu sans relâche, sans ménagement l'esprit d'intolérance et de persécution, sans épargner les prêtres qui en étaient entachés, quelque grands qu'ils fussent par leurs talents ou leurs vertus, et à quelque secte qu'ils appartinssent. Mais en le faisant, j'ai cru servir la religion elle-même, en séparant bien son esprit tout céleste d'amour et de charité, de la passion toute mondaine qui a si souvent égaré ses ministres : j'ai cru me montrer ainsi vrai serviteur de cette grande église universelle du christianisme, qui réunit toutes les églises dissidentes, dans une seule adoration et un seul culte ; qui ne leur demande point compte de ce qu'elles croient, sur ce qui est par delà l'intelligence humaine, mais qui donne le nom de frères à tous ceux qui veulent se réunir pour rendre un culte à une divinité toute parfaite, et pour s'aimer les uns les autres.

Je suis républicain ; mais en conservant dans mon cœur l'amour ardent de la liberté que m'ont transmis mes pères, et l'aversion pour toute tyrannie ; j'espère ne m'être jamais montré insensible, ni à ce culte pour d'antiques et illustres souvenirs, qui conserve la vertu dans de nobles races, ni à ce dévouement sublime aux chefs des nations qui a souvent illustré les sujets. Je n'ai pas dû oublier que le cri de guerre qui nous fut longtemps cher, et qui s'éteint avec moi « *Cara fè m'è la vostra*, » fut donné par un empereur de la maison de Souabe à l'un des miens, lorsqu'il se précipita devant le poignard d'un assassin, et couvrit Henri VI de son corps.

Ma vie s'est partagée entre l'étude de l'économie politique et celle de l'histoire ; aussi l'économiste doit se montrer souvent dans ce long récit à côté de l'historien. J'ai tâché de ne point laisser perdre les leçons que donne l'expérience, sur ce qui contribue à créer, à maintenir la pro-

spérité des nations. Mais surtout j'ai toujours considéré la richesse comme un moyen, non comme un but ; je lui ai toujours demandé si elle contribuait réellement à répandre l'aisance dans toutes les classes; et j'espère qu'on reconnaîtra, à ma constante sollicitude pour le cultivateur, pour l'artisan, pour le pauvre qui gagne son pain à la sueur de son front, que toutes mes sympathies sont pour les classes pauvres et souffrantes. D'ailleurs ma famille, proscrite, ruinée, trois fois forcée de s'expatrier, est rentrée dans l'obscurité ; elle est redevenue peuple, et je m'honore d'être aussi du peuple.

Ce fut au mois de mai 1818 que je commençai sérieusement à travailler à l'*Histoire des Français*. C'est au mois de mai 1842 que je pose la plume, après avoir été aussi loin que mes forces m'ont permis d'aller. En livrant au public cet ouvrage terminé, avec les avantages que je viens d'exposer, avec les défauts que je ne me dissimule point, je me repose dans le sentiment que j'ai rendu service à la nation française. Je lui ai donné ce qu'elle n'avait point, un tableau complet de son existence, un tableau consciencieux, dans lequel l'amour ou la haine, la crainte ou la flatterie ne m'ont jamais porté à déguiser aucune vérité ; un tableau moral où elle pourra toujours reconnaître quels fruits amers a portés le vice, quels fruits excellents a portés la vertu, et où sans s'enfler d'une vaine gloire, elle apprendra et pourra enseigner à ses enfants à s'estimer et à se respecter.

J.-C.-L. DE SISMONDI.

Chênes, près Genève, 9 mai 1842.

NOTE DES ÉDITEURS.

—

C'est presqu'au terme du vaste monument qu'il avait élevé à la France avec une si ferme et si noble persévérance, que la mort est venue frapper l'illustre historien. M. de Sismondi a vu la plume tomber trop tôt de ses mains, et cette idée de laisser incomplet son grand ouvrage a attristé sa dernière heure. La France, dont il a si dignement reconstruit les annales, le regrettera avec lui.

Mais il restait un devoir aux éditeurs : c'était, en demeurant fidèle à la pensée de M. de Sismondi, de donner un complément à son livre le plus considérable, à l'œuvre qui consacrera définitivement sa mémoire. Un écrivain déjà connu par plusieurs travaux sérieux, et que son active collaboration à nos meilleurs recueils littéraires et à la presse politique a fait distinguer, M. Amédée Renée a bien voulu se charger de cette difficile entreprise. La continuation à laquelle il attachera son nom embrassera le règne de Louis XVI jusqu'en 1789, terme que M. de Sismondi s'était à lui-même assigné. Les remarquables morceaux publiés dans l'*Encyclopédie des Gens du monde* sur plusieurs des plus grands personnages de l'histoire moderne, semblaient désigner M. Amédée Renée aux éditeurs de l'*Histoire des Français*. Le même patriotisme, le même amour de la vérité, guideront, nous n'en doutons pas, le jeune écrivain dans cette tâche laborieuse, et le vœu du public, comme le nôtre, sera rempli si M. de Sismondi trouve en lui un digne continuateur.

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

CONTINUÉE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE LOUIS XVI
JUSQU'A LA CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PAR AMÉDÉE RENÉE.

J'avais déjà recueilli quelques matériaux sur la fin du siécle dernier, lorsque l'on me proposa l'honneur inespéré de mener à fin l'Histoire des Français, de M. de Sismondi; je fus heureux de trouver, dans ce travail préparatoire, un encouragement à accepter une tâche glorieuse, mais d'une lourde responsabilité. En présence de ce grand ouvrage, l'un des plus complets, l'un des plus imposants de ce siècle, je me suis trouvé sous l'impression de la crainte si naturelle de placer une dernière pierre indigne du monument.

J'ai tâché du moins de ressembler à M. de Sismondi par l'impartialité, par le sérieux de la conscience, sinon par la profondeur des recherches et la portée du jugement. Si quelquefois j'ai pu différer des vues antérieures de mon

illustre devancier, c'est que parler la pensée d'autrui eût été mal imiter l'homme dont l'exemple autorise le mieux l'indépendance et la sincérité.

Que ce travail soit un hommage à la mémoire de ce doyen des historiens de nos jours, à la suite de qui je place respectueusement mon nom.

Amédée Renée.

RÈGNE DE LOUIS XVI.

CHAPITRE PREMIER.

Avénement de Louis XVI. État des esprits en France. Gouvernement. Coup-d'œil sur l'Europe. Le roi, la reine. Le comte de Maurepas, chef du ministère. Vergennes, du Muy, Turgot entrent au conseil. Caractère et doctrines de Turgot. Ses premiers actes. Rappel de l'ancien parlement. La cour et le ministère partagés sur cette question. Les frères du roi, les princes du sang. Émeute des farines. Sacre de Louis XVI. Entrée au ministère de Malesherbes et du comte de Saint-Germain. Réformes de Turgot. Suppression de la corvée. Abolition des maîtrises. Projets de constitution politique. Opposition contre Turgot. Réformes de Saint-Germain. Retraite de Malesherbes. Disgrâce et renvoi de Turgot. — 1774-1776.

La vieille monarchie finit avec Louis XV. Comme il s'en était vanté un jour, cette monarchie avait bien duré autant que lui ; mais elle n'avait pas duré davantage. La France avait accepté ce mot comme une vérité consolante, comme une caution de plus que cela n'irait pas plus loin. Aussi la mort de Louis XV fut accompagnée d'un sentiment de délivrance et de joie qui fit un ardent accueil à son héritier. Ce jeune homme cependant ne s'était constitué aucun rôle marquant sous son aïeul. Il n'avait d'éclat ni par les actions, ni par ces qualités qui promettent la gloire ; rien de notable, rien de significatif n'avait mis sa jeunesse en vue avant l'heure de son avénement. Il tenait sa popularité seulement du contraste qu'il offrait avec Louis XV ; contraste tout entier de la vie privée et des mœurs.

La nation pourtant se sentit prodigieusement émue devant ce règne qui allait s'ouvrir. Toutes les espérances s'y étaient reportées. Ce fut un moment de foi et d'attente. Toutes les aspirations vers un ordre

meilleur en politique et en morale s'y étaient ajournées patiemment ; ce qu'on attendait, ce n'était plus un règne à la manière des précédents. L'idée de cet avenir était confuse, la notion de cet ordre nouveau était bien vague; mais le mouvement qui y portait était immense et généreux. On croyait à une transformation, on ne croyait pas encore à une ruine.

Ce fut le sentiment d'une vie nouvelle, de la vie politique, qui saisit la France à ce moment ; à aucune époque de son histoire, elle n'avait possédé peut-être une si grande faculté d'espérer. Elle avait foi dans ce règne naissant pour tout le bien qu'on ne demandait plus à Louis XV. Elle y comptait pour relever le pouvoir royal de la honte où il s'abîmait; elle y comptait pour s'élever elle-même. Dans un certain sens, le mot de Louis XIV devenait juste, et la nation commençait à le prononcer à son tour : *l'État, c'est moi.* L'avénement de Louis XVI était son avénement à elle : son règne aussi allait s'ouvrir.

Un redoublement d'activité, mais d'une nature plus arrêtée et plus pratique, est le vrai caractère de ce moment. Le dix-huitième siècle, depuis peu, détournait le cours de ses études. La métaphysique, la philosophie générale, s'étaient épuisées. La pensée, moins occupée d'elle-même, travaillait davantage au profit direct de la société. L'éclat était moindre du côté des hommes ; les plus grands avaient disparu ou étaient sur leur déclin ; mais la société tout entière gagnait en lumières et en force. L'influence que les hommes supérieurs de ce temps avaient exercée n'appartint plus après eux qu'à l'opinion : c'est la société qui fit la loi aux écrivains à son tour ; à aucune époque peut-être l'esprit général n'entra si pleinement et avec une pareille autorité dans les livres. Cet esprit du dix-huitième siècle, qui remplissait les conversations, les harangues, les correspondances épistolaires, suscitait et conduisait la littérature ; et à défaut d'institutions régulières, on s'acquittait d'écrire comme d'une fonction publique qui relevait de la société.

Ainsi, la marque du temps où commence le règne de Louis XVI, c'est une grande ardeur d'application immédiate en toutes choses ; déjà les idées, les théories pour elles-mêmes ne contentaient plus. Il y avait moins d'attaque, moins de combat du côté des questions religieuses et de la haute philosophie ; à son tour, l'autorité civile était discutée. Les sciences politiques et morales semblaient se constituer du même coup que toutes les autres sciences. D'une part naissait la chimie, de l'autre

l'économie politique ; et la méthode qui conduisait aux découvertes dans les sciences physiques semblait répondre aussi des vérités et des progrès dans l'état social. Il faut recommencer la société humaine, disait-on, comme Bacon avait dit « qu'il fallait recommencer l'entendement humain. » L'esprit éprouvait dans sa course une telle ivresse, et se voyait déjà parvenu si loin, que l'on croyait aux facultés de l'homme comme à un dogme nouveau. L'autorité, l'infaillibilité même, semblaient avoir passé du côté de la raison.

Les institutions seules paraissaient braver l'influence de cette raison publique qui parlait de si haut. Elle avait rompu dédaigneusement avec la tradition en toute chose, et le gouvernement ne connaissait rien, n'invoquait rien que la tradition. Sur toute la surface du pays l'image du passé s'étalait et faisait ombrage. Partout des monastères et des édifices féodaux. Dans les provinces, on trouvait à chaque pas l'image conservée de la société du moyen âge. Cette France, si fière d'elle-même, de l'ascendant de ses écrivains et des lumières qu'elle dispensait autour d'elle, rougissait devant l'étranger de son état politique. « La vraie Turquie d'Europe, c'est la France, dit Champfort ; ne lit-on pas, ajoute-t-il, dans tous les almanachs anglais : les pays despotiques, tels que la France et la Turquie. » Rapprochement, après tout, plus insultant que réel.

Quant aux forces que ce despotisme avait déployées, le déclin en était manifeste ; toutes ces ressources, tant factices que réelles, se perdaient, et partout on en avait conscience. Le pouvoir royal, à vrai dire, n'avait jamais joui d'une constitution bien robuste au fond. Il avait hérité de tous les pouvoirs de l'ancienne société ; au sortir des guerres civiles, il avait mis la main sur toutes les choses ; mais il les avait gardées telles, il n'avait rien réglé [1] : aussi cette période monarchique resta-t-elle jusqu'à la fin dans une sorte de provisoire qui n'était pas propre à lui garantir une longue durée ; et l'on a pu comparer avec raison la France d'alors au domaine privé d'un oisif livré aux intendants [2]. La limite de tous les pouvoirs y resta indécise, la source de l'autorité flottante et contestée ; point de démarcations franchement établies ; nul principe n'y prit de fixité. La royauté, la noblesse, le clergé, les parlements, restèrent en présence, sans accord, sans fusion.

[1] Mad. de Staël, Considérations sur la révolution française, c. 2. — De Barante, de la littérature française au dix-huitième siècle, in-18, 3e édit., p. 293.

[2] Buchez, Hist. parlem., t. I, p. 160.

La royauté avait prévalu ; mais les autres pouvoirs, pour s'être tus par crainte, n'étaient point intérieurement soumis ; rien ne donnait à l'État cet équilibre, cette harmonie qui est la force durable des gouvernements réguliers. L'administration des provinces était pleine surtout de ces incohérences : agrégées successivement à la monarchie, elles y étaient entrées et continuaient de s'y mouvoir avec leurs diversités d'organisation. Leur incorporation était restée comme en suspens. Si forte qu'elle avait été, la royauté absolue ne sut pas faire en plus d'un siècle ce grand travail, que la révolution consomma en y portant seulement la main.

Il y avait ceci de particulier dans l'état social de l'ancienne France, qu'à tous les inconvénients du despotisme se mêlaient presque tous ceux du régime féodal antérieur. Les ordres privilégiés, écartés du pouvoir politique, au cœur de l'État, s'en dédommageaient par des restes de souveraineté locale ; il y avait de la sorte double oppresion. Le prince pesait sur la nation par l'impôt et toutes les vexations du pouvoir arbitraire ; le seigneur, par les redevances et les servitudes pleines d'affront de la féodalité. La couronne en cela n'avait rendu qu'à moitié ce service public qui seul eût pu faire excuser ses usurpations ; elle n'avait abattu de la féodalité que ce qui la gênait, et n'allait point au delà ; elle se débarrassait du vassal puissant qui lui discutait une province, et laissait faire à peu près le petit tyran qui n'inquiétait que le hameau. Sans doute, l'élite des classes moyennes échappait de fait, par l'influence de la richesse et des talents, au plus dur joug de cette hiérarchie ; mais là encore, comme l'exprime avec rectitude un écrivain, « cette inégalité des rangs était d'autant plus pesante qu'elle n'avait plus de fondements réels et qu'elle semblait porter à faux [1]. »

L'opinion à cette époque était si vive, qu'elle mettait tout l'attrait de la mode aux questions les plus graves de la science politique. La société tenait dans ses mains une telle puissance d'éducation, que la noblesse elle-même ne put y échapper. Il y avait là pour elle de la nouveauté, du mouvement, un passe-temps de plus introduit dans sa vie désœuvrée. La science et la liberté de la pensée, comme une dernière ressource, lui venaient en aide dans son ennui. Cette noblesse s'y laissa prendre, et ne trouva rien de mieux que de se persiffler elle-même, se prenant aussi pour un préjugé.

[1] Barante, De la litt. franç. au dix-huitième siècle, p. 133.

Cependant, il faut dire qu'il entrait quelque chose de plus sérieux dans la tête des ordres privilégiés. Ils étaient conduits aux idées de réforme par d'autres motifs : ils étaient las de leur nullité politique. Le rôle que les institutions anglaises donnaient à l'aristocratie tentait la haute noblesse de France ; d'ailleurs, le siècle tout entier s'était fort occupé de l'Angleterre : c'était alors la tendance des politiques avancés, comme on dirait à présent. Voltaire, Montesquieu, avaient hautement recommandé et mis en vogue la constitution de ce pays. Il n'y avait qu'à voir le chemin que venait de faire en quelques années la puissance anglaise, qu'à comparer ce qu'elle avait acquis à la dernière guerre, avec les pertes et les affronts qui avaient frappé la France, pour concevoir la plus haute idée du gouvernement britannique. L'orgueil et l'intérêt des grands seigneurs appelaient naturellement les plus capables et les plus fiers vers ce genre de gouvernement ; l'attitude des lords anglais et leur souveraine influence étaient mieux le fait d'un Montmorency, d'un Larochefoucauld, que la domesticité de Versailles ou le régime des lettres de cachet. Les écrivains, les avocats, tous les hommes d'étude trouvaient dans le bruit qui leur venait des grands débats parlementaires un souvenir de la liberté antique et la perspective d'une gloire nouvelle. Et quelle émotion ces hommes n'en devaient-ils pas ressentir, puisqu'une femme, vivant au milieu d'eux et nourrie de leurs opinions, s'écriait avec enthousiasme : « J'aimerais mieux être le dernier membre de la chambre des communes d'Angleterre, que d'être même le roi Frédéric ; il n'y a que la gloire de Voltaire qui pourrait me consoler du malheur de n'être pas Anglais [1]. »

La noblesse et le clergé des provinces, s'ils participaient en quelque chose à ce mouvement de réforme, dirigeaient leur vœu d'un autre côté. Bien plus familiers avec le passé du pays qu'avec les institutions des peuples du dehors, ils avaient plutôt à cœur les formes représentatives de l'ancienne France, quelques traditions de libertés provinciales, où l'aristocratie locale avait son rôle, qu'un changement de système dans le gouvernement de l'État. Le vœu de la petite bourgeoisie se renfermait à peu près dans de pareilles limites, et elle n'imaginait guère de plus sûrs dépositaires des libertés générales que l'ancienne magistrature dispersée par les édits de Meaupou. On pourrait dire de plus qu'animée contre les nobles d'une naturelle et incurable jalousie,

[1] Mademoiselle de Lespinasse, Lettres, éd. in-12, t. I, p. 302.

la classe bourgeoise comptait toujours au fond sur le prince, comme sur un ancien auxiliaire contre les grands. Elle semblait moins préoccupée d'institutions que du caractère personnel du roi.

Tel était l'état de l'esprit public au dedans, à l'heure où Louis XVI parvint au trône ; voyons le dehors. L'Europe n'était pas aussi avancée que la France. Elle n'avait pas vieilli si vite : elle n'avait rien de ce glorieux malaise des peuples qui aspirent aux changements, à la transformation. Elle ne rêvait point de vie nouvelle; elle n'avait ni la souffrance d'institutions trop anciennes, ni l'impatience d'institutions plus jeunes et meilleures. Parfois les idées lui venaient de France, dans cette belle langue française qu'on entendait partout, et tombaient sur elle comme de vives semences que l'avenir devait féconder. Mais ces idées, de même que la lumière qui s'attache d'abord aux sommets, ne pénétraient que les gouvernements et ne plongeaient pas jusqu'aux peuples. Ainsi, Frédéric le philosophe régnait en Prusse ; mais la philosophie dont il était l'hôte ne dépassait pas le seuil de Potsdam. Ainsi, Catherine de Russie faisait d'impériales coquetteries aux libres penseurs de France ; mais, française dans ses lettres à Diderot, elle se maintenait russe et autocrate dans tous les actes de son gouvernement. La société européenne, d'une cohérence très-solide encore, se conduisait d'après ses rites séculaires : aristocratique, religieuse, militaire, ne concevant rien de plus grand que des batailles, et pensant peu aux révolutions. Nous ne parlons pas de l'Angleterre : l'Angleterre, détachée du continent, n'était presque pas l'Europe, et elle s'en séparait davantage encore par ses idées et par ses institutions.

Socialement donc, et à peu de choses près quant aux mœurs générales, l'Europe était ce qu'on la vit être au moyen âge ; mais politiquement, elle différait. Depuis Luther, qui avait appris leur force aux princes, les chefs des États, participant bien plus que leurs peuples, en raison de la hauteur de leur position même, aux lumières paisibles de la pensée, avaient vu clair dans leurs intérêts de gouvernement ; ils avaient cherché partout à concentrer dans leurs mains cette autorité que des aristocraties de toute sorte dispersaient, quand elles ne la combattaient pas. Leur esprit luttait encore ; mais l'esprit sans le corps, en politique du moins, ne suffit pas. Tout ce qui avait été distingué, tout ce qui avait été illustre, s'était efforcé de ramener le pouvoir à l'unité, même par le despotisme et l'abus. En France, cela s'était fait grandement, rapidement, par Louis XI, Richelieu, Louis XIV. En Europe,

cela se faisait encore au moment où le travail accompli en France ne convenait plus aux besoins et aux perfectionnements nouveaux. Contraste frappant ; En Europe, les gouvernements en savaient plus long que les peuples, et, par conséquent, ils étaient toujours dignes de les conduire. En France, l'opinion était plus instruite que le pouvoir, elle avait donc droit de le réformer.

Et sans cette opinion éclairée qui sentait le mieux et le voulait, la France perdait son rang en Europe ; elle fut à la veille de déchoir. Quand on compare son gouvernement à ceux qui l'entouraient alors, il n'est pas un seul de ces gouvernements qu'on ne préférât pour sa patrie ; seulement l'opinion montre bien que la vieillesse des institutions et la lâcheté des maîtres du pouvoir n'avaient point passé dans le cœur de ce qui était réellement la France. Pour tous ceux qui savaient la juger, l'opinion seule empêchait que la France de Louis XV ne fût au-dessous de la Russie de Catherine II. Tout n'était pas fini, puisqu'il y avait de l'indignation et de la honte. Car le comble de la dégradation pour les individus comme pour les peuples, c'est d'en perdre le sentiment.

Et ce sentiment qui sauvait la France de l'abjection, l'avénement de Louis XVI en fit tout à coup une espérance. Qu'on en tienne compte ; car elle entra dans les transports publics autant que les besoins des améliorations intérieures. Des traités meurtriers avaient été signés par nous, contre nous. L'Angleterre nous avait tenu la main en 1763 et nous avait forcés de mettre notre nom au bas des stipulations les plus honteuses. En fait d'ignominie, nos traités de 1756 avec l'Autriche n'avaient été rien auprès de ceux-là. Frédéric s'était cruellement vengé à Rosbach des versatilités de notre politique, qui échouait même à être perfide. Il avait donné un nom mérité à notre pays en l'appelant *la ferme de la maison d'Autriche* ; et cette maison d'Autriche avait comblé le mépris par l'ingratitude : Marie-Thérèse s'était prostituée à l'intimité de la Pompadour jusqu'à s'apparenter avec elle ; Choiseul n'avait été pendant son ministère que le premier commis du prince de Kaunitz ; tout le poids de l'alliance, la France l'avait porté : et ce qu'elle en retirait de profit, c'était de voir son parti écrasé par l'Autriche dans Varsovie, et la Pologne mise en pièces sans qu'on tournât seulement la tête pour savoir ce qu'elle en pensait. Tant de désastres, et ces grands noms après tout, Catherine, Frédéric, Marie-Thérèse, animaient d'un ressentiment jaloux cette opinion qui saluait le jeune Louis XVI ; avec les réformes demandées, on croyait pouvoir répondre par des institu-

tions à ces princes, tels que la maison de Bourbon n'en produisait plus, et qui, comme Marie-Thérèse, Frédéric et Catherine, semblaient à eux seuls des institutions.

En effet, Louis XVI promettait plus par ce qu'il laisserait faire sous son règne que par ce qu'il ferait lui-même. Il était comme la promesse que d'autres devaient tenir un jour ; excepté ses instincts honnêtes, rien personnellement ne le recommandait à l'attention des hommes qui se préoccupaient de l'avenir, ni son éducation, ni son genre d'esprit, ni même cet extérieur qui n'est pas donné en vain aux représentants du pouvoir. Ce n'était point dans le sein des nouvelles idées que Louis XVI avait été élevé. Quelques princes contemporains avaient eu des philosophes pour maîtres. Le petit-fils de Louis XV avait été élevé par un courtisan et par un jésuite. Il avait eu pour gouverneur le duc de la Vauguyon, homme de cour, frivole et servile, une espèce de Villeroy ; mais chez qui l'esprit et la dignité des formes ne jetaient pas un voile sur les préjugés. Son précepteur avait été un évêque, M. de Coëtlosquet, qui n'était pas plus prélat de savoir et d'intelligence que la Vauguyon n'était grand seigneur, et qui couvrait de sa croix épiscopale l'homme souterrain et important, l'instituteur réel, le jésuite Radonvilliers. Les deux frères du roi, les comtes de Provence et d'Artois, avaient été placés dans les mêmes mains. Du vivant de leur père, ces princes avaient été l'objet de ses plus grandes sollicitudes. Il avait pris sur lui toute la charge de leur éducation ; le fils de Louis XV vivait à l'écart, relevant, mais trop silencieusement, à Versailles, les devoirs du mariage et de la paternité, tout ce que son père avait le plus foulé aux pieds. Certes, le dauphin était fait pour donner à ses fils, du côté des mœurs, les meilleurs enseignements et les plus purs exemples ; mais son âme manquait de ressort et s'usait tout entière en scrupules. Il était si faible, que les jésuites en avaient conçu une grande espérance. Fait pour être moine plus que pour être roi, il s'épouvantait de cette terrible charge d'âmes qu'on appelle la royauté, et tremblait prématurément devant sa couronne. Un tel homme n'était fait pour aucune direction, pas plus d'une éducation que d'un royaume : il ne pouvait transmettre à son élève que sa morale craintive et défiante, et sa peur mélancolique d'être roi. Louis XVI conserva toujours un profond souvenir de son père, et ne se retourna que trop religieusement vers ces vieilles maximes de sa maison que le dauphin lui prêchait dans ses Mémoires, et qui souvent s'ajustaient mal avec son amour du bien.

L'esprit du jeune prince, après la mort de son père, revint à ses précepteurs officiels, peu propres à l'affermir, à l'élever. Quant aux études, il montra du goût et de l'application aux plus utiles, à celles-là qui avaient trait directement à des intérêts d'État. Il n'avait pas le sentiment délicat des choses littéraires, ni l'aptitude aux langues anciennes. La géographie, l'histoire, les langues modernes, répondaient mieux à son esprit.

Le nouveau dauphin, marié dès l'âge de seize ans, vivait à Versailles à la manière de l'autre dauphin, son père. On revoyait en lui le représentant de la famille, de l'intimité domestique. C'était un salutaire contraste, opposé de nouveau à Louis XV. On parlait de sa vie privée, de ses mœurs simples, de ses promenades sans suite avec la dauphine, et des occasions qu'ils y trouvaient de se montrer compatissants et généreux. L'opinion publique leur savait gré de tout ce qui les distinguait de l'égoïste et immoral Louis XV.

L'archiduchesse, fille de Marie-Thérèse, que le système d'alliance en faveur, depuis 1756, avait unie au dauphin, ajoutait à cette popularité de l'estime, tout ce qui s'attache à la beauté et à la grâce. Le contraste était grand sous ce rapport entre les deux époux ; Louis XVI n'avait rien de royal : « il n'avait point de majesté, dit un contemporain de l'ancienne cour, point de cette dignité du regard et du maintien que Louis XV avait toujours gardée ; il n'avait ni la grâce qui séduit, ni l'éclat qui impose, ni la fermeté qui contient [1]. » L'observateur ajoute, toutefois, avec raison, que ses manières plutôt que sa figure manquaient de noblesse ; car il avait les traits caractérisés des Bourbons. Marie-Antoinette, au contraire, avait tous les dehors d'une reine ; elle était attrayante et imposante à la fois. Le meilleur juge qui l'ait observée la représente ainsi : « Elle était grande, admirablement bien faite, les bras superbes. C'était la femme de France qui marchait le mieux, portant la tête élevée sur un beau col grec. Sa peau était si transparente, dit le peintre que nous laissons parler, qu'elle ne prenait point d'ombres [2]. » Ainsi, Marie-Antoinette avait toutes les séductions nécessaires aux projets de Kaunitz et au rôle que lui avait tracé sa mère : c'était d'être à la cour de France la gardienne et l'instrument des intérêts de la cour impériale ; c'était de se faire aimer de son mari au profit de l'Autriche. Élevées par une femme qui avait été roi plus que reine, les filles de

[1] Souvenirs et portraits par le duc de Levis, au mot Louis XVI.
[2] Mad. Vigée Lebrun, peintre de la reine. Voir ses Mémoires, t. I, p. 64.

Marie-Thérèse devaient, dans leur fierté de femmes et de filles, tenir à honneur d'imiter leur mère, et aspirer, comme elle, à un grand ascendant politique, aux dépens des princes leurs époux. La contagion de l'exemple des Catherine et des Marie-Thérèse remplissait le siècle, et la jeune dauphine avait emporté de Vienne des souvenirs dangereux. Elle y avait vu la triste attitude de son père, que Marie-Thérèse avait, pour ainsi dire, cloîtré dans un désœuvrement éternel; de bonne heure elle put comprendre comment sa mère entendait qu'on régnât. Si elle avait pu l'oublier, on avait mis à côté d'elle un homme chargé de le lui rappeler. C'était son précepteur, l'abbé de Vermond. L'abbé de Vermond, envoyé par Choiseul à Vienne, y était devenu autrichien [1]; quelques familiarités de la femme qui disait ma cousine à madame de Pompadour, avaient entraîné et gonflé cette âme subalterne. L'abbé de Vermond avait les défauts des mauvais prêtres de son siècle. C'était un mélange d'irréligion, d'intrigue et de vanité. Dans le temps de sa faveur auprès de Marie-Antoinette, qu'il avait faite trop frivole pour le juger, il recevait insolemment au bain les ministres [2]. Appliqué sans relâche à manier l'esprit d'une jeune femme pour y exciter d'ardentes ambitions, le tentateur lui soufflait sans cesse qu'il fallait s'augmenter en crédit, en influence, et faire jusque du lit royal un instrument de domination. Ce nouveau directeur de conscience, au service de la maison d'Autriche, était pour cette enfant qu'il égarait l'infaillibilité vivante [3]. Nous l'avons dit, elle avait tout ce qui attire: mais il lui apprit à repousser; il lui apprit à blesser l'opinion, à se faire haïr; il l'empêcha d'être Française. A la cour, un parti puissant se forma de bonne heure contre Marie-Antoinette, et si plus tard elle se perdit, la faute en fut par-dessus tout à l'intrigant obscur qu'on lui avait donné pour guide.

Dès son début à la cour de France, une affaire d'étiquette l'avait compromise, et les nobles lui gardaient rancune d'une prétention inconsidérée, dictée par l'orgueil de sa maison. Deux princesses de Lorraine, ses parentes, avaient pris le pas sur les grandes dames de France, aux fêtes de son mariage. On se plaignit avec éclat, et Marie-Antoinette, oubliant qu'elle était dauphine, répondit aux plaintes par des railleries, auxquelles sa position donnait un sens plus insolent et plus cruel. Elle

[1] Mém. du marquis de Bouillé, p. 33.
[2] Mém. de Mad. Campan. Éd. in-8°, 1826, t. I, p. 45.
[3] Mém. du marquis de Bouillé, p. 33.

s'en prit, en femme outrée, à l'étiquette française ; c'était pour elle le seul côté de la France qu'elle pût attaquer. En cela, elle commençait de gagner le funeste surnom qu'on lui donna plus tard, *l'Autrichienne*. Alors, la France, qui après tout s'émouvait peu des humiliations et des blessures de l'aristocratie, ne prit pas garde à un débat qui semblait le précurseur de plus malheureuses dissidences. La dauphine resta populaire jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Elle avait été humiliée à Versailles par madame Dubarry : c'était bien quelque chose pour tout ce qui avait un peu de fierté en France, et la faveur publique l'avait vengée. Cette faveur l'accompagna jusqu'au pied du trône, mais elle n'alla guère plus loin.

Le premier acte politique du nouveau règne devait donner à la reine l'occasion de montrer son pouvoir. Le renouvellement du ministère était inévitable; les derniers ministres de Louis XV, si détestés, si avilis, ne pouvaient être maintenus sans ruiner la popularité de Louis XVI. La reine poussa la première au changement. On souhaitait ardemment à Vienne le retour du duc de Choiseul. Marie-Antoinette y travailla de tous ses efforts. On sait ce qu'avait été Choiseul : il avait négocié le traité de 1758 et le mariage de Marie-Antoinette. C'était un Lorrain, partout vassal de la maison de Lorraine ; il lui avait prêté foi et hommage à Vienne, lors de son ambassade, et lui avait tenu son serment quand il fut ministre à Versailles. La fille de Marie-Thérèse devait bien un peu de reconnaissance à cette fidélité éprouvée; une circonstance vint l'aider dans son dessein. La maladie de Louis XV avait jeté l'épouvante, et donnait grande vogue à l'inoculation. Louis XVI et ses frères voulurent s'y soumettre. La reine profita de la retraite pour entreprendre l'esprit du roi ; mais elle y rencontra la plus dure résistance : le roi était prévenu contre Choiseul par les Mémoires et les recommandations de son père ; il avait existé entre le dauphin et ce ministre une hostilité si flagrante, qu'une sourde accusation fut répandue contre le duc d'avoir abrégé les jours du prince par le poison. On avait fait pénétrer ces étranges soupçons dans l'esprit de Louis XVI. La famille royale s'en fortifia, dit-on, pour triompher de la reine et repousser Choiseul. Les tantes du roi s'armèrent contre l'homme d'État, des souvenirs hostiles du dauphin, de ses jugements, de ses Mémoires et des vieilles maximes politiques de leur maison que Choiseul avait renversées. La reine eut le dessous dans cette lutte, qui fut suivie entre elle et les princesses de blessures vives et de ressentiments. Choiseul écarté, les

tantes mirent en avant trois candidats : Ce furent le cardinal de Bernis, M. de Machaut et le comte de Maurepas, anciens ministres tous trois, et disgraciés sous l'autre règne ; ils étaient bien notés dans les instructions du dauphin. Le premier cependant n'édtait point sans reproches devant les partisans de la tradition ; il était l'un des premiers fauteurs de l'alliance autrichienne [1] ; mais il avait eu bientôt le mérite d'une disgrâce ; il avait failli et s'était montré repentant, ce qui est un grand mérite aux yeux des partis. Le cardinal de Bernis n'était point un politique de l'ordre supérieur. Esprit de second ordre, assez habile, propre à réussir dans les ambassades par la dextérité et le talent d'exécution, on ne lui voit ni qualités ni vues conformes à la situation. M. de Machaut était un caractère et un esprit d'une autre valeur. Il fallait que sa probité jetât un bien grand éclat pour qu'il eût pu, sans se perdre aux yeux du pieux dauphin, inquiéter l'Église, en portant un regard sévère sur ses revenus [2]. M. de Machaut eut des idées de gouvernement ; et il est resté avec tout le prestige de ses idées, parce que les circonstances ne le mirent point en demeure de les appliquer ; quoi qu'il en soit, ses qualités étaient réelles et semblent légitimer les regrets. Si le dauphin, comme on le rapporte, plaça réellement son fils dans l'alternative de se prononcer entre trois candidats si bizarrement réunis, il fit preuve en cette occasion de bien peu de discernement politique, ou il présuma beaucoup de celui de son fils. Louis XVI eut l'instinct assez juste pour se tourner vers Machaut : il se prononçait pour le plus honnête ; mais sa résolution ne tint pas contre quelques futiles objections ; un dernier mot renversa ce qu'il avait décidé, et fit tourner son esprit du grave Machaut au frivole Maurepas. On rapporte de ce conciliabule secret une particularité singulière qui révélerait bien Louis XVI, tel qu'il se retrouvera constamment. On lui suggéra d'envoyer à Maurepas cette même lettre qu'il venait d'écrire pour Machaut. Il n'y eut que la peine d'en changer l'adresse [3]. Peut-être qu'on le déconcertait sans le convaincre ! Mais il n'avait pas la volonté pour défendre ce que l'esprit avait entrevu.

M. de Maurepas accourut du fond de l'exil où ce vieux ministre

[1] Flassan, Hist. de la diplomatie. Voir le traité de 1756.

[2] Par l'édit de 1748, M. de Machaut interdit toute donation de biens-fonds au clergé. Il ordonna en outre de cadastrer la valeur des propriétés ecclésiastiques.

[3] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. II, p. 146. — Mém. de madame Campan, t. I, p. 81.

avait été relégué pour des chansons. Ainsi tournait comme en moquerie, dès le début, cette physionomie sévère que Louis XVI entendait donner à son règne. Maurepas, de la famille des Phélippeaux, fils et petit-fils de ministres, secrétaire d'État lui-même à l'âge de seize ans, avait déjà fourni une longue carrière politique sous Louis XV. Il ne semblait point fait pour une disgrâce sous un tel maître; car il était le ministre véritable d'un prince paresseux et ennuyé. Personne ne savait mieux que M. de Maurepas amasser du loisir au sein des affaires, et amuser de plus d'anecdotes et de bons mots le travail du roi. Son esprit dextre et sémillant faisait passer l'administration dans la causerie. La monarchie, il est vrai, pouvait être mieux servie que par ce conteur qui savait faire du gouvernement un passe-temps: il laissa dépérir la marine; mais aucun ne se recommanda mieux aux convenances personnelles de Louis XV. De tous les courtisans ministres, il fut le plus frivole et le plus élégant. Cependant il fut disgrâcié. C'est que la frivolité de Maurepas était si naturelle qu'elle déjouait parfois son ambition. Il n'était point de ces politiques assez forts pour mettre leurs goûts et leurs instincts au service continuel de leur fortune; il ne ressemblait point au prince de Kaunitz, dont la futilité réfléchie servait à masquer des desseins profonds ; Maurepas était maîtrisé par la sienne ; il perdait de vue l'ambition pour les bons mots. On pourrait presque dire qu'il y avait dans Maurepas un page de cour sous un habit de secrétaire d'État. Cet esprit si léger, qui s'échappait en saillies continuelles et qui oubliait tout dès qu'il y avait matière à un couplet, ne tint pas à l'occasion d'en faire, dit-on, sur madame de Pompadour elle-même : on ne saurait garantir si le roi y échappa ; c'était par ce point-là seulement que ce courtisan flexible bravait toute contrainte. Il lui fallait, à défaut d'autre, la liberté des épigrammes. Les couplets du comte de Maurepas lui attirèrent une complète disgrâce et un exil de vingt-cinq ans. Il s'en consola comme pouvait le faire un homme de son caractère: il fit des petits vers plus que jamais, joua la comédie dans son château, et chansonna tous ceux qui avaient eu part à sa disgrâce ; telle fut sa philosophie. Sa longue retraite et les années ne le rendirent pas plus grave. S'il eut du temps pour méditer, ce dut être sur l'intrigue qui l'avait fait tomber. Au reste, le comte de Maurepas, déchu dans la faveur du prince, s'éleva en raison de cette chute dans la faveur du public. Sous cette monarchie tempérée, comme on disait, par des chansons, celles du comte de Maurepas lui étaient comptées comme de l'indépendance.

Le rappel du vieux ministre fut bien accueilli par l'opinion. On avait travaillé de plus d'un côté à lui aplanir la voie. Le ministère laissé par Louis XV à son successeur l'acceptait sans résistance. Son chef, le duc d'Aiguillon, qui était le neveu de Maurepas, crut se consolider par la rentrée de son oncle ; il mit à son service toutes les influences dont il disposait. Bien que Maurepas eût penché autrefois vers les philosophes et les parlementaires, il se vit appuyé par le parti des jésuites et du pouvoir absolu, qui se rencontraient par hasard avec l'opinion. Le chancelier Maupeou, l'abbé Terray, le prince de Soubise, de Boynes, Bertin et la Vrillière, composaient le ministère. C'était de tous les ministères de Louis XV le plus vil et le plus haï ; on avait à lui reprocher des banqueroutes infamantes, la destruction des parlements et la ruine de la Pologne. Maurepas, à peine installé à Versailles, n'eut rien de plus à cœur, malgré la parenté et les obligations qui le liaient aux ducs d'Aiguillon et de la Vrillière, que de se débarrasser de pareils collègues. La faveur publique qui avait eu part à son rappel lui semblait bonne à conserver. D'ailleurs, le franc esprit de despotisme qui était le cachet du ministère de d'Aiguillon n'était point le fait d'un quasi-philosophe comme Maurepas. Il n'avait ni le goût ni le courage qu'il fallait pour charger ses vieux jours d'une pareille responsabilité : « Je ne veux point, disait-il, être traîné sur la claie pour les affaires de M. de Maupeou. »

Le comte de Maurepas mit en œuvre tout ce qu'il avait d'adresse pour s'emparer de l'esprit du jeune roi ; il y réussit entièrement ; il le charma en lui faisant des anecdotes sentimentales sur le dauphin. On dit que ses goûts frivoles et ses bons mots avaient d'abord choqué Louis XVI ; mais le génie souple de Maurepas se modifia près de lui. Son facile travail, sa clarté d'exposition et ce tour élégant qu'il donnait aux affaires, plurent au petit-fils comme à l'aïeul. Louis XVI était vraiment désireux et pressé d'apprendre ; il croyait se former vite dans les mains habiles de M. de Maurepas. Cet homme si fin avait à côté de ses instincts frivoles une intelligence nette et de l'aptitude au gouvernement. C'était un esprit lumineux, dit M. de La Fayette, qu'on ne peut suspecter de trop de partialité pour lui.

Le comte de Maurepas, sous le titre modeste de ministre d'État, posséda le crédit d'un premier ministre. Pour se l'assurer mieux, il en sacrifia les apparences ; il n'en prit point les émoluments ; sa simplicité économe plut à Louis XVI. Il travailla sans bruit à écarter tout ce qui

pouvait lui faire ombrage ; il acheva de perdre dans l'esprit du roi le duc de Choiseul, et déjoua de ce côté les efforts de la reine. Maurepas, de l'autre part, cherchait l'occasion de se délivrer de ses collègues ; il consultait l'opinion, et entretenait la pensée du roi sur un grand acte politique qu'on réclamait énergiquement. Le cri public s'élevait plus haut que jamais contre les ministres de Louis XV, et demandait le rappel de la magistrature qu'ils avaient exilée. Maurepas, par dépit contre le règne précédent, aussi par quelques tendances de parti, inclinait vers cette forte mesure : il y était conduit par quelques gens de lettres de son entourage; il y était poussé enfin par la volonté publique, dont il s'inquiétait beaucoup. Avec un homme du caractère de ce ministre, on ne peut savoir au juste quand il prit son parti sur cette sorte de coup d'État. Toujours est-il qu'on le vit renvoyer d'abord d'Aiguillon : espèce de sacrifice qu'il faisait à la reine, de l'ennemi personnel du duc de Choiseul ; ses collègues le suivirent de près. La Saint-Barthélemy des ministres, comme on l'appela, fut fêtée par le peuple avec des manifestations sauvages ; on brûla les effigies de l'abbé Terray et du chancelier Maupeou. Le duc d'Aiguillon eut pour successeur au ministère des affaires étrangères le comte de Vergennes, et au ministère de la guerre le maréchal du Muy [1]. De Boynes, ministre de la marine, fut remplacé par l'intendant Turgot ; Maupeou eut pour successeur aux sceaux Hue de Miromesnil ; enfin Turgot passa de la marine au contrôle général.

Quoique Maurepas eût eu la plus grande part à ces choix, il lui avait fallu compter avec diverses influences. Aussi, le cabinet qu'il forma ne se ressentait pas d'un même esprit. Le comte de Vergennes, le maréchal du Muy, étaient fort loin de Turgot, quant aux principes de gouvernement. Le maréchal, recommandable par le caractère, avait été l'ami particulier du dauphin ; il tenait comme lui aux vieilles traditions. Autorisé de ce souvenir du père, de l'appui des trois tantes, il convenait encore au roi par sa réputation d'honnête homme et sa simplicité de mœurs. Le comte de Vergennes avait les mêmes doctrines politiques ; il avait parcouru la carrière des ambassades, jusqu'au ministère de Choiseul, qui l'avait disgracié. Envoyé en Suède par le duc d'Aiguillon, il en arrivait avec le mérite d'un succès tout récent. On lui

[1] Le duc d'Aiguillon fut remplacé le premier dès le 2 juin; de Boynes, Maupeou et Terray, le furent au mois de juillet. Maupeou refusa de se démettre de sa charge de chancelier, qui était inamovible.

attribuait une part dans le coup d'État de Gustave III, qui venait d'abattre le gouvernement du sénat. Il importait assez à la France de relever une couronne alliée et de renverser une faction dévouée aux Russes, pour que l'on pût croire en effet qu'elle y avait mis la main. Le comte de Vergennes était resté dans le système des vieilles alliances. Ennemi de Choiseul et du parti autrichien, son élévation fut un désappointement de plus pour la reine. Il venait en aide à Maurepas, en inquiétant doucement Louis XVI sur l'intervention de sa femme dans les affaires du dehors. Mais on accordait à M. de Vergennes plus d'expérience et d'habileté spéciale dans sa carrière que de caractère et de vues pour l'ensemble du gouvernement. Il était habile, en effet, mais on prenait souvent pour de la prudence sa cauteleuse timidité. L'homme considérable de ce ministère, c'était Turgot. Maurepas l'avait tiré de l'intendance de Limoges pour le placer d'abord à la marine. Issu d'une ancienne famille de magistrats, Turgot était devenu maître des requêtes, après avoir été prieur de Sorbonne, où il soutint des thèses de théologie avec éclat; mais il ne se sentait point de vocation pour le sacerdoce ; malgré les instances de sa famille, il abandonna les ordres et passa de la Sorbonne à l'Encyclopédie ; il avait une ardeur presque égale pour toutes les branches des connaissances humaines, et nourrissait dans la paix de ses études l'ambition d'un savoir universel. C'était un esprit qui, par son étendue et la nature de ses besoins, appartenait à son siècle et à l'école des libres penseurs [1]. C'était aussi une âme généreuse et haute, vraiment passionnée pour le bien. Aucun homme d'alors n'entretint plus grandement que Turgot ces belles espérances de bonheur public qui commençaient à naître, et ne fit de sa vie un usage plus désintéressé. Il se sentait né pour l'étude et pour la retraite, et cependant il entra, par une vertueuse conséquence de ses principes, dans la vie de l'action et de la pratique. Il avait promené son esprit à travers toutes les sciences ; et cependant jamais intendant ne s'appesantit si bien dans les devoirs de sa charge. Placé par la tournure de son génie sur les hauteurs de la spéculation, c'était par amour pour les hommes, par désir sincère d'être utile, que, lui aussi, il aspirait à en descendre. Ce que Turgot fit en dix ans dans sa province, a de quoi surprendre. Il est même inouï que sous Louis XV, dans ce temps de

[1] Instead of a profligate bankrupt, abbé Terray, we have now for controller general, the virtuous philosoph Turgot, with a whole reformed France in his head. Carlyle, French Revolution, 2e éd. t. I, p. 38.

despotisme et d'abus, un intendant ait pu s'arroger autant de pouvoir et de latitude pour le bien. Il relevait par là en quelque sorte les hommes *du bon plaisir*. Aux plus mauvais jours de ce règne, quand le temps était le plus dur pour tout le royaume, Turgot abolissait la corvée, rendait libre la circulation des blés, allégeait les charges publiques et osait afficher le souci des intérêts de tous. Il avait fait de sa province une espèce de Salente. C'était un Fénelon à l'œuvre, avec une intelligence plus vive de la réalité, un sens plus fort, une main plus virile. Ses principes étaient nouveaux, surtout pour un administrateur ; mais tel était l'ascendant de son caractère, qu'il imposait aux ministres eux-mêmes, et qu'ils laissaient passer ses réformes avec étonnement et respect.

Oui, certes, il n'est rien qui soit plus à l'honneur de Turgot, et d'un effet plus frappant pour le siècle, que cet ascendant unique, que cette autorité qu'il prit dans sa fonction, que tout ce pouvoir de bien faire exercé librement par un intendant de Louis XV [1].

Ce nom de Turgot fortifiait le ministère près de l'opinion ; mais il est à croire que Maurepas, qui n'avait jeté les yeux sur lui que dans cette vue, entendait sans doute le laisser à la marine, et limiter là son importance. Turgot, mis en contact avec le roi, put l'entretenir de ce qu'il avait fait pour une province et de ses vues d'administration. Le roi en fut touché, et lui donna le contrôle général [2].

Les intendants tels que Turgot étaient si rares, que l'élite de la société et les écrivains avaient souvent prononcé son nom. Les correspondances du moment en retentissent. Voltaire écrit du fond de sa retraite : « On dit que nous avons un ministre des finances aussi sage » que Sully, aussi éclairé que Colbert [3]. » Écoutons-le encore avec sa grâce moqueuse : « Messieurs les Parisiens, je vous demande pardon » de vous dire que vous êtes heureux. » Une des femmes qui témoigneront le mieux des impressions de la société, écrit de même en cette

[1] Il avait réussi, après quatre ans d'efforts, à remplacer la corvée par une contribution légère et mieux répartie. La dépense en argent, écrivait-il, se répartit sur tous les sujets du roi à proportion de leur fortune. La dépense en nature frappait au hasard quelques particuliers, *et attaquait la liberté, la plus précieuse certainement de toutes les propriétés*. Lett. à M. le Contr. gén. sur la corvée pour le passage des troupes, 1765. Œuv. de Turgot. Éd. de Dupont de Nemours, t. IV, p. 367.

[2] Ce département comprenait l'administration des finances, avec une grande partie des attributions actuelles du ministère de l'intérieur.

[3] Corresp. de Voltaire. Éd. Beuchot, t. LXX.

circonstance : « On commence à avoir besoin de se taire, pour se » recueillir, et pour penser à tout le bien qu'on attend [1]. »

Un esprit, arrêté dans ses vues, tel que Turgot, ne pouvait manquer d'entrer en lutte ouverte contre le vieux système d'administration. Il appartenait à l'école des économistes, et son ministère devait être la mise en action de leur doctrine. « C'était la première fois, dit l'histo- » rien des systèmes économiques, qu'il était donné à la science de » rencontrer un ministre disposé à réaliser toutes ses conceptions et à » tenter sur le vif toutes ses expériences [2]. » Turgot, tout livré à ses travaux d'intendant, trouva du loisir pour aider, par de nombreux écrits, aux progrès de la nouvelle science. L'école alors avait deux chefs qui différaient sur certains points de la doctrine : Turgot adhéra aux grands principes ; mais pour le reste il prit position entre les deux camps, et y resta indépendant, tout en acceptant Quesnay et Gournay pour ses maîtres. Il resta fidèle aux bases qu'ils avaient établies, et son originalité consiste à embrasser toute la science dont Quesnay et Gournay voyaient seulement quelques côtés de prédilection [3]. Turgot accepta du premier le principe sacramentel du produit net, regardant avec lui l'agriculture comme l'unique source de la richesse sociale, et en conséquence de ce faux principe, ne voulant admettre d'autre impôt que l'impôt territorial. Turgot tenait plus particulièrement de Gournay, avec qui il avait vécu d'une façon intime, et qu'il se plaît davantage à citer, la doctrine de la liberté commerciale, de la concurrence illimitée [4]. Il était l'ennemi de tout monopole, de toute barrière opposée au travail libre ; il disait comme d'Argenson : Pas trop gouverner ; et il répétait, après Gournay, le mot célèbre : « Laisser faire, laisser passer. »

Les réformes politiques de Turgot n'étaient pas moins arrêtées d'avance que ses plans économiques, et les devaient compléter. Elles se retrouveront plus loin, dans un de ces *Mémoires* nombreux à l'aide desquels il entreprit de former selon ses vues l'esprit de Louis XVI ;

[1] Lettres de mademoiselle de Lespinasse, t. II, p. 204. — « Astrea Redux : so preaches magniloquent philosophism, her *redeunt saturnia regna.* » Carlyle, French Revolution, t. I, p. 40.

[2] Blanqui, Hist. de l'économie polit., t. I, p. 111.

[3] « Turgot étudia la doctrine de ces deux hommes, dit son biographe Dupont de Nemours, se la rendit propre, et parvint à se former sur le gouvernement des nations un corps de doctrines à lui, embrassant les deux autres, et plus complet encore. » Œuv. de Turgot, t. I, p. 46.

[4] Il est auteur d'un éloge de M. de Gournay, t. III de ses œuvres, p. 331.

car toute sa force devait dépendre du caractère personnel du roi.

Le contrôleur général avait à pourvoir d'abord à des nécessités urgentes. Le déficit était permanent et n'avait point été comblé par le remède honteux des banqueroutes; c'est ainsi que les finances avaient marché sous Terray. Turgot devait apporter avec lui d'autres secrets. Il avait là, comme en toutes choses, des idées invariablement fixées. Il en entretint le jeune monarque, déclarant qu'il conduirait les finances sans banqueroute, sans emprunts, sans surcroît d'impôt; une meilleure répartition des taxes, une perception moins vicieuse, des retranchements nombreux dans la dépense, enfin un heureux essor donné aux travaux de l'agriculture et de l'industrie, et qu'il attendait de ses réformes économiques, tels étaient les moyens sur lesquels il comptait pour relever les finances de l'État. Le roi, ému de sympathie, pressa les mains de son ministre : « C'est à votre majesté personnellement, lui écrivit Turgot, c'est à l'homme honnête, à l'homme juste et bon plutôt qu'au roi que je m'abandonne. » Le roi lui assura qu'il ne serait pas trompé [1]. Louis XVI avait refusé le don de joyeux avénement; Turgot de même fit distribuer aux pauvres 300 mille francs que la ferme générale offrait au ministre à son entrée en charge. La dépense du trésor excédait la recette de 22 millions, les anticipations montaient à 78 millions, les pensions de l'État n'étaient plus payées depuis quatre ans.

Turgot solda les pensionnaires, ranima le crédit par cette mesure; il cassa le bail de trente-neuf ans des domaines royaux, et en fit monter les revenus [2]. Dans le détail laborieux de son administration, des réformes et des innovations bien inspirées se succèdent sans interruption [3].

[1] Lettres de mademoiselle de Lespinasse, t. I, p. 204.

[2] Il sextupla les revenus de l'État dans la régie des fermes selon Soulavie, t. II, p. 309. Voir aussi la notice de Dupont de Nemours. Œuvres de Turgot, t. I, p. 70.

[3] Un ami de Turgot résume, comme il suit, les efforts et les résultats de son administration : « Il a supprimé vingt-trois espèces d'impositions établies sur des » travaux nécessaires, ou sur des consommations, ou sur des récompenses méritées. » Il a supprimé la corvée des chemins, la corvée pour le transport des équipages » des troupes. Il a diminué la rigueur de la régie des impositions indirectes, aboli » les contraintes solidaires. Il a pourvu à l'égale distribution des subsistances. Il a » donné au peuple la liberté du commerce et du travail. Il a réformé une multitude » d'abus dont quelques-uns étaient au profit de sa place... Il a été au secours des » plus pauvres serviteurs de l'État; il leur a fait payer leurs pensions arriérées de » quatre ans... Il a essuyé les dépenses extraordinaires du sacre du roi, etc. Il a » réparé une banqueroute faite, il en a prévenu une prête à faire. Il a facilité les

La plus débattue de ces questions était alors celle du commerce des blés; Machaut en avait rendu la circulation libre entre les provinces. Terray l'abolit dans l'intérêt d'une spéculation odieuse dont Louis XV tenait les fils dans ses mains et qu'on désignait du nom de *pacte de famine*. Turgot, selon ses vues économiques, rétablit la liberté du commerce des grains à l'intérieur(édit du 13 septembre 1774). Les traces qu'il avait pu saisir dans les papiers de Terray des manœuvres honteuses favorisées par ces entraves, durent l'affermir encore dans ses principes favoris.

Mais la grande question qui restait pendante était celle des parlements. Il y avait sur ce point deux partis à la cour et dans le ministère; le public était presque unanime, et se déclarait toujours pour les anciens magistrats; le comte de Maurepas étudiait la cour, et ménageait les dispositions du roi. Il se donnait auprès de l'opinion comme un partisan du rappel. Il alla se montrer à l'Opéra, et y fut applaudi; puis il accourut à Versailles et fit passer son petit triomphe pour le symptôme éclatant d'un sentiment général. Louis XVI était prévenu contre l'esprit des parlements, ce qu'il tenait des instructions de son père et de ses gouverneurs. Il fut ébranlé par ces manifestations publiques dont on l'entretenait; la jeune reine agissait sur lui dans ce sens, poussée par Choiseul, l'allié de la magistrature. Au sein de la famille royale, le rappel avait pour adversaires les tantes du roi, qui étaient à la merci du parti dévot [1], et M. le comte de Provence; les premiers pas de ce prince dans la vie politique ne faisaient pas prévoir la position qu'il prendrait plus tard. Monsieur, voué dès le jeune âge à la vie de cabinet, homme d'études un peu frivoles, mais réfléchi dans sa conduite, rédigea ou autorisa de son nom un *Mémoire* sur la question des par-

» payements jusqu'aux Indes ; il a soldé une partie des dettes des colonies et mis » l'autre en ordre. Il a trouvé le crédit à cinq et demi pour cent et l'a laissé à quatre. » Il n'a chargé le trésor royal que de dix millions d'avances ; il a cependant payé » vingt-quatre millions de la dette exigible arriérée, cinquante millions de la dette » constituée, vingt-huit millions d'anticipations. Il a donc diminué les dettes de » l'État de cent douze millions... Il a laissé les revenus publics excédant de près » de quatre millions les dépenses. » Œuvres de Turgot, Notice de Dupont de Nemours, t. I, p. 596.

[1] « Mesdames tantes se rendirent chez le roi sans être attendues ni annoncées ; elles se jetèrent toutes trois à ses pieds, le suppliant de ne pas déshonorer la mémoire de leur père, en rétablissant une magistrature criminelle qu'il avait humiliée. » Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. II, p. 194.

lements et dont cette phrase résume l'esprit : « Le parlement actuel a remis sur la tête du roi la couronne que le parlement en exil lui avait ôtée, et M. de Maupeou, que vous avez exilé, a fait gagner au roi le procès que les rois ses aïeux soutenaient contre les parlements depuis deux siècles; le procès était jugé, et vous, mon frère, vous cassez le jugement pour recommencer la procédure [1]. » Les princes de Condé, représentants de l'esprit militaire et des idées de monarchie absolue, se prononçaient aussi contre le parlement. De l'autre part venaient la reine et le jeune comte d'Artois, frère du roi. De même que le comte de Provence, ce prince débuta par des idées dont il dévia beaucoup dans la suite; les deux frères changèrent de rôles avec le temps. C'est le comte d'Artois qui se rangea d'abord vers la cause parlementaire, et montra quelque goût pour les philosophes, par esprit de mode et par l'influence que la reine avait sur lui. Le parlement avait un allié moins mobile dans les princes de la maison d'Orléans, qui tenaient de tradition au parti de la magistrature, et ceux des princes du sang qui marchaient le plus avec l'opinion. Mais celui qui donnait l'adhésion la plus emportée à la cause des parlements était le prince de Conti, dont la bruyante ambition y cherchait un point d'appui pour harceler le gouvernement. Le ministère était partagé comme la cour. Le garde des sceaux, Hue de Miromesnil, venait de l'ancienne magistrature; c'était un homme de capacité médiocre et sans caractère, complaisant ridicule de Maurepas, dont il avait gagné les bonnes grâces à jouer les rôles de Crispin dans son château. Il obéissait comme Sartine à l'impulsion du premier ministre, et travaillait plus à découvert que les autres au rappel du parlement. Vergennes, Du Muy, la Vrillière, par fidélité au pouvoir absolu, se prononcèrent contre le projet.

Turgot prit parti sur cette question avec toute la solidité de son caractère: il n'y courtisa pas la popularité [2]. Sorti de la magistrature, il la connaissait à fond, et vit bien qu'il aurait en elle une ennemie opiniâtre. Il savait que penser de l'esprit de cette corporation jalouse, de ses préjugés égoïstes, de sa stérile et acariâtre opposition. Il comprit que son plan de réforme échouerait contre ses remontrances et ses refus d'enregistrement; il se prononça dans le conseil contre le retour des parlements; tous les moyens qu'avisait Maurepas ou que suggérait Mi-

[1] Cité par Soulavie, t. II, p. 222.
[2] Soulavie range par erreur Turgot parmi les partisans du rappel.

romesnil [1] pour placer l'autorité royale à l'abri des atteintes de l'ordre judiciaire, tous ces palliatifs paraissaient vains et chimériques à Turgot: il répondait que les traditions seraient les plus fortes, que l'esprit de corporation est celui dont il est le plus difficile d'avoir raison; et qu'il n'y a que les corps pour se montrer ingrats sans scrupule, parce que tous les éléments qui les composent le sont sans responsabilité [2].

Le rôle politique, dont l'ordre judiciaire s'était emparé, faussait à ses yeux tous les principes de gouvernement; c'était un autre contre-poids qu'il voulait donner à l'autorité royale.

Turgot fit entendre au roi que tous ses projets allaient être compromis : « Je vous soutiendrai, » lui répondit Louis XVI ; et il céda à Maurepas contre son sentiment personnel.

Un historien attribue au vieux ministre des raisons de conduite singulièrement graves et désintéressées « Un fait étonnant, mais certain, dit-il, c'est que le comte de Maurepas avait cru voir dans le monarque, son élève, un caractère trop absolu et trop inflexible, et qu'il se hâtait de profiter de son inexpérience pour lui ôter les moyens de régner despotiquement [3]. » Ces vues profondes n'ont pas frappé beaucoup les contemporains, qui s'accordent à montrer Maurepas comme peu soucieux de l'avenir de l'État. Louis XVI, il est vrai, avait été élevé dans les maximes de la monarchie absolue ; mais il n'avait de rudes que les apparences, et Maurepas connaissait déjà par expérience la force réelle de sa volonté.

Une circulaire (21 octobre 1774) rappela les magistrats exilés; ils comptaient si bien sur le succès de leur cause, qu'on en vit à l'avance se présenter en costume chez le garde des sceaux [4]. Il fut décidé que le roi tiendrait un lit de justice, pour réintégrer l'ancien parlement. La solennité se fit à Paris (le 12 novembre 1774). Louis XVI parla en maître qui commande avant de pardonner : « Le roi notre aïeul, dit-il,

[1] M. Hue fit, en septembre, un plan par lequel on réintégrait le parlement, ce qui fit dire à M. de Choiseul : « Maupeou a versé la charrette à gauche, Hue la verse à droite. » Mém. du duc d'Aiguillon, p. 55.

[2] Frédéric, dans une lettre à Voltaire, avance ce qui suit : « Ne voyons-nous pas » combien peu cette compagnie pense au bien du royaume ? M. Turgot a trouvé » dans les papiers de ses prédécesseurs les sommes qu'il en a coûté à Louis XV » pour corrompre les conseillers de son parlement, afin de leur faire enregistrer » sans opposition je ne sais quels édits. » Œuvres de Voltaire, t. LXX, p. 21.

[3] Lacretelle, Histoire du dix-huitième siècle, in-8°, 1819, t. IV, p. 357.

[4] Soulavie, Mém. de Louis XVI, t. II, p. 201. — Droz, Hist. de Louis XVI, p. 152.

forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses peuples, exigeaient de sa sagesse; je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter. Sentez le prix de mes bontés et ne les oubliez jamais. »

Après cette allocution, vinrent les édits qui devaient garantir l'autorité royale de toute nouvelle atteinte. Le parlement gardait le droit des remontrances, à la condition de ne les renouveler qu'après l'enregistrement. D'autres prescriptions réglaient ses délibérations, et soumettaient son action à une discipline sévère. C'étaient à peu près les dispositions de Maupeou, comme un grave esprit l'a déjà judicieusement remarqué [1] : « On rétablissait l'ancien parlement, en le soumettant au régime du nouveau. »

Quant à ce dernier, il était voué à un triste rôle dans cette révolution judiciaire. La docilité dont il avait fait preuve lui avait attiré la haine et le mépris. Le ridicule aussi s'était attaché à ce corps; et il n'est sorte d'affronts et d'avanies que ses membres n'eussent essuyés depuis quatre ans. Le gouvernement sembla prendre à tâche de les railler aussi. Peu de jours avant leur renvoi, le roi répondait à leurs alarmes, « qu'il était surpris que sa chambre des vacations lui fît des remontrances sur des bruits populaires [2]. » Quant à Maurepas, il y avait pour lui, dans cette situation où tant de gens se trouvaient molestés, une trop belle occasion de sarcasmes; il n'y put résister. Les commissaires du nouveau parlement étant allés se plaindre à Versailles, qu'ils ne pouvaient plus se rendre aux audiences sans être honnis sur leur passage, Maurepas prit un air compatissant et leur dit d'y *aller en domino*.

Ce renversement de l'œuvre de Maupeou, si fêté à Paris et dans les

[1] Droz, t. I, p. 156. Voici les autres dispositions de ces édits, énumérées par cet historien : « Les chambres des requêtes, où l'on craignait l'effervescence des jeunes » magistrats, étaient supprimées (mais on les rétablit neuf mois après). Ces assem- » blées des chambres ne pourraient avoir lieu hors le temps du service ordinaire, » et ne seraient convoquées que par le premier président : son refus cependant » pourrait être jugé par la grand'chambre... Si les magistrats suspendaient l'admi- » nistration de la justice, s'ils donnaient leur démission en corps, et refusaient de » reprendre leurs fonctions, ils se rendraient coupables de forfaiture, et ce crime » serait jugé par une cour plénière, composée de personnes ayant séance aux lits » de justice. Enfin, dans le cas de forfaiture, le grand conseil remplacerait le par- » lement, et ne pourrait s'y refuser à la première injonction du roi. »

[2] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. II, p. 221.

provinces, préjudicia pourtant sur quelques points à la bonne administration de la justice; l'ancienne magistrature releva les abus que Maupeou avait atténués: la vénalité des charges, les frais ruineux de la procédure, l'incommode circonscription des ressorts judiciaires, avantages réels qui n'avaient pu faire passer l'acte despotique du chancelier.

On procéda de toutes parts au rétablissement des parlements de province, où les magistrats exclus ne laissèrent point de regrets. La Bretagne surtout, si entêtée de ses vieilles franchises, les abreuva d'affronts jusqu'à la fin. Le parlement Maupeou reprit à Paris son titre de grand conseil; on le tint en réserve comme un instrument docile, comme une menace toujours suspendue sur la tête de la magistrature.

Mais on put voir, dès les premiers jours, que cette compagnie n'était ni bien touchée de reconnaissance, ni résignée à ses nouvelles attributions. A peine fut-elle replacée sur ses fleurs de lis, que les chambres assemblées protestèrent contre le lit de justice et les édits [1]. Il était aisé de prévoir que ce corps tout triomphant n'acquiescerait pas par son silence à cette sorte de correction qu'on lui infligeait en le rappelant. Ses orateurs, dans leurs réponses, ne rendirent grâce au monarque que d'avoir cédé aux vœux de la nation [2]. Ce premier conflit dura plusieurs mois. Il tardait moins à messieurs du parlement de reprendre leurs travaux judiciaires, que de ressaisir leur rôle bruyant, d'occuper le public de leur importance. Il y eut à plusieurs reprises convocation des princes et des pairs ; la magistrature retrouva ses alliés habituels dans le duc d'Orléans et le prince de Conti. Monsieur lui-même, qui semble déjà moins hostile au parlement, depuis sa victoire, se porta garant, auprès de lui, des bonnes intentions de la cour [3].

La magistrature eut le dernier mot dans ces premières taquineries. Maurepas, qui n'était déconcerté par rien, tourna l'échec en plaisanterie ; il fit entendre à Louis XVI que l'assemblée n'avait répliqué que pour la forme, et que ce ne serait qu'un jeu pour « un ministre comme lui de se faire obéir [4]. »

[1] « La cour, considérant que dans le lit de justice la publication des lois a été » faite sans examen préalable et d'une manière illégale, déclare qu'elle n'a pas pu, » ni dû, ni entendu donner un avis à ce qui pouvait être contraire aux intérêts du » royaume, au service du seigneur roi. »

[2] Lacretelle, t. IV, p. 358.

[3] « Monsieur déclara quelles étaient les intentions du roi à cet égard, et promit » que la cour plénière ne serait jamais rétablie. » Soulavie, Mém. de Louis XVI, t. II, p. 244.

[4] « Le comte de Maurepas citait l'exemple du cardinal Fleury, qui, disait-il, se » faisait un jeu de conduire les parlements. »

Turgot poursuivait le grand travail de ses réformes sans s'arrêter devant les obstacles qui encombraient son chemin : les intérêts blessés formaient une ligue déjà forte et devenaient d'actives passions. On s'agitait autour de lui. Il avait supprimé des emplois ; il avait tari la source de beaucoup de profits [1] ; on savait sa ferme résolution de poursuivre, et mille intérêts menacés se mettaient en garde et se plaignaient à grand bruit. Les enthousiastes de sa doctrine, qu'il associait trop à ses travaux, allaient colporter à l'avance l'annonce de ses projets, ou les chimères qu'ils pouvaient y mêler. L'esprit tranchant et absolu de la secte n'était pas propre à aplanir la route aux innovations. Turgot sentait bien qu'un peu de ridicule s'attachait à ses amis, qu'on appelait les frères de la doctrine économique, et qu'il en pouvait rejaillir quelque chose sur sa position ; aussi voit-on qu'il cherche à les écarter avec ménagement. « La vérité, disait-il, n'est pas si facile à atteindre qu'on » y puisse aller en troupe [2]. » « Ils avaient, a-t-on dit, la folie de parler en prophètes, quand ils avaient le mérite de penser en bons citoyens [3]. »

[1] Turgot supprima les charges de quatre intendants du commerce, du banquier de la cour, et combattit l'abus des croupes qui profitait à beaucoup de gens.

[2] L'esprit de Turgot, appliqué à tant de travaux graves, avait aussi de l'agrément et de l'originalité. On cite de lui des traits comme ceux-ci : « Il ne faut point se » fâcher contre les choses, car cela ne leur fait rien du tout. » Mot profond et spirituel qu'on dirait de Montesquieu. Ailleurs, Turgot parle de « ces gens qui veulent » laisser aller le monde, parce qu'il va fort bien pour eux ; et qui, ayant leur lit » bien fait, ne veulent pas qu'on le remue. » Mém. de Morellet, tome I, p. 195. Il composa un opuscule piquant contre la Sorbonne, sous ce titre : « Les trente-sept » vérités opposées aux trente-sept erreurs contenues dans le Bélisaire de M. Mar- » montel, censuré par la Sorbonne. » Turgot, bon théologien, se jouait parfois de la Sorbonne, dit Marmontel. Mém., t. II, p. 31.

Turgot fit de même contre le parlement, dont de célèbres arrêts le révoltèrent, le petit poëme satirique de Michel et Michaut, qui courut sous le nom de Voltaire. Ses biographes citent encore une pièce dans laquelle il exprima la plus forte indignation du traité d'alliance avec l'Autriche, conclu en 1756, par l'abbé de Bernis et madame de Pompadour :

« Vingt traités achetés par deux siècles de guerre,
» Sans pudeur, sans motif, en un instant rompus, etc. »

Turgot, qui possédait presque toutes les langues de l'Europe et traduisit divers ouvrages de l'anglais, de l'allemand et de l'italien, fut le premier qui hasarda en français la tentative des vers blancs. Il y avait une petite place pour les chimères dans ce vaste et noble esprit.

[3] « Il ne manquait plus à messieurs les économistes que d'avoir un chef, une » espèce de saint, digne de la dévotion religieuse de leurs conventicules moraves. » C'est M. François Quesnay, mort le 16 octobre 1774, qui leur a paru propre à

Un des projets que préparait le ministre donnait surtout l'éveil à de nombreux intérêts : c'était l'édit d'abolition des jurandes et des maîtrises, qui apportait d'avance un renfort à ses ennemis ; ils tentèrent de le faire tomber.

La mesure qui concernait le commerce des grains avait passé d'abord sans vive résistance ; quoique la récolte eût été mauvaise, Turgot tenta l'expérience, et la libre circulation prévint le renchérissement qu'on avait redouté. Confiant jusqu'au bout dans la vertu du principe, il fit vendre les blés dont l'État avait fait provision. Ce système de libre circulation entre les provinces était inattaquable ; mais, en dépit de l'expérience, il soulevait encore des controverses ; un des écrits le plus remarqués sur cette matière venait d'un banquier riche et considéré, M. Necker. C'était une guerre peu franche faite à Turgot. L'édit n'autorisait que la circulation à l'intérieur ; M. Necker portait la controverse sur un autre terrain, le droit de libre exportation au dehors. C'était prêter, par anticipation, au ministre, un projet prématuré, que ses principes ne contredisaient pas, et qui donnait à la thèse de son antagoniste plus de solidité ; mais il semble que l'ouvrage venait moins dans l'intérêt d'une idée que dans l'intérêt d'une position.

(1775.) Les amis de Turgot usèrent de vives représailles, et se soulevèrent contre cette confusion calculée [1]. Mais le contrôleur général eut bientôt à faire face à d'autres attaques. Des troubles populaires à l'occasion des blés éclatèrent dans plusieurs provinces et aux portes de Paris en même temps. Il n'y avait point eu de symptôme de disette qui y préparât. Les subsistances dépassaient de peu le taux ordinaire, et en particulier dans les contrées où se faisaient les attroupements. Les agents de ces désordres s'inquiétaient peu de paraître en affamés ; ils

» remplir ce rang sublime ; et c'est le 20 du même mois que la canonisation a été
» célébrée dans un discours prononcé devant l'assemblée de ses disciples par M. le
» marquis de Mirabeau... Le capucin le plus exalté, ce fou de Bœhm, qui remplit,
» il y a quelques années, l'Allemagne de ses visions gnostiques, n'eût pas écrit d'un
» autre ton l'éloge de M. Quesnay. « Socrate, dit-il, a fait descendre du ciel la
» morale ; notre maître la fit germer de la terre. La morale du ciel ne rassasie que
» les âmes privilégiées, celle du *produit net* procure la subsistance aux enfants des
» hommes. » Corr. de Grimm, t. VIII, p. 462.

[1] Condorcet, l'abbé Morellet.—L'abbé Galiani, partisan des restrictions, écrivit un livre fort piquant sur le même sujet. Telle était l'impartialité de Turgot, dit l'abbé Morellet, « qu'il louait avec une sorte d'enthousiasme tout ce qu'il trouvait
» d'agréments et de talent dans un livre où ses principes les plus chers étaient
» combattus et souvent livrés à la risée publique. » Mém. de Morellet, t. I, p. 195.

couraient les campagnes et répandaient sur les chemins ou dans les rivières tout ce qu'ils trouvaient de grains à piller. Louis XVI crut apaiser ces troubles en se montrant à ces bandes qui entouraient Versailles ; il leur parla de son balcon ; il accorda à leurs cris une réduction du pain. Mais Turgot ordonna que le taux fût maintenu, et le fit publier. Louis XVI s'abandonnait au caractère plus encore qu'aux idées de son ministre ; il prenait ses leçons en hésitant, et ne se confiait point assez résolument à la doctrine, pour ne pas douter en présence des faits ; mais Turgot, qui ne doutait pas, ne voulait point faire reculer le principe, disait-il ; il croyait voir dans ces désordres la main cachée de ses ennemis : il n'hésita pas devant une répression sévère. Il ne se vit pas secondé, dans cette crise, par ses divers collègues ; il soupçonna même Sartine et le lieutenant de police Lenoir de favoriser le complot, et il ne balança pas à renvoyer le dernier. La conduite du parlement lui fut ouvertement hostile ; ce corps fit à peu près cause commune avec l'émeute ; il fallut un lit de justice pour le réduire au silence [1]. Le contrôleur général, muni de pleins pouvoirs du roi, mit les troupes à la poursuite des fuyards. Au bout de quelques jours le calme fut rétabli.

La source de ces désordres reste difficile à pénétrer. A bien des mouvements du même genre, il n'y a point à chercher d'autre origine que la turbulence naturelle et les terreurs paniques des basses classes, ou d'obscures manœuvres de l'intérêt privé. Mais l'émeute qui traversa Turgot prend, dans tous les témoignages contemporains, le caractère d'une machination politique. Il y avait dans cette fermentation un plan des mieux concertés ; c'était le coup d'un ennemi puissant : « La marche des brigands semble être combinée, disait le garde des sceaux devant le parlement ; leurs approches sont annoncées ; des bruits publics indiquent le jour, l'heure, les lieux où ils doivent commettre leurs violences. » Voici ce qu'on lit encore : « On trouva sur ces pillards de l'or et de l'argent, et leur marche était si bien réglée, que leur projet ultérieur parut être d'affamer Paris, sans doute pour y opérer des soulèvements. Sous ce point de vue, le mouvement fut bien dirigé comme opération

[1] Le parlement prit des arrêtés contre le système de la liberté du commerce des grains, et demanda, comme les perturbateurs, une réduction dans le prix du pain. Le roi écrivit au parlement « qu'il avait découvert en partie les sources de la fer- » mentation, qu'il comptait être bientôt instruit de toute la machination, et qu'il » ne voulait pas que l'activité mal éclairée du parlement traversât ses vues. »

insurrectionnelle, et dans les meilleurs principes de l'art militaire. L'insurrection était soumise à une telle régularité, qu'après les premières tentatives, le plan fut deviné, et dès le troisième jour ils furent prévenus par les troupes partout où ils se présentèrent [1]. » Maintenant quelle était cette main cachée qui les faisait mouvoir? Rien ne fut éclairci à cet égard.

La diversité des soupçons prouverait le vague et l'incertitude de l'accusation; chaque parti, chaque passion eut la sienne: on imputa ces troubles aux Anglais, au duc de Choiseul, aux anciens fournisseurs des blés. Turgot et son entourage en accusèrent tout haut le prince de Conti et les parlementaires. Mais il était plus difficile d'apporter des preuves que d'élever des soupçons, accrédités même par la vraisemblance; et des preuves patentes manquèrent à Turgot; son crédit en souffrit un peu auprès de Louis XVI [2], et aussi peut-être des perplexités de conscience qui avaient agité le roi pendant la crise: « N'avons-nous rien à nous reprocher, disait-il, dans les mesures que nous prenons? » La popularité de Turgot en resta également ébranlée; dès la première année de son ministère, il lui avait fallu recourir à la force, au risque de se montrer rigoureux, comme un ministre endurci au gouvernement. Il mit un certain faste, si on l'ose dire, dans les condamnations qui suivirent l'événement. On pendit deux de ces perturbateurs à une potence de quarante pieds. C'était une pensée d'humanité qui avait déterminé ce supplice: on donnait plus d'éclat au châtiment pour n'avoir pas à le multiplier; mais le peuple, par malheur, y vit moins l'intention morale, que la menace du pouvoir qui n'avait pas pardonné.

Turgot appartient par le caractère comme par l'esprit à la mâle famille des réformateurs; quoiqu'il fût d'une bonté de cœur infinie, il aimait les principes à ce point, que, pour les mener à bien, l'intérêt de quelques individus le troublait peu. Il avait à ses idées économiques une foi d'apôtre. On put voir, dans une circonstance qui suivit de près l'émeute des blés, que la confiance de Turgot dans ses doctrines n'avait point faibli. Ce fut à l'occasion du sacre de Louis XVI. Cette solennité attirait à Reims une grande affluence du dehors, et le gouvernement y pourvoyait d'habitude aux subsistances. Turgot repoussa cette pra-

[1] Mém. du chev. de Turgot, frère du ministre, cité par Soulavie, Mém. de Louis XVI, t. II, p. 306. Voir l'éloge de Turgot, par Condorcet, la notice de Dupont de Nemours. — Droz, Hist. de Louis XVI, t. I, p. 168.

[2] Mém. de Marmontel, t. II, p. 203.

tique ; il abolit l'octroi et la compagnie privilégiée des marchands de Reims, et se confia pour l'approvisionnement à l'action libre du commerce. Le résultat justifia pleinement son attente.

Ce fut pour Turgot un succès qui compensa l'échec qu'il avait éprouvé, dans un ordre plus élevé d'idées, à l'occasion de la même solennité. Turgot opina pour que Louis fût sacré à Paris. S'il ne repoussait pas la tradition de Reims avec le mépris superbe d'un libre penseur, il avait trop la probité de ses doctrines pour ne pas chercher à l'écarter. Il respectait trop le pouvoir, il le voulait trop digne et trop honoré pour l'envelopper encore d'un prestige qui n'en était plus un à ses yeux. Il aurait voulu débarrasser ce règne de l'arrière-faix des coutumes trop choquantes pour les mœurs comme pour les idées du siècle. Il eût voulu changer, par exemple, la formule du serment. Le prince y jurait toujours, comme aux plus mauvaises époques du fanatisme religieux, *d'exterminer les hérétiques*. La solennité se fit à Reims, nonobstant l'insistance de Turgot ; ce fut une victoire de l'incrédule Maurepas. Mais on dit que Louis XVI, qui était bon et qui voulait encore rester sincère, n'osa risquer la cruelle formule, et y substitua quelques mots inintelligibles qu'il murmura en rougissant [1].

Les idées d'innovation n'étaient représentées dans le gouvernement que par Turgot, et n'avaient pied que dans son ministère : l'action, il est vrai, s'en étendait fort loin ; la réforme des finances touchait à tout, et pouvait donner le branle à tout ; mais Turgot, en dépassant le cercle de ses attributions particulières, n'obtenait plus le concours de personne. De tous les points, il était ouvertement ou sourdement contrarié. Il lui venait de l'opinion du dehors beaucoup d'appui ; mais si nombreux, si influents qu'ils fussent, il n'avait pour lui que des individus, et il avait des corps pour adversaires. Pas un de ses collègues dans les conseils ne donnait la main à ses travaux. Maurepas n'avait point de position prise contre Turgot, en vertu d'une foi contraire à la sienne, car il n'en avait d'aucune sorte ; mais il ne trouvait pas son compte à se faire solidaire de changements dont la gloire n'était pas pour lui : calcul bien naturel chez ce politique octogénaire, si sceptique

[1] « Il ne changea pas la formule du serment, mais il ne prononça point les der-
» nières paroles qui répugnaient à son humanité, à sa vertu. Il y suppléa d'une
» voix basse et en rougissant quelques mots inintelligibles.
» M. de Maurepas se vanta aux évêques d'avoir fait reculer deux philosophes. »
Œuv. de Turgot, t. I, p. 221.

et si avisé. La grande place que tenait Turgot dans l'attention du public et dans les écrits du jour, c'était pour la vanité de Maurepas une sorte d'empiétement sur ses attributions de chef du ministère. On dit que sa susceptibilité minutieuse n'eut pas moins de peine à pardonner à Turgot d'avoir disposé seul de l'action du gouvernement pendant les cinq jours qu'avaient duré les troubles. Une circonstance vint pourtant qui fortifia, et du plein gré de Maurepas, le parti de Turgot et des réformes.

Le duc de la Vrillière était resté, dans le conseil, le dernier survivant du ministère de Maupeou. C'était celui de tous peut-être qui s'était le plus usé au service de Louis XV ; mais, selon sa pratique habituelle, il s'était soustrait à la disgrâce encore une fois. Il était en charge depuis près de cinquante ans. Toutes les vicissitudes politiques par lesquelles tous ses collègues avaient passé, n'avaient point atteint la position du duc de la Vrillière. Avec le département de la maison du roi, il avait en maniement les ressorts les plus secrets de la puissance royale, les mesures d'État, les lettres de cachet. Il en distribua beaucoup dans cet espace d'un demi-siècle. Il avait vu bien des partis de cour monter et descendre; il avait vu bien des fois jansénistes et molinistes se renverser successivement, et sitôt que la fortune avait changé, le duc de la Vrillière, toujours ponctuel, ouvrait la Bastille. Il enfermait, sans s'étonner, ceux pour le compte de qui il faisait encore, la veille, sa police d'État. Il signait des lettres d'exil pour ceux qui avaient été ses collègues ; l'instant de la chute arrivé, ils étaient habitués à voir entrer le duc de la Vrillière avec sa dure commission. Enfin, ce ministre de la disgrâce finit par avoir son heure aussi. La tournure que prenait le règne nouveau l'étonnait et dérangeait déjà toutes ses vieilles habitudes. Malgré tant d'expérience et tant de souplesse, ce doyen des ministres et des courtisans se laissa aller à des murmures, à des signes de mécontentement ; il fronda ce qu'il voyait faire. Peut-être s'inquiétait-il sérieusement de voir diminuer le nombre des lettres de cachet, et la Bastille perdre déjà de son importance. Maurepas, qui était son beau-frère, crut avoir fait acte de bon parent en retardant un peu sa chute, et il finit par l'abandonner.

La retraite de la Vrillière faisait une place vide dans le conseil. Le parti qui se formait autour de la reine travailla à s'en emparer ; son plan était de porter Sartine au département de la maison du roi, et de le remplacer au ministère de la marine par le comte d'Ennery [1]. C'était

[1] « Je fis envisager à la reine qu'il ne fallait regarder cet événement que comme

un premier pas que la faction de Choiseul essayait de faire vers le gouvernement. Cette tentative donna l'alarme à Maurepas. S'il y avait dans sa tête une pensée fixe, bien arrêtée, c'était de rendre impossible le retour de Choiseul ; et il n'épargnait rien pour cela dans ses entretiens avec le roi. Il prenait de l'ombrage des velléités d'ambition, des grâces et des succès de la reine : cet homme d'État, un peu féminin, trouvait là une rivalité dangereuse [1]. Turgot, dans ces circonstances, proposa à Maurepas d'offrir le ministère à M. de Malesherbes, et pour déjouer l'intrigue de Choiseul, il adopta précipitamment ce parti.

Lamoignon de Malesherbes était le plus grand nom qu'eût alors la magistrature. Il était aussi populaire que Turgot. Il tenait aux mêmes opinions que lui, en philosophie comme en politique. Il avait pour les parlements une espèce de sentiment filial, mais sans servitude, sans intérêt de corps, sans fanatisme de position ; de même qu'il aimait les gens de lettres, sans ruiner le passé comme eux ; il accueillait les espérances de la philosophie, la religion du bonheur et du perfectionnement des hommes.

Malesherbes avait été, pendant vingt-cinq ans, premier président de la cour des aides ; il avait résisté dans la lutte du parlement contre Maupeou, et il avait partagé le sort de ses collègues. Il vivait exilé dans sa terre, depuis quatre ans, livré à l'étude, à des pensées de bien public, et adonné, comme Turgot, au goût général des sciences. Au moment où la cour des aides fut rétablie avec le parlement, Malesherbes sacrifia aux instances de Turgot et de l'opinion publique ses projets décidés de retraite, et il reprit son poste de premier président. Il s'y appliqua sans interruption à un long et laborieux travail sur la réforme des abus en matière d'impôt. La cour exposa courageusement, dans des remontrances présentées au roi en mai 1775, tous les vices du régime fiscal. C'était un travail conçu selon les vues de Turgot, et sur lequel les deux amis s'étaient concertés. Nulle réforme n'était plus urgente que celle-là qui touchait au mal le plus avéré, le plus palpable, le mal dont le peuple souffrait à toute heure et partout. Cette question semblait passer,

» un premier pas vers le crédit; que pour le constater et le rendre invariable, il
» était nécessaire de faire des ministres sur lesquels elle pût compter. » Mém. de Besenval, t. II, p. 104.

[1] « Il craignait la reine jusqu'à la puérilité. Rien ne pouvait détruire en lui l'im-
» pression d'avoir été la victime de Mad. de Pompadour et chassé par elle. » Mém. de Besenval, t. II, p. 111.

dans le cœur du roi, avant toutes les autres; et cependant le travail de Malesherbes fut accueilli de mauvaise grâce : le roi l'avait encouragé, mais Maurepas l'écarta, en l'ajournant, et fit dire, par le garde des sceaux, que s'il y avait des abus, on avait devant soi le règne tout entier pour penser à des réformes. Malesherbes, qui comptait moins sur l'avenir que ce vieillard de quatre-vingts ans, n'acquiesça pas à ces délais ; il donna sa démission et regagna sa retraite. L'offre d'un ministère n'ébranla point le parti qu'il avait pris ; mais Turgot opposa à ses refus des instances réitérées [1] ; il lui représenta qu'en prolongeant sa résistance, il allait livrer la place à une intrigue de cour, et cette considération le décida ; Malesherbes consentit à être ministre, mais pour peu de temps, dit-il : frappé d'une lettre de cachet quelques années auparavant, il acceptait le ministère, mais à la condition qu'on n'en signerait plus.

La réunion de ces deux hommes dans le conseil redoubla au dehors les espérances. La nomination de Malesherbes semblait répondre de la position de Turgot, de la force qu'il avait dû prendre, du chemin rapide que les réformes allaient faire avec ce concours. « Oh! pour le coup, » écrit une femme célèbre que nous avons déjà citée, soyez assuré que » le bien se fera et se fera bien... Jamais, non jamais, deux hommes » plus éclairés, plus désintéressés, plus vertueux, n'ont été réunis plus » fortement pour un intérêt plus grand et plus élevé. Oh! le mauvais » temps pour les fripons et les courtisans!.. Vous auriez bien de la » peine, dit elle encore, à mettre dans ces deux têtes-là deux volontés; » il n'y en a qu'une, et c'est toujours pour faire le mieux possible [2]. »

Il y avait cela de particulier, et de nature à donner confiance à l'opinion, que les deux hommes sur lesquels elle comptait possédaient les départements où il y avait le plus à faire, où il y avait le plus d'abus à attaquer, le ministère des finances et la maison du roi. Il y en avait un troisième pourtant, où le besoin des réformes n'était pas moins manifeste ; c'était le département de la guerre. Le maréchal du Muy n'était point l'homme de qui pouvait venir ce redressement ; c'était un gardien trop fidèle du vieil esprit de la monarchie, pour entreprendre au delà de quelques réformes de détail, en fait de discipline ou de finances, qu'une étroite honnêteté lui prescrivait. Ce ministre mourut peu de temps après l'entrée de Malesherbes aux affaires ; et le choix de

[1] Mém. de Besenval, t. II, p. 121.
[2] Lett. de Mademoiselle de Lespinasse, t. II, p. 188.

l'homme qui le remplaça marque de plus en plus l'esprit qui poussait le gouvernement. Ce successeur fut le comte de Saint-Germain.

On s'emporta si avant dans ce premier feu des réformes, qu'on alla prendre presque sur la frontière un vieux général déserteur, parce qu'on disait de lui qu'il était livré dans sa solitude aux idées les plus prononcées d'innovation.

C'était un personnage étrange que ce comte de Saint-Germain : sa vie était pleine d'aventures et de contrastes. Il n'y manquait rien, en fait d'imprévu et de brusques péripéties, que d'être tiré de l'oubli, pour monter, comme par un coup de baguette, jusqu'au faîte des honneurs. Il y avait en lui un genre de romanesque qui n'était pas celui de l'époque, et qui s'en détachait par un effet singulier. Il avait vécu plutôt en soldat du moyen âge qu'en officier soumis à l'organisation militaire de son temps. Il avait d'abord été jésuite : il fut élevé dans les colléges de l'ordre, puis il y professa les humanités ; les premiers temps de sa vie restent cachés sous les ténèbres de ces maisons. Il en sortit et se fit militaire. Il est à croire qu'avant de rompre avec ses maîtres, il s'était fort agité dans leurs mains ; c'était une grande tâche qu'ils entreprenaient, et dont le succès eût fait à l'ordre beaucoup d'honneur, que de réduire à l'obéissance passive un caractère tel que le sien. Tous les ressorts de leur puissante discipline y furent sans doute employés, et le succès ne fut point en proportion de leurs peines. Saint-Germain sortit de leurs liens le plus volontaire et le plus insoumis de tous les hommes. Il se signala presque aussitôt par un duel dans lequel il tua un officier de marque, et il s'en alla prendre du service à l'étranger. Il mena dès lors, et sans guère se fixer, la vie vagabonde d'un *condottiere*. Il essaya de tous les drapeaux, il loua son épée à presque toutes les puissances.

Après avoir servi l'électeur palatin, il passa en Autriche et fit, sous le prince Eugène, une campagne contre les Turcs. Un scrupule d'honneur l'en détacha ; il prit de l'emploi en Bavière, et ensuite dans l'armée prussienne, pour ne point marcher contre la France, quoique le sentiment de la patrie ne parlât pas bien haut chez ce soldat de fortune (ce qui fait souvenir de son long séjour parmi les jésuites). Il avait de l'honneur militaire, de l'activité, de la bravoure, et il acquit de la réputation dans les camps [1]. Il se fit estimer de Frédéric, qui le traita

[1] Mém. de Besenval, t. II, p. 240 et suiv.

bien ; mais la discipline prussienne, exacte et dure, avait bien des gênes, et Saint-Germain ne put l'endurer longtemps. Il disparut de la Prusse et alla s'offrir au maréchal de Saxe, qui commandait pour la France dans les Pays-Bas. Saint-Germain conserva ses grades, et fit, comme maréchal de camp, la dernière campagne contre l'Autriche [1]. La guerre de sept ans l'éleva dans le commandement ; mais le comte de Saint-Germain n'avait point laissé derrière lui, dans ses courses militaires, cet esprit ombrageux, toujours mécontent, qui l'avait jeté hors de France. Il prit querelle avec la cour et avec les généraux.

Quand un prince de Soubise et un comte de Clermont commandaient les armées, le mérite, sans doute, avait bien quelques griefs à faire valoir ; et Saint-Germain fit retentir plus d'une plainte fondée ; mais il n'appartenait guère à un homme qui avait ramassé ses grades au dehors, et qui avait tant à faire oublier, d'afficher dès l'abord des prétentions si grosses, et de mettre à si haut prix des services que certes la modestie ne rehaussait pas.

Telle était l'humeur de Saint-Germain, qu'il eût rêvé complots et vexations en de tout autres circonstances, et qu'il eût toujours vu dans la correspondance de ses supérieurs des duretés et d'insupportables persiflages; il se fût figuré de même que l'on visait à perdre les batailles pour le mystifier [2]. Son imagination était vive et sa vanité intraitable, et il mettait dans ses colères beaucoup d'originalité : « Je » suis, disait-il, dans la position d'un homme nu exposé aux guêpes... » On me traque... on veut me rendre plus malheureux que les pierres, » on me persécute à feu et à sang. » Rousseau lui-même, à la tête d'une armée, n'eût pas vu plus de traîtres et plus de méchants à ses côtés.

Saint-Germain, malgré toutes ses visions, entendait la guerre, et jouait à l'armée un rôle important, supériorité de circonstance qui venait de la pénurie des temps. Les troupes l'aimaient comme un homme qui s'était fait lui-même, et qui sympathisait avec l'esprit du soldat. Dans cette triste, dans cette honteuse guerre de sept ans, Saint-Germain avait pu se signaler à peu de frais. A Rosbach, on lui faisait un grand mérite d'avoir du moins un peu combattu, et à certaines

[1] Guerre de la succession d'Autriche : Saint-Germain se distingua aux batailles de Lawfeld, de Raucoux, et au siége de Maestricht, 1746 à 1748.

[2] C'est ce dont il avait l'habitude de se plaindre. Soulavie, Mém du règne de Louis XVI, t. III. — Mém. de Besenval, t. II, p. 243.

affaires, il avait, disait-on, mieux fait que ses rivaux : « Il avait fui moins loin [1]. » Mais il fallait, pour conserver un homme si nécessaire, que le gouvernement se résignât à négocier perpétuellement avec lui; il imposait ses conditions, récriminait avec violence ; il fallait que le ministre se déplaçât quelquefois pour aller le fléchir. Enfin il menaça de partir encore, comme cela lui était arrivé tant de fois. On le conjura de surseoir, au moins pendant quelques semaines, à cette menace; on tenta de l'apaiser une fois de plus par des promesses ; il fut inflexible; il renvoya fièrement son cordon rouge et partit.

Ce fut en Danemarck que se retira cette fois ce déserteur incorrigible. Il y fut fait maréchal et ministre de la guerre, il y réforma le régime militaire sans beaucoup de succès, et finit par se retirer mécontent, comme toujours. La mort de Louis XV lui permit de rentrer en France. Décidé au repos, après une vie si agitée, le comte de Saint-Germain avait à peine choisi une retraite tranquille, qu'une autre catastrophe vint le frapper : une banqueroute engloutit toutes ses épargnes. Il trouva contre un malheur si réel plus de force d'âme et de philosophie qu'il n'en avait opposé à ses malheurs imaginaires. Il se rappela Catinat dans sa retraite, lui qui n'avait guère pratiqué sa constance sereine et sa modestie. Il supporta sa pauvreté en sage, cultivant son jardin, faisant des plans de réforme militaire et des exercices de haute dévotion. Véritable templier, à la fois batailleur et mystique, il avait conservé sous la tente des restes de sa première vie. C'était un jésuite chevaleresque qui tenait singulièrement de Loyola.

Tel était ce nouveau ministre de la guerre, destiné à concourir aux projets de deux ministres philosophes qui l'avaient choisi sur la recommandation d'un abbé [2].

Au moment où l'armée allait avoir ses réformes comme la finance, le clergé se leva pour demander une réforme aussi ; mais ce n'était pas sa propre réforme, qui pourtant n'eût pas été moins nécessaire que celle des autres corps de l'État. Si l'esprit sacerdotal n'était pas de sa nature durement fermé à toute idée nouvelle, on aurait pu croire qu'en présence des nombreux abus que le clergé était impuissant à cacher, les besoins généraux de l'époque l'avaient saisi et maîtrisé jusqu'à lui conseiller de demander sa réformation à lui-même. Mais ce n'était pas

[1] Lacretelle, Hist. du dix-huitième sièle, t. IV, p. 382.

[2] L'abbé Dubois, ami de Malesherbes. Soulavie, Mém. de Louis XVI, t. III, p. 60.

un tel clergé qui pouvait donner l'exemple d'une impartialité si haute et d'une si noble pureté d'intention. En cette année 1775, au lieu de confesser ses fautes avec une habileté courageuse, au lieu de sévir par la main de ses prélats les plus fermes, et contre le relâchement de ses doctrines et contre l'indiscipline de ses mœurs, le clergé fit la confession de tout le monde, et demanda pour tous, excepté pour lui, les sévérités, les corrections du pouvoir. Il sentait bien, en effet, que ses influences se perdaient, qu'il penchait dans l'opinion des peuples, et cela l'inquiétait plus que tout le reste. Il demandait l'intervention de la puissance séculière pour relever et pour maintenir la position morale qu'il avait lui-même compromise. Déjà il avait poussé de grandes plaintes dans l'assemblée de 1755, en 1760, puis en 1770; malgré ce qu'on avait fait pour lui, malgré les censures de divers ouvrages qu'il avait obtenues, il ne trouvait pas que ce fût assez. Certes il avait raison de chercher un point d'appui dans la ruine qui le menaçait, mais ce n'était pas hors de son sein qu'il pouvait le trouver jamais.

Trois choses surtout tenaient le clergé en inquiétude : la marche des mœurs qui l'emportait lui-même, l'attitude des églises protestantes, et la liberté de la presse. C'est contre ces trois faits qu'il se mettait en défense, et qu'il demandait que le pouvoir politique s'armât. Un prélat de mœurs pures, M. de Pompignan, archevêque de Vienne, qui avait fait un travail sur l'état des mœurs et de la religion, fut chargé d'adresser au roi des remontrances. Du moins le choix de ce prélat était convenable ; mais que dire des hommes qu'on lui adjoignit ? L'archevêque de Toulouse Loménie et l'abbé de Talleyrand-Périgord, récemment élu promoteur du clergé de France, contrastaient par leurs mœurs, par leurs idées, et avec une mission de cette nature et aussi avec la robe dont l'intérêt de leurs familles les avait revêtus. Il était public que Loménie ne croyait pas en Dieu, et Louis XVI, si respectueux pour les prêtres, l'a dit lui-même, lorsqu'on parla de le créer archevêque de Paris [1]. Quant à l'abbé de Talleyrand, malgré les tendances d'un esprit si naturellement politique, il portait son petit collet avec une sceptique nonchalance, et tout ambitieux qu'il fût, il ne se donnait pas même la peine de remplir les devoirs extérieurs de son état.

Le choix de pareils organes pour parler à la royauté des douleurs de l'église de France fut inhabile et scandaleux ; il montrait bien le

[1] Louis XVI dit alors : « Encore faut-il que l'archevêque de Paris croie en Dieu. » Souv. et portraits par le duc de Levis, p. 102.

mal dont cette église était frappée dans ses entrailles. Ces noms en disaient plus long que les remontrances ; car les remontrances n'indiquaient que les maux du dehors. Talleyrand et Loménie représentaient bien les mœurs et les opinions de la majorité du haut clergé. Restés prêtres dans leurs prétentions corporatives, beaucoup d'évêques, et c'était la partie la plus distinguée du clergé, s'étaient laissés surprendre par les idées philosophiques de ce temps : ainsi, l'archevêque de Bordeaux, Cicé, la Luzerne, évêque de Langres, Colbert, évêque de Rhodez, et juqu'à Dillon, archevêque de Narbonne, le meilleur de tous, une espèce de Turgot sous la mitre, qui avait été dans son diocèse ce que l'illustre intendant de Limoges avait été dans sa province. Mais la majorité n'était pas de cette trempe; elle ne restait pas dans la mesure de ces hommes de bien. L'esprit philosophique menait les autres plus loin, brisait plus violemment leur orthodoxie ; ils en couvraient leurs mauvaises mœurs. Or, quand ces prêtres, si peu édifiants dans leur conduite et leurs maximes, protestaient contre l'esprit du siècle dont ils étaient l'expression la moins élevée, pouvait-on prendre au sérieux leurs protestations [1] ?

Ce fut le 24 septembre 1775 que l'archevêque de Toulouse, muni des pouvoirs de l'assemblée générale du clergé, se présenta à Versailles, avec M. de Pompignan et l'abbé de Talleyrand-Périgord. Le Mémoire qui fut présenté au roi était d'une hypocrisie égale au choix des deux acolytes de l'archevêque de Vienne. C'était une déclamation contre les tendances irréligieuses du siècle et contre la tolérance dont le protestantisme jouissait. Le Mémoire demandait des lois plus sévères sur la librairie, et la dispersion par la force des assemblées schismatiques, avec l'exclusion pour tout ce qui n'était pas catholique des emplois de l'administration.

[1] Parmi tant d'attestations contemporaines qu'on ne peut citer, voici le témoignage d'un grand seigneur, fort partisan de l'ancien régime, qui fut ministre de la guerre pendant une partie du règne de Louis XVI : « Le haut clergé se déchargeait » sur le clergé du second ordre des devoirs de son état, n'estimant de cet état que » la considération et les richesses qui y étaient attachées...

» Le clergé du deuxième ordre ne différait du premier que par l'hypocrisie dont » il était obligé de se couvrir... Le clergé inférieur était imbu de l'esprit démocra- » tique, s'unissant ouvertement ou sourdement à la classe des paysans dont il était » issu. Ces deux ordres étaient jaloux du haut clergé, qui n'avait pas de plus mor- » tels ennemis ni de critiques plus amers. » Mém. du prince de Montbarrey, t. III, p. 153 et suiv.

Au reste, rien n'avait manqué à cette grande comédie de prêtres philosophes qui demandaient au pouvoir de s'armer de persécutions en faveur d'une religion à laquelle ils ne croyaient plus. La cour, de son côté, prit pour ses commissaires deux autres philosophes, Turgot et Malesherbes, les deux hommes contre qui le Mémoire du clergé était cauteleusement dirigé, car eux, plus que personne, faisaient entrer dans l'administration de l'État une large tolérance. C'est ainsi que les affaires de la religion furent faites par la philosophie. Turgot, dont le clergé craignait les projets, resta dans sa place; et quand il en sortit, malgré les demandes du Mémoire au roi contre les schismatiques, ce fut un protestant qui le remplaça.

Turgot considérait comme de nulle conséquence tout cet appareil de plaintes, tant qu'il ne serait pas touché aux intérêts du clergé, et il fit en cela ce qu'on ne devait guère attendre ni de son caractère qui ne transigeait pas, ni de son esprit notoirement incrédule. Soit par circonspection politique, soit en considération des premières années de sa jeunesse en Sorbonne et des relations qu'il avait dans le haut clergé, Turgot n'appesantit pas sa main de réformateur sur la propriété de l'Église; il n'osa la soumettre à l'impôt : seul endroit où Turgot, il semble, ait fléchi dans l'application. L'édit qui vint abolir la corvée la remplaça par une taxe pécuniaire qui atteignit la noblesse et n'alla pas jusqu'au clergé [1]; mais il faut voir cette transaction comme un sacrifice du moment que le ministre faisait à ses principes, dans un intérêt d'application [2].

(1776.) A côté de cette réforme sur les corvées, Turgot en produisit une autre plus importante et plus résolument tentée, et qui contenait comme le fond de ses idées économiques; c'était la destruction du régime des maîtrises et des communautés mercantiles, auquel il substituait sans transition, sans tempérament, la concurrence et la liberté. Cette organisation des maîtrises remontait au moyen âge et y avait introduit du bien; alors elle avait apporté aux classes laborieuses la solidarité et le sentiment moral qui résulte de l'association. C'était comme un château-fort, que le travail aussi s'était construit au sein de la société féodale. Mais le temps, loin de perfectionner ce régime, y avait

[1] Voir Soulavie, t. III, p. 26.
Cette taxe devait frapper les biens soumis à l'impôt des deux vingtièmes que payait la noblesse; le clergé ne venait au secours de l'État que par *les dons gratuits*.
[2] Voir son Mémoire au roi, cité t. III de Soulavie, p. 144.

accumulé les abus [1]. Colbert, quoique l'on ait donné à ce système la consécration de son nom, laisse échapper dans son testament un doute sur sa bonté définitive [2], et bien des voix considérables s'étaient prononcées, dans le dix-huitième siècle, pour le modifier. Turgot eut la vue plus nette ; il se montra plus décidé ; car, au nom de ses principes économiques, il fit table rase du système entier. Toujours absolu dans son idée, il prit sous sa responsabilité la solution de ce problème, qui était une révolution. Il anticipa sur ce que la nation tout entière debout résolvait plus tard par l'organe de l'assemblée constituante, et avant elle, il décréta le travail libre, en prenant le droit d'aussi haut [3].

[1] « Ce n'est plus, disait Furetière, dès le siècle précédent, que *cabales, ivrognerie* et *monopole*. Les plus riches et les plus forts viennent communément à bout » d'exclure les plus faibles et d'attirer tout à eux. » Encycl. du dix-huitième siècle, art. *Maîtrises*.

« On assujettit les aspirants à des examens de réception que l'on ne cesse d'enfler » chaque jour : *Te Deum, repas frairies*, etc., etc...

» Dans beaucoup de communautés mercantiles à Paris, une veuve est privée de » son droit et forcée de quittersa fabrique ou son commerce lorsqu'elle épouse un » homme qui n'est pas dans la maîtrise.

» Il est si difficile de passer maître, que le plus grand nombre des ouvriers est » contraint de renoncer au mariage, et s'abandonne à la paresse et à la débauche ; » les plus habiles et les plus entreprenants passent à l'étranger.

» On assujettit les simples compagnons à de prétendus chefs-d'œuvre auxquels » on n'assujettit pas les fils des maîtres...

» Un jeune marchand dépense communément pour sa réception 2,000 livres, et » cela en pure perte...

» Tel qui se néglige en travaillant pour les autres, deviendrait plus soigneux et » plus attaché dès qu'il travaillerait pour son compte...

» Beaucoup de jeunes gens, rebutés par tant d'obstacles, s'éloignent des professions utiles et ne subsistent que par la mendicité, la fausse monnaie, la contrebande, le vol et autres crimes. » Encyclopédie du dix-huitième siècle, art. *Maîtrises*.

On appelait maître l'ouvrier qui, après avoir fait cinq années d'apprentissage et cinq années de compagnonnage, avoir exécuté son chef-d'œuvre, s'était fait enregistrer au bureau de la communauté ; le maître, après cela, n'était qu'un ouvrier qui ne pouvait travailler pour son compte, mais uniquement pour le compte des marchands en qualité. On appelait marchand celui qui, après avoir été reçu maître, payait divers droits pour obtenir une lettre de marchand.

[2] « La rigueur qu'on tient dans la plupart des grandes villes de votre royaume, » disait Colbert à Louis XIV, pour recevoir un marchand, est un abus que Votre » Majesté a intérêt à corriger... Est-il juste, s'ils ont l'industrie de gagner leur vie, » qu'on les en empêche, sous le nom de Votre Majesté, elle qui est le père commun » de ses sujets ? Je crois donc que quand elle ferait une ordonnance par laquelle » elle supprimerait tous les règlements faits jusqu'ici à cet égard, elle n'en ferait » pas plus mal. » Testament politique de Colbert, ch. 15.

[3] On lit dans le préambule de cet édit : « Cependant Dieu, en donnant à l'homme

L'organisation que renversait Turgot n'était plus qu'un ordre si incohérent, si vicié, si dommageable au plus grand nombre, qu'il n'y avait rien à faire en y portant la main que de le briser. Et soit que l'on tienne le *laisser-faire* pour un régime définitif, pour le grand et dernier mot des destinées de l'industrie, ou soit qu'on le considère comme un état transitoire vers d'autres institutions de travail, il faut applaudir encore à ce qu'ont fait Turgot et la constituante. Ils ont marché sur la foi d'une science encore imparfaite, et que la spéculation la plus puissante ne pouvait contenir tout entière, ni dispenser des leçons du temps; mais cette imperfection des vues économiques de Turgot n'a point préjudicié à sa conduite; car la liberté du travail a profité immédiatement à des intérêts plus respectables, plus généraux que l'étroite enceinte des maîtrises n'en pouvait contenir et protéger. Des positions, des habitudes sans doute en furent troublées; mais ce fut un mal partiel à côté du bien de l'ensemble; et le champ resta ouvert aux expérimentations de l'avenir. Les premiers pas de la science économique allaient naturellement à la liberté et devaient outrepasser le but, à ce moment du premier enthousiasme, réaction inévitable contre l'état de contrainte où l'industrie avait étouffé. Sous ce réseau de restrictions, de réglementations les plus étroites, on avait trop souffert d'un tel ordre pour ne pas se tout promettre de la liberté. La société entière n'était-elle pas ivre d'affranchissement?

A côté de cette question du travail et de l'industrie, s'en trouve une autre dans laquelle Turgot s'égarait sur la foi de sa science jeune et présomptueuse. C'était la question de l'impôt. Cet esprit, qui se heurtait contre une idée, considérait l'agriculture comme l'unique source de la richesse sociale: il n'y avait de produits réels à ses yeux que les produits de la terre; la fortune publique, selon lui et ses entours, ne recevait rien du travail manufacturier, ni des autres professions utiles. Grave erreur, que la science a rejetée depuis; et de là, les prérogatives, de là aussi les charges politiques que Turgot

» des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de » travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, » la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. Si le souverain doit à tous ses » sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits, il doit surtout » cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que celle de » leur travail et de leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'em- » ployer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils aient pour subsister.» Turgot fit précéder le texte de ses édits de longues expositions de principes.

assignait dans ses plans au propriétaire et à l'agriculteur. Turgot demandait aux biens-fonds l'impôt tout entier [1].

Cette fausse vue de l'économiste chez Turgot, endommagea les plans du réformateur politique. Turgot, en effet, avait arrêté les bases d'une constitution. Le temps lui manqua pour en faire l'essai, et le projet resta consigné dans un Mémoire qu'il remit à Louis XVI. « La cause du mal, disait Turgot, vient de ce que votre nation, Sire, n'a point de constitution... vous pourriez, Sire, gouverner comme Dieu par des lois générales, si les parties intégrantes de votre empire avaient une organisation régulière et des rapports connus. » L'esprit organisateur de Turgot embrassa du même coup l'ensemble de la hiérarchie politique. « Il faudrait, dit-il, un plan qui liât les individus à la famille, les familles au village, les villages et les villes à l'arrondissement, les arrondissements aux provinces et les provinces à l'État. L'assemblée provinciale serait composée des députés des assemblées municipales. La grande municipalité du royaume compléterait l'établissement des municipalités des premiers degrés, et serait composée des députés de chaque assemblée provinciale [2]. Au bout de quelques années, Votre Majesté aurait un peuple neuf et le premier des peuples. » Tel était en peu de mots le plan de Turgot. L'ordonnance en était forte et logique, et sous beaucoup de rapports on pouvait en espérer de bons fruits; mais l'esprit provincial s'y faisait une part qui eût attiré la vie politique loin du centre où il fallait la fixer. Il n'est point à croire qu'à l'époque où Turgot opérait, l'assemblée générale eût pris assez d'ascendant pour s'imposer avec autorité aux corps provinciaux. La France aurait marché en sens inverse du but qu'elle devait atteindre, l'unité de mœurs et de gouvernement. On n'eût guère fait que constituer d'une manière plus savante le système des pays d'états. C'était une vue fausse sans nul doute. Mais une erreur plus grande encore et moins dictée par le passé, cette fois, que par les idées économiques, était d'attacher de nouveaux priviléges à la propriété foncière. En cela, Turgot ne rompait pas avec les principes de l'ancienne France; il se contentait de les faire descendre; de même que le noble seul était compté jadis dans

[1] Necker, dans son livre *de l'Administration des finances*, opposa plus tard les meilleures raisons à ce système.

[2] « Tout cela, dit Turgot, peut se faire cette année ou au commencement de » l'année prochaine. L'assemblée générale, composée de députés provinciaux, » pourrait s'ouvrir à Paris dans les premiers jours de novembre. »

l'État, de même, selon Turgot, il n'y avait de citoyen que le propriétaire. Sur ce point, son préjugé était inflexible : « Qui ne possède pas de terre, disait-il, ne saurait avoir de patrie que par le cœur et par l'opinion; la nécessité ne lui en donne pas. Il n'en est pas ainsi des propriétaires du sol; ils sont liés à la terre par leur propriété; ils sont intéressés aux affaires du pays. » Comme si une profession libérale, une charge publique, un intérêt d'industrie, n'étaient pas des titres au nom et à la position de citoyen, aussi recevables que les six cents livres de rente territoriale, exigées par Turgot [1]. Une telle constitution donnait-elle tout ce qu'on était en droit de prétendre? Mais peut-être n'était-ce pas non plus toute la pensée de Turgot? cela pouvait n'être qu'un compromis entre le passé des institutions et l'avenir des idées qu'il n'osait pas risquer encore. Un penseur de cette étendue pouvait bien cacher par delà, et pour des temps plus mûrs, de grandes réserves qui répondissent mieux à l'ensemble de sa philosophie.

Et peut-être aussi les privilégiés entrevoyaient-ils, sous ses ménagements, quelque chose qu'il ne disait pas. Turgot présenta à la fois six édits au parlement ; les deux plus importants concernaient la corvée et les maîtrises [2]. Turgot ne s'abusait pas sur le parti qu'il faudrait prendre pour arriver à l'enregistrement ; il savait bien qu'il faudrait en venir à un lit de justice. Comme ses idées l'empêchaient d'admettre les prétentions politiques du parlement, il ne ressentait aucun scrupule à recourir à cet acte d'autorité. Il se refusa à des pourparlers avec certains magistrats, bien sûr que rien ne sortirait de ces entrevues. Le parlement ne perdait aucune occasion de lui faire sentir son hostilité directe. Il venait d'instruire tout récemment contre un livre publié par un ami du contrôleur général [3]. On y avait dénoncé aussi un écrit de Voltaire [4], qui n'avait pas trouvé au-dessous de son génie d'éclairer la route aux édits de Turgot. Le parlement n'en voulut enregistrer que deux, et fit des remontrances sur le reste; mais ce fut particulièrement l'édit sur les corvées qui donna lieu au plus violent déchaînement : la

[1] Je proposerai à Votre Majesté, dit Turgot, de n'accorder une voix de citoyen qu'à chaque propriétaire de 600 livres de revenus. Soulavie, Mém. de Louis XVI, t. III, p. 150.

[2] Les autres portaient suppression de la caisse de Poissy, des droits sur les grains à la halle, des charges sur les ports, et une diminution sur les droits du suif.

[3] *Les inconvénients des droits féodaux*, par M. Boncerf, premier commis des finances.

[4] Sur l'*Abolition de la corvée.*

mesure touchait les magistrats propriétaires ; c'était assez d'un intérêt d'argent bien modique pour soulever ces hommes, qui ne s'inquiétaient pas de la dignité de l'attitude, quand il s'agissait de faire obstacle au contrôleur général [1]. Ces magistrats, tirés de l'exil par l'opinion, comme les tuteurs des libertés publiques, eurent l'impudeur de dire tout haut : « que le peuple en France était taillable et corvéable à volonté, et que c'était un article de la constitution qu'il n'était pas au pouvoir du roi de changer. » Après d'itératives remontrances, le roi tint le lit de justice et força l'enregistrement des édits [2].

Ces résistances multipliées, ces tracasseries pires qu'un revers pour un homme de la trempe de Turgot, atteignaient son âme, mais ne la décourageaient pas. Il n'en fut point de même de son ami. Malesherbes, aussi dans le cercle des attributions de son emploi, avait tenté et effectué plusieurs réformes. Il avait dans son département les *lettres de cachet*, et il avait réparé et arrêté bien des injustices. On l'avait vu visiter lui-même les prisons d'État, et rendre la liberté à une partie de ceux qui y étaient arbitrairement détenus. Il avait proposé d'ôter au ministre la dangereuse faculté d'emprisonner, sur l'exhibition d'une simple lettre de cachet, et de commettre ce soin et ce droit à un tribunal composé de magistrats respectés, qui devaient, pour l'exercer, être unanimes dans leur décision. Mais Louis XVI, qui avait souscrit à ses vues, ne les avait point réalisées ; il n'avait point non plus décidé l'exécution d'un autre plan de Malesherbes sur les *arrêts de surséance*, qui n'étaient qu'une suspension scandaleuse de la justice, en faveur des débiteurs puissants. Malesherbes avait demandé que ces arrêts fussent aussi autorisés par un conseil, et qu'une fois rendus, le débiteur vécût loin de Paris. Tous ces moyens termes, restés à l'état de projet dans une réforme qui devait être, pour réussir, fondamentale sur beaucoup de points, contristaient le cœur de Malesherbes ; il avait le sentiment

[1] Les parlements étaient aussi intéressés à la conservation des maîtrises par les droits qu'ils prélevaient, et les nombreux procès qui résultaient des conflits et des prétentions confuses des corporations.

La communauté des merciers seule se trouvait en instance pour 199 procès. Quelle perte pour le palais ! et comment ces messieurs ne crieraient-ils pas?.. V. Nouvelles à la main, 18 mars.

[2] Maurepas avait une plaisanterie au service de tous les embarras de la monarchie :

« Mais, dit-il à Turgot, le parlement rejettera vos édits, que ferez-vous ? —
» Nous recourrons à un lit de justice, répondit le contrôleur général. — Vous avez
» raison, dit l'autre, je n'y pensais pas, le moyen est infaillible. »

du bien, mais il n'en avait pas la puissance. C'était la première fois peut-être qu'une conviction profonde ne fut pas une force. Malesherbes a couvert toute sa vie avec la dernière page de l'histoire de Louis XVI et la belle amitié de Turgot, et de telles choses prêtent à l'illusion ; mais, ayons le courage de le dire, il n'était que la moitié d'un juste, car il faut que la vertu soit ferme pour être comptée pour vertu dans un homme public. Sa bonté, comme celle de Louis XVI, allait mourir dans la faiblesse ; il gémissait du mal, et il ne le réparait pas. Chargé d'introduire les économies dans la maison du roi, il regardait passer, en s'en affligeant, tout ce flot d'abus qu'il ne put jamais arrêter. Aussi sa conscience, qui était pour lui une lumière, lui montrait-elle sans cesse la nécessité de laisser là des fonctions pour lesquelles il n'était point fait. Sa fidélité à la destinée de Turgot le retenait encore. Mais quand Turgot vit s'accroître le nombre de ses ennemis, quand Louis XVI, circonvenu par ses proches, retirait de fatigue sa confiance, sitôt épuisée ; quand les entretiens du roi et de M. Turgot cessèrent, Malesherbes se crut délié de sa fidélité, comme de l'espérance. Cependant, toujours uni à Turgot par l'opinion, par la pensée, il prit occasion de la première dissidence avec Maurepas sur le compte de Turgot, qu'il défendit avec chaleur, pour demander et obtenir de se retirer. Louis XVI, dont la bonté répondait à la sienne, insista pour qu'il restât ministre, et lui dit alors ce mot qui marque davantage leur ressemblance à tous les deux : « Que ne puis-je comme vous quitter ma place ! » Ainsi le jeune roi dont le règne s'était ouvert avec tant d'espoir confessait, après deux ans, l'impuissance de sa position. La forte intelligence de Turgot n'aboutissait pas plus à un résultat bon et utile, que la mansuétude de Malesherbes, ou la fougue de Saint-Germain. Le ministre de la guerre procédait dans ses réformes autrement que ses deux collègues : il se mit à l'œuvre avec la hâte d'un homme que l'âge presse de réaliser sa pensée. Ce qui l'offusquait dans l'armée, c'étaient surtout les corps d'élite et la maison du roi. Aussi est-ce là que d'abord il porta la main. Au mois de décembre 1775, il supprima les deux somptueuses compagnies de mousquetaires gris et noir, et la compagnie des grenadiers à cheval. Il allait détruire aussi les gendarmes et les chevau-légers, quand Maurepas et M. de Soubise, effrayés de ce brusque début et compromis d'intérêt dans cette affaire, mirent obstacle à son dessein. A cette première agression, qui indiquait un rude parti pris contre les corps militaires à priviléges, ce ne fut qu'un cri

parmi les chefs. Maurepas s'empressa de donner au comte de Saint-Germain un adjoint, qui, partageant la responsabilité de ses actes, pourrait en atténuer la rigueur. Cet adjoint fut le prince de Monbarrey, que Maurepas appela le *prince héréditaire*. Le frivole mentor semblait traiter l'imagination de Saint-Germain comme une reine dont on voudrait tempérer les violences en la menaçant de son héritier.

Mais le prince de Montbarrey n'était pas un de ces hommes d'ascendant qu'il aurait fallu pour réussir. Il a lui-même raconté, dans ses *Mémoires*, ses relations de société avec Saint-Germain : s'il donna quelques avis, et si le ministre en tint compte, c'est ce que Montbarrey ne dit pas. On ne voit pas ce qu'il modifia ou empêcha dans les plans de Saint-Germain. Sa critique n'est rien de plus que le commérage de l'OEil-de-bœuf. Il parle en homme de Versailles des formes du comte, de ses manières militaires, provinciales, germaniques même, et il ne contrôle sérieusement comme il le devrait aucun projet, aucun plan du ministre. Son *air rigide*, dit-il assez heureusement, *imposait aux militaires qui vivaient plus particulièrement sous sa couleuvrine ;* mais, d'après ses Mémoires, où l'on ne reconnaît pas l'homme du métier, habile dans l'administration et dans la guerre, il semble que Montbarrey dut mal remplir l'office que lui avait confié Maurepas. Le comte de Saint-Germain, après avoir supprimé les grenadiers et les mousquetaires, s'arrêta, contrarié, furieux, devant d'autres corps privilégiés (les chevau-légers, les carabiniers et les gendarmes). Mais comme ce caractère ardent sentait bien le mal d'une administration sans unité, dont le chef n'avait pas une autorité sans conteste, il en souffrit cruellement. Quand il avait travaillé dix heures par jour dans son cabinet, il ne sortait de cette fatigue que pour entrer dans de violentes et souvent légitimes colères contre les résistances à ses vues qu'il rencontrait à tous les degrés de la hiérarchie. Vieux, et la santé délabrée, il s'emportait comme un jeune homme et ruinait un peu plus sa vie. Sans ces résistances, sans ce chaos de l'ancienne monarchie qui était partout, et s'opposait à tout, peut-être aurait-il fait mieux. Il y avait des idées justes au fond de ses projets. Frédéric, qui était un maître en ces matières, a écrit, qu'il avait de *grands et beaux desseins*, et déplore qu'on les ait traversés, parce qu'ils eussent *obligé à de l'exactitude des freluquets chamarrés* [1].

[1] Frédéric écrit à Voltaire :
« M. de Saint-Germain avait de grands et beaux desseins très-avantageux à vos

Ainsi, il se proposait d'abolir tout privilége militaire ; il voulait l'égalité pour tous les corps sous les drapeaux : il avait raison ; mais c'était avoir trop raison pour le temps. L'activité de son esprit nuisait à sa justesse ; cette activité introduisit dans son ministère un mouvement qu'on n'y connaissait pas, mais souvent ce besoin d'action lui faisait faire fausse route : il avait trouvé dans l'armée relâchement, absence de régularité et d'ordre, insouciance du commandement quand ce n'en était pas le mépris, et pour remédier à ce mal, le plus grand des maux militaires, il alla, d'un trait, jusqu'à cette idée allemande des coups de bâton, qui souleva l'armée avec une furie cette fois vraiment française. Mais extrême, encore même quand il se modérait, quand il essayait de revenir au point dépassé, il crut avoir beaucoup fait, en changeant les coups de bâton en coups de plat de sabre. Tous ces gens d'honneur qui font le gros d'une armée en France n'acceptèrent point la modification, et l'opinion déclara par la bouche d'un grenadier *qu'il n'y avait de bon dans le sabre que le tranchant.*

C'est là surtout ce qui lui aliéna l'armée. On le savait intègre [1], capable; il n'avait pas voulu servir contre la France ; au fond, le tiers état de l'armée, comme de la nation, lui savait gré de l'égalité qu'il avait tenté d'introduire dans ses rangs, tout en respectant la hiérarchie. Mais quand on le vit ordonner de frapper du bâton ou du plat de sabre, on oublia tout, et on ne se souvint plus que d'une chose, c'est qu'il avait vécu à l'étranger ; dès ce jour, tout fut fini pour lui dans l'estime publique. Une telle idée lui fit un tort encore plus grand que son projet sur les invalides, qui fut de remplacer par trente-six établissements dans les provinces la fondation de Louis-le-Grand, ce qui déjà l'avait discrédité. L'opinion, toujours généreuse, s'était levée aux cris de ces vieux soldats, mis hors de chez eux, et qui, selon un auteur contemporain, criaient du fond de leurs chariots, *qu'ils n'avaient plus de père*, en passant devant la statue de Louis XIV.

Enfin ce ministre, qui avait commencé d'être impopulaire en blessant le sentiment français, acheva de se perdre par le ridicule : il avait fait souvenir de l'officier allemand, il rappela aussi l'ancien jésuite. Saint-

» Welches, mais tout le monde l'a traversé, parce que les réformes qu'il se pro- » posait de faire auraient obligé à une exactitude qui leur répugnait, dix mille » fainéants bien chamarrés, bien galonnés. » Lett. de Voltaire, t. LXX, p. 384.

[1] Il avait cassé tous les marchés, d'après l'idée qu'il s'était faite que tous les entrepreneurs étaient des fripons.

Germain dispersa sur plusieurs points dans les provinces l'école militaire de Paris, ainsi qu'il l'avait fait des invalides ; mais, par la plus singulière idée, il donna des hommes d'église pour éducateurs à ses jeunes officiers, comme si c'eût été le rêve de toute sa vie de voir partout le moine mêlé au soldat.

Ainsi tout venait ébranler le ministère des réformes. Rien ne lui manquait en disgrâces : haine intéressée des parlements, rancune des gens de cour et de finance, inquiétude du clergé et de la noblesse sur la solidité de leurs positions, hostilité des chefs des métiers, frappés dans leurs priviléges, aliénation des classes mêmes pour lesquelles Turgot avait voulu tout faire et qu'une famine et une sédition sévèrement réprimée avaient retournées contre lui ; enfin les aberrations de son acolyte de la guerre, et, il faut le dire, quelque reflet des exagérations et des ridicules de la secte à laquelle il appartenait. Rien ne lui demeurait plus guère que les encouragements des esprits les plus supérieurs. Voltaire l'avait prédit : « Ce ministre fera tant de bien qu'il « finira par avoir tout le monde contre lui. » Le grand homme lui écrivait encore : « On m'assure, pour ma consolation, que vous pouvez » compter sur la fermeté de Sésostris : c'est là mon plus grand » souci [1]. » Et, en effet, l'inquiétude était bien fondée, le bon vouloir du roi était vaincu ; il n'y avait que peu de temps qu'il avait dit encore : « Je vois bien qu'il n'y a ici que M. Turgot et moi qui aimions le » peuple [2]. » Cependant, faible comme il était, il abandonnait M. Turgot, comme il se serait abandonné lui-même. L'estime inerte qu'il lui portait n'était pas un bouclier qu'il pût offrir aux traits dont on accablait son ministre. Tous les membres de sa famille, divisés par tant d'intérêts, se liaient étroitement contre Turgot ; ils l'attaquaient auprès du roi par des intrigues, et auprès du public par des pamphlets [3].

Maurepas exhalait contre lui, à traits redoublés, sa veine d'ironie, et s'ingéniait même, dit-on, jusqu'à des manéges odieux [4]. Les autres

[1] Corr. de Voltaire, t. LXX.

[2] Monthyon, Ministres des finances, p. 192.

[3] Le pamphlet que Monsieur fit répandre portait ce titre : *Songe de M. de Maurepas, ou les machines du gouvernement français.*

[4] Dupont de Nemours, dans son édition des œuvres de Turgot, assure que du secret de la poste l'on portait à Louis XVI des lettres supposées, dirigées contre le contrôleur général; il cite particulièrement une correspondance mensongère attribuée à Turgot, où on lui prêtait des termes injurieux contre la reine, et des expressions quelquefois offensantes pour le roi. Œuvres de Turgot, t. I, p. 390.

ministres secondaient Maurepas ; Miromesnil, avec sa procédure, harcelait Turgot dans le conseil, Vergennes et Sartines insinuaient qu'il était dévoué et même vendu à l'Angleterre. Il ne communiquait plus avec le roi que par des lettres, et s'était mis, de lui-même, trop à l'écart [1]. Un homme considérable d'alors parle d'une dernière entrevue dans laquelle la grossière impolitesse de Louis XVI fait contraste avec la noble patience de Turgot [2] : « Le nombre toujours croissant de mes » ennemis, écrit-il, mon isolement absolu, tout m'avertit que je ne » tiens plus qu'à un fil. » Enfin il fut prévenu d'offrir sa démission ; mais il refusa d'aller au-devant de sa disgrâce ; il resta à son poste, à la garde de ses idées, tant qu'il le put. Alors il crut de son devoir de faire entendre aux oreilles de Louis XVI de fortes paroles dont il dut garder mémoire : « Un prince faible, lui dit Turgot, n'a que le choix entre » le mousquet de Charles IX et l'échafaud de Charles Ier. » Le roi lui signifia son renvoi en des termes durs jusqu'à l'inconvenance [3]. Quand Turgot le reçut, il faisait une lettre d'affaires ; il posa la plume et dit : « Mon successeur la finira. » La nouvelle fut accueillie par les gens de cour avec une joie désordonnée ; on s'embrassait, on se complimentait à l'OEil-de-bœuf. « Ce panégyrique en valait un autre [4]. » Maurepas lui écrivit d'hypocrites doléances. « Je me retire, lui répondit Turgot, » sans me reprocher de faiblesse ni de fausseté. »

C'est un nom qui reste imposant que celui de ce penseur, un instant ministre, et qui porta dans le pouvoir tant de caractère, tant d'étendue d'esprit et tant de cœur ; alliance merveilleuse et rare ! Et pourtant ne sent-on pas qu'un grand homme de gouvernement n'était point là ? Que fallait-il donc de plus à Turgot ? Quelques défauts peut-être, un peu de ces passions qui sont des forces ; il fallait quelque ambition à l'entour de ses vertus. En mettant toute sa vie moins haut, il eût été plus utile au monde ; il faudrait savoir descendre et se garantir parfois de sa perfection. Cette grande âme désintéressée n'avait que la passion de la science et du bien. Mais, pour se maintenir contre tant de forces ennemies, il fallait aimer le pouvoir ; Turgot ne l'aimait pas ; il s'en

[1] Turgot crut apaiser Maurepas en ne travaillant plus avec le roi qu'en sa présence. Mais ces ménagements trop généreux n'eurent d'autre résultat que de faire plus beau jeu à ses ennemis.

[2] Monthyon, Particularités et observations sur les ministres des finances, p. 192. « Le roi, dit-il, témoignait depuis quelque temps à M. Turgot un dégoût, etc. »

[3] *Ibid.*, p. 192.

[4] Dupont de Nemours, Œuv. de Turgot, t. I, notice.

défiait. Dans sa place, il fallait se prêter à bien des misères, condescendre à de l'habileté, regarder à tous les menus ressorts qui font mouvoir les hommes. Faute de cela, Turgot les indisposait davantage et manquait les affaires. Tout ce qu'il voyait à Versailles blessait sa vue, et sa belle figure en avait gardé le pli du dédain [1]. Il s'en détournait pour aller aux idées, et ne croyait à nulle puissance que celle du juste et du vrai. Il faut citer cette parole dans laquelle il se révèle : « Ce que j'admire dans Christophe Colomb, disait-il, ce n'est pas d'avoir découvert un monde ; c'est d'être parti pour le chercher, sur la foi d'une idée. » Lui aussi, il avait pressenti un monde, et il faut l'admirer d'être parti ; mais ce n'est pas la même chose pour l'histoire que de partir et d'arriver.

La chute de Turgot émut en Europe les grandes intelligences qui lui étaient restées fidèles : Frédéric donna des regrets à la ruine de ses desseins. Le vieux Voltaire exprima les siens avec l'éclat d'une douleur juvénile « Ah ! s'écria-t-il, quelle funeste nouvelle j'apprends ! La France aurait été trop heureuse ! que deviendrons-nous ?.. Je suis atterré... nous ne nous consolerons jamais d'avoir vu naître et périr l'âge d'or [2]... Je ne vois plus que la mort devant moi, depuis que M. Turgot est hors de place... ce coup de foudre m'est tombé sur la cervelle et sur le cœur. »

La douleur de la France n'eut pas cette éloquence ni cette énergie : le royaume à ce moment savait mal ce qu'il perdait ; les successeurs de Turgot, l'un d'eux excepté, se chargèrent de le lui apprendre.

[1] Morellet, Mém., t. II, p. 257. — Corr. de la Harpe, t. III, p. 211 et suiv. — Mém. de Marmontel, t. II, p. 205.

[2] Voltaire, Œuv., t. LXX, p. 64.

CHAPITRE II.

Ministère de Clugny. Entrée de M. Necker aux affaires. Son caractère. Ses réformes d'administration et de finance. Commencement d'opposition de la cour, des parlements, de la noblesse et du clergé. Institution des assemblées provinciales. L'opposition grandit contre Necker. Il est soutenu seulement par les gens de lettres et les classes moyennes. Publication du Compte rendu. Déchaînement des parlements et de la cour contre le ministre à propos d'un Mémoire adressé par lui au roi et publié par ses ennemis. Sa démission. Sa popularité. Haute estime dont il jouit en Europe. Soulèvement des colonies anglaises. Révolte de Boston. Combats de Lexington, de Bunker's-Hill, etc., etc. Premier congrès : déclaration des droits. Évacuation de Boston par les Anglais. Deuxième congrès : déclaration d'indépendance. Franklin à Paris. Traité de commerce et d'alliance de la France avec l'Amérique. Joseph II à Paris. Retour et triomphe de Voltaire. — 1776-1781.

Après Turgot, ce qui devait arriver, c'était une tentative de réaction. Clugny, obscur intendant de Bordeaux, fut nommé contrôleur général ; il était un de ces hommes qui n'ont d'existence que par les passions qu'ils veulent servir, un de ces dociles instruments de réaction, dont toute l'intelligence consiste à prendre un contre-pied pour un système. Clugny se hâta de suspendre l'édit sur les corvées. Il releva l'établissement des jurandes et maîtrises ; il y avait toutefois des abus qui avaient tant frappé la vue, quand Turgot les avait signalés, que le nouveau contrôleur général n'osa pas les replacer sous le couvert de la loi [1]. Dans ce vaste détail de finance et d'administration, touché par son prédécesseur, Clugny fut presque aussi actif à détruire que Turgot l'avait été à créer, sans se préoccuper pourtant de mettre dans ses actes

[1] « Les jurandes, dit Dupont de Nemours, ne reprirent qu'une existence pas-
» sagère, plusieurs communautés furent réunies, ce qui diminua le nombre des
» procès. La plupart des formalités des apprentissages, compagnonnages, des
» chefs-d'œuvre, restèrent abolis. L'entrée des arts, déclarée libre par l'édit de
» Turgot de 1776, fut rendue plus facile. » Œuvres de Turgot, t. I, p. 376.

l'unité de vue d'un administrateur. Cette réforme hâtive ne fit qu'apporter au régime antérieur quelques incohérences de plus. Il n'eut pas même le mérite brutal de tout détruire. Faisant plus mal parfois que de casser les dispositions de Turgot, il les faisait tomber en désuétude. Par là, il introduisait la contradiction dans les lois, et il en autorisait le mépris. Le discrédit atteignit le roi lui-même, le jour où le conseil mit en question de révoquer les édits qu'un mois auparavant le roi avait solennellement commandé d'enregistrer en plein lit de justice. « Nul besoin, dit un historien, ne forçait Louis XVI à s'humilier devant » le parlement. » Nous ne savons pas bien quelles circonstances peuvent créer le besoin de l'humiliation pour les hommes de gouvernement; car la dignité humaine est une si grande force, qu'il est encore plus nécessaire au pouvoir qu'à la conscience de préserver sa fierté.

L'esprit public cependant parut s'attrister en voyant périr les réformes qu'il avait mal encouragées; le crédit tomba à ce point, que dans l'institution de la caisse d'escompte, la seule où Clugny continua Turgot, les actionnaires ne remplirent le chiffre de deux millions qu'avec beaucoup de lenteur et de timidité.

Et cette défiance, les procédés inconséquents de Clugny durent l'augmenter encore. Au moment où il venait de mettre la main à l'utile établissement que Turgot avait commencé de réaliser, on le vit, financier sans portée comme sans principe, fonder un autre genre d'établissement, de nature à contraster avec le premier. Il institua la loterie : déjà le gouvernement avait fermé les yeux sur plusieurs loteries particulières qui s'étaient établies sous d'hypocrites prétextes de bienfaisance. Grâce au successeur de l'honnête Turgot, le gouvernement descendit jusqu'à l'emploi d'une telle ressource. Il ne craignit pas d'organiser à son profit le but qu'il donnait à de mauvaises passions. C'était plus que leur tendre la main, c'était les exciter ; c'était plus que mendier, c'était séduire. Du reste, cette fondation, qui donna à l'administration de Clugny un caractère d'immoralité qu'aurait dû repousser le religieux Louis XVI, est le seul acte appartenant réellement à l'ancien intendant de Bordeaux. En effet, qu'un édit eût paru pour le rétablissement des jurandes et maîtrises, qu'on eût suspendu l'exécution de l'édit sur le remplacement des corvées, ce qui fit verser à Turgot d'assez nobles larmes, toute cette partie négative de son ministère, Clugny n'en était que le titulaire honteux. Ces actes appartenaient plutôt à la réaction dont il était plus le serviteur que le représentant.

Un écrivain l'a comparé à l'abbé Terray ; mais la dureté de Terray était l'appesantissement d'une main despotique, et valait mieux que le dérèglement d'un homme qui rendit bientôt les finances inintelligibles à la bonne volonté qu'avait Louis XVI de les comprendre [1]. Aussi, malgré le mouvement qui l'avait porté au pouvoir, fut-il bientôt menacé d'une disgrâce. Maurepas, qui lui avait d'abord tendu gracieusement cette main qu'il donnait et qu'il ôtait avec une égale légèreté, allait le sacrifier, quand une maladie l'emporta ; ce fut alors qu'on se préoccupa d'un successeur dont les procédés fussent meilleurs que ceux de Clugny et différents de ceux de Turgot. Monsieur, qui prince avait des créatures, comme roi plus tard il eut des favoris, Monsieur s'efforça de faire élever au contrôle général un des intendants de sa maison. Mais Maurepas ne se prêta point à ses vues. Il lui convenait peu, à lui, d'une autorité si facilement inquiétée, de satisfaire les besoins d'influence de Monsieur. Et d'ailleurs, il y avait un homme, puissant sur l'esprit ennuyé de Maurepas, qui depuis longtemps lui parlait de Necker comme du seul financier qu'il y eût en France au niveau de la situation.

Cet homme, qui se dévouait ainsi à l'avenir de Necker, était le marquis de Pezai ; il fut une des causes les plus efficientes de sa fortune politique. Le marquis de Pezai, d'une naissance fort obscure, était un intrigant, plein de ressources, de mouvement, de prestiges, cachant sous des formes superficielles une ambition peut-être indiscrète, mais persistante. Il était l'ami de Necker et le protégé de Maurepas. Il avait plu au vieux ministre, son parrain d'ailleurs, par l'esprit et les petits vers ; mais c'était sans doute pour des raisons plus graves que Necker l'avait accueilli sur le pied de l'intimité. Officier subalterne, mais instruit, il avait donné des leçons de tactique à Louis XVI, et, à force de s'ingénier, il avait trouvé le moyen de correspondre secrètement et directement avec son royal élève, de lui ouvrir des vues, de lui proposer des plans. A l'aide de cette correspondance, Pezai introduisit Necker dans l'estime et la confiance du roi ; ce fut ainsi qu'il le fit ministre, comme il fit ministre aussi le prince de Montbarrey : singulière influence que celle de ce correspondant mystérieux, et qui doit, malgré son air d'intrigue et de frivolité littéraire, le recommander un peu à l'attention de l'histoire !

Du reste, le mérite de Necker n'était pas seulement l'objet d'une

[1] L'administration de Clugny a été caractérisée ainsi par Marmontel : quatre mois de pillage dont le roi seul ne savait rien. Mém., t, II, p. 204.

confidence passionnée faite à l'oreille du roi: l'attention publique commençait de son côté à s'en préoccuper aussi. On parlait beaucoup de ce riche banquier, dont le salon était ouvert à tous les hommes qui avaient action sur ce temps; les gens médiocres parlaient de lui parce qu'il avait fait rapidement une brillante fortune; les gens distingués, parce qu'en défendant la compagnie des Indes contre un ministère qui voulait la ruiner, il s'était pleinement opposé aux idées des économistes [1]. Enfin parce que, dans un discours récent (l'Éloge de Colbert), il avait comme épousé les idées de ce grand ministre. Résident de sa république à Paris, il avait déjà montré une telle aptitude à manier la langue et le fond des affaires, que M. de Choiseul lui disait, à une autre époque, qu'il n'entendait traiter qu'avec lui des intérêts de son État. Tous ces précédents, mais surtout l'Éloge de Colbert et l'opposition à la doctrine de Turgot sur la liberté illimitée du commerce des grains, avaient mis M. Necker en bonne posture. Aussi, lorsque le marquis de Pezai le proposa à Louis XVI, il exprimait moins un désir individuel et l'enthousiasme d'un ami, qu'une opinion collective, déjà forte et avec laquelle Louis XVI, depuis Clugny, éprouvait le besoin de se réconcilier.

Necker, en effet, était un homme profondément recommandable. Il avait, si on ose le dire, l'opulence morale, comme il avait l'opulence matérielle; mais cette richesse le conduisait à un faste de probité parfois dangereux. Il pensait et disait tout haut, et peut-être trop haut, que l'impérissable loyauté devait gouverner toutes les relations politiques. Certes, il avait raison de le penser; mais en politique comme dans la vie, il est des opinions qui doivent nous accompagner toujours, sans nous précéder avec trop de bruit. Necker n'en eut pas conscience : ce fut l'erreur d'une âme plus généreuse que grande; car les âmes grandes sont toujours simples, et Necker avait l'affectation de la vertu.

Lorsque Necker saisit les affaires, il était dans la plénitude de l'intelligence et de la vie. Il avait précisément l'expérience qui double la force et assure l'effort. Comme homme d'argent, il avait eu à compter avec toutes les inflexibilités des intérêts, et ces intérêts, durs à manier, il allait les retrouver en face de lui, sur une plus grande échelle, mais

[1] Les économistes en parlèrent avec le sentiment de gens blessés. Ses doctrines sur la liberté du commerce de l'Inde, dit Morellet, sur le commerce des grains, sur la manière dont le commerce est affecté par l'impôt, ne peuvent soutenir l'examen. Morellet, Mém., t. I, p. 155.

il les connaissait déjà. Son passé n'avait pas été politique, mais les finances étaient la grande préoccupation de ce temps. Les esprits mêmes les plus avancés croyaient qu'on pouvait sauver la monarchie avec un plan de finances, et Necker, sous l'abbé Terray, s'était classé haut comme financier. Voulu par les uns, subi par les autres, Necker arrivait donc sous des auspices très-favorables. Dans ce premier moment il semblait avoir l'occasion belle. Que ses idées eussent besoin d'être défendues, il disposait presque des premières plumes de France. La littérature était l'habituée de son salon. Tout lui était une force, jusqu'à son titre d'étranger, dans cette France hospitalière dont l'imagination s'éprend si vite de l'inconnu et avait subi si facilement l'attraction de Law; tout, jusqu'à sa femme qui l'aimait avec une passion réfléchie, quoique très-exaltée, et qui s'était faite la nourrice de son orgueil et l'active servante de son ambition. C'était une femme de peu de séduction, mais on lui donnait alors un mérite solide et fort distingué. Toujours est-il qu'elle reportait sur son mari tous les hommages qui s'adressaient à elle. Elle exerçait les plus hautes vertus de bienfaisance à son bénéfice. Elle s'occupa très-laborieusement des classes pauvres; elle entretenait des hôpitaux; et quoiqu'il y eût pour cette ardente calviniste du sentiment religieux dans le mouvement qui la poussait au secours des indigents, comme son sentiment le plus religieux était encore pour M. Necker, elle ne croyait pas nuire à l'intention des meilleures œuvres, en les faisant servir à la popularité de son mari.

Le contrôleur général Clugny était mort après six mois d'une administration dilapidatrice. Necker ne lui succéda point cependant au contrôle général. Taboureau des Réaux, intendant de Valenciennes, y fut nommé, et on créa pour Necker, le 22 octobre 1776, la place de directeur du trésor, avec des attributions assez étendues pour que l'action administrative lui appartînt. Ainsi, Taboureau ne sera connu dans l'histoire que pour avoir prêté son nom à une espèce d'arrangement dont le but d'ailleurs manquait de netteté. Il fut bientôt las de ce rôle sans dignité, dit un écrivain, sans dignité pour Necker aussi, qui avait, certes, bien droit au titre, puisqu'il exerçait la fonction. Taboureau se retira au bout de quelques mois, et Necker lui succéda, mais sous le nom de directeur général; on n'osa faire un protestant ministre. Il abandonna le titre de sa place, il en dédaigna aussi les émoluments. Cette particularité lui fit beaucoup d'honneur.

Si Necker arrivait au pouvoir avec les forces que nous avons déjà si-

gnalées, certes ce n'était pas trop pour la position à laquelle il avait à faire face et qu'avait aggravée Clugny. A notre sens, à nous, qui jugeons après l'événement, c'est-à-dire d'un point de vue plus haut que l'événement, la position était impossible à tenir, le talent de Necker devait y succomber. Il eût eu la tête bien plus forte, l'homme d'État serait sorti du banquier, qu'il eût succombé tout de même à cette tâche, qui n'était déjà plus une tâche d'homme. Est-ce donc merveille s'il ne put rien politiquement contre cette incoercible situation? Quant à ceux qui vivaient à cette époque, ceux qui se trouvèrent comme de plain-pied avec l'événement, la position, si compromise qu'elle fût, ne paraissait pas sans ressource. Il y avait déficit annuel, très-malaisé à constater d'une manière précise; mais toujours est-il que les revenus ne suffisaient plus et que l'on ne marchait qu'en couvrant les anticipations par des anticipations nouvelles. Ce déficit, c'était en vain que l'abbé Terray et Turgot l'avaient diminué, chacun à sa manière. Clugny, le réactionnaire, était venu, qui l'avait augmenté, creusé de nouveau. Voilà ce que Necker devait réparer. Il fallait combler ce déficit, et de plus, il fallait trouver de l'argent pour une guerre qui devait en coûter immensément, car c'était une guerre non pour une province, non pour un tarif de douanes, mais pour l'indépendance d'un peuple, une si forte dépense politique pour les gouvernements, qu'à présent on ne s'en charge plus.

Quant à un prétexte à donner pour une augmentation d'impôts, il n'y en avait pas. Le motif de l'augmentation, mesure dangereuse dont Turgot n'avait pas voulu se servir, était dans le mal même, dans le déficit. Mais le parlement, mais les pays d'états n'en présentaient pas moins une opposition infrangible, et sans eux que pouvait le ministère? Un lit de justice? personne n'en voulait, et surtout Maurepas, dont la légèreté n'allait pas jusqu'aux innovations, et à qui l'inquiétude pour son fragile pouvoir faisait une espèce de prudence. De plus, le clergé, puissant encore dans la constitution de l'État, était hostile à Necker parce qu'il était protestant, et allait mettre certainement son influence contre les mesures du ministre. Telles étaient les difficultés de la situation.

Mais si grandes qu'elles fussent, Necker les aborda sans faillir et d'emblée; son système différa du système de Turgot. Turgot avait reculé autant devant l'emprunt que devant l'augmentation d'impôt. Necker, lui, pensa que l'emprunt seul sauverait l'État de toute impo-

sition nouvelle. Il admirait le crédit public anglais, mais il l'avait étudié peut-être trop superficiellement dans un voyage qu'il venait de faire en Angleterre. Quoi qu'il en soit, il y tendait : c'était intelligent et juste. Necker avait l'esprit essentiellement moderne. Il ne vit pas probablement, à cette époque, ce qu'allait devenir l'opinion publique; mais il la traita avec respect, et s'appuya sur elle comme sur une force qu'il croyait pouvoir diriger. Aussi tous les hommes de ce temps qui prenaient la mode de leurs coteries, les préjugés de leurs corporations pour le grand fait de l'opinion publique commençant à se produire sur le déclin de cette monarchie expirante, condamnèrent-ils Necker sans pitié. Sa façon tranchée et nette d'ouvrir l'emprunt effraya les esprits dénués de portée, qui bornaient la théorie de l'emprunt à des pratiques plus ou moins ingénieuses, et surtout au gage matériel sur lequel on pouvait l'asseoir[1]. *Emprunter pour ne pas imposer*, disaient les plus forts, *c'est grever les générations futures du capital et les générations présentes de l'intérêt.* Mirabeau lui-même, malgré la rectitude de son grand esprit, en jugeant plus tard le système de Necker[2], ne vit pas assez ce que Necker opposa toujours à l'objection : des économies. C'était sur des économies bien faites, des suppressions de charges publiques, qu'il voulait prélever les intérêts de l'emprunt, et d'ailleurs il y avait une vue supérieure devant laquelle les raisons de détail venaient mourir. Toutes les générations sont solidaires. Ce qu'on fait pour l'une on le fait pour l'autre. Madame de Staël avait entrevu cette vérité quand elle écrivait ces belles paroles : « Il s'agissait de » payer les frais d'une guerre... Eh bien ! aucun peuple ne fait la » guerre avec son revenu habituel... il fallait donc faire partager aux » générations futures le poids d'une guerre qui avait leur prospérité » pour objet [3]. »

Ainsi, l'opinion des hommes qui touchaient aux affaires et comptaient dans l'État n'était pas entraînée du côté de Necker; des préjugés d'administration, des traditions, les retenaient seulement en présence de la dette; en face des besoins de la guerre, ils l'acceptaient comme une dernière ressource. Un mot de Maurepas à un évêque qui lui reprochait le protestantisme de Necker, en dit suffisamment à cet égard: *Je vous l'abandonne*, *Monseigneur*, répondit le ministre, *si vous*

[1] Soulavie, Mém. hist. et politique du règne de Louis XVI, t. IV, p. 110.
[2] Dénonciation de l'agiotage à l'assemblée des notables.
[3] Considérations sur la révolution française, l. I, c. 5.

voulez payer la dette de l'État [1]. Maurepas pouvait en dire autant au noble, au magistrat, à tous ceux enfin qui seraient venus blâmer le choix qu'on avait fait de Necker, au nom des intérêts de leur caste. Alors la vraie popularité du ministre était dans les classes les plus éloignées du trône, qui avaient lu avidement son livre sur le commerce des grains, et dans le parti philosophique. Partout ailleurs, on ne l'acceptait que parce que des nécessités pressantes, douloureuses, l'imposaient. On l'acceptait, mais on le discutait, on le chicanait, tout en l'endurant. Or, pour qu'un homme public, au jour des embarras et des dangers, fasse le bien qu'il semble promettre, ne faut-il pas qu'il ait dans toute sa plénitude l'indépendance de son action ?

Dès les premiers moments de son ministère, Necker, dont le système, comme nous l'avons dit, était d'appuyer l'emprunt sur des économies, s'empressa de constituer ce gage des économies, qui est le plus rassurant peut-être de tous pour les créanciers de l'État [2]. Il n'écouta point la voix de la cour qui, en le flattant, le traitait comme elle traite toute puissance, et qui avait bien ses raisons pour vouloir lui persuader qu'avec son talent il n'avait pas besoin de se montrer d'une économie rigoureuse. Necker ne se troubla pas, et tranquillement supprima tout ce qui lui paraissait excessif dans la dépense et inutile dans son emploi [3]. Cette première année de l'administration de Necker (1776-1777) prouva la fermeté du ministre et la netteté de son esprit réformateur. Il mit les postes en régie et cassa le bail de la ferme. Il supprima les receveurs des domaines, et, ce qui était plus hardi, les intendants des finances, car les intendants des finances jouissaient d'un grand crédit et travaillaient personnellement avec le roi. Ils pouvaient s'emparer de l'esprit du monarque, toujours au premier occupant quand il s'agissait de bien public; et ils étaient très-opposés aux plans de Necker. L'un d'eux surtout, M. de Trudaine, très-considéré et très-influent à cause de ses parentés et de ses relations avec la haute ma-

[1] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. IV, p. 17.

[2] Un des premiers actes de l'administration de Necker fut la liquidation des dettes et le payement des dépenses de la maison du roi, 22 décembre 1776. Mais il se borna alors à régulariser l'ordre existant. Plus tard seulement (1780), il réforma. Voyez Œuv. de Necker, t. I, notice par Aug. de Staël.

[3] Ainsi, par le règlement du 22 décembre 1776, toute attribution d'intérêt dans les fermes ou dans les régies fut interdite à toute personne qui n'était pas attachée à ces administrations. Mais les croupes (c'est-à-dire les intérêts dans les bénéfices de la ferme générale attribués gratuitement à des personnes qu'on voulait favoriser) ne furent réformées que par l'arrêt de règlement du 9 janvier 1780.

gistrature, pouvait devenir très-dangereux. Cette suppression des intendants des finances ne fut donc pas seulement un acte de réforme, une mesure d'administration, mais aussi un coup de politique, résolûment frappé.

(1777.) Une autre suppression à laquelle on avait droit de s'attendre, avec le caractère bien connu de Necker et ses prétentions à une moralité supérieure, était celle de la loterie, fondée par Clugny. Il en réduisit les employés à six, de douze qu'ils étaient, et il s'en rapporta à eux-mêmes pour opérer cette réduction [1]; mais l'institution, il l'épargna. A tous les points de vue, ce fut une faute, une inconséquence de caractère et de système. Épargner la loterie, quand on supprimait tant de choses, c'était avouer implicitement qu'on doutait de ses propres ressources financières, qu'on n'avait pas de système, qu'on n'avait que des expédients, et que tout, même le mauvais, était bon dans un cas pressé. C'était de plus déroger à la dignité de son être moral, et chez Necker l'être moral était l'être politique. Il s'en est assez vanté, ou du moins sa fille s'en est assez vantée pour lui. Quand il emprunta et que toutes les caisses de l'Europe s'ouvrirent, elles s'ouvrirent devant sa réputation de haute moralité. « Son nom inspirait une telle confiance, que très-» imprudemment, dit Mme de Staël, les capitalistes de l'Europe ont » compté sur lui comme sur un gouvernement. » L'histoire aura donc raison de lui reprocher comme une double faute tout ce qui pouvait ébranler cette confiance en altérant ce pur renom de moralité.

Mais ce qui vint décider les vagues malveillances de certaines classes contre le directeur général, ce fut l'opération relative à l'extension des vingtièmes sur une simple sommation ministérielle. Tous les ministres qui avaient tenté ce coup d'État administratif avaient péri à la peine. Necker ne tomba pas, soutenu qu'il était par les besoins de la situation, mais il souleva des ressentiments qui ne devaient plus s'apaiser. La mesure en question atteignait les parlements et les mettait pour l'impôt de niveau avec tous les propriétaires sans distinction. Le parlement de Normandie éleva la voix, mais on la lui fit baisser, et on le manda près du roi pour rendre compte de sa conduite [2].

[1] Il leur dit : Le roi trouve des abus dans votre administration. Il pense que vous êtes trop nombreux de la moitié. Réformez-vous vous-mêmes, et nommez six d'entre vous pour continuer l'ouvrage de l'administration. Soulavie, Mém. polit. et hist. du règne de Louis XVI, t. IV, p. 34.

[2] Soulavie, Mém. de Louis XVI, t. IV, p. 34 et 35.

Tel fut le commencement de l'opposition contre Necker. C'était aussi le début de son administration ; jusque-là des intérêts s'étaient inquiétés, alors des intérêts se plaignirent. Autour du mécontentement des parlements et des corps se groupèrent des mécontentements individuels, jusqu'alors dissimulés, silencieux. Monsieur se ressouvint qu'on n'avait pas voulu de l'intendant de sa maison pour en faire un contrôleur général, et qu'on avait préféré Necker. Les intendants des finances couvrirent leurs rancunes du respect qui s'attachait au nom de M. de Trudaine ; d'un autre côté le conseil d'État, dont Necker ne faisait point partie, renfermait beaucoup de jalousies. Sartines déclamait publiquement contre le directeur général ; Vergennes, faux comme tous les timides, procédait avec une réserve plus dangereuse, et Maurepas, qui mettait les petites vanités d'une femme dans la possession d'un pouvoir qu'il n'exerçait pas, commençait d'abandonner son protégé des premiers jours, sans doute parce qu'il exerçait le sien trop énergiquement.

En effet, ce n'était pas l'énergie qui manquait à Necker. Ce ministre était peu habile à manier les hommes ; mais ce n'était pas faute de les prendre d'une main ferme. Il avait fait embastiller Pelisson, qui avait critiqué ses opérations; et plus tard, quand fut déclarée l'opposition des parlements de Rouen et de Grenoble, il décida le roi à accepter les démissions de tous ces corps [1], offertes par leurs présidents. Il avait l'aplomb d'un homme convaincu de la bonté de son système : et réellement ses idées, issues des plus saines conceptions de Law, étaient, dans les circonstances d'alors, les meilleures qu'on pût appliquer. Qu'on y songe bien ! La France était horriblement endettée. On ignorait même quelle était la profondeur du déficit, puisque tous les contrôleurs généraux qui se succédaient, dit un historien, démentaient en arrivant au ministère les aperçus de leurs prédécesseurs sur les charges qui grevaient l'État. La France était endettée, mais ce n'était pas tout. Elle succombait aussi sous un grand déficit politique. L'organisation des temps anciens ne tenait plus ; les abus pullulaient. Il fallait avoir raison de ces abus ou du moins montrer la bonne volonté de les combattre, et le système de Necker annonçait cela. Il faisait dépendre les ressources financières d'une réforme politique ; l'action du financier qui emprunte et celle de l'homme d'État qui réforme étaient simultanées. Le ministre ne se détournait pas de l'une pour accomplir l'autre. Très-

[1] Soulavie, Mém. de Louis XVI, t. IV.

certainement il y avait dans cette conception une logique de procédés qui honore grandement M. Necker. Si le succès ne fut pas au bout, c'est que d'abord les circonstances étaient telles que Necker lui-même n'en voyait pas la portée ; c'est que surtout les moyens d'exécution ne répondirent pas à la pensée du ministre. Necker n'avait pas la vertu de la séduction, cette grande vertu nécessaire aux réformateurs qui ont tant besoin d'enthousiasme. Il n'avait rien de ce qui plaît, éblouit ou subjugue ; sa fermeté même, la seule qualité d'exécution qu'il possédât dans une bonne mesure, sa fermeté ne maîtrisait pas; elle indisposait. Ainsi, quand il s'agit de juger Necker, on peut dire que ce ne fut pas le système qui manqua à l'homme, mais l'homme au système. Seulement l'histoire, qui évalue toute l'action de la personnalité humaine, si décisive dans les affaires, l'histoire tient rigueur à ces esprits qui gâtent la justesse de leurs vues en les appliquant.

Dès le 7 janvier 1777, Necker avait proposé un emprunt. Dans le préambule, Necker déclarait que l'État était déjà grevé de quarante millions de rentes viagères, et ses ennemis purent dire qu'une telle déclaration était une faute, et ils ne manquèrent pas de s'en prévaloir pour s'opposer à l'emprunt qu'il demandait. Ce n'en était pas une pourtant. Necker, investi de la confiance de tous les hommes d'argent de l'Europe, ne pouvait pas dissimuler la situation : pour être fort, il fallait qu'il fût franc, et il l'avait compris. L'emprunt qu'il avait demandé, il le partageait en deux portions, dont l'une était remboursable par le sort au profit de plusieurs prêteurs, et dont l'autre se convertissait en rentes viagères. Les banquiers, qui savaient apprécier Necker comme financier, avaient rempli l'emprunt avant même qu'il fût enregistré. Mais le parlement opposa une grande résistance ; l'ancien adversaire de Necker dans l'affaire de la compagnie des Indes, Duval d'Eprémenil, combattit, avec l'ardeur d'une position prise contre un homme, toute espèce d'enregistrement [1]. Il critiqua passionnément les vues du directeur général, et l'accusa de tout ce dont les hommes qui allaient en arrière accusaient ceux qui allaient en avant, c'est-à-dire, d'idées anglaises. Cependant, malgré les efforts de d'Eprémenil et les sympathies que ses attaques contre le directeur général avaient rencontrées dans la compagnie, l'enregistrement eut lieu. Cet emprunt fut attaqué par

[1] Ce fut dans cette discussion que fut prononcé pour la première fois le nom des états généraux. Cette idée d'une convocation d'états généraux qui devait tout changer plus tard, ne fut accueillie que par une très-faible minorité.

les gens de finance, en haine et en jalousie des banquiers, à qui l'emprunt en question constituait de certains avantages. On reprocha à Necker de n'être qu'un Tartufe de moralité sans profondeur, parce qu'il convertissait l'emprunt en rentes viagères, opération dont le caractère, disait-on, contrastait déplorablement avec les prétentions vertueuses du ministre. Madame de Staël, dans sa belle plaidoirie filiale, qu'elle croyait sincèrement de l'histoire, et qui souvent en mérite le nom, malgré le sentiment exalté qui l'anime, madame de Staël dit que l'intérêt viager, tel qu'il avait été combiné par Necker, était une spéculation tout comme l'intérêt perpétuel. Elle montre l'exemple de l'Irlande, où il y a des tontines viagères ; elle parle même de la France, qui en avait aussi depuis longtemps ; puis elle ajoute ce mot inflexible : « Il faut se servir des différents genres de spéculations pour captiver les diverses manières de voir des capitalistes [1]. » Certes, plus d'un financier sera de cet avis ; mais la conduite de Necker, c'est-à-dire de l'homme qui s'est le plus travaillé pour réaliser l'accord de la politique et de la morale, est-elle justifiée suffisamment par cet *il faut ?* L'homme qui soutenait comme une thèse que nulle nécessité ne devait faire plier la liberté morale, avait-il bon air de se montrer si docile aux prescriptions de la nécessité ? Sans doute, avec les intérêts qu'il avait devant lui et auxquels il devait demander des ressources, M. Necker n'aurait pas trouvé d'argent en empruntant au perpétuel, tandis que pour les rentes viagères les prêteurs lui venaient en foule. Comme financier, on peut donc l'absoudre. Mais lui, ne donnait-il pas un avantage à ses ennemis ? On paie toujours un jour ou l'autre les prétentions qu'on affiche, et celles de Necker l'obligeaient à ne pas se montrer si financier, quand d'abord il s'était montré si scrupuleux.

Cette création de rentes viagères fut une des armes les meilleures que purent employer les adversaires de Necker ; aussi ne manquèrent-ils pas de s'en servir. Les pamphlets pleuvaient. Mme Necker, blessée au vif dans la vanité de son mari, allait, tout éplorée, prier Maurepas, qui riait bien d'une si naïve démarche, d'arrêter le torrent de ces publications agressives, ne se doutant pas que par cette démarche elle en grossissait le cours. Pour tous ceux qui ne voyaient que les hommes le plus en vue dans l'État, Necker semblait abandonné au bout des premiers six mois de son ministère. Il avait perdu une partie de la famille

[1] Considérations sur la révol. française, l. I, c, 5.

royale, une portion considérable du conseil, les familles de la plus haute magistrature, les administrations secondaires et les compagnies qui avaient des baux ou des titres onéreux avec le roi. Mais s'il n'avait plus ceux qui se comptaient, il avait ceux qui ne se comptaient pas. L'opinion des provinces le soutenait. Le parlement de Metz, faisant fonctions de cour des comptes, lui écrivait pour le féliciter de la manière habile dont il pratiquait les finances. Les éclaireurs de l'opinion publique, les hommes de lettres, si puissants, n'avaient pas déserté sa cause. En le voyant si actif à l'œuvre et si net, ils s'étaient, pour ainsi dire, serrés plus étroitement autour de lui. Son salon, qui toujours lui avait été si utile, avait gagné d'importance en succédant au cercle de Mme Geoffrin. A cette dernière heure de la monarchie française, dans ce pays où la conversation était dans les mœurs, l'influence d'un salon était immense : elle remplaçait celle des journaux, qu'on ne connaissait pas encore, et qu'elle annonçait en la précédant.

Et d'ailleurs, disons-le, ce n'était pas merveille que les hommes de lettres, les penseurs, les esprits avancés, toutes les tiges intellectuelles de la société fussent pour Necker. N'était-ce pas leurs idées qu'il réalisait? Ne réformait-il pas dans le sens qu'ils avaient indiqué déjà depuis bien longtemps? Quand, par exemple, il supprimait les caisses royales pour en réunir les fonds au trésor, ce qui suscita contre lui tous les receveurs généraux, ceci n'était que l'acte du financier intelligent; mais quand il fixait (comme il le fit en 1780 [1]) la quotité de la taille et de la capitation taillable, ne gouvernait-il pas, pour ainsi parler, sous la dictée du parti philosophique, qui, depuis des années, dénonçait au bon sens public cet odieux impôt? S'il ne l'abolit pas entièrement, la faute en fut aux nécessités de cette guerre qui lui fit aussi conserver l'établissement de la loterie, dont il avait, dit-il, renvoyé la suppression à la paix.

Mais ce qui dut le venger surtout des agressions de tous ces hommes déplacés par lui et sacrifiés à l'économie, ce fut la manière dont ses plans de finance et ses réformes furent jugés par les gouvernements de l'Europe. Il y eut de grands éloges, d'éclatantes adhésions. Le 16 juin 1777, le roi de Suède, Gustave III, écrivait au comte de Creutz qu'il *voulait imiter M. Necker*. Plus tard, le duc de Richmond, au commencement de 1779, en parlait avec enthousiasme en pleine

[1] Voyez la déclaration du 13 février 1780, concernant la taille et la capitation.

chambre des lords, et souhaitait hautement à l'Angleterre une administration pareille à celle que Necker avait donnée à la France. D'un autre côté, l'extrême facilité des emprunts [1] était une large mesure de la considération dont il jouissait et en donnait une grande idée. Il agissait avec une telle publicité, il suivait si peu les errements des contrôleurs généraux qui l'avaient précédé, que ses démarches ne rencontraient d'obstacle que dans l'État même qu'il voulait servir, partout ailleurs rien ne contrariait ses opérations. On en put juger quand M. de Calonne attaqua le *Compte rendu*. Calonne accusa Necker d'avoir emprunté 440 millions, et Necker en avoua 530, et, ce nous semble, avec un orgueil bien placé, car c'était une éloquente preuve de la confiance dont il avait été, en Europe, si magnifiquement investi. « Cette » confiance le mit à même, comme il le dit dans une note sur son » administration, de pourvoir sans impôt extraordinaire aux besoins » des années 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, et à ceux d'une partie » de 1782; tandis qu'en Angleterre, les impôts depuis 1778 jus» qu'en 1781, établis pour durer perpétuellement, se montèrent à » 54 millions [2]. »

(1778-1779.) Tel fut le bon et glorieux côté de l'administration de Necker. Il tirait la France d'une crise financière qui la menait droit à la banqueroute, et il l'en tirait en se servant de ce qui constitue la vraie force des gouvernements modernes, la publicité et le crédit. Quand on lit maintenant tout ce que ses ennemis publièrent contre ses procédés et ses idées, on voit mieux combien, en matière de finances, il leur était supérieur. Mirabeau lui-même est bien petit quand il juge Necker comme financier. C'est lui, Mirabeau, la vue longue, l'esprit emporté vers l'avenir, le tribun futur des idées nouvelles, c'est lui que le passé tyrannise : quand il s'agit du système de Necker, il est l'homme arriéré ; c'est Necker au contraire qui est l'esprit avancé, l'homme moderne. Malheureusement le génie politique de Necker ne portait pas aussi loin que son génie financier, et il le prouva par les seules mesures d'État de son ministère, relatives aux assemblées provinciales et aux droits féodaux. Ces droits féodaux qui partout, et sous mille formes, écrasaient le commerce et la propriété, attentaient encore à la liberté de l'homme : ainsi le *main-mortable*, soumis au droit de *tenement*, ne dis-

[1] Genève seule prêta cent millions à Necker et à la France, et Mirabeau, qui affirme le fait, n'est pas suspect de partialité.

[2] Cité par Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. IV, p. 69.

posait ni de sa personne, ni de son bien : pour se marier, pour emprunter, pour vendre, pour transmettre à ses enfants, il lui fallait la permission de son seigneur ; il ne s'affranchissait qu'en renonçant à son héritage pour aller s'établir en lieu franc. Le droit de *suite* ne laissait pas même cette ressource ; le serf de *corps*, s'il quittait la terre du seigneur, pouvait être rappelé à la servitude, imposé à une taille arbitraire ; il était traité en serf du moyen âge.

Necker, par un édit de 1779, abolit ce droit de mainmorte dans les domaines royaux et n'osa supprimer généralement que le droit de *suite* ; les scrupules du roi, la crainte des parlements, un respect abusif de la propriété l'arrêtèrent ; ce fut un tort de son édit de reconnaître pour des propriétés réelles, ces restes barbares de la féodalité. « Il fal- » lait ordonner la suppression générale de ce droit, sauf une indemnité » pécuniaire, et l'opinion publique était si fortement prononcée sur » cet objet, qu'elle aurait imposé silence à toute réclamation et sur- » monté tout genre de résistance [1]. »

(1778.) L'idée des assemblées provinciales appartenait à Turgot, ou plutôt à tout le monde ; d'Argenson l'avait inspirée à Louis XV, qui la proposa et la laissa rejeter à son conseil. Sous le ministère de Choiseul, cette idée fut repoussée une seconde fois, et se réfugia dans les livres des économistes. Mirabeau le père y avait attaché l'éclat quelque peu dérisoire de son nom. C'était la préoccupation d'une foule d'esprits qui passaient pour très-éclairés. Sortie des mains de Turgot, qu'elle compromit, et reprise par Necker, cette idée, en somme, n'était pas heureuse, malgré l'espèce de popularité qu'on lui avait faite. M. Necker, dans son *Mémoire au roi*, a tracé les conditions essentielles de son administration provinciale, et quoiqu'il s'entoure de précautions pleines de prudence, il ne peut réussir à en faire une idée de gouvernement ; car elle créait des centres qu'elle ne reliait pas assez fortement [2] ; elle entretenait enfin trop de différences, nuisait à la rapidité administrative, et n'aurait pas manqué de rendre impossible dans l'avenir le plus beau résultat de la révolution, l'unité politique de la France.

Sur ce problème de gouvernement, Turgot et Necker semblent

[1] Monthyon, Particul. sur les ministres des finances, p. 244.

[2] L'idée de Turgot (V. son ministère) n'avait pas tout cet inconvénient. Son plan, jugé en lui-même, est supérieur au plan de Necker. C'est du moins un bel ensemble logique. Necker ne l'adopta pas. Avait-il cru que l'inconséquence était de l'habileté politique ? Voir Œuv. de Necker, notice, t. Ier, p. CXIV.

peut-être des girondins anticipés. Toutefois l'illusion pour eux entraîne une responsabilité moins pesante, car ils n'avaient point eu l'enseignement d'une révolution. Louis XIV appelait Fénelon un bel esprit chimérique ; dans ce noble sens il y avait du Fénelon en Turgot et en Necker, esprits plus élevés que puissants, et dont ce n'est pas l'heure d'être au pouvoir à la veille des plus menaçantes réalités.

Ce n'était point en 1778 que l'invention des assemblées provinciales pouvait être d'une grande ressource contre l'état de choses qui existait alors. Précisément ce dont on souffrait, c'était de l'inanité du pouvoir; la société politique n'était ni dirigée ni maintenue. Il aurait fallu ramasser toutes ces forces divisées, éparses, et leur imprimer une concentration puissante. C'est ce que l'invention des assemblées provinciales ne faisait point. Au contraire, elle consacrait cette division de forces ; elle prétendait l'organiser. Si elle y était parvenue, Necker aurait eu à rendre un compte plus sévère, devant l'histoire, de la fortune que du malheur de son dessein.

Au-dessous de Turgot, il faut bien le dire, pour la conception systématique des assemblées provinciales, Necker fut au-dessous de lui-même quand il s'agit de réaliser cette conception. Il montra la timidité qui tâtonne au lieu de la décision qui enlève la difficulté. Certes, on ne put reconnaître l'intrépide financier que rien n'avait arrêté quand il avait promulgué et appliqué son système d'emprunt. C'est que le financier était fort, c'est qu'il voyait juste, et que l'homme politique était faible et ne discernait pas très-bien ce qu'il voyait. Un réformateur, pour réussir, ne doit pas avoir peur de sa réforme, et Necker eut l'air d'avoir peur de la sienne. On le vit l'opérer par parties, par tronçons, pour ainsi dire, la risquant là, n'osant plus la risquer ici, comme si des réformes étaient des essais et non plus des résultats! Il espérait qu'accomplie sur un point, cette réforme rallierait l'opinion des autres provinces, qui la demanderaient au lieu de la subir. Les premières assemblées provinciales instituées par Necker furent celles du Berri et de la haute Guienne. Elles eurent pour résultat immédiat l'abolition des corvées et la répartition plus équitable des impôts [1]. C'étaient là des biens sans nul doute; mais des avantages de cette nature n'étaient-ils pas déplorablement compensés par le désavantage politique des assemblées? Et d'ailleurs ces résultats ne pouvaient-ils être conçus que comme la conséquence nécessaire de l'institution provinciale? A

[1] Œuv. de Necker, notice, par A. de Staël, t. I, p. xcv.

Grenoble, il y eut quelques difficultés et quelques retards, soit à cause de la présidence, soit à cause des prétentions des anciens barons des états, hostiles à celles de la noblesse. Mais dans le Bourbonnais, l'établissement fut encore plus contrarié ; l'intendant de Moulins se révolta, et sa résistance fut même poussée si loin, que Necker exigea son déplacement comme une de ces conditions hors desquelles il ne pouvait rester ministre avec dignité.

Ainsi Necker justifiait le mot qu'il avait dit d'abord à Louis XVI, que s'il fallait un Richelieu pour rétablir les affaires, il ne pourrait les rétablir. En effet, il était si peu un Richelieu, qu'il relevait les ruines que Richelieu avait faites. Il était évident que ces assemblées étaient instituées de manière à pouvoir être un jour tout à fait indépendantes de l'État. Le roi nommait seize propriétaires, dont trois choisis dans le clergé, cinq dans la noblesse et huit parmi les habitants des villes et des campagnes. Ces seize administrateurs pouvaient en nommer trente-six autres. Nous n'avons point à discuter ce mode de nomination, qui n'appartenait ni au roi ni aux propriétaires, mais aux administrateurs eux-mêmes. A l'origine de cet établissement, les membres des assemblées durent être choisis par quart : un quart pris dans le clergé, un quart dans la noblesse, les deux autres quarts dans le tiers des villes et des campagnes ; les trois ordres distincts, votant par tête et présidés par le clergé. Plus tard seulement, Necker réduisit le nombre des ecclésiastiques du quart au cinquième, alors qu'on trouva qu'il leur était beaucoup trop favorable. Quand on lui adressait ce reproche, on ne réfléchissait pas assez qu'étant dans une position très-délicate vis-à-vis du clergé, puisqu'il était protestant [1], il avait plus à faire qu'un autre pour se concilier les influences de ce corps, bien tombé, il est vrai, dans l'opinion publique, mais encore prépondérant dans l'administration.

La seule chose qu'il y eût à louer dans l'établissement des assemblées provinciales, c'était la tendance qu'elles révélaient : la nécessité, fortement sentie, d'appeler un plus grand nombre d'intelligences au maniement des affaires publiques. Mais au point de vue de l'intérêt des masses elles-mêmes, il ne fallait pas sacrifier à l'apprentissage de la vie politique l'indivisibilité du pouvoir. Necker la sacrifiait, puisqu'il n'avait pas élevé, comme Turgot, d'assemblée supérieure au-dessus de

[1] Ce fut sa religion qui l'empêcha de prendre le titre de contrôleur général et d'entrer dans les conseils du roi.

toutes les assemblées de provinces. C'est presque incroyable de la part d'un homme qui concevait et réalisait si bien l'ordre en matière de finances, que ce qui constitue l'ordre même en politique, le sentiment de la hiérarchie des pouvoirs, lui ait manqué en cette occasion.

(1779.) Les parlements, qui avaient enregistré les emprunts d'assez mauvaise grâce, se montrèrent tout à fait hostiles aux assemblées provinciales. Chose toute simple : le pouvoir dont ils avaient joui allait se déplacer, et ils cherchaient d'autant plus à le défendre, que le péril était plus grand. D'un autre côté, dans le conseil, ceux des ministres qui conservaient avec le plus d'attachement les traditions de l'ancienne monarchie se sentirent affaiblis et blessés par la création d'assemblées qui détruisaient les institutions uniquement dépendantes de la volonté du roi. De tous les collègues de Necker, le plus ardent contre lui était Sartines, le ministre de la marine, qui reprenait en sous-œuvre l'odieux mensonge lancé déjà contre Turgot : que le directeur général était vendu à l'Angleterre. Necker, poussé à bout, et alarmé de la faiblesse du roi, profita de la première prévarication de Sartines pour demander son renvoi. Il l'obtint, ainsi que la nomination du marquis de Castries aux fonctions que Sartines avait si malhabilement exercées. Ce dernier avait dépassé de 20 millions les fonds extraordinaires accordés au département de la marine. La défense que Sartines publia fut un véritable pamphlet [1].

(1780.) Ce mécontentement plus profond des parlements, cette opposition plus enflammée du conseil, ce renvoi de Sartines, qui, quoique chassé pour un fait honteux, et sans hésitation, par le roi, n'en avait pas moins laissé dans cette âme molle des impressions que Necker devait redouter ; tout le décida à publier son *Compte rendu*. Mais, loin d'apaiser ses ennemis, en s'offrant par la publicité à leur jugement, Necker les irrita davantage. On l'accusa de manquer de respect au roi parce qu'il lui disait la vérité. On vit dans son écrit une condamnation en forme des usages et des mœurs de l'ancienne monarchie. Ceci était plus vrai que le manque de respect ; mais cette condamnation n'était-elle pas justifiée par la simple observation des faits? Le *Compte rendu*, tant attaqué, et d'un effet si scandaleux pour un bel esprit de l'OEil-de-bœuf de la force de Maurepas, qui ne vit de

[1] C'est à ce moment que Necker fit nommer aussi au ministère le maréchal de Ségur, homme estimé, son partisan et son ami. Ces deux nominations excitèrent au plus haut point la jalousie de Maurepas.

ce livre que la couverture, et qui l'appela, en riant, le *conte bleu*, le *Compte rendu* était la conséquence nécessaire du système de Necker; et dans un État qui n'avait ni les institutions ni les mœurs politiques de l'Angleterre, il remplaçait, autant qu'il était possible, la publicité constitutionnelle. A notre sens, Necker ne pouvait se dispenser de le publier sans nuire au crédit sur lequel il avait fondé ses finances. On en critiqua tout, et l'opportunité, et la convenance, et surtout la teneur. Au moins, s'il fallait publier les chiffres, disait-on, pourquoi les considérations d'administration et de politique? A cela ne pouvait-on répondre que tout ce qui inspirait ou fortifiait la confiance devait être dit? La guerre, dont Necker ne voulait pas, et qui se faisait pourtant malgré lui, tarissait les ressources. En 1780, on n'avait trouvé que vingt et un millions d'emprunt en recourant à la bourse des pays d'états. Que d'ailleurs il y eût dans ce compte rendu l'ivresse du calculateur qui a réussi, dans une situation qu'on jugeait à peu près perdue; qu'il fût incomplet, en ce sens qu'il ne faisait pas connaître les charges extraordinaires, mais les recettes et les dépenses courantes, il serait trop hardi de le nier: seulement il s'agit de savoir s'il était possible de faire mieux alors et dans des circonstances si difficiles. Ce n'était pas le temps encore de donner un compte rigoureux et détaillé des finances. Malgré les plus persistants efforts, la comptabilité n'était pas partout organisée. Toutes les mesures prises par Necker n'avaient point été exécutées; mais telles que les choses se trouvaient, le *Compte rendu* était mieux qu'un livre, c'était un grand acte, c'était une puissante conclusion à toutes les idées qui avaient fait la force de Necker. C'était aussi un avertissement à l'adresse de l'Angleterre que la France n'était pas à bout de ressources et qu'elle pouvait payer la guerre encore longtemps. Malheureusement la haine tient peu de compte d'une idée juste ou de la conséquence d'une position, et dans ce terrible budget, aussi politique que financier, publié par Necker, l'existence de gens qui vivaient d'abus était trop compromise pour qu'on ne poussât pas contre lui des cris furieux [1]. Personnalités, calomnies, et qui allaient droit à ce que Necker eut toujours de plus éclatant et de plus pur parmi ses qualités morales, c'est-à-dire à sa probité; il ne lui manqua rien des plus amères tribulations du pouvoir [2].

[1] En 1780, quatre cents charges dans la maison du roi et de la reine furent supprimées d'un seul coup.

[2] Parmi les pamphlets qui parurent, il y eut une *Lettre de M. Turgot à M. Necker*,

Si l'amour-propre de Necker souffrit beaucoup de ces agressions, sa fierté du moins fut assez grande pour ne pas céder au torrent. Il continua ces suppressions de charges inutiles, et trouva deux cents millions à emprunter, grâce à l'effet du *Compte rendu*. Les grandes paroles de Burke dans le parlement anglais sur son administration durent aussi le consoler de bien des peines. Mais jusqu'à ces éloges devaient être perfidement interprétés par ses ennemis. Un Mémoire secret, lu au roi en 1778, tomba dans leurs mains, et les parlements purent y voir toute la pensée de Necker sur les assemblées provinciales. Cette révélation mit le comble à leurs terreurs et à leurs ressentiments [1]. Les Mémoires des contemporains nous apprennent que, dans ce combat à outrance entre Necker et ses ennemis, le directeur général montra beaucoup d'énergie et de ressources : il croyait à l'opinion ; c'est par elle qu'il avait gouverné ; mais elle n'était pas assez installée dans la sphère du pouvoir pour qu'elle pût suffire à la garde d'un ministre auprès du roi. La cour, les hauts dignitaires, les nobles, le clergé, toute cette tyrannie intérieure y avait plus d'empire que cette puissance du dehors, bien que Necker, il faut le dire à sa gloire, lui eût fait faire de grands pas. Malgré les marques publiques de considération que Necker avait données au clergé, il ne trouva dans ce vaste corps que deux minorités favorables : les évêques philosophes, tels que les Dillon, les Loménie, les Boisgelin, les Colbert, les Cicé, et quelques hommes dévoués à M. de Beaumont, archevêque de Paris, ennemi juré des évêques philosophes, et qu'un procédé généreux [2] de Necker lui avait profondément attaché ; excepté ces deux extrêmes, le clergé, fidèle aux intolérances de son passé, haïssait bien plus le calviniste qu'il n'avait de raisons pour être hostile au directeur général.

Mais où l'opposition était emportée et redoutable, c'était à la cour. La radiation des charges de la maison du roi et de la reine, qui avait

où l'on abusait d'un beau nom pour en insulter un autre, et à ce pamphlet, ce fut Mad. Necker qui répondit. Puis il y eut le *Mémoire confidentiel au roi* du comte de Vergennes, dans lequel il n'y a pas une idée au service des plus mauvais sentiments.

[1] Il paraît que ce fut Monsieur qui le leur fit passer perfidement.

[2] Ayant gagné, en 1779, contre la ville de Paris, un procès considérable qui établissait son droit de censive sur plusieurs édifices, M. de Beaumont abandonna les arrérages à M. Necker pour être appliqués à quelque objet d'utilité publique. Ces arrérages furent consacrés à l'amélioration de l'Hôtel-Dieu. Œuvres de Necker, notice, t. I, p. XCVII.

atteint jusqu'au prince de Condé lui-même [1], la suppression de quarante-huit receveurs généraux dont tant de grands seigneurs étaient les patrons intéressés, y avaient créé d'incroyables haines, qui chaque jour se repaissaient à l'avance de la chute de Necker. Cromot et Bourboulon, directeurs des finances de Monsieur et du comte d'Artois, employaient toutes les machines d'intrigue contre lui ; et Maurepas, s'il eût pu être autre chose qu'un vieillard moqueur, serait devenu un homme par sa haine. Une critique du *Compte rendu*, ouvrage effronté de Bourboulon, vint à paraître. Necker exigea que tous les faits qui étaient contestés dans cet écrit fussent publiquement vérifiés, et ils le furent en conseil par ses ennemis mêmes, Maurepas, Miroménil et Vergennes. Certes, la réponse aux calomniateurs était digne de celui qui la faisait ; mais cela ne suffit pas à la fierté de Necker. Il demanda l'entrée au conseil, il avait besoin de ce témoignage de la confiance du roi. Tous les jours il sentait que son autorité allait s'affaiblissant dans sa main ; tous les jours, au sein du conseil, les influences les plus contraires à ses vues de finance et de gouvernement enveloppaient le flottant Louis XVI. Plus que jamais il comprenait que, s'il n'était pas là pour les défendre, ses idées ne tarderaient pas à succomber. Malheureusement il était usé dans l'esprit de ce roi qu'on avait déjà dépris de Turgot, et sa demande ne fut pas entendue. Maurepas, toujours ironique, eut soin d'ajouter l'outrage au refus, en lui faisant savoir qu'il aurait sa place au conseil pour peu qu'il abjurât sa religion. Necker, blessé, envoya sa démission au roi dans une lettre courte et respectueuse (19 mai 1781). Il ne sut pas attendre ; sa fierté manqua de patience. Quelques mois plus tard, Maurepas mourait, et Necker pouvait devenir le maître de la situation.

(1781). Ce fut un grand bruit dans le monde que cette retraite et cette disgrâce ; la France s'en émut, et aussi l'Europe. La France réelle, celle qui ne tenait pas dans le cercle étroit d'une poignée de privilégiés, regretta avec un deuil enthousiaste l'homme qui avait tant fait pour elle. Parmi ces privilégiés eux-mêmes, il y en eut qui le regrettèrent comme la France. Ainsi, la reine le pressa avec instance de reprendre sa démission, et pleura en le voyant s'éloigner. Il était nuit quand furent versées ces larmes de Marie-Antoinette : Necker ne les vit pas couler. « Si j'avais aperçu ces larmes, dit-il avec un sentiment che-

[1] Il était grand maître de la maison du roi.

» valeresque, j'y aurais sacrifié ma réputation et mon bonheur. » Madame Louise, la tante du roi, lui écrivit de son couvent. On vit les ducs d'Orléans et de Chartres, le prince de Condé, le prince de Beauvau, le duc de Luxembourg, le maréchal de Richelieu, l'archevêque de Paris, aller le visiter à Saint-Ouen, où il s'était retiré. Une foule immense de citoyens accourut chez le ministre tombé. De tous les points du royaume on lui vota des adresses. Au théâtre, à la moindre allusion, le public se soulevait en acclamations redoublées. Partout, dans les lieux publics, les cafés, les promenades, on n'entendait que son nom. La duchesse de Lauzun injuria un jour un inconnu dans un jardin public parce qu'il parlait en mauvais termes de l'administration de M. Necker. Elle oublia qu'elle était femme et duchesse ; et personne ne le trouva ridicule, tant cette popularité de Necker semblait juste, tant son renvoi enflammait les esprits ! D'un autre côté, ceux qui partagent le moins l'enthousiasme populaire, les gouvernements, l'accablèrent de marques d'estime. Joseph II, Catherine II, la reine de Naples, le roi de Pologne lui écrivirent pour lui offrir la direction de leurs finances. Le roi de Sardaigne exprima le regret de n'avoir qu'un petit État pour en confier l'administration à M. Necker. Catherine II écrivit alors ces mots que madame de Staël a cités depuis avec son orgueilleuse tendresse : « Le roi de France a touché du pied à une grande gloire. » Mot trop flatteur pour le ministre et trop dédaigneux pour le roi, et qui ne peut, malgré l'autorité de celle qui l'a prononcé, troubler la justice de l'historien. Non, ce n'était pas une grande gloire, ce n'était qu'une grande réputation de capacité financière et de probité politique. Necker, comme Turgot, était un ministre hors ligne parmi les ministres de son temps. Mais c'était le temps des Terray, des Maurepas et des Calonne. A une autre époque moins chargée de difficultés et d'orages, Necker, renfermé dans sa spécialité financière, aurait rendu d'éminents services à un pays et à un gouvernement. Il en rendit même de très-grands à l'époque où il vécut, et la reconnaissance publique trop exaltée était pourtant intelligente ; mais ces services n'étaient pas marqués de l'éclatant caractère qui constitue la gloire. Ils furent essentiels, mais non tout-puissants. Ils ne sauvèrent rien de tout ce qui périssait ; mais ils arrachèrent l'État à la banqueroute prévue par Turgot. « Si on ne réduit pas la dépense » au-dessous de la recette disait Turgot, le premier coup de canon » forcera l'État à faire banqueroute. » Tel est vraiment le bon, le solide des services rendus par Necker à la France. Quand il quitta le

ministère, il laissa des fonds assurés pour une année entière. « Il y avait, » dit-il, au trésor plus d'argent comptant et plus d'effets exigibles qu'il » ne s'en était jamais trouvé de mémoire d'homme. » De plus, le crédit qu'il avait fondé était prouvé par sa popularité même. Quand on examine son ministère en détail et qu'on le voit dans la particularité de ce ministère, on n'a presque que des éloges à donner à Necker. Les actes qu'on a le plus blâmés sont, avec la création des rentes viagères, l'établissement des monts-de-piété en 1777 et la vente des biens des hôpitaux. Mais on n'a pas assez réfléchi peut-être que les monts-de-piété, dont les inconvénients n'échappaient certainement pas au regard de Necker, furent moins établis pour produire un bien absolu que pour obvier à un mal. Dans l'état où se trouvait alors la science économique, les monts-de-piété ne pouvaient être qu'une espèce de machine de guerre contre les spéculations d'une foule d'usuriers qui avaient multiplié beaucoup d'établissements. Necker n'était pas économiste, mais il trouvait en face de lui une très-forte opinion qui l'était. Quant à la vente des biens des hôpitaux, cette mesure si hardie qu'elle en semble arbitraire, les ennemis de M. Necker l'ont comparée à la mesure exécutée depuis par le gouvernement révolutionnaire : comparaison juste, mais aussi justificatrice, selon nous ; car l'État perdrait son droit de tutelle et de direction dans certaines circonstances, s'il ne pouvait opérer sur les intérêts privés en vue d'un intérêt supérieur.

Quand Necker se retira des affaires, la guerre d'Amérique était fort avancée. Cette guerre, à laquelle il s'était opposé toujours, par un singulier mélange de calculs d'économie et de scrupules moraux, était cependant un acte parfaitement intelligent au point de vue de la politique, et parfaitement juste au point de vue du droit. Si Necker avait eu réellement la supériorité que ses partisans lui donnaient, il aurait souscrit à cette guerre, qui relevait la France de l'état d'abaissement où l'avait mise la guerre de 1763. Au contraire, il n'y souscrivit jamais, quoiqu'il ne pût l'empêcher, aveuglé qu'il était par le désir de bien faire sa charge, dont les difficultés s'amoncelaient en présence des obligations d'une guerre, et aussi par cette religion de justice qui l'honore, mais pour laquelle on se sent moins de respect quand elle exalte jusqu'à l'erreur. En reprenant les événements de cette guerre à son origine, on en jugera mieux la légitimité, même pour la France, et combien M. Necker se trompait en s'y opposant.

(1766-1774.) Au moment où Louis XVI montait sur le trône, les

colonies d'Amérique se soulevaient contre leur métropole. Ces colonies, fondées, comme l'on sait, au commencement du dix-septième siècle, avaient reçu, dès leur établissement, des institutions de liberté qui leur donnaient la fière individualité d'un peuple. Ainsi elles avaient le jury, les assemblées provinciales, le vote des subsides. Sur tous ces points, l'Angleterre s'était montrée généreuse. Le seul côté où elle ne le fut pas, où elle ne l'est jamais, fut celui de son intérêt commercial à elle, pour lequel elle avait trop durement, trop exclusivement stipulé. En effet, elle avait entravé par des taxes, par des prohibitions de toute sorte, le commerce des Américains. Déjà, en 1765, un impôt sur le timbre avait excité leurs réclamations. Un homme dont la générosité politique fut du génie dans la question américaine, le premier Pitt, depuis lord Chatam, alors à la tête de l'opposition en Angleterre, avait épousé leur querelle et fait révoquer (mars 1766), à force d'éloquence, l'impôt contre lequel ils avaient élevé la voix. Pour sa peine, Pitt, le grand député des communes, avait été appelé encore une fois au gouvernement de son pays; mais, alors accablé d'infirmités cruelles, il n'avait pu porter ce lourd fardeau. L'administration abandonnée à elle-même retomba dans la faute commise, et reprit l'imprudent et avide système de taxation qui devait faire tout perdre à l'Angleterre, en voulant lui tout conserver.

Ce fut en 1774 que des navires chargés de thé arrivèrent devant Boston et firent éclater une dernière fois et pour jamais l'incompressible esprit de résistance des Américains contre le système fiscal de l'Angleterre. A la nouvelle de l'arrivée de ces vaisseaux, chargés d'une denrée soumise à un impôt arbitraire, les Bostoniens se levèrent en masse, coururent aux navires, et, sous les yeux et malgré les efforts d'une garnison anglaise, jetèrent plus de trois cents balles de thé à la mer. Immédiatement après cet acte de rébellion, qui commençait une rupture qu'on voulait éternelle, l'insurrection fut proclamée : coup de foudre qui mit toute l'Amérique debout. On improvisa dans chaque province des assemblées qui remplacèrent les délégués du gouvernement britannique. Les mesures de rigueur que prit lord North, alors au ministère, précisèrent le caractère de cette révolution. Il avait ordonné que le port de Boston fût fermé et que le Massachusets, dont cette ville est la capitale, fût privé du droit d'élire ses magistrats. A cette nouvelle, l'agitation fut au comble. On se prépara à la lutte armée, violente, mortelle; et prenant l'initiative dont les événements lui

avaient offert l'occasion, l'assemblée de Massachusets ordonna une levée de douze mille hommes. Bientôt (le 4 septembre de la même année), on vit s'ouvrir à Philadelphie ce fameux congrès d'où sortit la *déclaration des droits*, et qui présenta le beau spectacle d'hommes résolus et très-calmes, délibérant dans une pensée commune avec des opinions contraires, et finissant par s'entendre à force de dévouement à la chose publique. « Des hommes de dispositions fort diverses s'y ren-
» contraient, a dit un historien, les uns pleins de respect et d'atta-
» chement pour la mère-patrie, les autres, passionnément préoccupés
» de cette patrie américaine qui naissait sous leurs yeux et par leurs
» mains ; ceux-là affligés et inquiets, ceux-ci ardents et confiants, mais
» tous dominés par un même sentiment de dignité, une même réso-
» lution de résistance, laissant librement éclater la variété de leurs idées
» et de leurs impressions, sans qu'il en résultât entre eux aucun déchi-
» rement profond et durable, se respectant au contraire dans leur
» liberté réciproque, et traitant ensemble la grande affaire du pays
» avec ces égards consciencieux, cet esprit de ménagement et de jus-
» tice qui assurent le succès et le font moins chèrement acheter. [1] » Ce congrès envoya une adresse au roi d'Angleterre et une autre au peuple anglais, avant de se séparer, puis arrêta qu'un nouveau congrès aurait lieu et s'assemblerait le 10 mai 1775.

(1775.) George III était alors sur le trône d'Angleterre. C'était un prince d'une grande bonté et qui aimait la justice ; mais, dans ce grand gouvernement anglais, conçu et réalisé en dehors des qualités personnelles d'un monarque, le prince ne donne guère à son règne que son nom. De fait, c'était lord North qui gouvernait, et lord North ne vit pas la situation de l'Amérique. Informé par des officiers mécontents qui avaient servi aux colonies, il crut qu'avec dix mille hommes il ferait rentrer dans le devoir, comme disent les pouvoirs irrités, cette nation de puritains inflexibles qui venaient de dire le premier et le dernier mot de leurs résolutions dans leur déclaration des droits. Les premiers coups de feu que fit tirer sur les insurgés le général Gage, qui commandait à Boston, n'avertirent pas le ministre. Ces coups de feu, qui devinrent le combat de Lexington (19 avril 1775) et la première victoire des Américains, doublèrent les forces de la cause américaine par l'effet électrique d'un succès. En quelques jours on vit trente mille

[1] Notice sur Washington, par M. Guizot, en tête de la Vie de Washington. Paris, 1840, t. I, p. 27.

hommes sous les murs de Boston. Heureusement pour le général Gage, un convoi arriva à son secours, qui portait l'armée anglaise à douze mille hommes. C'étaient de bonnes troupes régulières, sachant leur métier, et commandées par des hommes de talent, Howe, Clinton, Burgoyne. Les Américains, au contraire, étaient mal en discipline, en organisation militaire, en artillerie. Ils ne savaient que marcher en avant et tirer juste. Le 17 juin, ils furent attaqués dans la redoute qu'ils avaient construite sur une hauteur nommée Bunker's-Hill, d'où ils jetaient des bombes dans la ville. Les Anglais s'étaient partagés ; un corps d'armée attaqua de front le poste où se tenaient les Américains, tandis qu'un autre devait leur couper toute retraite. Pour y parvenir, il fallait s'emparer de la petite presqu'île de Charles-Town, séparée de Boston par un court trajet de mer. Les Anglais, protégés par leur flotte, mirent le feu à Charles-Town ; mais ces forts tireurs d'Amérique profitèrent de la large flamme de l'incendie pour ajuster mieux leurs coups. Ils tirèrent si bien, ces hardis chasseurs, que tous les officiers anglais furent blessés ou tués, à l'exception du général Howe. Ils tirèrent jusqu'à leur dernière cartouche ; et quand ce fut fini, et que leurs fusils furent froids dans leurs mains, ils reculèrent, mais de si peu, et en si bon ordre, qu'on pouvait dire que le siége de Boston n'était pas levé, et que ces chasseurs de la veille battaient en retraite comme des soldats de dix ans. Plus que Lexington, Bunker's-Hill aurait dû apprendre au gouvernement anglais que ce n'était pas à de vulgaires révoltés qu'il avait affaire, mais à des hommes mûrs pour être une armée aussi bien qu'une nation.

(1776.) Et la preuve, ils la firent encore en reprenant aux Anglais la ville de Boston (avril 1776). Après le glorieux combat de Bunker's-Hill, le congrès avait envoyé, pour commander l'armée, un officier qui avait fait la guerre à une autre époque, et qui depuis, et même avant que l'insurrection eût éclaté, s'était concilié tous les esprits au congrès et dans les assemblées provinciales, par sa sagesse, son habileté, sa modération ferme et sa rare tempérance en toutes choses. Cet officier, qui plus tard devait être un grand homme, et, on l'a dit, le meilleur des grands hommes, était Washington. Son premier soin, à son arrivée devant Boston, fut d'organiser l'armée; le second, de resserrer plus étroitement l'ennemi dans la ville. Malgré son désir d'attaquer, il ne voulait pas faire courir les chances d'un bombardement et d'un assaut à une ville américaine; mais ses opérations furent si bien

conduites, que les Anglais capitulèrent sous condition que l'armée américaine n'inquiéterait pas leur embarquement. Cette reprise de Boston était un événement considérable qui achevait, pour ainsi dire, ainsi que la belle défense de Charles-Town, capitale de la Caroline, par le général Lee, l'effet produit par les succès de Lexington et de Bunker's-Hill. Il diminuait ce qu'avait de fâcheux, pour la cause de l'Amérique, le seul fait de ce temps qui ait mêlé quelque tristesse à ces joies viriles des premiers jours de l'indépendance, l'expédition du Canada (1775), tentée par le colonel Arnold avec le courage le plus brillant et le moins heureux : car le Canada, qu'Arnold voulait insurger, resta fidèle à l'Angleterre.

C'était donc dans des circonstances très-favorables que le nouveau congrès s'assembla (4 juillet 1776). Franklin assistait à ce congrès. Ce grand génie scientifique, qui était aussi un génie pratique du premier ordre, revenait alors d'Angleterre, où il avait été chargé de représenter les intérêts de son pays. Il les y avait soutenus avec une grande noblesse et une profonde habileté. Il y avait donné bien des embarras aux ministres : il y avait semé et recueilli bien des sympathies pour la cause de l'indépendance américaine. C'était un de ces rares diplomates qui savent s'arrêter dans la finesse assez à temps pour que la hauteur du caractère n'en souffre pas. C'était un bel et bon vieillard sur la tête de qui les cheveux blancs semblaient avoir été mis pour entraîner par le respect et par la confiance. Franklin avait parfaitement réussi à tenir ses compatriotes au courant de la politique anglaise. C'était lui qui leur avait conseillé, avec une croissante sollicitude, de déclarer leur indépendance. Il craignait les projets de conciliation appuyés d'une armée. « Il n'y a qu'un moyen, répétait-il sans cesse, de n'être pas pris pour des rebelles, c'est de se déclarer indépendants. » Il ne se trompait pas. Dans de certaines circonstances, les mots sont des choses. Le congrès vit le sens de ce qu'il disait, et la déclaration d'indépendance fut résolue. Les rédacteurs en furent Franklin lui-même, Jefferson et Adams. Dès qu'elle fut proclamée, on l'envoya à Washington, qui la lut publiquement et solennellement à son armée. « Dans cette déclaration, dit » l'auteur américain de la *Vie de Washington*, avec une sim- » plicité qui ne manque pas de grandeur, les colonies unies de » l'Amérique septentrionale furent déclarées États libres et indépen- » dants, et depuis lors le mot colonies ne se trouve plus dans leur » histoire. »

Cette déclaration eut un effet immense et justifia la pensée de Franklin. On peut dire que le monde l'accueillit avec un applaudissement unanime. La cause était si belle et l'effort si grand, qu'il n'y eut pas un doute, pas une hésitation dans les sentiments du monde entier, et que les gouvernements, les chefs des États eurent la gloire de sentir comme les peuples. On a parlé du mouvement d'idées qui emportait la France pour expliquer des sympathies qui ne furent pas françaises, mais universelles, mais humaines, et l'on ne s'est pas souvenu assez que les esprits les plus politiques, les moins dupes de l'illusion présente, si noble fût-elle, souscrivirent de haut à cette déclaration des États-Unis. Frédéric II, le grand Frédéric, le chef d'une monarchie militaire, a écrit une page d'histoire en l'honneur des insurgés américains. Catherine II, les rois de Suède et de Pologne, le roi d'Espagne, partagèrent l'enthousiasme de la république de Hollande pour la cause de l'indépendance d'un peuple qui allait fonder une république ; et ce n'était point, comme on l'a dit, un enthousiasme irréfléchi, imprudent : la politique, et la bonne politique, était au fond de cet enthousiasme, autant que l'universel besoin du juste, autant que la notion du droit contesté. Car l'Angleterre, depuis les traités de 1763, blessait les peuples et inquiétait les cabinets. « Elle avait oublié, comme on l'a » dit, sa propre terreur à elle-même à l'époque de la grandeur de » Louis XIV. Elle avait oublié celle de la France sous la monarchie » presque universelle de Charles-Quint. » Cette approbation européenne, qui couvrit d'un si grand éclat la déclaration des États-Unis d'Amérique, dut lui rappeler avec menace tout ce qu'elle avait oublié.

Mais lord North ne se ressouvint de rien. C'était un homme que des qualités brillantes n'empêchaient pas d'être vulgaire, vulgaire de tête et de cœur. Il ne jugea pas l'immense gain d'opinion que l'Amérique faisait en Europe et ce que ce gain signifiait. Lord Chatam, lui, ne s'y méprit pas. Comme ce n'était pas seulement l'idée pure du droit des Américains qui avait ému les gouvernements, ce ne fut pas non plus seulement cette noble idée qui enflamma l'âme de Chatam. Le péril que courait l'Angleterre n'échappait point à l'homme d'État. « Le temps n'est pas loin, disait-il avec une sagacité douloureuse, où l'Angleterre aura besoin de ses amis les plus éloignés. » Telle était surtout sa raison dernière, définitive, suprême, de s'opposer à la guerre avec l'Amérique, et de traiter avec les colonies sur le pied d'une intelligente

fraternité. C'était là, au fond de son âme, la pensée vivante, ardente, la pensée anglaise qui l'amenait malade et mourant dans le parlement de son pays, et qui tirait de son corps brisé des accents d'une éloquence supérieure encore peut-être à l'admirable justesse de son esprit. L'opposition, dont il était la tête, et qui comptait alors des hommes comme Charles Fox, Burke, Cavendish, Shelburne, Buckingham, ne cessait de parler dans le même sens que Chatam, et popularisait en Angleterre, dans ce pays où l'esprit public est si fort, les succès obtenus contre l'Angleterre : tous ces hommes éloquents empêchaient qu'on regardât les Américains comme des ennemis. Ils semblaient rapporter à la mère-patrie les succès obtenus par les colonies, même contre elle. N'avait-on pas vu Charles Fox pleurer la mort de Montgommery, tué devant les portes de Québec sur une batterie anglaise? Et qui donc avait osé dire que ces larmes étaient d'un mauvais citoyen? L'opinion se prononçait assez dans le sens de l'opposition du parlement pour que le gouvernement n'osât pas employer contre les Américains beaucoup de troupes britanniques. Il louait des troupes allemandes, des troupes suisses, à ces petits misérables princes, comme disait Chatam avec un mépris superbe, qui vendent et expédient leurs sujets pour les boucheries d'un prince étranger. Mais en vain les généraux étaient-ils plus malheureux; en vain la résistance devenait-elle plus invincible, l'orgueil anglais ne se révoltait pas, et l'opinion docile se maintenait où l'avait mise Chatam, qui continuait de s'élever avec une inextinguible ardeur contre les mesures violentes du gouvernement de son pays.

Il protestait toujours, mais toujours en vain. Certes, on ne peut s'empêcher d'en convenir, c'est un grand et triste spectacle que cette persévérance de Chatam à vouloir retirer le gouvernement anglais de la voie funeste où il s'était laissé entraîner, que cette pérennité de vue politique, que cette force de caractère luttant contre « *l'indécise obstination de ce lord North*, *qui faisait toujours la guerre sans la vouloir* [1]. » Oui, c'est un grand et triste spectacle, mais c'est un spectacle dont nous ne pouvons partager la tristesse. Chatam, s'il eût réussi à faire accepter son système de concession généreuse et habile au gouvernement de la Grande-Bretagne, aurait fait un acte méritoire sans nul doute, au point de vue de son pays; peut-être aurait-il ajourné ce grand démembrement qu'il déplorait, cette rupture de la colonie et de la

[1] Villemain, Tableau de la littérature au dix-huitième siècle.

métropole ; mais au point de vue des intérêts de la France, qui sont aussi les intérêts généraux du monde, ce succès eût été fatal. Il eût retardé la naissance d'un peuple, et rompu de plus en plus l'équilibre que l'Angleterre avait fait perdre à l'Europe. Plus durement que jamais, l'Angleterre, d'une prospérité si arrogante déjà après la guerre de sept ans, aurait pesé sur l'Europe et principalement sur la France. Il faut se rappeler que notre abaissement, à nous, était le but de la politique de Chatam. Il faut se rappeler qu'il avait signé contre nous la terrible paix de 1763, et qu'il est mort en poussant des cris de guerre presque sauvages contre la maison de Bourbon. Le succès de sa politique nous eût donc enfoncés un peu plus avant dans la honte que Louis XV nous avait faite, et à laquelle notre alliance avec l'Amérique devait un jour nous arracher.

C'est ce sentiment de honte nationale qui explique bien et justifie l'intervention cachée d'abord, puis patente, de la France dans l'insurrection d'Amérique. On a prétendu sans le prouver que dès 1770, Choiseul avait cherché à soulever les colonies anglaises. Toujours est-il que le cabinet de Versailles, bien avant l'acte d'indépendance qui créa les États-Unis, avait appuyé les Américains comme des alliés naturels, soit en permettant à des spéculateurs tels que Beaumarchais, par exemple, de leur expédier des fusils, soit en leur faisant tenir sous main des secours d'argent. Il y a une lettre de Vergennes au roi, en 1776, dans laquelle il met sous les yeux de Sa Majesté pour qu'elle l'approuve, la feuille qui doit l'autoriser à *fournir un million de livres pour le service des colonies anglaises* [1]. « Il importe, dit Vergennes dans cette lettre, que l'envoi d'argent ne soit pas pénétré ou imputé au gouvernement ; » et il prend des précautions infinies pour le cacher. Vergennes, homme plus délié que résolu, n'osait pas rompre ouvertement avec l'Angleterre, quoique à dater de cette époque ses rapports personnels avec l'ambassadeur, lord Stormond, commençassent à se marquer d'un peu d'aigreur [2]. D'ailleurs, faible comme il l'était, il se trouvait presque lié par le préjugé des hautes classes, qui voyaient un danger pour le pouvoir à soutenir le principe d'une insurrection, même légitime ; et ce ne fut que plus tard, qu'appréciant la position de la

[1] Lettre du comte de Vergennes à Louis XVI, du 2 mai 1776. Archives du corps législatif, et Flassan, Histoire de la diplomatie, t. VII, p. 149.

[2] Voir une note verbale du comte de Vergennes à lord Stormond (15 juillet 1777). Flassan, Histoire de la diplom., t. VII, p. 753.

France vis-à-vis de l'Angleterre, position qu'il pouvait mieux juger qu'un autre, en raison de ses fonctions de ministre des relations extérieures, il mit ce préjugé à ses pieds.

Et à vrai dire, cette position était telle qu'il y allait de l'honneur même. Elle était si cruellement humiliée, qu'on s'étonne qu'à l'heure où l'on put en sortir par la guerre, Turgot et Necker aient cédé à des vues sans justesse ou à des sentiments d'une moralité sans grandeur ; Turgot surtout, car Necker n'était pas Français. Jamais peut-être la France n'avait été traînée si bas par la fortune. Elle portait le brûlant souvenir de Crevelt, de Minden et de Rosbach. L'Angleterre l'avait horriblement dépouillée. En Bretagne, elle lui avait pris Belle-Isle ; dans l'Inde Pondichéri , Mahé, sur la côte de Malabar ; en Afrique, les forts élevés sur les bords du Sénégal et l'île de Gorée ; dans le nord de l'Amérique septentrionale, le Canada après la sanglante bataille de Québec. Elle lui avait enlevé la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galande, la Martinique, la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie ; Louisbourg avait été conquis, comme aussi l'île Royale. Nous avions perdu trente-trois vaisseaux et soixante frégates, terrible nomenclature de nos pertes. Le traité de 1763 les avait consacrées plus qu'il ne les avait réparées. Après ce traité, on avait vu un commissaire anglais institué sur notre territoire pour surveiller l'exécution de nos stipulations avec l'Angleterre. Chatam s'était plusieurs fois vanté que la France était sans ressources, que c'en était fait d'elle. En 1762, on avait revu des commissaires à Toulon, pour vérifier le désarmement de l'escadre que nous destinions à la Suède. Telle était la situation de la France de Louis XIV. Tant d'affronts, de si rudes abus de la victoire, n'avaient-ils pas constitué, pour un pays qui avait encore du sang dans les veines, le devoir d'une guerre à la première occasion, et même un peu l'obligation de la faire naître [1].

(1776.) L'occasion était venue, trop belle, trop favorable pour que le gouvernement le moins habile, même le plus faible de regard, ne la vît pas ; car la nation la lui montrait d'un geste souverain : elle qui

[1] Soulavie, que nous citons toujours avec défiance, à cause de son caractère et de ses relations suspectes, discute avec un talent très-distingué, dans le troisième volume de ses Mémoires du règne de Louis XVI, la question du droit de la France à entrer dans la guerre d'Amérique. Il prouve lumineusement son droit par l'état où des traités oppresseurs l'avaient mise, et par l'exemple de l'Angleterre et de toutes les nations qui ont toujours agi comme la France dans des occasions semblables. Tout ce passage accuse un esprit politique des plus fermes.

saisissait cette occasion magnifique avec l'enthousiasme des représailles, et qui reçut Franklin les bras si ouverts, quand en 1776 il fut envoyé par le congrès auprès du roi. Rien ne montre plus ce qu'était alors le sentiment public que la résolution dévouée de La Fayette et son départ pour les États-Unis. Ce jeune homme, qui appartenait à la haute aristocratie de son pays, devenant tout à coup le croisé d'une cause populaire, sacrifiant au service de cette cause, les jouissances naturelles qu'il devait à son rang, aussi bien que ses jouissances de cœur, car il venait d'épouser une femme qu'il aimait, est un exemple assez fort de l'exaltation qui inspirait de tels dévouements. Il a lui-même donné plus tard le dernier mot de cette conduite, qui n'était pas plus pour lui que pour la France, et que les talons rouges de la cour de Versailles appelaient, dans leur dédain superficiel, un engouement de liberté. « L'Angleterre, a-t-il dit dans ses Mémoires, se voyait enlever avec les nouveaux États un grand commerce tout à son avantage, enfin plus que la moitié et la plus belle moitié du territoire britannique ; tandis que si elle se réunissait à ses treize colonies, c'en était fait de nos Antilles, de nos possessions d'Afrique et d'Asie, de notre commerce maritime, de notre marine, de notre existence politique. A la première connaissance de cette querelle (1776), mon cœur fut enrôlé, et je ne songeai plus qu'à suivre mes drapeaux. » Ainsi ces drapeaux du noble ami de l'Amérique n'avaient pas cessé d'être français.

Ce fut avec Silas Deane, envoyé du congrès auprès du cabinet de Versailles, que La Fayette s'entendit [1]. Mais la nouvelle des désastres de New-York, de Long-Island, des White-Plains, du fort Washington et des Jerseys, où les forces américaines s'anéantirent presque successivement devant trente-trois mille Anglais et Allemands, changèrent les termes de l'engagement qu'avait pris La Fayette, et lui firent fréter un navire à ses frais. Les irrésolutions du gouvernement français étaient encore si grandes, si puissante était l'influence de l'Angleterre et des préjugés de la cour, que La Fayette, en passant aux États-Unis, brava les ordres positifs de son gouvernement et les châtiments les plus sévères. Mais ces irrésolutions, dues surtout au faible caractère de Louis XVI et à la trop inquiète prudence de Vergennes, devaient être bientôt entraînées par cette opinion qui grandissait avec les événements et qui poussait tout vers l'alliance.

[1] Voyez les Mémoires de La Fayette, t. I, p. XI.

(1777.) Cette alliance, ardemment désirée, ardemment demandée, Franklin, l'adroit négociateur de Londres, était venu la préparer, la proposer et la conclure. Le congrès, qui ne pouvait placer mieux sa foi et son espérance qu'en ce grand homme, l'avait adjoint à Silas Deane auprès du cabinet de Versailles. Dès son arrivée, il y avait pris une forte position, et il l'avait prise sans y prétendre. Même ceux qui partageaient le moins les sympathies américaines furent saisis d'un sentiment de respect profond pour ce majestueux vieillard, d'un si grand cœur, d'un si grand esprit et d'une si grande expérience; pour cet enchanteur de soixante et onze ans qui avait trouvé le moyen de séduire avec les qualités les plus imposantes, et qui, défendant des intérêts avec des vertus, ne disait que le vrai et ne cessait pas d'être habile. Quant à Paris, à la France entière, à tous ceux-là qui se sentaient le cœur engagé dans l'honneur ou le déshonneur de la patrie, Franklin était accueilli par eux comme l'instrument le plus puissant d'une cause sainte. Partout, et non-seulement un jour, mais sans cesse, sa présence causait les profonds tressaillements d'une joie populaire et populaire dans toutes les classes de la société. L'admiration qu'inspirait sa personne ajoutait encore au dévouement ressenti pour les intérêts qu'il servait. Il était comme l'image de son pays aux yeux des hommes, et il le peignait en beau. Les mémoires du temps entrent dans mille détails sur ce sage du nouveau monde, qui, disait-on, unissait en lui Phocion et Socrate. Jusqu'aux femmes les plus frivoles aimaient cette vieillesse sereine, cette grandeur souriante qui avait la grâce des plus petites choses comme la force des plus élevées. Cependant, malgré cette toute-puissance du caractère et du génie, malgré l'estime dont il avait ému Louis XVI, Franklin ne conclut pas de suite le traité, objet de sa mission. Il passa un an auprès du cabinet de Versailles, qui ne le recevait que rarement, et qui n'eut le courage de son désir secret qu'après la nouvelle de la prise du corps d'armée de Burgoyne à Saratoga. Ce succès, plus grand encore que les victoires remportées par Washington dans une autre partie de l'Amérique, à Trenton et à Princeton, mais qui avaient été suivies du revers de Brandywine, décida enfin le cabinet français à relever une tête trop longtemps courbée. La négociation de Franklin toucha donc à son terme; jamais négociation ne ressembla plus à un triomphe. Ce succès diplomatique d'un Américain fut une victoire nationale pour la France. Mais quoique sa mission d'Angleterre eût donné une grande mesure de ses mérites de négociateur, ce succès,

pour le coup, ne fut pas l'œuvre de Franklin. Il en profita, mais il ne le créa pas. Il le recueillit des mains de l'opinion victorieuse qui maîtrisait le gouvernement lui-même et qui forçait le méticuleux Vergennes à consentir enfin l'acte impatiemment attendu. Ce traité, qui était une reconnaissance formelle des États-Unis, fut signé le 6 février 1778 [1] pour la France par le sieur Girard, secrétaire du conseil d'État [2], et pour les États-Unis par MM. Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lee. Ce n'était qu'un traité de commerce ; mais il y en eut un autre, signé le même jour, et celui-là fut le véritable traité d'alliance ; il portait dans son préambule « qu'il était conclu pour le cas où l'Angleterre, par » ressentiment de la liaison et de la bonne correspondance, suite du » traité d'amitié et de commerce, romprait la paix avec la France, soit » par des hostilités directes, soit en empêchant son commerce et sa » navigation, d'une manière contraire au droit des gens et aux traités » subsistants entre les deux États. Dans ce cas, S. M. et les dits États » étaient résolus de joindre leurs projets et efforts contre les entreprises » de leur ennemi commun [3]. » En posant ainsi l'éventualité, on en rendait l'interprétation bien facile, précautions percées à jour du reste, convenances diplomatiques inutiles, qu'au point où en étaient les choses, on aurait bien pu s'épargner ! Le premier article de ce traité était tout ce traité même, et renfermait toutes les exigences de l'opinion; il y était dit « que, si la guerre (cette guerre dont on s'était dans le » préambule ménagé la faculté à dessein) se déclarait entre la France » et la Grande-Bretagne, pendant la durée du conflit entre l'Angleterre » et les États-Unis, Sa Majesté et lesdits États-Unis devraient faire » cause commune et s'aider mutuellement de leurs bons offices, de leurs » conseils et de leurs forces, ainsi qu'il convient à de bons et fidèles » alliés. » Les autres articles se rattachaient à cette disposition, qui suffisait, qui comprenait tout.

(1778.) D'ailleurs, ce second acte n'empêchait point les colonies de traiter avec l'Angleterre, même sans le concours de la France. « Il resta secret, dit l'historien de la diplomatie française, et n'acquit de réalité que par la guerre qui éclata peu de temps après entre la France et la Grande-Bretagne. » Mais cette réflexion manque de justesse : le

[1] Voir Flassan, Hist. de la diplom., t. VII, p. 159 et suiv.

[2] Titre nouveau donné momentanément aux deux chefs du département des affaires étrangères.

[3] *Ibid.*, p. 164.

traité n'acquit point de réalité par la guerre. Ce fut, au contraire, le traité qui prépara la guerre, qui donna à cette guerre, commencée dans la plupart des esprits et des dispositions des peuples, tout son développement extérieur, sa réalité.

La cour de Versailles, sentant bien qu'elle ne pourrait cacher trop longtemps les engagements qu'elle venait de passer avec l'Amérique, se risqua donc à les déclarer. Elle les notifia au cabinet de Londres, le 13 mars 1778, par l'intermédiaire du marquis de Noailles, son ambassadeur. La notification était ce que sont d'ordinaire de pareils actes. Elle était polie et disait tout le contraire de ce qu'elle faisait entendre. On y parlait du désir de conserver la paix, avec le cérémonial impuissant de gens qui vont rompre, d'hommes décidés à en finir. Pour que cette comédie diplomatique, qui ne trompait personne et qui manquait de grandeur des deux côtés, fût poussée jusqu'au bout, et dans toutes les formes, Versailles publia un Mémoire justificatif auquel Saint-James répondit. On a hâte de se détourner de toutes ces vaines procédures, de toutes ces lenteurs petitement calculées, et pour peu qu'on aime le pays dont on écrit l'histoire, on partage, en les rapportant, l'impatience des contemporains.

En effet, ces lenteurs compromettaient la situation. Le patriotisme de Franklin en gémissait, mais son habileté encore davantage. Son avis, à lui, dont la raison était si ferme et si froide, avait été de se placer bien au-dessus de toutes ces formules diplomatiques, qui perdent le temps, au profit de l'ennemi, qu'elles avertissent de frapper rapidement un grand coup. Les Anglais gardent Philadelphie, avait-il dit; l'escadre de Howe a remonté la Delaware; qu'une escadre française lui coupe la retraite et vienne le brûler dans les dangereux parages où il n'a pas craint de s'engager. Le grand sens de Franklin lui montrait merveilleusement ce qu'il y avait à faire, non-seulement pour les destinées de la guerre, mais pour le cas particulier qu'il signalait alors, à force de coup d'œil, avec l'instinct d'un amiral. Malheureusement, un gouvernement dirigé par Louis XVI et Vergennes ne savait point se servir en maître de ces admirables circonstances, qui ne naissent pas tous les jours dans la vie des peuples, et qui font que le parti le plus brillant est aussi le plus sûr, et que l'enthousiasme inspire aussi bien que la réflexion. Qu'en résultait-il? une situation équivoque, une déperdition de forces réelles. Le cabinet de Versailles dut souffrir de la fausseté d'une position qui eût facilement été si droite; il en dut souf-

frir vis-à-vis de l'Europe, et surtout vis-à-vis de l'Autriche, lorsque Joseph II vint en France, moins encore pour y étudier le mouvement des esprits que pour y contracter des engagements politiques.

Ce voyage eut lieu vers la fin de 1777. On était en pleine préoccupation de l'Amérique, en pleine admiration pour Franklin, et dans les commencements de l'administration de Necker. Joseph II, sous le nom de comte de Falkenstein, arriva à Paris, où il passa six semaines, dans un débotté philosophique d'assez mauvais goût, surtout de la part de l'homme qui disait *que son métier, à lui, était d'être royaliste*, pour mieux rappeler qu'il était roi. L'empereur d'Allemagne descendit dans un hôtel garni, où il loua un appartement fort modeste. Cette affectation de simplicité vulgaire plut beaucoup, grâce aux engouements de ce temps. Cette simplicité était du reste la critique en action des formes et du luxe de Versailles. Sur ce point, il y avait un peu du Diogène dans Joseph II. Il fronda beaucoup, et on le trouva d'une originalité piquante; mais dans un temps où chaque abus faisait naître un frondeur, il n'y avait réellement d'original dans ses attaques, que sa position [1]. Il visita tous les monuments publics, dit des mots probablement travaillés, et s'étonna que Louis XVI ne connût ni l'École militaire ni les Invalides. L'utile établissement de l'abbé de l'Épée attira beaucoup son attention, et lui fut une occasion de déployer une philanthropie sincère quoique exagérée à dessein, car cette philanthropie était l'esprit de son temps qui le pénétrait, et, d'un autre côté, il avait tant besoin de succès qu'il s'y livrait encore davantage. Il avait une ambition inquiète, l'ambition de tous ceux qui veulent plus qu'ils ne peuvent, et qui le sentent. C'était un rêve-creux de gloire. Il s'agitait beaucoup pour s'inventer grand homme. Le voisinage de Frédéric de Prusse, qui ne s'était pas tant tourmenté pour être grand, l'empêchait de dormir.

Dans un siècle où tous les esprits étaient tournés vers les réformes, il fut aussi réformateur, et de cette race peu chanceuse de réformateurs

[1] « L'Empereur voulut voir les écuries de Monsieur, qu'il admira (grandes et » petites écuries). Comme il se retirait, on lui proposa de lui montrer les écuries » de la reine, — Quoi! dit-il, ma sœur a des écuries! et qu'est-ce que je viens de » voir? — Ce sont celles du roi. — Ah! voyons celles de ma sœur... Il parcourut » tout. On lui demande s'il veut voir les écuries de Monsieur. — Quoi! est-ce » qu'il ne se sert pas des chevaux que j'ai vus? — Non, il a des écuries particu- » lières.... Il visita tout. Enfin quand on lui proposa d'examiner les écuries de » Madame, de M. d'Artois, de Mesdames tantes du roi, etc., il s'écria : A Vienne » ma mère a quarante chevaux. » Mém. de d'Aiguillon, p. 255.

dont étaient Turgot et Necker : lui, moins élevé qu'eux, manqua moins son œuvre, quoique rien ne l'ait satisfait. Mais cela tint, sans nul doute, à l'état de l'Autriche, qui n'en était pas alors où se trouvait la France de Turgot. Quoi qu'il en pût être, ses réformes n'eurent pas non plus le grand caractère qu'il faut pour être plus que des retouches d'institutions. Plus emporté que Turgot et Necker, se sentant moins responsable, il allait plus durement qu'eux en besogne. Il manquait de tact en toutes choses ; il en manquait profondément et jusqu'à l'oubli de toute dignité, comme il le prouva suffisamment dans son voyage de France, en disant à un comédien, confident de ses dépits fraternels : « *Vous avez une reine bien étourdie !* » et en allant présenter d'inconcevables hommages à la maîtresse immonde de Louis XV, madame Dubarry.

Son voyage de France avait un but qui a été plus entrevu que dévoilé : il l'avait entrepris au profit de la nouvelle politique de l'Autriche, de cette politique qui avait arraché le traité de 1756 à l'abbé de Bernis et à madame de Pompadour ; mais le sentiment, sinon l'intelligence et le courage revenait au cabinet de Versailles, et la légèreté de Marie-Antoinette compromettait beaucoup le succès de l'idée de Kaunitz, qui était de dominer l'Europe par les archiduchesses, et de refaire par des mariages la monarchie de Charles-Quint. Tel fut sans doute un des motifs de l'humeur que Joseph II montra contre sa sœur dans son voyage. Déjà on avait vu les princes français, lors du voyage de l'archiduc Maximilien (1775), repousser les prétentions autrichiennes sur une question d'étiquette, et passer dans leurs terres, pour ne pas les subir, le temps du séjour de l'archiduc à Versailles. En venant étudier les dispositions secrètes du gouvernement français, Joseph trouva donc bien des choses qui durent le surprendre. Vergennes, disons-le à son honneur, malgré ses faiblesses, ne continuait pas Choiseul ; Franklin et les idées américaines préservaient un peu Louis XVI de l'influence que Joseph croyait établir sur l'esprit de son beau-frère par son voyage. Aussi les résistances que rencontrèrent ses désirs le jetèrent dans toutes les fautes du désappointement. Il blessa l'opinion publique, qu'il avait caressée d'abord avec son étalage de philanthropie, il la toucha dans sa fibre la plus sensible, son enthousiasme pour la cause américaine. Si, comme on l'a dit, sans trop le prouver cependant, Louis XVI avait promis l'ouverture de l'Escaut et l'établissement d'un archiduc à Cologne moyennant que Joseph abattrait les forteresses des Pays-Bas [1], et qu'il

[1] Soulavie, t. IV, p. 309.

appuierait nos efforts dans la guerre d'Amérique, on pouvait douter, après les paroles si publiquement négatives que nous avons citées [1], de l'appui qu'on avait recherché. En somme, le voyage de Joseph ne réalisa de profits pour personne. Malgré les promesses, s'il y en eût, et les politesses qui ne cachèrent rien des sentiments intérieurs, il indisposa plus Versailles et Vienne qu'il ne les relia l'une à l'autre. Le dépit de l'Empereur fut d'une extrême violence. On a prétendu que le spectacle de l'unité géographique de la France, qu'il comparait dans sa pensée à cet amalgame d'États rapportés dont il était le chef, lui causa une sombre jalousie, et qu'il nous quitta l'envie et les plus mauvais sentiments au cœur. Ainsi, on le vit renoncer brusquement au projet publiquement annoncé d'aller visiter Voltaire, et tromper l'espérance un peu vaniteuse de l'illustre poëte. C'était en effet comme bouder la France que de refuser son hommage à l'homme qui en était l'orgueil.

Mais Paris et la France entière dédommagèrent bien Voltaire, l'année suivante, du caprice hautain de Joseph II. A son tour, Voltaire vint à Paris (1778), et l'enthousiasme fut si grand parmi ces hommes d'alors qui avaient tous les enthousiasmes, que rien de pareil ne s'était vu encore dans les exaltations les plus légitimes de ce temps : ni la joie sérieuse et forte qu'avait inspirée la vertu de Turgot montant au ministère, ni l'éclatante et noble popularité de Necker, quand il en descendit, ni le respect et les marques de sympathie presque religieuses dont on entourait Franklin, ne sauraient être comparées à l'éloquence de ces hommages qu'on offrit à Voltaire, tous les jours, pendant les trois mois de son triomphal séjour à Paris. Et en effet, l'enthousiasme pour Turgot, pour Franklin, pour Necker, était de l'enthousiasme politique, c'était le sentiment d'un besoin entre tous, d'une idée entre toutes, réforme du pays, crédit relevé, position reprise aux yeux des peuples ; mais l'enthousiasme pour Voltaire prenait sa source dans la pensée sociale tout entière, dans le sentiment de tous les besoins, de toutes les idées, car Voltaire avait compris les uns et exprimé les autres dans ses écrits. Pendant soixante ans il avait demandé, et avec tous les accents qui persuadent, que satisfaction fût donnée à ces besoins et à ces idées pour

[1] C'était à propos de l'Amérique, et pressé par une dame qui lui demandait avec beaucoup d'insistance son opinion sur l'insurrection américaine, qu'il dit le mot cité plus haut : « Mon métier à moi est d'être royaliste. » Voir Soulavie, le prince de Ligne et tous les Mémoires du temps.

l'honneur de l'humanité. Voilà ce dont la société française, la plus humaine, et la plus intelligente du monde, avait à tenir compte à Voltaire ; quand il revint vers elle, elle lui tint compte aussi comme d'un exil de cette prudente retraite qui n'en était pas un, et dans laquelle il avait vécu loin de l'action de ce pouvoir dont il signalait les abus. Aussi lui montra-t-elle bien plus que de l'admiration et de la reconnaissance, et voulut-elle que ses applaudissements, qui résonnèrent en Europe, fussent la réparation d'une injustice. Magnifique exagération du reste, qui combla d'une joie et d'une ivresse suprêmes les derniers jours de cette éclatante vie, et qui rendit presque aussi heureuse que Voltaire lui-même, la société qui lui faisait un tel bonheur !

Ce voyage de Voltaire à Paris a laissé une si forte trace dans la mémoire que tous les détails en sont connus : l'histoire ne les apprend pas, elle les rappelle. Le prétexte de ce voyage fut la représentation d'*Irène* ; mais le motif, ce fut la convenance, la nécessité qu'il y avait pour un chef de parti comme Voltaire, à démontrer par une démarche solennelle la force, l'autorité, le succès de son parti. Maurepas vivait toujours, et Maurepas avait toujours été l'ennemi entêté de Voltaire, trop peu décidé toutefois dans sa haine envieuse pour oser employer les lettres de cachet contre l'homme le plus admiré de l'Europe. D'un autre côté, il fallait apprendre à la nation que les hommes d'un pouvoir longtemps ennemi tendaient enfin la main au parti philosophique, non plus par libéralité indulgente ou familiarité oublieuse, mais parce que le parti philosophique était fort, et qu'on ne pouvait guère plus traiter avec lui que sur le pied d'une alliance entre souverains : et de fait, telle était cette force, que la disgrâce de Turgot ne l'avait point diminuée et que le ministre qui lui avait succédé était de la religion de Calas. En vain Louis XVI sembla-t-il s'inscrire en faux contre la présence de Voltaire à Paris, en refusant de le recevoir ; ce monarque fut peut-être le seul de tous les gardiens des préjugés de cette époque qui écouta un tel scrupule. Quant à Marie-Antoinette, elle eut moins de réserve, malgré des préjugés qui parlaient aussi haut en elle que dans le roi. On la vit, dans l'émotion que toute grande renommée donne aux femmes, solliciter la présentation de Voltaire, qui lui fut obstinément refusée. Elle en fit témoigner d'aimables regrets à l'illustre vieillard, et cet appréciateur si sensible des plaisirs que donne le succès dut trouver sans doute que ces regrets de la reine de France mettaient un attrait de plus dans sa gloire.

Mais l'impression du refus timoré de Louis XVI dut bientôt se perdre, pour Voltaire, au milieu de toutes les émotions que l'enthousiasme public lui donnait. « *Ils veulent donc me faire mourir de plaisir!* » disait-il, épuisé par ses sensations, quand il était témoin des transports qu'excitait sa présence. Jamais roi bien aimé ne fut plus entouré de ses sujets, salué d'acclamations plus vives que ne l'était Voltaire, par la foule qui l'accompagnait partout, qui ne pouvait se rassasier de le contempler, de l'entendre. Les plus grands seigneurs de la monarchie faisaient presque antichambre dans la maison de M. de Villette, où il logeait; on eût dit qu'il y avait deux rois en France et que le plus absolu n'était pas à Versailles; on rendit à Voltaire des honneurs que n'obtenaient pas les têtes couronnées. Quand il alla à l'Académie, cette compagnie, contrairement à toutes ses traditions, se porta au-devant de lui. Le soir, il assista à la représentation d'*Irène*, dans la loge des gentilshommes de la chambre, et on faillit l'étouffer dans les embrassements et sous les couronnes. Plusieurs jours après, il visita Turgot, et dans l'attendrissement où le jeta le philosophe disgracié : « Laissez-» moi, lui dit-il avec un respect vengeur, laissez-moi baiser cette main » qui a signé le bonheur du peuple! » Pour comble d'honneur, Franklin le pria de bénir son fils; il se montra digne d'un tel hommage en ne prononçant sur la tête du fils de Franklin que les deux mots qui résument toutes choses : « *Dieu et la liberté.* »

Cependant, après la conclusion du double traité avec l'Amérique du 6 février (1778), Franklin était resté à Paris, où il avait été nommé ministre résident des États-Unis. Nonobstant la haute estime que Louis XVI lui exprima publiquement, lors de sa nomination, à lui dont les conseils si francs n'avaient pas été suivis; malgré la convention dont le cabinet de Londres s'était plaint et que le cabinet de Versailles avait cherché à justifier dans des manifestes inutiles, la position des deux cours l'une vis-à-vis de l'autre ne s'était pas modifiée; les seuls faits nouveaux qui se fussent produits étaient le rappel de lord Stormond et du marquis de Noailles, l'ordonnance concernant la navigation des neutres, et les efforts heureux de Louis XVI pour entraîner l'Espagne dans les intérêts de l'Amérique [1]. Il semblait qu'avant de se frapper, les deux gouvernements se regardaient en silence; mais c'était moins la circonspection d'adversaires qui se mesurent que de l'embarras pé-

[1] Flassan, Hist. de la diplom. franc., t. VII, p. 177.

niblement trahi. L'Angleterre ne pouvait souhaiter la guerre avec la France ; elle aurait voulu l'éviter, cela se conçoit aisément ; mais ce qui se conçoit moins, c'est que Louis XVI, qui avait fini par comprendre, sous la vive lumière de l'opinion, que la nécessité de la guerre ressortait pour la France de sa position même, hésitât après avoir commencé d'agir. L'alliance était conclue, déclarée ; qu'attendait-il encore ? qui le retenait ? Ce qui toujours le retint et l'empêcha, dès qu'il fallut agir : les tremblements de sa conscience ; il n'avait jamais fini avec elle. Il passa près de trois mois à avoir peur de commencer une guerre à laquelle il s'était résolu, engagé ; ce fut seulement le 13 avril 1778 que la flotte, commandée par d'Estaing, sortit de Toulon pour aller enfin attaquer la flotte anglaise dans les eaux de la Delaware ; et plus tard encore (le 17 juin 1778), que les hasards d'une rencontre amenèrent ce brillant coup de canon, parti du bord de la Clocheterie, et qui apprit à l'Angleterre que la France de 1763 avait retrouvé des marins.

CHAPITRE III.

Commencement de la guerre d'Amérique. Combat d'Ouessant. Départ de la flotte de d'Estaing. Arrivée de la flotte française dans la Delaware. État de l'opinion sur la guerre. Discordes entre les Américains et les Français. Faits d'armes des Français dans les colonies. Mission armée du général Rochambeau. Départ de la flotte de de Grasse. Succès des Américains et des Français. L'Angleterre négocie avec l'Amérique. Bataille de la Dominique. Blocus de Gibraltar. Suffren aux Indes. Traité de paix. Paix de Teschen. Fleury et d'Ormesson, contrôleurs généraux. Mort de Maurepas. — 1778-1783.

Si le cabinet de Versailles, en se décidant à soutenir l'Amérique, n'avait point effrayé l'Angleterre par la rapidité de ses coups, du moins avait-il pu la troubler par la grandeur de ses préparatifs. Il les avait faits patiemment et longtemps, avec une immense activité, et, disons-le aussi, avec ce sentiment d'honneur blessé, ce secret amour-propre, que devait avoir vis-à-vis des Anglais un gouvernement jugé par eux incapable de tenir la mer, et qui, pour toute réponse, y avait lancé les plus formidables vaisseaux. La France n'avait point accepté sa déchéance maritime, prononcée à Londres de si haut. Choiseul était le premier qui eût commencé de l'en relever. Il avait donné l'impulsion : après lui, malgré d'inquiètes, d'oppressives surveillances de la part de l'Angleterre, le gouvernement n'abandonna pas ses chantiers. Sous l'administration de Sartines et à l'ouverture de cette guerre, les constructions furent poussées avec un redoublement de vigueur dont il n'y avait jamais eu d'exemple dans la marine française : on avait vu, seulement en un an, neuf vaisseaux de ligne commencés et mis en état de naviguer. La France avait à ce moment (1778) près de soixante vaisseaux armés à la fois. Malgré son ignorance du métier, ses formes tranchantes et ses dilapidations, Sartines était administrateur. Il savait agir; il connaissait les hommes : la police les lui avait appris, et il haïssait les Anglais. On pouvait croire que pendant la guerre ce ministre verrait le mérite

où il serait réellement, et qu'il l'appuierait. Malheureusement c'était ce mérite consommé qui alors manquait le plus. Nos marins ne valaient pas nos constructions ; ils étaient inexpérimentés: mais la guerre devait leur apprendre ce qu'ils ignoraient, et leur jalousie généreuse contre les Anglais allait surmonter rapidement les difficultés de cette école.

Il n'y avait point eu de manifeste, mais d'Estaing était parti pour l'Amérique depuis un mois; toutes les côtes de Flandre , de Bretagne et de Normandie, étaient couvertes de canons, et on ne parlait de rien moins, même à Versailles, que d'une descente en Angleterre. Le comte d'Orvilliers commandait à Brest une flotte de trente-deux vaisseaux de ligne et de quinze frégates. C'étaient les trésors de la France, le meilleur de son or et de son sang. L'amiral Keppel, à Plymouth, regardait d'en face cette flotte superbe. Soit calcul de guerre, soit impétuosité naturelle, Keppel résolut d'attaquer quelques frégates d'observation, espérant que toute la flotte sortirait pour les défendre. Il se trompait: d'Orvilliers resta froidement sur ses ancres. Il avait envoyé en observation le lieutenant de vaisseau la Clocheterie, qui commandait *la Belle-Poule*, avec un lougre, *le Coureur*, commandé par le chevalier de Razilli. Dès que l'amiral anglais l'avait su, il avait fait immédiatement donner la chasse au bâtiment français, par une frégate de même force, *l'Aréthuse*, et un cutter. *L'Aréthuse*, selon les traditions de la mer, somma *la Belle-Poule* de mettre en panne; mais la Clocheterie répondit qu'il n'avait d'ordre à recevoir que du roi son maître ; et par une manœuvre adroite et hardie, il prit *l'Aréthuse* à la hanche et à portée de pistolet. Ce fut à cette portée, et presque l'un sur l'autre, que le capitaine français reçut le premier coup de canon de l'ennemi, et qu'il y répondit par toute sa bordée. Engagé ainsi, le combat dut être meurtrier. Il dura plusieurs heures, et des deux côtés avec un long acharnement. Il y eut sur *la Belle-Poule* quarante morts et cinquante-deux blessés. Le capitaine fut atteint à deux endroits ; son second tomba mort à côté de lui, et son enseigne, le bras fracassé, se fit panser et revint tranquillement à son poste. Animés par l'exemple de leurs officiers, les Français hachèrent tellement *l'Aréthuse* dans ses voiles, sa mâture et ses agrès, que Keppel envoya du secours pour la remorquer et la sauver. Ce fut alors que la Clocheterie, dont la frégate était endommagée par le combat, se retira avec une fierté moqueuse devant deux vaisseaux de ligne, tout frais, qui ne purent l'atteindre, et rentra à Brest, aux acclamations de la rade. Ce n'était là qu'une passe d'armes,

mais elle avait été si belle et si sanglante, que l'enthousiasme populaire eut autant de part que la politique de Versailles dans le bruit qu'elle fit et la joie qu'elle causa dans Paris et par toute la France. Le nom de M. de la Clocheterie, jusqu'alors ignoré, fut dans toutes les bouches. Sartines lui écrivit une lettre remplie d'une émotion bien flatteuse. Le roi le créa capitaine de vaisseau et répandit beaucoup de faveurs sur les officiers et les matelots de son bord. On n'eut pas peur de se montrer trop reconnaissant, car tant de revers nous avaient pesé sur le cœur depuis des années, que ce premier succès semblait faire respirer mieux. Il introduisait la guerre avec éclat, et rangeait de notre côté tous les présages de la campagne [1].

Mais ces présages furent bientôt trompés par la fortune. Le 8 juillet 1778, la ville de Brest vit partir d'Orvilliers et sa flotte, et le 25 du même mois, l'amiral Keppel rencontra, à trente lieues d'Ouessant, cette flotte de trente-deux vaisseaux et de quinze frégates, qu'il aspirait tant à détruire. Pour cela, il avait pris avec lui trente vaisseaux de ligne, dont sept à trois ponts. Il avait plus de canons que l'amiral français. D'Orvilliers en avait 1,934, et Keppel, 2,288. Les deux lignes ennemies occupaient un espace de trois lieues. Keppel, plus animé, plus ardent que jamais, avait déjà fait poursuivre les vaisseaux qui s'étaient écartés du gros de la flotte française ; mais d'Orvilliers ne les avait ni protégés ni soutenus. Les historiens disent que la disposition qu'il garda était fort savante, mais c'était un marin à qui l'inspiration manquait. Son armée était divisée en trois corps : l'avant-garde, sous le commandement du comte Duchaffaud, l'arrière-garde, sous le commandement de fait de Lamotte-Picquet [2]. Quant à lui, il était au centre, assisté du comte de Guichen, qui montait *la Ville de Paris*. Il n'y avait aucun de ces trois officiers qui ne le surpassât en coup d'œil, en génie pratique, pas un seul qui n'eût mérité d'être son maître. Après avoir attendu plusieurs jours, à cause du vent qu'il n'avait pas, l'amiral Keppel, n'y tenant plus, se décida enfin à attaquer l'arrière-garde, où se trouvait le duc de Chartres. Il y montait *le Saint-Esprit*, et y faisait ses premières armes de marin, sous le patronage de Lamotte-Picquet. D'Orvilliers, qui vit le mouvement et l'intention, manœuvra avec justesse pour dégager *le Saint-Esprit*, en renversant son ordre de bataille.

[1] Louis XVI, dont les scrupules tournaient souvent en illusions, crut sa conscience déchargée, parce que le capitaine anglais avait tiré le premier.

[2] Le commandant titulaire de l'escadre *bleue* était le jeune duc de Chartres.

Ce fut un feu de deux heures, bien nourri, bien soutenu, et de part et d'autre, avec une impétuosité qui ne se ralentit pas. Mais ce fut là tout. On se tua du monde, on se brisa des agrès et des mâtures ; mais on ne se prit pas un vaisseau. Les amiraux, s'attribuant tous deux l'avantage, allaient en profiter et pousser leur succès, mais ils ne purent se faire entendre dans leurs signaux. Singulière coïncidence, dont ils eurent l'un et l'autre beaucoup à souffrir. Keppel établit des croisières, et d'Orvilliers rentra dans Brest. Rien ne l'y forçait cependant, et l'on a eu raison de lui reprocher cette prompte rentrée. On ne gagne pas à être si modeste, et il se contentait de bien peu, s'il avait assez d'un succès qui consistait à n'être pas une défaite. Certes, le combat de la Clocheterie, cette première botte portée si lestement et si brillamment à l'Angleterre, promettait mieux que cette indécise affaire d'Ouessant, qu'on appela un *choc*, ne pouvant réellement en faire une bataille [1].

Mais, quoi qu'il en pût être, l'opinion était trop excitée, et aussi elle se ressentait trop de ses anciens abaissements vis-à-vis de l'Angleterre, pour ne pas accueillir comme une victoire une résistance que les Anglais n'avaient pas vaincue. La France en était réduite à ce point que la lutte pour elle était déjà un triomphe. Le roi écrivit de sa main à d'Orvilliers. Il le félicita sur la convenance de ses manœuvres, et il témoigna à Sartines combien il était content de son ministère. Personne ne trouva que le roi fût allé trop loin, et la grande majorité des esprits partagea sa joie. D'Orvilliers et son manque d'inspiration comme amiral se perdaient dans ce beau feu qui avait duré deux heures, et dans lequel les canons français avaient mieux fait que les canons anglais, pourtant plus nombreux. D'un autre côté, beaucoup de traits de courage individuel étaient cités, entre autres celui du comte Duchaffaud, blessé, et qui vit tomber son fils plus dangereusement blessé encore, sans quitter son poste et se détourner un seul instant de ses devoirs. Toutes ces choses, influentes en France, prêtaient à une grande illusion.

Pendant que Louis XVI répandait sur d'Orvilliers des faveurs trop généreuses, le gouvernement anglais mit en accusation Keppel et le vice-amiral Palisser, commandant *le Formidable*, qui, à Ouessant, n'avait pas obéi aux signaux. Ce qui était arrivé à l'amiral anglais était aussi arrivé à d'Orvilliers. Son arrière-garde n'avait pas obéi à des

[1] Le mot *choc* est celui dont le duc de Chartres se servit à Versailles, le 1er août, en rendant compte au roi de ce combat, et cependant le duc de Chartres était intéressé à grossir l'événement.

ordres que la brume ou les distances avaient dérobés ; mais nul conseil de guerre, en se constituant, n'avait fait outrage à la bravoure et à la discipline de Lamotte-Picquet. Plus tard, il est vrai, des bruits fort malveillants s'élevèrent ; mais ces agressions tardives n'atteignirent pas celui qu'elles auraient dû atteindre : elles portèrent plus loin et plus haut. On accusa le duc de Chartres de n'avoir pas exécuté le mouvement commandé par le vaisseau amiral ; mais le jeune titulaire du commandement était-il vraiment responsable de ce que le chef réel de l'escadre n'avait pas exécuté ? Au premier moment, on avait été plus juste. Quand le duc de Chartres était arrivé à Paris, on l'avait accueilli avec enthousiasme. On l'avait applaudi à l'Opéra, au Palais-Royal, partout où il avait paru. Mais quand sa charge d'inspecteur général des côtes l'eut rappelé à Brest, de cruels propos circulèrent. D'où venaient-ils ? On a parlé de la reine, on a parlé de ressentiment ; toujours est-il que ce qu'on répandait n'allait à rien moins qu'à déshonorer le jeune prince. Ne disait-on pas qu'il s'était caché pendant le combat ? Il s'y était distingué, au contraire, par cette bravoure dégagée des gentilshommes, par cette bonne humeur devant le boulet qui est native de France. Aussi tous ceux qui l'avaient vu montrer au milieu du feu son cordon bleu et sa veste blanche le défendirent-ils contre d'odieuses calomnies. Lui seul se fit tort par sa légèreté, quand il accepta ou sollicita la place, créée pour lui, à cette occasion, de colonel général des hussards ; singulière récompense, il faut le dire, de la bonne conduite d'un marin [1] !

Le combat d'Ouessant ne fut suivi d'aucun autre. L'indécision de son succès ne stimula pas l'activité de d'Orvilliers. Ce marin de l'Œil-de-bœuf était profondément indigne de l'honneur de commander l'expédition que lui avait confiée le bon vouloir d'une cour ignorante. Plus qu'un autre par sa position, il devait partager les sentiments qui font les victoires, ces sentiments d'ardeur au combat dont la France était animée. Malgré une perte de quarante-cinq millions, faite par le commerce français et dont la rentrée subite au port de Brest, après

[1] Le prince de Montbarrey dit, dans ses Mémoires, que ce fut le duc de Chartres qui sollicita cette place, et il raconte à ce sujet une longue intrigue ; mais Montbarrey est animé contre le duc de Chartres de sentiments haineux qui le rendent fort suspect.

Voir sur la conduite du duc de Chartres à Ouessant : Œuvres choisies du prince de Ligne, p. 3. — Soulavie, Mém. de Louis XVI, t. VI, p. 53. — Mém. du comte de Tilly ; éd. in-8°, 1830, t. III, p. 12. — Droz, Hist. de Louis XVI, t. I, p. 313.

Ouessant, avait été cause, Bordeaux, Brest, Nantes, étaient disposés à voir toujours en d'Orvilliers l'espoir de tous leurs ressentiments contre l'Angleterre. Mais cette confiance trompée déjà, il ne la justifia pas davantage. Il sortit une seconde fois de Brest, il est vrai ; mais il ne s'agissait pas de tenir la mer pendant un mois sans voir l'ennemi : il fallait aller le chercher ; dans les circonstances d'alors, il n'était pas permis à un homme de tête et de cœur de rentrer sans avoir fait voir le feu à son pavillon. Si d'Orvilliers avait été un officier d'action et de coup d'œil, il n'aurait pas manqué de tenter une expédition sur quelque point de l'Angleterre, et probablement il eût réussi, car l'Angleterre, comme un homme qui s'attend à être attaqué de plusieurs côtés à la fois, ne savait où porter les mains pour se défendre. Cette résistance inaccoutumée qu'elle avait trouvée à Ouessant, cette ligne de vaisseaux aussi beaux que les siens, l'avaient troublée. Il aurait été habile de profiter de cet éblouissement, bientôt dissipé ; d'Orvilliers ne le tenta même pas. Sans une heureuse croisière du chevalier de Fabri, sorti de Toulon à la tête de quatre navires, et plusieurs combats de Kersaint, le cabinet de Versailles n'aurait retiré de cette expédition que la honte de l'avoir manquée avec toutes les chances de réussir.

Et ce fut une raison, sans doute, pour qu'on portât une vue plus intéressée, plus inquiète sur l'arrivée de d'Estaing en Amérique et sur ses premières opérations. Les préoccupations de la France entière l'avaient suivi à travers les mers. D'Estaing n'était point un marin à la manière de d'Orvilliers. C'était un homme énergique et fier, d'une valeur bouillante, officier de terre d'abord, qui s'était tout à coup découvert marin, à trente ans, par une illumination singulière, en naviguant sur un vaisseau qui le conduisait dans les Indes [1]. Aucune initiation lente et graduée ne l'avait annoncé. Sorti de la mer, pour ainsi dire, il avait débuté par détruire un comptoir anglais dans le golfe de Perse, et depuis, il avait causé de grands dommages aux établissements britanniques, à Sumatra, à Ceylan, à Coromandel, au Malabar. Il y avait en lui un mélange romanesque de gentilhomme et de pirate ; mais ce qui y dominait, et surtout dans sa manière de faire la guerre, c'était le forban. Il pillait et ravageait avec fureur. Dès 1763, il avait été nommé lieutenant général des armées navales. Quand il partit de Toulon pour l'Amérique, en 1778, il avait presque tous ses officiers

[1] Voir l'Espion anglais, t. IX, p. 39.

contre lui : aristocratie militaire qui ne pouvait pas aimer un chef lancé si vite aux premiers grades, et qui avait pris pour conseil et pour favori un simple officier bleu, ancien capitaine de brûlots des côtes de Bretagne [1], qu'il créa lieutenant de son bord.

Cette malveillance qui pouvait nuire au succès de l'expédition dès les premiers jours de son commandement, d'Estaing l'avait beaucoup diminuée; car s'il était impérieux et hautain, il y avait une franchise pleine de grandeur dans sa domination et du bon goût dans sa fierté. Tel était le marin qu'on avait choisi pour tomber sur l'amiral Howe. On espérait que l'homme de la surprise, du premier mouvement écraserait tout en arrivant dans la Delaware. Malheureusement on avait compté sans les vents : ils soufflèrent de manière à le forcer, lui dont la rapidité était peut-être la qualité supérieure, à battre longtemps la Méditerranée et à mettre en panne chaque nuit [2]. Favorisés par ces lenteurs, et avertis de son approche, les Anglais évacuèrent Philadelphie, pour ne pas se trouver pris entre la flotte française et les troupes de Valley-Forge. Clinton, qui remplaçait Howe, conduisit l'armée à New-York. Washington quitta Valley-Forge pour inquiéter cette retraite, et le combat de Monmouth aurait été une victoire des Américains, si l'ambition jalouse du général Lee ne l'avait poussé à désobéir à son chef [3].

C'était après trois mois de navigation que d'Estaing parut dans la Delaware. Il avait manqué la flotte anglaise de trois jours. Peut-être aurait-il dû rester où il était alors, pour concerter avec le congrès et le général Washington le plan de ses opérations ultérieures, et surtout pour recevoir d'eux des guides fidèles et des pilotes dont il manquait. Mais, trompé par la retraite de la flotte, dans son désir de l'attaquer, cet homme ardent à la course poursuivit Howe jusqu'à New-York et vint mouiller à Sandy-Hook en dehors de la barre [4]. Cette barre dangereuse l'arrêta. Nul pilote ne voulut la passer. Il offrit des sommes

[1] Il s'appelait *Mauff*, était de Saint-Malo, et justifiait, dit une relation du temps, par son expérience de la mer, la préférence de d'Estaing. L'Esp. angl., t. IX p. 38.

[2] Il mit quatre-vingt-sept jours à traverser l'Atlantique. Ce retard sauva la flotte et l'armée anglaise. Marshall, Vie de Washington. Éd. Paris, 1807, t. IV, p. 2.

[3] « Clinton se retira pendant les ténèbres, dit M. de La Fayette, laissant plus de 3,000 morts et beaucoup de blessés... Lee, le lendemain, écrivit indécemment au conseil et fut mis aux arrêts. Suspendu ensuite par un conseil de guerre, il quitta le service et ne fut point regretté. » Mémoires de La Fayette, t. I, p. 53.

[4] Mémoires de La Fayette, t. I, p. 54.—Marshall, Vie de Washington, t. IV, p. 6.

énormes, mais tous les pilotes répondirent que les gros vaisseaux tiraient trop d'eau et maintinrent la chose impossible [1]. Obligé d'en revenir à ses instructions, d'Estaing convint avec les généraux américains d'attaquer Rhode-Island, où l'ennemi logeait cinq mille hommes. Et le 8 août, il força le passage de New-Port, entre Rhode-Island et Connecticut, pendant que le général Sullivan marchait sur la place, accompagné de La Fayette. En ce moment et comme les chaloupes allaient débarquer les Français, l'amiral Howe, renforcé, vint audacieusement prendre le mouillage qu'avait quitté d'Estaing. Avec cette position et le vent du sud, l'Anglais pouvait jeter des secours dans New-Port, mais à la nuit le vent tourna. « Ce fut alors, dit La Fayette, que d'Estaing, à la vue des deux armées, repassa brillamment sous le feu des deux batteries, tandis que les ennemis, coupant leurs câbles, fuyaient à pleines voiles. » D'Estaing leur donna une chasse de huit heures. Il était sur le point de les atteindre quand une effroyable tempête vint briser l'ordonnance de ses vaisseaux [2]. *Le Languedoc*, qu'il montait, isolé de la flotte et n'ayant plus ni mâts ni gouvernail, fut attaqué par Howe et sauvé par l'indomptable fermeté de l'amiral français, qui se battit comme un désespéré toute la nuit sur cette espèce de ponton que lui avait fait la tempête. Au jour, Howe, lassé, presque vaincu, se retira, et d'Estaing, ayant rallié ses vaisseaux, reprit son mouillage.

Tel fut le début des armes françaises en Amérique. Comme on le voit, il n'était pas tout à fait heureux, mais il faillit devenir funeste. Des divisions cruelles, déplorables, vinrent à naître entre des alliés la veille si fervents. Dès les premiers mots, on ne s'entendit pas. D'Estaing, maltraité par le temps plus que par l'ennemi, voulut aller à Boston réparer ses pertes [3], car l'amiral Byron pouvait le prendre en queue avec une escadre supérieure à la sienne. D'ailleurs, le conseil de la flotte avait été unanime à cet égard. Le général américain Sullivan, au contraire, comptait sur l'intervention des vaisseaux français pour pousser les choses à Rhode-Island. En conséquence, il envoya La Fayette à d'Estaing. La Fayette essaya d'obtenir du temps, et proposa

[1] Marshall dit toutefois qu'au moment où d'Estaing leva l'ancre, la marée et le vent étaient singulièrement favorables pour exécuter le passage de la barre. Vie de Washington, t. IV, p. 8.

[2] *Ibid.*, p. 8 et suiv.

[3] Ce qui était conforme à ses instructions. *Ibid.*, p. 20. — Mémoires de La Fayette, t. I, p. 56.

soit une attaque de vive force, soit un établissement à Providence [1]. Mais il ne put vaincre la résistance des officiers. Aussi, quand les vaisseaux partirent, ce furent parmi les milices américaines des cris d'indignation et toutes les rages de l'espoir trompé. On rédigea contre les Français une protestation virulente que La Fayette refusa très-noblement de signer. Sullivan, dans le délire de la colère, osa mettre à l'ordre du jour que les alliés avaient abandonné les Américains; mais La Fayette, dans le cœur de qui l'Amérique n'a jamais vaincu la France, fit retirer cet ordre du jour outrageant, n'hésitant pas à jouer et à perdre sa popularité américaine dès qu'il s'agissait de la dignité de son pays [2]. L'effet de ces dissentiments, qui allaient créer une position fausse au comte d'Estaing, ne se concentra pas sous les tentes, mais se répandit dans les villes. Le peuple à Boston parla de refuser son port, et M. Girard, l'envoyé diplomatique, qui avait d'abord été si triomphalement reçu à Philadelphie (11 juillet 1778), ne trouva plus autour de lui ni la même sympathie ni la même reconnaissance. Plus tard, l'émeute de Boston et le massacre de M. de Saint-Sauveur furent comme les fruits sanglants de ces premières discordes, et montrèrent combien l'Amérique mettait peu d'intelligence dans son ingratitude envers un allié qui, en la servant, n'entendait pas abjurer tout à fait le libre arbitre de ses résolutions.

On souffre de rappeler de telles misères, mais il n'en faut pas davantage pour compromettre les plus grandes causes. On vit le fier d'Estaing, obligé de commander à sa fougue, recourir à la prudence pour se réconcilier des populations aigries surtout par Sullivan. Ce général avait abandonné Rhode-Island et renoncé à un succès possible, afin de perdre mieux les Français dans l'esprit de ses compatriotes. Quand le bruit de toutes ces manœuvres parvint en Europe, il y eut des plaintes amères; l'opinion, si favorable, si confiante naguère, resta fidèle aux principes de la cause américaine, mais l'enthousiasme pour la nation perdit de sa flamme. Un peu de froid se glissa entre les deux peuples. Sans doute, les hommes furent pour beaucoup dans cette modification des sentiments publics, mais les choses s'y mêlèrent. En France, encore plus qu'ailleurs, l'enthousiasme a besoin d'être soutenu

[1] D'Estaing proposa deux bataillons à La Fayette, qui les refusa. Mém. de La Fayette, t. I, p. 56.

[2] *Ibid.*, p. 57. Voyez l'Espion anglais, peu suspect quand il s'agit de faits pareils, t. X, p. 155. Voyez Marshall, Vie de Washington, t. IV, p. 20 et suiv.

par la réussite; et il faut le dire : de réussite éclatante, souveraine, qui puisse compter et qui mérite son nom, il n'y en eut point dans cette campagne de 1778. D'abord, les vents empêchèrent d'Estaing d'agir dans le sens de son impétuosité naturelle et du genre de talent qu'il avait. Puis, quand il eut réparé ses avaries à Boston, il s'élança à la poursuite des Anglais dans les Antilles, excité par deux nouvelles bien différentes, mais qui agissaient avec une double énergie sur son âme orgueilleuse et pleine de haine pour les Anglais, la prise de la Dominique par le marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique, et celle des îles Saint-Pierre et Miquelon par les troupes de la Grande-Bretagne. Quelque animé qu'il fût, il ne put atteindre les Anglais à Antigoa. Déjà ils s'étaient emparés de Sainte-Lucie, et ils ne lâchèrent pas leur conquête. Il y eut là un combat affreux et vain. Les Anglais, protégés par des retranchements très-solides, massacrèrent à leur aise quinze cents Français, presque tous matelots, qui, d'Estaing en tête, sautèrent dans les batteries comme à l'abordage, et furent ramenés trois fois à l'assaut.

(1779.) Ainsi, pertes et avantages s'équilibraient, mais de succès définitif ou même très-marqué, il n'y en avait pas. De part et d'autre on avait gardé le nombre de ses vaisseaux. Cette espèce d'égalité entre la Grande-Bretagne et la France dans les chances d'une guerre qu'on avait crue d'abord si décisive, et qui en somme l'était si peu, donna à penser au cabinet de Madrid qu'un arrangement serait convenable (1779), et il proposa sa médiation. Lors de l'ouverture de la campagne, Louis XVI avait eu, comme on sait, beaucoup de peine à entraîner l'Espagne dans le sens de sa politique de guerre. Il avait écrit lui-même à Charles III [1]. Mais en cédant à des influences de famille et de nom plus que de cabinet, le roi d'Espagne voyait d'un œil inquiet cette insurrection coloniale, qu'on imiterait peut-être un jour dans ses possessions. Aussi, dès qu'il le put, revint-il en toute hâte à l'idée d'en finir avec cette guerre d'un exemple qu'il redoutait. Il parla d'une trêve qui n'eût été que la consécration des faits accomplis : les Anglais et les Américains eussent gardé ce qu'ils possédaient ; idée sans netteté et sans courage dont la guerre fût ressortie au premier jour. Malgré l'inanité de ces vues, le gouvernement de Louis XVI, déjà lassé de son effort d'une année, fut sur le point de les adopter. Rien ne donne plus

[1] Voyez la Correspondance de Louis XVI, du 8 janvier 1778. — Flassan, Hist. de la diplom., p. 177.

que cette disposition du cabinet de Versailles, la mesure des hommes qui le composaient. Heureusement pour la dignité extérieure de ce cabinet, le gouvernement anglais, dont l'orgueil avait raison pour cette fois, rejeta toute proposition d'accommodement.

Alors on vit un spectacle étrangement honteux. Quand le comte de Vergennes fut bien sûr que l'Angleterre n'entendait pas plier sous la médiation de l'Espagne, il se releva de toute sa hauteur, et, pour garder l'Espagne dans les intérêts de la France, lui souffla dans ses correspondances et par ses agents que le moment était bon pour reprendre Gibraltar, Minorque et conquérir les Florides. De cette main si souple tout à l'heure à signer une paix imbécile et lâche, il signait au gouvernement espagnol la promesse de lui livrer la Jamaïque, s'il demeurait fidèle à l'alliance. Ce ne fut pas tout. Vergennes parla de la combinaison des flottes de France et d'Espagne, comme devant avoir pour effet certain la destruction de l'Angleterre. Une descente devait avoir lieu sur les côtes de ce pays. C'était le maréchal de Broglie qui la commanderait [1]; l'Angleterre n'aurait jamais le temps de rappeler ses troupes et ses vaisseaux disséminés sur le globe entier, pour se défendre. Que ce fût une séduction arrangée que toutes ces perspectives ouvertes à l'ambition irréfléchie de l'Espagne, ou que Vergennes fût la première dupe des illusions qu'il faisait jouer, toujours est-il que l'Espagne ne retira pas sa main de la main de la France; et d'accord, les deux nations publièrent leurs manifestes. Mais ce qui contrasta par trop cruellement avec de si retentissantes paroles, ce fut l'action qui les suivit. D'Orvilliers sortit de Brest le 3 juin 1779, avec trente-deux vaisseaux de ligne. Il joignit l'amiral espagnol Louis de Cordova, le 25 du même mois, et leurs flottes formèrent un ensemble de soixante et dix vaisseaux de ligne, qu'accompagnait un nombre considérable de frégates et de petits bâtiments. L'amiral anglais, Charles Hardi, n'avait que trente-huit vaisseaux. A Saint-Malo et au Havre, trois cents bâtiments de transport attendaient l'armée de débarquement. En voyant ces armements prodigieux, on pouvait presque croire Vergennes de bonne foi, quand il proclamait que l'Angleterre était perdue. Eh bien, toutes ces forces colossales paradèrent deux mois dans la Manche, et ne purent

[1] M. de Broglie commandait un camp très-considérable à Vaussieux, en Normandie. Ce fut M. de Vaux qui succéda à M. de Broglie. Rochambeau, qui quelque temps après passa en Amérique sur l'escadre du chevalier de Ternay, commandait l'avant-garde de ce camp. Voir ses Mémoires, t. I, p. 233.

seulement empêcher Charles Hardi d'entrer dans la rade de Plymouth. On revint à Brest, vaincu par le scorbut. Depuis la construction du premier radeau de sauvage, rien de plus honteux ne s'était vu pour des hommes de mer. D'Orvilliers, qui n'avait partagé le commandement avec personne, eut le déshonneur tout entier. En Angleterre, on l'eût cité devant un conseil de guerre et peut-être dégradé. En France, le gouvernement le laissa sous le poids de son cordon rouge et de ses épaulettes d'amiral; mais, averti par l'opinion, il se jugea mieux lui-même et alla mourir dans un couvent [1].

Sans d'Estaing, on peut le dire hardiment, une telle honte eût accablé le sentiment public, mais on apprit la conquête de l'île de Saint-Vincent et de la Grenade, et la joie fut d'autant plus vive qu'on avait besoin d'un succès pour faire oublier l'humiliation. Dieu merci, le succès fut aussi beau que l'humiliation avait été grande. Il en résultait la domination des Français sur la mer des Antilles. D'Estaing avait été renforcé des divisions Lamotte-Picquet et de Grasse. Saint-Vincent ne lui coûta que l'envoi de quelques frégates, mais la Grenade, bien défendue, fut plus difficile à conquérir. Ce fut un superbe fait d'armes, accompli avant l'arrivée de l'amiral Byron. D'Estaing fut le premier grenadier français qui mit le pied dans les retranchements ennemis; Dillon l'Irlandais et de Noailles le soutinrent à la tête de leurs colonnes, et tout fut pris, tout fut emporté. Quand Byron vint, il n'y avait plus rien à faire. D'Estaing, remonté sur son bord, le poursuivit jusqu'à Saint-Christophe et lui offrit un combat qu'il n'accepta pas. Cela valait bien la rentrée à Plymouth de Charles Hardi.

Vainqueur dans les Antilles, d'Estaing, qui n'avait pu se rallier encore l'opinion américaine, vint mettre le siége devant Savannah, capitale de la Géorgie. On a prétendu qu'il avait l'intention de clore la guerre par la prise de cette place et celle de New-York; mais si ce fut là son dessein, la fortune ne lui permit pas de l'effectuer. Le général anglais Prévost, qui commandait dans Savannah, promit presque de capituler; mais quand il eut reçu le renfort qu'il attendait, il changea de langage.

[1] Il y eut pourtant dans cette promenade de nos vaisseaux plusieurs engagements de bord à bord qui firent beaucoup d'honneur à plusieurs capitaines de frégates, ainsi le combat de *la Surveillante* et du *Québec*, dans lequel il fut déployé de part et d'autre une grande bravoure. Le capitaine du Couëdic, qui commandait *la Surveillante*, mourut de ses glorieuses blessures. Voir toutes les relations contemporaines, et notamment les Étrennes de la marine, pour l'année 1780.

D'Estaing, furieux, fit bombarder la ville. Il n'avait pas pour cette ville américaine les entrailles de Washington pour Boston, quand ce grand homme ne voulut pas brûler une ville qui appartenait à sa patrie. D'Estaing ne vit dans Savannah que des Anglais et des redoutes anglaises, et il les couvrit d'un déluge de feu. Comme son mouillage n'était pas sûr et que l'ennemi comptait sur la mauvaise saison qui s'avançait, le bouillant amiral résolut de mettre pied à terre et de livrer assaut. Il avait tout oublié de son échec de Sainte-Lucie, et il le recommença avec un malheur d'audace encore plus grand. Il marcha et se tint sous la mitraille anglaise, y fut blessé avec ses amis et ses officiers Fontanges et Béthisi, perdit onze cents hommes [1], et se retira, l'épée au poing, après avoir laissé de ses grenadiers jusque dans le cœur de la place; ainsi affaibli, il ne pouvait continuer le siége. Aussi retourna-t-il aux Antilles [2], où il laissa une partie de ses vaisseaux; et de là il revint en France. L'opinion lui fut assez favorable pour accuser des ministres incapables ou des officiers jaloux de sa mauvaise fortune. La magie du courage personnel, si puissante en France, l'entoura de son auréole, et le gouvernement, qui n'avait pas puni d'Orvilliers, mit la dernière main à cette faveur du public, en honorant d'Estaing d'une disgrâce. De telles choses avaient dû mettre dans le cœur de lord North lui-même de bien insolentes sécurités.

En effet, il demeurait avéré que le cabinet de Versailles ne savait pas conduire la guerre, ou du moins choisir les hommes qui l'auraient menée à bonne fin. Toujours au-dessous de la France, le gouvernement était impuissant à agir dans le sens où l'opinion l'avait poussé. Ses généraux n'obtenaient que des succès de détail; et c'était là le meilleur de cette expédition sans ensemble, qui péchait surtout par l'absence de concentration, d'unité. Ainsi, dans cette année 1779, le Sénégal fut conquis par Lauzun et Vaudreuil [3]; et quoique cette prise dût être comptée, elle n'influa pas grandement sur les destinées de la guerre. Cette guerre mal faite n'avait point emporté le haut assentiment de l'Europe. Elle n'avait forcé la main à personne. C'était tout bas que les cabinets formaient des vœux en faveur de la France. Aussi, malgré

[1] Marshall ne porte ce nombre qu'à sept cents. Vie de Washington, t. IV, p. 178.

[2] Un coup de vent très-violent dispersa encore la flotte aussitôt qu'elle eut appareillé. *Ibid.*, p. 180.

[3] Le fort se rendit après avoir essuyé quelques coups de canon, 30 janvier 1779. Voyez les Mémoires de Lauzun. Éd. in-8°, 1822, p. 323.

l'adhésion donnée par Versailles à l'acte de neutralité armée des puissances du Nord [1], l'Angleterre n'avait-elle rien perdu de son crédit politique, de son autorité morale. Elle l'avait augmentée au contraire en déclarant fièrement la guerre à la Hollande, pour avoir accédé à l'acte de neutralité, et cela, dans un moment où ses embarras semblaient s'accroître. Quant à sa puissance de fait, elle pouvait se rassurer, lorsqu'elle voyait ses ennemis engager leurs forces et les perdre dans des tentatives aussi insensées que le siége de Gibraltar.

(1780.) Ce fut la plus bizarre aventure de l'époque. Le blocus de Gibraltar avait été le premier acte d'hostilité de l'Espagne contre l'Angleterre. Il fallait une grande confiance en soi-même pour penser qu'on viendrait à bout de cette prodigieuse fortification, et que don Juan de Langara pourrait, avec ses neuf vaisseaux de ligne, croisés à la hauteur de Sainte-Marie, empêcher un marin de la force de Rodney de ravitailler la place. C'était, en effet, cet amiral, l'honneur de la marine anglaise, qui avait été chargé de ce soin, avant son départ pour les Antilles. Rodney, déjà amiral en 1759, avait donné à l'Angleterre Saint-Vincent, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Pierre. Son ambition, qui avait toute l'ardeur de son caractère, lui avait fait contracter des dettes énormes, car il avait voulu entrer à la chambre des communes, et son élection l'avait induit en de grandes dépenses. Obligé de se retirer en France, d'autres dettes l'y avaient fixé. Ce fut le duc de Biron qui les paya, par chevalerie romanesque, et pour montrer que la France ne craignait pas un ennemi de plus. Rodney, renvoyé à son gouvernement, fut mis à la tête d'une flotte de vingt et une voiles, et son premier fait d'armes put faire repentir le duc de Biron de son intempestive générosité. Il enleva l'immense convoi dirigé sur Gibraltar, et, plusieurs jours après, il battit complétement don Juan de Langara, qui se fit blesser avant de se rendre. C'était donc une victoire navale dans cette guerre d'engagements et de résistances. Mais la fortune, longtemps suspendue, et qui semblait revenir au génie de l'Angleterre, recommença le partage de ses faveurs inutiles. Un ennemi digne de Rodney l'attendait dans les Antilles. Guichen avait succédé à d'Estaing, et les vingt-deux vaisseaux qu'il commandait avaient mouillé devant Sainte-Lucie. Le 13 avril, il fit tête à Rodney, qui l'attaqua avant qu'il eût rallié ses forces, et qui avait l'avantage du vent. L'habileté de Guichen,

[1] Voyez Flassan, Hist. de la diplom. française, t. VII, p. 275.

la bravoure de ses marins, rétablirent un équilibre rompu un moment par surprise. La fureur du combat se porta au centre : ce fut là que les deux vaisseaux amiraux se touchèrent, ils se livrèrent un assaut terrible qui ne troubla pas le regard ferme de Guichen. Rodney manœuvra de manière à s'élancer sur l'avant-garde, mais l'amiral français, entraînant toutes ses forces, l'y poursuivit, et garda l'honneur de la journée. Plus ardent que jamais dans ses desseins sur Sainte-Lucie, il se distingua encore (15 et 19 mai) par deux engagements d'un beau feu et d'une heureuse souplesse de manœuvres.

Ces succès réels et d'un grand éclat militaire ne firent pas en Amérique l'impression qu'ils causèrent en France. En France, la nouvelle en était reçue avec allégresse, mais en Amérique on ne trouvait pas ces succès assez américains. Tout ce qui ne venait pas directement, et, pour ainsi dire, matériellement en aide à ces insurgents, ne comptait pas à leurs yeux. Ils ne comprenaient rien, ou peut-être ne voulaient rien comprendre aux influences de ces expéditions contre leurs ennemis, au bon résultat des efforts de leurs alliés, en dehors de leur guerre et ailleurs que chez eux. Le premier feu de l'enthousiasme épuisé dans les difficultés de l'entreprise, la perte de plusieurs hommes qui savaient l'alimenter, des gênes cruelles, les mille lenteurs du triomphe, rendaient chaque jour les Américains plus injustes envers la France. Washington seul acquittait, par ses sentiments, la dette de sa patrie ; lui seul avait soustrait sa grande âme aux contagions d'ingratitude répandues dans son pays ; lui seul n'accusait pas, ne se plaignait pas, et sans impatience comme sans reproche, était toujours prêt à s'appuyer sur ce bras que vint lui offrir Rochambeau et que d'Estaing ne lui avait pas retiré. Du reste, plus que jamais, l'Amérique avait besoin de la France. Depuis Savannah, on n'avait éprouvé que des revers. Cornwallis avait battu Lincoln, et avait pris la ville de Charles-Town, dans laquelle le général américain s'était réfugié. La Caroline avait été dévastée. A Cambden, le vainqueur de Saratoga, Gates avait expié douloureusement son ancienne victoire. Et pour comble, avant que l'armée de Rochambeau eût pu agir, la trahison du général Arnold, heureusement découverte, n'en avait pas moins été pour la cause un échec moral considérable ; car cette trahison montrait bien que les plus braves et les plus éprouvés pouvaient cesser d'être fidèles.

Tous ces événements, qui rendaient l'intervention de la France plus nécessaire que jamais, donnèrent une grande importance à la mission

armée du comte de Rochambeau. L'envoi des troupes qu'il commandait était peut-être le dernier témoignage de la bonne volonté du cabinet de Versailles, le dernier effort en faveur d'une cause jusqu'ici plus juste qu'heureuse. Si les âmes les plus décidées, en Amérique, doutaient du triomphe qu'elles avaient demandé aux armes, si les sombres anxiétés d'un avenir compromis passaient de temps à autre sur l'esprit ferme de Washington, quelle ne devait pas être la disposition d'un cabinet allié, trop peu convaincu, trop peu sûr de lui, pour n'avoir pas besoin de ces succès qui font la persévérance! Sans la présence de Franklin peut-être, sans cet ascendant de grandeur morale qui imposait à Louis XVI et qui lui interdisait l'idée d'une lâche défection, on ne saurait dire si la politique de Vergennes n'eût pas révélé par un abandon ses promptes et secrètes lassitudes. On avait mal fait la guerre, et par une triste conséquence des fautes commises, c'était la guerre même qu'on accusait. Au lieu de penser à mieux faire, on pensait à ne plus rien faire, ou si on agissait encore, c'est qu'on était mené par des engagements pris ; mais on agissait dans le sens des premières opérations, des premiers choix et des premières fautes. Par exemple, si Necker fit renvoyer Sartines, ce fut pour un fait de concussion et pour se débarrasser d'un ennemi acharné dans le conseil, mais ce ne fut point pour le punir de la mauvaise direction qu'il avait donnée à la guerre. Necker lui-même aurait souhaité qu'on y mît fin. Il l'avait toujours condamnée ; et les expéditions sans caractère qui en avaient été la suite n'avaient point été de nature à le faire chanceler dans son opinion. Quand il mit Castries à la marine, et qu'il remplaça le prince de Montbarrey par le maréchal de Ségur, ces deux hommes dévoués à ses vues étaient, dans ses intentions, moins des patrons pour la guerre d'Amérique que des appuis pour son crédit. Quant à Maurepas, tout ce qui était plus haut qu'une intrigue et plus sérieux qu'une plaisanterie, ne troublait pas sa sceptique et vieille indifférence. Avec de pareils hommes aux affaires et de telles dispositions dans leurs esprits, on pouvait donc avoir à craindre que l'envoi de Rochambeau et de ses troupes en Amérique ne fût la clôture de ces bonnes mais coûteuses relations, si Rochambeau ne jouait pas heureusement ce coup de partie que tous les autres avaient manqué.

Mais, comme les autres, Rochambeau n'avait point ce rare instinct qui fait les grands hommes de guerre. Il était bon tacticien, habile aux manœuvres, car dans les hommes de ce temps, les qualités de seconde

main et d'acquit se montraient avec honneur ; l'éducation était avancée. N'avait-on pas vu d'Orvilliers lui-même passer pour un bon amiral, parce qu'il savait manœuvrer? Ce qui manqua à tous, même à d'Estaing, dont la rapidité ressemblait presque à du génie militaire, c'était aussi ce qui manquait à Rochambeau : la divination du général. Il l'aurait eue, du reste, qu'elle ne lui aurait peut être pas été d'un bien grand usage dans cette guerre, où tout dépendait de la campagne de mer. Or, cette campagne le comte de Guichen lui-même l'avait compromise, malgré ses victoires récentes dans les Antilles ; il était revenu en France au moment où ses succès lui faisaient une loi de tenir la mer et d'y dominer. Ce défaut de suite dans les plans des amiraux devait avoir une action fâcheuse sur les opérations de Rochambeau. Il s'était concentré à Rhode-Island, avec une précaution savante, qui empêcha le général Clinton d'attaquer. Dans cette position, Rochambeau attendit le secours des vaisseaux que le chevalier de Ternay avait réclamés de M. de Guichen « d'après le pouvoir qu'il en avait [1] ; » mais ce secours n'arriva pas. Guichen, parti pour la France, était déjà en vue des côtes du sud de l'Amérique. Ainsi rien de grand, rien de concluant ne se faisait. On continuait ce système de tâtonnements et de précautions, que des instructions sans lumière et un état-major jaloux avaient imposé à d'Estaing lui-même ; et aussi on vit recommencer entre les insurgés et les alliés ces dissidences que Washington ne put apaiser qu'en interposant dans ces querelles l'aimable majesté de sa vertu [2].

(1781.) Ce grand homme était alors l'unique espérance des esprits qui suivaient avec inquiétude les phases d'une guerre entreprise pour l'honneur d'un peuple et l'indépendance d'un autre. A lui seul, il remplissait cette scène, vide de talents supérieurs, de grands caractères, et même de grands événements. Il s'y montrait tour à tour, et presque en même temps, général, citoyen, homme d'État ; fortune immense qu'un tel homme, pour un pays, dans ses jours de détresse ; immense encore, dans ses jours de prospérité ! Au commencement de cette année 1781, tout semblait perdu de fatigue, d'embarras, de misères ; cette éclatante insurrection d'Amérique, qui avait si bien commencé à Lexington, et qui avait eu son plus beau jour à Saratoga, était non vaincue, mais usée. Elle n'avait point l'imposant des grandes défaites;

[1] Voir les Mémoires de Rochambeau, t. I, p. 249.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 246.

elle n'était point rudement, souverainement comprimée ; c'était pis : elle succombait sous les choses les plus vulgaires de la vie, les besoins matériels et l'amollissement des courages ; mais Washington lui restait. Il ranima l'ardeur du congrès, étouffa et calma la grande révolte des troupes de Pensylvanie et du New-Jersey, et envoya le colonel Laurens à Versailles, avec une lettre de sa main, dans laquelle il exposait à Louis XVI les gênes cruelles d'une situation qui ne pouvait plus s'aggraver. Tous les sentiments de cet homme admirable avaient sans doute passé dans cette lettre, car Louis XVI, malgré la fatigue des premiers sacrifices et les dispositions qu'il rencontrait autour de lui, accorda le subside que Washington demandait. Cette mission du colonel Laurens, que l'esprit de Washington animait, eut assez d'influence pour déterminer un nouvel effort de la part du cabinet français, et le plus grand qu'on eût fait encore. D'un autre côté, quoique attachés à Necker, hostile à la guerre, Castries et Ségur étaient deux soldats, et ils ne devaient pas être si contraires à ce qui pouvait augmenter le renom militaire de leur pays. Dans tous les cas, ils devaient mieux diriger l'expédition de l'Amérique qu'un ancien lieutenant de police comme Sartines, et qu'un ministre d'antichambre comme le prince de Montbarrey.

Les préparatifs de la nouvelle campagne furent donc, il faut le reconnaître, assez dignes de la France. On les avait mesurés sur la grandeur des périls. Le départ moins honteux, mais aussi malhabile qu'une fuite, du comte de Guichen pour l'Europe, après ses combats de 1780, avait livré à Rodney les possessions hollandaises, Saint-Eustache, Saint-Martin, Saba, et il les avait horriblement ravagées. Mais, par bonheur, Lamotte-Picquet rencontra l'immense butin de l'amiral anglais et le captura. Forte de cette double circonstance, la politique de Versailles poussa les Hollandais sur leurs vaisseaux. On pressa aussi les Espagnols, on leur montra cette Floride qu'ils avaient sous la main : on leur parla de la Jamaïque, promise déjà, et on en combina la prise. On s'engagea à les aider dans leur éternel blocus de Gibraltar. Enfin, on résolut de nouveau, après la jonction des deux flottes dans la Manche, l'entreprise sur les côtes d'Angleterre, que d'Orvilliers avait fait échouer. Les camps de la Normandie et de la Picardie n'avaient point été levés, et ils étaient prêts à embarquer, quand besoin serait, leurs quarante mille hommes. Une escadre devait porter en Amérique huit millions de livres tournois, des armes, des munitions et des troupes, qui permettraient à Rochambeau d'agir en toute sécurité. C'étaient là des préparatifs imposants,

sans nul doute, mais, jusque-là, le mieux de cette guerre avait été les préparatifs.

Et telle il sembla que dût être encore l'importance de la nouvelle campagne, car elle s'ouvrit par l'expédition du baron de Rulecourt sur Jersey, dans laquelle Rulecourt se fit tuer, lui et ses braves, espèce de guérillas de mer, qu'il avait levés à ses frais. Certainement, ce n'était là qu'un échec isolé, et de peu de place dans l'ensemble des vastes plans de la cour de France, et cependant il avait d'autant plus de portée sur l'opinion, que c'était non-seulement le début de la campagne, mais aussi le premier essai de débarquement en Angleterre. Il ne fallait rien moins que les premiers succès du comte de Grasse pour effacer l'impression de la tentative malheureuse du baron de Rulecourt. Il était parti de Brest avec vingt et un vaisseaux de ligne et un fort convoi. Le vent, qui avait manqué à d'Estaing, lui fut plus favorable. Aussi était-il en vue de la rade du Fort-Royal de la Maritinique au bout de trente jours. C'était encore un de ces hommes comme il y en eut tant dans cette guerre, glorieuse surtout pour les capitaines de vaisseau. Il passait pour un officier excellent à son bord, et superbe au feu, car les matelots disaient, pour caractériser sa bravoure, qu'il avait six pieds en temps ordinaire, mais qu'il avait six pieds un pouce les jours de combat. Il manœuvrait bien, mais seulement sur son bord ; plus loin sa voix ne portait pas, son œil manquait de perçant ; et d'ailleurs la guerre ne se compose pas seulement de manœuvres ; elle a quelque chose de plus mystérieux et de plus puissant que les traditions de la science et les routines des champs de bataille.

A son arrivée dans les Antilles, de Grasse rencontra le vice-amiral Hood, à qui Rodney avait donné l'ordre d'attaquer les Français. De Grasse soutint le combat, et, malgré l'ennemi, fit entrer son convoi dans la rade. C'est de là qu'il partit pour aller appuyer le marquis de Bouillé dans ses opérations contre Tabago, et favoriser cette conquête coloniale, que les vaisseaux anglais, grâce à sa résistance, ne purent empêcher.

Mais les instructions du comte de Grasse ne le laissaient point dans les Antilles. Il devait se diriger vers l'Amérique septentrionale, vers le point central d'une guerre qui durait et que Rochambeau, bloqué dans Rhode-Island, n'avançait pas. Quand, profitant des fautes de Rodney, qui avait imité Guichen et ramené plusieurs vaisseaux en Europe, de Grasse entra dans la baie de Chesapeake, il était temps! Déjà cette baie

avait été le théâtre de désastres d'autant plus cruels qu'on les devait au traître Arnold. Cet homme à l'âme corrompue, que tous les vices poussèrent à la trahison, et qui ne put parvenir à cacher sa honte dans sa gloire, semblait redoubler de talent militaire et de bravoure, depuis qu'il était aux Anglais. A la tête de seize cents hommes, il avait brûlé Richemond et ravagé une grande étendue de pays. De plus, après la mort de M. de Ternay, le commandant de la flotte, Destouches, qui lui succéda, n'avait pas su profiter de la dispersion de la flotte anglaise qui bloquait le havre de New-Port. En vain Washington, occupé ailleurs, mais dont le regard planait partout, écrivit-il au comte de Rochambeau, pour que Destouches conduisît immédiatement sa flotte en Virginie avec un corps de mille Français; on ne s'était pas conformé à cet ordre. Destouches seulement avait envoyé M. de Tilly avec un vaisseau et deux frégates dans la Chesapeake. Mais Arnold fit remonter ses bâtiments trop haut pour qu'on pût les atteindre. Aussi quand plus tard Destouches suivit l'idée de Washington, l'expédition attardée ne réussit pas, malgré la bravoure des Français, que Rochambeau plaça sous le commandement de Vioménil. Comme on le voit, la situation était si grave, que Washington, après avoir envoyé La Fayette contre Arnold, vint à New-Port pour se concerter avec le général français. Le plan des Anglais semblait être de transporter et de concentrer la guerre dans la Chesapeake et dans la Pensylvanie. C'était la pensée de Cornwallis, le plus fort de tous les généraux ennemis [1].

Mais, en arrivant dans la Chesapeake, de Grasse devait changer la face des affaires. Il avait été précédé par le comte de Barras, qui avait apporté une dépêche adressée au général Washington. Dans cette dépêche, de Grasse faisait savoir au général que les instructions du ministère de France le forceraient, lui et sa flotte, de gagner, vers octobre, les Indes occidentales. Cette nouvelle fit renoncer Washington au siége de New-York, et décida un mouvement d'ensemble vers le midi. On ne devait laisser sur la rivière d'Hudson que les troupes strictement nécessaires à la défense des postes qui s'y trouvaient établis [2]. Dans le cas où Cornwallis passerait de la Virginie dans la Caroline du Sud, on l'y poursuivrait avec une partie de l'armée, l'autre partie se rembarquerait sur la flotte française et mettrait le siége devant Charles-Town. En exécution de ces plans, le général Heath fut choisi pour com-

[1] Vie et corr. de Washington, éd. franç., t. II, p. 157.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 143, 144, 145, 146 et suiv.

mander sur la rivière d'Hudson. Le 14 septembre, Washington et Rochambeau arrivèrent au camp de La Fayette à Williamsbury au moment où de Grasse entrait dans la baie.

Lord Cornwallis, qui comptait sur le secours de Henry Clinton, avait pris ses positions à York-Town et à Gloucester, deux villes qui se regardent face à face par-dessus la rivière York. Son principal corps était à York-Town, où il s'était vigoureusement fortifié. Le 30 septembre, les généraux américains et français sortirent de Williamsbury et le cernèrent. Rochambeau dit dans ses *Mémoires* que l'investissement de la place se fit sans la perte d'un seul homme [1]. A ce mouvement, Cornwallis abandonna son camp retranché de Pigeon's-Hill, et se concentra vivement dans l'enceinte : ce fut alors que le siége commença. Il fut poussé dans toutes les formes. Les Américains ignoraient l'art des siéges ; ce fut une belle leçon que leur donnèrent les Français.

La tranchée fut ouverte dans la nuit du 6 au 7 octobre, au-dessus et au-dessous de la rivière d York [2]. Déjà, le 3, Lauzun, avec sa valeur chevaleresque, culbuta un corps anglais et resserra Gloucester. De nombreuses attaques eurent lieu contre York-Town. Le corps du génie français s'y distingua, et surtout son chef Duportail. De part et d'autre, le siége fut honorablement soutenu ; c'est une grande page de l'histoire militaire de cette époque. Du 14 au 15, on emporta les deux redoutes de gauche de l'ennemi; ce qui se fit avec la fière et joyeuse impétuosité des armes françaises ; La Fayette et Vioménil, l'épée à la main, dirigèrent ce vent de baïonnettes qui frappa tout, culbuta l'ennemi, hommes et choses, et balaya les résistances les plus acharnées. Les régiments de Deux-Ponts et du Gâtinais se couvrirent de gloire. La gloire pour les intrépides grenadiers du Gâtinais fut la conquête de leur vieux nom *Auvergne sans tâche*, que le roi leur rendit, en récompense de leur belle conduite [3]. Presque tous les officiers furent blessés dans cette affaire. Le 16, l'ennemi, qui voulait une revanche, fit une sortie et vint enclouer les batteries de la seconde parallèle [4]; mais le général d'Abboville sut mitrailler l'ennemi avec ses pièces mal enclouées. Le lendemain, la tranchée ne fut pas moins brillante. Saint-Simon blessé y resta vingt-quatre heures. Un tel déploiement de courage et

[1] Tome I, p. 290.
[2] Voyez Rochambeau, Mém. p. 292.
[3] Rochambeau, *ibid.*, t. I, p. 294.
[4] *Ibid.*, p. 295.

d'habileté militaire décida la prise de la ville; Cornwallis capitula. On a comparé cette capitulation de Cornwallis à celle de Burgoyne. En effet, militairement elle fut aussi humiliante. Huit mille hommes restaient prisonniers; toutes les forces navales des Anglais à York-Town et à Gloucester étaient à la disposition du vainqueur. Bref, on faisait payer à Cornwallis les dures conditions que Lincoln avait imposées aux Américains lors de la prise de Charles-Town. Mais politiquement, cette capitulation eut de bien autres conséquences que la convention de Saratoga. Elle relevait l'Amérique de toute sa hauteur, et lui ramenait la grande force de l'espérance. A partir de ce moment, les Anglais sentirent que, pour eux, l'Amérique était perdue.

Ce fut immédiatement après le siége de York-Town que le comte de Grasse repartit pour les Antilles. Il s'en alla avec sa part de gloire et de reconnaissance, car, au commencement du siége, il avait battu les amiraux Hood et Grave, mouillés tous deux à Sandy-Hook. Par cette victoire, il s'était rendu maître de toute la baie de Chesapeake, d'où il protégeait les opérations de terre, et le congrès lui avait offert, avec des remercîments officieux, deux pièces de canon portant ses armes ainsi, qu'au général Rochambeau. Pendant son absence de ces mers, Bouillé avait repris Saint-Eustache, Saint-Martin, Saba; et le comte de Kersaint, de son côté, venait de reconquérir les colonies hollandaises de Démérari, d'Essequebo et de Surinam. Excité par de tels exemples, le comte de Grasse se présenta, au commencement de 1782, devant Saint-Christophe [1]. Il avait trente-deux vaisseaux de ligne. Ses troupes, jointes à celles de Bouillé, formaient un ensemble de six mille hommes. On mit le siége devant la forteresse, sûr qu'on semblait être de la supériorité du comte de Grasse sur l'amiral Hood. Malgré l'inégalité de ses forces, Hood pourtant attaqua l'amiral français, lui fit rompre sa ligne, en simulant une fuite, et par une manœuvre d'une agilité prodigieuse, le tourna, et revint derrière lui se poster audacieusement au mouillage qu'il avait quitté. Bouillé n'en prit pas moins la forteresse et l'île; mais de Grasse tomba dans le mépris de son escadre. Il n'avait pas été battu, il avait était dupe. C'était bien pis aux yeux d'officiers français.

(1782.) Ainsi commençait cette campagne de 1782, qui ne devait pas valoir celle de l'année précédente, et dont les résultats ne devaient frapper que la France. En effet, depuis la capitulation de Cornwallis

[1] Voyez Mém. de Rochambeau, t. I, p. 298. — Lacretelle, Hist. du XVIII[e] siècle, t. V, p. 267.

et les succès, dans le sud, du général Green, l'Amérique semblait hors de cause ; on s'y battait toujours, il est vrai, mais l'ennemi se repliait ; il avait évacué Savannah, l'un des trois points qui lui restaient encore [1]. Les Anglais avaient commencé de négocier par l'intermédiaire du général Carleton, successeur de sir Henry Clinton dans le commandement ; mais le congrès avait noblement repoussé toute négociation de nature à détacher les Américains de l'alliance française. La haine de Chatam pour la France avait comme pénétré dans l'âme froide de lord North. C'était nous et non plus les Américains que les Anglais voyaient sur leur première ligne d'attaque. Ces flottes que nous savions déployer en face de leurs flottes et de leurs rivages, ce niveau que nous avions gardé dans le succès, et qu'ils n'avaient guère dépassé, voilà ce qui était un mal plus grand pour l'Angleterre que la perte d'une colonie. Elle pouvait reconnaître l'indépendance des insurgents d'Amérique, mais elle n'accéderait jamais à la reconnaissance de la supériorité ou même de l'égalité maritime des insurgents de France contre les traités de 1763. Par le fait, la guerre s'était déplacée. Ce n'est plus en Amérique, c'est partout qu'on va se mesurer maintenant. Jusque-là Versailles a combattu pour l'alliance et pour un principe de justice, magnifiquement posé par le peuple. A présent il s'agit plus exclusivement de l'honneur et des intérêts français. Le cabinet l'avait-il compris, quand il dirigeait, dans ses instructions, le comte de Grasse vers les Antilles? Toujours est-il qu'il importait plus que jamais de présenter une mine fière à l'ennemi, car nous partagerions moins le poids des défaites. Nous avions toujours, il est vrai, les Espagnols et les Hollandais pour amis : les Espagnols, qui s'étaient emparés de la Floride occidentale, sous le commandement de Solano ; les Hollandais, qui, en 1781, avaient soutenu contre Hyde-Parker un combat digne de Ruyter et des plus beaux jours de la république [2] ; mais ils n'étaient entraînés, soutenus que par nous. On l'avait bien vu déjà. On le vit encore, quand, de 1781 à 1782, on prit Minorque et le fort Saint-Philippe. C'était un Français qui commandait, quoiqu'il y eût dix mille Espagnols à ce siége, et seulement quatre mille Français. Sans les faits d'armes de ce Crillon si digne de son ancêtre, et dont l'exemple unit si bien les Français et les Espagnols [3],

[1] Les deux autres étaient New-York et Charles-Town.

[2] C'est la bataille de Doggers-Bank. L'officier qui commandait les Hollandais était l'amiral Zoutman.

[3] Crillon monta à l'assaut et y planta lui-même le premier drapeau. On lui re-

on peut douter que le fort Saint-Philippe, si héroïquement défendu par les Anglais, eût été pris. L'opinion fit surtout honneur de ce triomphe à la France. Elle ne se trompait pas. Nous étions l'âme de cette guerre, et c'était directement, exclusivement entre nous et l'Angleterre que la lutte était engagée, en dehors et en dépit de tout intérêt d'alliance : combat de plusieurs, mais qui, au fond, était un duel.

Malheureusement la faute qui s'était faite quand nous avions un centre de guerre donné par les circonstances, un point solide et étendu sur lequel nous pouvions porter nos efforts et par là en décupler la puissance, cette faute se fit encore et bien davantage, au moment où ce centre d'opérations nous manqua. C'est l'éternel reproche à reproduire. On s'en tint au même système d'expéditions sans unité, sans concert, à ce hasard de rencontres, à ce vagabondage armé sur les mers; on cherchait mesquinement à blesser l'Angleterre aux extrémités, à lui enlever de temps à autre une possession, une lieue de côte, un fort, une colonie isolée, ou à heurter des vaisseaux contre les siens, au lieu de l'attaquer fortement au cœur, dans une des sources de sa vie, dans l'Inde, par exemple, où Suffren était digne de porter un grand coup. Cette idée si simple ne vint pas au cabinet de Versailles. Après la prise de Saint-Cristophe, il ordonna à de Grasse de se diriger vers l'escadre espagnole qui était à Saint-Domingue, et qui amenait 16,000 soldats pour l'attaque de la Jamaïque. A Sainte-Lucie, le comte de Grasse rencontra Rodney, qui voulut l'empêcher de faire sa jonction, qui lui barra le passage et engagea le combat (9 avril). Mais de Grasse reçut ce choc terrible comme un homme qui avait à racheter sa triste faute devant Saint-Christophe, et dont la considération devait être refaite avec son épée d'amiral. Plusieurs de ses vaisseaux firent une belle défense, et il eut l'honneur de cette rencontre. Rodney, fort maltraité, le laissa continuer sa route. De Grasse touchait au but qu'il poursuivait, il allait donner la main aux Espagnols (12 avril), quand une manœuvre imprudente de sa part pour rallier un vaisseau perdu, le jeta sur la flotte ennemie, et le força d'accepter une bataille qui est restée une des gloires de la marine d'Angleterre, et pour la nôtre un de ses plus funèbres souvenirs.

De Grasse avait trente-trois vaisseaux de ligne et Rodney trente-cinq;

procha d'avoir été trop grenadier dans cette brillante affaire; il répondit : *J'ai voulu rendre mes Espagnols tout Français, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'il y a ici deux nations.*

mais de Grasse en avait trop encore. Il s'embarrassa dans ce grand nombre ; cette masse énorme de soixante-huit navires se heurtant, se mêlant, s'attaquant avec fureur, troubla son regard sans portée et donna le vertige à ce capitaine de vaisseau, impuissant aux grandes évolutions. Pendant que Rodney montrait le génie d'un chef de marine et dominait jusqu'au vent, qui d'abord nuisait à ses manœuvres, mais qui ne les empêchait pas, on vit de Grasse, officier brillant, mais amiral troublé, n'avoir prise et autorité que sur son bord. Il mit ce bord dans le feu et dans le sang ; il s'attacha au flanc du vaisseau de Rodney. Il fut assailli, enveloppé de partout ; il fit merveille par ses bordées ; il fit feu quatre-vingts fois de ses cent dix canons. Mais, il faut le dire, l'éclat de sa bravoure n'effacera point la honte de sa défaite. De Grasse avait d'abord le vent pour lui ; il avait des forces égales à celles de l'amiral anglais, des troupes dont une bataille, une furie de dix heures ne ralentit pas l'ardeur héroïque, enfin une artillerie supérieure au tir à l'artillerie de Rodney ; et cependant il se rendit. Il était tard, il est vrai ; la bataille avait duré toute la journée ; le soleil descendait dans la mer avec les débris des deux flottes fracassées, sanglantes. Quoiqu'aux approches de la nuit, on se battait comme au matin, comme en commençant ; après des prodiges de défense, *le Glorieux*, *l'Ardent*, *le César* avaient été pris ; *le Diadème* avait été coulé. D'une seule décharge, soixante hommes venaient de tomber sur le vaisseau amiral ; d'une autre, qui fut la dernière, tout ce qui était debout tomba mort ou blessé. Trois hommes seuls échappèrent à cette râfle de boulets et de mitraille. Le comte de Grasse était du nombre. Ce fut alors qu'il se rendit. Il avait le cruel bonheur de ne pas même être blessé.

Il en coûterait trop à un Français de donner le détail de cette bataille. Il faudrait trop louer le génie de l'homme qui fit un si grand mal à la patrie ; disons seulement que ce fut un grand désastre. Les Anglais n'avaient perdu que mille hommes, nous en perdions trois mille, sans compter les prisonniers. Dans la nuit, *le César* prit feu ; le désespoir des matelots français était si morne, qu'ils se laissèrent brûler dans ce bâtiment. Le lendemain, Rodney, fatigué, s'empara de deux vaisseaux et de deux frégates qui n'avaient point assisté au combat. Bougainville et Vaudreuil se partagèrent les tristes restes de l'escadre, et gagnèrent les ports les plus voisins. On regrettait la perte de six capitaines de vaisseau, et parmi eux, de celui qui avait ouvert

si heureusement cette guerre, la Clocheterie. *La Ville de Paris*, quoique réparée, coula après avoir conduit le comte de Grasse en Angleterre. Il y fut reçu avec une générosité dont le faste outrageait la France, car en prodiguant à son prisonnier des marques d'admiration pour son courage, l'Angleterre disait haut que ce courage ne lui avait pas résisté; si le vaincu était si grand, qu'était donc le vainqueur? Personne ne se méprit à ces magnanimités hypocrites, et l'opinion en France les fit payer cher au comte de Grasse. Quant à son vainqueur Rodney, il fut élevé à la pairie par son gouvernement. On sentait bien que ce n'était pas seulement un nom de plus qu'il avait écrit dans les victoires de sa patrie, mais qu'il avait ranimé la conviction expirante du monde qui croyait l'Angleterre reine des mers. C'était l'empire pour longtemps encore.

La victoire de Rodney balançait dans le cœur des Anglais le regret des pertes qu'ils faisaient chaque jour en Amérique. Le chevalier de la Peyrouse, avec un vaisseau et deux frégates, venait de ravager sur l'Hudson un de leurs plus beaux établissements ; mais avoir mis si bien le pied sur la marine de France, vengeait de ces petits désastres et faisait tout oublier. Cependant elle n'était pas morte tout à fait encore cette marine ; l'esprit public s'était montré dans d'ardentes et nombreuses souscriptions, destinées à réparer la perte des vaisseaux détruits. Lord North était tombé, et l'esprit prudent des whigs, qui n'avaient point l'implacable haine de Chatam dans les entrailles, inclina visiblement à la paix. Seulement, rendons justice à ce cabinet français qui avait eu tant de faiblesses, il n'eut pas celle d'écouter la bonne volonté des whigs. Il comprit que le moment d'une si grande infortune était peu propre à modifier ces vieux traités de la défaite, qu'on avait essayé de briser par la guerre et par la victoire.

La guerre continua donc : le blocus de Gibraltar s'éternisait, et les Espagnols, dont l'amour-propre national était intéressé à cette conquête, réclamèrent une plus active intervention de la France. Le comte d'Artois, le duc de Bourbon, vinrent se montrer au camp, et y installèrent le luxe et tous les plaisirs de Versailles. La ville bombardée était détruite, mais les fortifications avaient échappé au vol meurtrier des boulets. Les plus habiles officiers de génie se fatiguaient sur ce problème posé là, devant eux, comme un impénétrable mystère de résistance. Un d'entre eux, le plus audacieux et le plus inventif, le chevalier d'Arçon, construisit, à l'aide d'un mécanisme savant, des batteries flottantes. Elles

devaient battre la place d'assez près pour faciliter l'assaut. Ces batteries, lancées le 13 septembre, furent une occasion d'héroïsme pour l'inventeur, qui les monta avec le valeureux prince de Nassau ; mais elles s'embrasèrent sous la pluie de bombes et de boulets rouges de la forteresse, et le succès qu'on en attendait fut démontré impossible. Ce fut une journée de massacre et d'incendie. Les Espagnols et les Français rivalisèrent d'intrépidité, sous les ordres du duc de Crillon, moins heureux alors qu'à Saint-Philippe. De ce moment, les fastueuses espérances qu'on avait conçues se dissipèrent. Pour venger l'honneur des armes, on n'eut plus que la perspective d'un combat naval. Lamotte-Picquet arriva, toutes voiles au vent et mèches allumées, sur l'escadre anglaise de Howe, qui soutint le choc et se retira fièrement. Il avait fait son devoir, car il avait ravitaillé la place, comme Rodney et Derby l'avaient accompli déjà, sans qu'on eût pu y mettre obstacle. C'était moins beau que la victoire de Rodney, moins cruellement désastreux pour nous que la défaite du comte de Grasse, mais cet échec y ajoutait une amertume nouvelle.

Un homme seul nous vengeait aux Indes, et arrachait, de sa puissante main, la marine de France au mépris de l'Angleterre. Cet homme, que la Grande-Bretagne nous envia, était le bailli de Suffren. Nous l'avons dit déjà, si le cabinet de Versailles avait eu l'intelligence des hommes et des choses, il aurait concentré ses forces dans les Indes et utilisé le marin de génie qui s'y dépensa en conquêtes éparses et stériles ! Au lieu d'atteindre par cette voie à un résultat d'une portée incalculable, le gouvernement de Louis XVI se trompa autant sur le théâtre de la guerre que sur les acteurs. Au lieu de l'Inde, il prit les Antilles pour champ de bataille ; au lieu de Suffren, il choisissait de Grasse pour conduire ses plus belles flottes. Il n'avait point deviné Suffren. D'Estaing seul, sous qui Suffren avait servi, lors de l'expédition d'Amérique, avait pénétré le grand homme de mer dans le capitaine de frégate, et il le signala aux gens de Versailles ; mais d'Estaing avait été disgracié. A cette époque, Suffren avait déjà beaucoup servi, beaucoup vu la guerre. Il appartenait à l'ordre de Malte, mais il ne s'était pas seulement conformé glorieusement aux prescriptions de son ordre en se battant contre les barbaresques, il avait quitté son rocher et son monastère de soldats pour aller montrer son ruban noir au feu des Anglais ; fait prisonnier deux fois, il avait profité de cette éducation amère et vigoureuse de la captivité qui enfonce la haine dans les

cœurs profonds. Après 1763, cette année funeste, il protégea le commerce dans la Méditerranée. A toutes les actions où il s'était trouvé, il avait déployé une audace froide qui pourtant, privilége heureux ! ne l'empêchait pas d'être de la plus entraînante activité. On n'a jamais donné une âme aux autres autant que ce marin : dans la guerre des Indes, où tout lui manqua et où il créa tout, son impulsion fut irrésistible. C'était un homme né pour commander aux choses comme aux hommes. Mais était-ce une raison, parce qu'il savait vaincre les difficultés, pour le placer sur un théâtre trop étroit pour lui, avec trop peu de forces, avec un mandat de guerre trop restreint, avec des instructions qui bridaient son action et limitaient son génie? On le forçait à être plus grand, mais on le rendait moins utile.

Du reste, cette guerre des Indes releva l'honneur du pavillon, plus qu'elle n'accrut la puissance réelle de la France dans ces colonies. Ce fut une guerre d'héroïques prouesses et d'un talent prodigieux, mais elle conserva plus qu'elle ne conquit. En 1784, quand le bailli revint en France, les états de Provence lui frappèrent une médaille avec une inscription qui rappelait les succès de ses armes [1] : « le Cap protégé, Trinquemale pris, Gondelour délivré, l'Inde défendue, six combats glorieux. » — Mais, comme on le voit dans cette noble nomenclature, ces succès ne réparaient pas, pour la France, ce qu'elle avait successivement perdu. C'était, pour elle, encore plus d'éclat que de profit. A partir de 1778, elle ne possédait presque plus rien sur la côte de Coromandel. Pondichéry avait été pris par les Anglais. Le gouvernement français ne soutenait point Hyder-Aly, ce politique inouï que ne comprenaient pas les politiques de l'OEil-de-bœuf, et qui, à l'âge de Maurepas, à quatre-vingts ans et le dos dévoré par un cancer, gagnait encore des batailles avec quelques-uns de nos artilleurs. Il aurait pu être un instrument si fort dans des mains habiles ! Cependant Hyder avait eu aussi son tour de défaite. Les Hollandais succombaient : leur meilleure part était tombée déjà dans les mains de l'Angleterre (1781); leurs possessions de Sumatra, Négapatam, Trinquemale, une partie de Ceylan, étaient conquis. Après de tels désastres, en face de l'organisation anglaise dans les Indes, devant un homme de la force de Hastings, qui ajoutait le génie du mal à cette colossale organisation, que pouvait faire un simple commandeur de Malte, qui se trouvait être, par hasard,

[1] V. Biographie universelle, article Suffren, t. XLIV, p. 175.

un homme supérieur? Ce Suffren, qui n'avait que onze vaisseaux, quand de Grasse en avait trente-trois pour se faire battre, quand d'Orvilliers en avait commandé soixante-huit pour rentrer, ses canons nets, dans le port de Brest, pouvait-il, sans un seul port dans les mers de l'Inde, où il n'avait à jeter l'ancre que bord à bord avec l'ennemi, replacer la France au rang où Dupleix l'avait mise, et d'où elle était tombée, en roulant de faute en faute, pendant que l'Angleterre s'élevait, de calcul en calcul, à un degré de puissance qui, peut-être, de métropole à colonie, ne se reverra plus jamais?

Mais tout ce que peut la force d'un homme, réduite malheureusement à elle-même, Suffren le fit et le fit en maître. Les quatre batailles qu'il livra, en cette année 1782, resteront des modèles à étudier, pour tous les hommes qui pensent sur cette science difficile de la guerre maritime. Quand Suffren parut dans les mers de l'Inde[1], il avait déjà livré combat sur son chemin. Il avait aperçu dans la baie de Praya des vaisseaux anglais de l'amiral Johnston, et il avait fondu dessus avec sa rapidité d'épervier. Ce fut un feu terrible ; Suffren s'était lancé si impétueusement sur l'ennemi qu'il se vit coupé de son escadre contrariée par les courants. L'ennemi fut protégé par sa position ; mais si Suffren se retira, il ne s'éloigna du moins que couvert par les plus fières volées de ses canons. Il avait empêché, en jetant des troupes sur ce point, l'expédition des Anglais contre le cap de Bonne-Espérance. A l'île de France, il avait fait sa jonction avec l'amiral d'Orves, qui mourut sur mer et lui remit le commandement de la flotte. Suffren, au même moment, venait de contraindre *l'Annibal* de cinquante canons à amener. Enfin, après avoir dépassé Madras, il s'était battu encore par le travers de Sadras [2] (19 février), et il avait commencé d'inspirer aux Anglais cette haute estime d'ennemi que depuis ils ne cessèrent de lui porter.

Arrivé à Porto-Novo, l'amiral ne voulut point se rendre à terre qu'il n'eût conclu et signé un traité avec les envoyés d'Hyder-Aly, traité excessivement avantageux à cette armée de deux mille hommes qu'il débarqua, et qui, aux ordres de Tippoo-Saëb et de M. de Lally, allait faire, comme lui sur la mer, de l'héroïsme sans résultat proportionné aux talents et au courage qu'on montrerait des deux côtés. Sir Edward Hugues, l'amiral anglais, quittait alors Trinquemale [3] ; Suffren alla à

[1] Voyez la Biographie universelle, art. Suffren, t. XLIV, p. 159. [2] *Ibid.*, p. 151.
[3] Voyez Barchou de Penhoën, Histoire de l'établissement anglais dans les Indes, t. III, p. 340.

sa rencontre ; pendant trois jours, sir Edward Hugues chercha à éviter le combat, mais Suffren sut enfin l'y contraindre, car il avait le vent pour lui, et d'ailleurs il manœuvrait avec tant d'empire qu'il était impossible de se soustraire à l'ascendant de ses évolutions. Jamais, dans cette partie du monde, combat plus long et plus sanglant ne s'était livré ; il dura cinq heures et demie, par le travers de Provédien (19 août), dont il a pris le nom [1]. C'était un de ces combats tellement tenaces et si meurtriers des deux parts, que toute la victoire ne consiste qu'en une moindre perte ; à ce compte, les Français étaient vainqueurs ; mais ils étaient tellement maltraités qu'ils passèrent sept jours à réparer leurs avaries, ayant l'ennemi à portée de boulet. Au bout de ce temps, le bailli, avec cette profonde ardeur qui ne s'éteignait jamais en lui, réoffrit la bataille, mais ne put la faire accepter.

Suffren avait relâché dans le port hollandais de Batacolo. Pendant ce temps, Hyder-Aly, et son héroïque fils Tippoo, ce Mysoréen si chevalier pour un barbare, avaient remporté, par la rapidité de leurs marches, des avantages sur le commandant anglais, sir Eyre Coote. Hyder, octogénaire et mourant, avait fait quarante-cinq milles en deux jours et tenu assez en respect les troupes anglaises pour permettre à Tippoo de renforcer la garnison d'Arnec. Ce fut alors que Suffren conseilla au nabab indien la reprise de Négapatam, et tous les préparatifs en furent faits par l'amiral avec cette furie de volonté qu'il mettait à tout ; mais son plan, qui ne put être exécuté, ne fut pour lui que l'occasion d'une de ses plus magnifiques batailles. Il la donna le 6 juillet. Suffren montait *le Héros*, et l'amiral anglais *le Superbe*, deux beaux vaisseaux, qui disaient assez par leurs noms ce qu'ils portaient. Tout le temps que dura l'action, ces deux vaisseaux luttèrent comme deux hommes, et pendant une heure et demie, le feu, la hache, le courage, furent égaux des deux côtés. Mais le vent qui tourna et qui mit le désordre dans les deux lignes, donna la victoire au plus habile : c'était Suffren ; nul ne l'égalaït dans le jeu des voiles, dans la tactique avec les éléments ; il couvrit ses vaisseaux brisés avec les vaisseaux qui n'avaient pas souffert, et, maître du champ de bataille, il hâta, par une pluie de boulets, la retraite de l'escadre anglaise, qui s'enfuit devant ces infatigables canons [2].

Quand il arriva à Cuddalore, Suffren s'occupa de la réparation de sa

[1] Voyez la Biographie universelle, art. Suffren, t. XLIV, p. 162.

[2] Barchou de Penhoën, Histoire de l'Inde, t. III, p. 344.

flotte, car sa victoire lui avait coûté cher. Cet homme, dont l'obésité était si grande, que les souverains orientaux, contrairement à tous les usages, le faisaient asseoir devant eux, n'avait pas besoin de l'électricité des batailles pour montrer la fougueuse activité d'un jeune homme. Ce n'était pas seulement le face à face avec l'ennemi, sous le pavillon, qui lui donnait cette ardeur. Partout ailleurs, sur le rivage, il se montrait comme à son bord. Il avait une âme si puissante qu'elle aurait soulevé et animé un corps plus pesant que le sien. A Cuddalore, il se fit constructeur de navires ; il devint charpentier comme Pierre le Grand ; son empire à lui, c'étaient ses vaisseaux. Il allait et venait dans Cuddalore, visitant les maisons, les établissements publics pour avoir du bois de charpente, démolissant une maison, a dit un historien moderne, pour prendre une poutre qui lui convenait. Tous ses officiers, qui pourtant ne manquaient pas de courage, qui avaient coopéré à ses succès, lui disaient le mauvais état de la flotte, le manque d'approvisionnements, la nécessité de partir pour l'île de France ou Bourbon. Mais lui, avec cette confiance de César dans la tempête, qui appartient à tous les hommes vraiment grands et forts, répondait à ses officiers : « Jusqu'à ce que j'aie conquis un port dans l'Inde, je ne veux d'autre » port que l'Océan ; » et il allait se rejeter en mer. Il y rentra le 1er août ; l'effroi se répandit à Trinquemale et à Négapatam ; on dit à sir Hugues de se presser ; mais Hugues, blessé de ces instances, dans son amour-propre d'officier, répondit qu'il prendrait la mer quand il le jugerait convenable. Vingt jours se passèrent ; le 25 d'août, Suffren faisait tomber son ancre dans la baie, débarquait les troupes, élevait, le 29, les batteries, éteignait sous son feu le feu de la garnison, et forçait le lendemain la ville à se rendre. L'amiral anglais arriva, ayant au cœur sa défaite de Trinquemale, et furieux de ce nouveau triomphe qu'il n'avait pas deviné. Suffren ne devait pas combattre, il avait un port, il était couvert, mais le danger le fascinait. Il l'aimait jusqu'à l'égarement, et l'audace chez lui maîtrisait le génie ; il combattit. On se massacra pendant trois heures, et il n'y eut pas de victoire. La nuit vint, et les Anglais se retirèrent à Madras, les Français à Trinquemale. Suffren avait failli périr, exposé seul au feu de six vaisseaux ennemis. Trois capitaines français le délivrèrent. Un ennemi, un Anglais s'est étonné qu'il n'eût pas été sauvé à la fois par tous les capitaines de son escadre. Ils n'étaient pas dignes, dit-il dans son admiration passionnée, de servir sous un aussi grand homme de mer [1].

[1] Barchou de Penhoën, Hist. cité, t. III, p. 348.

(1783.) Cependant la guerre se faisait heureusement sur terre. Hyder-Aly, qui vint à mourir, mourut maître du Carnatique. Après sa mort et vers les premiers jours de l'année 1783, les Anglais affaiblis étaient sur le point de perdre l'Inde ; mais il aurait fallu donner à Tippoo ce que la politique française avait refusé à Hyder, un appui plus généreux et plus fort. On lui avait envoyé M. de Bussy avec trois vaisseaux de guerre et un convoi chargé de troupes et de munitions. Suffren s'était réuni à ce renfort, avait débarqué les troupes, distribué les munitions apportées par le convoi ; puis il était rentré, malgré les Anglais, dans le port de Trinquemale. En s'en référant aux instructions ministérielles, Bussy allait être le supérieur de Suffren ; ce qui était une preuve de plus de la profonde inintelligence du cabinet de Versailles en tout ce qui touchait aux affaires de l'Inde, car Bussy était l'homme de la guerre défensive, tandis que Suffren au contraire donnait pleinement les mains au système de Hyder-Aly, le seul système qui pût, en effet, arracher l'Inde aux Anglais. Quoi qu'il en soit, ils s'entendirent : Bussy, poussé par le général Stuart jusque sous les murs de Gondelour, s'y était renfermé, et, dans sa détresse, avait appelé à lui l'irrésistible amiral. Par mer, dix-huit vaisseaux bloquaient Bussy. Quand on annonça ces dix-huit vaisseaux à Suffren, dont les forces étaient inférieures, l'audacieux marin passa à bord de *la Cléopâtre* et alla lui-même observer l'ennemi. A peine sut-on sur les vaisseaux anglais que c'était Suffren, qu'on leva l'ancre et en même temps le blocus, mais cela ne suffisait pas à cette soif de batailles qui dévorait le bailli. Par une manœuvre qui rappelait celle de l'amiral Hood devant Saint-Christophe, Suffren mouilla à la place que les Anglais avaient quittée, les poussant au large en face de lui. Sir Hugues s'éloignait et ne voulait pas du combat. Ce furent des manœuvres infinies. Le bailli avait fait embarquer des soldats de Gondelour sur sa flotte, et il poursuivait les Anglais avec son opiniâtreté accoutumée. Il était le moins fort par le nombre, mais il avait confiance en lui-même. Il arriva sur la flotte anglaise jusqu'à portée de pistolet, et alors l'action s'engagea. On se battait depuis deux heures, quand tout à coup le feu prit au *Fendant*, ce qui amena un désordre, bientôt réparé par Suffren. On continua de se battre ; la nuit vint, on ne cessa pas. Il fallut pourtant s'interrompre ; seulement Suffren se promettait bien de recommencer la lutte dès le point du jour. Mais au jour, l'escadre anglaise avait filé dans les brumes, et les courants l'avaient fait dériver sous le vent de Pondichéri.

Déterminé à ne pas donner prise sur lui à l'amiral Hugues, Suffren revint mouiller devant Gondelour, et il attendit, mèches allumées et sur petite ancre, les Anglais, qui le virent de loin si fièrement campé qu'ils n'approchèrent pas. Jamais, dans leurs plus néfastes campagnes, ces fiers Anglais n'avaient tant refusé de combats.

La délivrance de Gondelour, qui valut un triomphe si pompeux [1] au bailli de Suffren, fut le dernier grand événement de cette campagne, qui devait se clore au moment même où elle allait devenir fructueuse. Ainsi tout se fit mal à propos dans cette guerre, même sa fin. Une frégate anglaise annonça, le 29 juin, que des préliminaires de paix avaient été signés à Versailles. Suffren ne fut point laissé dans les Indes ; il revint en France jouir de ses succès, au lieu de rester dans ce pays, où il s'était fait une popularité si grande et où il eût pu, observateur politique comme il l'était, rendre à son pays de notables services en attendant les éventualités futures. Son gouvernement le rappela. On le reçut, à Versailles, avec un enthousiasme mêlé de curiosité; car c'était un homme qui parlait à l'imagination de plus d'une manière, et qui ne surprenait pas seulement par la gloire. Il avait, dit-on, une originalité naturelle, assez analogue, quoique moins tranchée, à celle qui frappa plus tard dans Suwarow. Les fêtes qu'on lui donna ne durent pas beaucoup le troubler, lui que les prosternements orientaux, les triomphes en palanquin avec cortége d'éléphants, avaient endurci aux ovations. Le roi le fit cordon bleu ; déjà, pendant la guerre, il avait été nommé bailli de son ordre. Cette ancienne nourrice de marins, Malte pouvait être fière d'un tel chevalier, et elle lui avait envoyé les insignes de sa dignité nouvelle jusque dans les mers lointaines où il donnait ses batailles.

Ces batailles, du reste, nous l'avons dit, n'influèrent point, dans la mesure qu'elles auraient dû avoir, sur les conditions de la paix avec l'Angleterre. Depuis quelque temps déjà, des négociations étaient commencées et sur des bases qu'on discuta beaucoup, mais qui varièrent peu. La correspondance diplomatique de M. de Vergennes ne laisse, sur ce point, aucun doute. En Angleterre, on était arrivé enfin, à propos de l'Amérique, à la politique de Chatam, mais ce que Chatam repoussait en mourant, comme un opprobre, la paix avec la France, le ministère whig y avait toujours donné la main. C'étaient Roc-

[1] Voir pour les détails de ce triomphe, la Biographie universelle, art. Suffren, t. XLIV, p. 174.

kingham, Richemond et Fox qui étaient aux affaires. Rockingham mourut, et Fox sortit du ministère, mais la reconnaissance de l'indépendance américaine n'en fut pas moins consentie. Seulement, Franklin, par un sentiment digne de lui, ne voulut pas que cette indépendance fût proclamée avant la signature des préliminaires de paix entre l'Angleterre et la France. On ne la signa que le 20 janvier 1783, à Versailles. Le traité définitif ne parut qu'au mois de septembre. Ce traité [1] était composé de vingt articles, et consacrait de nombreux échanges et équivalents entre les puissances signataires. Mais ce qui dominait, pour la France, tous les petits articles de l'arrangement, c'était le rachat des traités de 1763, l'affranchissement de cette honteuse inspection d'un commissaire anglais à Dunkerque, l'acquisition de Tabago, puis la cession, à l'Espagne, de Minorque et des deux Florides, qui furent le prix de Gibraltar.

C'étaient là des avantages, qui le nierait? mais que n'avait pas coûté la guerre en hommes, en travaux, surtout en argent? On discuta beaucoup en France cette balance de gain et de perte, consacrée par le traité; mais le sentiment public, qui voit mieux que le détail dans des appréciations pareilles, emporta dans sa joie tous ces petits calculs. Et, en effet, le grand but de cette guerre était atteint, l'indépendance de l'Amérique et notre délivrance de traités blessants pour notre honneur; nous avions obtenu, après tout, ce pour quoi nous avions pris les armes. Nous l'avions obtenu, malgré des fautes et beaucoup de fautes, mais enfin il y avait un résultat. La guerre avait été souvent molle, toujours mal dirigée; on l'avait trop confiée à des mains secondaires ou malhabiles, trop peu aux hommes qui l'auraient poussée grandement; mais si la guerre n'avait pas la solution que, bien conduite, elle aurait eue, elle avait du moins le dénoûment de rigueur. Nous avions notre nécessaire, en fait de succès, si nous n'avions pas le superflu. La paix, qui vint trop tôt, car elle interrompit Suffren dans ses victoires, fut bien négociée une fois résolue. Vergennes y employa les qualités qu'il possédait; il n'avait ni grandeur, ni vue perçante, ni rien de viril, mais il avait une clarté calme dans l'esprit, et dans la main assez de précaution diplomatique pour écarter sans blesser jamais. C'est ainsi qu'il repoussa les ouvertures des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne qui offrirent leur médiation pour la paix. Il la fit seul, en tête à tête

[1] Le traité signé le 3 septembre 1783. Flassan, Histoire de la diplomatie, t. VII, p. 355.

avec l'Angleterre, stipulant pour la France et pour ses alliés. La Hollande recouvra ses possessions excepté Négapatam. Telle est la vérité que doit dire l'histoire ; malheureusement pour Vergennes, ou pour le cabinet dont il était membre, ce que l'histoire doit ajouter encore, c'est que les gouvernements sont coupables quand ils laissent échapper une moitié des avantages qu'ils pouvaient donner au pays. Et ce qu'il eût été possible d'obtenir en continuant la guerre, ce traité venu trop vite après la victoire de Rodney le disait bien : cette grande victoire n'avait pas refoulé au cœur du gouvernement britannique les désirs de paix qui s'y agitaient ; l'Angleterre n'avait plus confiance ; pour qu'elle l'eût perdue, qu'était-il donc arrivé ? Ç'avait été pour elle un spectacle nouveau et plein d'angoisses que ces trois marines d'Espagne, de France et de Hollande réunies contre elle, au moment où l'Amérique lui échappait. Avec ce quadruple ennemi, face à face, elle pouvait vaincre une fois, plusieurs fois même ; mais vaincrait-elle toujours ? Elle avait l'instinct des coalitions, elle qui plus tard devait en faire de si puissantes ; et elle sentait que tirant sa vie de son commerce, plus vite qu'aucune nation du monde elle pouvait périr par une coalition. Le sentiment de son danger l'oppressait ; ses plus nobles enfants, ses plus fiers esprits, Shelburne, Rockingham, Richemond, et tant d'autres, avaient voulu la paix. Il fallait un intérêt de parti pour que Fox, avec sa mobilité d'opposition et l'immobile préjugé de son pays, pût fermer les yeux à la nécessité d'en finir avec cette guerre qui exposait à des périls croissants. Sur ce point, le jeune Pitt lui-même semblait infidèle à la tradition du vieux Chatam ; son esprit était plus fort en lui que le sang de son père. Il voulait la paix pour son pays. Était-ce à nous de l'accorder ? était-ce à nous d'écarter ce danger de l'Angleterre ? à nous de conclure en sa faveur comme Richemond, Shelburne et ses meilleurs citoyens. Si Pitt avait occupé la place de Vergennes, qu'aurait-il fait [1] ?

(1783.) Mais si les grandes conséquences de la guerre ne furent point ce qu'elles promettaient d'être avec une plus mâle politique, il y en eut

[1] On pourrait peut-être objecter à ceci que la paix de 1783 rencontra des adversaires en Angleterre, mais il faut se demander si ces adversaires étaient les amis les plus éclairés de leur pays. Le ministère perdit sa majorité, mais il la perdit par le fait d'une coalition qu'on a appelée *monstrueuse* en Angleterre. On vit Fox et North siéger au même banc ministériel. North n'avait rien à perdre, mais Fox, ce jour-là, s'est déshonoré politiquement.

d'autres, indirectes il est vrai, qui furent pour nous d'un profit réel. L'affranchissement des traités de 1763, avec l'Angleterre, amena une autre délivrance, celle des traités de 1756 et 1758 avec l'Autriche. Ces seconds traités n'impliquaient pas, comme les premiers, un outrage à l'honneur du gouvernement qui les souffrait, mais ils blessaient profondément son indépendance; et, d'un jour à l'autre, ils l'exposaient à la perdre. Ils étaient comme la pierre d'attente des projets ambitieux de l'Autriche. Malgré son amour pour la belle archiduchesse qu'il avait épousée, Louis XVI tenait de son père une juste défiance pour tout ce qui venait du cabinet autrichien, et son ministre, M. de Vergennes, partageait entièrement ses sentiments. Les nécessités de la guerre, de cette guerre d'Amérique à laquelle Joseph II avait refusé son adhésion, forcèrent le roi et son ministre à se dégager du lacet de cette politique que l'Empereur croyait serrer davantage, dans le voyage qu'il fit à Paris en 1777, quoiqu'il en fût reparti avec une preuve de plus de l'inconséquente mollesse du cabinet de Versailles, qui lui permit d'établir une souveraineté sur la frontière de la France. En élevant l'archiduc Maximilien à l'électorat de Cologne, Joseph avait jugé la pensée qu'on essayait de dissimuler encore; mais cette pensée se fit jour lors de la paix de Teschen; la patience échappa alors au gouvernement français, quand on vit Joseph jeter sur la succession de Bavière le dévolu de sa remuante ambition.

(1778.) C'était une idée traditionnelle pour le cabinet autrichien que de diviser les fiefs de l'Empire pour mieux les envahir. Quand Joseph voulut, à propos de l'électorat de Bavière, réaliser cette idée à main armée, l'impératrice Marie-Thérèse était lasse et courbée sous la main des prêtres. Elle se prêta peu aux projets de son fils, mais ni elle ni Kaunitz n'en suspendirent l'exécution. Une armée considérable entra en Bavière. On avait, par le traité de Munich [1], arraché à l'électeur la donation de son État. Son héritier, le prince de Deux-Ponts, qui n'avait pas cinq cents hommes, ne pouvait même faire acte de résistance; quand Frédéric, vieux d'âge et de fatigue, mais jeune d'un immortel génie, se porta le protecteur du faible et se fit le chevalier non-seulement de la cause germanique, mais de la cause européenne. En effet, c'était l'Europe entière qui se trouvait attaquée par la démonstration de Joseph II. La Russie devait s'en effrayer; car elle était alors occupée

[1] Soulavie, Mém. de Louis XVI, t IV, p. 317.

des Turcs, et l'Autriche était la seule puissance qu'elle eût à redouter. D'autre part, toute l'Allemagne, qui avait regardé froidement couper la Pologne par morceaux, sentit que c'était sur sa poitrine que l'Autriche appuyait sa main. La Sardaigne, déjà pressée d'un côté, se voyait menacée de l'autre, et se mit à implorer tout le monde, pour échapper à l'étreinte autrichienne. Enfin, la France trouvait sa conduite suffisamment indiquée par le mot de Frédéric : « *Que la Bavière était pour l'Autriche la galerie de l'Alsace et de la Lorraine.* » L'opposition très-ferme et très-imposante du roi de Prusse aux plans d'invasion de Joseph II était donc un acte de la plus haute et de la plus pure politique. Jamais les troupes de l'homme qui avait écrit l'*Anti-Machiavel*, et qui ne le pratiquait pas toujours, ne marchèrent pour une cause meilleure et plus juste.

Mais ces troupes ne combattirent point. La France, qui avait compris le mot de Frédéric, lui épargna la peine de vaincre. Le cabinet de Versailles eut pour la première fois le courage de ses antipathies autrichiennes, de ses ressentiments fondés, et appuya non par des troupes, mais par sa diplomatie, l'opposition militaire du roi de Prusse. Il proposa sa médiation, qui fut acceptée ainsi que celle du cabinet de Saint-Pétersbourg. Dans le cours des négociations, on voulut séduire le vieux Frédéric par des dédommagements de province ; mais Thugut, qui lui fit secrètement ces propositions, n'était pas assez grand pour juger le genre d'ambition d'un pareil homme, et Frédéric resta fidèle à la cause européenne et à lui-même. Joseph néanmoins faisait toujours marcher les régiments ; mais quand il vit que toute défection, parmi les puissances opposées à ses vues, n'était plus possible, et que Vergennes, l'ancien ambassadeur à Constantinople, ayant négocié la paix entre la Turquie et les Russes, ceux-ci allaient appuyer Frédéric de leurs armes, il céda en frémissant. La paix de Teschen fut conclue le 10 mai 1779, sous la garantie de la France [1]. Par cette paix, la France gardait toute son attention et toutes ses forces pour sa guerre d'Amérique et des Indes, et, de plus, elle limitait les prétentions de l'Autriche, qui, dès lors, ne garda plus de mesure, et se tourna toujours plus ou moins ouvertement du côté de nos ennemis [2].

[1] Ce fut le baron de Breteuil qui fit cette paix avec beaucoup de dignité et de talent. Voir ses belles dépêches, dans Flassan, Hist. de la diplomatie, t. VII, p. 187 et suiv. Pour le traité, voir Flassan, idem, p. 252.

[2] On ne saurait se lasser de le dire, la politique de Joseph II fut beaucoup plus

(1779.) Ce succès très-honorable pour Vergennes, et qui le rendit presque populaire, fut bientôt suivi d'un autre moins éclatant, il est vrai, d'une moindre portée, mais qui n'en fut pas moins un succès. Ce fut l'apaisement des troubles de Genève, et la garantie d'une constitution, acceptée en 1738 sous les influences du gouvernement de Louis XV. Des factieux, en 1779, avaient voulu la renverser; une lutte acharnée et souvent sanglante s'en était suivie. Poussés à bout et craignant pour leur État, les syndics de la république demandèrent l'intervention de la France. Ils invoquèrent les engagements contractés à une autre époque, et le cabinet de Versailles négocia un plan d'opérations avec la cour de Turin et le gouvernement de Berne dans l'intérêt des Genevois et de leur constitution. Des troupes marchèrent, et ce fut le marquis de Jaucourt qui les commanda (27 juin 1782). L'insurrection fut comprimée sans coup férir; et, le 12 de novembre 1782, les puissances intervenantes signèrent une déclaration de neutralité et de garantie concernant la ville de Genève [1]. Ce qui donnait une importance réelle à cette répression ferme et rapide de la sédition genevoise, c'est que la politique anglaise n'y était point étrangère. Nous étions alors au plus fort de notre guerre d'Amérique; en soulevant une opposition violente contre le parti français qui gouvernait la république, la politique anglaise postait un ennemi à nos portes, et cherchait à nous susciter une diversion de petits embarras; mais, grâce à l'à-propos des mesures de Vergennes, elle fut trompée dans son dessein.

(1782.) Ce ministre prenait chaque jour plus de crédit sur le roi; son esprit clair, laborieux, appliqué, un peu pesant dans sa marche, mais sûr, plaisait à Louis XVI, qui n'avait pas la jalousie des hommes plus grands que lui, mais qui en avait promptement la fatigue. Louis XVI trouvait dans le comte de Vergennes des sentiments qui répondaient aux siens et presque dans la même mesure. C'était la même défiance contre l'Autriche, la même haine plus prudente que

contraire à nos intérêts que celle même de Marie-Thérèse. Il a été accusé, dit Soulavie, bien informé en général des affaires étrangères, d'avoir voulu détacher l'Espagne de notre alliance par l'appât de Gibraltar que lui offrait l'Angleterre, si elle voulait traiter de la paix séparément avec Londres. V. Mémoires du règne de Louis XVI, t. IV, p. 337. Un intrigant, plus haut alors par le talent que par la considération, le baron de Thugut, si grandi depuis par sa position, fut envoyé à Paris, pour proposer à la France une ligue contre Catherine II. Comme on ne l'écouta pas, Joseph se lia avec Catherine contre les Turcs, nos alliés ordinaires.

[1] V. Flassan, Hist. de la diplomatie, t. VII, p. 299.

courageuse, la même probité incertaine que n'aurait pas osé secouer et briser les traités de 1756, mais qui ne craignait pas de ruser contre leurs conséquences. Quand le roi, placé entre ses sentiments pour Marie-Antoinette et les traditions de son père, se sentait pris par le charme qui, à la fin, le subjugua et le perdit, il s'appuyait sur son ministre, et ils résistaient tous les deux à l'influence de la reine, toujours trop archiduchesse; mais ils résistaient comme deux hommes faibles pouvaient résister. Certes, il y avait un beau rôle à jouer pour Vergennes, mais il aurait fallu à ce ministre un caractère qu'il n'avait pas. C'était de renverser la reine dans l'esprit du monarque, d'avoir raison, au nom de la France et du bon sens, de ces séductions toutes puissantes de la beauté, de la jeunesse et jusque de la maternité que possédait Marie-Antoinette ; c'était d'opposer à un tel adversaire autre chose qu'une *vie réfléchie et l'assiduité à ses devoirs* [1]. Mais la tête du comte de Vergennes ne contenait point de si grandes et de si dangereuses pensées, son ambition n'était que de mourir ministre ; il le disait souvent, et il agissait en vue de cette convenance personnelle plus qu'en vue des intérêts généraux. Quand un homme public en est là, il perd tout droit au respect du monde, et s'il a des facultés d'un certain ordre, elles servent à faire mieux distinguer, par le contraste, le rang infime auquel l'histoire ne manque pas de le placer. Ces facultés étaient, chez Vergennes, plus d'expérience que de nature. Il s'était rompu, par cinquante ans d'exercice, à une méthode diplomatique qui consistait à biaiser avec bienséance devant toutes les difficultés. Mais ni ses études, ni ses efforts, ni son genre d'esprit ne le rendaient propre à autre chose qu'aux soins de son département. Quand, après la mort de Maurepas, il eut un instant la pensée de devenir premier ministre, ce fut une méprise sur lui-même, une inspiration malencontreuse qu'il puisa dans sa faveur auprès du roi ; si Louis XVI l'eût écoutée, le cabinet n'eût rien gagné au remplacement de Maurepas, car négocier et temporiser en toute affaire comme le faisait M. de Vergennes, quand il s'agit de se décider et d'agir, ne saurait constituer un gouvernement.

(1781.) Une preuve marquante du crédit de Vergennes avait été la disgrâce et le renvoi de M. Necker (1781). Plus qu'aucun des autres ministres, Vergennes avait profondément indisposé Louis XVI contre un homme qui l'avait bien servi. Attaché aux idées de la vieille

[1] Flassan, Histoire de la Diplomatie, t. VII, p. 441.

monarchie, parce qu'il n'en avait pas d'autres, Vergennes avait eu l'art d'inquiéter Louis XVI sur l'indépendance de son pouvoir, menacé par l'esprit réformateur de Necker ; il avait rédigé un long Mémoire à ce sujet, et il avait adroitement donné à son hostilité jalouse contre le directeur des finances, des formes modérées et décentes. Necker tombé, le comte de Vergennes, auquel personne dans le ministère ne portait ombrage, et à qui le manque d'hommes influents dignes d'y entrer donnait une grande sécurité, se détourna de l'administration intérieure pour laquelle il n'était pas fait, et laissa son collègue Hue de Miromesnil désigner un successeur à l'illustre disgracié de Saint-Ouen.

De tels spectacles étaient bien de nature à faire prendre en pitié le gouvernement qui les donnait. On disgraciait un homme merveilleusement entendu aux finances, et on le remplaçait par un magistrat choisi par un garde des sceaux. Et qu'était-ce encore que ce garde des sceaux? Un homme inactif et médiocre, qui avait fait de l'inaction une théorie ministérielle à laquelle il conformait sa conduite. Le choix de Miromesnil tomba sur Joly de Fleury ; il se hâta de le placer aux finances, de peur que ce conseiller d'État, très-appuyé de sa famille en parlement, et à qui on avait déjà, sous le règne précédent, proposé un ministère, ne lui enlevât un jour les sceaux. Fleury, qui avait assez d'esprit pour se reconnaître incapable, et dont les projets d'ambition n'étaient pas tournés de ce côté, montra d'abord peu d'empressement à accepter. Mais Maurepas lui parla et le pressa au nom du roi ; le parlement, d'un autre côté, l'encourageait sous main, et lui promettait pour ses opérations une grande condescendance [1]. Fleury céda à des instances ainsi exprimées ; mais il ne prit point le titre de contrôleur général, il ne demeura point à l'hôtel du contrôle, voulant marquer par là qu'il ne prenait la voie des finances que pour une traversée vers un autre but qui lui convenait mieux.

(1782.) Ses idées, du reste, étaient fort simples : elles consistaient à ruiner ou à délaisser les meilleurs établissements de M. Necker. Ainsi, Necker, comme Turgot, devait avoir un successeur qui empêcherait toute tradition de s'établir. Ces deux hommes publics, les seuls qui aient pensé sous Louis XVI, devaient être suivis des plus ignorantes réactions. Fleury était plus grave, il est vrai, dans un si grand poste, que ne l'était Clugny ; mais il était encore plus étranger peut-être aux

[1] Ministres de finances des France, par M. de Monthyon, p. 270.

procédés de la finance que l'ancien intendant de Bordeaux. Il s'attacha aux vieux usages, non seulement parce qu'il n'avait pas d'idées faites, et qu'en finances on n'improvise pas ; mais aussi parce que telles étaient les tendances de ses parrains ministériels, Hue de Miromesnil et Vergennes. Il fallut en revenir à l'augmentation d'impôts, ce moyen financier facile et barbare. On appesantit les charges publiques, et encore on n'y apporta pas cette précaution, cette réserve, qui devraient accompagner toujours de pareilles opérations. Trente millions furent versés au trésor, mais on ne les trouva qu'en forçant tous les systèmes de taxation connus jusqu'alors. Ses mesures fiscales ne tinrent compte d'aucune différence de province, ne firent « aucune distinction de ce qui était déjà excessif ou de ce qui pouvait être exhaussé [1]. »

Il administra à la manière turque; tout ce qui rappelait les anciennes formes du pouvoir absolu plaisait au nouveau ministre. Un troisième vingtième fut établi. La France sentit douloureusement le changement de main directrice; mais le parlement se sépara de l'opinion publique, en mettant une reconnaissance docile aux ordres de Joly de Fleury. Il enregistra sans hésiter toutes les mesures que le contrôleur général soumit à sa sanction. Il se rappelait que ce ministre lui appartenait par ses alliances, et surtout que le premier de ses actes politiques avait été dirigé contre les assemblées provinciales [2]. Il y eut cependant des parlements de province qui opposèrent beaucoup de fermeté aux vues du ministère, et qui n'y souscrivirent que forcés à la dernière extrémité. On cite entre autres le parlement de Besançon, qui n'entendit enregistrer le troisième vingtième que pour la durée de la guerre (6 décembre 1782). On cassa ses arrêtés. Le roi les fit apporter à Versailles par une députation, et biffer solennellement en sa présence. Mais enfin tout ce bruit se termina par des concessions mutuelles, par ces transactions que les pouvoirs politiques affaiblis estiment être de l'habileté.

Ces résistances de plusieurs parlements isolés mirent fort en lumière que la réaction provoquée par Miromesnil et Vergennes, et représentée à l'œuvre par Fleury, était encore plus politique qu'administrative. Dans cette longue discussion qui eut lieu entre le parlement de Besançon et le ministère, on avait inspiré au roi, dans son discours à

[1] Monthyon, Ministres des finances de France, p. 271.

[2] Il retira les lettres-patentes envoyées au parlement pour l'établissement d'une de ces assemblées.

la députation qui lui apportait les arrêtés : « que tout ce qui *se faisait en son nom se faisait par ses ordres.* » Après ce premier pas dans la doctrine de la suprématie ministérielle, on voulut en essayer un second, en exigeant des députés de Bretagne une autorisation du gouverneur de la province pour surveiller les intérêts de leur état à la cour. C'était, selon les hommes de Bretagne, une atteinte à leur prérogative ; et ils écrivirent à Louis XVI une lettre qu'Amelot refusa de placer sous les yeux du roi. Les esprits étaient tellement irrités de part et d'autre, que des troupes entrèrent à Rennes, l'arme au bras, ce qui était une violation nouvelle et plus flagrante du droit de la province, et qu'il fallut corrompre les gentilshommes pauvres pour avoir la majorité aux états.

Ainsi, et de pareils actes le disaient assez, toute la question pour les hommes du gouvernement était une question de pouvoir absolu, une question de couronne et non d'État. L'esprit monarchique se défendait, mais il se défendait en blessant la France. Louis XVI laissait faire ses ministres, croyant sans doute, avec l'égoïsme traditionnel dans sa maison, que restituer violemment au roi un pouvoir qui s'échappait de plus en plus, constituait de grands avantages au royaume. Avec son sens raccourci et cette fainéantise de bonne conscience qui le faisait s'endormir au sein des meilleures intentions, il supportait cette augmentation d'impôt, dont Turgot lui avait appris la crainte, comme une nécessité attachée au recouvrement de son pouvoir. Il aurait pu juger, s'il l'avait voulu, combien diffèrent l'incapacité et l'aptitude, quand il vit Joly de Fleury, malgré les garanties offertes aux prêteurs par l'augmentation forcée des revenus, emprunter à des intérêts bien plus élevés que Necker. Mais ce qui était d'une plus sérieuse considération pour ce débile fils de Louis XIV, c'était le raffermissement de son autorité, que ses conseillers accusaient Necker et Turgot d'avoir ébranlée davantage. Vergennes, dont l'ambition empiétait chaque jour, était un de ceux qui l'entretenaient le plus dans ces illusions funestes. Aussi, quand les préliminaires de la paix furent signés, le roi le nomma chef du conseil des finances, et le gratifia d'une pension de soixante mille livres. Vergennes composa ce conseil du garde des sceaux, Miromesnil, et du contrôleur général (1783). Pour arriver à cette création dont il avait longtemps nourri la pensée, il s'était rapproché assez cauteleusement de la reine, et avait donné l'ambassade d'Angleterre au comte d'Adhémar, un des favoris de Trianon. Nonobstant toutes les finesses d'une

intrigue qui fait peu d'honneur à Vergennes, le conseil créé fut bientôt supprimé, car Ségur et Castries murmurèrent de se trouver dans un rapport de subordination vis-à-vis de Vergennes. Le diplomate, embarrassé de sa nouvelle position, plia son ambition à la circonstance et céda ; mais ce fut une raison de plus pour Louis XVI de faire estime d'un homme qui savait se sacrifier à propos, et qui ne le forçait pas à lutter contre les mécontentements de sa cour.

(1783.) Ainsi, Vergennes s'affermissait plus que jamais dans les préférences du prince ; Joly de Fleury prenait ses ordres pour la finance, et n'était qu'un commis dont l'ignorance se soumettait à la sienne. Ils firent de telles fautes, qu'à la fin, celui des deux qui répondait officiellement des décisions de l'autre, dut tomber. Ils autorisèrent le trésor, par un arrêt du conseil, à suspendre le payement des lettres de change qui venaient des colonies : c'était la ruine de ceux qui avaient avancé des fonds pour la guerre [1]. Mais ce ne fut pas tout : la signature d'un pareil acte appartenait à Castries, le ministre de la marine. On signa pour lui et sans le prévenir ; Castries blessé éleva la voix justement. Fleury osa lui répondre par un mensonge odieux : il parla de déprédations [2]. Un cri universel s'éleva contre cette calomnie, et l'indignation fut si grande que Vergennes, compromis, retira sa main à sa créature, qui tomba. Fleury fut forcé de se démettre ; on l'avait placé au pouvoir presque malgré lui ; on y avait administré pour lui et sous son nom, et on le laissa tomber quand ses fautes pouvaient discréditer ses appuis [3].

Après Fleury, il fallait un homme de la même soumission aux plans de Vergennes et de Miromesnil. Le garde des sceaux, qui n'avait jamais tant agi dans sa vie, découvrit M. d'Ormesson. C'était un très-jeune conseiller d'État, neveu d'une femme [4] liée de cœur avec M. de Miromesnil, et fort digne par là de devenir contrôleur général, dans une monarchie où les hommes ont dû souvent leur fortune politique aux femmes. Nous n'insistons, du reste, sur ce détail intime de l'élévation de M. d'Ormesson, que pour mieux montrer la gravité des hommes chargés de la direction du royaume. On a beaucoup parlé de sa probité, mais c'était une probité sans force, comme celle de Louis XVI, vertu

[1] V. Droz, Histoire de Louis XVI, t. I, p. 392.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 393.
[4] V. M. de M. de Monthyon, Ministres des finances, p. 272.

délicate, mais qui ne savait ni se préserver ni se défendre. Quant à sa capacité, elle était nulle. Un écrivain qui s'est exprimé sur son compte avec bienveillance [1], convient « qu'il avait la tête étroite et qu'il voyait les affaires sous les plus petits rapports. » Il refusa longtemps la place qu'on lui offrit, objectant sa jeunesse, s'objectant lui-même. Mais consciencieux dans un premier refus, la conscience lui manqua dès que la persévérance fut nécessaire. Louis XVI l'emporta en lui disant pour le décider : *Je suis plus jeune que vous, et ma place est plus difficile que la vôtre.* En effet, il remplissait si bien la sienne! Ironie cruelle et naïve dont le malheureux roi se frappait lui-même à son insu.

L'un des traits qui honorèrent la courte administration du contrôleur général fut son refus de payer les dettes de Monsieur et du comte d'Artois avec les deniers de l'État. Il n'ajouta pas du moins cet abus à tous les autres qu'il consacrait. Il réclama contre un engagement dilapidateur de Louis XVI qui avait promis d'acheter, pour quatorze millions, Rambouillet au duc de Penthièvre. Il menaça alors d'envoyer sa démission, et s'il renonça à ce projet, ce fut un malheur pour sa dignité, car plus tard il devait tomber de moins haut. Lui, qui ne pouvait succomber grandement sur un système, ne pouvait périr avec honneur que sur une question de droiture et d'intégrité ; et l'on eût dit qu'il le comprenait. Mais, comme M. de Maurepas, il se laissait guider par sa femme ; elle avait plus d'autorité sur lui que sa conscience même ; et elle le condamna à rester ministre. C'était le dévouer aux moqueries de toute la France. En effet, peu d'hommes publics se virent l'objet de la dérision universelle autant que d'Ormesson [2] ; mais ces railleries qu'on lui prodiguait étaient ajustées de manière à l'atteindre moins cruellement que le gouvernement qui l'avait choisi pour faire face à des embarras qui devenaient chaque jour des dangers.

Quand d'Ormesson arriva au ministère, il se mit à l'œuvre avec l'intention d'étudier au moins le département qu'il avait à gouverner ; mais le travail auquel il se livra fut inutile, car sa tête n'était pas de force à embrasser les combinaisons difficiles, nécessaires à la manutention des finances d'un grand État obéré. Ses emprunts, calculés avec des loteries,

[1] Monthyon, Ministres des finances, p. 272.

[2] M. Droz en cite comme exemple cette plaisante facétie qui fut variée de cent manières. — Voulez-vous venir dîner chez moi ? j'ai un très-mauvais cuisinier, mais c'est un bien honnête homme. — J'ai un cheval fougueux ; je cherche pour le dompter un palefrenier plein de probité, etc. Histoire de Louis XVI, t. I, p. 395.

devinrent plus durs que ceux de Fleury, déjà si chargés d'intérêt. Pendant les quelques mois d'une administration trop longue encore, il fit des fautes de toute nature. Ceux qui lui sont le plus favorables, allèguent qu'il perdit la tête [1] au milieu du détail infini qui accablait son inexpérience ; humiliante manière de le justifier ! Toujours est-il que ses derniers actes furent marqués d'un caractère de témérité qui approchait de la démence. On y sent l'homme effaré et qui va à l'abîme par le plus court chemin. Il obligea la caisse d'escompte à verser six millions au trésor ; et quoiqu'il eût recommandé le secret, ce qu'il était facile de prévoir ne manqua pas d'arriver ; par un coup monté, disent les uns [2], fort naturellement, disent les autres, l'alarme se répandit ; mais en présence de cette crise qu'il avait provoquée, il agit de manière à en augmenter les périls. Il autorisa la caisse d'escompte à suspendre le payement en argent des billets au-dessus de trois cents livres, et voulut, par le même arrêt, leur donner un cours forcé dans le commerce; c'était porter violemment le désordre à travers les relations commerciales. Il donna pour pendant à cette mesure un autre arrêt aussi imprévu, aussi imprudent; il cassa le bail des fermes, en vue de l'établissement d'une régie ; ce qui souleva enfin contre lui une de ces oppositions que les grandes fautes excitent de même que les grands talents. Les hommes, Vergennes en tête, qui avaient abattu Turgot et Necker, étaient les mêmes qui précipitèrent d'Ormesson ; rien n'est plus triste, à ce qu'il semble, que cette parité de haine frappant des hommes si profondément différents.

Un point seul leur était commun, c'était la faculté de se rendre hostiles tous ces courtisans faméliques de pensions, de luxe et d'abus, qui regardaient le contrôleur général comme le surintendant de leur maison. D'Ormesson n'opposait point à leurs avides instances ce calme souverain du devoir qui distinguait Turgot, ou l'esprit d'ordre persévérant de Necker ; mais il leur opposait, quoique faible, assez d'honnêteté pour s'en faire de redoutables ennemis. Ils se vengeaient de son intégrité sur son ignorante et mauvaise administration. C'était un déchaînement de plaisanteries contre lesquelles il ne se montrait pas assez

[1] M. Droz, Histoire de Louis XVI, t. I, p. 395.

[2] Soulavie prétend que ce fut un coup monté par quelqu'un dont il tait le nom, mais cette insinuation ne peut être comptée comme un fait historique, et d'ailleurs il était impossible que l'imprudente opération du contrôleur général restât ignorée du public. V. Mém. polit. et hist., t. IV, p. 271.

grand par le talent ou par le caractère pour y résister. Le ridicule l'atteignait, parce qu'il était bien à son niveau. Quand il eut contre lui l'opinion révoltée par son scandale de la caisse d'escompte, et que Vergennes se fut brouillé, pour un intérêt d'intrigue, avec Miromesnil, d'Ormesson sentit le terrain lui manquer. Il resta fidèle à Miromesnil, son protecteur, mais il cessa d'être ministre. M. de Vergennes, qui savait, en sa qualité de diplomate, insulter poliment un homme disgracié, alla lui faire une visite en personne pour lui apprendre son renvoi.

Tel fut le passage de M. d'Ormesson aux finances. Il les avait rendues un peu plus troubles, un peu plus confuses qu'elles ne l'étaient même du temps de son prédécesseur Fleury. Les sept mois d'une administration impuissante faisaient suffisamment la preuve de la folie qu'il y aurait à aller plus loin dans les idées du passé et à y chercher encore des ressources. La guerre finissait heureusement; les dépenses allaient donc être moindres, mais la situation était tellement chargée, qu'une guerre éteinte sur trois points différents, en Amérique, aux Indes et aux Antilles, ne les dégrevait pas d'une manière sensible. Comme Necker, du fond de sa retraite, pouvait, s'il n'était pas une grande âme, jouir des embarras de ces hommes qui l'avaient renvoyé ! Qu'allait-on devenir en ces circonstances? Quel successeur donnerait-on à l'honnête jeune homme dont la probité n'avait pas suffi? Il n'y avait réellement pas de tête digne de l'emploi resté vacant. On parlait de Loménie de Brienne. C'était un de ces hommes d'esprit, qui sont redoutables aux affaires parce qu'ils croient les deviner. Foulon aussi était désigné au choix du monarque : intendant extorsionnaire qui disait cyniquement que la banqueroute était une libération légitime de l'État. Ni l'un ni l'autre ne plaisait à Louis XVI et ne tentait son choix. Il devait tomber sur un homme plus dangereux peut-être encore; car il réunissait la foi qui s'aveugle à la duplicité qui trompe, et il connaissait la magie funeste de jeter sur les autres le sort de ses propres illusions. Avant la nomination de M. de Calonne, un homme de bien, M. de Castries, parla longuement au roi de la nécessité de rappeler Necker au ministère; mais le nuage soufflé par la haine envieuse de Vergennes sur l'esprit du roi ne put être dissipé. Louis XVI n'avait pas dans l'esprit ce qui rend capable de la rigueur d'un refus, mais il savait éconduire en se refermant sur lui-même. Cette répulsion inerte qu'il opposa à Castries, au moment où les besoins de la

situation appelaient si haut M. Necker, Louis XVI l'avait déjà montrée en 1780 aux hommes qui devaient pourtant, à ce qu'il semble, avoir le plus d'autorité sur cet esprit soumis et crédule. Le clergé dans ses assemblées, depuis 1745, avait trahi beaucoup d'épouvante, en voyant s'élever et s'étendre le progrès des doctrines philosophiques. Tous les cinq ans revenaient officiellement les mêmes plaintes, mais en 1780 elles furent plus expressives que jamais, et il s'y mêla des instances que Louis XVI ne voulut point contenter. Quand on lit ces espèces de requêtes adressées au roi par l'église gallicane et signées par le cardinal de la Rochefoucauld, on sent combien le clergé est inquiet sur ses destinées. S'opposer à la circulation des livres et fonder une législation contre les auteurs irréligieux qu'on substituerait à l'ancienne, trop sévère pour être appliquée [1], sévir contre les protestants, trop peu surveillés, trop peu restreints dans l'exercice de leur culte, tel était le but du clergé, et il le proclamait sans fausse honte dans ses déclarations. Mais Louis XVI, quoique dévoué aux intérêts de l'Église, ne souscrivit point aux demandes qu'on lui faisait en son nom; des notes marginales écrites de sa main sur ce Mémoire nous apprennent qu'il ne s'était pas encore dépouillé des bonnes influences de Malesherbes [2].

Ainsi, Necker était repoussé; Louis XVI avait eu cette fois le courage de ses répugnances; par cette triste force dont il usait si peu, il se fit un grand mal à lui-même; car Necker, revenu aux affaires, aurait du moins épargné à la monarchie le ministère de Calonne et de Brienne, qui la perdirent un peu plus tôt. Il eût réparé beaucoup de pertes et maintenu l'État dans une situation honorable encore pour quelque temps. Retenir ce qui va s'échapper, faire durer ce qui s'affaiblit de plus en plus, c'est dans certains moments le plus grand service qu'on puisse rendre aux gouvernements comme aux peuples. Necker était le seul qui pût faire cela. Turgot n'existait plus; il était mort jeune encore, en 1781, au milieu des préoccupations de la science, à l'âge où l'on mourait dans sa famille, comme il l'avait dit souvent à ceux qui l'avaient trouvé trop pressé dans ses réformes, trop impatient dans le bien qu'il voulait faire

[1] V. la déclaration du 16 avril 1757, qui prononçait la peine de mort contre ceux qui auraient fait imprimer ou répandu des livres irréligieux.

[2] Soulavie, resté prêtre souvent dans ses opinions, rapporte dans ses Mémoires le texte des déclarations de 1780, et les notes de Louis XVI. Voir le tome V, p. 137 et suiv.

à son pays. D'hommes de cette hauteur, de cette consistance, de cette vertu publique, il n'y en avait pas. Necker seul en approchait; et même, considéré dans le détail des affaires de finance, il avait une capacité plus directe et plus appropriée que celle de Turgot. Necker, d'un autre côté, n'aurait plus rencontré devant lui ce grand obstacle, cette vanité ombrageuse de premier ministre qui l'avait fait tomber une fois; car Maurepas aussi était mort, et la même année que ce Turgot à qui il ressemblait si peu.

(1781.) Ce vieux maire du palais, que Louis XVI aimait à entendre vivre dans les appartements placés au-dessus de sa tête, mourut en octobre 1781. Sa mort ne compromettait rien dans l'État de considérable et d'important; il s'était conduit en épicurien du pouvoir, très-jaloux de sa jouissance; mais il n'avait ni système ni permanence de vues : survivant du règne passé, dont la légèreté spirituelle était la vie d'un autre temps. On n'oserait dire que ce fussent des idées, même anciennes, que représentait Maurepas. C'étaient plutôt des usages, dont la raison s'en allait chaque jour. Il faisait encore respecter l'étiquette, et maintenait un peu la cour. C'est dans ce sens qu'on dit de lui, « qu'à » sa mort, on perdit plus qu'il ne valait; » mot charmant et juste, mais juste seulement à Versailles; car la France, car les idées qui devaient triompher dans l'avenir, ne perdaient à la mort de ce ministre qu'un ennemi et qu'un empêchement.

CHAPITRE IV.

La reine, son éducation, sa position en France, sa société intime. Caractère et genre de vie de Louis XVI. Monsieur et le comte d'Artois, le duc d'Orléans et les autres princes du sang. Ministère de Calonne, ses opérations, ses prodigalités. Procès du collier. Crédulités et superstitions de l'époque. Découvertes scientifiques. Traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Affaire des bouches de l'Escaut. Déficit des finances. Projets de Calonne. 1781-1786.

Le vieillard dont Louis XVI déplorait la perte méritait peu l'honneur de ses regrets; plus qu'un autre, il avait compromis les réformes; il avait ruiné l'espérance qui reposait sur la personne du roi; il avait discrédité les voies pacifiques d'amélioration, et il avait fait le mal par vanité, par puérile jalousie. Sa mort, cependant, qui, venue plus tôt eût été une délivrance, mit un péril de plus dans les affaires. L'inquiet Maurepas, en garde contre toute concurrence, arrêtait avec adresse l'essor que la reine voulait prendre à ses dépens. Sa mort livra à Marie-Antoinette la position qu'elle ambitionnait. Un autre événement y contribua encore, et décida sa prépondérance. Elle devint mère; ce fut d'abord une fille qu'elle mit au monde; mais elle donna un héritier au trône, peu de temps après [1]. Cet événement fait comme deux parts de la vie de Marie-Antoinette. Dans la première, marquée par une stérilité de dix ans, la fille de Marie-Thérèse manqua de ce qui pouvait le mieux la rendre française, de cette maternité qui naturalise les reines en France.

[1] Le 22 octobre 1781. — Le roi était affecté d'un défaut de conformation qui laissa peu d'espérance, pendant plusieurs années, de lui voir un héritier. On y remédia seulement après huit ans de mariage. « Vers la fin de 1777, dit Mad. Campan, la » reine, un matin, s'avança vers moi, en me disant : « Je suis reine de France. » » L'attachement du roi pour la reine prit alors tout le caractère de l'amour. Le » bon Lassone, premier médecin du roi et de la reine, me parlait souvent de la » peine que lui avait faite un éloignement dont il avait été si longtemps à vaincre » la cause, et ne me paraissait plus avoir que des inquiétudes d'un genre tout diffé- » rent. » Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 187.

Chez elle, l'espérance d'être mère s'affaiblissait d'année en année. Et qu'avait-elle en perspective? D'aller, en cas qu'elle survécût au roi, finir sa vie en Autriche; voilà ce qu'elle avait à craindre, et ce que la France peut-être osait espérer. Ce fut au milieu de circonstances les moins faites pour fixer son cœur chez nous qu'elle s'y trouva jetée. L'Autriche l'avait donnée comme le gage, la consécration d'une alliance impopulaire. Sitôt venue, elle se vit disgraciée, pour ainsi dire, dans l'homme d'État qui avait conclu son mariage. Elle se trouva placée en suspicion au milieu d'une réaction politique. L'archiduchesse blessa les vanités de rang, comme les habitudes d'alliance de la monarchie. La haute noblesse se dressa contre elle, et la famille royale, imbue des traditions, comme la noblesse, la vit avec prévention et froideur. De si fatales circonstances n'aidèrent pas à gagner à la France cette belle étrangère; et quand la dauphine fut devenue reine, la méfiance et la défaveur des grands descendirent dans la nation. Ce fut le mal irréparable de sa destinée, et ce mal lui fut suscité par ses nouveaux parents, par ce faisceau d'ennemis que sa maison comptait dans la noblesse de France [1], et qui de bonne heure prirent leurs sûretés contre elle en la perdant dans l'opinion. Dévouée à Choiseul que redemandait sa mère, elle se découvrait aux coups des Richelieu, des d'Aiguillon, du chancelier Maupeou, parti violent et immoral qui, dans la jeune reine, voulait atteindre l'ancien ministre. A la manière dont on l'assaillit, dès qu'elle fut reine, il faut reconnaître une puissante cabale, décidée à la déshonorer [2]. Ce ne furent point de ces jeux de la médisance, de ces malignités couvertes qui rongent à petit bruit les réputations. La reine fut ouvertement déchirée, livrée à des attaques atroces, du premier jour qu'elle régna [3]. Il y eut un atelier de calomnies qui jeta dans le public plus de contes odieux sur elle, plus de chansons, plus d'épigrammes, plus de vers et de prose de cette triste espèce, qu'il n'en fut jamais dirigé contre personne [4]. Cette active cabale se flatta de la faire tomber

[1] 13 juillet 1774. « Il règne à la cour une division abominable... La carmélite a » écrit une lettre fanatique et très-impérieuse à la reine, ainsi qu'à la maison » d'Autriche... » Chronique secrète de l'abbé Baudeau : Revue rétrospective t. III, p. 283. Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 192.

[2] « La reine a contre elle un parti qui en dit beaucoup de mal : C'est celui » des anti-Choiseul, le chancelier avec sa prêtraille, le d'Aiguillon, et ses valets, » et la cour de Mesdames. Les brigues sont abominables à cette nouvelle cour. » Chronique secrète de l'abbé Baudeau : Revue rétrospective, t. II, p. 275.

[3] Mém. de Madame Campan, t. I, p. 9.

[4] « Le jour de la naissance du dauphin, on jeta dans l'Œil-de-bœuf un volume

si bas, que force fût de la renvoyer à Vienne. Et ce qu'il importe de dire, c'est que la famille royale en partie trempait dans ces machinations de scandale. Les trois tantes de Louis XVI, à qui Choiseul était en haine [1], ne pardonnaient point à leur nièce l'appui public qu'elle lui donnait. Elles étaient femmes d'ailleurs, et le rôle brillant auquel une jeune et belle reine était naturellement appelée, choquait leurs vieilles prétentions. Mesdames tantes passaient leur temps à critiquer ses modes, ses démarches, ses plaisirs, à dénoncer sa mère et l'Autriche dans ses plus simples actions.

Auprès du trône, Marie-Antoinette rencontrait encore d'autres sentiments non moins ennemis. Les comtesses de Provence et d'Artois, ses belles-sœurs, couvraient à peine du respect dû au rang la haine de la personne. Soit préventions de leur maison de Savoie, qui voyait de mauvais œil une Autrichienne régner en France, et trouvait sa politique gênée à l'union des deux grands États ; soit vanités de femme chez ces princesses, Marie-Antoinette les offusquait. Elles étaient jeunes, mais sans charme et sans éclat ; Madame, surtout, ne pouvait oublier qu'on l'avait demandée pour le dauphin, avant que l'on songeât à faire des ouvertures à Vienne ; et c'était à Marie-Antoinette qu'elle tenait rancune du revirement de la politique de Choiseul. Il est avéré que la maison de Monsieur se prononça sans retenue contre Marie-Antoinette, et qu'on parlait autour de lui de la reine avec une injurieuse liberté [2]. Au loin comme auprès, la politique était intéressée à la trouver en faute, et faisait la guerre à son influence, en la prenant à partie dans ses mœurs. Il y avait au dehors plusieurs États que le traité franco-autrichien tenait en inquiétude ; car cette alliance avait troublé le vieux système européen. Frédéric, surtout, ne cessait de s'en préoccuper et

entier de chansons manuscrites contre la reine. » Mém. de Mad. Campan, t. I, p. suiv.

[1] « On tire à boulets rouges sur la reine ; il n'y a pas d'horreurs qu'on n'en » débite, et les plus contradictoires sont admises par certaines gens...

» C'est la cabale jésuitique du chancelier et des vieilles tantes qui fait courir tous » ces bruits-là, pour perdre s'ils peuvent cette pauvre princesse, et pour être seuls » maîtres de la cour...

» Ce sont les vieilles tantes qui s'agitent... C'est de là que partent les satires » détestables qui courent contre la reine. » Chronique secrète de l'abbé Baudeau : Revue rétrosp., année 1774, t. II, p. 281 à 285. — Voir Soulavie. Mém. du règne de Louis XVI, t. II, p. 71 et suiv.

[2] Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 200. — Mém. de Mad. Vigée-Lebrun, t. I, p. 77. — Soulavie, t. II, p. 72, 82.

d'en médire. Il avait beau tendre la main au cabinet de Versailles, ses avances, ses ouvertures restaient sans succès; et si, en ces occasions, la fille de Marie-Thérèse pouvait lui faire obstacle, il avait, pour s'en venger, des armes peu courtoises. On sait que le grand homme n'était pas un chevalier. Ses contrariétés politiques devenaient d'amères railleries, des sarcasmes qui portaient coup [1]. Toute l'attention de ses agents était dirigée sur la belle Autrichienne; et ces argus prenaient naturellement leurs notes sous la dictée de ses ennemis. Tous les petits princes de l'Empire ressentaient le même malaise, désorientés par cette alliance qui effaçait le traité de Westphalie et les découvrait du côté de l'Autriche; ils se disaient indignement sacrifiés, et ne pouvaient éprouver pour la reine de France que les plus hostiles dispositions. Leurs agents, comme ceux de Frédéric, comme ceux de l'Angleterre, la décriaient dans leurs dépêches; car il n'y avait pas jusqu'à l'Angleterre qui ne la vît avec une défiance concentrée, et qui ne s'accommodât mal du placement des alliances.

(1774 à 1781.) Voilà dans quelles complications Marie-Antoinette fut enveloppée: et cela suffit à peine à rendre raison de son énorme et prompte impopularité. Le premier tort et le plus grave en fut aux circonstances qui avaient fait d'elle l'expression d'une politique fausse dont elle répondit. Tant de forces ralliées contre cette femme, tant de positions prises contre elle au dedans et au dehors, entraînèrent facilement l'opinion sur tous les points. Mais ici la responsabilité commence pour Marie-Antoinette, et pour ceux-là, bien davantage, qui cimentèrent leur politique avec son nom. Elle apportait de Vienne une éducation fort imparfaite [2]; ce qui lui était échu de bon, elle le devait à la nature; mais on n'avait rien développé, rien affermi de ses dispositions. Le spectacle et les entours que lui donna la cour de Louis XV n'étaient guère propres à parfaire cette éducation manquée. Elle s'y trouva dépourvue de guides, d'enseignements fermes et élevés. Elle y apprit la légèreté des mœurs, elle qui avait, à cet âge, toutes les légèretés de l'esprit et du caractère. Aucun tact, aucun instinct, il semble, ne vinrent l'avertir de ce qu'il fallait éviter dans ses entraînements naturels. Elle ne sut pas se faire une conscience de reine, quand le titre lui en échut. Elle ne tira point parti de cette grande responsabilité de la posi-

[1] Nous avons rappelé plus haut qu'il nommait la France *la ferme de la maison d'Autriche*, comme il avait nommé l'électorat de Cologne le *pourboire* de Joseph II.
[2] Mém. de Mad. Campan, t. I. p. 75.

tion qui hâte quelquefois l'expérience et la maturité chez les princes. A force de se sentir femme et de se savoir belle, elle perdit notion de toute autre chose. Dans les conditions les moins en vue, toute autre qu'elle eût joué sa réputation à des démarches, à des oublis comme en commettait la reine de France. Ses qualités de cœur, qui étaient réelles, restaient cachées, ou avaient trop souvent un mauvais emploi ; ses défauts d'humeur, ses imprudences, ses travers d'étourderie étaient publics. Elle aimait à persifler et s'y abandonnait sans discernement comme sans dignité. Elle blessa ainsi la plupart des femmes de grand nom, qui s'éloignèrent de la cour. L'étiquette dont elle se moqua touchait peu la nation, qui volontiers en eût vu la réforme ; mais l'assentiment public lui manqua, dès qu'on vit la jeune reine distinguer si mal dans son dédain l'étiquette et les bienséances.

Jamais la diffamation ne s'acharna sur l'honneur d'une femme comme sur le sien : des satires cruelles, souvent infâmes, la poursuivirent sans relâche pendant vingt ans ; et il s'agit de lire au fond de sa conduite de femme, l'histoire n'a rien à puiser dans de tels écrits.

Plus d'un contemporain, sans afficher la haine, laisse croire qu'il y eut dans la conduite de l'épouse de Louis XVI plus d'un grave oubli de ses devoirs ; d'autres se sont portés caution de son honneur ; mais, pour affecter trop de ménagements, ils ont servi faiblement l'intérêt qu'ils voulaient défendre. Ces témoignages sont tous plus ou moins suspects à divers titres, et la conscience de l'historien n'en tire pas une suffisante lumière. Les préventions publiques, le cri d'accusation qui s'éleva si haut contre la reine et dont nous avons dit l'origine, ne résolvent pas davantage ce problème de moralité ; mais ces préventions publiques furent un fait considérable et qui pesa beaucoup sur les destinées politiques de la royauté.

Marie-Antoinette passait sa vie au sein d'une société intime. La haute noblesse qu'elle avait trouvée autour du trône n'y eut guère d'accès. Le parti de la reine n'avait de point d'appui nulle part que dans sa faveur, et était aussi mal vu du public que de la noblesse élevée. La plupart de ces favoris avaient leur fortune à faire ; leurs noms manquaient d'éclat. Plusieurs passaient pour des représentants serviles de l'intérêt autrichien. La jeune reine mettait dans ses amitiés un entraînement de cœur, une pétulance démonstrative qui furent calomniés dès ses premières affections [1]. Ces vives liaisons furent peu durables. Après les

[1] V. Chron. de Paris, 1774, par l'abbé Baudeau, revue rétrospective, t. II, p. 281.

princesses de Guémenée et de Lamballe, vint le tour d'une autre favorite ; et cette nouvelle phase des attachements de Marie-Antoinette devait combler la mesure de son impopularité.

La comtesse Jules de Polignac avait jusqu'alors vécu en province dans une médiocrité de fortune qui s'appelait de la misère dans la langue des gentilshommes. Une circonstance la produisit à la cour, et elle n'eut qu'à se laisser voir pour emporter d'emblée la plus haute faveur. Tout lui échut bientôt par cette amitié instantanée de la reine. Elle devint dame d'honneur, duchesse, surintendante de l'éducation du dauphin, et n'eut que la peine de répartir sur tous les siens les plus grosses charges de cour et d'administration.

La comtesse Jules, comme on l'appelait, était une femme d'une séduction infinie ; elle était belle, et de la plus fine beauté, avec des grâces calmes et une mollesse d'attraits à laquelle on ne résistait pas. Elle dirigeait avec une science invisible l'emploi de ses qualités charmantes. Elle avait tant de placidité et tant de surveillance avec elle-même, qu'on peut douter que son cœur fût entraîné comme l'était celui de la reine ; mais elle possédait si bien la belle faculté des larmes, et le jeu naturel des plus tendres sentiments ! Rien n'était doux comme son humeur et son commerce ! Elle redoublait l'amitié par un prestige d'anciennes souffrances, et savait stimuler la fortune par de nonchalantes réserves, et les plus aimables semblants de désintéressement.

A côté de la belle enchanteresse, il y avait encore, dans cette fortunée maison de Polignac, une puissance moins séduisante, mais aussi sûre ; c'était une Circé d'un autre genre, Diane de Polignac, la belle-sœur de la comtesse. Celle-là ne fascinait pas ; elle dominait. Diane était laide et contrefaite, et cependant c'était à elle qu'appartenait l'empire, dans ce petit cercle de belles femmes et de brillants favoris. Elle avait des mœurs effroyablement décriées, et cependant elle eut en garde la chasteté de la candide sœur de Louis XVI, madame Élisabeth. La dame d'honneur était l'effroi de la princesse, et gouvernait despotiquement sa maison. Le roi aussi la voyait avec crainte, et il conviait sa sœur à la soumission [1]. Diane de Polignac prit la même autorité chez la reine; elle y régnait par sa belle-sœur, dont le charme devenait, dans ses mains, une arme supérieurement dirigée. Diane passait pour aussi méchante qu'habile; ce n'était qu'audace et mouvement. Elle avait cet

[1] « Le roi alla conjurer sa sœur de revenir, de patienter et de souffrir la com- » tesse Diane. » Soulavie, Mém. Hist. de Louis XVI, t. VI, p. 31.

ascendant des volontés fortes, cette sorcellerie qui fit brûler Galigaï. Elle était le ressort de toutes ces cabales, où l'intérêt des Polignac était toujours en jeu. Elle s'en faisait un véritable gouvernement! Elle arrêtait, elle distribuait tous les matins le travail de la journée; elle partageait les rôles, elle tenait la plume, répondait, allait, s'employait à tout. Elle eût fait le pendant, mais plus vigoureux, mais plus noir, à ce portrait de la duchesse du Maine que Saint-Simon trace d'un pinceau si vif: cette jolie naine, pétulante, affairée, toujours écrivant, qui couvrait son lit de parchemins et de papiers, et brouillait mille intrigues dans ses petites mains. Celles de Diane avaient moins de grâce, mais plus encore de rapacité.

La vie intime de la reine se trouva ainsi concentrée dans ce cercle étroit de favoris: c'étaient les Polignac, maison médiocre, qui s'étaient subitement élevés à tout ce qu'il y avait de plus haut; c'était Besenval, un Suisse dévoué à la faction autrichienne; Adhémar, Vaudreuil, Polastron. De tels entours assurément seraient mauvais garants de la pureté de conduite de la reine. Ils avaient intérêt à l'induire en faute, pour s'impatroniser dans ses secrets. Mais on la voit si imprudente, si oublieuse de toute précaution, que l'on s'en ferait un titre pour la justifier. Il semble qu'elle eût moins négligé l'apparence, le côté visible des actions, si elle se fût sentie, au fond, plus engagée. Peut-être s'observait-elle d'autant moins qu'elle résistait davantage! Jeune et charmante, amoureuse d'élégants plaisirs; avec un mari si peu fait pour elle, entourée d'hommes brillants qu'elle enivrait, elle fut livrée sans doute à bien des émotions brûlantes. Plus d'une fois elle oublia au moins sa fierté, cette pudeur des reines; mais sa position était si fausse, si compliquée, si redoutable, qu'elle eût été peut-être accablée encore, quoi qu'elle eût fait.

Dans cette monarchie française qui maintenait tant d'intervalles vides entre le prince et les sujets, où la représentation royale avait des rites si uniformes, si constants, la fille des Césars prétendit vivre comme ses pères vivaient à Vienne. Ce fut son bon plaisir de rester Allemande, telle qu'elle avait été élevée dans cette espèce de patriarcat des mœurs impériales, où les princes, libres de toute gêne au dehors, rentrent au palais, adorés, absolus. Marie-Antoinette fut la victime de ces souvenirs de l'Autriche. Elle voulut être adorée aussi, mais sans rien sacrifier de ses aises et de sa liberté. Pour se délier des chaînes de l'étiquette, elle profita du mouvement général qui tendait à simplifier

les mœurs. Elle s'autorisa de ce retour vers les choses naturelles, que Rousseau avait mises en faveur. Tout cela était conforme aux idées du temps, et néanmoins l'opinion ne lui en tint pas compte. En faisant cette révolution qui frappait les usages et l'attitude de la royauté, Marie-Antoinette encourut le blâme de la vieille cour ; et, de son côté, le public ne crut y voir que la convenance personnelle qui s'affranchissait d'une surveillance importune.

Mais Marie-Antoinette obéissait bien en cela, à ses habitudes et à ses premiers goûts ; elle aimait naïvement son chapeau et son tablier de bergère, ses ruisseaux et ses chalets de Trianon. Ce petit parc anglais, qui avait le masque de la nature, la délassait de Versailles, de ses grandes allées solennelles, de ses royales forteresses de verdure. Trianon était dérobé, accidenté, commode ; il était agreste autant qu'il fallait à ses habitants, plein de mousses et d'eaux capricieuses, de bouquets d'arbustes semés en courant et d'allées qui se perdaient en détours, comme la fantaisie des belles reines. Trianon offrait l'aspect d'une peinture de Vateau, quand Marie-Antoinette, suivie de sa troupe légère, y menait sa vie de villageoise, se faisait la batelière du lac, la laitière de l'étable ou la faneuse des petits prés. Cette fille d'empereur, qui portait la tête si haut en traversant les salles de Versailles, *la femme de France qui marchait le mieux* [1], qui déployait si altièrement les courbes éclatantes de sa taille et de sa figure, s'oubliait, comme un enfant, dans cette vie intime de Trianon. Elle y avait encore son petit théâtre où elle remplissait les rôles de soubrette. En tout, elle se réduisait aux dimensions de sa maisonnette royale. On rencontrait la reine voyageant en cabriolet, et conduisant le cheval elle-même [2]. Elle se rendait seule à Trianon, n'ayant pour suite qu'un valet de pied, et c'était la concierge qui lui tenait lieu de femme de chambre [3]. *Ces petites courses légères*, comme les appelait Louis XVI, firent naître de sa part quelques représentations à l'origine ; la reine y répondit que c'était l'usage de Vienne [4]. Elle aimait l'émotion de la foule, et s'y mêlait avec abandon ; on la voyait en barque sur la rivière, quand il y avait des joûtes à Saint-Cloud. Elle y courait en traîneau l'hiver. Elle se plaisait aux

[1] Mémoire de Mad. Vigée-Lebrun, peintre de la reine, t. I, p. 64.

[2] Chronique secrète de Paris, par l'abbé Baudeau, Revue rétrospective, t. III, p. 375.

[3] Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 112.

[4] Chron. secrète, etc., Revue rétrosp., t. III, p. 376.

bals de l'Opéra, où son incognito était bientôt trahi. On l'y vit une fois arriver en fiacre, à peine accompagnée, son carrosse s'étant brisé en chemin; elle fut la première à rire de sa mésaventure, et se hâta de la raconter. Mais cette nouveauté d'allures avait des périls au milieu de tant de surveillants corrompus. Les plus retenus disaient, comme le marquis de Mirabeau : « Louis XIV serait un peu étonné s'il voyait la femme de son arrière-successeur, en habit de paysanne et tablier, sans suite, pages, ni personne, courant le palais et les terrasses, demander au premier passant en frac de lui donner la main, que celui-ci prête seulement jusqu'au bas de l'escalier [1]. »

Et ces paroles du marquis de Mirabeau, cet humoriste de France, n'étaient point seulement une boutade d'homme religieux aux anciens usages, de gentilhomme indigné, c'était plus que cela. Il était dans la destinée de cette reine de n'avoir pas impunément les plus frivoles fantaisies de la femme. Même le tablier qu'elle aimait à porter, même l'étoffe dont sa robe était faite, elle avait à en rendre compte à ses ennemis; il fallait qu'elle en répondît devant la France. Ainsi, elle s'habillait de blanc : l'orgueil de sa beauté peut-être, de son idéale fraîcheur, lui faisait préférer les linons et les dentelles au velours et à la soie, portés d'ordinaire par les reines; et, dans ce détail de toilette, ce fut l'Autriche qu'on vit encore. On disait que c'était là un moyen de faire passer l'argent de France dans les mains de Joseph II, d'entretenir, au détriment de Lyon, les manufactures des Pays-Bas. Lyon se plaignit officiellement, et ne fut pas seul à réclamer; les économistes blâmaient ce luxe changeant et fragile; les femmes de cour se scandalisaient de voir la reine toujours vêtue de blanc comme une femme de chambre, tout en copiant ses modes avec fureur [2].

Trianon, que l'on accusait la reine d'avoir surnommé le Petit-Vienne [3], devint le but de tous les soupçons, de toutes les attaques.

[1] Mém. de Mirabeau : Lettre du marquis au bailli de Mirabeau, t. III, p. 393.

[2] « En même temps qu'on blâmait la reine, on la copiait avec fureur, dit son » panégyriste Montjoie. Chaque femme voulait avoir le même déshabillé, le même » bonnet, les mêmes plumes qu'on lui avait vus. On courait en foule chez une dame » Bertin, sa marchande de modes... La folie gagna les hommes... ils quittèrent » alors les talons rouges et les broderies sur leurs habits, ils se plurent à parcourir » nos rues vêtus d'un gros drap, un bâton noueux à la main et chaussés avec des » souliers épais. »

[3] L'abbé Baudeau le rapporte, mais Mad. Campan dément le fait, t. I, p. 112 de ses Mémoires.

Des esprits prévenus, enflammés, en vinrent à ce point de parler de Trianon comme d'un nouveau Parc-aux-cerfs dont une femme était le Louis XV. Mais c'est à tort que l'on a accusé les passions populaires d'avoir pris de longue main Marie-Antoinette pour victime. Ce furent des factions de cour, de haines de plus près qui donnèrent le signal, et qui, par un travail conduit sans relâche, égarèrent à ce point l'imagination du public [1]. Les partis peuvent se renvoyer l'injure et la honte, mais un peuple garde plus de souci de son honneur. Et suffisait-il donc d'être reine ou princesse pour être diffamée en France, même sous Louis XV? Marie Leczinska, la dauphine, mère de Louis XVI, madame Élisabeth, sa sœur, Mesdames tantes, quoique impopulaires par leurs opinions, la jeune duchesse d'Orléans, restèrent comme femmes noblement respectées dans le naufrage de tant de réputations. Mais Marie-Antoinette, jetée dans une famille vieille rivale de la sienne, cruellement observée, dénoncée prématurément, donna contre elle de si dangereuses armes, que le pays, qui ne l'avait aimée qu'un jour, finit par tout croire de ses sentiments et de ses mœurs. Quel dangereux parti encore ne tira-t-on pas de ces concerts de nuit de la terrasse, pendant plusieurs étés! Le plus réservé des témoins [2] rapporte que ces plaisirs se prenaient après le coucher du roi, et que la reine, dans l'abandon de ces soirées, fut abordée par des gardes, par des inconnus qui venaient murmurer dans l'ombre d'audacieuses déclarations : « L'idée qu'il était possible d'attirer ses regards enhardissait [3]. » Bien des têtes s'égaraient, en effet, au passage de cette femme voilée, qui ne faisait de la royauté qu'une auréole pour ses attraits, et dont le cœur jouissait du trouble qu'elle répandait autour d'elle ; on ne s'entretenait que de la présence de cette reine à demi cachée qui descendait vêtue de blanc du palais. Ces soirées de la terrasse eurent bientôt une célébrité funeste sous un nom particulier, propre à enflammer les imaginations et à les salir; on les appela les *nocturnales* de Versailles.

(1781.) Des contemporains accusent Maurepas [4] d'avoir favorisé ces

[1] Chron. secrète de Paris, pour l'année 1774, par l'abbé Baudeau, Revue rétrosp., t. III, p. 283.

[2] Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 194.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 195 et suiv.

[4] « M. de Maurepas eut la cruelle politique de répondre au roi qu'il fallait » laisser faire la reine ; que ses amis avaient beaucoup d'ambition et désiraient la » voir se mêler des affaires, et qu'il n'y avait pas de mal de lui laisser prendre un » caractère de légèreté... Il est donc présumable, lorsque le premier ministre avait

imprudents plaisirs de Marie-Antoinette, pour donner le change à ses fantaisies de gouverner. Mais, s'il est vrai que Maurepas ait aidé à la rendre frivole, d'autres avaient intérêt à la rendre ambitieuse. Il n'y avait pour cela qu'à toucher son amour-propre de reine, à la prendre par la vivacité de ses sentiments, qui étaient fort ardents pour tout ce qui vivait dans sa faveur ; elle épousait aussitôt tous les intérêts qui se recommandaient d'elle : à toute heure, elle demandait, elle exigeait, et quelquefois avec un extrême emportement. Quoiqu'elle manquât de lumières [1], et qu'elle fût superficielle d'intelligence comme de dignité, la reine s'emparait des affaires ; une pareille tête les usurpait. Cette influence, qui ne connut plus d'obstacles après la mort de Maurepas et la naissance du dauphin, était déjà grande dès les premières années du règne. Un ministre d'alors, le prince de Montbarrey, raconte en détail une scène violente qu'il eut à subir de la part de la reine, qui demandait le grade de colonel pour un de ses protégés. « Ces reproches, vu leur vivacité, dit-il, auraient pu passer pour des injures. Cette scène terrible dura plus d'une demi-heure, et ne nous laissa pas la faculté d'entendre un orage très-fort qui éclatait sur notre tête, et qui dura avec une grande violence pendant que je subissais cette cruelle épreuve [2]. »

(1777.) Ce que le prince de Montbarrey rapporte, après cette scène d'un si étrange caractère, fait naître encore la surprise et la curiosité. La reine, au bout de quelques semaines, voulut se réconcilier avec le ministre ; elle avait besoin de lui ! De quoi s'agissait-il ? De retarder de huit jours le départ d'un colonel pour son régiment ! La reine faisait de cet objet une si grosse affaire, qu'elle dit au ministre « qu'il fallait tout tenter pour la satisfaire, et qu'il pouvait tout promettre de sa part en cas de succès. » On la vit se plier à de pénibles démarches pour obtenir cet ajournement. « Dans mon for intérieur, dit Montbarrey, j'étais très-convaincu que Sa Majesté se désisterait de sa demande, plutôt que de céder, mais je me trompais : la reine souscrivit à tout... [3].

» osé trouver en présence du roi quelque avantage à laisser la reine se déconsi- » dérer, que lui et M. de Vergennes se servaient de tous les moyens qui sont au » pouvoir de ministres puissants, et profitaient des plus légères fautes de cette » malheureuse princesse, pour la perdre dans l'opinion publique. » Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 202.

[1] « Il n'a jamais existé de princesse qui eût un éloignement plus marqué pour » toute lecture sérieuse. » Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 75.

[2] Mém. du prince de Montbarrey, t. II, p. 196.

[3] *Ibid.*, p. 193-213.

Cette aventure, qui pourra paraître minutieuse, ajoute-t-il, est l'époque d'où je peux partir pour mon véritable crédit à la cour, et tous les événements heureux qui me sont arrivés, en ont été les suites [1]. » Voilà à quels ressorts tenait ce crédit d'un ministre [2] ! Montbarrey ne s'ex-

[1] Le prince de Montbarrey ministre de Louis XVI, était prince du Saint-Empire et serviteur dévoué de l'Autriche. Il rapporte le fait mentionné ici, sans intention de nuire à sa souveraine ; on peut voir, au reste, à chaque page de ses Mémoires, que la vieille monarchie n'a pas de défenseur plus opiniâtre et plus aveugle que lui.

On s'est appuyé de préférence, pour tout ce qui concerne la reine, sur les témoignages les moins hasardés : le prince de Montbarrey, Montjoie, mad. Campan, l'abbé Baudeau, etc. Il faut écarter ici Soulavie et le duc de Lauzun ; la fatuité de celui-ci fait naître la défiance, et les noires accusations de l'autre se ressentent des maisons de Richelieu et d'Aiguillon, dont il était le commensal. Quant au comte de Tilly, qui, sous un air de bienveillance impartiale, incrimine également la reine, ses affirmations manquent de preuves, et son caractère aurait besoin de caution.

[2] Voici les principaux détails de cet incident, empruntés aux Mémoires authentiques du prince de Montbarrey :

« Un jour de travail, au mois d'avril 1777, il était question d'une place de » colonel en second, pour laquelle il y avait un grand nombre de concurrents... » Le roi balançait entre trois, et, incertain de son choix, il m'adressa la parole pour » me demander mon avis. Je dis sur chacun des compétiteurs ce que je pensais, et » me résumai en déclarant qu'à mérite égal, le comte de Laval-Montmorency, » dont le père avait été tué à la tête de son régiment, à la bataille de Hastenbech, » me semblait devoir obtenir la préférence. Cette observation de ma part décida le » roi, et le comte de Laval eut la place de colonel en second du régiment Royal- » dragons. J'ignorais que parmi les deux autres prétendants à cette grâce, il s'en » trouvait un honoré de la protection spéciale de la reine...

» Ce travail eut lieu le samedi de la semaine de Quasimodo. Le lendemain di- » manche, je reçus, pendant mon dîner, l'ordre de me rendre chez la reine, après » vêpres, c'est-à-dire sur les quatre heures et demie après midi. J'arrivai à l'heure » fixée, et Sa Majesté m'ayant fait appeler dans sa chambre à coucher, au premier » coup d'œil que je portai sur elle, j'aperçus une vive altération dans tous ses » traits, et un air qui me fit juger qu'elle était agitée par une passion violente et » dont j'étais bien éloigné de me croire l'objet. La manière dont elle me reçut » était si différente, si opposée aux grâces qu'elle savait ordinairement répandre » sur ses moindres actions, que je jugeai qu'elle éprouvait un grand mécontente- » ment. Elle me conduisit à la première croisée de sa chambre, la plus près de la » porte d'entrée de son appartement, et là, elle commença, avec le ton le plus » animé, à me faire des reproches amers sur l'opposition que j'avais apportée à la » grâce qu'elle avait désirée pour un protégé. Ces reproches, vu leur vivacité, » auraient pu passer pour des injures, et Sa Majesté s'échauffant de plus en plus, » me fit éprouver le sentiment le plus embarrassant pour un sujet, certain d'avoir » déplu à sa souveraine. J'eus beau protester avec vérité que j'avais ignoré l'in- » térêt dont elle honorait son protégé... rien ne put calmer sa colère, qui continua » à s'exhaler avec tant de force, que je me vis contraint de répondre à Sa Majesté, » que j'avais besoin de ne pas oublier que j'étais en présence de la femme de mon

plique point du reste sur le secret de cette intrigue ; mais il est à croire que la reine intervenait pour d'autres avec l'ardeur qu'elle mettait à servir les intérêts de tout genre de ses dangereux amis.

(1781.) Les autres ministres étaient entraînés de même par cette volonté impétueuse. Les plus réservés d'entre eux en faisaient confidence. Le marquis de Bouillé se trouvant à Berlin, y reçut commission de sonder, à son retour, la cour de France sur ses dispositions à l'égard de la Prusse et de la grande alliance dont Frédéric avait le projet. Il s'en ouvrit à M. de Vergennes : « Je représentai au ministre, dit » Bouillé, les avantages qui résulteraient pour la France d'entrer dans » la grande confédération que le roi de Prusse allait former... Il en » fut frappé et me dit avec un air pénétré : Croyez, monsieur, que je » ne suis point le maître [1]. » Vergennes cependant avait du pouvoir sur Louis XVI ; il l'avait doucement mis en garde contre sa femme et contre l'ascendant autrichien. Mais là, comme sur le reste, le vouloir de la reine fut le plus fort. Louis XVI se sentait annihilé devant elle. Avec l'instinct qu'il avait du danger d'être faible, il n'alléguait pour

» maître et de mon souverain pour contenir, et réprimer tous les sentiments qui » qui affectaient et comprimaient mon cœur.

» Cette scène terrible dura plus d'une demi-heure, et nous tenant tous deux dans » un état d'effervescence. ne nous laissa pas la faculté d'entendre un orage très- » fort qui éclatait sur notre tête, et qui dura avec une grande violence, pendant » que je subissais cette cruelle épreuve. La reine y mit un terme en se retirant » avec vivacité dans ses cabinets intérieurs. L'excès de son agitation était tel, » qu'en refermant sur elle la balustrade qui entourait son lit, elle y mit tant de » force que la porte fut près de sauter sur ses gonds. Au moment où j'allais me » retirer. je dis à Sa Majesté, avec toute l'énergie d'une vive émotion, que j'allais » rendre compte au roi de ce qui venait de se passer, et que lui seul pouvait et devait » me juger. — Vous le pouvez, monsieur, me dit la reine ; et ma réplique fut : — » Je le sais bien, et j'y cours. Je ne perdis pas un instant, je me rendis à la porte » du cabinet du roi, où je craignais fort que la reine, par les communications » secrètes des deux appartements, ne pût me prévenir et m'en faire interdire l'en- » trée. Je priai le premier valet de chambre de m'annoncer et de supplier » Sa Majesté de vouloir bien m'accorder une audience pour affaires pressées. » Le roi, qui était dans son laboratoire. descendit aussitôt dans son cabinet et me » fit entrer. Dès que nous fûmes seuls et que la porte fut fermée, je me jetai à ses » pieds, et lui dis que je venais lui apporter ma tête... Le roi m'écouta avec la plus » sérieuse attention : et pendant mon récit, je crus remarquer qu'il compatissait à » tout ce que j'avais dû souffrir, connaissant par lui-même toute la vivacité de la » reine. Puis me relevant avec bonté : — *Personne ne sait mieux que moi*, me » dit-il, *comment la chose s'est passée.* » Mém. du prince de Montbarrey, t. II, p. 193 à 216.

[1] Mém. du marquis de Bouillé, in-8°, p. 33.

excuse que sa faiblesse. « Son esprit, disait-il un jour à Maurepas, en s'accusant d'avoir faibli devant la reine, son esprit a un tel ascendant sur le mien, que je n'ai pu m'en défendre [1]. »

Et quel rôle, en effet, pouvait jouer Louis XVI près de cette vive et brillante femme? Il était sans force et sans prestige, n'ayant ni l'esprit ni les formes de cour, taciturne et pesant dans le commerce intime, avec de brusques accès d'humeur; aussi embarrassé de sa femme que de sa couronne, il n'avait avec la reine aucune conformité de nature ni d'éducation. Tandis qu'elle vivait au sein de sa société élégante, le roi partageait son temps entre la chasse et les travaux manuels, ou supputait patiemment le petit détail de ses dépenses particulières [2]; s'il avait une aptitude marquée, c'était aux occupations d'artisan; s'il lui arrivait de respirer à l'aise, c'est lorsqu'il en avait fini avec le conseil et pouvait gagner le petit escalier qui conduisait à sa forge. Il y trouvait son compagnon de travail, le serrurier Gamin, dont il subissait les familiarités. Louis XVI aimait à transporter lui-même, dans les combles du palais où il travaillait, son enclume et ses lourds ustensiles. Il soumettait sa constitution robuste à toutes ces opérations, et comme en lui tout tendait à descendre, son plus grand amour-propre était peut être d'y exceller.

Mais ces mœurs d'artisan, placées dans la vie d'un roi, étaient loin de relever une royauté compromise. Du moins, Louis XV en déshonorant la monarchie, était resté roi dans la représentation. Son successeur ternissait l'apparence, et enlevait cette dernière fleur qui restait encore. Les traces qu'il gardait de ses occupations grossières, ses postures et ses formes pesantes, jusqu'à son appétit, étaient un texte de moquerie pour la jeune cour; on riait de lui tout haut dans le cercle intime de la reine; et c'était pour elle le compliment banal que d'appeler le roi son Vulcain [3]. Louis XVI en s'abandonnant avec cette insouciance à sa pente naturelle, manquait à ses intérêts d'époux, comme il manquait à sa position. Pauvre roi qui mettait son énergie dans ses mains, à l'heure où il n'y avait de fort que les idées, et qui savait si mal le prix du temps qu'il dérobait à sa fonction. Son aïeul, Louis XIII, pouvait élever des faucons; il avait Richelieu pour ministre; mais pendant que Louis XVI s'efforçait sur son enclume, l'État croulait derrière lui.

[1] Mém. du prince de Montbarrey, t. III, p. 261.

[2] Journal de Louis XVI, Revue rétrosp., t. V, passim.

[3] Le duc de Lauzun rapporte qu'il engageait la reine à témoigner au roi plus de

Cette tête si faible cependant n'était point incapable de tout travail, de toute application d'affaires ; il était entré beaucoup de petits faits dans cet esprit consciencieux et lent ; mais il n'y avait place que pour des détails, des chiffres de géographie et de statistique. Son ressort ne s'étendait pas plus loin. Il ne savait pas, il n'embrassait pas ses devoirs. Turgot trouva un jour Louis XVI méditant sur un projet de loi, et le rédigeant lui-même. L'intention était excellente, mais l'ordonnance concernait les lapins.

Louis XVI était fort adonné à la chasse ; il y passait de fréquentes journées. Il semble que ce fût le seul de ses goûts qui sentît la royauté. On peut consulter son journal à cet égard ; il le tenait lui-même ; il l'écrivait scrupuleusement de sa main [1]. Pour juger Louis XVI, c'est un guide sûr et curieux. N'est-on pas surpris d'y trouver que le roi mettait à la loterie ? Il y avait en lui tous les penchants des âmes faibles. Dans son journal, ses chasses figurent comme les fastes de sa vie. Le jour où le roi n'avait pas chassé s'y trouve noté par le mot *rien :* Titus d'un autre genre, il avait perdu sa journée ! Il fallait des événements bien graves pour interrompre cette habitude qu'il avait de courir les bois. Il y tuait à profusion des animaux de toute sorte ; il faisait lui-même par semaine, par mois, le compte de tout ce qu'il avait tué, et ce compte s'élève pour une année à huit mille quatre cents têtes de

considération. — Le baron de Besenval, l'un des intimes du cercle de la reine, se permet plus d'une fois dans ses Mémoires des insinuations malveillantes pour Louis XVI. « La troisième lettre de Pezay fut plus heureuse, dit-il : il est vrai » qu'il prit le roi par son endroit sensible ; il commença à lui dire du mal de plu- » sieurs personnes. » Edition in-12, t. I, p. 158.

[1] V. le journal de Louis XVI et autres manuscrits du roi, trouvés dans l'*armoire de fer*. Cette pièce, conservée aux Archives générales du royaume, a été imprimée dans la Revue rétrospective, t. V, p. 116. Ce journal, écrit de la main du roi, commence au 1er janvier 1766, et tenu jour par jour, sans qu'un seul y soit omis, ne s'arrête qu'au 31 juillet 1792, c'est-à-dire dix jours avant le 10 août (avant sa déchéance.) On en jugera par l'extrait suivant :

« Janvier 1786. Mercredi 4, tiré à Pissaloup ; tué 219 pièces. Premier spectacle » à la nouvelle salle. Départ des porcelaines. — Jeudi 5, rien. — Mercredi 11, tiré » à Satory ; tué 214 pièces ; bal.—Jeudi 12, rien. Bain.—Mardi 17, chasse du cerf » aux Loges. Pris un.—Mercredi 18, rien. Gelée. Bal.—Jeudi 19, tiré aux Lisières ; » tué 334 pièces. — Juillet 1789. — Mercredi 1er, *rien. Députation des états.* — » Jeudi 9, rien. Députation des états. — Vendredi 10, rien. Réponse à la députa- » tion des états. — Samedi 11, *rien. Départ de M. Necker.* Mardi 14, *rien.* (C'est » le jour de la prise de la Bastille !) — Octobre 1789. Lundi 5, tiré à la porte de » Châtillon ; tué 81 pièces. *Interrompu par les événements. Allé et revenu à cheval.*

gibier [1]. C'était de l'habitude sans doute ; mais quand on réfléchit aux mille délicatesses dont se compose la moralité humaine, on se sent pris d'une pitié triste pour l'homme qui s'est fait un tel besoin d'abattre, presque tous les jours, à heure dite, un troupeau que l'on pousse à ses pieds, pour ce faible roi qui n'a jamais porté l'épée militaire, et qui s'en va, les mains noircies par sa forge, faire de telles boucheries dans ses forêts.

Les frères du roi différaient de lui singulièrement. Le comte d'Artois appartenait à la société de la reine. Le comte de Provence prenait position à l'écart. Ils tenaient au dix-huitième siècle par des points différents. Le comte de Provence s'y rattachait par les goûts et les prétentions littéraires, certains dons légers de l'esprit qui lui servaient à cacher d'autres ambitions. Au moment où la cour essayait des réformes, Monsieur plaida pour les vieilles choses ; il s'inscrivit pour le régime monarchique absolu ; il attaqua Turgot, il poursuivit Necker ; mais quand le gouvernement fut retombé dans ses anciennes voies, Monsieur transporta son opposition de l'autre côté. Il se glissa à la suite de l'opinion publique. Il semble que le jeu de sa conduite fût de prendre toujours une attitude contraire à celle de la cour, de se placer surtout à distance de la reine. Il nourrissait contre Marie-Antoinette une hostilité couverte que ses affidés trahissaient par mille propos envenimés. Le Luxembourg, qu'il habitait, était un atelier de chansons et d'épigrammes. Monsieur lui-même avait, comme Frédéric le Grand, le goût épicurien des petits vers, avait la mémoire pleine d'Horace, au point que cette affectation de savoir inquiétait à la cour, et

» Mardi 6. *Départ pour Paris à midi et demi. Visite à l'hôtel de ville. Soupé et* » *couché aux Tuileries.* » Revue rétrosp., t. V. p. 116 et suivantes.

C'est là tout ce que Louis XVI trouvait à consigner sur son journal des terribles événements d'octobre : il y enregistrait une déconvenue de chasse !

Le roi mettait habituellement à la loterie, et souvent plusieurs fois par mois. Ainsi : « A M. Necker, pour des billets de loterie, 6.000 livres. — Le 2, j'ai gagné » à la loterie 990 livres, le 16, j'ai gagné à la loterie 225 livres. » *Idem, ibid.*

[1] En 1775, Louis XVI prit l'habitude de récapituler annuellement l'emploi de son temps. Il détaille combien, sur le nombre total de ses promenades, il en a fait par la gelée, combien par le dégel, combien par le beau temps, combien par le temps couvert, etc.

Outre ces différents relevés, Louis XVI additionnait encore ce qu'il avait tué à la chasse durant le mois, et faisait le total à la fin de l'année de ce qu'il avait tué dans les douze mois réunis. Ainsi, à la fin de décembre 1775, on trouve pour total du mois : tué 1,564 pièces de gibier, et pour total de l'année, 8,424. Revue rétrosp., t. V, p. 116 et suiv.

faisait dire « qu'on pouvait gouverner l'État sans tant de latin [1]. »

Monsieur, depuis l'avénement de son frère, essaya en diverses occasions de se faire écouter ; mais tout accès vers les affaires lui fut rigoureusement fermé. « Sa nature physique le condamnait à la vie de » cabinet ; sa constitution molle et d'une obésité précoce lui permettait » à peine de se montrer aux revues... Il cacha son impuissance et ses » ambitions dans la littérature, et chercha à s'en faire un instrument » de popularité et d'influence. Il alla naturellement où il y avait le plus » de faveur et de crédit, où se tenaient les maîtres de l'opinion : il » prit un vif intérêt à ce retour de Voltaire que Louis XVI vit d'un » mauvais œil ; il ouvrit son palais aux premières lectures de Figaro, » et laissa complaisamment l'opinion faire de lui le représentant des » lumières et de la philosophie auprès du trône [2]. »

Le comte d'Artois ne ressemblait point à M. de Provence. Il n'etait ni instruit, ni grave, ni ambitieux. C'était un prince qui jouissait et abusait gaiement de son rang de prince : étourdi, prodigue, libertin ; mais couvrant tous ces défauts de la grâce dangereuse qui trop souvent les fait pardonner. Les gens légers qui l'entouraient disaient qu'il était spirituel ; il était élégant du moins, et toute la personne en lui parlait et séduisait. A côté de ses frères ressortait mieux encore sa svelte attitude. Il montait à cheval pour ses rendez-vous de chasse, comme Henri IV y montait pour ses rendez-vous de bataille : c'était la même aisance et le même élan, mais ce n'était pas le même but. Il eût figuré avec honneur aux quadrilles de Louis XIV, mais là s'arrêtait encore la ressemblance avec l'aïeul. On a suspecté son courage, dans son duel avec son cousin, le duc de Bourbon, à Gibraltar, plus tard en Bretagne, et plus tard encore, on a dit cruellement qu'il eut peur. Un tel soupçon, qu'il n'ignorait pas, devait lui faire trouver quelque éclatante réplique d'honneur courroucé ; et cependant sa vie entière se passa sans laver cette tache que, pour la première fois, on avait faite en sa personne à l'illustre race dont il sortait. S'il manquait de bravoure toutefois, ce qu'on répugne

[1] On a cité de Monsieur un mot au moins étrange, au baptême du premier enfant de la reine, un mot qui, dans la bouche du prince héréditaire, semblait cacher, sous une plaisanterie légère, une intention ténébreuse : « Monsieur le curé, » dit le prince, qui était parrain, vous oubliez une des formalités d'usage, vous » oubliez de demander qui sont les père et mère de l'enfant. » Cette singulière plaisanterie se trouve citée dans beaucoup d'écrits du temps.

[2] Louis XVIII littérateur ; étude critique par Amédée Renée. Revue de Paris, 28 mars 1841.

à croire quand il s'agit d'un Bourbon, jamais faiblesse de cœur ne fut mieux cachée sous des apparences plus décevantes de militaire et de chevalier. C'est aussi par là qu'il plaisait aux femmes, toujours enthousiastes de ces façons brillantes, et qui, devant les glaces des boudoirs où il portait mieux qu'au feu son panache, l'appelaient romanesquement *Galaor* [1].

Le comte d'Artois, ce représentant des formes frivoles de l'ancienne France, appartenait naturellement aux vieilles doctrines de gouvernement. Le système le plus commode, le plus offrant pour ses plaisirs, le plus prompt à l'acquit de ses dépenses, de ses dettes intarissables, était le sien. La réforme de l'État eût dérangé sa maison. Le train de vie du comte d'Artois était encore une des charges de la monarchie. Les enfants de Louis XIV vivaient moins onéreusement pour l'État que les frères de Louis XVI. Plusieurs cours de l'Europe, dit un ministre du temps, étaient modestes, comparées à leur maison [2].

Les princes du sang vivaient et jouissaient de même, comme aux époques les plus propices de la monarchie. Ils différaient cependant d'intérêts et d'inclinations politiques. Les princes de Condé n'avaient d'importance que par la tradition militaire de leur race, et restaient retranchés dans le vieil esprit de gouvernement. Le nouveau chef de la maison d'Orléans, au contraire, marquait de plus en plus son rôle d'opposition à la cour. Cette indépendance, à vrai dire, n'était point nouvelle dans cette maison ; elle remontait plus haut. Libertine et philosophique avec le régent, janséniste avec son fils, cette opposition, qui s'était souvent liée de fortune avec le parlement, prenait sous le nouveau duc un caractère politique plus prononcé. Depuis longtemps ces princes, assez mal venus de leurs aînés, se mêlaient plus que les autres à la vie publique, et l'opinion le reconnaissait. Ils séjournaient à Paris; ils faisaient souvenir de Henri IV, dont ils semblaient être une filiation plus directe et plus vive. Dans leur palais, situé au centre de la ville, ils paraissaient être plus intimement Parisiens. Le duc d'Orléans avait épousé la vertueuse fille du duc de Penthièvre, prince qui était populaire par sa bienfaisance ; et il faisait donner à ses fils une éducation jusque là sans exemple, qui devait consacrer une date nouvelle pour les princes de la maison de Bourbon.

Le duc d'Orléans s'éloignait de la cour par ses idées, mais il y

[1] Mém. du prince de Montbarrey, t. II, p. 221.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 115.

restait trop attaché par ses mœurs. Ses mœurs étaient celles du comte d'Artois, celles de la plupart des princes. Louis XVI et son père, eux seuls peut-être, avaient échappé à cette contagion de leur temps. Les autres avaient été frappés de l'air impur qu'on respirait autour de Louis XV; et nulle circonstance ne remédia, pour eux, à cette fatalité de leur rang. Le duc de Chartres, peut-être plus que les autres, eut le malheur de ces éducations de prince. Son père, qui était bon, mais singulièrement faible, manqua de tact et de vigilance avec son fils. Son union secrète avec Mme de Montesson blessa le jeune prince, l'éloigna de son père, et le livra prématurément à d'autres liaisons. C'était une femme aimable et distinguée que Mme de Montesson; elle avait de l'attrait et des talents, mais elle y mêlait un peu d'étalage et d'affectation. Le duc de Chartres goûtait peu tous ces agréments d'une belle-mère; il n'en prenait guère que le ridicule: il maniait habilement l'ironie. Sa plaisanterie, dit un homme de ce temps, était courte et légère. Les grâces qu'il avait, comme le comte d'Artois, dans la personne, il les avait de plus dans l'esprit. Il lui arriva de persifler le chant langoureux de la comtesse, ses drames à sentiment, et ce jargon de sensiblerie qu'elle avait mis de mode au Palais-Royal. Dans son ardeur de fronder et de contredire, il affectait, devant ce cercle sentimental, une insensibilité de parade, une immoralité fanfaronne, et la réputation lui en resta. Le salon de la comtesse se vengea de ses épigrammes, en dénigrant prématurément son naturel et ses mœurs. Il se trouva doublement attaqué, poursuivi à la fois par le Palais-Royal et par Versailles. La reine et le duc de Chartres, quelque temps amis, se firent bientôt une guerre acharnée. Quel en fut le motif? Il est demeuré secret. Mais, pour leur malheur, ils ne se lassèrent pas de se haïr, et ils se sont cruellement nui l'un à l'autre. La calomnie dont le duc de Chartres fut victime après le combat d'Ouessant partait ouvertement de Versailles; le journal officiel en fait foi [1]. On imputa à la reine d'avoir fait courir de méchants couplets; et il est à croire que le Palais-Royal renvoya plus tard à Marie-Antoinette plus d'une réponse sanglante à ces chansons. Comme elle, le duc d'Orléans ressentait vivement l'injure, et on l'irrita par des affronts, on envenima son âme, on le força presque au rôle hostile qu'il embrassa.

Quant à ses mœurs, on les calomnia moins que l'on n'avait fait son

[1] Supplément de la Gazette de France, du 17 août 1778.

courage ; car la censure de ce côté ne se justifiait que trop. Mais là encore, il faut le dire, et sur la caution de bons témoignages, les haines de parti ont outrepassé la vérité. Le duc d'Orléans oublia, beaucoup moins que ne l'ont rapporté ses ennemis, qu'il était homme d'esprit et qu'il était prince. L'un de ses répondants, c'est un ami loyal de la reine, Autrichien d'attachement, mais désintéressé, galant homme, le prince de Ligne. « Les orgies de M. le duc d'Orléans, dit-il, étaient des fables; il était de bonne compagnie même au milieu de la mauvaise ; poli avec un peu de hauteur pourtant avec les hommes, presque respectueux et attentif avec les femmes ; gai pour lui-même, de bon goût dans les plaisanteries, etc. [1]. »

Cependant le duc d'Orléans, homme instruit, brillant, spirituel, était faible de caractère : il fut le jouet d'un entourage plus ambitieux que lui. On dirait que cette vie dissolue et inoccupée des princes, qui causa chez le comte d'Artois l'énervement du courage, amena chez le duc d'Orléans l'énervement de la volonté. Ces plaisirs, qui furent un malheur pour l'un et pour l'autre, les rapprochèrent et les lièrent d'amitié. Ils concevaient et réalisaient autour d'eux la vie de la même

[1] Voici à quel passage nous empruntons la phrase que nous venons de citer. C'est le fragment d'une lettre intime et dans laquelle la sincérité de l'auteur n'avait rien à dissimuler :

« Vous désirez, monsieur, savoir mon opinion sur le duc de Penthièvre et le » duc d'Orléans, je vais vous satisfaire... Le duc de Penthièvre aimait M. le duc » d'Orléans, à cause des égards qu'il a eus pour sa femme, pendant dix ans qu'il » était excellent mari. Il ne l'a jamais accusé d'avoir entraîné M. de Lamballe, son » fils, dans la débauche ; car le duc d'Orléans ne l'a jamais voulu avoir dans sa » société, qui, jusques un an avant la révolution, était composée de tout ce qu'il y » avait de mieux en hommes .. Nous l'avons vu exposer sa vie pour sauver celle » d'un de ses gens. Nous l'avons vu renoncer à tirer, et pleurer parce que son cou- » reur, par étourderie, se levant d'un fossé, reçut de lui quelques grains de plomb » dans le cou. Je l'ai vu proposer de se battre en bon gentilhomme, très-difficile » en délicatesse sur le compte de bien des gens, hasardeux et de sang-froid dans un » ballon, et de bon exemple à Ouessant, quoi qu'on en dise. Par amour-propre trop » circonspect, et peut-être avide en paris, avare en petites choses, mais généreux » dans les grandes... Les orgies de M. le duc d'Orléans étaient des fables. Il était » de bonne compagnie, même au milieu de la mauvaise. Poli avec un peu de hau- » teur pourtant avec les hommes, attentif et presque respectueux avec les femmes, » gai pour lui-même, de bon goût dans les plaisanteries, il avait plus de trait que » de conversation. Dans d'autres circonstances, il aurait tenu du régent : il avait » son genre d'esprit. Il était bien tourné, bien fait, avec de jolis yeux... Quand on » a été son ami, mot dont il connaissait la valeur, il faut le pleurer avant de le » détester... » Œuvres choisies du maréchal prince de Ligne. Paris, Chaumerot, 1809, p. 2, 3 et 4.

manière. Ils lui donnèrent cette couleur anglaise qui se réfléchissait partout, et que nos rapports avec l'Amérique et Franklin avaient consacrée dans ce qu'elle avait de plus solide et de plus raisonnablement simple : ainsi les clubs alors frivoles, et qui depuis devinrent si sérieux, les courses de chevaux, les gros paris, les soupers, occupèrent en même temps les deux princes. On les vit copier les parcs de Richemond sur leurs propriétés, et, le matin, courir en frac, un fouet à la main, selon la coutume des gentilshommes de la Grande-Bretagne. Princes toujours pourtant par le luxe et l'abandon des mœurs, malgré cette simplicité de mode étrangère qui garda mal l'incognito des désordres dont ils se rendirent également coupables tous les deux.

(1783.) Tels étaient le caractère, les mœurs et les positions respectives des princes de la maison de France. La cour, tant que les idées de réforme s'étaient soutenues au ministère, n'avait pu s'abandonner qu'à demi à tous les penchants dont elle était dominée. Enfin le moment arriva où elle vit renverser toutes les barrières qui la gênaient. L'homme qui prit la place d'Ormesson devait la servir de façon à dépasser son attente. C'était se montrer reconnaissant, car la cour était pour tout dans sa fortune. Ce nouveau ministre fut M. de Calonne. Il sortait comme Turgot de l'intendance d'une province, pour devenir aussi contrôleur général ; la ressemblance entre eux n'allait pas plus loin. Parmi les intendants, M. de Calonne aussi était renommé, mais c'était un nom presque flétri. Le rôle qu'il avait rempli fort jeune dans le procès célèbre de la Chalotais lui avait valu le surnom de Laubardemont de Calonne. Quoique sorti de la magistrature, il s'était compromis avec elle lors de sa lutte contre Maupeou ; il était suspect au parlement comme au public ; mais il avait des amis qui travaillaient à le faire ministre depuis longtemps. La reine, dès la première année du règne, l'avait mis en avant [1] ; mais Maurepas l'écarta tant qu'il vécut [2]. La cour saisit l'occasion de le pousser au poste qu'il convoitait depuis longtemps. Il avait pour concurrents des hommes fortement appuyés comme lui : Calonne l'emporta, grâce aux impétueuses recommandations du comte d'Artois, qu'appuya, par hasard, le prudent Vergennes, dupe d'une mystification [3].

[1] Chronique secrète de Paris, en 1774, par l'abbé Baudeau. Revue rétrosp.

[2] M. de Monthyon cite un échec qu'essuya Calonne au conseil où il fut appelé. Voir p. 268.

[3] M. de Monthyon rapporte encore, à ce sujet, une anecdote dont voici le fond :

L'état dans lequel Calonne prit les finances serait malaisé à déterminer. Les actes publics n'en sauraient faire foi, car les édits du roi à cet égard se contredisent selon les temps. Necker avait établi que le revenu excédait la dépense de dix millions à sa sortie du ministère ; mais les charges extraordinaires, comme on l'a remarqué, ne figuraient pas dans cette balance [1]. Quelques années après, Calonne déclarait, au nom du roi, que l'équilibre n'avait jamais existé. Après les ministères de Fleury et de d'Ormesson, on retrouva le déficit plus énorme qu'il n'avait jamais été. Calonne l'estimait à quatre-vingts millions. « Lorsqu'à la fin de 1783, dit-il, le roi daigna me confier l'administration de ses finances, elles étaient, on ne l'a que trop su, dans l'état le plus critique. En réalité, il y avait 220 millions à payer pour restant des dettes de la guerre ; plus de 80 millions d'autres dettes exigibles, soit pour l'arriéré des dépenses courantes, soit pour l'acquittement de plusieurs objets conclus ou décidés antérieurement ; 176 millions d'anticipations sur l'année suivante ; 80 millions de déficit dans la balance des revenus et dépenses ordinaires ; le payement des rentes excessivement retardé ; le tout ensemble faisant un vide de de plus de 600 millions ; et il n'y avait ni argent ni crédit [2]... »

Telle était la situation, accusée par Calonne lui-même. Et néanmoins, les quatre années de son ministère passèrent comme un heureux songe pour les hommes de cour, comme un dernier retour aux plus joyeux temps de la monarchie. Ils ne l'avaient point fait contrôleur général pour qu'il répétât ce rôle déjà usé, à leurs yeux, de réformateur, de ministre économe. Le sort de Turgot et de Necker était d'ailleurs une bonne leçon pour Calonne. Il en profita, et garda le trésor public comme le plus complaisant des ministres de Louis XV. Avec lui, les gens de Versailles regagnèrent le temps qu'ils avaient perdu. Les frères du roi lui firent acquitter leurs dettes, et fournir plus grandement à la dépense de leurs maisons. La reine voulut avoir Saint-Cloud, dont l'acquisition coûta quinze millions et trouva une forte résistance au parlement. Louis XVI, de son côté, malgré le nombre

« Le banquier de la cour, d'Harvelay, ami de Vergennes, lui avait chaudement recommandé Calonne, qui était l'amant de sa femme. » Voir p. 275.

[1] Voir Bailly, Histoire financière de la France, t. II, p. 250 et suiv.

[2] Discours de Calonne à l'assemblée des notables. V. Histoire parlem., t. I, p. 181 à 204. — Voir aussi Bailly, qui porte la masse des dettes exigibles, à cette époque, à six cent quarante-six millions. Hist. financ., t. II, p. 250.

de ses campagnes royales, mit quatorze millions à l'acquisition de Rambouillet. Ce fut l'instant propice pour quiconque s'était mal trouvé des scrupules, de l'intégrité des ministres précédents [1]. Tout s'aplanit, tout se termine au mieux avec Calonne. Le domaine public se prête à à tous les marchés, à tous les échanges ; l'État se ruine par des achats, par des ventes, quelquefois au profit du ministre lui-même [2].

(1783 à 1787.) En trois ans, le trésor se trouve grevé de soixante millions d'acquisitions d'un luxe superflu ; les acquits de comptant, sorte d'extorsion royale que Louis XVI aurait dû répudier, s'élèvent en l'année 1785 à 145 millions [3]. Des abus qui s'étaient cachés reparaissent ; les *croupes* dans les fermes, les pots-de-vin de toute sorte

[1] Un prince disait à cette occasion : « Quand je vis que tout le monde tendait la main, je tendis mon chapeau. » Droz, Histoire de Louis XVI, t. I, p. 406.

[2] Parmi ces échanges, on nommait avec scandale celui du Clermontois, de la baronnie de Viviers, au profit d'un neveu de Calonne, et celui du comté de Sancerre, dans lequel le ministre s'arrangeait d'un domaine qu'il faisait céder à son ami l'abbé d'Espagnac. *ibid.*, p. 405. — Soulavie, Mémoire du règne de Louis XVI, tome VI, page 114

M. de Monthyon rapporte sur Calonne une anecdote qu'il garantit; c'est un exemple curieux de son cynisme et de son improbité. M. de Machaut fit une visite d'affaires à M. de Calonne, qu'il ne connaissait point. Celui-ci l'entretint de l'état déplorable des finances, disant « qu'un honnête homme avait peine à se charger de » cette administration; qu'il ne s'y était déterminé que parce qu'il y avait été forcé » par la situation de ses affaires personnelles. Calonne alors raconta que quand il » était arrivé au contrôle général, il devait deux cent vingt mille livres exigibles; » que dès les premiers moments, il avait donné connaissance au roi de sa situation, » et lui avait observé qu'un ministre des finances avait bien des moyens d'acquitter » une telle dette sans que sa majesté en fût instruite, mais qu'il préférait une voie » plus franche ; et que le roi, sans lui répondre, avait été prendre dans son secré- » taire des actions de l'entreprise des eaux et lui en avait donné pour deux cent » trente mille livres. Et M. de Calonne ajouta *qu'il avait trouvé moyen de s'acquit-* » *ter, et avait gardé les actions des eaux*. M. de Machaut, en contant cette histoire, » ajoutait avec sa gravité et sa finesse habituelles : *Je n'avais pourtant rien fait* » *pour provoquer une confidence si extraordinaire.* » V. Monthyon, Ministres des finances, p. 280.

[3] Chaque année, la France supportait pour huit cent quatre-vingts millions de livres en impôts de tout genre, tant manuels que pécuniaires, non compris une forte partie de droits et de devoirs féodaux, dont l'évaluation serait impossible. Dans cette masse de tributs équivalente à plus d'un milliard deux cents millions de francs, à peine cinq cent dix millions de livres étaient livrés au nom du roi... Il ne restait pas deux cents millions à l'État. Ce faible reliquat de tant de tributs, déjà bien inférieur aux dépenses de la couronne et du gouvernement, disparaissait, pour les trois quarts, sous la forme des acquits au comptant, qui absorbaient cent trente-six et jusqu'à cent quarante-cinq millions chaque année. » Bailly, Histoire financière de la France, t. II, p. 265 et 266.

dans les marchés publics redeviennent comme le patrimoine des gens en crédit ; ces marchés se passent à huis clos sans contrôle ni enchères. Calonne rétablit de grosses charges supprimées, multiplie l'abus des survivances, grossit, quoiqu'il ait prétendu, le chiffre des pensions, et convertit au perpétuel des rentes viagères. Il agissait beaucoup assurément : l'on doit à son génie remuant quelques vues et quelques travaux d'utilité ; ceux du port de Cherbourg et de quelques autres furent de bonnes dépenses. Calonne encore visita et protégea avec faste quelques manufacturiers ; mais son activité mal réglée ne conçut guère en somme que des travaux coûteux et inopportuns, comme ces ambitieuses barrières dont il entoura Paris, ces forteresses de mauvais goût à l'usage des gens de l'octroi, et dont la folle dépense s'éleva à douze millions [1]. Calonne était la providence des financiers comme des grands seigneurs, et tous l'appelaient le *ministre modèle*. Les femmes ne le nommaient qu'avec ivresse et répétaient : « C'est un enchanteur ! » Pour Calonne, plaire c'était gouverner ; il appelait la prodigalité une large économie [2], comme Bacon appelait la calomnie une large justice ! Il ne profitait de sa place qu'en agrandissant ses plaisirs ; le roi le grondait à peine de son brillant libertinage. A Versailles, à Paris il avait des hôtels magnifiquement tenus. Il vivait de pair à la cour avec les hommes les plus qualifiés ; il tutoyait le duc de Polignac. Ailleurs il donnait la main à *Dubarry le roué*, dont on vit la femme faire les honneurs du salon ministériel. Calonne offrait à l'une de ses maîtresses des bonbons, dont chaque enveloppe était un billet de caisse d'escompte [3] ; il était contrôleur général jusque dans sa galanterie. Rien ne lui manquait, en effet, pour réaliser la perfection à leurs yeux. A cette chevaleresque façon de traiter les affaires, Calonne joignait encore une grande séduction de sa personne. Il accordait tout, et il mettait à donner cette charmante illusion des manières qui s'emploie dans le pouvoir, pour refuser avec succès. Jamais on n'avait vu ajouter à la signature du contrôleur général tant de frais de politesse et de grâce. Calonne répudiait en tout la rigidité traditionnelle de sa fonction ; avec lui on n'avait plus peur du contrôleur général ; il subvenait à toutes les fêtes, comme un homme qui devait en prendre la meilleure part.

[1] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 114.
[2] Bailly, Hist. financ., t. II, p. 252.
[3] Droz, Hist. de Louis XVI, t. I, p. 409.

Si ce ministre n'eût pas mis à côté de tant de profusions et de folies quelques ressources d'esprit, quelque dextérité d'action, on ne s'expliquerait pas que de telles choses se fussent prolongées quatre années. Calonne eut quelquefois la main habile et fut ingénieux dans ses expédients. Ses premières mesures jetèrent l'illusion même dans le public; ce fut alors qu'un homme de Versailles s'écria, dit-on : « Je savais bien » que M. de Calonne sauverait la monarchie, mais je ne croyais pas » qu'il y parviendrait en si peu de temps. » Comme il n'y avait, pour certains politiques, que la finance qui fît question, c'était sauver la monarchie que de donner au crédit un petit réveil et de vider encore une fois, par quelques prestiges, la poche des prêteurs d'argent.

Calonne rétablit le bail des fermes, fit reprendre à la caisse d'escompte ses opérations, solda l'intérêt arriéré des rentes. Il fallait de l'argent; il ouvrit un emprunt, mais qui ne fut point rempli; Calonne, sans se déconcerter de l'échec, en ouvrit un nouveau [1]. Ces premières émissions se firent à des conditions assez douces pour le trésor. Calonne n'avait ni la tête financière de Necker ni le grand avantage de sa probité. Il se trouvait en face d'une dette qui avait doublé en huit ans; cependant il eut une certaine prise sur le crédit, il imprima du mouvement. L'argent qu'il se procura atteste qu'il y eut de l'aisance et que le commerce prit un certain essor à partir de la paix. L'agitation brillante de Calonne plaisait aux spéculateurs. Sa confiance, l'étalage de ses promesses, ce singulier aplomb avec lequel il répondait à chaque emprunt d'un avenir toujours plus brillant, toute cette magie de l'enchanteur, séduisit les uns, amusa les autres, et procura la diversion d'un spectacle qui dura quatre ans.

Pour que rien ne manquât, si on peut le dire, à l'affiche de sa comédie, Calonne établit avec grand bruit une caisse d'amortissement, institution sage dont il avait déjà été fait des essais [2], mais qui ne pouvait fonctionner sérieusement avec un système tout d'expédients, et à côté d'un déficit effroyable qu'il fallait commencer par couvrir. Pour Calonne, ce ne fut qu'une bruyante annonce, une amorce à faire de l'argent, après quoi, malgré les engagements les plus solennels [3],

[1] Édit portant ouverture d'un emprunt de cent millions en rentes viagères (décembre 1783). Anciennes lois françaises. Louis XVI, t. VI, p. 352. Édit. in-8°, 1827.

[2] Édits du mois de mai 1749 et de 1764.

[3] On lit dans cet édit : « Nous déclarons solennellement, que nous regardons les » fonds assignés par notre présent édit, à la caisse des amortissements, comme la

il ne s'embarrassa guère de faire les fonds de l'amortissement [1].

Quand on relit ces ordonnances et ces édits signés Louis XVI, quand on voit son nom au bas de ces recettes de charlatan, on reste stupéfait de son manque de lumière ou d'application. Cette jactance et ces mensonges ont je ne sais quoi de plus amer encore, dans la bouche de cet homme crédule, qui s'en fait le prête-nom. Dans ces édits, depuis Malesherbes jusqu'à Calonne, il s'accommode de tous les langages, il accepte toutes les contradictions. Les dépenses s'amoncelaient, les profusions de toute nature se faisaient à découvert, et jamais les édits du roi n'avaient tant fait bruit de l'économie. Tantôt c'est un plan nouveau « qui va rendre tous les soulagements possibles et toutes les améliorations faciles [2] ; » ou bien c'est un emprunt qui n'est ouvert que pour faciliter toutes les dispositions d'ordre et d'économie; ou bien encore c'est un arrêt qui annonce que « le roi sacrifie toute dépense d'agrément et se prive pendant quelque temps du plaisir de faire des grâces. » Le gouvernement déclare, en mainte occasion, qu'on touche au moment de voir l'équilibre rétabli.

Et cependant ce ministre, qui ne fut, en résultat, qu'un dilapidateur étourdi, avait de la vivacité pour concevoir, et de la hardiesse pour entreprendre ; mais ses meilleures idées faillirent à l'exécution, et se noyèrent dans les abus dont son administration était enveloppée. Il entreprit la refonte des louis : cela était sage, car le rapport de l'or à l'argent avait changé [3] , et la spéculation portait l'or de France à

» propriété imperturbable des créanciers de l'État et que nul motif, nulle circon-
» stance ne pourra jamais nous faire départir, etc., etc. » Anc. lois franc. Règne de Louis XVI. Éd. in-8°, 1827, t. V, p. 467.

[1] Voyez Monthyon : Particularités et observations sur les ministres des finances, etc., p. 283.

[2] « Nul motif, nulle circonstance ne pourra jamais nous faire départir de l'exé-
» cution d'un plan qui mettra l'ordre dans toutes les parties de nos finances, don-
» nera au crédit de l'État toute la force qu'il doit avoir, étendra, par son influence
» sur le taux de l'intérêt, les progrès de l'agriculture, l'essor du commerce et
» l'énergie de l'industrie nationale, enfin qui, rendant tous les soulagements pos-
» sibles et toutes les améliorations faciles, mettra dans nos mains les moyens de
» remplir le vœu de notre cœur. » Anciennes lois françaises : règne de Louis XVI, t. V, p. 467. Éd. in-8°, 1827.

[3] « La proportion du marc d'or au marc d'argent, étant restée la même dans notre
» royaume, n'est plus relative à celle qui a été adoptée en d'autres pays, et nos
» monnaies d'or ont actuellement, comme métal, une valeur supérieure à celle
» que leur dénomination exprime, et suivant laquelle on les échange contre nos
» monnaies d'argent, ce qui a fait naître la spéculation de les vendre à l'étranger,

l'étranger. Par malheur, Calonne, en mettant la main à cette opération, en fit perdre à l'État presque tout le bénéfice, dont le plus net passa en profits clandestins [1].

Le déficit augmentant d'année en année, Calonne ne marcha qu'en empruntant toujours, et finit par engager l'État dans un surcroît de dettes de huit cents millions. Toutes ces opérations d'argent qui remplirent son ministère donnèrent le branle à la spéculation, et firent naître un agiotage effréné. Le règne de Louis XVI, sous ce ministre, offre plus d'un trait de parenté avec la régence [2].

En effet, on y voit se répéter, de point en point, jusqu'aux singularités les plus caractéristiques de l'époque de Law; ce temps ouvrait aux imaginations tant de perspectives vers l'inconnu, que la richesse avait ses chimères et ses superstitions, de même que la science, de même que la politique.

La banque de Saint-Charles et les Philippines vinrent renouveler toutes les merveilles du Mississipi; les actions de cette banque espagnole, fondées sur l'appât de profits fantastiques au delà des mers, étaient plus recherchées à Paris qu'à Madrid; car le prestige augmentait avec la distance. Cette folie coûta à la France, dit-on, une somme de soixante millions. Des compagnies particulières profitèrent du moment, et lancèrent, dans le tourbillon, une multitude d'actions qui s'élevèrent rapidement pour retomber plus vite. Ce fut un emportement inouï : les

» et présente, en même temps, l'appât d'un profit considérable à ceux qui se per-
» mettraient de les fondre, au mépris de nos ordonnances. » Anc. lois franc. : règne de Louis XVI, t. VI, p. 89.

[1] Monthyon, Particularités et observ. sur les ministres des finances, p. 296. — Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 115.

[2] A quel excès ne dut pas être poussé cet agiotage, puisque Calonne en fut alarmé, et qu'un arrêt du conseil, du 22 janvier 1785, déclara nuls les marchés à primes ; « Sur ce qu'il a été représenté au roi... qu'il s'était fait. sur les dividendes de la
» caisse d'escompte, un trafic tellement désordonné, qu'il s'en était vendu quatre
» fois plus qu'il n'en existe réellement... Que de pareils actes, enfantés par un vil
» excès de cupidité, ont le caractère de ces jeux infidèles que la sagesse des lois du
» royaume a proscrits ; qu'ils tiennent à un esprit d'agiotage qui, depuis quelque
» temps, s'introduit et fait des progrès aussi nuisibles à l'intérêt du commerce et
» aux spéculations honnêtes, qu'au maintien de l'ordre public ; que c'est ainsi
» qu'à l'occasion du dernier emprunt, *on a vu négocier jusqu'à l'espérance d'y être*
» *admis*. » Anc. lois franc. : règne de Louis XVI, l. VI, p. 7.

M. Droz rapporte encore que l'agiotage alla jusqu'à s'exercer sur des bons qui portaient la promesse de faire obtenir des places de finances. Hist. de Louis XVI, t. I, p. 456.

esprits les plus ardents y étaient entraînés; Mirabeau, payé par Calonne, dirigeait alors toute sa fougue contre l'entreprise des eaux de Paris; Beaumarchais employait sa plume caustique à la défendre.

(1784.) Mais ce turbulent spéculateur occupait, en même temps, l'attention d'une autre manière. Beaumarchais donnait le *Mariage de Figaro*, au milieu de ses opérations financières. Ce fut une date politique que la représentation de cette comédie. Le gouvernement laissa faire, ou plutôt il n'y avait plus de gouvernement; les vieilles institutions ne se défendaient plus; cette société, qui s'en allait, n'avait la force, ni de s'amender, ni de se défendre : elle voulait rire seulement; au besoin elle riait d'elle-même, et de la maladie qui l'emportait. Les hommes du pouvoir, les hommes de la cour furent les plus ardents à prôner la pièce; ils voulurent qu'elle fût représentée, elle le fut, et ils se trouvèrent aux premières places pour l'applaudir; il leur parut plaisant de s'appeler Almaviva, de se voir lancer à la tête, en une soirée, tout ce que le dix-huitième siècle avait amassé contre eux d'accusations et de moqueries. Ouvrage d'une terrible portée, qui rendit plus familiers par la scène, et plus frappants par le ridicule, tous les abus de la vieille société. C'était une comédie encyclopédique, selon le mot heureux d'un historien [1]. Cette exorbitante intrigue était, sous toutes ses faces, le miroir du temps, et par ses côtés sérieux, et par ses côtés frivoles. Le dix-huitième siècle y trouvait jusqu'à cette licence du discours, livrée d'opposition que les hommes les plus imposants de l'époque, Montesquieu lui-même, avaient portée. Le cercle s'était ouvert par *les Lettres persanes*, et venait se fermer par le *Mariage de Figaro*.

C'est là un fait digne d'attention, et trop sérieux pour que la frivolité seule pût l'expliquer : la loi morale était compromise dans le vaste ensemble des choses qu'on attaquait; par l'obscénité, on bravait, en même temps, la prescription religieuse et la convenance du monde; cela semblait du courage encore; chez les écrivains, c'était de l'esprit fort plus que de l'immoralité.

(1785.) Pendant que le théâtre portait ce rude coup à l'aristocratie, la royauté avait son drame qui ne lui fut pas moins désastreux : ce fut le procès du collier. Un prince, un prélat, allié du sang royal, traîné sur les bancs de la chambre criminelle, parmi des courtisanes et des filous, quel spectacle! et dans quel moment! Mais ce procès ténébreux était

[1] Lacretelle, Histoire du dix-huitième siècle, t. VI, p. 56.

quelque chose de plus encore : pour l'opinion égarée, c'était le procès de la reine; elle avait toujours été cruelle, cette opinion; mais cette fois, elle fut profondément injuste, et par là elle a fait douter qu'elle eût eu raison dans ses autres accusations. Le public, aveuglé par ses instincts de haine, entra comme dupe aussi dans cette honteuse intrigue : il ne s'y montra guère moins crédule que le cardinal de Rohan. Le public fit cause commune avec cet homme, qu'il méprisait la veille, mais qui devint son héros, du jour où il fut poursuivi par la cour.

Le cardinal de Rohan était le scandale de l'Église : dans tout le siècle, il ne s'était pas vu un prélat de mœurs plus effrontées; il n'existait pas d'entourage pire que le sien; il vivait comme un de ces papes du dixième siècle, sous l'empire des Marosies; c'était, d'ailleurs, d'une source assez semblable que la puissante famille de Rohan tirait ses dignités et ses grands biens. Depuis plus d'un siècle que la belle madame de Soubise avait mis le cardinalat dans sa maison, les plus hautes positions de l'Église y étaient transmissibles comme les mauvaises mœurs : les prélats y pratiquaient le sacerdoce, comme le prince de Soubise y pratiquait la guerre. C'était à qui dégraderait le mieux le nom de Rohan.

Le cardinal Louis de Rohan, grand aumônier de France, évêque de Strasbourg, bénéficiaire des plus grosses abbayes, tenait de l'Église douze cent mille livres de revenu, et ce revenu ne lui suffisait pas : il disait qu'un galant homme ne pouvait vivre avec cela. Il était perdu de dettes, et se trouvait souvent réduit aux derniers expédients. Un autre Rohan, le prince de Guéménée, venait de faire une banqueroute de trente-quatre millions; l'impudent cardinal en faisait gloire, et disait qu'il n'y avait qu'un Rohan ou un souverain qui pût faire une telle banqueroute; il semblait marcher à un succès pareil. Louis XVI l'avait en aversion, comme tous les mauvais prêtres; la reine, pour d'autres raisons, le voyait de plus mauvais œil encore; on dit qu'il l'avait offensée à l'époque de son ambassade à Vienne [1]. Il n'était rien

[1] On lit dans les Mémoires du comte Beugnot : « Il avait, aux yeux de Marie-» Antoinette, l'irréparable tort d'avoir peint de couleurs assez vraies, lorsqu'il » était ambassadeur à Vienne, l'archiduchesse, alors destinée au trône de France. » Cette conduite d'un *honnête homme* était devenue le tourment de sa vie. » V. Revue française, septembre 1838, p. 228.

Cette assertion du comte Beugnot, si dure pour Marie-Antoinette et si indulgente pour le prince de Rohan, porte sur une erreur assez accréditée. Le cardinal de Rohan ne fut envoyé en ambassade à Vienne qu'au mois de janvier 1772, trois

qu'il n'eût tenté depuis pour rentrer en grâce ; il alla jusqu'à afficher pour sa royale ennemie une violente passion : moyen le plus sûr, il lui semblait, de faire oublier ses torts. Il était ambitieux, il voulait être ministre, et n'y voyait d'autre obstacle que le ressentiment de la reine. Un pareil choix fut peut-être la seule faute à laquelle la monarchie échappa. Les démonstrations du cardinal n'apaisèrent point Marie-Antoinette, et sa haine, cette fois, rendit service à l'État ; mais ce fut, par malheur, aux dépens de sa renommée.

Parmi les femmes auxquelles les mœurs du cardinal donnaient un accès facile auprès de lui, figurait la comtesse deL amotte-Valois ; elle descendait d'un bâtard de Henri II ; son origine était constatée [1]. Mais sans parents, sans fortune, ne tirant rien du gouvernement qu'une pension infime, cette femme, tourmentée par l'ambition d'un sang méconnu, s'agitait avec une sorte de rage, pour sortir de l'obscurité ; elle y employait tout ce qui était à son usage : l'intrigue et la galanterie. Elle connut le cardinal de Rohan, et s'adressa d'abord à ses vices ; elle s'attaqua ensuite à son ambition. La descendante des Valois se donna bientôt à lui pour l'amie de la reine, et se fit fort d'emporter cette réconciliation qui était l'idée fixe du cardinal. Lui qui rêvait d'être ministre et de plus d'être, à cinquante ans, l'amant d'une jeune reine, cette faible tête de débauché était sans doute bien crédule, madame de Lamotte bien hardiment intrigante ; mais si l'on fait de cette femme une abjecte courtisane, une aventurière d'antichambre, la duperie du cardinal alors ne se comprendra plus [2]. Par ses mœurs, c'était une aventurière sans doute ; mais, à tout prendre, elle était bien du sang des Valois ; elle avait un peu de beauté, quelques facultés heureuses gâtées par son éducation, elle était active, chaleureuse, théâtrale, elle savait capter ; on s'intéressait vite à cette femme, dernier rejeton d'une

ans après le mariage de Marie-Antoinette. C'est à Vienne, au contraire, qu'il peignait la jeune dauphine comme s'aliénant tous les cœurs à Versailles, par ses légèretés. et cela, pour complaire au parti Richelieu et à Mad. Dubarry. V. Mém. de Mad. Campan, t. I, p. 66. L'abbé Georgel, grand vicaire du cardinal, assigne d'autres causes à l'inimitié de la reine pour lui. V. ses Mémoires, t, II, p. 6.

[1] Mém. du comte Beugnot, Rev. franç., sept. 1838, p. 204.

[2] Voir les Mémoires du comte Beugnot, Revue française. septembre 1838, p. 238. « Je rencontrais chez elle, dit-il, le marquis de Saisseval, l'abbé de Cabres, Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, le comte d'Estaing, etc. » « Il semble, dit-il ailleurs, que l'on se soit donné le mot pour ne présenter Mad. de Lamotte que comme une aventurière des plus communes. » *Ibid.*, p. 229.

branche royale, à qui la monarchie n'assurait pas même du pain ; aussi les relations ne lui manquèrent point ; Rohan n'était pas le seul homme de marque dont la maison lui fût ouverte [1]. Par là, du moins, la crédulité du cardinal s'expliquera mieux, il semble, et l'étrange affaire qui va venir y gagnera quelque clarté.

Les joailliers de la couronne, Bœhmer et Bossange, composèrent de leurs plus beaux diamants un magnifique collier qu'ils présentèrent à la reine ; ils en demandaient seize cent mille francs. On dit que cette parure avait été destinée d'abord à madame Dubarry. Soit que la reine fût peu flattée d'accepter un tel souvenir, soit que les circonstances lui inspirassent un refus plus élevé (c'était à l'époque de la guerre), elle répondit fort à propos qu'avec une pareille somme on pouvait donner à l'État deux vaisseaux, et elle repoussa toutes les instances des joailliers. Ce fut alors que le cardinal de Rohan se laissa persuader par son amie que Marie-Antoinette désirait en secret ces diamants ; il se laissa persuader encore de lui en faciliter l'achat, croyant se remettre en grâce par ce service. La comtesse ne cessait de l'échauffer par les récits qu'elle lui faisait de visites à Versailles, de relations étranges avec la reine ; c'était chaque jour quelque nouvelle qui transportait de joie son facile confident. Les préventions se dissipaient, assurait madame de Lamotte, et pour preuve, tantôt c'était un Mémoire que demandait la reine au prélat, tantôt c'était une somme d'argent dont elle avait besoin pour ses aumônes. Le cardinal apercevait, dans toutes ces avances, de grands indices d'une prochaine faveur, et il s'empressait d'y satisfaire. Sur la parole de cette femme, qui le plus souvent ne visitait à Versailles qu'un hôtel garni, il voyait la reine tout occupée de son amour et de son prochain ministère : il réformait sa maison, il affectait des mœurs, en attendant ; pour la première fois, il s'inquiétait d'être grave, et par là mettait le comble à sa burlesque position. Rien ne manqua à cette triste comédie, qui se prolongea deux ans ; un prince de l'Église, un vieil ambassadeur se laissa conduire comme un enfant ; il crut à des billets de la reine ; il crut de même à un rendez-vous. Il alla, sous le

[1] Le comte Beugnot, qui raconte, dans un curieux fragment de ses Mémoires, les relations fort intimes qu'il eut avec Mad. de Lamotte, insiste là-dessus comme sur un point important ; il établit que Mad. de Lamotte, en effet, comptait des relations assez élevées, et intéressait de nombreux protecteurs. Ce fait rend plus croyable l'empire qu'elle sut prendre sur le cardinal de Rohan. V. Mémoires du comte Beugnot, Revue française, septembre 1838.

manteau d'un mousquetaire, et au milieu d'une nuit obscure, se poster sous un bosquet de Versailles ; une femme s'avança à la dérobée : c'était bien la taille et le port de la reine ; elle passa près de lui, en laissant tomber une rose et en disant à demi-voix : « *Le passé est oublié.* » Le cardinal éperdu se jeta à terre et baisa son pied. Un tel début lui permettait toutes les espérances : il allait donner cours à des sentiments si longtemps méprisés ; mais un contre-temps interrompit l'entrevue ; madame de Lamotte accourut, en disant qu'elle entendait venir les comtesses de Provence et d'Artois. La scène n'en eut pas moins son effet : la femme à qui Rohan avait baisé le pied était une courtisane fort connue pour ressembler à la reine, et qui s'était prêtée à jouer ce rôle sur la promesse d'une somme d'argent. Le cardinal resta persuadé que Marie-Antoinette avait fait ce premier pas vers lui ; il eût été moins dupe sans doute, s'il eût été moins corrompu.

Au moment d'entreprendre l'affaire du collier, Rohan avait demandé que la reine s'engageât par cette démarche : il s'était flatté qu'elle l'entretiendrait de son désir elle-même ; mais l'entrevue avait manqué ; alors il voulut un ordre écrit de la reine, la garantie de sa signature ; de nouveau on le contenta ; puis il alla traiter avec les joailliers, et conclut le marché au prix de quatorze cent mille francs. Mais ce fut la plus forte épreuve à laquelle sa bonne volonté d'être trompé fut soumise. La signature du billet portait : *Marie-Antoinette de France;* le faussaire qui l'avait tracée n'était pas rompu au style des cours et des chancelleries, et le cardinal, qui avait été ambassadeur, n'en prit point l'éveil. Il ne revint pas de son erreur : il voyait la reine aux cérémonies, il se plaçait sur son passage, cherchant un regard, un signe d'intelligence ; mais rien n'avait changé pour lui dans cet impérial dédain dont l'écrasait Marie-Antoinette. Il attendait imperturbablement l'heure où tout se déclarerait à la fois.

Un jour de fête (15 août), comme il était à Versailles pour officier, il reçut l'ordre de se rendre, sans délai, dans le cabinet du roi ; l'espoir lui vint, sans doute, qu'il en sortirait ministre : il en sortit prisonnier ; il fut conduit à la Bastille, dans ses habits pontificaux. Il était nouveau que le pouvoir politique portât la main sur un prince de l'église romaine, cela ne s'était point vu depuis le cardinal de la Balue. L'accusation était grave ; ce n'était pas moins qu'un vol, et un faux commis au nom de la reine, où Rohan se trouvait impliqué ; il avait manqué au premier terme de payement, et le joaillier, dans son embarras, avait porté sa

réclamation à Versailles. L'interrogatoire que le prélat subit devant le roi, la reine et les ministres, fut pour lui d'un embarras cruel : il nomma madame de Lamotte ; il avait cru, dit-il, faire sa cour à la reine, en traitant, pour elle, de l'achat du collier ; il se troubla aux interpellations de Marie-Antoinette, il ne put rien expliquer. On lui donna du temps pour se remettre ; le roi le pressa d'écrire sa défense ; il ne put tracer que quelques phrases sans suite ; l'ordre fut donné de l'arrêter, et l'affaire fut déférée au parlement. Une colère de femme, colère légitime, mais dangereuse conseillère, dicta le parti qui fut embrassé : la reine voulut perdre l'accusé ; l'abbé de Vermont, le baron de Breteuil, nouveau ministre de la maison du roi, tout le parti autrichien était ennemi déclaré du cardinal : ce fut ce qui le sauva. Les hommes les plus calmes du ministère, Vergennes, Castries, s'interposèrent sans succès ; ils déconseillèrent d'attirer sur cette dangereuse affaire le bruit d'un grand procès. Ils savaient l'état de l'esprit public à l'égard de la reine. L'Europe fut occupée de ce procès pendant près d'un an ; l'instruction n'y porta pas la lumière : l'opinion trop excitée s'arma de ce mystère, comme d'un acte d'accusation contre Marie-Antoinette ; la prévention tirait parti des moindres apparences, tournait tout contre elle, et lui faisait un rôle forcé dans cette intrigue. La cour, de son côté, conduisit l'affaire d'une main si mal assurée, si gauche, que ses fautes prêtèrent encore aux soupçons [1]. Elle mit tout son effort à perdre le cardinal, et cet acharnement le fit intéressant et populaire. La reine, dit-on, vint à Paris pour conférer avec des magistrats, pendant les procédures [2] ; on croyait voir planer sur madame de Lamotte un intérêt caché ; la police avait mis à l'arrêter des délais qu'on expliquait mal ; le baron de Breteuil se mêla dans les démarches pour le choix de son défenseur [3]. Voulait-on sauver au sang des Valois une flétrissure ? ou

[1] Mémoires du comte Beugnot. Revue française, sept. 1838, p. 253.

[2] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 73.

[3] Mémoires du comte Beugnot, Rev. franç., p 259. Le lieutenant de police, de Crosne, fit de vives instances à Beugnot, de la part du baron de Breteuil, pour qu'il se chargeât de défendre Mad. de Lamotte. « M. de Crosne, dit-il, qui était » peut-être éloquent pour la première fois de sa vie, ne parvint pas à me séduire... » M. de Crosne insiste de plus fort, je ne sais en vérité pourquoi, et me fait pressentir que plus de condescendance de ma part aux vues de l'autorité ne nuira pas » à mon avancement et à ma fortune, et son refrain favori est toujours : Voyez » M. le baron de Breteuil... C'est en me rappelant cette scène que je ne peux » guère douter de l'espèce d'intérêt politique que prenait le baron de Breteuil au » sort de Mad. de Lamotte. »

bien détourner l'accusation de la vraie coupable, afin de rejeter tout sur le prince de Rohan ? Pendant dix mois, les avocats firent des mémoires, et ce qui était inexpliqué finit par devenir inexplicable [1]. Le parlement rendit son arrêt, qui trompa toutes les prévisions de la cour : le cardinal fut acquitté, et madame de Lamotte condamnée. L'immense foule qui entourait le palais fit au cardinal un accueil triomphant. « A dix heures, la décharge pure et simple est sortie, écrivait Mirabeau » sous la chaude impression du spectacle ; le peuple inondait les rues » avoisinantes du palais, et toutes les salles, dès cinq heures du matin ; » je ne sais pas où le parlement se serait enfui, s'il avait mal jugé. Le » peuple les a arrêtés, caressés, baisés ; cinq cents personnes se sont » proternées : c'était un délire... L'opinion n'a-t-elle pas eu un assez » éclatant triomphe? Il y a trente ans que le cardinal eût été perdu » sans ressource. Autrefois l'autorité aurait couvert l'absurdité par la » tyrannie. Heureusement elle ne le peut plus. L'épreuve est dure, » mais décisive ; puissent d'autres passions n'en pas abuser [2]. »

(1786.) La cour fut malhabile jusqu'au bout : elle frappa le cardinal d'une lettre de cachet ; on le dépouilla de ses charges, et on l'exila dans une de ses abbayes. Si c'était une faute politique de déférer ce procès au parlement, c'en était une autre de se fâcher contre son arrêt. Marie-Antoinette se vit accablée, dans cette tortueuse intrigue, de toutes les préventions du public et de toutes les fautes du gouvernement ; mais le plus coupable des deux fut le gouvernement, qui ne sut rien faire qu'égarer l'opinion davantage.

Le comte de Lamotte s'était enfui en Angleterre avec les débris du collier : il menaça d'un mémoire contre la reine, si on ne lui rendait pas sa femme ; ce mémoire, a-t-on dit, fut secrètement acheté, ce qui n'empêcha pas de l'imprimer plus tard [3]. La cour hésitait à exécuter l'arrêt porté contre madame de Lamotte ; elle avait été condamnée à la reclusion perpétuelle, à la marque et au fouet ; il fut question de commuer sa peine : c'eût été mettre le comble à l'état violent de l'opinion. Vergennes et Castries en firent comprendre les dangers ; madame de Lamotte fut marquée et enfermée ; mais on la laissa s'évader au bout de deux ans.

Telle paraît être, en somme, cette affaire du collier ; bien des détails

[2] Mémoires du comte Beugnot, Rev. franç., sept. 1858, p. 260.
[2] Mémoires de Mirabeau, t. IV, p. 326.
[3] Soulavie, Mémoires du règne de Louis XVI, t. VI.

en restent ténébreux, et l'esprit public n'était que trop autorisé aux soupçons ; mais en accusant, il ne calculait plus les probabilités : il n'était pas croyable, en effet, que la reine eût trempé dans ce honteux marché ; mais elle était en suspicion perpétuelle, elle était réputée capable de pareils faits, et le public expliqua l'énigme par les préjugés de sa haine. On ne pouvait oublier pourtant que le ministre des finances était Calonne, celui que l'on appelait le caissier de la reine, lui qui répondait un jour à une demande de Marie-Antoinette : « Si la chose est possible, Madame, elle est faite ; si elle est impossible, elle se fera. » Pour Calonne, ce n'était point l'impossible que l'achat de ce collier : il eût mis ce caprice de la reine au compte du trésor, comme tant d'autres ; c'était une voie plus simple et plus commode que ce biais honteux d'une intrigue avec Rohan. Il est rapporté, d'ailleurs, que Louis XVI avait voulu faire don du collier à Marie-Antoinette [1]. Ne serait-il pas bizarre qu'elle eût préféré l'obtenir par un moyen qui lui en interdisait l'usage? Sans doute, elle n'était pas assez aveuglée par la perspective de ce bijou, pour ne pas prévoir d'embarrassantes questions de la part du roi. Quant au cardinal, elle le haïssait en femme offensée, et l'orgueil blessé, chez elle, ne pardonnait pas. Rohan était mal vu à Vienne, détesté des Autrichiens de Versailles, personnellement odieux à Breteuil, à l'abbé de Vermont, les hommes d'affection de la reine. Et si l'on regarde au point le plus caché de l'intrigue, est-ce un galant de cet âge, usé de débauche, que la reine de France égarée pouvait attendre la nuit au fond des bosquets? Il fut constaté au procès qu'une femme publique, la fille Olivia, avait joué la scène nocturne ; et pour les relations prétendues de madame de Lamotte avec la reine, on ne put rien établir. Force est donc de rejeter tout sur la crédulité du cardinal, crédulité surnaturelle, il est vrai, chez un homme qui avait passé par les conclaves et les chancelleries ; mais ce cardinal de Rohan, qui avait l'esprit des roués, était pourtant une pauvre tête : il croyait en Cagliostro ; il pouvait croire en madame de Lamotte ; il était le plus chaud partisan et l'ami de ce charlatan, qui fut impliqué à sa suite dans le procès ; madame de Lamotte lui procurait des lettres et des rendez-vous de la reine, comme Cagliostro lui procurait des tête-à-tête et des soupers avec Cléopâtre et Sémiramis [2].

Époque singulière entre toutes! Ce cardinal de Rohan n'était pas

[1] Mémoires de Mad. Campan, t. I.

[2] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 69.

seul atteint de ces folles imaginations; des gens de cour, des gens de lettres, des savants, des magistrats, couraient après tout ce merveilleux; le mémoire de Cagliostro, pendant le procès, eut la vogue la plus incroyable; il fallut des gardes à sa porte pour contenir la foule qui se l'arrachait. Un intérêt effréné entoura ce nouveau prophète, « qui avait appris la sagesse dans les pyramides d'Égypte, qui avait le » pouvoir d'évoquer les ombres, et possédait toutes les sciences occultes » de l'Orient [1]. » Ainsi parlait l'avocat de Cagliostro dans ce mémoire qui, disait-on, avait coûté plus d'une nuit de travail au conseiller d'Espréménil, dont l'esprit ardent plongeait dans cet illuminisme. Un autre personnage étranger faisait fermenter les mêmes têtes : c'était Mesmer, médecin allemand, l'importateur du magnétisme en France. Au fond, la découverte de Mesmer pouvait sembler du ressort de la science, et se rattacher de près à d'autres découvertes sur le magnétisme terrestre et l'électricité; c'était de la science pour l'esprit fort, c'était du merveilleux pour les têtes faibles; tout Paris courut chez Mesmer. S'il y avait, comme on le rapporte, des connaissances positives et des talents chez cet homme, tout cela se perdit sous la plus bizarre fantasmagorie, et compromit sa théorie aux yeux des observateurs sérieux. Ces mystérieux baquets autour desquels allaient se ranger des femmes vaporeuses, ces branches de fer, ces ténèbres, ces sons d'harmonica, tout cet appareil mis en œuvre pour agir sur les imaginations et sur les nerfs, l'esprit scientifique, dans sa gravité consciencieuse, ne pouvait l'accepter [2]; tout cela enrichit Mesmer et le déshonora.

Ces choses se passaient à la fin du dix-huitième siècle, qui riait des anciennes croyances : époque de foi, cependant, comme toute époque pleine de pressentiments et d'attente. L'horizon social, la science, promettaient tant de choses! L'ivresse de toute nouveauté, l'enthousiasme de tout ce qui commence, prêtaient aux illusions, et ne faisaient que déplacer la foi. C'était le temps des fables pour l'esprit scientifique; ainsi, la découverte des ballons fut accueillie comme l'eût été, dans un autre temps, une révélation religieuse; ce fut un spectacle à bouleverser les têtes que celui des premiers hommes qui traversèrent les airs aux yeux de Paris rassemblé. Quand les physiciens Charles et Robert tentèrent leur ascension (1er décembre 1783), la foule fut

[1] Mémoires du comte Beugnot, Rev. franç , sept. 1838, p. 260.
[2] Une commission nommée par l'Académie des sciences et présidée par Bailly, conclut contre le magnétisme.

saisie de vertige, les femmes s'évanouirent en poussant des cris ; une ardente jeunesse courut à cheval dans la direction de ces hardis voyageurs. Que n'espérait-on pas de la découverte de Mongolfier, ce Colomb des airs? On crut que l'homme s'était assujetti l'espace, on voyait déjà toutes les nations communiquer par cette voie sans limite; le commerce allait s'y élancer et les armées s'y combattre.

La navigation, en attendant, payait son tribut de découvertes à ce siècle entraîné sur toutes les routes de l'inconnu. La Peyrouse faisait, comme marin, ce que faisaient Turgot dans la politique, Mongolfier, Lavoisier dans la science, et Mesmer lui-même, tout en s'égarant ; il était poussé par l'esprit du temps au fond des mers lointaines : c'était réformer le globe aussi par la découverte.

Ce mouvement plus fort que les hommes va les prendre dans tous les postes qu'ils occupent, il les emporte en tous sens ; cette unité de tendances se voit partout ; c'était l'heure d'entreprendre, de réformer, de recommencer toutes choses, tant les choses existantes étaient peu dignes des spéculations et de l'ambition des esprits : nobles efforts souvent déjoués! ambition féconde, mais pleine de déceptions ! Bien des idées manquèrent à l'essai, bien des hommes moururent à la peine ; dans ce grand ébranlement de la vie humaine, il y eut de l'aventure en tout, et, comme la Peyrouse, beaucoup ne revinrent pas! Ce courageux marin, nommé glorieusement dans la guerre d'Amérique, partit en août 1785, pour un voyage autour du monde. Il devait explorer le grand Océan ; on en attendait de belles découvertes, dans l'émulation qui régnait alors entre les nations maritimes. L'Angleterre venait d'avoir les grandes explorations de Cook. La Peyrouse découvrit plusieurs îles, mais sa navigation fut traversée par toutes sortes d'accidents; il donna de ses nouvelles, pour la dernière fois, en août 1788, et le dénoûment de sa triste expédition resta caché au milieu des mers. Le roi avait pris grand intérêt à cette entreprise, pour laquelle il avait écrit, de sa main, des instructions [1] ; le souvenir de sa cruelle issue lui revint souvent, dit-on, comme un pressentiment de sa propre destinée !

Louis XVI avait quelque entente de la marine, de la construction navale, ce qui tenait à son goût pour les travaux mécaniques : il entreprit un voyage à Cherbourg, et y étonna les marins par le détail de ses connaissances techniques.

[1] Flassan, Hist. de la diplomatie, t. VII, p 410.

C'est toujours à cet endroit de la marine, en effet, que se retrouvent les efforts les plus honorables de ce règne. On commença le port de Cherbourg : c'était parler résolument à l'Angleterre; c'était relever, en vue de ses rivages, les ruines qu'elle avait faites à Dunkerque. Ce courage était encore un des bénéfices de la dernière guerre, et la Grande-Bretagne s'en émut, tout étonnée de voir la France agir à l'aise, et creuser un port sans sa permission. Il y eut dans le parlement des sorties véhémentes à ce sujet. Le haineux Burke dénonça le fait avec toute l'exagération irlandaise de son éloquence :

« La France nous ouvre ses bras, disait-il, mais c'est pour se saisir » de notre commerce. A Cherbourg aussi, la France ouvre les bras; » mais c'est pour y placer sa marine en présence de nos ports ; c'est » pour s'y établir, malgré la nature; c'est pour lutter contre l'Océan, » et le disputer avec la Providence, qui avait assigné des limites à son » empire. Les pyramides d'Égypte s'anéantissent, en les comparant à » des travaux si prodigieux. Les constructions de Cherbourg sont telles, » qu'elles permettront bientôt à la France d'étendre ses bras jusqu'à » Portsmouth et Plymouth. C'est, sans doute, dans cette position que la » France, devenue la gardienne du canal, nous protégera. Et nous, » pauvres Troyens, nous admirons cet autre cheval de bois qui prépare » notre ruine. Nous ne pensons pas à ce qu'il renferme dans son sein, » et nous oublions ces jours de gloire, pendant lesquels la Grande-» Bretagne établissait à Dunkerque des inspecteurs pour nous rendre » compte de la conduite des Français. »

C'était dans le débat d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la France que Burke se faisait entendre avec cette véhémence [1]. Tombé récemment du ministère, Fox exprimait des sentiments pareils; lui qui devait plus tard se démentir, violent, injurieux alors pour la France, il repousse toute alliance avec elle; c'est de ce point de vue qu'il s'oppose au traité, tout en convenant qu'il est à l'avantage du commerce britannique. « Il est bien naturel, disait Fox, que l'honorable membre, M. Pitt, fasse ici un grand étalage des assurances amicales de la cour de Versailles. Ces assurances lui ont persuadé que la France est bien intentionnée pour ce pays. Je ne dirai pas que la France est l'ennemie de la Grande-Bretagne en ce moment. Il est possible que *tels événements*

[1] Il avait été inséré dans le traité de 1783 (art. XVIII) « qu'il serait fait de nou-» veaux arrangements de commerce sur le fondement de la réciprocité et des con-» venances mutuelles. » Flassan, Hist. de la diplomatie française, t. VII, p. 420.

fassent désirer en secret à la cour de Versailles de s'unir avec nous; mais cette possibilité ne m'empêche pas de soutenir que la France est politiquement l'ennemie naturelle de la Grande-Bretagne, et que son orgueil constant, son ambition démesurée, son désir ardent de dominer en Europe, lui inspirent la haine qu'elle nous porte... M. Pitt regarde des assurances amicales de la cour de Versailles comme des preuves infaillibles de sa sincérité; qu'il fouille dans le bureau des affaires étrangères; il y trouvera une correspondance assez curieuse pour changer ses opinions. Il y verra que cette cour, à la veille de rompre avec nous, et de s'unir avec l'Amérique, redoublait ses démonstrations amicales. N'avons-nous pas assez appris à nos dépens la valeur de ces démonstrations perfides?... Je ne suis pas surpris des concessions trompeuses et éblouissantes de nos voisins... Sous Louis XIV, la France dévoila ouvertement ses vues ambitieuses; des démarches violentes en précédèrent le succès. Aujourd'hui la France cherche par des traités ce que la force des armes ne peut lui procurer. Je ne disconviens pas que le traité ne procure de grands avantages à des individus de la Grande-Bretagne; mais était-ce en faveur de quelques particuliers que M. Pitt devait former des liaisons de cette importance?... Suivez de près la conduite de la cour de France, vous la verrez tendre vers le même but. L'Angleterre, en s'unissant trop étroitement avec elle, ne peut que nuire à ses propres intérêts. » Tel était à ce moment le langage, telles étaient les dispositions de Fox à notre égard. C'était Pitt qui avait conclu le traité, et il le défendait d'un ton triomphal; c'était lui, le fils de Chatam, nourri de haine contre la France, c'était lui qui parlait d'elle avec courtoisie, lui qui se faisait, contre Fox, l'apôtre de la conciliation et de l'humanité. Grands comédiens de gouvernement qui depuis ont échangé leurs rôles! « Parce que la France, disait M. Pitt, trouve quelques avantages dans ce traité, devons-nous hésiter à nous en procurer de supérieurs? N'est-il pas glorieux pour l'Angleterre, après les secousses qu'elle a essuyées, après une guerre aussi compliquée, après s'être vue si près de sa ruine, de considérer que la France nous ouvre les bras, et s'offre à former des liaisons avec nous sur un pied aussi avantageux que libéral? Ne s'agit-il pas, dans cette circonstance, d'un marché qui élève huit millions d'hommes à côté de vingt-quatre millions qui composent la population de la France?... Quant aux rapports du traité avec la politique, c'est avancer une maxime bien fausse et bien dangereuse que de prétendre que la France et l'Angleterre ne

doivent pas cesser d'être ennemies, parce qu'elles l'ont été; mon esprit se révolte contre un principe aussi monstrueux qui outrage les constitutions sociales et les deux nations. C'est calomnier l'humanité, c'est supposer dans le cœur de l'homme la plus infernale malice... Ce traité rapprochera les deux peuples, leur donnera les mêmes goûts, les mêmes mœurs, et contribuera à l'harmonie respective [1]. »

Ce traité, qui mettait M. Pitt en goût si soudain et si vif de philanthropie, était, en effet, libéralement conçu. C'était, pour ainsi dire, le *laisser passer* des économistes étendu au commerce des deux pays. Turgot lui-même, dans sa foi inflexible au principe, n'eût point fait un pas plus confiant et plus hardi. Du point de vue moral et politique, l'arrangement était bon; il rapprochait deux grands peuples, il éloignait les chances de guerre; il contenait des améliorations de droit international [2]; mais, sous le rapport économique, le ministre anglais avait seul le droit de s'en applaudir. Le traité était conclu pour deux ans, et ce fut un bienfait de la révolution d'en amener violemment la rupture. Plusieurs de nos industries en auraient été frappées de mort[3]. Abandonnées par les tarifs, devancées de trop loin par les progrès mécaniques de nos rivaux, ces industries ne purent soutenir la lutte. Dès la deuxième année, l'équilibre entre les échanges se trouva rompu, et si la France fût allée jusqu'au terme du traité, elle en eût payé les frais d'une partie de sa fortune publique [4].

[1] Parliamentary history, t. XXVI, p. 396.

[2] « L'article 11 autorisait les sujets des deux nations à rester dans les États de » l'une et de l'autre, même dans le cas de guerre. et s'ils étaient forcés de partir, on » leur accorderait un an pour mettre ordre à leurs affaires... Les lettres dites de » représailles étaient abolies. » Flassan, Hist. de la Diplom. française, t. VII, p. 422. — « La libre navigation vers les ports ennemis de l'une et l'autre puissance » était consentie. » *Idem.*, p. 426.

[3] Particulièrement les manufactures de lainage et de coton, les fabriques de faïence, d'épinglerie, etc. « Les étoffes de soie de France et les ouvrages de laine mêlés de soie, restaient toujours prohibés en Angleterre. Ce traité ne fut avantageux qu'à quelques produits agricoles, et particulièrement aux vins de France, qui furent assimilés pour les droits à ceux du Portugal. » Flassan, t. VII, p. 422.

[4] « Le traité de 1786, dit M. de Monthyon, qui a réglé les relations françaises et » britanniques, a été funeste à l'industrie française. A peine a-t-il été conclu, que » l'exportation d'Angleterre en France s'est fort élevée au-dessus de l'exportation » de France en Angleterre. Plusieurs villes de fabrique ont éprouvé une grande » déchéance; nombre de manufactures sont tombées. Les droits établis par ce » traité, à l'entrée et à la sortie du royaume, avaient été si mal combinés, que dans » plusieurs genres de marchandises, les Anglais tiraient de France les matières » premières, les renvoyaient fabriquées, et après avoir acquitté les droits d'expor-

Ainsi que l'avaient dit Fox et ses amis politiques [1], le cabinet de Versailles s'était hâté de conclure sous le coup d'une impérieuse nécessité ; l'Angleterre devina le secret, et elle en profita.

Ce secret, c'était l'état de nos affaires intérieures, l'amoncellement des embarras : l'administration de Calonne atteignait sa troisième année, et à quel prix ? Comment était-il arrivé à ce terme ? En faisant ressource de tout : il avait marché par des emprunts, par des anticipations ; il avait gouverné par des promesses, les plus vite usés de tous les moyens. La situation du trésor échappait quant au détail ; on y savait masquer telle ou telle difficulté ; mais l'ensemble ne pouvait plus être voilé. Où devait en être Calonne, au bout d'un système tel que le sien ? Il persiflait tous les plans d'économie, et il avait fait selon ses discours. L'habile Calonne avait mis toute sa science et tout son labeur à donner : il avait donné à pleines mains aux frères du roi, aux favoris de la reine, à tout ce qui était assez puissant pour mendier. Il n'avait compté à Versailles avec personne ; les gens de finance aussi avaient fait de gros gains autour de lui ; on le voyait aliéner des domaines de l'État, à la convenance des particuliers, et en faire de véritables largesses sous un simulacre d'échange. On l'accusait de mettre aux mains d'agioteurs, pour échauffer le crédit par des achats de rentes, de grosses sommes qui ne rentraient pas [2]. On voyait les frais d'administration s'augmenter démesurément [3] ; d'autres ministres avaient tenté de réduire les charges, les pensions : Calonne les multipliait. L'État se trouvait chaque année grevé de l'intérêt d'un nouvel emprunt. Que voyait-on pour faire face à ce surcroît de dépense ? Nulle ressource nouvelle, nul accroissement de recette ; emprunter toujours, sauver le présent en perdant l'avenir, telle était la méthode de Calonne. Un impôt temporaire, le troisième vingtième allait expirer et creuser un nouveau vide de vingt et un

» tation et d'importation, vendaient à si bas prix, que les fabriques françaises ne » pouvaient soutenir la concurrence. » Monthyon, Sur les ministres des finances, p. 296. Voir encore, à l'appui de ce jugement, Bailly, Hist. fin., t. II, p. 247, et un remarquable travail de la Revue des deux mondes (15 août 1843).

[1] « Et peut-on croire, disait le marquis de Lansdown, que M. de Vergennes » eût été si pressé de conclure ce traité, s'il n'avait été poussé par un objet puis- » sant et secret ? Les ministres peuvent-ils ignorer avec quelle fermeté M. de » Vergennes se refusa à tout traité de commerce en négociant pour la paix ? »

[2] Monthyon, Particul. sur les ministres des fin., p. 285.

[3] « Ce qui faisait huit divisions et coûtait trois cent mille livres du temps de l'abbé Terray, était transformé en vingt-huit départements, qui dépensaient trois millions. » Bailly, Histoire financière, t. II, p. 259.

millions. Des illusions que le public même avait trop partagées s'en allaient, et on avait partout le pressentiment d'un énorme déficit. A côté de ces causes de ruine les plus en vue, l'opinion en soupçonnait une autre. On s'entêta à croire que la reine faisait passer de l'argent à l'Empereur. Il était survenu dans les affaires extérieures un incident politique qui ne fit que le persuader davantage : ce fut l'événement des bouches de l'Escaut. Joseph, dans le tourment qu'il se donnait pour intéresser la renommée, fit une querelle aux Hollandais ses voisins ; il voulut leur faire céder des villes, des provinces ; il exigea l'ouverture de l'Escaut, cinquante millions de florins et la destruction des forts qui gênaient sa frontière. A quel titre ? On était en pleine paix, et sous les traités en vigueur, on ne voyait pas couleur de prétexte à cette brusque exigence, à cette boutade d'ambitieux. Joseph donna l'ordre à un de ses navires de forcer l'entrée de l'Escaut, et son navire fut canonné.

Cet événement pouvait rallumer en Europe une guerre générale ; la Hollande s'adressa à la France, et l'opinion l'appuya chaudement ; mais Louis XVI et Vergennes craignirent une conflagration ; l'état des finances, du reste, justifiait assez leur politique timide. Ils firent néanmoins une démonstration de bonne contenance, il y eut un mouvement de troupes aux frontières, et Louis XVI offrit sa médiation à son beau-frère, qui n'osa soutenir ses singulières prétentions ; il les réduisit à une somme d'argent et à des excuses ; ses adversaires étaient des marchands qui consentirent bien aux excuses, mais lésinèrent sur la somme ; ils n'en voulaient payer que la moitié. La France prit le reste à sa charge, et y gagna un traité d'alliance précieux avec les Hollandais. Ce résultat valait bien les douze millions qu'elle avançait ; mais cet argent, par malheur, passait dans les mains de l'Autriche ; c'en fut assez pour soulever l'esprit public contre le traité. On n'y vit rien qu'une basse complaisance à payer le frère de la reine, pour prix d'une contestation sans bonne foi.

Ces quelques millions ajoutaient peu de chose au mal énorme de nos finances ; il était tel que Calonne lui-même en fut frappé ; il vit l'impossibilité de recommencer ses aventures ordinaires, et de recourir au crédit, dont il s'était joué effrontément. Ses querelles avec le parlement étaient allées jusqu'à l'injure ; il avait follement insulté les hommes, il avait exaspéré tout le corps par ses enregistrements forcés. Il n'osa faire un pas de plus dans cette voie, et se mit à réfléchir à quelque

expédient singulier. Il crut l'avoir trouvé, et il alla s'en ouvrir à Vergennes. Alors il lui fit connaître l'état du trésor, l'énormité du déficit, et le plan au moyen duquel il se faisait fort de tout réparer. Calonne entraîna Vergennes, et alla faire au roi la même confidence ; Louis XVI adhéra au dessein des deux ministres, et tous trois en préparèrent l'exécution, en se promettant le secret.

CHAPITRE V.

Convocation des notables. Mort de Vergennes. Discours d'ouverture de Calonne. Travaux et opposition des notables. Renvoi de Calonne. Influence de la reine. Brienne est nommé ministre. Clôture de l'assemblée. Opposition du parlement, exil, rappel. L'opinion soulevée contre la reine. Coup d'État contre le parlement. Opposition des parlements de province. Détresse du trésor. Brienne accorde les états généraux. Rappel de Necker. Position extérieure de la France. — 1786-1788.

Le 29 décembre 1786, Louis XVI annonça, au sortir du conseil des dépêches, la résolution où il était de convoquer les notables. Une telle déclaration agita les esprits en les partageant. C'était le dernier coup de ressource de M. de Calonne, l'expédient annoncé par lui avec une si pompeuse suffisance, et qui devait tout réparer des dilapidations publiques. Il y avait fait souscrire Louis XVI, en lui citant l'exemple de Henri IV, qui avait eu aussi son assemblée des notables. Il y avait fait adhérer M. de Vergennes, si opposé, par le tour de ses opinions, à un pareil projet, en lui montrant qu'une assemblée des notables porterait un coup accablant à la puissance du parlement. Pour l'un, il avait mis l'histoire de moitié dans ses séductions, et pour l'autre il s'était adressé à une de ces passions haineuses qui répondent toujours à l'adroit séducteur qui les évoque.

Mais le charme qu'il avait exercé sur le monarque et sur son ministre, il le retrouvait moins quand il s'agissait de l'opinion. Détrompée déjà par ses fautes, l'opinion, qu'il avait réussi par moments à éblouir, commençait depuis longtemps à comprendre qu'il n'était bon qu'à fasciner, et elle n'accueillit guère son nouveau projet qu'avec une curiosité incrédule. D'ailleurs, il faut le dire, quand un séducteur ne trouve plus le mot qui persuade, il tombe de haut, ce n'est plus qu'un menteur ; et voilà précisément ce que Calonne était devenu pour la France. La majorité des esprits n'était plus à lui. Quant aux classes qui l'avaient le plus appuyé, son projet les blessait dans leurs intérêts ou dans leurs

préjugés. La noblesse et tout ce qui dans l'État était resté docile aux leçons que le pouvoir absolu leur avait données, se plaignit, par dévouement à la royauté. On vit le maréchal de Richelieu demander ce qu'aurait fait Louis XIV au ministre qui lui aurait proposé une convocation des notables.

Et pourtant, cette mesure n'était pas en soi un fait politique bien important et bien redoutable. Ce n'était guère que la création d'un conseil du roi plus nombreux ; comme tous les conseils qu'il était loisible au prince d'appeler ou de ne pas appeler près de lui, les assemblées des notables n'avaient que voix consultative, mais elles ne décidaient de rien. Elles étaient dans les coutumes de la monarchie, et quoiqu'on n'en eût pas vu depuis Richelieu, il n'y avait pas de raison tirée de ce que l'institution de la monarchie absolue avait de plus sévère, pour qu'on les laissât tomber en désuétude. Si donc, en 1787, leur convocation par Calonne produisit un si grand effet, et pour certaines classes un si grand scandale, c'est que les pouvoirs mourants voient partout l'arrêt de leur perte ; c'est qu'avec les idées anglaises qui entraient alors dans les esprits, toute réunion d'hommes assemblés pour délibérer sur les besoins publics, semblait annoncer et présager pour bientôt un nouveau régime d'institutions.

La convocation des notables n'était, à proprement parler, qu'une décoration pour les projets de Calonne. Poussé de faute en faute jusqu'à la limite la plus extrême, cherchant à faire ressource de tout, cet esprit qui savait si bien par quels moyens les hommes s'enlèvent, et quels spectacles il faut aux imaginations, avait cru que l'adhésion solennelle, éclatante, d'hommes choisis dans les divers ordres de l'État, donnerait à ses plans une grande influence. Quoi qu'il en pût être, il les avait arrêtés et soumis au roi ; et Louis XVI avait pu y reconnaître des idées qu'il avait repoussées, quand, plus pures et mieux enchaînées, elles portaient les noms de Machaut, de Turgot, de Necker. En effet, avec cette audacieuse légèreté qui faisait le fond de son caractère, Calonne avait pris partout ce qu'il appelait son système. Il voulait supprimer les vingtièmes, frapper toutes les terres d'une imposition égale, et créer des assemblées de province ; de plus, il abolissait la corvée, diminuait la gabelle, établissait la liberté du commerce des grains, et parlait de vingt millions d'économie. Qu'était-ce que de telles réformes, si ce n'est ce qu'on avait essayé déjà, ce qu'on avait interrompu, soit à un temps, soit à un autre, et ce qu'on allait reprendre en sous-œuvre, de

guerre lasse, de désespoir, d'impuissance, avec un homme bien moins capable, bien moins convaincu que ceux que l'on avait renvoyés? Disons-le hardiment, s'il y avait plus inconsistant que Calonne, c'était le cabinet qu'il entraînait à la dérive de ses desseins !

La seule chose qui appartînt réellement à Calonne dans cette confusion des idées d'autrui qu'il prenait pour sa conception, c'était la pensée d'une convocation des notables. Il craignait les refus d'enregistrement de la part des parlements, et il avait raison de les craindre. Si ces refus avaient eu lieu, quand des hommes aussi considérés que Necker et Turgot étaient ministres, quels ne devraient-ils pas être, quand l'ancien procureur général dans l'affaire la Chalotais tiendrait pour les réformes contre lesquelles les parlements s'étaient toujours roidis? L'homme ici ne recommanderait pas l'idée. La considération de la personne ne rejaillirait pas jusqu'au système ; et pour y faire obstacle, des rancunes s'ajouteraient encore aux préjugés. Calonne, qui prévoyait ces résistances, crut qu'il les surmonterait, à l'aide de son assemblée des notables. Accepteraient-ils ses idées? Il faudrait bien alors que les parlements cédassent. L'opinion des notables les subjuguerait. Dans le cas contraire, il était décidé d'aller jusqu'au lit de justice. S'il n'avait pas employé le moyen plus solennel encore des états généraux pour imposer aux parlements, c'est que le simple nom d'états généraux troublait tout à Versailles, comme un premier coup de tocsin ; et que lui-même se souciait peu d'y comparaître, chargé de ses iniquités administratives, pour rendre compte de sa gestion.

Déjà, nous l'avons vu plus haut, ce projet des notables avait effrayé l'esprit de Louis XVI, et il avait fallu, pour calmer sa crainte, lui rappeler comme modèle à suivre, celui de ses aïeux auquel il désirait le plus ressembler. Et ce n'était pas seulement le fond des choses qui avait déplu à Louis XVI dans les nouveaux plans de Calonne : il y avait vu du Necker tout pur, comme il le dit dans son langage sans dignité [1]. Enfin cet appel aux notables de France offusquait son bon plaisir royal. Peu importaient, du reste, ces velléités, ces répugnances. La destinée

[1] Voy. Droz, Hist. du règne de Louis XVI, t. I, p. 469. On cite encore parmi les termes familiers à ce prince, ce mot de si mauvais goût : « Je ne veux ni *Neckràille*, ni *prêtraille*, » ou encore d'inconvenantes plaisanteries sur le noble et vertueux Turgot : « Je crois toujours entendre nommer des chiens de chasse, disait-il, » lorsqu'on me parle de tous ces économistes, Turgot, Baudeau, Mirabeau. » Œuv. ch. du prince de Ligne, p. 455.

de ce malheureux roi n'était-elle pas de faire toujours ce qu'il ne voulait pas, et cela, les yeux ouverts et voyant ce qu'il faisait? Calonne, qui avait tous les embarras accumulés de la situation pour en accabler cette volonté défaillante, ne ménagea pas l'indépendance de Louis XVI, cette indépendance que Turgot et Necker avaient trop respectée. Il lui parla d'un déficit de 100 millions, qu'il fit attester par le garde des sceaux et Vergennes ; et non-seulement il le força à adopter des idées presque odieuses, mais il lui fit jurer, pour ainsi dire, qu'il les soutiendrait envers et contre tous, même contre la reine, et que quoi qu'il pût arriver, il ne s'en départirait pas.

La seule atténuation que dut trouver Louis XVI au danger d'une assemblée de notables, fut dans le choix des hommes que Calonne y devait appeler. Ils furent au nombre de cent quarante-quatre, et presque tous appartenaient aux deux premiers ordres. Ce tiers état qui, peu de temps après, jouait un rôle si prépondérant dans les assemblées publiques, ne tint qu'une place étroite et obscure dans les désignations ministérielles. On peut dire qu'aux notables il fut à peine représenté. C'était une de ces fautes comme il en échappait à Calonne, à ce naturel incomplet et contradictoire qui voulait la fin sans conscience, et qui oubliait les moyens. Rien n'avertit cette tête, ivre d'elle-même, que pour faire accepter un impôt frappant également sur toutes les classes, ce n'était pas des privilégiés qu'il fallait presque exclusivement consulter ! La même inintelligence de ce qui prépare et conduit un succès se montra dans l'ordre des délibérations. Calonne arrêta qu'on délibérerait et qu'on voterait par bureau [1], et que la décision de chaque bureau compterait pour une voix. C'était mettre la majorité des bureaux au-dessus de la majorité des notables ; c'était ne pas voir la portée du plus simple calcul [2]. Tant d'inattention touche à l'ineptie, et tous les aveuglements de la confiance la plus présomptueuse ne suffisent plus pour l'expliquer.

(1787.) Et cependant, là ne se bornèrent point les fautes d'un ministre qui fut le moins politique des hommes, dans une des situations les plus fortement politiques qui aient peut-être jamais existé. A la veille d'une assemblée dont les votes allaient être pour lui une question de vie ou de mort, il ne s'occupa sérieusement que de ses plaisirs. Toujours victime de l'espérance, et se croyant ministre pour longtemps

[1] Il y avait sept bureaux, présidés chacun par un prince du sang.
[2] Voir Droz, Hist. du règne de Louis XVI, t. I, p. 473.

encore, ne voyant dans les embarras de l'État qu'un empêchement personnel, et dans la possession du pouvoir que des jouissances d'amour-propre ou des facilités pour ses vices, il persévéra jusqu'au bout dans cet oubli des devoirs de sa charge et des nécessités de sa position. Il ne s'empara point de l'esprit des notables qui arrivaient à Paris. Il ne les plia point à ses vues. Il ne pensa point à se servir de ce don de séduction qu'il avait fini par ne plus exercer que sur lui-même. Les membres des parlements de province faisaient presque des coalitions contre lui. Il les laissait s'assembler ainsi que les évêques. Rien ne troublait sa folle et bruyante sécurité. Quand le 29 janvier arriva, ce jour fixé pour l'ouverture de l'assemblée, il était malade de ses débauches [1]. On renvoya la séance au 7 février, ensuite au 14, mais ce ne fut que le 22 qu'elle s'ouvrit, et presque au moment où le roi venait de perdre M. de Vergennes.

Il était mort du mal de la situation même. Son esprit froid l'avait jugée, et son âme de peu de trempe en avait été brisée ; depuis longtemps il souffrait de cette douleur des hommes publics qui voient les événements plus forts que leurs convictions. Il ne s'appuyait plus sur les siennes. Quand M. de Calonne s'était adressé à sa vieille haine pour les parlements, afin de l'amener mieux à ses idées, il n'avait pas eu grand'peine à l'entraîner. Le découragement l'aurait mené où le poussait Calonne, tout aussi bien que cette haine usée. Un enfant, Pitt, venait d'humilier son expérience, en lui faisant signer un traité de commerce ruineux pour nous [2]. M. de Castries, l'ami chevaleresque de Necker, avait lu contre lui, en conseil, un mémoire remarquable, digne revanche de celui qu'à une autre époque Vergennes avait écrit contre Necker, talion cruel et mérité. On a dit que ce fut un malheur pour la France que la mort de ce ministre. C'est un honneur funèbre qu'on lui a rendu ; mais, à notre sens, il n'eût pas exercé une bien haute influence sur les notables. La situation était si nette et devenait si menaçante, que tout le délié de l'esprit de Vergennes, si habile à trouver des biais, ne suffisait plus. Louis XVI perdait plus que la France. On raconte qu'il alla visiter le tombeau du ministre, et qu'à son tour, sous le coup des découragements qui avaient abattu son ami, il s'écria : « Que ne suis-je couché à côté de vous [3] ! »

[1] V. Monthyon, Minist. des fin., p. 300.
[2] V. le chapitre précédent, p. 210 et suiv.
[3] V. Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 152.

Quant à Calonne, il ne songea pas même à le regretter. L'idée qu'il perdait un appui, un homme utile, ne lui vint pas. Qu'avait-il besoin de personne? N'avait-il pas foi en sa fortune? Ne jouait-il pas avec la difficulté? N'aimait-il pas à la redoubler pour mieux la vaincre, comme on l'avait vu déjà, quand il avait désigné, par une forfanterie singulière, pour faire partie de l'assemblée des notables, ses plus redoutables adversaires, et parmi eux ce Loménie de Brienne qui devait sitôt le remplacer!

Le roi ouvrit l'assemblée des notables à Versailles, le 22 février 1787, avec le cérémonial choquant et usé des vieilles traditions. Quand le roi eut parlé, le garde des sceaux prit ses ordres à genoux [1]. Calonne porta la parole après, avec cette assurance et surtout cette gracieuse et spirituelle maladresse qui tenait au charme de sa personne et aux bornes de son esprit. On raconte qu'il avait commencé par se faire attendre, et que deux fois l'huissier de service fut obligé d'aller le chercher. Il vint enfin, et s'excusa en débitant sans aucun embarras, et de sa façon la plus élégante, une histoire assez peu digne de la gravité du moment [2]. Son discours renfermait une satire fort inconvenante du caractère et de l'administration de Necker. Il eut l'audace d'opposer la sienne à cette administration qu'il voulait pourtant imiter. Il se vanta de tout ce qu'il n'avait pas fait. Il dit qu'à aucune époque antérieure le déficit n'avait cessé d'exister; qu'il s'était accru sous M. Necker, par l'intérêt de ses emprunts évalués à 440 millions; et qu'enfin ce déficit annuel s'était trouvé de 85 millions en 1783. Enfin, disait Calonne, le vide du trésor était de 684 millions dans l'exercice de 1784. Comme on le voit, Calonne démentait le *Compte rendu*, imprudence qu'il allait payer cher. De plus, il blessait les notables en ne conduisant pas son exposé jusqu'en 1787. N'était-ce pas leur dire implicitement qu'il n'entendait point faire tomber sous leur contrôle les dépenses qu'il avait faites? N'était-ce pas vouloir arracher à ceux dont il recherchait l'adhésion ce qui rendait leur adhésion honorable, ce qui en faisait autre chose qu'une manœuvre d'obéissance passive et une grossière comédie? Pour balancer ces pertes, qu'il rendait plus effrayantes encore par le silence dont il les couvrait, pour relever les finances abîmées, il dit qu'il restait un grand remède, « puisqu'il restait les abus. » Il avait raison; il y

[1] V. pour ce détail, le procès-verbal, p. 52 et suiv.
[2] V. pour ce bizarre incident, Monthyon, Minist. des fin., p. 300.

avait les abus à réformer, à détruire, ces économies que Turgot et Necker avaient commencées; mais déjà ce n'était plus assez.

Ce discours occupa vivement l'attention publique, mais ne lui imposa pas. On dit que Pitt avait demandé à l'ambassadeur de France si ce discours n'était pas un pamphlet des ennemis du contrôleur général. Ce n'était là qu'une forme de la critique de ces mêmes ennemis. Pitt avait trop de gravité et de mesure pour s'exprimer avec une moquerie si peu ministérielle sur un document aussi public que le discours de Calonne ; mais certes , il dut bien orgueilleusement sourire en voyant dans quelles mains la France avait ses destinées. Quant aux notables, malgré ce qui les avait révoltés de la part de Calonne , ils montrèrent un intérêt consciencieux pour les travaux dont on les avait chargés , et un désir de s'entendre plein de calme et de modération. Dans leur examen des projets qu'on leur avait soumis, ils applaudirent au système des assemblées provinciales. Ils approuvèrent que les ordres ne fussent pas séparés dans ces assemblées, que les votes y fussent comptés par tête, et que le tiers y eût, à lui seul, autant de voix que les deux autres ordres. Les bureaux de Monsieur et du comte d'Artois allèrent plus loin que les autres en libéralité. Ils pensèrent que, pour balancer l'influence trop forte des ordres privilégiés , on ne devait leur donner que le tiers des voix [1]. Un tel commencement promettait, mais la question de la subvention territoriale fut mal reçue. On repoussa avec un sentiment intraitable et l'impôt en argent et l'impôt en nature, et pour renverser complétement le plan du ministre, on demanda à grands cris les états de recette et de dépense. Calonne répondit hautainement qu'on avait assemblé les notables pour délibérer sur les meilleurs moyens de subvenir aux besoins de l'État, mais non pour prendre connaissance de l'étendue de ces besoins, constatés dans le conseil du roi. C'était vrai ; mais était-ce d'une bonne politique de le dire avec cette rigueur ? ou plutôt quelle situation que celle où il fallait répondre ainsi , pour ne pas livrer le secret des plus honteuses détresses?.. Monsieur, qui détestait Calonne, fut le premier et l'un des plus ardents à demander les états de finance. Calonne put alors reconnaître la faute qu'il avait commise, en n'introduisant pas un plus grand nombre de membres du tiers dans l'assemblée. Toujours confiant en lui pourtant, il chercha à exercer ses fascinations sur les adversaires de ses idées ; mais au milieu

[1] V. Droz, Hist. de Louis XVI, t. I, p. 483.

de ces adversaires, il y avait des ennemis que l'imprudent y avait placés de sa main. Loménie de Brienne y tenait cabale à la tête de plusieurs évêques. Le contrôleur général eut avec lui une conférence. Il y déploya toutes ses souplesses, mais ce fut en pure perte. Il avait beau dire éloquemment qu'il fallait oublier le ministre, comment oublier le ministre qu'on brûlait de renverser? Il eut beau soutenir qu'il ne fallait voir que la France, on lui répondit par des sourires. On le connaissait ; on savait trop que ce n'était pas la France qu'il voyait lui-même. On n'avait pas foi en ce grand citoyen de situation ; et la corruption de ceux à qui il parlait se tenait pour avertie suffisamment de la sienne. Alors il s'adressa à un comité plus nombreux , espérant trouver plus de champ pour ses tours d'adresse.

Six membres de chaque bureau s'assemblèrent chez Monsieur. Calonne y fut au niveau de lui-même, dans ses meilleurs jours. Il y parla avec une fraîcheur de tête et une présence d'esprit inutiles ; il y justifia tout ce que Mirabeau, qui se connaissait dans l'art d'enchanter les hommes, avait dit de lui, même en l'accusant [1] ; mais tout son esprit y échoua. La conscience, le sérieux dans la vie, les principes se vengeaient. On ne crut à rien de ce qu'il dit. On n'accepta aucun de ses comptes; on ne prit en considération aucun de ses bordereaux ; on revint avec plus de force que jamais sur l'idée d'une vérification exacte, sur la question de savoir qui de lui Calonne ou de Necker avait menti, et trompé le roi. Ce fut un archevêque qui mit en doute , dans cette discussion , si une autre assemblée que les états généraux avait droit de voter des impositions nouvelles. Mot électrique que plusieurs jours après La Fayette répéta dans son bureau, en tenant tête au comte d'Artois, et que la France n'oublia plus.

Cette dure expérience que faisait Calonne du peu d'autorité de sa parole, ce cruel mépris de son caractère aurait dû modérer sa foi en lui-même. Sa confiance était plus folle que fière, il est vrai ; mais si insensée qu'elle fût, il semblait qu'elle dût s'amoindrir. L'opinion soutenait, excitait les notables. Ils faisaient résistance, et ils étaient populaires. Loménie s'élevait dans cette résistance, et dans l'intrigue, et dans la faveur de la reine, tandis qu'un autre ennemi, un rival plus noble, Necker, remplissait tous les esprtsi. Depuis qu'il était si grandement tombé, il avait publié son livre de l'*Administration des finances*.

[1] V. Lettr s de Mirabeau à Calonne, t. IV, p. 226 de ses Mémoires.

L'autorité s'était imprudemment opposée à la circulation de cet ouvrage, et par là en avait augmenté l'éclat. Plus de quatre-vingt mille exemplaires s'en étaient vendus en Europe. Au moment où s'ouvrit l'assemblée des notables, Necker pria M. de Calonne de ne point altérer la vérité du *Compte rendu.* Le contrôleur général répondit par un jeu de mots évasif, et prononça ce discours dont il résultait que le *Compte rendu* était faux. Necker alors demanda à être entendu par les notables, et, sur le refus de Louis XVI, il remit dans plusieurs mains un *Mémoire* apologétique.

Ainsi deux rivaux menaçaient Calonne. L'un venait d'en haut, l'autre d'en bas. Celui-ci, qui était le plus près du ministère, était l'homme de Trianon; celui-là était élu de la faveur publique, de la France. Placé entre ces deux concurrents, Calonne rencontrait de jour en jour plus d'obstacles. Les évêques surtout le harcelaient, parmi les notables. En voulant soumettre les ecclésiastiques à l'impôt, le contrôleur général avait mal combiné ses moyens de payer leurs dettes. Les évêques répondirent par une censure qui fut trouvée juste dans tous les bureaux. L'hostilité s'y dessinait avec un tel relief, que même le projet qui diminuait la taille reçut un accueil glacé. Cependant on vota la liberté du commerce des grains et l'abolition de la corvée.

Mais ce qui distinguait Calonne, ce n'était pas seulement de juger mal, mais de voir ce qui n'existait pas. Ainsi, malgré ce qu'avait de positif et d'animé l'opposition des notables, il les remercia presque, dans l'assemblée générale du 12 mars, de la sympathie qu'il y avait entre leurs idées et les siennes. Ces paroles excitèrent beaucoup de murmures. On demanda de toutes parts que le discours du contrôleur général fût envoyé dans chaque bureau, afin que ce qu'il contenait d'inexact fût réfuté à l'instant même. Une réclamation des plus vives fut insérée au procès-verbal. On repoussa, comme trop hardi, le projet de suppression des douanes intérieures. C'était une idée de Colbert; mais, aux yeux des notables, Calonne la gâtait en la proposant. Pour ce qui tenait aux améliorations qu'il voulait apporter dans le régime de la gabelle, Monsieur lut une espèce de critique des plans du contrôleur général, qui, sur ce point, ne faisait pas assez. Il était évident que ce n'était plus une opposition de choses que l'on engageait.

On le vit mieux quand il s'agit de discuter la troisième partie des plans du ministre. D'avance il était convenu que toute proposition serait rejetée. Ce travail réglait ce qui était relatif aux domaines du roi;

mais ni la bonté ni la convenance des idées que le contrôleur exprima, ni les efforts du duc de Nivernais et du duc du Châtelet, qui montrèrent un grand désintéressement tout le temps que dura l'assemblée, ne purent vaincre l'hostilité systématique des notables. C'était un parti pris, et qu'enflammaient incessamment les partisans de Brienne. On voulait renverser le ministre. Lui qui tenait au pouvoir par son amour-propre et par ses vices, engagea un combat à outrance avec ses ennemis. Il publia officiellement ses projets de réforme, et les fit précéder d'un mémoire qui ressemblait fort à un acte d'accusation contre ceux qui refusaient d'y souscrire. Calonne s'adressa à l'opinion : il commençait à voir qu'elle devenait forte. Il voulait arracher par là la popularité aux notables, et la prendre pour lui contre eux. C'était hardi ; mais il fallait plus d'habileté vraie que Calonne n'en avait pour réussir. Son manifeste, car c'en était un, était écrit de manière à faire douter les plus froids de la justice de la cause. Il respirait toutes les passions blessées, toute l'impatience d'un homme désappointé [1]. Le simple et pur intérêt de l'État, disait-on, n'aurait point eu de ces récriminations. Calonne sema partout ce manifeste. Mais l'effet n'en fut point tel qu'il l'espérait. Il était tellement perdu dans l'opinion, que son manifeste populaire fut universellement décrié, et que le public se détourna du bienfait qui lui était présenté. Les notables, de leur côté, prirent des arrêtés contre ce mémoire, et le traitèrent de séditieux [2]. Breteuil et Miromesnil entretenaient la fermentation ; le roi, toujours inconséquent, soutenait mal son ministre, souriait aux notables, en leur parlant de leur indépendance, mais gardait un sentiment très amer de leur opposition. Marie-Antoinette aussi, bien que courroucée contre Calonne qui lui avait caché son projet, finissait par ressentir, avec un orgueil aussi jaloux que le sien, une irritation croissante de tant de résistance aux volontés du roi. En dehors de l'assemblée, rien ne dédommageait le ministère de cette roideur des corps privilégiés. La faveur publique couvrait les notables. Les pamphlets les plus aiguisés accablaient incessamment Calonne. Chose singulière, les femmes étaient encore plus que les hommes acharnées contre ce ministre. Quant aux courtisans, ces naturels légers qui n'ont de profond que l'intérêt personnel, ils commençaient de renier leur héros. Seuls, les Polignac l'appuyaient

[1] L'avocat Gerbier en avait été le rédacteur, dit M. Droz, Hist. de Louis XVI, t. I. p. 497.

[2] Droz, Hist. de Louis XVI, t. I, p. 497.

encore de leur faveur. Le roi, qui n'avait plus personne, le roi fatigué de tant de ministères successifs, et qui avait besoin d'un homme qui ne doutât de rien, pour avoir confiance lui-même, n'inclinait pas à se séparer de lui. Une lettre de Joly de Fleury dans laquelle il attestait, contrairement au dire de Calonne, que Necker avait laissé au trésor une somme suffisante pour achever les payements de 1781, et pour commencer ceux de l'année suivante, fut mise sous les yeux du roi par Miromesnil. Après avoir essayé de mentir, Calonne répondit qu'il avait eu connaissance de la lettre; puis il offrit sa démission, ou exigea le renvoi du garde des sceaux. Louis XVI, si ébranlé d'abord, se raffermit sur l'assurance de Calonne. Il sacrifia Miromesnil, et nomma pour le remplacer Lamoignon, qui était engagé d'honneur avec le contrôleur général, à l'endroit des parlements. Calonne, à qui le moindre succès portait à la tête, exigea aussi que l'on congédiât M. de Breteuil. Louis XVI voulait de l'accord dans le ministère, et il allait sacrifier Breteuil, quand Marie-Antoinette l'arrêta. Une scène, comme elle en savait faire, une scène de colère et de larmes, tomba sur le faible roi, qui, du coup, renvoya Calonne en gardant Lamoignon. Il croyait que c'était assez que ce compromis pour l'honneur de son caractère et de sa couronne, et il les compromettait tous les deux.

En effet, sa dépendance était suffisamment connue. Louis XVI ne pouvait donner le change au public, même à propos de ce renvoi de Calonne ; on l'insulta par tous les soupçons auxquels il prêtait. Ce renvoi ne parut pas sérieux. On pensa que la disgrâce du contrôleur général n'était qu'apparente, que ce n'était là qu'une ruse domestique contre les éclats de la reine ; mais on disait que Calonne ne cesserait de diriger l'administration. Le fait est qu'il continua pendant quelques jours encore à travailler au contrôle ; et peut être Louis XVI aurait-il donné raison aux bruits qui couraient, s'il n'avait tout à coup acquis la preuve d'opérations de bourse faites sans autorisation par Calonne. Cette circonstance donna au roi la force de l'exiler; et on lui chercha un successeur. Un conseiller d'État, Fourqueux, par conscience de son incapacité, opposa d'abord un refus au vœu de la cour; mais il finit par céder à l'insistance de la reine [1]. C'était un homme fort propre à tenir la place, en attendant M. de Brienne, à qui ses amis la préparaient avec précaution. Malgré une correspondance qui fut ménagée

[1] Monthyon, Ministres des finances, p. 303.

entre le roi et cet archevêque, on n'avait pas osé le proposer brusquement; car il était mal vu de Louis XVI, à cause de l'irrégularité de ses mœurs. C'était à ce prélat qu'il pensait, quand il disait dans les brusques échappées de son langage : *Je ne veux ni Neckraille, ni prêtraille.* Dès cette époque, Montmorin, le successeur de Vergennes, avait glissé un mot sur Necker. Mais le lendemain du renvoi de Calonne, Necker fit une manifestation qui indisposa Louis XVI. Il publia sa réponse à Calonne, livrée d'abord à un petit nombre de confidents; il y démontrait d'une façon presque altière la vérité du *Compte rendu.* Louis XVI, violent comme sont les naturels sans force, s'emporta contre ce qu'il appelait une désobéissance de la part de Necker, car il lui avait ordonné de ne pas donner de publicité à ce mémoire. Ce n'était pas le moment de parler en faveur de l'ancien contrôleur général : quelque frappante que fût sa popularité, Louis XVI n'écouta que la colère, et l'exila à vingt lieues de Paris.

La publication du mémoire de Necker contribua donc encore à lui fermer le chemin au ministère. D'un autre côté, c'était l'instant de la grande influence de la reine. Vergennes était mort, et elle était mère, ce qui pour Louis XVI était plus encore que d'être belle! Elle était calomniée; et ses partisans et elle-même disaient bien haut qu'elle l'était. Elle avait à son service tout ce qui produit l'action la plus décisive sur un homme continent, honnête et faible. Elle savait s'éplorer à propos, et enlever d'assaut par ses larmes tout ce qui résistait à ses emportements. Elle avait prise sur le roi par tous les genres d'ascendants; qui pouvait lutter contre son effort? Elle avait pleuré et éclaté contre Calonne, quand il décida le roi à renvoyer Breteuil, et c'est Calonne lui-même qui avait été renvoyé. Elle voulait pour ministre Loménie de Brienne; il était certain qu'elle l'obtiendrait. Cependant Montmorin fit une nouvelle tentative. Lamoignon s'unit à lui pour décider le rappel de Necker. On dit que sans Breteuil, le prête-nom de la reine dans le conseil, Louis XVI eût cédé à Lamoignon et à Montmorin, qui insistaient avec une conviction animée sur l'urgence du retour de Necker. « Eh bien! il n'y a qu'à le rappeler, » dit Louis XVI, avec cette lassitude mêlée de colère chez un homme qui veut ses aises avant tout. Mais au moment de clore la séance, Breteuil intervint, et dit qu'il serait funeste à l'autorité de faire ministre un homme qui arrivait à peine au lieu de son exil; et il vanta les talents de Brienne, et son influence sur l'assemblée des notables. Comme

il avait cédé pour Necker qu'il détestait, Louis XVI céda pour Brienne qu'il méprisait. Il ne cacha pas même son mépris pour lui tout en l'acceptant. Puis il tomba dans cet accablement effroyable, la suite ordinaire de ce grand désordre d'un esprit qui juge et d'une volonté qui agit contrairement à ce que l'esprit a jugé.

De ce jour, tout fut dit pour Louis XVI. Jusque-là ce n'était qu'un roi faible, mais à partir de ces deux nominations contraires et données coup sur coup, Louis XVI sentit son néant; il s'y soumit. Les dernières résistances de la pensée expirèrent, et il s'affaissa. La reine était puissante déjà ; elle le devint bien davantage : avec Breteuil, avec Brienne, le commandement partirait désormais de Trianon. Le peuple le savait, et s'en indignait; car il ne croyait pas que Marie-Antoinette fût loyalement reine de France. Pour lui, elle n'était jamais que la sœur de Joseph II. Plus elle grandissait à Versailles, plus la haine croissait à Paris. On l'avait insultée presque publiquement à l'Opéra : on l'avait appelée *madame Déficit*. Quand le roi sortait, on le saluait encore, les acclamations l'accompagnaient et le suivaient après qu'il était passé ; mais elle, d'une beauté si électrisante, ne faisait plus jaillir de la foule, quand elle se montrait, que de sombres regards ou de haineuses imprécations. Elle en pleurait dans sa fierté courroucée ; elle aurait voulu les hommages, et elle n'avait que la puissance! Pour une femme comme elle, jeune et frivole, ce n'était pas assez. Elle se plaignait du peuple au roi ; semblable à un enfant gâté qui demanderait l'impossible, elle venait lui demander les adorations des Français, comme si elles eussent fait partie des attributions de la couronne que Louis XVI lui abandonnait !

Ce ministre qu'elle venait de lui donner malgré lui, ce Loménie de Brienne, jugé si capable dans les salons de madame de Polignac, était le digne descendant d'une race intrigante et spirituelle. Il était d'une ancienne famille ; des idées d'ambition, singulièrement prématurées, avaient caractérisé sa première jeunesse. On l'avait vu, presque enfant au séminaire, dessiner le château de Brienne, qui devait coûter une somme immense, et s'en remettre à l'avenir, avec une assurance inouïe, pour en réaliser l'exécution. Même alors, il disait qu'il deviendrait ministre. Préoccupation d'homme médiocre, qui chez plus grand que lui eût été la divination du génie. Il était entré en Sorbonne, où, dit un de ses anciens compagnons [1], il étudia la théologie pour devenir

[1] L'abbé Morellet.

évêque, et le cardinal de Retz pour être homme d'État. Il y soutint une thèse athée, avec les réserves d'un jésuite ; car il avait imaginé d'avoir un pied dans chaque parti qui pouvait saisir le pouvoir [1] ; et la question était encore entre les jésuites et les philosophes. Quand elle se fut déplacée, Loménie ne se montra plus que ce qu'il était au fond, c'est-à-dire incrédule ; le duc de Choiseul, à qui il était dévoué, le fit nommer par M. de Jarente, ce prêtre simoniaque et dissolu, évêque de Condom, et trois ans après, archevêque de Toulouse. C'était lui qui avait désigné Vermont à Choiseul, quand on eut besoin d'envoyer à Vienne un précepteur qui apprît la France à Marie-Antoinette; et Vermont, reconnaissant, répétait journellement à la reine qu'il fallait le faire ministre. Elle, d'un jugement si peu sûr, et si facilement entraînée, croyait au mérite politique de Brienne, sur la foi de l'amabilité de son esprit. D'ailleurs, il s'était emparé avec beaucoup d'adresse de la réputation d'excellent administrateur, grâce aux états de sa province, dans laquelle il ne résidait pas. Comme cette reine à qui il plaisait, il n'avait pas la tenue de son rang. Il était léger, évaporé, ami de ces plaisirs bruyants qui compromettent un homme de sa profession, autant que de plus cachés et de plus coupables, et ces derniers cependant, il les aimait aussi. Comme la reine qui jouait la comédie à Trianon, on l'avait vu plusieurs fois jouer la comédie à son château de Brienne. C'était bien le moins assurément que de telles ressemblances portassent bonheur à l'ambition de ce prélat, et vinssent à bout des répugnances que Louis XVI avait prises sur son compte dans les mémoires sévères du dauphin.

Brienne, nommé chef du conseil des finances, ne changea rien à sa vie. Ce respect qu'il n'avait pas eu pour sa dignité d'évêque, il ne l'eut pas davantage pour sa dignité de ministre. Il avait les mœurs de Calonne [2], il avait de même sa confiance: seulement la confiance de Calonne était plus la foi à la fortune, à l'étoile de la circonstance ; tandis que Brienne puisait la sienne dans l'idée de son incontestable supériorité. Il se croyait naïvement le Richelieu de son époque, et il trouvait extrêmement commode d'avoir la facilité qui manquait à Richelieu, de

[1] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 219. — Droz, Histoire de Louis XVI, t. I, p. 511.

[2] M. de Monthyon avance que ce ministre « passait pour être atteint (de même » que son prédécesseur Calonne) d'une maladie qu'une conduite sage lui eût évitée.» Minist. des fin., p. 306.

placer l'arbitraire de ses plans sous le couvert de la philosophie. Du reste, on impose tant aux hommes avec des attitudes, qu'il s'était fait grandement considérer aux notables. Son début comme ministre y fut très-heureux. Il y parla de la nécessité d'un emprunt de quatre-vingts millions, et ses anciens collègues y souscrivirent avec un empressement qui donnait à leur adhésion l'expression flatteuse d'un vote de confiance.

Et cependant ils ne changèrent ni de langage ni de volonté. Comme au temps de Calonne, ils demandèrent qu'on leur livrât les comptes de finance. Il fallut bien céder à cette insistance, qui était légitime du reste, qui ressortait de la nature des choses. Moins qu'un autre, Loménie pouvait se refuser à un acte qu'il avait le premier proclamé nécessaire dans son opposition contre le ministre tombé. Il y consentit; mais la vérification qu'on espérait faire fut presque impossible. Il y avait un tel désordre dans les chiffres de l'administration, qu'on ne jugea jamais bien clairement des charges et des ressources de cet écrasant budget. Les uns crurent à deux cents millions de déficit, les autres à cent. Beaucoup flottaient de cent trente à cent cinquante [1]. Positivement on ne savait pas. Comment aurait-on pu se fixer ? le désordre des chiffres ne tenait pas seulement à une mauvaise éducation financière, mais aussi à des précautions de coupable. Les dilapidateurs avaient masqué leurs infidélités sous des chiffres faux. Un historien moderne, qui a apporté une grande application dans tout ce qui tient aux finances de cette époque, a prétendu que la somme de cent quarante millions, que l'on prit comme terme moyen et à l'aventure, aurait été trop faible, « si les notables avaient voulu réunir aux charges permanentes toutes » les charges momentanées du trésor, mais qu'elle était beaucoup trop » forte, si on l'appliquait à la différence entre les recettes et les dé» penses fixes [2]. » Le même historien remarque encore, comme un trait caractéristique de l'audace d'esprit de Calonne, qu'il voulait ajouter, par prévoyance, onze millions en sus des cent quatre millions qu'il déclara, et qui étaient certainement au-dessus de la réalité, si on s'en rapporte au compte de Brienne, présenté au roi en 1788, dans lequel le déficit permanent ne se trouve être que de cinquante-quatre millions[3].

Mais, quel que fût au juste ce déficit, il était énorme, et il fallait le combler. Telle était la tâche du nouveau ministre, de cet amer critique

[1] V. Droz, Hist. de Louis XVI, t. I, p. 513.
[2] *Ibid.*, p. 529, 540.
[3] V. Bailly, Hist fin., t. II, Minist. de Brienne.

de M. de Calonne, de cet homme en qui les fortes têtes de son parti avaient mis un si grand espoir. Hélas! quelle ne dut pas être leur surprise, quand ils le virent prendre les idées de l'homme dont il avait pris la place, le copier comme s'il ne l'eût pas blâmé, et le gâter même en le copiant : ainsi, c'était éternellement la même absence d'idées, la même nullité de talent. Calonne avait pillé M. Necker, Loménie à son tour pillait Calonne. C'était toujours l'idée de Necker, maltraitée, il est vrai, réduite presque au néant, dont on se parait comme d'une ressource. Les changements que Brienne apporta aux plans de Calonne furent des réductions sans génie, des concessions à l'esprit d'hostilité des notables. Il réduisit la quotité de la subvention territoriale, qu'il fixa à quatre-vingts millions; mais on discuta ses projets comme on avait discuté ceux de son prédécesseur, et pour les mêmes raisons. Les corporations à priviléges qu'il avait devant lui firent beaucoup de phrases, mais, en fin de compte, n'entendaient nullement se sacrifier. Brienne vit que rien n'avait changé que sa position. Le grand mot d'états généraux, prononcé déjà, il l'entendit plus souvent que Calonne lui-même. Cette idée commençait à devenir puissante, elle envahissait les esprits. La Fayette, le chevalier de la liberté d'Amérique, qui cachait l'âme brûlante d'un apôtre sous les manières élégantes et froides d'un grand seigneur, La Fayette revenait sans cesse à cette perspective d'états généraux, et son influence s'étendait parmi les notables. La seule popularité qui leur fût restée tenait à ce mot d'états généraux, car, depuis la chute de Calonne, ils avaient beaucoup perdu dans l'opinion. L'opposition qu'ils avaient faite à l'ancien ministre une fois épuisée, que leur restait-il? Rien, sinon une position mal tranchée, équivoque. Ils impatientaient le roi sans le dominer; ils blessaient l'orgueil de la reine; ils ennuyaient les princes de leurs discussions inutiles. Ils humiliaient le ministre. Ils l'avaient fait ce qu'il était, et il ne pouvait exercer sur eux la moindre action. Ils ne voulaient rien faire au fond, et se sentaient honteux de leur position fausse. Ils s'abdiquaient pour qu'on les renvoyât, ils se déchargeaient sur le roi du soin de juger du mode de contribution le plus convenable. Quand on les priait de donner un avis, ils se disaient sans mandat pour voter un impôt. L'avarice avait été à son aise, selon le mot d'un historien, tant qu'elle avait pu prendre les couleurs de la liberté [1]. Mais ce rôle facile, que la circonstance leur

[1] Lacretelle, Hist. du dix-huitième siècle, t. VI, p. 173.

avait fait, ne trompait plus; ils sentaient qu'il fallait en finir, et ils en finirent le 25 mai, dans une séance solennelle ; mais les notables, ce jour-là, déposèrent derrière eux des germes qui devaient devenir plus grands qu'eux.

En effet, dans ce qu'ils dirent alors, dans ces grands discours de clôture et de costume, au milieu de toutes ces vacuités sonores, on entendait de loin venir comme les premiers grondements du tonnerre qui allait tout renverser ! Des opinions se croisent, se heurtent dans ces discours, et la hardiesse de ces opinions tranche avec le ton des phrases officielles au milieu desquelles elles se dressent tout à coup. Le ministre y fit l'éloge de ce tiers état qui allait dans les assemblées provinciales réunir à lui seul autant de voix que le clergé et la noblesse. Le premier président de Paris parla du *mal commis*, de l'*effroi* qu'il avait inspiré, et de l'*administration* qui l'avait fait. Ainsi le gouvernement de Louis XVI était traité hautement d'*administration*. Quel mépris se révélait donc et de quel côté passait la puissance ? On insultait, on menaçait presque par le silence respectueux, *en ce moment*, disait ce président, *notre seul partage*. Ne semblait-il pas que, pour avoir davantage, on comptât sur un avenir prochain ?

Tel était le mouvement d'opinion qui déjà emportait tous les esprits, et qui, comme on le voit, avait fini par soulever les corps eux-mêmes, c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus fortement organisé dans l'ancien ordre de choses. Telles étaient les fautes toujours croissantes du pouvoir que, sur ce point, le passé n'était même plus une garantie de l'avenir ; car le passé valait mieux que le présent. En fait de capacité ministérielle, Calonne l'emportait sur Brienne, et comme chef du gouvernement, Louis XVI, appuyé de M. de Vergennes, était préférable aux influences de l'Autriche et au favoritisme de Trianon. L'espèce de fermeté que Calonne tenait de son imprudence naturelle, Loménie ne l'avait pas ; et il le prouva, quand, après la séparation des notables, il resta un instant si incertain de la marche qu'il adopterait. On s'attendait à des mesures péremptoires, à un parti pris décisif, on parlait d'une séance royale, d'un enregistrement solennel. C'était à Versailles qu'on devait signifier au parlement les résolutions des notables. C'était là le plan de l'ancien contrôleur général, tel qu'il l'avait fait adopter en conseil. L'archevêque de Toulouse n'eut pas la force de réaliser ce projet. Il demanda l'enregistrement dans les formes ordinaires, lentement, successivement, contre l'opinion de Lamoignon lui-même, qui,

esprit de peu de portée, discernait au moins les exigences de la situation. Cela parut à l'archevêque un fait énorme qu'une séance royale ; à ses yeux, l'état des affaires ne le demandait pas. Certains esprits ont pu penser que cette faute fut la plus grande de toutes les fautes de M. de Brienne, ils ont cru à la possibilité du succès parce qu'il a été manqué. A coup sûr, Brienne ne remplissait aucun des devoirs que prescrivait la circonstance ; mais, à cette heure, la situation était telle que des fautes ne pouvaient pas plus la perdre que des moyens supérieurs la relever.

On enregistra donc, selon la coutume, les édits sur la corvée, sur le commerce des grains, sur les assemblées provinciales. Ces trois ordonnances passèrent sans trouble ; à peine si un murmure d'opposition s'éleva sur les assemblées provinciales. On se recueillait, pour ainsi dire, dans une modération dont le ministre fut la dupe, afin de pouvoir se montrer plus intraitable quand il s'agirait de l'édit de finance. C'était une manœuvre : on se repliait sur le point où le plus grand effort était nécessaire. Dans son infatuation singulière, Brienne ne vit pas ce qui allait arriver. Il lança l'édit du timbre, et le parlement prit l'attitude qu'il avait méditée. Il répondit comme les notables, qu'avant d'enregistrer un impôt, il avait besoin d'en reconnaître la nécessité, et il demanda les états de recette et de dépense (6 juillet). Une telle proposition était exorbitante, mais pour le parlement, comme pour tous les esprits d'alors, le droit importait moins que la popularité [1]. La demande fut repoussée ; c'est à ce moment qu'un conseiller clerc, Sabatier de Cabre, soutint que les états généraux avaient seuls le droit de voter l'impôt, et fit triompher cette opinion, qu'il importait de rappeler au roi les principes constitutifs de la monarchie. On rédigea des remontrances dans lesquelles il fut dit que la nation, assemblée en états généraux, possédait exclusivement le droit d'établir un impôt perpétuel

[1] Un historien, M. Lacretelle, relève avec raison l'étrange faute que commit Brienne, en présentant l'édit du timbre avant l'édit de la subvention territoriale ; c'était ce dernier en effet qui blessait le plus le parlement. « Mais il ne pouvait le » repousser sans réclamer les priviléges de la noblesse et du clergé, et par là il » risquait de s'aliéner la plus grande partie de la nation. Loménie de Brienne eut » la maladresse de tirer le parlement de cet embarras : ce fut l'impôt du timbre » qu'il lui présenta d'abord. Un impôt du même genre avait servi de prétexte au » soulèvement des colonies anglaises contre leur métropole. Les orateurs du parle- » ment de Paris étaient fiers d'avoir à répéter les raisonnements des publicistes » américains. » Lacretelle, Hist. du dix-huitième siècle, t. VI, p. 174.

(16 juillet). Le roi répondit en envoyant l'édit sur la subvention territoriale, qui n'assujettissait pas seulement une classe de citoyens à l'impôt, mais tous les ordres de l'État indistinctement [1]. Il crut sans doute vaincre les résistances par les dispositions de cet édit ; mais le parlement demanda avec plus d'énergie que jamais les états généraux, et rallia les pairs. En vain le roi, séant dans son lit de justice, fit-il enregistrer les deux édits (6 août) ; le parlement protesta contre la séance royale, qu'il appela avec mépris *un fantôme de délibération* [2]. La France tout entière répéta ce mot hautain ; elle frémissait aux influences de ces luttes contre le pouvoir, comme aux approches d'une vie nouvelle ; le drame l'agitait, et elle y prenait part avec transport. Ce n'étaient plus, comme au temps des notables, des applaudissements de salon, l'enthousiasme s'était étendu. On applaudissait les membres du parlement jusque dans les lieux publics ; d'Espréménil, Duport et Fréteau, tous ces chaleureux esprits qui posaient alors, au nom de la légalité, la première pierre de la tribune qui allait effacer le trône, étaient partout salués comme des défenseurs de la patrie. Il fallait être Loménie de Brienne, il fallait être Marie-Antoinette, pour penser que des hommes, à qui on faisait de tels hommages, renonceraient à l'ivresse de leur rôle et plieraient au premier geste menaçant. M. de Brienne le disait chaque matin à la reine, avec le sourire de la confiance, et la reine le répétait à sa cour avec le même sourire. Ce qui suivit le lit de justice, l'exaltation toujours croissante du public, le peu de cas qu'on avait fait des économies que Brienne venait d'arrêter sur la maison du roi [3], la persévérance enflammée des jeunes conseillers et surtout de

[1] « Cette subvention portera sur tous les revenus des biens-fonds et droits réels » de notre royaume, sans aucune exception. Les domaines mêmes de notre cou- » ronne y seront assujettis. » Anc. lois franç., t. VI, du règne de Louis XVI, p. 295.

[2] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 178.

[3] Règlement du roi sur quelques dépenses de sa maison et de celle de la reine (9 août 1787).

On y lit : « Le bénéfice actuel pour le trésor royal résultant des retranchements » ordonnés par la reine, sera de plus de 900,000 livres. »

Ce règlement n'évalue pas à quelle somme peuvent s'élever les réformes ordonnées par le roi ; le nom de la reine occupe la place principale dans certains édits de Brienne. Anc. lois franç., t. VI, du règne de Louis XVI, p. 416 et suiv.

Ces quelques réformes, arrachées par la nécessité, produisirent une sorte d'émeute de palais. « Les courtisans criaient qu'on les dépouillait de leurs propriétés. » Après une scène que le duc de Coigny se permit de lui faire, le roi dit devant le baron de Besenval :

d'Espréménil, porté en triomphe par le peuple au sortir d'une séance du parlement, la dénonciation de Calonne, dont on demanda la mise en jugement, toutes ces marques frappantes d'une situation qu'un ministre ne pouvait plus dominer, finirent par troubler la sérénité de Brienne, mais ne produisirent en lui que de la colère. Le parlement fut exilé. Tous les efforts de conciliation tentés par le duc de Nivernais et Malesherbes, rappelé au conseil depuis que Lamoignon, son parent, avait pris les sceaux, étaient restés sans résultat. On relégua le parlement à Troyes (15 août) [1]. C'était mettre la dernière main à sa popularité; c'était mettre de son côté toute la France. Il n'y eut pas un parlement de province qui ne protestât contre cet exil, pas un qui ne demandât la mise en jugement de Calonne; la cour des comptes imita les parlements [2]. Il y eut des troubles à Paris: Loménie, qui profitait de tout, se fit nommer premier ministre, vu la gravité des circonstances; et les maréchaux de Ségur et de Castries, ne voulant pas subir cette hiérarchie, donnèrent leur démission. Ainsi, cet homme restait seul en présence d'un mal qu'il avait tant et si vite accru. Après qu'il eut bien excité l'intérêt universel en faveur des exilés de Troyes, il comprit enfin qu'il était temps de négocier.

Mais quand les pouvoirs arriérés négocient, c'est que le moment n'est pas loin où ils capitulent. Brienne écrivit de sa main au premier président. Il retira les deux édits qui avaient soulevé la tempête. Il en revint à l'imposition des vingtièmes, et il rappela (20 septembre) le parlement, qui, oubliant bien vite qu'il venait de se déclarer incompétent en fait d'impôts, enregistra l'édit des vingtièmes (19 septembre). « Dans cette transaction, dit un historien, chaque parti ne sembla » s'être occupé que d'amener l'autre à faire un acte honteux [3]. » Mais

« Nous nous sommes vraiment fâchés, M. de Coigny et moi; mais *je crois qu'il » m'aurait battu que je le lui aurais pardonné.* »

[1] Remontrances du parlement, où la cour arrête qu'elle ne cessera ses très- » humbles et très-respectueuses instances auprès du seigneur roi, jusqu'à ce qu'il » lui ait plu de rappeler son parlement séant à Paris, pour continuer de rendre la » justice à ses peuples, et d'instruire le procès commencé sur l'administration du » sieur de Calonne, comme aussi arrête de supplier ledit seigneur roi *d'assembler » incessamment les états généraux pour sonder les plaies profondes de l'État*, et y » apporter les remèdes convenables. » Anc. lois franç., règne de Louis XVI, t. VI, p. 424.

[2] Trois arrêtés du même jour (27 août), contenant appel aux états généraux contre lesdits établissements des impôts, l'un de la cour des aides, l'autre de la cour des comptes, et le troisième de la cour des monnaies. *Ibid.*, p. 425.

[3] Droz, Hist. de Louis XVI, t. II, p. 35.

les concessions ne portèrent pas loin. Toutes les négociations se rompirent avec éclat, quand le ministre archevêque s'en vint, le front armé de son audace habituelle, demander 430 millions, au moment même où les anciens emprunts apparaissaient comme un fléau. Brienne voulut une séance royale (19 novembre), mais rien ne fit fléchir l'opposition, ni l'octroi d'un état civil aux protestants, ni les paroles de Louis XVI, qui faisait de la fermeté bien tard et refusait des états généraux *demandés avec indiscrétion*, ni l'espèce d'atténuation mise à ces paroles par le garde des sceaux, qui ajouta que quand les dettes seraient payées, le roi communiquerait volontiers à la nation les mesures qu'il aurait prises pour le plus grand bien du royaume. Sabatier et Fréteau parlèrent, mais la voix qui donnait à ces débats le caractère qu'ils ont gardé était celle de d'Espréménil. On dit qu'il y fut d'une éloquence singulière, tout à fait différente de celle qu'on lui connaissait, aussi touchante qu'elle était habituellement emportée, hardie. Il ne retrouva sa manière de tribun que plus tard, quand il eut échoué dans la prière qu'il avait faite d'abord au roi de convoquer les états généraux, et que le roi eut quitté la salle. Alors, redevenant lui-même, il dit « que la » seule différence qu'il voyait entre un lit de justice et une séance » royale, c'est que l'un a la franchise du despotisme, et l'autre sa » duplicité. » Le roi avait ordonné d'enregistrer. Le duc d'Orléans protesta contre l'illégalité de l'enregistrement. C'était le premier acte public d'une opposition qui devait aller si loin ! et il l'accomplit sans assurance et en balbutiant. Le roi aussi fut troublé. Toujours violent, il eut la pensée de faire enlever son rebelle cousin ; mais toujours faible, il eut peur de l'ordre qu'il donna au garde des sceaux et que celui-ci ne sut comment exécuter. Le lendemain seulement, le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Cotterets, et les conseillers Sabatier et Fréteau furent arrêtés. Le parlement termina sa séance par une protestation contre les édits d'emprunts. Le roi se fit apporter les registres à Versailles, et commanda qu'on déchirât la délibération en sa présence. Il ordonna l'emprisonnement de Fréteau au château de Doullens, et de Sabatier au mont Saint-Michel. Ce fut un soulèvement dans Paris. Le parlement, frappé dans ses membres, poussa le sentiment corporatif au point de refuser d'enregistrer l'édit relatif aux protestants, avant la délivrance des conseillers et le rappel du prince exilé. Entre les parlements et la cour, une guerre sans pitié ni merci était déclarée. La cour se servit de Dupaty pour montrer que souvent le parlement avait frappé des

innocents du dernier supplice. C'était plus que de vouloir dépopulariser ses ennemis, c'était vouloir les déshonorer.

(1788.) Mais de tels outrages furent inutiles. L'opinion n'eût pas cru même à l'évidence contre le parlement qu'elle protégeait. Jamais il n'avait recueilli plus de sympathies. L'emprisonnement de ses conseillers lui donnait l'espèce de prestige que procure toute persécution. Le duc d'Orléans lui-même avait conquis la faveur populaire, quoiqu'il semblât peu fait pour elle : car le désordre de sa vie faisait tort à son opposition contre le gouvernement. D'ailleurs, par la nature de ses facultés, il n'était pas homme à enlever et garder une popularité grande et durable. On l'a dit, c'était un prince élégant, ayant plus de grâce que de puissance, pouvant bien plaire à quelques esprits raffinés et de mœurs trop faciles [1], mais n'ayant rien de ce qui se voit de loin et subjugue les sentiments publics. Malgré ses dispositions naturelles pourtant, et surtout malgré des excès qui ruinaient un caractère faible déjà, l'opinion reconnaissante lui donnait une haute importance politique, et ses ennemis de Trianon, ne pouvant la nier, prétendaient qu'il voulait la mettre au service des plus coupables projets. Ils donnaient à sa haine contre la reine et à son ambition bien plus de suite qu'elles n'en avaient. Le duc était alors bien plus l'instrument du parlement que son directeur ou son chef. Il était allé à Londres et il y avait pris le goût des choses politiques, mais ce goût n'était pas assez vif pour lui faire accepter dignement les austères jouissances d'un exil qui le rendait populaire. Il regretta Paris, et il se plia jusqu'à écrire à la reine son ennemie. Il aurait pu s'en dispenser, car le parlement faisait assez en sa faveur pour qu'il s'oubliât un peu. On voyait Duport proposer aux chambres assemblées de déclarer que les arrestations du duc d'Orléans et des deux conseillers étaient *nulles*, *illégales*, *contraires au droit public et au droit naturel*. On demanda par arrêté des garanties pour la liberté individuelle (4 janvier 1788). Le roi et le parlement s'entrechoquaient incessamment sur les questions les plus fondamentales. Il ne s'agissait plus de prince ou de membres du parlement, mais de trois Français. Il s'agissait de droits et de devoirs, c'est-à-dire, ce qui, une année plus tard, faisait la révolution tout entière !

Certes, il faut penser à ce qui se fit si grandement dans la fameuse

[1] Voir c. IV.

année qui suivit, pour ne pas se prendre de pitié, en voyant cette guerre misérable, cette espèce de fronde pire que la première, toutes ces divisions entre le parlement et le roi. L'action judiciaire, l'action administrative, en étaient empêchées ; les pouvoirs publics tombaient dans la déconsidération qui suit les combats sans victoire ; car dans ce conflit de la royauté et des parlements, il n'y avait point de résultat. Tout consistait en un antagonisme perpétuel. On ordonnait d'une part; on protestait de l'autre, et on roulait sans fin dans ce cercle de contradictions. Aucun n'avait le mérite de persister dans les mesures prises ; d'un autre côté, on ne savait point les rapporter avec netteté. Ainsi le duc d'Orléans fut autorisé presque furtivement à se rapprocher de Paris. On changea l'emprisonnement de Fréteau et de Sabatier en un exil. De fait, le gouvernement n'existait plus ; seule, la personne du roi restait sauve encore du large mépris qui s'attachait aux institutions et à ceux qui ne pouvaient plus les défendre ; mais la reine était détestée et honnie. Lorsque le parlement exilé à Troyes rentra dans Paris, on vit la joie publique insulter Marie-Antoinette par son triomphe. Son favori Breteuil et la duchesse de Polignac, son amie, furent promenés en effigie au milieu des huées, et, sans l'intervention de la police, l'image de la reine aurait subi le même opprobre. Plus tard, le parlement, dont les passions devaient avoir plus de retenue, accusait cette princesse dans ses remontrances au roi, sans la nommer, il est vrai, mais avec une évidence audacieuse.

Toute hostilité constitue un grand rôle. La reine, depuis qu'elle était en butte à la haine, cherchait à se montrer au-dessus de cette haine et digne du gouvernement. Elle assistait au conseil et ne manquait pas un comité. Elle avait de grands côtés comme souveraine ; elle cachait du caractère sous ses formes frivoles, mais elle péchait par le bon sens ; elle ne fit jamais un choix convenable. Quand, plus tard, dans une entrevue devenue célèbre, Mirabeau la frappa et l'entraîna par la grande exposition de ses desseins, c'est que le tour de cet esprit puissant et fier exerçait une prodigieuse action sur l'imagination d'une femme comme elle, et que d'ailleurs les dangers étaient tels qu'on n'avait plus le libre choix d'un sauveur. Dans toutes les situations, du reste, elle n'eût pas échappé aux favoris ; mais le danger de ses sentiments et de ses passions était d'autant plus grand que son éducation avait été plus mauvaise. Elle valait mieux que ceux qui la dominaient. Ses sentiments bornaient son regard, qui n'avait jamais porté bien

loin. Elle s'était cruellement méprise sur ce que valait Brienne; et cette illusion durait toujours. Elle épousait les ressentiments et les colères de ce ministre contrarié dans ses plans. Comme Calonne, auquel il ressemblait de plus d'un côté, il était malade de ses excès, au moment où il lui aurait fallu une grande liberté d'esprit et une grande force d'application pour suffire aux soins d'un gouvernement aussi difficile que le sien. Sa plus grande affaire était d'accumuler les bénéfices sur sa tête; il s'enrichissait avec un cynisme avide. Il ne volait pas, mais il se faisait donner; et comme il pouvait tout, son opulence était scandaleuse. Rien n'était plus propre à justifier l'indignation publique que cette convoitise irritée, à ce qu'il semblait, par les ardeurs d'un sang corrompu [1].

Enfin le moment arriva où Brienne eut la pensée d'en finir avec la magistrature. Dans la pauvreté de ses combinaisons, il pensa à annuler l'édit de rappel des parlements. Toujours copiste, il eut l'idée d'imiter Maupeou, et il demanda au garde des sceaux un projet de réforme qui ressemblait fort à un projet de suppression. Des remontrances du parlement sur l'enregistrement forcé des emprunts (11 avril) achevèrent de ruiner le crédit; l'emprunt négocié ne se remplit pas [2].

Ainsi la question se posait de jour en jour plus rigoureuse, et elle était réduite à ces termes que le parlement tuerait le ministère, ou que le ministère tuerait le parlement.

Quand les pouvoirs publics se font de ces guerres, ils ne reculent pas plus devant le sophisme, qui est un excès et un abus de la pensée, que devant tous les autres genres d'excès et d'abus. Un jeune conseiller, Goislard de Montsabert, soutenu par sa corporation, essaya de mettre obstacle à la levée de l'impôt, en se couvrant de la thèse déjà discutée sous Necker, que dans l'absence de représentants votant les subsides, un propriétaire est le seul juge de ce que sa terre doit payer. C'était faux au point de vue de la monarchie de Louis XVI; et le but, c'était de soustraire les terres nobles à toute vérification. Ordre fut donné aux gens du roi (29 avril) de surveiller la conduite des contrôleurs, ce qui

[1] « L'état d'irritation dans lequel il vivait brûlait son sang, vicié par la dé- » bauche; une dartre le dévorait... L'archevêque de Sens mourut, et il se fit donner » sa riche dépouille : il se gorgeait de biens ecclésiastiques... Une seule coupe de » bois dans une de ses abbayes lui valut 900,000 livres. » Droz, Hist. de Louis XVI, t. II, p. 51.

[2] Hist. Parlement., t. I, p. 228.

entrava infiniment le travail de la perception. Il était bien évident que de tels principes étaient la négation de tout gouvernement qui n'admettait pas de représentation nationale, et semblaient autoriser le coup d'État projeté par le ministère. On y travaillait de longue main, mais on faisait de ces confidences malhabiles qui avertissent trop l'ennemi : même ce qu'il leur importait de cacher davantage, ces faibles courages le laissaient échapper. Des clubs s'étaient organisés chez les parlementaires. Duport avait prêté sa maison à ces réunions. Là, en se disposant à la défense, on commençait la lutte, car les magistrats indiquaient les projets du ministère au public, et se conciliaient d'avance l'opinion.

Le gouvernement se préparait et agissait aussi : tous les commandants se rendirent partout à leurs postes ; les militaires rejoignirent leurs drapeaux. Des officiers généraux, des conseillers d'État, partaient pour les provinces, avec des paquets cachetés qu'ils devaient ouvrir le même jour et à la même heure [1]. A Versailles, depuis plusieurs jours, on gardait à vue des imprimeurs qui travaillaient jour et nuit. Le parlement, prévenu de ce qui se tramait, tint séance le 3 mai. D'Esprémény, qui était le mandataire de la situation du côté de sa compagnie, avait son thème fait à l'avance. Il proposa de publier un arrêté renfermant les principes constitutifs de la monarchie française. Dans cette espèce de manifeste, il était dit que « *le système de la seule volonté*, clairement exprimé dans différentes réponses surprises au seigneur roi, annonçait le funeste projet d'anéantir les principes de la monarchie, et que pour cela, besoin était de les rappeler. » Ces principes étaient : « le droit de la nation d'accorder librement des subsides, par l'organe des états généraux régulièrement convoqués, les coutumes et capitulations des provinces, l'inamovibilité des magistrats, le droit des cours de vérifier les volontés du roi, et le droit de chaque citoyen de n'être traduit devant d'autres juges que ses juges naturels, de n'être arrêté par quelque ordre que ce soit que pour être remis, sans délai, entre les mains des juges compétents [2]. » La déclaration ajoutait que dans aucun cas on ne pouvait s'écarter de ces principes ; toutes les voix y souscrivirent, même celles qui semblaient le moins devoir y adhérer : ainsi les ducs de Luynes, de la Rochefoucauld, d'Aumont, de Villas-Brancas, de Praslin, de Fitz-James, de Luxembourg-Pinay, de Charost, l'évêque de Châlons,

[1] Hist. parlement., t. I, p. 229.

[2] Arrêté du parlement, les pairs y séant. Anc. lois franç., règne de Louis XVI, t. VI, p. 532 et suiv. — Hist. du parlem., par Dufey, t. II, p. 425.

Clermont-Tonnerre, se montrèrent les plus empressés à se porter fort pour les principes que la déclaration émettait. Ils n'allaient à rien moins qu'à renverser du coup et à jamais cette monarchie militaire *du bon plaisir*, qui n'était plus que l'ombre d'elle-même, et à y substituer un régime nouveau, qui s'inspirait de l'Angleterre.

La cour, qu'on prévenait et qu'on blessait tout à la fois par cet acte solennel, expédia une lettre de cachet contre Montsabert et d'Espréménil, et cassa la déclaration ; mais on ne l'ôtait pas de la pensée de la France, de la mémoire de tous. Quant à Montsabert et d'Espréménil, ils allèrent chercher asile dans le sein même du parlement : démarche que Brienne eût dû prévoir et empêcher, car il en résulta une de ces scènes puissantes sur les imaginations, et d'où le pouvoir, vainqueur en fait, et le fût-il même en droit, sort toujours vaincu dans l'opinion. Les magistrats reçurent les deux conseillers avec un faste d'égards, une pompe de protection qui était comme le sentiment d'une personnalité partagée. Le parlement députa à Versailles pour protester contre la mesure qui frappait MM. d'Espréménil et de Montsabert. Il arrêta qu'il serait fait au roi des représentations, et attendit, les chambres assemblées, comme on attend l'ennemi sous les armes, la réponse de la cour à ses députés. Il resta ainsi, jusqu'à minuit, le palais cerné par des milliers de spectateurs. Pour toute réponse, arriva un bataillon de gardes françaises , une compagnie de grenadiers, ses sapeurs en tête et leurs haches à l'épaule, et des gardes suisses. Le marquis d'Agoult, capitaine des gardes françaises et maréchal de camp des armées du roi, entra hautainement dans la salle, comme porteur des ordres du souverain, et demanda du ton du commandement militaire, où étaient MM. d'Espréménil et Montsabert. Ce ne fut qu'un cri : *Nous sommes tous d'Espréménil et Montsabert*, dirent les conseillers. Cette fierté des magistrats fit reculer la fierté militaire. D'Agoult fut troublé; mais, se remettant, il sortit, et revint avec un exempt de robe courte, auquel il ordonna de lui désigner MM. de Montsabert et d'Espréménil. L'esprit de corps fit mentir l'exempt, et releva assez noblement son mensonge : il dit qu'il ne les voyait pas. D'Agoult sortit une seconde fois ; mais quand il rentra, d'Espréménil, qui sentait bien qu'une pareille scène ne pouvait se prolonger, se leva et se nomma avec dignité. Il s'informa si les soldats avaient ordre de porter la main sur lui, au cas où il résisterait, et sur la réponse affirmative de d'Agoult : « Je vais donc vous suivre, monsieur, dit-il, pour vous épargner ce

» scandale. » Avant de sortir, il parla et fit d'éloquents adieux à sa compagnie ; Montsabert l'imita en tout, et le parlement rendit un arrêté à leur gloire et pour leur liberté. Il était reconnaissant de cette conduite qui le couvrait d'éclat, car la solidarité des membres d'un corps est étroite, et il était plus puissant quand d'Espréménil et Montsabert sortirent de la salle, qu'avant que le porteur des ordres du roi y fût entré.

L'arrêté, du reste, avait tous les caractères de la situation : il était triste, ferme, respectueux encore, mais péremptoire. Le parlement demandait avec instance qu'on relâchât les deux conseillers, envoyés déjà, l'un aux îles Sainte-Marguerite, l'autre à Pierre-Encise ; il le demanda, non pour l'obtenir, il savait trop que la cour s'était aventurée dans une voie où reculer n'était plus possible, mais il le demanda pour qu'on entendît bien en France qu'il le demandait.

Peu de jours après (8 mai), le parlement fut convoqué extraordinairement à Versailles. Le roi, dans un lit de justice, ouvert avec des paroles sévères, fit enregistrer sans discussion six édits, qui renfermaient toutes les idées du ministère, tous les changements préparés avec tant de soin et de mystère inutiles. C'était le coup porté au cœur de ce parlement, qui suspendait tout en s'opposant à tout ; c'était une révolution dans les coutumes de la monarchie, mais contraire à celle que le vœu du pays appelait. Le roi, par le plus important de ses édits, dépouillait le parlement du droit d'enregistrer les lois ; il créait une cour plénière et l'investissait de ce droit d'enregistrement. On y faisait entrer la grand'chambre du parlement de Paris, les princes du sang, les pairs, beaucoup d'hommes de cour et d'administration [1]. Tout le sens réel des édits portait sur ces dispositions ; les autres n'y étaient que pour les masquer : décoration arrangée, qui ne trompait pas. On

[1] Art. 2. « La cour plénière sera composée de notre chancelier ou garde des » sceaux, de la grand'chambre de notre cour, du parlement de Paris, dans laquelle » prendront séance les princes de notre sang, les pairs de notre royaume, les trois » conseillers d'honneur, notre grand aumônier, grand maître de notre maison, » grand chambellan et grand écuyer, deux archevêques et deux évêques, deux ma- » réchaux de France, deux gouverneurs et deux lieutenants généraux de nos pro- » vinces, deux chevaliers de nos ordres, quatre autres personnages qualifiés de notre » royaume, six conseillers d'État, quatre maîtres des requêtes, un président ou » conseiller de chacun des autres parlements, deux de la chambre des comptes et » deux de la cour des aides de Paris. » Anc. lois franç., règne de Louis XVI, t. VI, p. 561.

[2] Voir l'édit, Anc. lois franç., règne de Louis XVI, t. VI, p. 565.

y trouvait d'utiles réformes sur la hiérarchie et les circonscriptions judiciaires, sur la justice criminelle; mais ces réformes manquèrent leur but. Elles avaient été employées comme un moyen de populariser le coup d'État contre le parlement, et ce fut ce coup d'État qui les empêcha d'être goûtées : c'était un piége tendu à l'opinion! On y gagnait toujours quelque chose. Ce fut là le seul profit de la France sous le ministère de Brienne. Si l'esprit de parti n'avait pas tout couvert de sa voix implacable, avec quelle reconnaissance n'eût-on pas salué toute amélioration dans le régime pénal! Avec quel enthousiasme (ce n'est point trop dire) le siècle à qui Voltaire avait appris l'humanité, aurait battu des mains à tout changement dans la distribution de la justice, si aveugle parfois et si dure presque toujours! Beccaria, cet homme indulgent et bon, comme tous ceux qui sont dans le vrai, avait publié son livre *des Délits et des Peines*, l'une des meilleures actions du dix-huitième siècle ; Dupaty, dont la cour, a-t-on dit, entretenait l'éloquence, avait réclamé contre les duretés d'une législation qui osait s'appeler le droit criminel. Enfin, de partout c'était une réaction généreuse en faveur de la personne humaine, frappée trop aveuglément par la loi; et le gouvernement en tint compte. Il fit entrer dans la législation ce qui était dans les mœurs. L'un de ses édits (1er mai 1788) abolit la torture préalable, et en tout fit une part plus juste à l'accusé. Cette ordonnance est précédée de considérations fort élevées et doit honorer une mémoire peu respectée d'ailleurs, celle de Lamoignon. Il n'est pas permis à l'histoire d'omettre ce que les contemporains ne remarquèrent pas assez dans la préoccupation dévorante qui les travaillait.

Dans ces divers édits, présentés à la fois dans le lit de justice du 8 mai, il n'y eut de clair, d'évident que ces deux mots odieux : « *la* » *seule volonté.* » Tout contrôle en réalité était aboli : la cour plénière était autorisée à faire des remontrances, mais quatre de ses membres devaient être appelés au conseil à l'avance pour en discuter l'opportunité et la teneur. Beaucoup d'autres dispositions s'annulaient les unes par les autres. Jusqu'au vague de certaines expressions y avait été calculé; mais le calcul était grossier et sautait aux yeux. Un article disait que : les états généraux délibéreraient et que le roi statuerait définitivement. Dans ce cas, pourquoi des états généraux, s'ils n'étaient en somme qu'une assemblée de notables?

Pour donner à cette innovation de la cour plénière une physionomie

traditionnelle qui la fit mieux accepter, on faussait l'histoire : on disait que c'était un rétablissement [1]. On confondait ainsi à dessein l'institution nouvelle avec les cours plénières, assemblées de réjouissances, tenues autrefois par les rois dans certaines occasions solennelles. Ce ne fut pas tout : comme Maupeou avait eu soin d'accompagner les plus durs de ses actes contre la magistrature, d'améliorations de nature à frapper la multitude, Brienne et Lamoignon avaient restreint la trop grande étendue du ressort des cours souveraines, par la création de quarante-sept bailliages, qui devaient tenir le milieu entre ces cours et les tribunaux inférieurs. Mais ces ruses et ces précautions ne pouvaient réussir. L'opinion était trop prévenue pour se laisser imposer par de tels artifices. Quant au parlement, rien ne pouvait lui faire accepter sa propre mutilation. Dans ce lit de justice et partout depuis, il la repoussa avec une énergie indignée; même les membres de la cour plénière protestèrent contre l'institution dont ils faisaient partie. La cour des comptes, la cour des aides, le Châtelet même; dont la nouvelle constitution élevait les attributions, suivirent cet exemple. D'Aguesseau, gendre de Lamoignon, et Lamoignon fils, avaient épousé la cause de leur ordre, et n'étaient pas les moins ardents à la soutenir [2]. Des soldats campaient aux alentours du palais, mais on n'en prenait pas moins, à la lueur des baïonnettes, des arrêtés foudroyants contre Loménie et Lamoignon.

Ces funestes imitateurs de Maupeou virent alors le péril qu'ils avaient créé ; il était plus grand que celui auquel Maupeou lui-même s'était exposé. On n'en était plus au règne de Louis XV, et l'esprit public s'était mûri sur toutes les questions. Malgré la vétusté de la prérogative parlementaire, malgré la forme du débat, le parlement était salué par cet esprit public, jeune et renouvelé, comme s'il n'eût pas appartenu à un système de gouvernement épuisé. Il y avait certainement dans l'opposition de la magistrature au pouvoir ministériel, bien des préjugés en éveil, l'esprit de corps, l'esprit janséniste ; mais l'opinion tient

[1] « Une cour unique, disait le roi, était originairement dépositaire des lois ; et la » rétablir, ce n'est pas altérer, c'est faire revivre la constitution de la monarchie. » Le projet de ce rétablissement n'est pas nouveau dans nos conseils... C'est pour » enregistrer les lois communes à tout le royaume, et en cas de contravention des » tribunaux à nos ordonnances, *pour leur donner à eux-mêmes des juges*, que nous » exécutons aujourd'hui le projet, annoncé dès notre avénement au trône, de réta- » blir notre cour plénière. » Anciennes lois françaises, t. VI, p. 562.

[2] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 195.

compte des faits sans les analyser, et ne chicane pas leur popularité à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, poussent au résultat qu'elle désire. Ce résultat était alors la fin, la ruine d'un système de gouvernement qui ne dirigeait plus une société devenue trop forte, et qui ajoutait au vice d'institutions sans consistance et sans honneur, le vice plus dégradant d'hommes arriérés et tout à fait indignes. C'est là ce qui explique la grande intimité, pour ainsi parler, du parlement et de la France, à cette époque : du parlement, vieux corps qui se dissolvait comme la monarchie, et dont l'opposition retenait seule encore les éléments près de se séparer, et de la France animée d'un esprit de rénovation incomparable ; on en put juger surtout quand on envoya dans les provinces l'ordre de transcrire les édits sur les registres des parlements ; ce fut une résistance générale. A coup sûr, on ne résistait pas ainsi parce que les priviléges d'une corporation, depuis longtemps indifférente à la plupart des esprits, étaient violés par le ministère ; on résistait parce qu'il importait à tous de résister. On savait où Loménie et la cour voulaient conduire la France ; on se l'exagérait peut-être ; les motifs qui entraînaient à l'opposition étaient divers, mais l'unité du but était formidable. Les uns, comme les nobles d'épée, haïssaient le pouvoir ministériel ; les autres, comme la noblesse de robe, soutenaient par point d'honneur égoïste la magistrature. Les esprits éclairés voyaient les franchises du pays par delà les franchises du parlement, et le peuple se soulevait parce qu'il avait en lui la cause éternelle de toutes les révoltes, de grands besoins, de rudes souffrances. La désaffection des nobles, de ces admirables tireurs d'épée, gagnait le corps des officiers et rattachait de plus en plus l'armée à une opposition qu'elle eût cru de son devoir jadis de ne pas juger [1]. Un historien estime qu'au milieu de cette épidémie de résistance, les bourgeois seuls restèrent plus indifférents ou plus mous ; mais il importe de se rappeler tout ce qui faisait la plus grande force de la bourgeoisie, les avocats, les hommes de science, les hommes de plume, si nombreux plus tard aux états généraux.

Quoi qu'il en soit, du reste, les faits parlèrent et parlèrent haut. Les parlements de province se montrèrent bien plus fougueux, bien plus intraitables que le parlement de Paris; ils déclarèrent *infâmes et traîtres à la patrie* tous Français qui, dans ces circonstances, obéiraient aux

[1] Les grades d'officiers, de même que les évêchés et les riches bénéfices, furent expressément réservés aux nobles, sous Louis XVI.

ordres du gouvernement. Des troubles accompagnèrent les protestations. Il y en eut en Provence, dans le Roussillon, dans le Languedoc. On craignit un moment que la noblesse du Béarn, exaspérée par le despotisme de Versailles, ne proclamât son indépendance: le parlement de Pau ne cessa pas ses fonctions ; les Béarnais publièrent des doléances. On leur envoya le duc de Guiche, dont la famille était très considérée dans le pays, et qu'on avait investi de pouvoirs extraordinaires. Mais ils allèrent à sa rencontre avec le berceau de Henri IV, sur lequel ils jurèrent de mourir ou de conserver les coutumes de leur patrie [1]. En Bretagne, le mouvement fut plus vif et plus opiniâtre encore. On sait l'entêtement traditionnel des Bretons pour leurs vieilles franchises. Au premier bruit que le comte de Thiars, commandant militaire de la province, défendait au doyen de la noblesse d'assembler les états, cent trente gentilshommes lui portèrent un arrêté qui déclarait déshonoré celui qui accepterait quelque emploi que ce fût, au préjudice des magistrats. Douze cents nobles réunis à Saint-Brieuc et à Vannes, députèrent douze de leurs collègues pour demander au roi qu'il respectât les droits de la Bretagne. Arrivés à Paris, ils tinrent des assemblées ; on y vit figurer les ducs de Rohan, de Praslin, de Boisgelin et le marquis de La Fayette. Les douze Bretons furent jetés à la Bastille ; Boisgelin fut destitué d'une charge de cour, La Fayette de son commandement militaire, Rohan perdit une pension de dix mille livres, et la duchesse de Praslin son emploi de dame d'atours de la reine. Mais les Bretons prirent les armes et envoyèrent une députation nouvelle pour succéder aux douze prisonniers. « Ils étaient résolus, dit un contemporain, de » les multiplier ainsi, à mesure qu'on les emprisonnerait, jusqu'à l'in- » surrection totale de la Bretagne, si le roi ne cédait pas à leurs » représentations [2]. » La cour eut peur de ces têtes de fer ; au moment où elle cédait, cinquante autres gentilshommes se dirigeaient sur Versailles, pour appuyer les premières députations. Rien d'imposant comme l'imperturbable persistance de ces hommes, arrivant fièrement sur Versailles, comme les flots d'une mer qui monte, pour soutenir leurs frères emprisonnés. Pendant ce temps-là, toute la province était en armes, et l'intendant Bertrand de Molleville faillit perdre la vie plusieurs fois.

Mais ce fut à Grenoble que les désordres prirent le plus terrible caractère. L'insurrection s'y étendit dans des proportions effrayantes.

[1] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 206.
[2] *Ibid.*, p. 207.

C'était M. de Clermont-Tonnerre qui commandait dans cette ville et dans la province. Quand il reçut l'ordre d'exiler les parlements, le peuple sonna le tocsin, qui gagna, comme le feu, de clocher en clocher, jusqu'à la frontière du Dauphiné. Les paysans descendirent des montagnes et fondirent sur Grenoble. Ils enfoncèrent les portes de la ville, battirent la garde de Clermont-Tonnerre, pénétrèrent jusque dans son hôtel, et, la hache levée sur sa tête, le menaçant de le pendre immédiatement au lustre de son salon, lui firent signer la révocation des ordres qu'il avait reçus. Ils attaquèrent les troupes royales, les repoussèrent, en furent repoussés, et on ne sait où serait allée cette jacquerie parlementaire, si les gentilshommes, en se mettant à la tête du mouvement, ne l'eussent régularisé. On les vit jurer sur leurs épées et sur le tombeau de Bayard, de défendre les droits du Dauphiné jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Le pieux Pompignan, archevêque de Vienne, prêta lui-même ce serment contre le coup d'État de la cour. Les ordres s'assemblèrent au château de Vizille ; là, ils arrêtèrent le rappel du parlement dauphinois, la demande des états généraux, celle des états de la province, avec une double représentation pour le tiers, le refus de tout impôt jusqu'aux états généraux, et au rétablissement préalable de la magistrature [1]. La cour, atterée par de telles résolutions, voulut tourner la difficulté en rendant les états de la province aux Dauphinois, mais en essayant de les organiser à son gré. Elle ne put venir à bout de cette entreprise. Les Dauphinois, conseillés par un homme qui depuis est devenu célèbre, Mounier, esprit étendu et lumineux, furent invincibles autant à l'astuce qu'à la force, et le gouvernement céda encore. Ainsi, il restait acquis à la France entière que les prétentions des ministres étaient plus grandes que leur pouvoir et même que leur courage ; mais elles n'étaient pas plus grandes que leurs illusions.

En effet, qui le croirait après cela ? au milieu de ce soulèvement universel qu'il avait provoqué et qu'il ne savait ni apaiser ni réduire, Brienne se pavanait encore dans une imbécile sécurité. Il disait, avec de grands airs profonds, qu'il avait *tout prévu*, *même la guerre civile* [2]. S'il avait prévu le mal, que faisait-il devant ? *Le roi*, disait encore Brienne, *sait se faire obéir ;* et la désobéissance levait la tête de partout, publique, effrénée. Il répétait ce peu de mots à satiété, comme

[1] Soulavie, t. VI, p. 210.
[2] Droz, Hist. de Louis XVI, t. II, p. 76.

s'ils avaient caché quelque mystérieuse influence. Mais, pareil, si on peut le dire, au magicien vaincu par le démon qu'il a déchaîné, il lui aurait fallu d'autres formules pour le soumettre. La révolte se multipliait sur tous les points du royaume. Le clergé lui-même venait de s'opposer autant que les autres ordres de l'État, à ce ministre sorti de son sein. Comme la noblesse, et malgré leurs maximes et leurs préjugés, des prêtres demandaient les états généraux à l'archevêque ministre. Ses représentations contre la cour plénière avaient été des plus vives et des plus nettes ; il avait même trouvé qu'attendre cinq ans les états généraux devait épuiser la patience du pays. Ces remontrances du clergé, qui furent les dernières (juin 1788), donnent la mesure du pas de géant qu'avait fait l'opinion depuis cinq ans. Pressé, presque terrassé par tant d'exigences, et de la part de ceux dont il devait le moins les attendre, le malheureux Brienne n'appelait pas la pitié sur son impuissance : hébété de vanité, il était tombé dans une idolâtrie inerte de lui-même. Les gouverneurs de province venaient l'entretenir des angoisses et des impossibilités de la situation qu'il leur avait faite ; il leur répondait, avec la brièveté d'un oracle, quelques paroles officielles et folles. Pour peu qu'on n'eût pas perdu tout sens et toute dignité, on ne pouvait rester ministre avec un tel homme, et partager la responsabilité de ses périlleux travers. Breteuil lui-même, un favori, et qui respectait tant la faveur, commençait à comprendre que cette faveur peut s'égarer quelquefois : il dirigeait la police, et il donna sa démission, de mépris.

Ainsi, la défection commençait de pénétrer jusqu'à Trianon. C'était là que Brienne avait été pris pour le Richelieu de la monarchie en péril, et là aussi, comme partout, les têtes les plus frivoles de France commençaient à entrevoir qu'on s'était bien étrangement abusé. La reine, si longtemps dupe de son affection pour l'archevêque, entretenait sur son compte des illusions qu'elle n'a jamais entièrement perdues, mais se sentait pourtant tout ébranlée dans sa foi devant le soulèvement des provinces et le vide effrayant du trésor ; jamais la pénurie des finances n'avait été aussi extrême.

En présence de cette détresse, la reine, il se peut bien, trouvait Brienne moins grand. Le comte d'Artois, qui avait déjà fait payer ses dettes à Calonne, et dont les besoins d'argent ne finissaient jamais, se montra excellent Français, a dit un contemporain [1], avec une ironie

[1] Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t VI, p. 212.

amère et juste, quand on parla de renvoyer un homme qui faisait si mal ses affaires et celles de l'État. Quant à Louis XVI, il ne tenait pas à ce ministre; et d'ailleurs, il avait sacrifié Calonne, malgré son opinion et ses goûts: depuis ce moment on pouvait dire qu'il n'était plus roi. Les cris de la France révoltée n'arrivaient guère jusqu'à lui, sous les forêts où il passait sa vie dans des chasses faciles et sanglantes. C'était là qu'il oubliait les devoirs de son rang et les difficultés d'une situation sur laquelle, de fatigue et d'impuissance, il avait fini par fermer misérablement les yeux. Il ne vivait plus que de la vie pesante des organes; il avait le tempérament des Bourbons, mais sans le feu et l'activité qu'un tel tempérament ferait supposer. Il mangeait autant que Louis XIV; mais Louis XIV n'avait pas cette torpeur que gardait Louis XVI jusque dans les exercices auxquels il se plaisait.

Il avait répété docilement le rôle que Brienne lui avait imposé; mais ce rôle de violence, de fermeté fausse, devait fatiguer sa justice autant que sa faiblesse. Brienne, qui prévoyait l'abandon, se mit donc à jouer le jeu de tous les ambitieux sans conviction et sans système. Il s'était opposé aux états généraux; il les accorda : un arrêt annonça, le 8 août, que les états généraux s'assembleraient le 1er mai 1789 et que le *rétablissement* de la cour plénière était suspendu jusqu'à cette époque. C'était s'humilier devant l'opinion qu'on avait bravée et qu'on n'avait pas su vaincre; mais l'opinion, comme tous les vainqueurs, ne tint pas grand compte de ces soumissions tardives et forcées : elle continua d'attaquer Brienne et d'exalter ses ennemis. La reconnaissance ne fut pas pour le ministre, mais pour les hommes qui avaient demandé les états généraux et qui les avaient enfin obtenus. Quant à ceux qui voulaient le rapport des édits, on ne les avait point satisfaits par la suspension de la cour plénière : effet ordinaire des demi-mesures aux époques de décision; elles n'apaisent alors aucune exigence, et ne satisfont que parce qu'elles témoignent de la mollesse du pouvoir.

La joie que causa au royaume l'arrêté du 8 août fut donc stérile pour les intérêts de Brienne; encore en cela, ses prévisions furent trompées. Il avait cru se ménager une espèce de réconciliation avec la France, et même il avait, dans son machiavélisme de ressource médiocre, combiné les choses de manière à porter la division dans les esprits pour mieux les asservir. Il avait cru que s'il constituait un antagonisme entre la noblesse et la bourgeoisie, elles finiraient par se réfugier sous l'arbitrage de la royauté. Pour cela, il autorisa toutes les recherches qui auraient

pour but de découvrir ce qui était d'usage dans les états généraux, soit sur le nombre et la qualité des électeurs et des éligibles, soit sur la forme des élections. C'était là un point d'histoire fort embrouillé et fort obscur; il convia tout le monde à l'éclairer. Non-seulement les municipalités et les tribunaux furent chargés de fouiller leurs archives, mais *les savants, les personnes instruites*, portait l'arrêté, étaient autorisés à dire ce qu'ils pensaient de la forme des états généraux : c'était décréter la liberté de la presse sur le sujet que la France avait le plus à cœur. Un nombre infini d'écrits montra l'embrasement de toutes les têtes, si bien même qu'en voyant ce débordement de brochures, ce tourbillonnement d'idées politiques, si jeunes et quelquefois si audacieuses, des esprits mûrs se demandèrent si on n'avait pas compromis les choses à trop attendre, si le moment opportun des états généraux n'était point passé. Un de ceux qui eurent peur alors du mouvement des têtes fut Malesherbes, le respectable ami de Turgot. Il avait cependant désiré et appelé les états généraux l'un des premiers[1]. Mais comme Turgot, son illustre maître, il en était venu à croire que la seule assemblée qui pût réformer le royaume était une assemblée de propriétaires élus : les états généraux, avec leurs ordres jaloux et leurs conflits d'intérêts, lui faisaient craindre beaucoup d'orages; l'impétuosité des exigences publiques, la différence des points de vue et la ressemblance des passions, rejetaient dans le doute cet esprit qui avait la conscience sans avoir la force. Beaucoup, parmi les hommes de ce temps, partageaient l'inquiétude de Malesherbes : ils étaient alarmés pour la monarchie, encore plus que pour la France, voyant bien que le temps perdu pour les réformes ne se regagne que par les révolutions; et c'était plus une pensée d'hommes de la vieille monarchie que de fils du dix-huitième siècle, qui leur faisait estimer inutile la trop lente concession de Brienne. Quant à ce dernier, il avait encore plus bas à descendre : après une concession d'idée, vint une concession de personne. Pour garder ce pouvoir, il avait sacrifié moins une vue de son esprit qu'un parti pris de son amour-propre. Pour le garder encore quelques jours, il sacrifia cet amour-propre même : il fit proposer à M. Necker, à son rival, à l'homme qu'il avait écarté, la place de contrôleur général; il avait fait consentir la reine à cet arrangement. Mais Necker, qui eût accepté peut-être ce ministère au moment où Brienne se saisissait du gouvernement, répondit

[1] Voir la *Situation présente des affaires*, par Malesherbes. Mémoire au roi du mois de juillet.

que son dévouement serait inutile, si on ne lui accordait pas une haute main souveraine sur toutes les branches de l'administration, dépendantes du contrôle des finances. Necker était effrayé et avec raison de tout ce qu'on disait des affaires: il pouvait mieux juger qu'un autre des résultats désastreux de la gestion de l'archevêque ; ils étaient d'ailleurs assez publics. Toute la France savait les récentes mesures de Brienne. Il avait mis la main, dans son vertige, sur des fonds de bienfaisance confiés à l'État : c'était le produit de souscriptions destinées à fonder quatre nouveaux hôpitaux dans Paris ; c'était d'autres fonds aussi respectables, versés par la charité publique, pour soulager plusieurs provinces dévastées par des grêles. L'archevêque commit l'infamie de violer ces dépôts; il vida, avec un pareil cynisme, la caisse des invalides, qui contenait quelques modiques épargnes. Pour qualifier dignement de tels actes, il faudrait renoncer à la dignité de l'histoire. Mais Brienne, ayant tout épuisé, en fait d'opprobres souterrains, fut contraint à une mesure d'État, à un remède héroïque. Les caisses ne contenaient plus rien pour traverser les quatre derniers mois de l'année. Un arrêt du 16 août 1788 porta que les payements s'effectueraient partie en argent, partie en billets du trésor, qui auraient cours forcé dans le commerce[1]. Ce coup désespéré jeta l'effroi et fit monter l'idée de banqueroute à toutes les têtes. Le bruit se répandit que le gouvernement allait se saisir de la caisse d'escompte, comme il avait fait de la caisse des invalides, et la foule assiégea cet établissement. Un arrêté du 18 août [2] vint autoriser la caisse à refuser le remboursement de ses billets, et contraignit le commerce à les recevoir, comme une monnaie forcée. La crise était donc à son terme, et l'on était arrivé à l'abîme : il était si profond et si vaste, que Necker lui-même n'espérait plus le fermer.

Mais ce nom d'un homme capable, d'un homme si justement populaire, exerçait une telle domination sur tous les esprits, que même ses ennemis l'invoquaient comme leur dernière ressource. Brienne s'était toujours supposé grand ministre, et par un privilége de vanité comme

[1] Monthyon, p. 309. « Il paraît, dit cet écrivain, qu'une détermination d'une si » haute importance fut prise sur la simple exposition qui en fut faite au conseil, » sans qu'il eût été mûrement délibéré sur les conséquences qui devaient en ré- » sulter. L'arrêt fut imprimé et publié, comme muni des signatures nécessaires des » personnes en place, sans qu'elles eussent connaissance de la décision. » Part. sur les min. des fin., p. 309.

[2] Arrêt du conseil concernant la circulation des billets de la caisse d'escompte. Anc. lois franç., règne de Louis XVI, t. VI, p. 612.

il n'en exista peut-être jamais, il lui arrivait encore de continuer son rêve. Pourtant obligé, par les événements, de voir qu'il ne dirigeait rien, qu'il ne pouvait rien, il offrit d'abandonner la haute position à Necker, au moins pour conserver le nom de ministre. Mais il avait contre lui les courtisans, auxquels il avait enlevé quelques charges ; et ce fut madame de Polignac, devenue sa rivale de crédit et son ennemie, parce qu'il avait voulu la supplanter dans l'esprit de la reine, ce fut elle qui lui porta le dernier coup et l'abattit. Elle s'entendit avec le comte d'Artois : ce prince gardait un vif ressentiment du renvoi de Calonne, et il représenta au roi et à Marie-Antoinette l'impossibilité de gouverner avec un ministre universellement méprisé. Des paroles si graves et si vraies, dans la bouche d'un prince si léger, firent impression. Brienne alors s'arrangea le mieux possible pour tomber. Il dit dans ses mémoires : *qu'il reçut du roi et de la reine des marques de bonté que n'éprouvent pas d'ordinaire les ministres en disgrâce* [1]; et cette fois, son amour-propre n'a rien exagéré. On accepta sa démission et on lui rendit, pour cela, d'énormes faveurs : rachat scandaleux d'un gouvernement perdu! On lui donna le chapeau de cardinal, une place de dame d'honneur pour sa nièce, auprès de Marie-Antoinette, un régiment pour un de ses neveux, et pour un autre la coadjutorerie de l'archevêché de Sens. La reine pleura en le quittant et lui permit de l'embrasser [2] : baiser imbécile, qui semblait payer la ruine de la France.

Mais en face de ces récompenses aveugles, il faut mettre la joie du royaume, quand on sut que Brienne n'était plus ministre. S'il avait eu le cœur d'un homme, au lieu de la vanité d'un courtisan, il eût trouvé qu'il n'y avait pas de faveur royale qui pût compenser la douleur et la honte du bonheur public. Ainsi, il tomba comme il s'était élevé, par les femmes, et par les femmes qui avaient servi à son élévation. Les dames de Polignac firent ce que n'avaient pu faire les réclamations et les rébellions de toute la France. Seule, Marie-Antoinette lui restait encore fidèle, quoiqu'il eût mal rempli son attente. Elle avait dans ses amitiés une fidélité orgueilleuse qui ne se démentait pas et qui eût résisté peut-être à l'éloquence de ce trésor vide, que Brienne avait épuisé. Sans l'influence de l'irrésistible duchesse Jules, Marie-Antoinette eût-elle souffert la retraite de Loménie de Brienne? On peut en

[1] Mém. de Brienne, cités par Soulavie, Mém. du règne de Louis XVI, t. VI, p. 253.

[2] Mém. de Brienne, ap. Soulavie, t. VI, p. 251.

douter. Elle croyait montrer un beau caractère en soutenant un ami contre tous les ordres de l'État. Femme courageuse et de belle attitude au sein de cette cour affaissée, agissant mal, mais capable du bien, qui eût été tout autre, presque grande, en de meilleures mains, et qui désarme à moitié la sévérité de l'histoire, parce qu'elle s'est ennoblie dans la souffrance et dans la mort. L'idée qu'elle résistait à toute une nation, presque en armes, lui faisait rejeter en arrière sa belle tête et lui donnait des émotions de fierté chevaleresque et de colère qui l'empêchaient de voir que la France, sous Brienne, était non-seulement à bout de ressources, mais qu'elle tombait chaque jour davantage du rang des monarchies en Europe. Et en le voyant mieux, Marie-Antoinette en aurait souffert. Si Autrichienne qu'elle fût, elle était fille, après tout, de Marie-Thérèse; si peu Française qu'elle fût, elle était la femme du roi de France. Elle pouvait bien trop oublier les intérêts d'une patrie qui ne fut jamais assez la sienne; mais l'intérêt de la monarchie, de la couronne qu'elle portait, pouvait-elle l'oublier? Depuis que Brienne avait dirigé les affaires étrangères, c'est-à-dire depuis la mort de Vergennes, le cabinet de Versailles avait perdu son reste d'ascendant sur les cabinets de l'Europe. Ce que Brienne avait été vis-à-vis des difficultés de l'intérieur, il le fut vis-à-vis des embarras du dehors qu'en mourant lui légua Vergennes.

(1786.) En effet, les jours qui suivirent la paix de Versailles n'avaient pas été beaux. Vergennes avait signé le traité de 1786, l'honneur de Pitt et l'une de ses premières victoires diplomatiques. Ce jeune homme, qui n'avait d'adversaire digne de lui en Europe que le grand Frédéric, alors sur son déclin, avait préludé à la politique de soulèvement qu'il a depuis déchaînée sur le monde, par la révolution de Hollande. La Hollande avait été notre alliée dans la guerre d'Amérique; elle nous était restée fidèle; c'était une nation maritime : toutes raisons pour que Pitt lui cherchât des dangers et lui préparât des revers. Il avait été blessé de notre traité de commerce avec la Russie (1786). Ce traité, signé par Ségur et surpris à la vigilance du ministre d'Angleterre, M. Fitz-Herbert [1], était métamorphosé par la diplomatie de la Grande-Bretagne en traité d'alliance. Elle le répétait incessamment à la Porte, jalouse qu'elle était de notre influence sur le divan, et la Porte avait fini par le croire : inquiète d'une guerre qu'on pouvait porter

[1] V. Flassan, Histoire de la diplomatie, t. VII, p. 459.

chez elle, la Porte reprit les armes contre la Russie, et secondée par l'Angleterre, qui nous aliéna sa confiance, elle excita le roi de Suède, Gustave III, à sa hardie et vaine expédition sur Saint-Pétersbourg. Cette perte de notre influence en Orient, ce n'était point assez pour l'héritier de Chatam : il crut nous faire plus de mal encore en nous attaquant en Hollande. Dans la guerre des Américains, le stathouder Guillaume V avait servi, autant qu'il l'avait pu, les intérêts de l'Angleterre, qui devait l'aider en récompense dans des projets utiles à son autorité. Il souffrait des gênes d'une constitution qui ne lui permettait pas de renforcer une garnison sans le consentement des états, « tandis que par une bizarre inconséquence, dit un historien, on le laissait s'environner d'un éclat tout royal [1]. » Guillaume, inspiré par les Anglais, voulut s'emparer des états, en captant le vote des électeurs qui nommaient aux municipalités ; mais l'esprit républicain de la Hollande se roidit contre de telles prétentions. Ce fut alors que des émeutes éclatèrent ; singulières émeutes, nées de l'union du stathouder et des dernières classes de la république, contre les vrais républicains des classes aisées. Guillaume V se retira en Gueldre, implorant le secours du roi de Prusse, son oncle, qui répondit froidement par quelques notes diplomatiques aux cris de l'ambition de sa nièce, l'épouse du stathouder. Guillaume, maître de la Gueldre, s'y essaya au pouvoir absolu, mais les résistances se multiplièrent [2]. Après la mort du grand Frédéric, la Prusse appuya davantage les prétentions de son allié, entraînée à cette politique par l'ambassadeur anglais, Harris, depuis lord Malmesbury. Vergennes, dont le devoir était une intervention vigoureuse, opposait aux ardeurs de la Prusse les résistances d'une diplomatie qui se faisait respecter encore ; mais quand Vergennes fut mort, ce reste de fermeté dans l'action du cabinet de Versailles disparut. Montmorin, qui lui succéda, avait eu l'honorable idée de former un camp d'observation à Givet, et M. de La Fayette avait même été désigné pour commander ce camp de vingt mille hommes. Mais quand Brienne fut nommé principal ministre, Montmorin, absorbé par lui, renonça au projet, et l'argent que Calonne avait heureusement réuni pour cet

[1] Droz, Hist. du règne de Louis XVI, t. II, p. 19.

[2] Les villes de Hattem et d'Elbourg se firent remarquer par leur énergie. Hattem opposa des troupes et ne céda qu'après avoir combattu, mais les habitants d'Elbourg, qui n'avaient pas de troupes, abandonnèrent leurs foyers et s'exilèrent tous sur le territoire d'une province voisine.

objet, fondit dans les mains dissipatrices de l'archevêque. Pendant que la révolution continuait en Hollande, on plaisantait agréablement dans les conseils de Versailles. Contrairement aux idées de Loménie, les maréchaux de Castries et de Ségur ne cessèrent, jusqu'à leur sortie du ministère, d'insister sur l'exécution de ce projet ; mais les autres ministres s'inspiraient de leur chef, qui disait d'un air tranquille et sûr, qu'une simple menace arrêterait la Prusse. Malesherbes, qui n'était ni un esprit énergique, ni un homme d'État, mettait sa bonhomie philanthropique et son talent de narrateur au service de l'incapacité de Brienne. Il détournait de l'objet en discussion, en racontant des anecdotes. Rien ne fait plus de tort à la sagesse de Malesherbes que cette conduite, peu digne de sa gravité [1]. Quant à Brienne, il se montrait fidèle à son origine : ministre de boudoir, il portait dans le conseil du roi les commérages du salon de mesdames de Polignac, et il perdait en riant la vieille considération qu'on avait en Europe pour la France.

(1787.) Cependant la Hollande était à feu, déchirée par la guerre civile. Le parti de Guillaume était le plus fort, car la populace était toute pour la maison d'Orange ; et la cour de Berlin, poussée par Pitt et Harris, s'écartait chaque jour davantage de la politique de Frédéric II. Les vulgaires passions s'étaient jointes à ces influences toutes puissantes : la femme du stathouder fut arrêtée par les états de Hollande, dans un voyage qu'on crut séditieux, et relâchée avec beaucoup d'égards. Il n'en fallut pas davantage pour entraîner le roi de Prusse à tous les excès de la violence et du ressentiment ; il ne parlait que de l'outrage fait à sa sœur. Cette princesse, d'un esprit borné et d'une vanité implacable, entretenait les mauvais sentiments de son frère. Quelques centaines de républicains avaient battu un corps de troupes régulières à Juphatz (9 mai 1787), mais depuis il y avait eu des défections. Pitt s'essayait au rôle qu'il joua plus tard ; l'argent anglais corrompait tout. Les patriotes étaient placés entre l'intrigue, les émeutes, et un parti qui voulait abolir le stathoudérat. Ces émeutes avaient épouvanté les villes de Flessingue et de Middelbourg. Le roi de Prusse crut le moment favorable pour venger sa sœur de l'injure imaginaire qu'on lui avait faite. Un homme seul eût pu l'arrêter : c'était le duc de Brunswick. Mais il aimait la guerre, parce qu'il croyait la bien faire, et il fut placé

[1] Voir Droz, Hist. de Louis XVI, t. II, p. 25.

à la tête du corps d'armée qui devait entrer en Hollande. Ses instructions portaient pourtant qu'il fallait éviter une rupture avec la France. Mais, sûr de l'incurie d'un cabinet qui envoyait presque dérisoirement une centaine d'artilleurs à ses alliés, il entra brusquement dans les Provinces-Unies. Le rhingrave de Salm, aventurier sans courage, que Louis XVI avait fait maréchal de camp à la demande de Vergennes, et qui commandait les troupes hollandaises, avait à son approche évacué toutes les forteresses. Utrecht et Amsterdam furent prises par le duc avec une facilité désolante pour lui, qui recherchait la gloire. « Les » Hollandais, dit éloquemment un historien [1], recoururent en vain à » la ressource qui avait signalé le noble désespoir de leurs aïeux. Ils » ouvrirent leurs digues; mais les inondations étaient imparfaites, » parce qu'elles n'avaient point été combinées, et d'ailleurs, il ne fal» lait pas user sitôt d'un pareil moyen. Un peuple qui défend son » indépendance doit couvrir ses champs de soldats avant d'être réduit » à les inonder [2]. »

(1788.) Ainsi le stathouder Guillaume rentrait en Hollande, et la France osa bien dire à ses alliés, qu'il fallait se soumettre à une nécessité dont elle était coupable. Brienne crut sans doute avoir fait assez en offrant l'hospitalité aux émigrés hollandais. Mais cette assistance ne réparait pas le mal de l'abandon : il était grand en effet, et avait pour conséquence directe de rendre sans signification et sans profit le traité d'alliance conclu par Versailles avec les Provinces-Unies; car c'étaient la Prusse et l'Angleterre qui prenaient à notre détriment le premier rang à La Haye. De plus, cet événement semblait nous effacer de la politique du monde, dans laquelle nous avions joué si longtemps, malgré des fautes et des défaites, un rôle plein d'ascendant et de grandeur. Rien ne relevait cet abandon : il n'était point l'application d'un principe, vrai ou faux d'ailleurs. On n'en était pas encore arrivé, vers ce temps, à la reconnaissance du principe de la non-intervention dans les affaires des peuples ; au contraire : à Teschen, on était intervenu par la diplomatie; en Amérique, par les armes. La générosité et la politique se donnaient la main. Nulle idée ne préexista à la conduite de Brienne et ne servirait à l'expliquer, pas même une idée de réaction

[1] M. de Lacretelle, Hist. du dix-huitième siècle, t. VI, p. 218.

[2] C'était le chevalier de Ternant, distingué dans la guerre d'Amérique, qui commandait Amsterdam, mais l'indiscipline des troupes le força d'abandonner le commandement.

contraire aux nobles tendances de ce temps, comme celle, par exemple, qui s'opposa longtemps à la guerre d'Amérique. Non, il arrivait au ministère la tête pleine d'un modèle qu'il n'était pas de force à copier, de ce Mazarin, qui donna l'Alsace à la France ; il trouvait des fonds laissés par le dernier contrôleur général pour une intervention utile. Il prit les fonds et renonça à l'intervention ; la pénurie du financier impuissant fut tout le secret de cette conduite. C'est pour cela qu'on le vit professer avec un éclat hypocrite les doctrines de l'abbé de Saint-Pierre, et déclarer toute guerre mauvaise et inutile, lorsque nos alliés périssaient, et que les Anglais se vengeaient de l'indépendance américaine sur l'indépendance hollandaise.

Une telle lâcheté exaltait les espérances de l'Angleterre, et lui donnait du cœur pour tout oser. Pitt avait ordonné des armements considérables dans tous les ports. Après la révolution de Hollande, il les fit continuer avec une activité insolente. L'intention de ces armements était si claire, que la France fut obligée d'armer aussi, et même on nomma Suffren pour commander les flottes, en cas de guerre [1], ce qui n'eût pas arrêté Pitt dans ses desseins ; mais le cabinet de Versailles calma les ardeurs du fils de Chatam, en lui opposant la perspective d'une alliance de guerre avec l'Espagne, l'Autriche et la Russie : leçon qui avait l'éloquence d'un reproche pour ce gouvernement qui trouvait plus de fidélité dans ses alliés qu'il n'en avait montré lui-même. Mais aussi la devait-il plus à des intérêts bien compris par les cabinets étrangers, et à l'inquiétude que l'Angleterre donnait au monde, qu'à une puissance d'entraînement qu'il ne possédait plus.

L'Angleterre, en effet, n'avait pas faibli : singulière nation! On lui avait enlevé une grande colonie, et elle vivait toujours de sa forte vie. Des mains de Chatam, elle était passée dans les mains de Pitt, comme un héritage de famille, et sous cette administration de génie, elle prospérait et avait fermé sa blessure. Elle augmentait sa marine ; elle étendait son commerce, elle multipliait ses influences. En Turquie, elle nous avait arraché et pris pour elle la confiance du gouvernement. Partout où elle pouvait poser le pied, elle l'avançait, tandis que la France, surchargée de ses embarras intérieurs, le retirait de partout. C'est que sonnait la fin de cette France monarchique, officielle, qui se repliait sur elle pour mourir ; elle devenait chaque jour plus isolée.

[1] Il mourut le 8 décembre 1788.

Les autres cabinets s'entendaient, se nouaient par des traités, se faisaient de hautes politesses, affichaient de grands desseins. Ainsi on avait vu, par exemple, Joseph II (1787) accompagner la grande Catherine dans son fameux voyage de Crimée, à travers les villes fantasmagoriques bâties en une nuit par Potemkin. Le motif réel de ce voyage était une pensée d'agrandissement : Joseph II se disait que la Turquie était encore meilleure à partager que la Pologne. Ainsi, Catherine avait retrouvé écrite, sur les poteaux de ses routes impériales, la plus intime pensée de son cabinet : « C'est ici le chemin de Byzance ! » La Russie, l'Autriche, l'Angleterre, tous les grands États cherchaient à se mouvoir, à se répandre ; la France, elle, concentrée dans son existence intérieure, ne voyait de remède à la situation dont elle souffrait que dans les états généraux. Les hommes qui la dirigeaient avaient tant à faire au dedans qu'ils ne regardaient plus au dehors. On n'eût pas pressenti dans cette France de Brienne, celle qui bientôt allait la remplacer. On n'eût pas reconnu mieux le pays dont le grand Frédéric disait que, s'il en était le roi, on ne tirerait pas un coup de canon sans sa permission en Europe. Ce grand homme était mort le 17 août 1786, et la monarchie qu'il avait faite, par son épée et par sa diplomatie, était alors plus une et politiquement plus forte que le pays dont il parlait. Ses dernières années avaient été glorifiées par une modération plus élevée que les plus beaux talents militaires ; et c'était à lui que Versailles devait le dernier acte honorable de sa politique étrangère, cette intervention de Teschen qu'on n'aurait pas osée sans lui.

Tel était alors l'état de l'Europe : toutes les puissances qui la composaient l'emportaient en intelligence, en dignité et en lumières sur les conseils de Versailles. Avec l'impéritie de ses chefs, avec ses finances épuisées, son anarchie intérieure, cette guerre des parlements et de la cour, l'indiscipline de son armée, la France, comme les nations qui ne savent pas se conduire, eût pu encourir le danger et la honte d'un partage. Pourquoi les cabinets de l'Europe n'y pensèrent-ils point ? Ils avaient tous l'avidité et la jalousie qui poussent au démembrement des États. Ce Louis XVI, qui ne porta jamais l'épée, ne ressemblait pas à son aïeul, Louis XIV. Il ne parlait point de se mettre à la tête de sa noblesse pour mourir sur les ruines de la monarchie. Une guerre, sous un prétexte ou sous un autre, était bonne à faire ; elle eût pu réussir. Pourquoi ne la fit-on pas? pourquoi Pitt, avec son génie qui voyait de si loin, fut-il si prompt à désarmer? C'est que si la puissance politique

de la France était diminuée, si elle se réduisait chaque jour davantage, il y avait plus en elle que de la puissance politique. Il y avait la force sociale d'où devait sortir une puissance politique nouvelle. Il y avait une pensée publique plus haute que les instincts d'un gouvernement dégradé. Il y avait une force qui allait s'organiser elle-même, qui s'était développée dans les liens d'un système de gouvernement trop étroit et qui éclatait. C'était là ce qui seul sauvegardait la France, exposée à tout par les fautes de ses maîtres; et ce qui heureusement n'était à la disposition de personne, ni d'un roi incapable, ni d'une reine aveuglée, ni d'un ministre corrompu.

CHAPITRE VI.

Second ministère de Necker; ses mesures de finances, ses desseins politiques. Seconde assemblée des notables. Mouvement des esprits à l'approche des états généraux. Sentiments des différentes classes. Écrits divers. Ordonnances de convocation des états. Mode d'élection. Incidents. Cahiers des trois ordres. Conclusion. — 1788-1789.

« Je me rendis à Versailles, dit M. Necker. Le roi voulut me voir » dans le cabinet de la reine et en sa présence. Il éprouvait, dans sa » grande bonté, une sorte d'embarras, parce qu'il m'avait exilé l'année » précédente. Je ne lui parlai que de mon dévouement et de mon res- » pect; et de ce moment je me replaçai près du prince ainsi que j'avais » été dans un autre temps [1]. » On lit encore, que ce fut avec tristesse que Necker reprit les affaires, et qu'il dit en ouvrant le message du roi : « Il est trop tard [2]. » Il était trop tard en effet pour renouer la chaîne de son premier ministère, trop tard pour continuer les choses par le seul mérite du pouvoir. La nation avait rendez-vous pour y travailler elle-même. Si Necker s'en effraya, sa rentrée aux affaires fut un sacrifice, un acte de soumission à la royauté. Cette fois encore c'était à l'homme de finance qu'on avait recours : la banqueroute était imminente. Cet homme tant de fois nommé, tant de fois redemandé par le vœu public, vit son retour salué par un inconcevable transport. En beaucoup de lieux ce fut un délire : Necker était fêté de toute la haine qu'on portait à Brienne; tout Paris illuminait pour le renvoi de l'un, en même temps que pour le retour de l'autre. Ce furent des feux d'artifice, des fusées, des acclamations populaires, des réjouissances, qui rappelaient ce qu'on avait vu lors de la chute de Terray, ce vampire du fisc. Plusieurs fois ces fêtes se prolongèrent dans la nuit avec des caractères inquiétants.

[1] Mémoires de Necker, t. I, p. 49, éd. in-18. Paris, 1831.

[2] Œuvres complètes de Necker, t. I, Notice, par le baron de Staël, p. 229.

Tout concourait alors à échauffer Paris : à la fermentation des idées s'ajoutait l'irritation des besoins. La ville se remplissait de vagabonds et d'affamés chassés des campagnes ; l'extrême misère et un vague instinct d'événements les poussait vers Paris. Cette grande misère d'alors tenait à bien des causes : détresse des finances qui pesait sur les affaires et suspendait tout ; dureté de l'action fiscale plus impitoyable envers les petits ; monopole des maîtrises, qui redoublait de rigueur depuis le traité de commerce avec l'Angleterre, dont souffraient plusieurs industries ; enfin une disette imminente qu'un hiver terrible allait accompagner. Ces bandes misérables, qui erraient et mendiaient dans Paris, s'émurent brutalement au renvoi de Brienne ; leur joie fut effrénée, elle tenait de leurs souffrances. Le peuple s'assembla sur plusieurs points : à la place Dauphine, il brisa les vitres de ceux qui n'avaient pas illuminé ; sur le pont Neuf, il obligeait les passants de pousser des cris ! On habilla un mannequin en archevêque, on le jugea, puis on lui fit faire amende honorable, la torche au poing, et on le brûla devant la statue d'Henri-Quatre [1]. La police, qui sembla d'abord fermer les yeux, sévit tout à coup avec dureté : les troupes chargèrent contre les rassemblements, et le lendemain le peuple, furieux des coups de sabre de la veille, se rua sur les corps de garde. A la Grève, une vive fusillade jeta sur le carreau vingt-cinq jeunes gens. Les Suisses et les gardes françaises rétablirent l'ordre; mais dans les provinces, il fut cruellement troublé. Effrayé, malgré les adoucissements apportés à sa disgrâce, des manifestations de cette joie terrible, Brienne, comme Calonne, qui s'était enfui en Angleterre, s'en alla furtivement en Italie chercher son chapeau de cardinal.

Des hommes qui avaient fait cause commune avec le parlement se firent voir, à Paris, au milieu des scènes populaires. Le duc d'Orléans s'y laissa entraîner, et on l'accusa d'avoir payé l'émeute. On accusa aussi l'Angleterre; mais quand les passions font le désordre, faut-il se demander qui l'a payé ? Il y avait eu les mêmes excès au renvoi de Maupeou, le destructeur du parlement comme Brienne. La bazoche prenait sa part de ces tumultes ; la magistrature en jouissait, comme d'autant de marques de sa popularité. « La plupart de ses membres, » dit un historien, trouvaient fort naturels et même utiles des désordres

[1] On arrêta un ecclésiastique qui passait, on le surnomma l'abbé de Vermont, et on le contraignit de confesser le mannequin. Hist. parlem., t. I, p. 253.

» qu'ils appelaient une manifestation de l'opinion publique [1]. » Aussi mirent-ils plus de reconnaissance que de sévérité dans leurs arrêts de répression. Ce corps ne se trouvait d'ailleurs vengé qu'à demi par la chute de Brienne. Lamoignon avait été son bras droit dans ses affaires avec le parlement, et il n'était point tombé. Il tenta de se maintenir après Brienne, comme il y avait réussi après Calonne ; mais il était poursuivi par une telle clameur, que Necker exigea son renvoi ; la reine s'y prêta : elle n'avait pu soutenir Brienne, et se trouvait offensée que le chancelier fût encore debout. L'archevêque avait emporté dans sa chute huit cent mille livres de pensions et de bénéfices [2] : Lamoignon voulut de même ses dédommagements. On lui offrit pour son fils la pairie et une ambassade ; il lui fallut plus encore ; en sus de sa pension de retraite, il demanda quatre cent mille livres comptant ; c'était plus que n'en contenait le trésor public ; on ne put lui en offrir que deux cent mille ; il les prit comme à-compte [3].

Tel était l'état du trésor quand Necker rentra au ministère : il s'y trouvait à peine quelques centaines de mille francs [4] ; toutes les impositions étaient dévorées par avance ; le crédit était entièrement ruiné, les besoins étaient immédiats, impérieux ; il fallait des millions dès la première semaine : Necker les trouva, et tout changea, en un instant, par la seule magie de son nom. La confiance y était inébranlablement attachée ; il reprit son poste, et les fonds remontèrent de trente pour cent dès le premier jour ; toutes les affaires s'en ressentirent et se ranimèrent. Un homme, qu'une intrigue de cour pouvait dès le lendemain chasser du ministère, exerçait tout cet empire, qui tenait plus à sa personne qu'à l'État ; on compta encore une fois sur lui comme sur un gouvernement. Cette grande force morale aplanit ses opérations ; mais nonobstant cela, sa réussite se conçoit à peine. Le second ministère de Necker est sa grande gloire comme financier, bien qu'il ait opéré avec moins d'éclat, et sur un champ moins vaste que dans l'autre. L'esprit public, tourné vers un point plus haut que les finances, fut moins

[1] Droz, Hist. de Louis XVI, t. II, p. 91.

[2] Hist. parlem., t. I, p. 252.

[3] La retraite de ce ministre éhonté excita de nouvelles scènes de désordre : on le brûla en effigie comme l'archevêque, après avoir ordonné qu'il serait sursis quarante jours à son exécution par allusion à son ordonnance sur la jurisprudence criminelle. Hist. parlem., t. I, p. 253.

[4] « Cinq cent mille livres, soit en argent, soit en valeurs. » Œuvres compl. de Necker, t. I, notice, p. 230.

attentif à ce que Necker faisait pour le trésor qu'à ce qu'il préparait pour les institutions. Mais quoique préoccupé lui-même de la grande affaire des états généraux, il déploya ce merveilleux savoir-faire qu'il possédait, il lui fallut ses plus industrieuses ressources pour traverser chaque jour, pour assurer tous les services, pour faire honneur, comme il le fit, à tous les engagements, sans ajouter rien à la dette ni à l'impôt. Un homme de renom, fort expert en ces matières, qui juge Necker d'ailleurs avec la dureté d'une religion politique opposée à la sienne, M. de Monthyon rend pleine justice au financier : « La banqueroute de l'État, dit-il, semblait inévitable, et cependant fut évitée sans coup de force, sans contrainte, sans impôts, sans emprunts, sans ces billets d'État si effrayants, si funestes, dont il ne fût fait aucun usage et qui même ne parurent point ; il fut pourvu à tous les besoins séparément et pour le moment ; tous les expédients, tous les revirements, toutes les ressources de banque dans lesquelles excellait M. Necker, furent mis en œuvre ; nombre de moyens de détails furent employés, faibles séparément, forts par leur réunion ; et ce fut un grand acte de sagesse de n'admettre dans ce moment aucune grande disposition qui eût trouvé des obstacles insurmontables dans la faiblesse et le discrédit du gouvernement... Il n'est aucun temps de l'administration de M. Necker où il ait montré autant de courage, d'adresse, de sagacité et de talent. Ses industrieuses et justes combinaisons, et le succès qu'elles ont obtenu, tiennent du prodige ; et cependant ce n'est point l'époque de son administration qui a été l'objet des éloges de ses partisans, parce que les hommes sont plus touchés, plus reconnaissants du bien qu'on leur fait que des maux qu'on leur évite, lors même que le service est le plus grand [1]. »

En effet, l'œuvre administrative de Necker était éclipsée par la grande question politique qui s'agitait. Tout était rempli de l'attente des états généraux ; le gouvernement les avait promis, et les devait assembler pour le 1er mai de l'année suivante. Mais ce grand pouvoir de la nation mal défini, tombé dans l'oubli depuis deux siècles, soulevait les questions les plus controversées. Comment se composerait l'assemblée ? Quelle part y aurait le tiers état ? Quel caractère donner au droit électoral ? Où serait le siége de l'élection ? Enfin comment se ferait le vote au sein des états généraux ? En consultant le passé, on y trouvait

[1] Monthyon, Particularités et observations sur les ministres des finances, p. 312.

autant d'irrégularité dans la forme de ces assemblées, qu'il y avait eu d'irrégularité dans leur convocation. Brienne, qui manquait d'idées sur tous ces points, avait invité les cours, les académies et tous les habiles à donner leur avis ; mais il ne voulait qu'embarrasser le débat dans un conflit d'opinions contraires, et y trouver un prétexte d'échapper à ses engagements. Toute la France fut agitée d'écrits sur la matière. Le parlement de Paris, rentré en fonctions le 24 septembre, arrêta, en enregistrant l'édit, dès le jour de son installation, que les états généraux seraient assemblés selon la forme des états de 1614. Le souvenir de ces états lui était cher, parce qu'ils avaient fléchi sous la verge du parlement, parce qu'ils avaient offert la composition la plus aristocratique, parce que le tiers état y avait été faible et humilié, et qu'ils n'avaient rien donné qu'un vain spectacle. C'en fut fait dès lors de la popularité du parlement. L'opinion, trompée par cet arrêt, se retourna contre son égoïste allié, et jeta une clameur terrible contre lui. On repoussa, on flétrit l'arrêt, en dévoilant dans mille écrits ce qu'avaient été ces états, que le parlement offrait comme modèle : on put juger de la bonne foi qu'il avait mise à les demander.

Il appartenait au gouvernement de régler ces questions, tant que le pays, dont c'était le droit, n'était pas assemblé. Mais Necker ne l'osa pas : avait-il lui-même des vues affermies ? savait-il bien d'avance où l'on allait ?

Ce grand financier n'avait en politique que des idées anglaises, un peu vagues, qui le gênaient dans cette position indécise entre la cour et la nation. Il avait le pressentiment des institutions modernes, et avec ce tour précurseur de son esprit, il sentait d'avance un certain malaise à se trouver en face de ces vieux états généraux, dont il prévoyait la confusion et les orages. Il avait au fond peu de goût, peu d'estime pour tous ces restes d'administration de l'ancienne France ; il venait de l'étranger, et il n'éprouvait pas pour ce passé le faible des premières habitudes [1]. Il semble que Necker eût vécu plus à l'aise devant deux chambres législatives, et qu'il eût été mieux servi par son génie, s'il avait pu travailler d'après ce type anglais qu'il avait dans l'esprit. Il hésita devant les difficultés auxquelles il avait dû s'attendre, et ne maîtrisa pas la situation. Dans le maniement des affaires, Necker n'était pas, si on l'ose dire, un homme d'État d'avant-garde ; il n'était

[1] Necker, Mém. sur la révol. franç., t. I, p. 59, 61, passim.

ni assez prompt, ni assez convaincu, ni assez dominateur pour tracer la route et se faire suivre ; il n'était pas fait pour de si grandes luttes, ni pour courir avec hardiesse la chance des événements ; il était de ceux qui conviennent non à l'origine, mais sur la fin des révolutions, pour les modérer, pour les asseoir, et faire transiger dignement les partis fatigués.

Necker trouva la promesse des états généraux toute faite, quand il succéda à Brienne ; il trouva bon encore de laisser décider par d'autres leur mode de convocation. Pour cela, il eut l'idée de réunir de nouveau ces notables qu'avait appelés Calonne, deux années auparavant. Necker se flatta, dans son grand respect pour l'opinion, que cette assemblée de nobles et d'évêques n'oserait contrecarrer le vœu public si fortement exprimé. Puis, ce besoin d'approbation universelle, qui était sa grande faiblesse, lui conseillait aussi ces ménagements pour les hommes du privilége. Mais cette transaction fut maladroite, et ne fut utile à personne. La position de Necker en perdit de sa force, et l'opinion se refroidit pour lui, ne comprenant pas ses précautions : n'était-ce pas se montrer aussi inconséquent que Calonne lui-même, que d'appeler encore une fois ces mêmes hommes à prononcer pour la nation ? On connaissait leur esprit ; ils avaient lassé tout le monde ; ce n'était plus qu'un instrument usé. Les notables reparurent le 6 décembre 1788. On les fit délibérer sur plusieurs questions : la plus importante, c'était de savoir ce que serait la représentation du tiers état. Convenait-il de la doubler et de la rendre égale à celle des deux autres ordres réunis ? C'est là ce que l'opinion réclamait ; c'était la thèse soutenue dans de nombreux écrits. Des publicistes, des avocats, des gens de lettres l'avaient débattue ; la raison était pour eux ; l'histoire aussi semblait venir à l'appui de leur opinion ; ils montraient que dans les précédentes assemblées le tiers état avait figuré en plus grand nombre que chacun des ordres privilégiés ; et ce précédent ne semblait-il pas plus fondé en raison que jamais ? Quel pas cette classe, le corps robuste de la nation, n'avait-elle point fait depuis le moyen âge ? Son droit n'avait-il pas grandi comme elle ? Toute la gloire récente du pays ne venait-elle pas de son fait ? « Qu'a été le tiers état jusqu'à ce jour ? rien. Que veut-il être ? quelque chose : » ce mot résumait tous les écrits du temps [1]. Le gouvernement en fit l'aveu : « S. M. a reconnu, dit-il, que plusieurs des formes

[1] Écrit de Siéyès : *Qu'est-ce que le tiers état ?*

» anciennes se concilieraient difficilement avec l'état présent des choses, » et que d'autres ont excité des réclamations dignes au moins d'un » examen attentif [1]. » Mais Necker était incertain de résoudre ces questions. Il ambitionna de concilier toutes choses et de garder le rôle de modérateur. Il n'avait le courage d'accepter les malédictions de personne. Il parla devant les notables et s'y montra favorable à la double représentation. Et même sur ce point si clair, auquel toute l'énergie de l'opinion s'était attachée, on dit que l'esprit de Necker flotta longtemps [2]. Il fut sur tout le reste mal assuré, plein de vagues précautions, et fort inconséquent, du moins en apparence. Il s'arrêta, comme à mi-chemin, dans l'idée qu'il émettait de doubler le tiers état ; et il n'osa proposer le vote par tête, ce qui rendait le bénéfice illusoire : s'il n'y avait qu'un suffrage, en effet, pour chacun des trois ordres, le nombre n'importait plus.

Les notables, néanmoins, s'effrayèrent d'une concession si atténuée; ils eurent l'instinct de prévoir que le tiers, une fois constitué, emporterait de vive force la délibération en commun. Un seul de leurs six bureaux vota pour la double représentation : ce fut le bureau que présidait Monsieur. Le même esprit dicta à l'assemblée ses décisions sur tout le reste ; et néanmoins, tout en n'écoutant que leur seul intérêt, ils contentèrent en quelques points l'opinion la plus répandue : ils ne prirent point la propriété pour base de la capacité électorale ; ils ne mirent d'entraves ni au droit d'élire ni au droit d'être élu ; ils l'étendirent aux nobles non possesseurs de fiefs, aux membres du bas clergé non pourvus de bénéfices ; c'était une dérogation à l'ancien usage. Enfin, ils attribuèrent le droit de suffrage à tout individu majeur inscrit aux rôles des contributions [3]. Comme on objectait aux privi-

[1] Arrêt portant convocation des notables. Anc. lois franç., règne de Louis XVI, t. VI, p. 613.

[2] M. Droz, toujours si scrupuleux dans ses affirmations, s'exprime ainsi : « On croit généralement que, dès sa rentrée au ministère, Necker voulut la double » représentation du tiers état ; et je n'oserais contredire cette opinion tant elle est » répandue, si je n'avais des preuves positives qu'elle est fausse. Necker fut irré- » solu jusqu'au dernier moment. Des hommes dont l'opinion était formée en faveur » de la double représentation, Malouet, Mounier, voyaient avec douleur ses longues » hésitations, etc. » Parmi les écrivains néanmoins qui semblent être d'avis contraire, nous rencontrons : Garat, Mém. sur M. Suard, t. II, p. 309; M. Lacretelle, Hist. du dix-huitième siècle, t. VI, p. 276; baron de Staël, notice en tête des Œuvres complètes de Necker, t. I, p. 243.

[3] Les notables furent d'avis d'admettre à voter, dans les assemblées primaires,

légiés leur petit nombre, ils voulurent grossir leurs colléges. Puis en ouvrant, comme on vient de le voir, les assemblées primaires jusqu'au plus infime degré, ils comptaient beaucoup sur leur influence auprès des conditions serviles et de la partie inférieure du tiers état. Toutes ces traditions des anciens états, que les notables préconisaient ou rejetaient à leur convenance, présentaient l'ensemble le plus contradictoire et le plus confus. En matière d'élection, comme en toute chose, les provinces, les bailliages procédaient diversement. Tous se réclamaient de quelque privilége, étaient attachés à des usages : c'était tout cet amalgame qui s'appelait, en langage monarchique, une constitution. Les circonscriptions électorales dataient de plusieurs siècles. L'inégalité de ces divisions s'était augmentée par tous les mouvements de la richesse et de la population. Les notables ne voulurent point toucher aux anciennes formes, ni au nombre de représentants de chaque bailliage, qui demeurait le même, quels que fussent la population et l'impôt[1]. Tel fut le travail de cette assemblée ; ce déni de justice envers le parti des communes, cette préoccupation scandaleuse de la noblesse pour ses *bourgs pourris*, firent pousser de nouvelles plaintes et redoublèrent l'impatience des états généraux. Tous les corps des privilégiés achevaient de se perdre tour à tour par leur égoïsme, les notables après le parlement. Ce dernier en outre se plongeait dans le ridicule, à force de tergiversations. Tandis que les notables délibéraient, le parlement, accablé de l'effet qu'avait eu son arrêt, crut qu'en faisant amende honorable il allait regagner l'esprit public ; sous prétexte d'interpréter sa pensée, il se rétracta. Il déclara que, le nombre des députés respectifs des trois ordres « n'étant déterminé par aucune » loi, ni par aucun usage, on ne pouvait que s'en rapporter à la sagesse » du roi, pour parvenir aux *modifications* que la raison, la liberté, » la justice et le vœu général pouvaient indiquer. » D'Espréménil fit passer cette déclaration ; il avait mis la même ardeur à appuyer la précédente. Depuis son retour des îles Sainte-Marguerite, ce bouillant

les domestiques à gages, s'ils figuraient au registre des impositions. Ce fut dans la même pensée qu'ils proposèrent encore le vote à haute voix.

[1] Ces différences étaient si considérables, que Necker, dans son rapport au roi, citait comme exemple et mettait en regard les bailliages de Dourdan et de Gex, qui comprenaient, l'un 7,462, et l'autre 13,052 âmes, avec la sénéchaussée de Poitiers et le bailliage de Vermandois, qui en comptaient 692,810 et 774,504.

Le bureau présidé par Monsieur fut encore seul, sur cette question, d'un avis conforme au vœu public.

parlementaire avait bien changé de rôle : il était devenu modéré, sans être plus calme ; les scènes du palais dont il avait été le héros, étaient déjà loin ; il s'étonna à son retour de trouver le public préoccupé d'autre chose que de son triomphal exil et des affaires de sa compagnie; il en éprouva une surprise amère. D'Espréménil était l'expression violente de l'esprit de corporation. Ce fanatisme avait enflammé sa résistance, et avait fait de lui un jour un homme éloquent. « Les par- » lements, disait Malesherbes, aiment à jouer un rôle ; » c'est tout ce qu'aimait d'Espréménil : mais il avait mis dans le sien un tel excès de jactance, il s'était offert au martyre avec tant de persistance et de solennité, qu'il avait provoqué le rire, dès que l'exaltation du public fut tombée [1]. Il y avait du vrai dans ce qu'écrivait le marquis de Mirabeau : « Il faut espérer, disait-il, que le voisinage vous procurera la » visite de ce vaste d'Espréménil, le sage commentateur de Mesmer, » qui tout à l'heure, des îles Sainte-Marguerite jusqu'ici, a fait rire » villes et villettes du faste de saltimbanque avec lequel il secouait ses » chaînes pour les faire sonner [2]. » D'Espréménil, après quelques mois de séjour dans ces îles, reprit sa place parmi ses confrères, toujours inquiet, ombrageux et prêt au combat. Mais le fantôme du despotisme qu'il avait tant évoqué, céda la place à un autre : ce fut le fantôme de la révolution ; on retrouve, dans tous les désordres d'esprit de ce visionnaire, un souvenir des soirées de son ami Cagliostro. Lui qui avait été plus véhément que personne à réclamer les états généraux, il se mit d'avance à les craindre et à les entraver. Mais il désirait pourtant y être élu ; son ambition reprit le dessus un instant sur ses terreurs, et il fit délibérer sa compagnie de manière à regagner les

[1] D'Espréménil, dans son discours d'adieu, comparait ses confrères réunis aux sénateurs romains, immobiles et majestueux devant le fer des Gaulois. « Qu'ils » entrent..., disait d'Espréménil, qu'ils viennent souiller de carnage ce temple et » égorger sous les yeux et sur l'autel de la justice, ces glorieux martyrs !... O ma » femme ! ô mes enfants ! vous que je ne puis pas même embrasser, vous que je ne » reverrai peut-être jamais ! votre époux, votre père, vous dit adieu ! Dans cette île » solitaire où je vais être relégué, etc. »

[2] Lettres du marquis de Mirabeau au marquis de Longo, 15 décembre 1788. — Mém. de Mirabeau, t. V, p. 182.—Parmi les écrits qui jetèrent le plus de ridicule sur d'Espréménil, que Mirabeau appelait Crispin-Catilina, il y en eut un de l'avocat général Servan : c'était une prétendue lettre du gouverneur des îles Sainte-Marguerite, qui réclamait un fou échappé de la forteresse et dont il citait les propos ordinaires; c'étaient les phrases que d'Espréménil débitait sur sa route. Droz, Hist. du règne de Louis XVI, t. II, p. 111.

suffrages du tiers état. Quand le gouvernement eut congédié les notables, il lui resta une tâche épineuse ; ce fut de régler tous les points sur lesquels il les avait consultés. De toutes parts, il venait des manifestations contraires à leur vœu. La polémique des écrivains ne se ralentissait pas; les assemblées provinciales, les grandes communes, les corps de métiers, les sociétés politiques, votaient des adresses et demandaient ardemment le vote par tête et le doublement du tiers. Ainsi, le travail des notables devenait un embarras de plus; le gouvernement s'était placé presque à leur suite ; il venait de les interroger comme les organes de la nation, et la nation les couvrait d'un immense désaveu. L'intérêt nobiliaire , d'autre part, ne se contraignait pas, et parlait hautement par la bouche des princes. Après la séparation des notables , tous les princes, à l'exception de Monsieur et du duc d'Orléans, signèrent un Mémoire au roi[1].

[1] Voici le langage qu'ils tenaient à Louis XVI : « Sire, l'État est en péril ; votre » personnne est respectée : les vertus du monarque lui assurent les hommages de » la nation. Mais, sire, une révolution se prépare dans le principe du gouverne- » ment ; elle est amenée par la fermentation des esprits. Des institutions réputées » sacrées, et par lesquelles cette monarchie a prospéré pendant des siècles, sont » converties en questions problématiques, ou même décriées comme des injustices. » Les écrits qui ont paru pendant l'assemblée des notables, les mémoires qui ont » été remis aux princes soussignés, les demandes formées par diverses provinces, » villes ou corps, l'objet et le style de ces demandes et de ces mémoires, tout an- » nonce, tout prouve un système d'insubordination raisonné et le mépris des lois » de l'État. Tout auteur s'érige en législateur... Quiconque avance une proposition » hardie, quiconque propose de changer les lois est sûr d'avoir des électeurs et des » sectateurs...

» Il a été exposé à Votre Majesté combien il est important de conserver la seule » forme de convocation des états généraux qui soit constitutionnelle, la forme » consacrée par les lois et les usages, la distinction des ordres, le droit de déli- » bérer séparément, l'égalité des voix, ces bases inébranlables de la monarchie » française... Enfin , disaient les princes , quand Votre Majesté n'éprouverait » aucun obstacle à l'exécution de ses volontés, son âme noble, juste et sensible, » pourrait-elle se déterminer à sacrifier, à humilier cette brave, antique et respec- » table noblesse qui a versé tant de sang pour la patrie et pour le roi, qui plaça » Hugues Capet sur le trône ?... En parlant pour la noblesse, les princes de votre » sang parlent pour eux-mêmes ; ils ne peuvent oublier qu'ils font partie du corps » de la noblesse, qu'ils n'en doivent point être distingués, que leur premier titre » est d'être gentilshommes... »

Les princes, en repoussant le vote par tête, feignaient d'entrer dans les intérêts mêmes du tiers, exposés à être compromis, disaient-ils, par la séduction de quelques membres du tiers état, si les voix étaient comptées par tête et sans distinction d'ordres. — Mémoire présenté au roi par monseigneur le comte d'Artois, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, M. le duc d'Enghien et M. le prince de Conti. Hist. parlem., t. I, p. 256.

Les princes voyaient l'esprit public et l'énergie de ses demandes ; et c'était par une profession de foi hautaine et un refus péremptoire qu'ils y répondaient. Ils parlaient de résistance ouverte, de refus de concours, si leur demande était repoussée. C'était une menace faite au roi et un signal de désobéissance donné aux ordres privilégiés [1].

Le conseil délibéra longtemps, et se prononça le 27 décembre 1788. La décision fut rendue publique, sous le titre inusité de *Résultat du conseil*. Le texte portait brièvement que les députés aux prochains états généraux seraient au moins au nombre de mille ; que ce nombre serait formé, autant que possible, en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage ; que le tiers état aurait autant de députés que les deux autres ordres réunis, et que cette proportion serait établie par les lettres de convocation. La reine assista au conseil et y approuva tout : c'était une revanche qu'elle prenait contre la noblesse, qui s'était montrée si hostile à Brienne.

Cette décision, qui donnait gain de cause au tiers état sur trois points importants, fut d'un effet immense ; le parti populaire y applaudit avec transport : bien que la question du vote par tête y fût comme ajournée, il compta sur ses députés, sur leur nombre, pour forcer la conséquence du principe qu'adoptait le gouvernement.

Du côté de la noblesse, cette résolution fut dénoncée comme une

[1] « Si les droits des deux premiers ordres éprouvaient quelque altération, alors » l'un de ces ordres, ou tous les deux peut-être, pourraient méconnaître les états » généraux, et refuser de confirmer eux-mêmes leur dégradation en comparais- » sant à l'assemblée. Qui peut douter du moins qu'on ne vît un grand nombre de » gentilshommes attaquer la légalité des états généraux, faire des protestations, » les faire enregistrer dans les parlements, les signifier même à l'assemblée des » états... Et quelle confinace n'obtiendraient pas dans l'esprit des peuples, des » protestations qui tendraient à les dispenser du payement des impôts consentis » dans les états ! » Mém. des princes, Hist. parlem., t. I, p. 260.

Ces droits, si arrogamment revendiqués et auxquels on ne voulait souffrir aucune altération, ne s'appuyaient pas même sur un usage constant, puisque le tiers état avait toujours été en possession de nommer plus de représentants que la noblesse ou le clergé, et qu'enfin la délibération en commun s'était pratiquée avant les états de 1614, ainsi que le rappelèrent les trois ordres du Dauphiné, dans une adresse au roi, rédigée par Mounier (8 nov.).

Parmi ces adresses et ces lettres qui arrivaient de toutes parts, il y en eut une signée par trente ducs et pairs, qui déclaraient renoncer à leurs priviléges pécuniaires : plusieurs d'entre eux agissaient de bonne foi ; « Mais le tiers état, dit M. Droz, » n'y voulut voir qu'une ruse sans finesse, pour faire croire à l'inutilité de la » double représentation. Les nobles les raillèrent, et on fit courir cette plaisanterie : » Avez-vous lu la lettre des *dupes* et pairs ? » Droz, Hist. de Louis XVI, t. II, p. 127

insulte aux notables, comme un acte audacieux, indécent [1] : on n'avait pris leur avis, disait-on, que pour se ménager un triomphe à leurs dépens, en faisant plus qu'ils n'avaient voulu ; on ne les avait mis en scène que pour les humilier. On accusa Necker d'avoir manqué à toutes les convenances en donnant de la publicité à son opinion personnelle dans un rapport fait en son nom pour exposer les motifs de l'arrêt. Necker, en effet, ne résistait pas là où il avait à recueillir des bénédictions et des hommages ; sa gloire n'était pas de s'effacer. Lors même qu'il se montrait vacillant et timide, il avait besoin d'être vu ; il mettait dans sa fonction toute la splendeur d'un sacerdoce. Mais cet orgueil était de noble origine : s'il goûtait tant la considération et le crédit de son caractère, il n'en faut pas faire un trop dur reproche à un homme dont c'était la force ; il avait grand besoin, en effet, d'être soutenu par l'esprit public dans sa position hérissée d'obstacles ; ses embarras étaient écrasants ; les affaires de finances, l'administration, compliquée de circonstances terribles, traversaient à toute heure ses projets politiques. Necker avait subvenu aux premiers besoins du trésor ; mais ces besoins ne finissaient pas, et il s'épuisait à y faire face. L'effort était de conduire sans secousse et sans moyens violents cette machine épuisée jusqu'à l'ouverture des états. Ce fut l'honneur de Necker : honneur sans gloriole cette fois, car le succès passait inaperçu. La question du déficit, comme le disait Mirabeau, était noyée dans celle de la double représentation du tiers. Mais le ministre sentait le poids de l'un et de l'autre ; il y avait autant de difficultés du côté des subsistances que du côté des institutions.

La disette et l'hiver sévissaient cruellement [2]. Le blé manquait ou ne circulait pas ; les moulins, arrêtés par les glaces, ne marchaient plus; la spéculation, la terreur augmentaient le mal, dont on ne saurait calculer l'étendue, si à toutes ces calamités se fût joint le fléau d'un ministre comme Brienne. La présence de Necker fut un incontestable bienfait. Il fallut les immenses ressources de son crédit personnel pour tirer des grains de l'étranger, car la récolte avait aussi manqué au dehors. « L'Amérique, les côtes de la Méditerranée, l'Angleterre, la

[1] Monthyon, Partic sur les ministres des finances, p. 319.

[2] Le thermomètre descendit à trente degrés Réaumur au-dessous de glace. La Seine était prise dès les premiers jours de décembre ; on trouve une ordonnance à la date du 9 décembre, qui fait défense d'y patiner. Anc. lois franç., règne de Louis XVI, t. VI, p. 632.

» Hollande et Dantzig, furent mis à contribution pour les besoins de » la France. Necker suivait de sa main cette vaste correspondance, et » ses sollicitations instantes étaient presque toujours couronnées de » succès [1]. » Une de ses premières mesures, sitôt qu'il fut à même d'apprécier le déficit des récoltes, fut d'interdire l'exportation (arrêt du 7 septembre 1788). Il proposa des primes aux négociants; il forma des entrepôts, rétablit à l'intérieur les transports arrêtés par l'hiver; mais tout était difficulté : tous les liens politiques étaient relâchés ; les subordonnés n'obéissaient plus; le travail était en stagnation; le négoce, effrayé de l'effervescence populaire, se refusait à agir pour son compte, et refusait même les commissions du gouvernement. L'État fut obligé de traiter lui-même, et ses achats s'élevèrent à plus de soixante et dix millions. Il fallut trouver du numéraire, car on refusait le papier de France à l'étranger. On s'explique à peine comment fut rassemblée une pareille somme. Necker engagea sa fortune; il donnait sa caution pour l'État [2]. Honorons ces grands exemples de générosité politique. Les qualités de Necker, par leur contraste, font de lui un homme à part : esprit pratique, rompu aux affaires, avec un caractère dont la pureté touchait à la grandeur; capacité de détail, génie d'administration et de finance, avec un tour de pensée contemplatif et généralisateur.

Au moment de l'ouverture des états généraux, Necker proposa à un négociant étranger de se charger des approvisionnements de Paris ; et comme la situation de la France inspirait peu de confiance à cette maison, Necker offrit sa caution particulière sur toute sa fortune. » De quels moyens n'ai-je pas fait usage? s'écrie-t-il. C'était l'occu- » pation de tous mes jours et de tous mes instants ; car, indépendam- » ment de la situation critique de Paris, les courriers arrivaient de » toutes parts pour m'annoncer des besoins imminents, tantôt dans » un lieu et tantôt dans un autre. Un jour, après trois heures d'ab- » sence et en descendant de chez le roi, ma cour m'en parut remplie ; » ils s'empressèrent de me remettre tous ensemble les dépêches dont » ils étaient chargés... Dans le cours de la nuit, on venait me réveiller » pour signer, pour dicter une instruction pressante, pour donner les » ordres qu'exigeait un secours indispensable, pour faire cesser par » quelque voie d'autorité l'interception d'un convoi, pour suppléer par

[1] Œuv. compl. de Necker, notice, t. I, p. 234.
[2] *Ibid.*, p. 260.

» une disposition extraordinaire à des fonds qui avaient manqué dans » un lieu où des achats avaient été commandés, etc. [1]. »

Les gens d'affaire, en traitant avec ce ministre, perdaient un peu de leur âpreté ; plusieurs même subirent l'influence de son désintéressement, et firent quelque chose pour l'intérêt public. Des maisons de banque, des compagnies avancèrent des fonds ; les notaires de Paris versèrent six millions au trésor. Mais les souffrances populaires, par-dessus tout, rencontrèrent de grandes sympathies. A Paris, il y eut un vaste mouvement de bienfaisance parmi tous ces esprits que la crise politique faisait fermenter, et qui répandirent leur chaleur en dévouements privés, dont le concours prenait le caractère d'un immense service public.

A la veille de ce grand choc qui allait briser tant de liens, il y eut encore un moment de fraternité vive. Des hommes qui étaient en guerre d'opinion, de fougueux adversaires se rencontraient chez l'indigent, et se donnaient la main dans ces rendez-vous de charité. Les curés de Paris s'y concertaient avec les philosophes; l'archevêque, M. de Juigné, y employa ses revenus et fit, pour y ajouter, un emprunt de quatre cent mille francs. On cita les grandes libéralités des princes d'Orléans et de Penthièvre, et la touchante compassion qu'y mêlait la duchesse d'Orléans, héritière des bienfaisantes vertus de son père. Mais, malgré cet ensemble d'efforts généreux, les classes pauvres furent horriblement et longuement éprouvées ; beaucoup de malheureux périrent d'inanition ou de froid dans cette dernière année de la monarchie absolue; comme si toutes les souffrances devaient accompagner la fin de cette vieille société.

[1] Le fait suivant fera juger le caractère de Necker et celui de l'homme de cour qui lui succéda en juillet 1789. La première lettre que reçut le baron de Breteuil, en entrant au contrôle général, fut la réponse de MM. Hope à l'offre que M. Necker leur avait faite de sa caution... « Que signifie cette lettre ? demanda M. de Bre- » teuil. — Vous le savez, lui répondit-on : ce sont MM. Hope qui acceptent la » caution personnelle de M. Necker, et lui demandent ses engagements : dois-je » leur écrire que vous leur donnerez la garantie promise par votre prédécesseur?— » Non, certes. Qu'a de commun la fortune particulière d'un ministre avec les inté- » rêts de l'État? » Dans le même moment, M. Necker, exilé, passait à Bruxelles : il se ressouvint de la caution qu'il avait offerte à MM Hope, et craignant que la nouvelle de son exil n'arrêtât leurs opérations, il se hâta de leur écrire que sa retraite ne changeait rien à ses intentions, et que les deux millions laissés par lui au trésor royal restaient garants de l'approvisionnement de Paris. — Œuv. compl. de Necker, notice, t. I, p. 264 et suiv.

L'heure des événements approchait, en effet, et, comme il arrive toujours, quand les circonstances sont d'un intérêt si poignant et si universel, les esprits s'élançaient à leur niveau, et dépassaient même par les théories les faits qui allaient se produire. Des clubs, invention étrangère et qui garda son nom étranger, se formaient de toutes parts, nombreux et retentissants, et mettaient la politique à la portée du plus grand nombre. Là, toutes les questions étaient remuées, même les plus prématurément audacieuses, celles qu'il fallait, non pas une réforme, mais toute une révolution pour résoudre. Quelle différence déjà par le ton et par le fond des choses entre ces assemblées et ces premiers clubs, qui sous Brienne se réunissaient chez Duport ! L'un des principaux était le club qui portait le nom de *Société publicole*, dont les délibérations furent imprimées [1] ; car ce n'était pas assez que la parole, que la discussion, il fallait, à la pensée politique, l'écho fidèle et multiple de la presse, l'autorité de la pensée écrite, et surtout l'universalité ; les brochures s'ajoutaient donc aux discours. On en vit paraître par milliers, mais on n'a gardé souvenir que des plus marquantes [2]. Celles-là étaient inspirées par l'esprit nouveau, plus ou moins intempérant, sans doute, mais toujours fort, parce qu'en général il était dans le vrai. Quant aux autres écrits qui venaient défendre des systèmes jugés et plus qu'à moitié détruits, un état de choses qui avait encore la force organisée et qui pourtant ne se suffisait plus à lui-même, ceux-là sont comme les proclamations des armées défaites, qu'on ne lit plus guère après la victoire.

Ce qui distingue, du reste, ces premières élaborations de la pensée politique en France, c'est la généralité de la tendance et la particularité des moyens ; sans cette forte unité du but, il semblerait que la diversité des plans qui voulaient y conduire dût précipiter immédiatement vers l'anarchie. Ainsi, prévenant l'opinion des états généraux, Servan demandait une déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ainsi le duc d'Orléans, dans la brochure écrite probablement par un autre, mais qui était un acte du prince, et qui portait pour titre : *Délibération à prendre pour les assemblées de bailliages*, traçait, de point en point, le plan qu'on devait suivre dans la rédaction des cahiers,

[1] Sous ce titre : *Résultats des premières assemblées de la Société publicole tenues les* 20, 24, 31 *décembre* 1788 *et* 2 *janvier* 1789.

[2] Un homme du temps en acheta 2,500 dans les trois derniers mois de 1788, et sa collection était loin d'être complète, dit M. Droz, t. II, p. 186.

et prévoyait toutes les questions qui pouvaient naître : c'était un mépris déclaré de toute transaction entre les ordres, et la conclusion qui était de partout si pressée de se produire, que *le tiers était toute la nation* [1]. Ainsi encore, un esprit plus sage, mieux réglé, plus savant, Mounier publia sur les états généraux un volume dans lequel il proposait les deux chambres et cet équilibre des pouvoirs que lui avait appris l'Angleterre. Homme de son temps cependant, quoiqu'il s'en séparât profondément par le calme de sa pensée, Mounier, partisan intime de l'institution de la pairie, cachait prudemment cette idée aristocratique sous la proposition qu'il faisait de l'établissement d'un sénat. Ses idées eurent le sort de tout ce qui est net et précis, dans un de ces moments où l'ardeur est encore plus grande que les lumières ; ce système conquit les plus mûrs esprits, mais il rencontra un contradicteur redoutable, ayant alors assez de crédit pour lui enlever l'opinion.

C'était Sieyès, l'auteur de la fameuse brochure, intitulée : *Qu'est-ce que le tiers état ?* De tous les livres de cette époque, c'est celui-là qui fit le plus de bruit. Il donna à son auteur un renom tel, que les plus vaines utopies et le plus vain silence ne purent depuis le faire oublier. Sieyès, qui faisait tourner au profit de sa pensée la sécheresse naturelle de son esprit, avait répondu seulement le mot *tout*, à la question qui commençait son livre ; et cette réponse, d'une brièveté de style pénétrante, s'était gravée dans toutes les têtes, et ne devait plus s'en effacer. Sieyès soutenait que le tiers état était compétent pour juger *seul*, sans le concours des deux autres ordres, en assemblée nationale, tout ce qui était du ressort du gouvernement, et pour décréter la convocation d'une assemblée extraordinaire du royaume, élue par tous les citoyens et chargée de discuter la constitution. Quoiqu'en principe et en fait Sieyès eût reconnu le danger de n'avoir qu'une chambre, il repoussa l'idée d'un sénat, comme le proposait Mounier. Il est vrai que pour le remplacer il inventait cette incroyable complication de trois chambres égales en tout, et formées chacune d'un tiers de la grande députation nationale. Génie bizarre et dont la force sentait l'effort, il se contournait toujours pour être simple. Sous le formalisme sévère du raisonnement, il cachait un esprit chimérique ; d'ordinaire ces sortes d'esprits sont étendus, mais le sien était étroit. L'à-propos d'un livre, on dirait presque d'un mot, était toute sa gloire ; il ne s'en est point fait une autre depuis.

[1] Hist. parlem., t. I, p. 285.

Malgré la prépondérance de Sieyès, vers cette époque, beaucoup d'écrivains étaient partisans d'une seule chambre. Le ministre protestant, Rabaud de Saint-Étienne, appartenait à cette opinion. C'était un esprit très-modéré, très-réfléchi, convenant avec bonne grâce de l'imperfection de ses vues, fort différent de cet emporté comte d'Entraigues, le précurseur titré des déclamations les plus révolutionnaires contre la noblesse [1]. L'ordre qu'attaquait d'Entraigues fut soutenu par Cérutti dans un *Mémoire au peuple français*, écrit pourtant dans les intérêts du tiers état. Cérutti brillait alors de toute l'inimitié de Mirabeau, qui avait engagé avec lui une correspondance sur tout ce qui concernait les états généraux [2]; car s'il était une tête en France qui dût penser et s'enflammer sur un tel sujet, c'était celle de Mirabeau. Les lettres à Cérutti font foi de la violente espérance de cet homme qui avait toutes les convoitises et en qui l'ambition commençait à grandir; mais ces lettres témoignent beaucoup moins de la fermeté et de la maturité de ses vues. Aveuglé par sa vieille et infatigable haine pour Necker, il se montre, dans cette correspondance, plus pamphlétaire qu'homme d'État. Quelques idées justes s'y mêlent à beaucoup d'autres contradictoires, mal arrêtées; et, le croirait-on dans un homme de cette trempe, on trouve en lui des hésitations singulières; il n'ose se prononcer pour le vote par tête: « Le tiers état, dit-il, est formé de tant de gens sans » vigueur, de tant de campagnards accoutumés à la féodalité, de tant » de citadins qui ne pensent qu'à l'argent, de tant d'esprits bourgeois » qui ne songent qu'à retirer quelques fruits des protections et des » patronages de messieurs tels et tels, qu'on tremblerait si l'ouverture » des états les plaçait en même chambre, avec nos seigneurs de toute » espèce; peut-être est-on près de désirer que le faible tiers état se ren» ferme dans sa chambre, s'échauffe, s'irrite, s'opiniâtre et reçoive le » secours de la colère, contre le *veto* des chambres hautes, avant d'en » venir à une délibération où se compteront toutes les voix [3]. » Une telle crainte ou un tel désir étaient sincères, et dans l'homme de l'instinct politique et de l'éducation la plus forte qu'il y eût alors sur les

[1] Le volume du comte d'Entraigues commence ainsi . « Ce fut sans doute » pour donner aux plus héroïques vertus une patrie digne d'elles que le ciel » voulut qu'il existât des républiques, etc... La noblesse héréditaire, dit-il » encore, est le plus épouvantable fléau dont le ciel, dans sa colère, puisse frapper » une nation libre. »

[2] Mém. de Mirabeau, t. V, p. 205 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 212. Lett. de Mirabeau à Cérutti, p. 47.

matières d'État, ils montrent suffisamment, ce nous semble, combien les esprits vacillaient encore sur les questions les plus impérieuses, quand déjà l'heure était venue d'agir.

(1789.) Le règlement pour la convocation des états généraux fut publié le 24 janvier 1789. Tous ces actes préparatoires, qui sont comme la procédure du grand procès qui allait s'ouvrir, avaient à régler beaucoup de points restés confus, indéterminés; à introduire, autant qu'il se pouvait, dans ce chaos de pratiques contraires, un peu de méthode et d'uniformité. Mais la crainte de trop blesser d'anciens usages fit qu'on manqua à la raison et à l'équité sur plusieurs points. Le règlement en contenait l'aveu. On craignait, par exemple, de toucher aux petits bailliages qui avaient nommé jadis plus de députés que n'en comportait leur population. « Le respect pour les anciens usages, dit » le texte, et la nécessité de les concilier avec les circonstances pré» sentes, sans blesser les principes de la justice, ont rendu l'ensemble » de l'organisation des prochains états généraux et toutes les dispo» sitions préalables très-difficiles et souvent imparfaites. Cet incon» vénient n'eût pas existé si l'on eût suivi une marche entièrement » libre et tracée seulement par la raison et par l'équité [1]. » Le règlement donne des instructions aux baillis et sénéchaux sur le mode de convoquer et de tenir les assemblées [2]. L'élection directe y était attribuée aux nobles et aux ecclésiastiques bénéficiaires; l'élection de second degré au tiers état et au clergé inférieur. Nulle condition de propriété n'était attachée à l'élection; les trois ordres pouvaient choisir dans leur sein [3], avec une liberté absolue. On a fait un reproche au gouvernement

[1] Anc. lois franc., règne de Louis XVI, t. VI, p. 656.

[2] « Les lettres de convocation seront adressées par les gouverneurs des diffé» rentes provinces aux baillis et sénéchaux... » On divisa les bailliages et séné» chaussées en deux classes: « Dans l'une et l'autre classe, dit le règlement, on » entendra par bailliages et sénéchaussées tous les siéges auxquels la connaissance » des cas royaux est attribuée. » Anc. lois franç., règne de Louis XVI, t. VI, p. 637.

[3] A l'assemblée générale des trois états du bailliage, les ecclésiastiques devaient nommer un mandataire ou électeur sur vingt, les corporations d'arts et métiers, un sur cent, les corporations d'arts libéraux, les négociants et autres habitants des villes en dehors des corporations, en devaient nommer deux sur cent.

Il est bon de rappeler peut-être que les communautés religieuses de femmes avaient part au droit électoral. « Tous les autres corps et communautés ecclésias» tiques des deux sexes, dit le règlement, ainsi que les chapitres et communautés » de filles, ne pourront être représentés que par un seul député ou procureur » fondé, pris dans l'ordre ecclésiastique séculier ou régulier. Les femmes nobles

de s'être refusé cette garantie ; mais Necker en a donné les raisons. C'était un ancien usage ; les notables l'avaient confirmé ; le roi sur ce point ne pouvait pas vouloir moins que les notables. Il pouvait sans péril s'écarter d'eux, là où ils contrariaient le vœu national ; il ne le pouvait pas, dans une question où leur avis était conforme à ce vœu. A cette considération de politique s'en joignait une autre toute d'équité : les tributs humiliants dont la propriété était frappée aux mains des roturiers, en éloignaient les hommes les plus dignes et les plus marquants du tiers état ; exiger une propriété territoriale, c'était exclure des états généraux l'élite des intelligences [1].

Le conseil délibéra sur le lieu où se réunirait l'assemblée : on proposa plusieurs villes ; mais les courtisans, dit un historien, décidèrent le roi pour Versailles ; ils tenaient à ne point déranger leurs habitudes [2].

Le grand mouvement électoral qui agita la France ne se fit point en quelques jours : les opérations furent successives, et se prolongèrent pendant trois mois ; car l'on ne pouvait rien asseoir d'uniforme dans la diversité des usages provinciaux [3].

Cette agitation prolongée, universelle, rappelait, dit Necker, le trouble et le mouvement d'une armée qui change de position la veille d'un combat ; mais cette évolution déjà était une lutte, et plusieurs provinces furent livrées à des conflits violents. En Bretagne on vit les partis en venir aux mains ; on vit ces gentilshommes bretons, si résolus contre la cour et si populaires un instant sous le ministère de Brienne, s'irriter plus fort que tous les autres, et se roidir contre tout changement : doublement du tiers, vote par tête, répartition égale des impôts, ils ne voulurent céder sur rien. A Rennes, ils armèrent leurs laquais et soulevèrent la populace contre les bourgeois : ils eurent pour auxiliaire le parlement, aussi entêté qu'eux de priviléges. La jeunesse s'arma à son tour et alla fondre sur le parti des gentilshommes et de leurs clients. Ce fut un véritable combat, soutenu de part et d'autre avec un courage

» possédant fief votaient aussi par procureur-fondé. » Anc. lois franç , règne de Louis XVI, t. VI, p. 638 et suiv.

[1] Mém. de Necker, t. I, p. 120.

[2] Droz, Hist. de Louis XVI, t. II, p. 148.

[3] La première lettre de convocation est du 7 février, elle est adressée à la province d'Alsace, et la dernière, adressée au pays des Quatre-Vallées, est du 3 mai. Les convocations qui regardaient Paris, ne sont que des 28 mars et 13 avril. Aussi fut-on obligé de proroger l'ouverture des états généraux, fixée d'abord au 27 avril, jusqu'au 4 mai. Hist. parl., t. I, p. 297.

digne des anciens chevaliers de la province ; mais au bruit de l'événement, toute la jeunesse des autres villes se mit en marche pour appuyer les Rennois : il en partit quinze cents de Nantes et des environs ; cette menaçante levée fit bientôt capituler la noblesse [1]. Tout ce qu'elle put faire dans sa rancune, fut de refuser des députés aux états généraux.

La Franche-Comté fut témoin de scènes pareilles ; les états de la province s'assemblèrent ; les nobles et le haut clergé y protestèrent contre le règlement du roi, et voulurent l'élection des députés non par bailliage, mais par les états de la province. Le tiers protesta à son tour contre cette insurrection des deux ordres, et le parlement se jeta dans la querelle : ce fut, comme en Bretagne, pour donner raison au privilége contre le tiers et le gouvernement ; il cassa par un arrêt la protestation du tiers ; il faut lire les termes de cet arrêt pour se figurer tout ce qu'il y avait encore de déraison et d'endurcissement dans l'esprit nobiliaire. Les notables s'étaient prononcés pour l'égalité des impôts : on avait vu trente ducs et pairs offrir l'abandon de leurs priviléges pécuniaires ; mais les gens de robe restèrent les plus âpres et luttèrent jusqu'au bout contre tout sacrifice d'argent. Du moins, il y avait chez les nobles d'épée un reste de sentiment chevaleresque qui les rendait quelquefois traitables, quand leur vanité était sauve et que ce n'était qu'une affaire d'écus. Mais cet orgueil du sang manquait chez les gens de robe : ces anoblis, habitués au trafic de leurs charges, de leurs épices, n'étaient pas plus grands seigneurs d'habitudes que d'origine ; ils vivaient en hommes d'argent beaucoup plus qu'en gentilshommes ; ce fut cette noblesse d'écritoire qui se montra la plus sordide dans ses idées de conservation. On l'a vue, en toute occasion, mettre une ardeur effrénée contre toute réforme d'impôt. Tout ministre, fût-il Turgot, Necker, Calonne ou Brienne, qui laissa voir de pareils projets, fut traité en ennemi par la magistrature. En face de toute la France levée debout pour les états généraux, le parlement de Besançon s'emporta encore

[1] Réimpression de l'anc. Moniteur, t. I, p. 510. On trouve dans ce recueil un specimen curieux de l'exaltation que provoqua cette petite campagne, on peut s'en faire une idée par les titres : « Protestation et arrêté des jeunes gens de la ville de Nantes, du 28 janvier 1789, avant leur départ pour Rennes ; arrêté des mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens d'Angers, du 6 février 1789. La pièce se termine ainsi : « Nous périrons plutôt que d'abandonner nos amants, nos » époux, nos fils et nos frères, préférant la gloire de partager leurs dangers à la » sécurité d'une honteuse inaction. » *Ibid.*, p. 541.

contre l'idée d'imposer les terres nobles : « L'exemption de l'impôt,
» dit-il, a fait partie du prix dans les ventes et dans les partages des
» familles, et en a augmenté la valeur... On ne pourrait exiger le
» sacrifice d'une propriété si bien caractérisée, sans en accorder un
» dédommagement [1]. »

Puis il argua de la coutume invariablement établie contre la double représentation. Une ordonnance du roi cassa l'arrêt ; et ces hommes conduits en triomphe l'année précédente, furent honnis et assiégés dans le palais.

Le parlement d'Aix montra le même esprit, et le peuple s'y souleva de même. La lutte s'engagea dans les états de Provence ; les premiers ordres y protestèrent aussi contre le règlement royal ; mais ils y trouvèrent un adversaire qui fit des affaires de cette province un si grand spectacle, que toute la France se prit d'attention : Mirabeau s'y présentait à la députation. On a parlé de ses écrits ; il avait un nom déjà fait, mais c'était plus de célébrité que de gloire. Il avait occupé la France de ses passions, avant de la saisir par ses idées. C'était en Provence surtout que son nom avait retenti ; il y avait couvert de grands scandales domestiques par de grands succès d'éloquence. Homme dangereux à regarder ! car la morale humaine en est troublée, tant il y a dans cette puissante vie de quoi glorifier les passions. En effet, les passions ont été son génie et presque sa destinée ; sans ces terribles armes, il n'eût pas eu sa puissance, et en politique, il n'eût pas eu son bonheur. Il était gentilhomme et de grande origine ; mais il avait cruellement souffert par les priviléges mêmes de sa race, car son père avait fait de lui pendant des années un prisonnier d'État. Aussi le mépris et la haine pour les institutions du despotisme ne lui étaient pas seulement entrés dans l'intelligence, mais avaient passé jusque dans son sang, enflammé par le dur régime de Vincennes. Il en sortit toujours orageux, mais voulant réhabiliter sa vie et sa réputation à force de gloire, impatient de rendre de grands services, parce qu'il avait commis de grandes fautes, et qu'il se sentait une grande valeur. Son génie, que les plaisirs auraient dévoré, s'était développé sous la triple influence de la méditation solitaire, de l'oppression, de la souffrance ; cette moelle de lion l'avait rendu fort. Il était fait pour toutes les luttes; il les appelait toutes ; il était né et préparé pour son temps. « L'heure

[1] Réimp. de l'anc. Moniteur, t. I, p. 544.

» des gens de sa sorte arrive à grands pas, disait son père, historien » prophétique et épouvanté; car il n'est ventre de femme aujourd'hui » qui ne porte un Artevelde ou un Masaniello. » La mesure du marquis de Mirabeau était trop courte ; elle n'était pas à la hauteur de son fils. L'homme qui introduisit dans le monde la révolution française, avec des paroles que le monde ne peut plus oublier, est d'une autre espèce que le séditieux de Flandres, le brasseur de Gand.

Et de fait, il fallait qu'il fût bien grand ce Mirabeau, pour être resté grand malgré ses vices : vices de l'âme, vices de l'esprit, car il avait les uns comme les autres ; cupidités, emportements, cynisme, mensonges, contradictions, erreurs. Et rien ne put empêcher son empire sur les hommes, même le mépris qu'ils avaient quelquefois pour lui ; et cet empire n'était point une surprise, le résultat d'une fascination instantanée : non, il l'avait, parce qu'il le méritait pourtant, parce qu'il était marqué entre tous pour l'avoir. Parmi les hommes de son temps, il y en avait certes de plus vertueux, de plus fiers, de plus purs; il y en avait aussi de plus savants, de mieux savants surtout, de plus conséquents à eux-mêmes et à leurs principes : mais il n'y en avait pas un seul qui trempât davantage, qui plongeât plus avant que lui dans la vie générale, dans la vie des passions et de l'esprit de son époque. Elle se reconnaissait en lui, et voilà pourquoi elle l'aimait. Il en avait le génie déjà pratique, et cependant déclamatoire ; il en avait l'enthousiasme vrai et le charlatanisme fastueux ; il en avait la corruption de mœurs qu'il sauvait par la grâce ou l'omnipotence de sa parole ; il en avait les connaissances vastes, incohérentes, entrecoupées. Son père disait : « Sa tête est une bibliothèque renversée ; » c'était l'Encyclopédie. Tel est le secret de la puissance de Mirabeau : il était le verbe du dix-huitième siècle, son verbe politique, comme Voltaire avait été son verbe philosophique et littéraire. On peut, au nom de la morale, et même de la gloire, faire le procès à cet homme si fortement historique ; mais quand on l'aura dépouillé de tout ce qu'il s'est approprié des facultés d'autrui, quand on aura compté les nombreux abus qu'il a faits des siennes, il restera toujours Mirabeau, l'homme indestructible, immense, qui ferma le dix-huitième siècle avec tant d'éloquence et de grandeur.

Mirabeau se présenta aux états dans la chambre de la noblesse ; il y parla : ce fut pour défendre d'abord le règlement royal; il l'avait attaqué cependant dans ses lettres à Cérutti ; en cela il avait satisfait d'abord sa

passion contre Necker [1]. Mais la position politique qu'il avait prise le ramenait forcément à l'esprit de ce règlement. Il parla beaucoup, il écrivit sans relâche en faveur du mode d'élection contre lequel les deux ordres protestaient: la France entière lut ses discours et ses brochures; ce fut un incomparable début ; mais ses sorties véhémentes amenèrent son expulsion de la chambre des nobles: on lui opposa cette distinction de chicane, qu'il était propriétaire de fief, mais non possesseur. Par une dérogation séditieuse à l'ordonnance, les nobles sans fief se virent repoussés de l'assemblée des nobles de Provence. Mirabeau trouva pour dédommagement une immense popularité dans toute la province. Mais cet homme de combat avait à se défendre sur bien des points: pressé par ses besoins d'argent, il avait livré aux libraires une correspondance secrète sur la cour de Berlin. Il s'en était suivi un grand scandale, et le livre venait d'être saisi. Mirabeau eut à redouter une condamnation qui lui fermât l'entrée des états généraux. Il accourut à Paris, et par ses efforts il détourna le coup: son honneur seul en fut atteint [2]. Son retour en Provence fut accompagné d'ovations inouïes. Les populations bordant les routes le saluaient du nom de père de la patrie. Son passage dans toutes les villes fut célébré par des réjouissances; il sortit de Marseille, écrit-il, avec une escorte de cinq cents jeunes gens à cheval, et de trois cents carrosses [3]. Il eut bientôt à faire emploi de cette souveraineté d'opinion qu'il s'était faite : des populations se soulevèrent, et la seule présence de Mirabeau les fit rentrer dans l'ordre; il eut le pouvoir de leur faire applaudir ce qui était contre leur intérêt et leurs passions. Ce fut à Marseille d'abord : la disette, comme partout, s'y faisait durement sentir, et la faim poussa le peuple à s'y soulever, pour

[1] Mém. de Mirabeau, t. V, p. 255.

[2] L'ouvrage fut condamné à être brûlé, mais il ne fut point fait mention du nom dé l'auteur. Mém. de Mirabeau, t. V, p. 258.

[3] Ce fragment d'une lettre écrite par Mirabeau au comte de Caraman, commandant de la province, et qui fut imprimé, est un curieux témoignage de ce qu'était, en Provence, cette popularité de Mirabeau : « Figurez-vous, monsieur le comte, » cent vingt mille individus dans les rues de Marseille ; toute une ville si industrieuse et si commerçante, ayant perdu la journée, les fenêtres louées un et » deux louis, les chevaux autant, le carrosse de l'homme qui n'a été qu'équitable, » couvert de palmes, de lauriers et d'oliviers ; le peuple baisant les roues, » les femmes lui offrant en oblation leurs enfants ; cent vingt mille voix, depuis le » mousse jusqu'au millionnaire, poussant des acclamations et criant : Vive le roi ! » quatre ou cinq cents jeunes gens des plus distingués de la ville le précédant, trois » cents carrosses le suivant : vous aurez une idée de ma sortie de Marseille. » Mém. de Mirabeau, t. V, p. 282.

obtenir une diminution du pain. Des scènes de pillage, des vengeances effrayèrent les municipaux qui cédèrent, et fixèrent, sur les injonctions de la multitude, le pain à deux sous ; mais un taux si bas eût été la ruine des marchands. Dans l'inquiétude de perdre ce qu'il avait conquis, le peuple restait debout et continuait de s'agiter. On fit appel à Mirabeau dans cette situation alarmante ; il accourut, il s'empara de la multitude, et lui fit entendre raison. A Aix, à Toulon, où des troubles pareils éclatèrent, il exerça le même ascendant ; à Manosque, ce fut un évêque qui s'était signalé par sa violence aux états et que Mirabeau arracha aux mains des paysans. Tandis qu'il s'employait à toutessortes de services pareils, Aix et Marseille le nommaient représentant du tiers aux états généraux.

Les hautes classes dans les autres provinces firent éclater moins haut leur résistance. Les manifestations tumultueuses n'eurent guère lieu que dans les pays qui avaient des états [1] ; mais presque partout il y eut des intrigues et des protestations signées contre les actes du gouvernement. Un arrêt du conseil défendit et déclara nulles toutes ces protestations [2]. Une province seulement se fit remarquer par un bel accord entre ses trois ordres , ce fut le Dauphiné ; tous trois votèrent ensemble, et s'entendirent jusqu'à ne faire qu'un cahier en commun [3]. A Paris, les premiers ordres, qui en étaient l'élite en position comme en lumières, manifestèrent un pareil vœu de conciliation; ils demandèrent des cahiers communs; ce fut le tiers qui s'y refusa [4]. Une agitation profonde accompagna les élections à Paris comme dans les provinces; le tiers, cependant, s'y comporta avec une dignité dont ses rivaux le jugeaient peu capable. Un seul district fut troublé par des désordres. La multitude dévasta la maison d'un fabricant à qui la rumeur populaire imputait un propos dur sur le sort des ouvriers [5]; deux maisons voisines furent également saccagées. La force publique eût prévenu ces excès en faisant plus de diligence; elle y apporta une répression tardivement violente, et engagea un combat dont on porta les victimes à plus de deux cents. La misère et l'excès de population

[1] Protestation de la noblesse de Bourgogne : Réimpression de l'anc. Moniteur, t. I, p. 555.

[2] Réimpression de l'anc. Moniteur, t. I, p. 556.

[3] *Ibid.*, p. 549.

[4] Hist, parlem., t. I, p. 316 et 351.

[5] Il se nommait Réveillon et tenait, au faubourg Saint-Antoine, une fabrique de papiers peints.

concentrée dans ce faubourg expliquaient assez, dans des circonstances si vives, la cause d'un tumulte pareil. On a dit cependant qu'il s'y trouvait une main cachée; mais tous les partis, comme d'ordinaire, se sont renvoyé l'accusation.

Le résultat total des élections causa de la surprise à la cour. Le tiers état, moins trente voix au plus, ne comptait que des hommes dévoués à la nation. Une minorité imposante du clergé penchait vers la même cause; c'étaient les curés qui l'avaient emporté sur les évêques et les riches bénéficiers; dans la classe noble aussi, les gentilshommes de province avaient écarté beaucoup d'hommes de cour; là encore, un certain nombre de voix étaient acquises aux idées de réforme.

Tous ces représentants des vieilles catégories sociales allaient se trouver en présence, munis de mandats précis, impérieux. Ces cahiers étaient l'expression la mieux fixée de l'opinion publique à cette époque, et comme les procès-verbaux de ce que voulaient les uns, de ce que refusaient les autres; ils avaient été rédigés par des commissaires spéciaux dans le sein des assemblées, et des cahiers particuliers il s'était formé un cahier général pour chacun des ordres de la province ou du bailliage. Ces mandats devaient être soumis à un dépouillement dans le sein des états; et voici un aperçu des résultats qu'ils ont donnés.

Les cahiers du tiers et du clergé se recommandaient par une assez grande conformité de vues; la noblesse offrait plus de divergences dans les siennes. Le tiers, presque unanime, appelait la plupart des grands changements que le temps a vu successivement s'accomplir : constitution politique, égalité devant la loi civile, devant la loi pénale, unité de législation, liberté de la presse, abolition de toute servitude personnelle, de tous droits féodaux, égale répartition de l'impôt, responsabilité des ministres, etc.

Sur tout ce qui touchait aux mœurs et à la religion, il y avait accord dans les cahiers du clergé; il voyait dans son sein des abus dont il demandait le premier la réforme [1]. La pluralité se prononçait pour la liberté de la presse, pour le vote par tête, et tous demandaient que les états généraux fussent à l'avenir éléments indispensables du pouvoir législatif [2]. Sur la question de l'impôt, le clergé était unanime; il con-

[1] Voir le résumé des cahiers du clergé, Hist. parlem., t. I, p. 323.
[2] Hist. parlem., t. I, p. 324 et 325.

sentait à l'égale répartition, à l'abolition de tous les restes du régime féodal, du privilége des maîtrises, des douanes intérieures et des droits qui gênaient le commerce, etc.; enfin l'ordre ecclésiastique réclamait pour le tiers état l'admission à tous les emplois. Le clergé faisait preuve en outre d'intentions libérales en matière de législation criminelle, réclamant l'égalité et l'adoucissement des peines, la publicité des procédures, etc. [1]; enfin, par une fusion singulière des idées du temps et de ses intérêts de caste, il demandait aux états généraux un plan d'éducation nationale, et voulait que cette éducation fût confiée au clergé.

L'ordre nobiliaire n'apporte dans ses vues ni tant de concessions ni tant d'accord; il est entêté du passé bien davantage. Sous la diversité des moyens, l'esprit est le même; il veut les états généraux, mais c'est pour rétablir la constitution, dit-il, dans sa pureté primitive; il les demande à des époques fixes, avec de puissantes attributions. Les cahiers de l'ordre ouvrent mille avis différents pour les constituer à son avantage [2]. On voit que le seul souci des intérêts de caste fait qu'il se rencontre çà et là avec l'opinion générale. Ainsi, en fait de réformes, la noblesse appuie la suppression des lettres de cachet, l'inviolabilité du secret des postes; il y a même des voix pour la destruction de la Bastille, et cela se conçoit! mais on recommande en même temps sur tous les tons le maintien des priviléges nobiliaires, etc. [3].

C'est dans ces cahiers des ordres privilégiés qu'on trouve la preuve flagrante des haines jalouses qui divisaient ce grand parti des abus; il y a rupture ouverte entre eux tous; ils se dénoncent, ils se sacrifient à l'envi les uns les autres; nul sentiment, nulle considération qui les relie; royauté, noblesse, clergé, parlements, s'abandonnent entre eux.

La noblesse veut emporter les états généraux, y asseoir sa prépondérance, et chercher à profiter seule des difficultés de la royauté; de même elle fait bon marché du sacerdoce; elle parle d'abolir sa consti-

[1] V. hist. parlem., t. I, p. 326.

[2] « On propose qu'il ne soit plus distingué que deux ordres en France, la noblesse et le tiers état, et que le clergé soit réparti dans l'un ou dans l'autre, suivant sa naissance. D'autres veulent qu'il soit créé un ordre des paysans, le tiers état restant composé uniquement d'avocats, de procureurs, de gens de robe en un mot. D'autres expriment le désir que la noblesse nomme à elle seule autant de députés que le tiers, c'est-à-dire, que sa députation soit doublée. » Hist. parlem., t. I, p. 328.

[3] V. Hist. parlem., t. I, p. 328.

tution, ses dîmes, de réduire ses fortunes, d'extirper les ordres religieux, et de donner un autre emploi aux biens des monastères [1]. En revanche, le clergé défend opiniâtrement ses dîmes, et rejette la réforme sur les nobles et sur le roi.

Tels étaient les divers éléments de ces états généraux, qui s'assemblèrent à Versailles le 5 mai 1789.

C'est une des plus grandes dates de l'histoire ; c'est celle où la vieille monarchie de France a eu son dernier jour ; cette monarchie que les évêques avaient faite, selon le mot de Gibbon, et qui, de religieuse devenue aristocratique et militaire, se fit enfin absolue, pour s'user plus vite et mourir. A la dernière transformation qu'elle avait subie, la vie s'était restreinte en elle ; elle s'en était trouvée plus forte d'abord, et s'était confiée à elle-même, jusqu'à répudier tout principe autre que le sien. Parce qu'elle s'isolait, elle croyait grandir ; mais le vide se fit autour d'elle, et la société enfin lui échappa. Son génie s'était longtemps trompé et il périssait ; elle avait cru que l'ordre, que le pouvoir consistait éternellement dans une concentration dure, violente, et elle était victime de cette conception du passé, que Louis XI, Richelieu, Louis XIV avaient essayé de réaliser.

En effet, et en ne tenant compte que des derniers événements, le roi, qui était à lui seul toute l'institution monarchique, avait voulu garder Calonne, Brienne, et il ne l'avait pu ; il avait refusé de prendre Necker, et la nécessité le lui avait imposé. Enfin les états généraux avaient rencontré dans son esprit beaucoup de résistance, et ils venaient de s'ouvrir.

Qu'allaient-ils demander ? qu'allaient-ils faire ? Ils allaient légaliser la révolution accomplie dans les idées, dans les mœurs, et consacrer une nouvelle phase dans l'histoire ; ils allaient prononcer un jugement définitif et sans appel sur un état de choses dont les abus frappaient les yeux les moins ouverts ; ils allaient en créer un nouveau ; ils étaient chargés de donner une forme régulière à la régénération de la France : grande tâche ! Comment l'accompliraient-ils ? Nous n'avons pas à les suivre dans leurs travaux ; à proprement parler, les états généraux n'appartiennent pas à l'histoire de Louis XVI, c'est plutôt Louis XVI qui leur appartient.

On sait comment les événements ont répondu à leurs efforts. Ils ont

[1] Cahiers de la noblesse : Hist. parlem., t. II, p. 330.

répondu que les travaux furent grands, mais précipités, mal affermis. Malgré d'incontestables lumières et les intentions les plus pures, la constituante ne put asseoir un ordre complet et durable; il y eut du côté du droit, comme du côté des priviléges, des passions, des illusions, des erreurs. Et pouvait-il en être autrement? Non, car les changements à faire étaient trop considérables, car les choses à détruire tenaient trop encore, et les hommes investis de cette tâche s'emportèrent à de tels efforts, que tout but se trouva dépassé. L'esprit abusa de sa liberté si brusquement conquise, il eut l'orgueil de l'affranchi ; de libre il se fit dominateur; il voulut tout refaire par les idées ; il recommença la société. Plein de mépris pour le passé, il empiéta sur l'avenir, et pensa remplir en un jour toutes les ambitions de l'humanité. Ces notions de droit, de liberté, qui sont par elles-mêmes si splendides et si belles, apparaissaient alors comme un remède à tout ; et il arriva que les hommes qui en subissaient le fanatisme voulurent réaliser à tout prix, au prix même d'un mal partiel et transitoire, la suprême justice et le bien universel. Sans doute le mal commis reste à la charge des hommes, chacun demeure responsable de son action dans les événements ; mais personne, nous croyons, ne pouvait maîtriser le cours général des choses ; nul homme, nulle réunion d'hommes, nulle assemblée, ne pouvait empêcher une révolution de s'accomplir.

Ce grand changement était nécessaire parce qu'il était juste, et que, comme la raison, la justice, qui n'est aussi que la raison dans les rapports moraux des hommes, doit tôt ou tard avoir son jour. Opprimée, elle attendait depuis assez longtemps. Il y avait près de trois siècles que Luther, en présence des abus religieux produits par le principe de l'autorité, avait introduit l'examen dans la société religieuse ; la liberté politique devait suivre l'autre et la compléter. Dans l'ordre religieux, c'était l'esprit humain que la réforme avait émancipé. Il fallait bien que cet esprit fût émancipé dans l'ordre politique, et que le spectacle donné au monde par l'Allemagne au seizième siècle, fût reproduit au dix-huitième par une nation digne de le donner. Cette nation était la France, le pays le mieux disposé par les lumières, la science, la civilisation, et pourtant, singulier contraste ! le pays qui retrouvait le plus dans ses lois, ses coutumes et ses mœurs, les cruelles marques de ce principe d'autorité qui avait enfanté les priviléges.

Ce pays s'était fait tant de gloire sous la main de ses maîtres, qu'il avait presque consacré la servitude aux yeux des hommes ; il fallait qu'il

se relevât avec une grandeur plus imposante encore pour que la dignité humaine ne fût pas éternellement compromise ; il fallait enfin que l'indépendance de l'esprit se prouvât par un plein exercice du droit. Une simple réforme eût-elle accompli tout cela ? Une réforme eût laissé subsister bien des choses de l'ordre ancien, par la seule raison qu'elles existaient, qu'elles avaient pour elles leur antiquité ; et dans cette conséquence dernière de la liberté d'examen, il fallait au contraire que rien n'existât qu'en vertu de l'examen, de la raison librement exercée.

Et rien, rien au monde ne pouvait empêcher ce développement équitable de l'esprit de la société française, rien dans les combinaisons personnelles du talent, du génie même, si le génie pouvait voir à faux le mouvement de l'esprit humain ; rien ne pouvait empêcher ce grand fait de justice divine.

Il se peut bien qu'à un certain moment, à une certaine heure, dans un concours de circonstances saisies à propos, un homme, Machault peut-être, Turgot, ou mieux encore, une assemblée, les états généraux par exemple, réunis plus tôt, eussent, par une simple réforme, conjuré la crise qui s'avançait. Mais tout le succès se fût borné à déplacer une date dans l'histoire, et la révolution y fût rentrée quelques feuillets plus loin. Ni l'esprit nouveau, ni l'esprit ancien ne se prêtaient à ces transactions pacifiques. A la veille des états généraux, n'avons-nous pas vu, dans les provinces, les nobles tirer l'épée, désobéir aux lois pour ne point céder sur quelques vieux usages? Si la main de la nécessité ne les eût point saisis ; si la révolution ne les eût point désarmés, quelle n'eût pas été leur résistance? Que le prince, à l'origine, se fût fait le représentant des besoins de son empire, qu'il eût enseigné lui-même et commandé les sacrifices, les castes privilégiées auraient lutté, combattu contre le prince ; elles y auraient épuisé toutes leurs armes ; car on ne voit pas que les aristocraties séculaires se résignent et abdiquent à commandement. C'est leur loi, c'est leur constitution de se défendre ; elles ne se rendent que désarmées et après plus d'un combat.

Enfin, pour qui croit à la logique de l'histoire, pour qui croit que tout se tient dans la succession des événements, ne semble-t-il pas que ce fut un temps bien marqué pour une révolution que le temps où la nôtre éclata? On dirait que Dieu lui-même n'a pas voulu qu'on pût s'y méprendre! Voyez les hommes qui sont aux prises au moment où les états généraux s'assemblent. Le parti du passé, comptez-le ; le parti du privilége, que renferme-t-il dans son sein ? des hommes sans vues,

presque sans habileté d'aucune sorte. Voyez au contraire le parti du changement, de la révolution! Et dites si de telles énumérations sont trompeuses! Où est la force, où est la vie? De quel côté sont les signes du vouloir de Dieu?

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME DIX-SEPTIÈME

HUITIÈME PARTIE (SUITE)

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

RÈGNE DE LOUIS XVI.

FIN DE LA TABLE.

